Picardie Verte
Communauté de Communes

Communauté de Communes de la
Picardie Verte - CCPV

PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL

valant Programme Local de l'Habitat

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Version n°4 du 6 avril 2018

PLUiH de Picardie Verte

géostudio

EnviroScop

2AD
Une approche environnementale au service de vos projets

CUBE² Ingénierie

DU BON SENS
Prestations en communication



SOMMAIRE

Introduction

1. Etat initial de l'environnement 13

II. L'étude environnementale du territoire 0

A. Cadre réglementaire 0

B. Méthode de travail 1

III. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE 2

IV. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 2

A. Le climat 2

B. Changement climatique 4

C. La géologie et le relief 6

D. L'hydrosphère 12

V. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS 18

A. Mesures de protection, de gestion et d'inventaire du patrimoine naturel 18

B. Les milieux et les habitats 40

C. La trame verte et bleue 49

VI. LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION 57

A. L'eau 57

B. L'énergie 74

C. Les espaces agricoles 84

VII. POLLUTIONS, NUISANCES ET QUALITÉ DES MILIEUX 88

A. La qualité des eaux 88

B. La gestion des déchets 104

C. Les nuisances sonores 107

D. La qualité de l'air 110

E. Les nuisances olfactives 115

F. Les sites et sols pollués 115

G. La pollution lumineuse 1

VIII. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES 3

A. Les documents réglementaires concernant les risques majeurs ... 3
B. Le risque d'inondation ... 6
C. Le risque sismique ... 11
D. Le risque d'incendie ... 11
E. Les risques liés aux carrières et aux mouvements de terrain ... 12
F. Les arrêtés de catastrophes naturelles ... 14
G. Enjeux liés aux risques naturels ... 16
H. Les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) ... 18
2. Analyse paysagère ... 21
I. Le contexte paysager de la Picardie Verte ... 22
A. Les paysages remarquables et protégés ... 22
II. Lecture du paysage ... 27
A. Eléments de définition ... 27
B. Les grandes entités géomorphologiques ... 28
C. Des paysages intimement liés au milieu naturel et l'histoire du territoire ... 29
D. Les unités paysagères ... 37
E. Les éléments identitaires communs du paysage ... 38
F. La découverte du paysage : les perceptions et la lecture du paysage ... 57
G. Maitriser les mutations du paysage ... 64
3. La mobilité ... 66
III. La mobilité : une nécessité en milieu rural ... 67
IV. L'utilisation des modes de transports ... 67
V. Infrastructures et trafic ... 68
A. Une structuration des infrastructures secondaires sans présence d'axes majeurs ... 68
B. Une accessibilité aux grandes infrastructures inégale ... 72
VI. Une mobilité quotidienne rythmant le territoire ... 74
A. Un territoire charnière ... 74
B. Une mobilité avant tout liée au déplacement des actifs ... 76
C. Des mobilités aussi pour les scolaires ... 80
VII. Le stationnement, une conséquence de la mobilité ... 83
A. L'équipement automobile des ménages ... 83
B. Le stationnement au quotidien ... 83
VIII. L'offre en transports en commun ... 84
A. Le transport ferroviaire ... 84
B. Le bus : une alternative routière ... 92
IX. Une alternative à la voiture individuelle : le covoiturage ... 94
X. Les mobilités douces ... 95
a. Une utilisation limitée pour les déplacements quotidiens ... 95
XI. Les difficultés d'une intermodalité efficace ... 96
XII. Les risques liés aux mobilités : l'accidentologie ... 97
4. Analyse des dynamiques socio-économiques ... 99
I. Le profil socio-économique de la Picardie Verte ... 100

A. Les dynamiques démographiques 100
b. Le fonctionnement de l'habitat 119
c. Les dynamiques économiques 164
Annexes 215
Synthèse des enjeux et hiérarchisation 216
Annexes 409
ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS D'AMENAGEMENT 410
d. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) 410
e. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE RESEAU NATURA 2000 413
f. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PPRI DES VALLEES DU THERAIN AMONT ET DU PETIT THERAIN 413
g. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PDEDMA 413
h. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PREDD 414
i. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES 415
j. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PROGRAMME D'ACTION POUR LA PROTECTION DES EAUX CONTRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES 416
k. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC Le SCoT Picardie Verte 417
Références 419

Le PLUiH est réalisé avec le soutien financier de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Oise

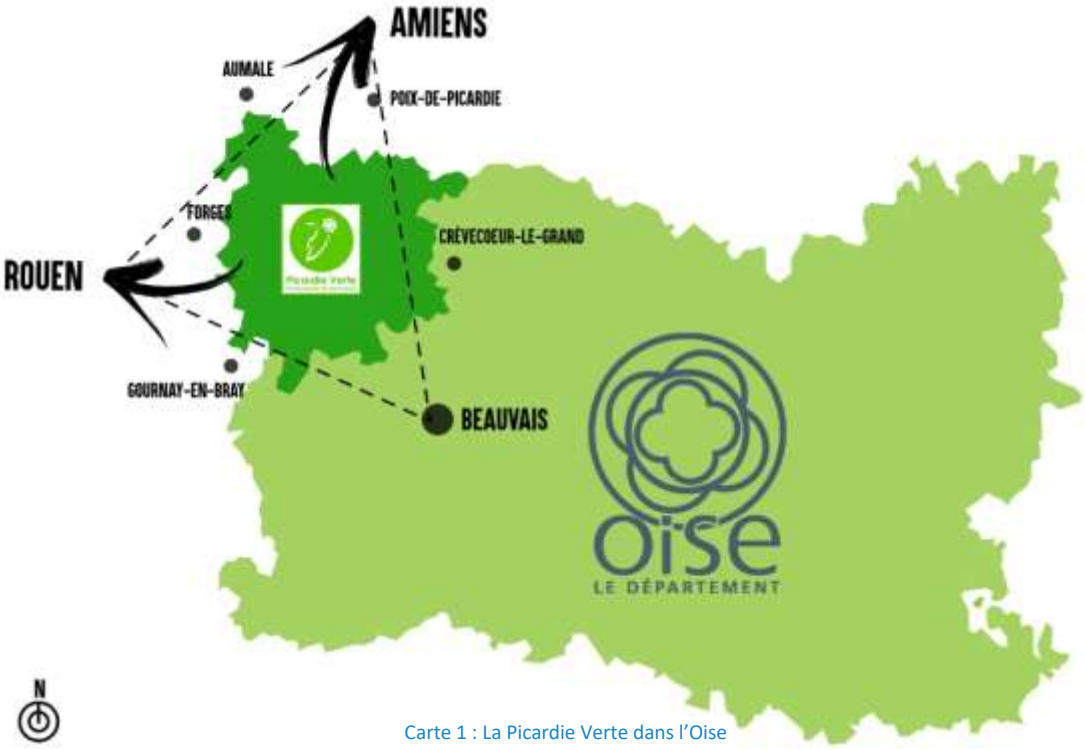


Introduction

Ce texte introductif vise à donner les clés de lecture pour comprendre et s'approprier plus facilement le contenu du diagnostic. Il s'attache dans un premier temps à présenter le territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte et ses 89 communes dans son contexte régional, ainsi que ses compétences. Il rappelle également la notion centrale de « PLUi-H », sa portée, son contenu, mais aussi ses modalités d'élaboration. Enfin, il détaille le contenu du présent diagnostic, première pièce constitutive du PLUi-H de la Picardie Verte.

Une présentation de la Picardie Verte

La Communauté de Communes de la Picardie Verte est un territoire principalement rural situé au nord-ouest du Département de l'Oise en région Hauts-de-France. Il est limitrophe avec la Haute-Normandie et le département de la Seine-Maritime et se localise dans le triangle Beauvais-Amiens-Rouen à 1h ou moins de chacune de ces agglomérations.



Carte 1 : La Picardie Verte dans l'Oise



Carte 2 : Les 89 communes de la Picardie Verte

Le territoire de la Picardie Verte s'étend sur 633 km² et couvre 89 communes. Il s'agit d'un vaste territoire qui s'organise autour de 4 principaux pôles que sont les communes de **Formerie, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis et Songeons**. Non sans être un pôle principal, la commune de Feuquières fait également partie des villes influentes du territoire.

Concernant l'aspect démographique, le territoire reste peu peuplé, avec seulement 34 000 habitants. Seules 7 des 89 communes comptent une population supérieure à 1000 habitants.

La Picardie Verte subit de plein fouet les influences économiques (emplois, commerces…) des agglomérations extérieures voisines comme Gournay-en-Bray, Crèvecœur-le-Grand mais surtout Beauvais. Malgré cette tendance, l'identité de la Picardie Verte demeure forte notamment grâce à l'organisation de son maillage. (Cf. page 5)

La Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV) regroupe depuis 20 ans une grande partie des communes des cantons de Formerie, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis et Songeons. La CCPV atteint son effectif actuel, 89 communes, en 1999 et organise la vie de plus de 30 000 habitants à travers 18 compétences dont :

- La collecte, le traitement, le tri et la valorisation des ordures ménagères,
- Les secours et la lutte contre l'incendie,
- La construction, l'entretien et gestion des équipements sportifs à vocation intercommunale,
- L'aménagement de l'espace,
- Le développement économique,
- Le tourisme,
- Le logement et le cadre de vie,
- Les transports et les infrastructures,
- L'action sociale,
- La protection et la mise en valeur de l'environnement,
- Le soutien aux projets communaux,
- Les études, la programmation et la promotion,
- L'enseignement,
- L'entretien de la voirie communale,
- Les centres sociaux
- La culture,
- Le développement agricole,
- Les politiques contractuelles.

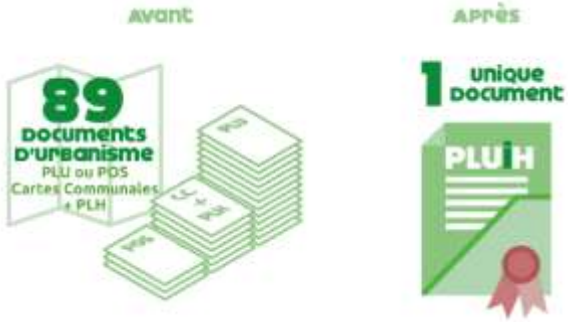
Depuis le 1er janvier 2018, la CCPV a acquis la compétence GEMAPI relative à la gestion des milieux aquatique et prévention des inondations.

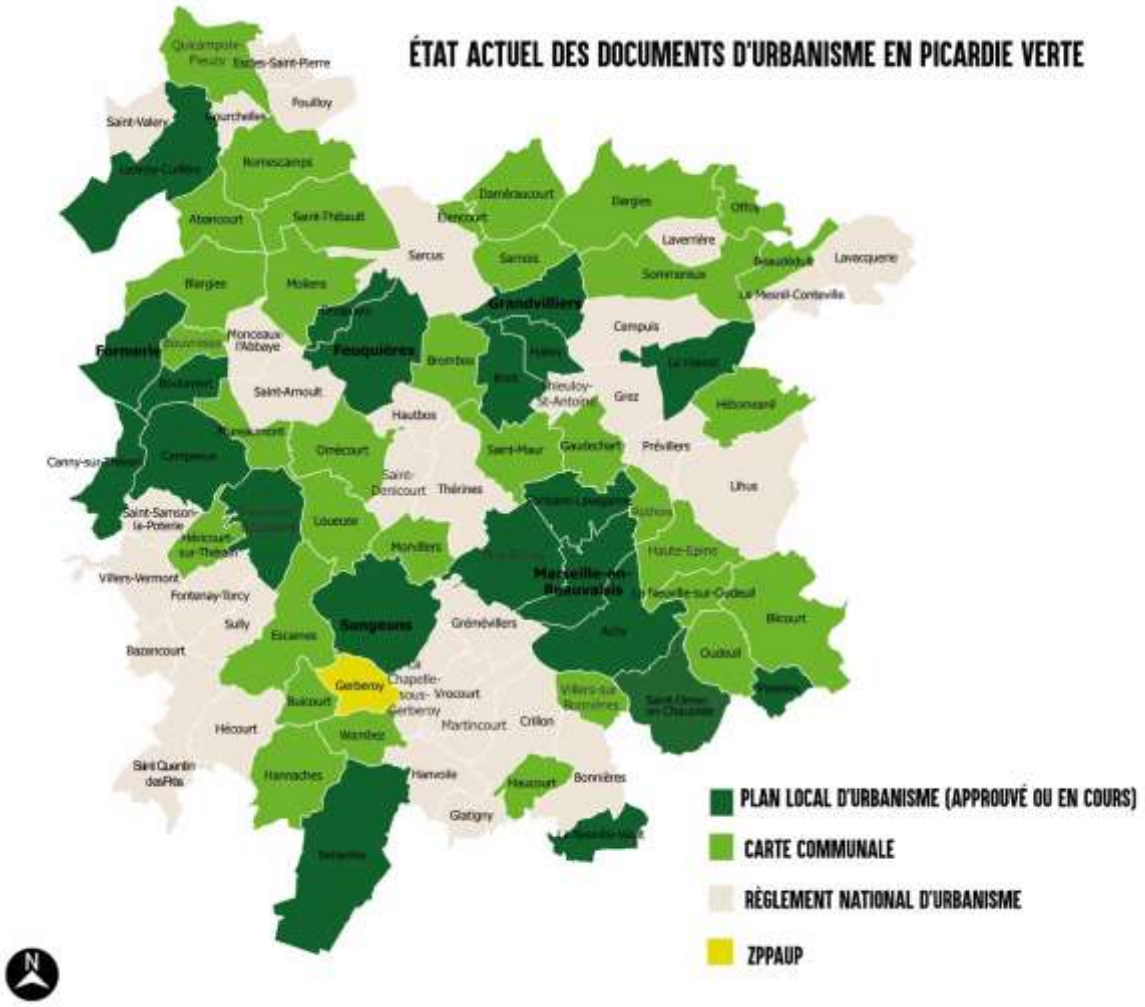
La planification spatiale couvre la quasi intégralité des compétences de la Communauté de Communes. Aussi, elle a décidé de se doter d'un document d'urbanisme unique couvrant l'intégralité de son territoire. Elle a prescrit la démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de L'Habitat (PLUi-H) lors du Conseil Communautaire du 24 mars 2016.

Qu'est-ce qu'un PLUi-H ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat (PLUi-H) est un document d'urbanisme qui réglemente les autorisations d'urbanisme à l'échelle du territoire de la Picardie Verte. Ce projet implique une réflexion à l'échelle de l'intercommunalité, signifiant que chaque commune doit aujourd'hui composer son avenir en fonction du projet global, et non plus seulement en fonction de ses intérêts individuels. Le volet « H » concerne l'Habitat, et constitue la particularité du PLUi de la Picardie Verte. Il va permettre de définir et règlementer les politiques relatives à la gestion du logement en Picardie Verte.

Le PLUi-H se substitue aux documents d'urbanisme actuellement en vigueur sur le territoire. Ceci signifie qu'il remplacera l'intégralité des PLU ou cartes communales déjà existants en Picardie Verte. Il est l'occasion d'intégrer les nombreuses démarches réalisées par la Communauté de Communes en matière d'aménagement du territoire, dont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Projet de Territoire. (Cf. page3)





Carte 3 : Etat actuel des documents d'urbanisme en Picardie Verte

Concernant les documents d'urbanisme déjà existants sur le territoire, la majeure partie des communes de la Picardie Verte possèdent une carte communale (35 communes) et nombreuses sont celles dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (21 communes). Le reste des communes est soumis au Règlement National d'Urbanisme (33 communes). Gerberoy constitue le cas particulier de la Picardie Verte, puisqu'elle est soumise à une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Le SCoT de la Picardie Verte

Approuvé février en 2014, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Picardie Verte est un document d'urbanisme qui fixe les grandes lignes du territoire à l'horizon 2030. Le PLUi-H actuellement en cours d'élaboration, s'inscrit dans la continuité de ce document en déclinant une règlementation et des projets urbains en compatibilité avec ce dernier.

Le projet du SCoT a pour objectif de poursuivre le développement du territoire, de façon maîtrisée et qualitative. Il vise donc à mettre en œuvre une *« consolidation dynamique et qualitative »* afin à accroitre l'attractivité de la Picardie Verte. Le projet du SCoT s'articule autour de trois grands axes : Proximité, Qualité et Equilibre.

- **Axe 1 : Proximité**

Cet axe concerne la notion de « proximité » indispensable aujourd'hui. Celle-ci doit passer par le développement de l'agriculture et des filières associées (abattoir de Formerie), par la mise en place de circuits courts et vente directe, par le maintien des activités industrielles existantes, par le rôle essentiel du commerce en centre-bourg, mais aussi par le développement des énergies vertes, de l'éco-construction, des services aux entreprises et des services de proximité, de l'artisanat et enfin par le développement d'un éco-tourisme vert.

- **Axe 2 : Qualité**

Ce deuxième axe porte sur l'aspect qualitatif du territoire. Il traite de nombreuses thématiques comme la qualité des ressources naturelles, la qualité paysagère et la mise en place d'une trame bleue et verte à l'échelle du SCoT, la prise en compte des risques naturels et technologiques dans l'aménagement, la qualité résidentielle (typicité des villages, identité rurale, qualité du bâti, insertion paysagère…), la qualité de l'aménagement et de l'économie de l'espace (diversification des formes urbaines et mode de financement pour une offre plus variée), l'accessibilité physique (connexions, routes et réseaux) et virtuelle (téléphone mobile et haut débit) mais aussi la valorisation des parcours de formations.

- **Axe 3 : Equilibre**

Le troisième et dernier axe du projet se rapporte à un équilibre indispensable à trouver pour un développement cohérent du territoire. Il aborde plusieurs questions comme celle de la pondération entre l'habitat et l'emploi, mais aussi entre les quatre secteurs du territoire pour le développement de l'habitat, des parcs d'activités, des zones artisanales, zones commerciales, ou encore des transports et services. L'équilibre entre le bourg et les communes rurales est aussi un point concerné, tout comme la diversification de l'offre résidentielle et des densités résidentielles ou encore l'accessibilité et les mobilités.

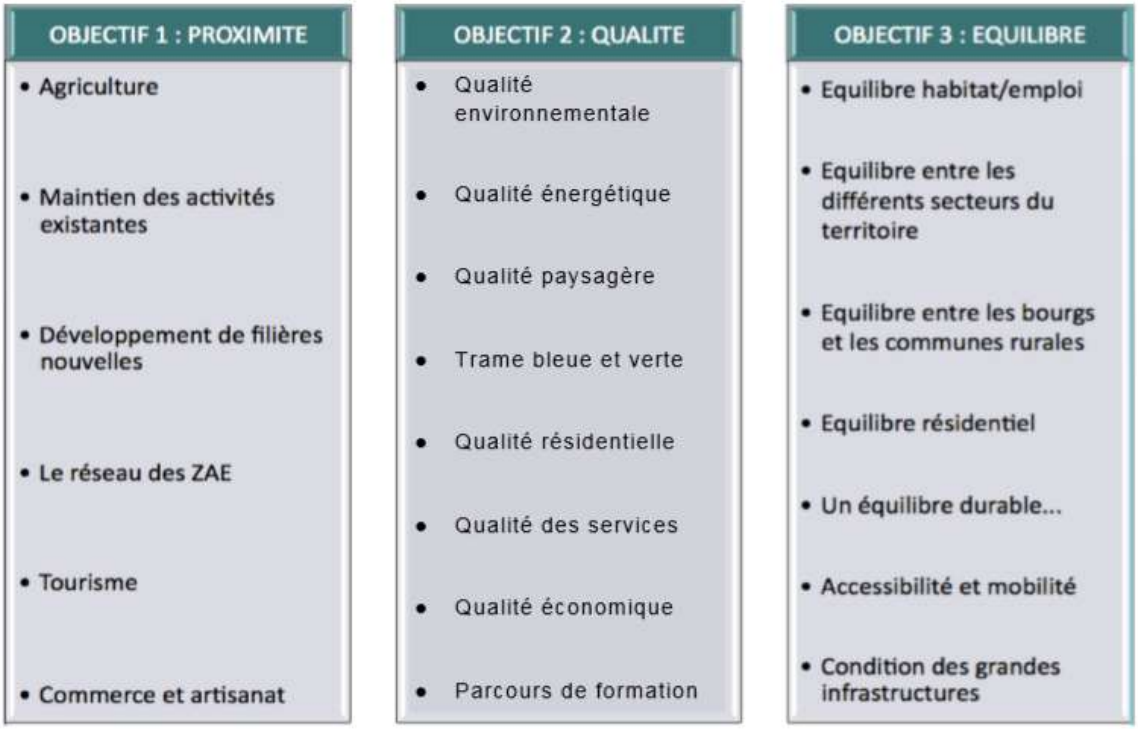


Figure 1 : Le projet du SCoT de la Picardie Verte s'articule autour de trois axes

(Source : SCoT de la Picardie Verte)

Autour de ces trois axes, le projet du SCoT propose des objectifs chiffrés pour 2030 :

Thématiques	Objectifs
Démographie	37 300 habitants d'ici 2030 soit + 5500 par rapport à 2009
Habitat	2660 logements à construire
Consommation d'espace	94 hectares pour les zones d'urbanisation nouvelles liées à l'habitat, soit 5 à 6 ha/an 50 hectares pour les zones d'urbanisation nouvelles liées à l'économie
Economie	150 emplois à créer par an

SCoT et PLUi-H

Le futur PLUi-H se base sur le projet de SCoT, puisque selon la hiérarchie des normes, le Schéma de Cohérence Territoriale est un document supérieur au Plan Local d'Urbanisme. Ceci signifie que l'ensemble des objectifs globaux et chiffrés indiqués PLUi-H doivent être en parfaite cohérence avec les objectifs dictés par le Scot. Ce dernier constitue donc à la fois un socle de connaissance et un cadre de référence que le PLUi doit respecter.

Le PLUi-H reprend et s'appuie sur l'armature territoriale définie par le SCoT. Ce maillage fonctionne aujourd'hui plutôt bien et est structuré par plusieurs niveaux de pôles :

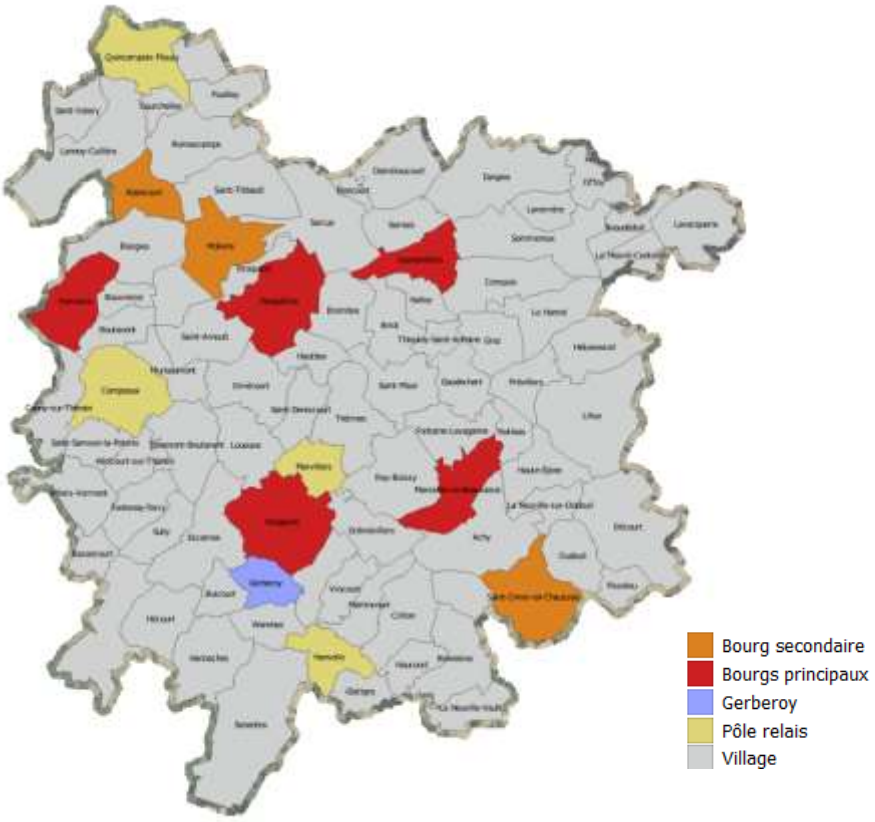
-Les bourgs principaux, sites des principales activités économiques, attractifs en termes de services, commerces, logements et emplois, vis-à-vis des communes du canton. (Formerie, Feuquières, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis, Songeons)

-Les bourgs secondaires, sites attractifs en termes de services, commerces, logements et emplois, vis-à-vis des communes voisines. Les communes concernées sont Abancourt, Moliens, Saint-Omer-en-Chaussée,

-Les pôles relais, sites proposant des équipements, des services et des commerces. Les communes concernées sont Campeaux, Hanvoile, Morvilliers, Quincampoix-Fleuzy…

-Les villages, les autres communes du territoire, à savoir, Saint-Samson-la-Poterie, Lihus, Loueuse, Gourchelles…

-Le pôle touristique Gerberoy, cas particulier du territoire de la Picardie Verte



Carte 4 : Armature territoriale de la Picardie Verte selon le SCoT

Présentation succincte des 89 communes de la Picardie Verte				
	Communes	Statut selon le SCoT	Superficie	Population
60245	Formerie	Bourgs principaux	8,39 km²	2 076
60286	Grandvilliers	Bourgs principaux	6,63 km²	2 995
60387	Marseille-en-Beauvaisis	Bourgs principaux	8,16 km²	1 449
60623	Songeons	Bourgs principaux	13,71 km²	1 078
60233	Feuquières	Bourgs principaux	12,23 km²	1 482
60001	Abancourt	Bourg secondaire	5,95 km²	643
60405	Moliens	Bourg secondaire	9,45 km²	1 124
60590	Saint-Omer-en-Chaussée	Bourg secondaire	10,48 km²	1 284
60271	Gerberoy	Gerberoy	4,51 km²	91
60122	Campeaux	Pôle relais	11,35 km²	537
60298	Hanvoile	Pôle relais	5,87 km²	615
60435	Morvillers	Pôle relais	5,14 km²	453
60521	Quincampoix-Fleuzy	Pôle relais	9,24 km²	403
60004	Achy	Village	12,88 km²	397
60049	Bazancourt	Village	3,18 km²	129
60051	Beaudéduit	Village	3,73 km²	210
60076	Blargies	Village	10,01 km²	534
60077	Blicourt	Village	14,61 km²	340
60084	Bonnières	Village	8,45 km²	162
60096	Boutavent	Village	4,39 km²	101
60098	Bouvresse	Village	2,82 km²	174
60108	Briot	Village	6,45 km²	275
60109	Brombos	Village	6,92 km²	277
60110	Broquiers	Village	2, 92 km²	233
60114	Buicourt	Village	3,49 km²	142
60128	Canny-sur-Thérain	Village	6,02 km²	226
60136	Cempuis	Village	9,45 km²	530
60180	Crillon	Village	8,65 km²	464
60193	Daméraucourt	Village	8, 58 km²	224
60194	Dargies	Village	14,51 km²	251
60205	Élencourt	Village	1,33 km²	57
60214	Ernemont-Boutavent	Village	9,05 km²	197
60217	Escames	Village	11,75 km²	219
60219	Escles-Saint-Pierre	Village	3,33 km²	152

60242	Fontaine-Lavaganne	Village	6,75 km²	496
60244	Fontenay-Torcy	Village	5,96 km²	128
60248	Fouilloy	Village	4,66 km²	195
60269	Gaudechart	Village	5,75 km²	355
60275	Glatigny	Village	3,53 km²	222
60280	Gourchelles	Village	2,23 km²	130
60288	Grémévillers	Village	6,88 km²	446
60289	Grez	Village	5,92 km²	270
60295	Halloy	Village	3,84 km²	453
60296	Hannaches	Village	9,64 km²	153
60297	Le Hamel	Village	7, 81 km²	171
60301	Haucourt	Village	3,96 km²	139
60303	Hautbos	Village	4,3 km²	175
60304	Haute-Épine	Village	6,82 km²	268
60306	Hécourt	Village	7, 53 km²	154
60312	Héricourt-sur-Thérain	Village	4,39 km²	127
60314	Hétomesnil	Village	7,8 km²	290
60335	Lachapelle-sous-Gerberoy	Village	5 km²	147
60347	Lannoy-Cuillère	Village	14, 95 km²	275
60353	Lavacquerie	Village	8,29 km²	211
60354	Laverrière	Village	3,71 km²	39
60365	Lihus	Village	16,03 km²	401
60371	Loueuse	Village	7,44 km²	146
60388	Martincourt	Village	5,15 km²	136
60397	Le Mesnil-Conteville	Village	3,49 km²	103
60407	Monceaux-l'Abbaye	Village	4,56 km²	225
60444	Mureaumont	Village	4,81 km²	144
60458	La Neuville-sur-Oudeuil	Village	3,67 km²	338
60460	La Neuville-Vault	Village	4,51 km²	163
60472	Offoy	Village	4,21 km²	110
60476	Omécourt	Village	8,61 km²	196
60484	Oudeuil	Village	6,14 km²	259
60493	Pisseleu	Village	2,86 km²	469
60514	Prévillers	Village	5,28 km²	215
60545	Romescamps	Village	10,47 km²	577
60550	Rothois	Village	3,14 km²	224

60557	Roy-Boissy	Village	10,99 km²	339
60566	Saint-Arnoult	Village	7,9 km²	207
60571	Saint-Deniscourt	Village	4,82 km²	89
60588	Saint-Maur	Village	7, 84 km²	387
60594	Saint-Quentin-des-Prés	Village	10,76 km²	296
60596	Saint-Samson-la-Poterie	Village	4,31 km²	258
60599	Saint-Thibault	Village	10, 59 km²	306
60602	Saint-Valery	Village	4,57 km²	64
60604	Sarcus	Village	13,02 km²	267
60605	Sarnois	Village	5, 55 km²	348
60611	Senantes	Village	19,92 km²	660
60622	Sommereux	Village	13,02 km²	454
60624	Sully	Village	4, 86 km²	164
60629	Thérines	Village	9,74 km²	206
60633	Thieuloy-Saint-Antoine	Village	2,43 km²	376
60688	Villers-sur-Bonnières	Village	4,01 km²	157
60691	Villers-Vermont	Village	6,6 km²	127
60697	Vrocourt	Village	4,31 km²	36
60699	Wambez	Village	4, 59 km²	160

Tableau 1 - Présentation succincte des 89 communes de la Picardie Verte

Le Projet de Territoire

La Picardie Verte a élaboré un Projet de Territoire approuvé en 2017. Ce document définit les différentes politiques du territoire à l'horizon 2027. A l'image du SCoT, le Projet de Territoire est un document « supra-communal » et constitue un cadre dans lequel va pouvoir s'inscrire la stratégie du PLUi-H. Ceci signifie que les mesures prises par le PLUi-H devront être cohérentes avec le contenu du Projet de Territoire présenté ci-dessous :

Le projet s'articule autour de plusieurs grands axes :

- **Axe 1 : Faire de la Picardie Verte un territoire mobile et ouvert**

Le premier axe cible principalement la thématique de la mobilité, indispensable au territoire aux habitants du territoire afin d'accéder à l'emploi, aux services ou encore à l'éducation. La question des déplacements intra et extraterritoriales constitue une des principales problématiques du territoire au regard de son positionnement, son caractère rural et son étendue. L'objectif principal de cet axe est de faciliter et accompagner le développement des mobilités de la Picardie Verte.

- **Axe 2 : Stimuler et réinventer les forces du territoire**

Le deuxième axe traite principalement de la question des ressources existantes sur le territoire, pour la plupart à valoriser dans une optique de développement durable. Cet axe s'attache à favoriser la mise en place d'une transition énergétique en Picardie Verte, la mutation des activités agricoles, ou encore la valorisation du potentiel touristique dans le respect de l'environnement.

- **Axe 3 : Bien vivre et travailler en Picardie Verte**

L'axe 3 aborde le cadre de vie des habitants de la Picardie Verte. L'enjeu principal est de pérenniser le tissu économique existant et fragile, de préserver l'emploi mais aussi de lutter contre les problématiques sociales existantes.

Le maintenir d'un niveau de services satisfaisant et accessible fait également partie des objectifs de cet axe, tout comme la préservation de l'environnement et des paysages, et du développement résidentiel. La combinaison de l'ensemble de ces éléments est propice à l'attractivité du territoire qu'il est indispensable de conforter.

- **Axe transversal : Affirmer le positionnement de la Picardie Verte**

Ce dernier axe vient en soutien aux trois premiers et vise à définir et affirmer l'image souhaitée pour la Picardie Verte autour de ses atouts. Cet axe présente un enjeu fort lié à la gouvernance et à la mise en œuvre d'une politique intercommunale marquée. L'objectif ici est de rendre les actions de la CCVP visibles et cohérentes.

Récapitulatif de la stratégie du Projet de territoire de la Picardie Verte

Les objectifs sur fond coloré sont ceux identifiés comme prioritaires.

Axes	Orientations	Objectifs
AXE TRANSVERSAL : AFFIRMER LE POSITIONNEMENT DE LA PICARDIE VERTE	ORIENTATION TRANSVERSALE 1 Construire et porter une image commune	OBJECTIF 1A Valoriser les atouts environnementaux de la Picardie Verte en affirmant la nécessité de les conforter et les préserver
		OBJECTIF 1B Faire de l'innovation un principe d'intervention sur le territoire
		OBJECTIF 1C Faire des habitants et acteurs locaux des ambassadeurs du territoire
	ORIENTATION TRANSVERSALE 2 Travailler ensemble	OBJECTIF 2A Renforcer la gouvernance intercommunale et le rôle de la CCPV
		OBJECTIF 2B Développer les partenariats et relations avec les acteurs locaux et territoires voisins en portant les ambitions de la CCPV
		OBJECTIF 2C Promouvoir la participation citoyenne et la transparence publique
AXE 1 : FAIRE DE LA PICARDIE VERTE UN TERRITOIRE MOBILE ET OUVERT	ORIENTATION 1.1 Développer les mobilités internes	OBJECTIF 1.1.1 Multiplier les liaisons et les nouvelles circulations intra-territoire
		OBJECTIF 1.1.2 Soutenir les mobilités alternatives à la voiture individuelle
	ORIENTATION 1.2 Ouvrir le territoire vers l'extérieur	OBJECTIF 1.2.1 Militer pour la réalisation du tronçon A16/A29
		OBJECTIF 1.2.2 Conforter les liaisons vers les territoires voisins, notamment vers le Nord
AXE 2 : STIMULER ET REINVENTER LES FORCES DU TERRITOIRE	ORIENTATION 2.1 Confirmer et conforter la labellisation de la Picardie Verte comme un Territoire à énergie positive	OBJECTIF 2.1.1 Promouvoir des modes de consommations, de production, d'aménagement, de déplacement et de vie sobres en énergie
		OBJECTIF 2.1.2 Accélérer le rythme de réhabilitation et rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires
		OBJECTIF 2.1.3 Promouvoir des constructions neuves à haute performance énergétique
		OBJECTIF 2.1.4 Développer les énergies renouvelables sur le territoire
		OBJECTIF 2.1.5 Permettre aux entreprises locales de saisir les opportunités induites par la transition énergétique
		OBJECTIF 2.1.6 Rendre les bâtiments publics exemplaires (communaux et intercommunaux)
	ORIENTATION 2.2 Accompagner la mutation vers une agriculture durable	OBJECTIF 2.2.1 Replacer l'agriculture au cœur de la dynamique territoriale
		OBJECTIF 2.2.2 Soutenir les circuits courts et productions de niches
		OBJECTIF 2.2.3 Encourager la valorisation locale des productions du territoire
		OBJECTIF 2.2.4 Développer l'offre de formation agricole sur le territoire et accompagner le renouvellement des exploitations
	ORIENTATION 2.3	OBJECTIF 2.3.1 Améliorer la lisibilité touristique et culturelle du territoire et conforter la

Axes	Orientations	Objectifs
	Valoriser les potentiels touristiques et culturels de la Picardie Verte	gouvernance à l'échelle du Pays du Grand Beauvaisis
		OBJECTIF 2.3.2 Professionnaliser l'accueil touristique et améliorer l'offre de restauration et d'hébergement
		OBJECTIF 2.3.3 Promouvoir la culture
		OBJECTIF 2.3.4 Privilégier les offres de court séjour autour du patrimoine naturel, culturel et rural du territoire
AXE 3 BIEN VIVRE ET TRAVAILLER EN PICARDIE VERTE	ORIENTATION 3.1 Pérenniser le tissu économique et l'emploi du territoire	OBJECTIF 3.1.1 Maintenir et solidifier le tissu économique et artisanal des principaux pôles
		OBJECTIF 3.1.2 Conforter les principaux employeurs du territoire et développer les services aux acteurs économiques
		OBJECTIF 3.1.3 Mobiliser les potentialités du numérique
		OBJECTIF 3.1.4 Consolider l'offre de formation sur le territoire
		OBJECTIF 3.1.5 Concilier un développement économique du territoire pérenne et la préservation de l'environnement
	ORIENTATION 3.2 Promouvoir la solidarité sociale et territoriale	OBJECTIF 3.2.1 Améliorer l'accessibilité de l'offre de services proposée sur le territoire autour des principes de polarisation et de mutualisation
		OBJECTIF 3.2.2 Développer l'accès et les usages numériques
		OBJECTIF 3.2.3 Mener une politique éducative efficace en collaboration avec les partenaires
		OBJECTIF 3.2.4 Doter le territoire d'une offre de services enfance/jeunesse attractive
		OBJECTIF 3.2.5 Collaborer pour une meilleure couverture de santé
		OBJECTIF 3.2.6 Poursuivre le développement des services à la personne, notamment à destination des personnes âgées
		OBJECTIF 3.2.7 Conforter et développer une offre récréative de qualité, attractive pour les jeunes ménages et les cadres
		OBJECTIF 3.2.8 Conforter les solidarités locales et favoriser le bien-vivre ensemble
	ORIENTATION 3.3 Créer les conditions d'un développement résidentiel durable	OBJECTIF 3.3.1 Favoriser la mixité fonctionnelle des pôles (emplois, logements & services)
		OBJECTIF 3.3.2 Diversifier l'offre de logements (équilibre offre social/privée, collectif/individuel, propriété/location, petite taille/grande taille, adaptation aux séniors)
		OBJECTIF 3.3.3 Aménager le territoire en préservant les ressources naturelles, l'environnement et les paysages

Figure 2 - Les axes du Projet de Territoire

(Source : Projet de Territoire)

Modalités d'élaboration du PLUi-H

L'élaboration du PLUi-H se fera sur une période de trois ans (2016-2019). Plusieurs étapes permettront la réalisation du nouveau document d'urbanisme :

- **Phase 1 : Elaboration du diagnostic**

Le présent document est le fruit de l'étape première, celle du diagnostic, qui a permis de dresser l'état des lieux du territoire en identifiant à la fois ses faiblesses, qu'il s'agira d'atténuer, mais aussi ses atouts qu'il faudra valoriser. La finalité du diagnostic s'inscrit dans la recherche de plusieurs grands enjeux auxquels il faudra répondre.

- **Phase 2 : Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Le PADD constitue la pièce maitresse du PLUi et pour objectif de formuler le projet politique des élus pour les 15 ans à venir, en énonçant de grandes orientations/intentions. L'importance de cette pièce est d'autant plus forte, puisque cette dernière impacte l'ensemble des pièces suivantes, c'est-à-dire les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le plan de zonage et le règlement. Un fois définies, les mesures dictées dans la PADD sont traduites à l'échelle de la parcelle, c'est pourquoi il est indispensable de porter une réflexion aboutie lors de cette phase.

- **Phase 3 : Elaboration des Orientations d'Aménagement, du plan de zonage et de la règlementation**

La troisième phase est relative à l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), « loupes spécifiques » au sein de secteurs d'intérêts (friches industrielles par exemple). Un travail précis sera mené : le choix d'implantation du bâti, de sa couleur, le nombre de logements et leur typologie respective peuvent être définis. Dans cette même phase sera également élaboré le Programme d'Orientations et d'Actions (POA), document spécifique au volet « H » du PLUi qui fixe les mesures relatives à l'habitat. Le plan de zonage et le règlement viennent quant à eux appliquer à la parcelle les orientations précisées dans le PADD (phase 2). Cette étape permet de déterminer les règles de constructibilité pour chaque type de zones existantes.

- **Phase 4 : Procédure administrative**

Pour finir, une phase de procédure administrative est entièrement dédiée à la mise en arrêt du projet, à la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et du public, avant l'approbation et la prise d'effet du document. La PLUi-H de la Picardie Verte doit être approuvé à la fin de l'année 2019.



Figure 3 – Les principales étapes de la démarche du PLUi-H

(Source : Géostudio)

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal co-construit

Les élus de la Picardie Verte ont souhaité une élaboration co-construite de son futur document d'urbanisme intercommunal. Le PLUi est élaboré conjointement entre les partenaires institutionnels associés (DDT, CAUE…), mais aussi avec les habitants, les associations locales, et l'ensemble des acteurs du territoire. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) rappelle que « *la concertation doit s'effectuer pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLUi-H, jusqu'à l'arrêt puis l'approbation de la Communauté de Communes* » (p23).

Tout au long de la procédure, le public doit pouvoir :

- Avoir accès à l'information ;
- Partager le diagnostic du territoire ;
- Etre sensibilisé aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur ;
- Alimenter la réflexion et enrichir le projet ;
- S'approprier au mieux le projet.

Le CCTP mentionne **les modalités de la concertation** qui doivent à minima comprendre les éléments suivants :

- *Affichage en mairie de la délibération de prescription du PLUi-H ;*
- *Articles dans le bulletin communautaire et les bulletins communaux ;*
- *Informations sur le site internet de la Communauté de Communes ou la page dédiée au PLUi-H ;*
- *Mise à disposition de registres d'observations au siège de la CCPV, dans les 4 bourgs les plus importants et dans les autres communes, selon la volonté du maire ;*
- *Consultation de chaque document du PLUi-H à la CCPV et dans les mairies ;*
- *Mise en place d'une adresse e-mail spécifique ;*
- *Des « élus-relais » identifiés par groupe de communes afin de relayer les informations sur l'avancement du PLUi-H et de recueillir les attentes des habitants.*

Pour cela, *« des réunions publiques seront organisées dans au moins quatre lieux différents pour les deux phases marquantes du projet (diagnostic/PADD et arrêt du projet) » et « des réunions d'associations et de consultations des Personnes Publiques Associées au moins à chaque grande étape de la procédure »* seront organisées.

L'animation auprès de la population doit être effective dès le début de la procédure et tout au long de l'élaboration du document d'urbanisme « *afin de favoriser l'émergence d'un débat constructif et une vision partagée du territoire* » (CCTP). Les représentants de la Communauté de Communes ont donc misé sur une manière innovante de concerter : site Internet dédié au PLUi-H, ateliers de concertation, réunions publiques, manifestations autour du PLUi-H, bande dessinée… sont autant d'outils ayant contribué à l'élaboration partagée du document d'urbanisme. La co-construction influencera sur l'appropriation et l'acceptation du document par le plus grand nombre. Pour finir, le bureau d'études en charge de l'élaboration du document réalisera un bilan de concertation.





Une démarche exemplaire récompensée

Au mois de novembre 2017, les représentants de la Picardie Verte ont été conviés à titre de lauréats, à participer au Séminaire annuel du Club PLUi. Pour rappel, la CCPV avait candidaté en avril 2017 à un « appel à projet PLUi » mené par le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Suite à l'étude du dossier par le jury, **la Picardie Verte a été retenue comme lauréat**, exemplaire en matière de savoir-faire, et considérée comme capable de faire progresser les pratiques en matière d'élaboration de PLUi. Elle a été lauréate dans la sous-catégorie des « *démarches PLUi innovantes mises en œuvre pour pallier des difficultés particulières* ». La CCPV a plus précisément été récompensée pour avoir mis en œuvre un document coconstruit malgré certaines difficultés comme l'étendue importante de son territoire (633km² pour 89 communes), son caractère éminemment rural (34 000 habitants), la dépendance à l'agriculture ou encore la gouvernance et la cohésion du territoire communautaire.

La CCPV a été primée pour sa démarche de concertation ascendante dans laquelle élus, habitants, personnes publiques associées et acteurs économiques du territoire, sont sources de propositions. Cet évènement a été l'occasion de rappeler que la concertation est présente depuis le lancement de la démarche. Plusieurs exemples ont été mentionnés comme la mise en place d'ateliers participatifs avec les élus et les habitants, la création d'un site dédié à la démarche, l'application Géolocalisons, la nomination d'élus représentants ambassadeurs du PLUi, ou encore la réalisation de supports d'informations et de communication autour du projet.



Sur les 180 dossiers de candidatures, seulement 21 ont été retenus parmi lesquels celui de la CCPV. Grâce à ce titre, elle peut désormais prétendre à une subvention qui l'aidera à financer les besoins et études d'ingénierie pour une meilleure réalisation de son PLUi-H.

Contenu du diagnostic

Le présent document constitue la première pièce du PLUi-H. Avant toutes choses, il faut préciser que le diagnostic fige une photographie actuelle du territoire de la Picardie Verte. Il n'a aucune portée règlementaire mais va permettre d'identifier les atouts et les faiblesses du territoire afin d'en tirer de grands enjeux. Ces derniers seront à la base de la réflexion menée conjointement par les élus de la Picardie Verte pour l'élaboration du PADD.

Le diagnostic se compose de plusieurs grandes parties :

- **Un état initial de l'environnement** qui dresse le portrait du territoire au prisme de son environnement naturel et de ses paysages en abordant une multitude de thématiques (l'environnement physique avec le climat, la géologie, l'hydrosphère ; les ressources naturelles avec l'eau, l'énergie, les espaces agricoles ; la biodiversité et les milieux naturels ; la pollution et la qualité des milieux avec la qualité de l'eau, de l'air mais aussi la gestion des déchets, les nuisances sonores et lumineuses ; et enfin les risques technologiques….).
- **Une analyse paysagère** qui traite du contexte paysager de la Picardie Verte, des paysages remarquables et protégés, des entités géomorphologiques, des unités paysagères grâce à une lecture du paysage. Cette partie abordera aussi la question de la mutation des paysages de la Picardie Verte.
- **Une étude des mobilités** est présentée dans une troisième partie. Elle permet de faire l'état des lieux de l'offre existante sur le territoire et analysera la question du stationnement, des transports en commun, des mobilités douces, et de l'accidentologie.
- **Une analyse socio-économique** qui étudie les profils socio-économiques, les dynamiques démographiques et économiques du territoire, et qui est complétée par une analyse fine de l'Habitat en Picardie Verte.

La conclusion du diagnostic présentera une synthèse et une hiérarchisation des enjeux identifiés.



1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



II. L'ETUDE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

A. Cadre réglementaire

1. L'évaluation environnementale dans les documents d'urbanisme

La Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 du parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 (relative à "l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement") pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable à leur adoption. L'ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004 portant transposition de la directive 2001/42/CE a introduit une nouvelle section 2 « évaluation environnementale » au chapitre 1er du titre II du livre 1er du Code de l'Environnement :

Section 2 : Évaluation environnementale « Art. L.121-10 (inséré par Ordonnance nº 2004-489 du 3 juin 2004) : Font l'objet d'une évaluation environnementale dans les conditions prévues par la présente section : Les directives territoriales d'aménagement ; Le schéma directeur de la région d'Île-de-France ; Les schémas de cohérence territoriale ; Les plans locaux d'urbanisme susceptibles d'avoir des effets notables sur l'environnement compte tenu de la superficie du territoire auxquels ils s'appliquent, de la nature et de l'importance des travaux et aménagements qu'ils autorisent et de la sensibilité du milieu dans lequel ceux-ci doivent être réalisés. Sauf dans le cas où elle ne prévoit que des changements mineurs, la révision de ces documents donne lieu soit à une nouvelle évaluation environnementale, soit à une actualisation de l'évaluation environnementale réalisée lors de leur élaboration ».

Ainsi, les plans locaux d'urbanisme font désormais l'objet d'une évaluation environnementale. Le décret n° 2005-608 du 27 mai 2005 précise le contenu de l'évaluation environnementale (retranscrit à l'article R122-2 du Code de l'Environnement notamment) et défini les plans locaux d'urbanisme qui sont également soumis à une évaluation environnementale. Notons que la démarche d'évaluation environnementale était déjà prévue par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU). L'ordonnance du 3 juin 2004 a complété et étendu le dispositif. La procédure d'évaluation environnementale s'applique en premier lieu aux SCOT, dont l'échelle territoriale est la plus adaptée pour analyser les choix et les orientations d'aménagement au regard des exigences environnementales. Elle s'applique en second lieu à certains **PLU susceptibles d'avoir une incidence notable sur l'environnement**, soit parce qu'ils permettent la réalisation de travaux, ouvrages ou aménagements soumis à une évaluation de leurs incidences sur un site **Natura 2000**, soit **en l'absence de SCOT** ayant lui-même suivi cette procédure, par l'importance des territoires et de la population concernée ou par l'ampleur des projets d'urbanisation dont ils sont porteurs. Cette procédure modifie profondément le contenu du rapport de présentation des documents concernés. Elle est aussi un moyen d'enrichir et d'améliorer les projets constitutifs des SCOT et des PLU.

2. L'évaluation environnementale dans la démarche de PLU/PLUi

L'évaluation environnementale est menée **en parallèle** de l'élaboration du PLU/PLUi. Ces deux démarches interagissent pour une prise en compte rigoureuse de l'environnement dans l'aménagement du territoire.

3. L'état initial de l'environnement

L'État Initial de l'Environnement (EIE) constitue la première phase de l'évaluation environnementale. Il a pour objectif d'analyser les caractéristiques de l'environnement sur le territoire, de définir et hiérarchiser des enjeux environnementaux. L'EIE a été mené en parallèle avec le diagnostic du PLUi qui définit les enjeux d'aménagement et de développement durable, et fixe les orientations et les objectifs des acteurs.

B. Méthode de travail

1. Description de la méthode appliquée

Placer les questions environnementales au cœur du projet

La méthode appliquée ici est menée en vue de **placer les questions environnementales au cœur du projet** de PLU. Les buts poursuivis sont :

- Apporter les connaissances globales auprès de tous les acteurs concernés en définissant les problématiques environnementales ;
- Présenter les enjeux liés au projet, en se basant sur des constats et une compréhension partagés.

Définition des volets thématiques

Les volets thématiques ont été définis **en rapport avec le contexte local**, et en respectant les préconisations dictées par la DREAL concernant les thèmes à aborder dans les projets d'urbanisme.

Réalisation d'un état des lieux

L'état des lieux permet de **poser et comprendre le contexte**. Par la même occasion, il permet d'identifier chaque thème au regard de l'offre et de la demande actuelle et future, en prenant compte des pressions et impacts provoqués par la demande. L'état initial de l'environnement se construit à travers plusieurs grandes étapes :

- L'identification et la prise de connaissance des études préalables : étude du Porter à Connaissance de l'État, recensement de toutes les études et informations disponibles en matière d'environnement.
- La recherche et la commande d'études complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.
- L'échange avec les acteurs locaux et les techniciens (réunions, rendez-vous téléphoniques).
- Les visites de terrain permettant de mieux appréhender le territoire, et d'en comprendre le fonctionnement et les subtilités (réalisation de reportages photographiques).
- Réalisation d'un diagnostic : écriture du rapport en s'alimentant des points précédemment évoqués, et en effectuant la lecture, l'analyse et la synthèse des études recensées et mises à disposition.
- Vérification de la compatibilité du projet avec les plans ou programmes de niveau supérieur (SDAGE, DCE …)
- Identification et hiérarchisation des enjeux environnementaux, en lien avec le projet, et dans un souci de transversalité avec les domaines.

2. Réunions et entretiens

Afin que le diagnostic soit une vision dynamique et réaliste du territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte, un représentant de chaque commune (maire, délégué communal…) a été rencontré en début de mission. Cette approche permet de recueillir la vision de ce représentant sur la dynamique de sa commune mais également de sa commune au sein de la Communauté de Communes. De surcroit, cette rencontre – ayant lieu en commune – a permis de réaliser un reportage photographique des éléments identitaires de chaque commune.

A cela s'ajoutent les diverses réunions et ateliers, moments d'échanges dédiés avec les élus ou les habitants sur les thématiques liées à l'Environnement. Ces échanges nous permettent d'aborder le territoire de façon concrète.

III. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

Le territoire de la Picardie Verte est un espace rural situé en bordure nord-ouest du Département de l'Oise. Il bénéficie de la proximité des villes de Beauvais, d'Amiens et de Rouen. La Communauté de Communes est délimitée à l'ouest par le département de la Seine-Maritime, au nord par le département de la Somme, et au sud par la Communauté de Communes du Pays de Bray.

En Picardie Verte, l'agriculture joue un rôle primordial dans l'occupation du territoire, la structuration des paysages, l'organisation du bâti et l'implantation des villes, des bourgs et des villages.

Une large moitié nord-est du territoire intercommunal est caractérisé par la présence d'un plateau agricole ouvert : le Plateau Picard. L'extrémité nord-ouest est découpée par la vallée de la Bresle et présente davantage de boisements. La moitié sud-ouest est séparée du plateau agricole par les vallées du Thérain et du Petit Thérain, elle est caractérisée par des pâtures et du bocage représentatifs de la boutonnière du Bray.

IV. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

A. Le climat

1. Type de climat et caractéristiques climatiques locales

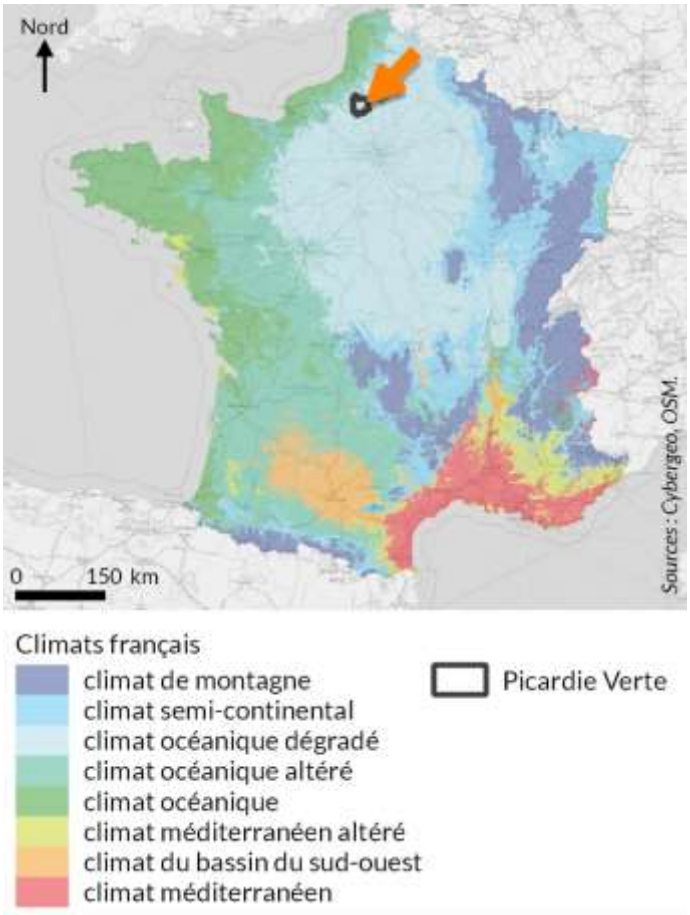


Figure 4 – Carte des climats français

Le climat de la Picardie est de type **semi-océanique, doux et tempéré**. Il dispose d'une faible amplitude thermique entre le mois le plus chaud et le mois le plus froid. Les jours de neige sont peu nombreux. En effet, l'altitude globalement modeste du territoire et à la proximité de la mer apporte une certaine douceur. Les températures moyennes annuelles avoisinent les 10 °C. Il s'agit d'un secteur moyennement arrosé (précipitations moyennes annuelles < 700 mm).

Les vents dominants sont en majorité de secteur sud-ouest. Les vents forts supérieurs à 57 km/h sont constatés en moyenne 36 jours par an (entre 2000 et 2015) ; les vents supérieurs à 100 km/h le sont 0.5 jour par an en moyenne (entre 2000 et 2015). (source : Infoclimat)

2. Pluviométrie

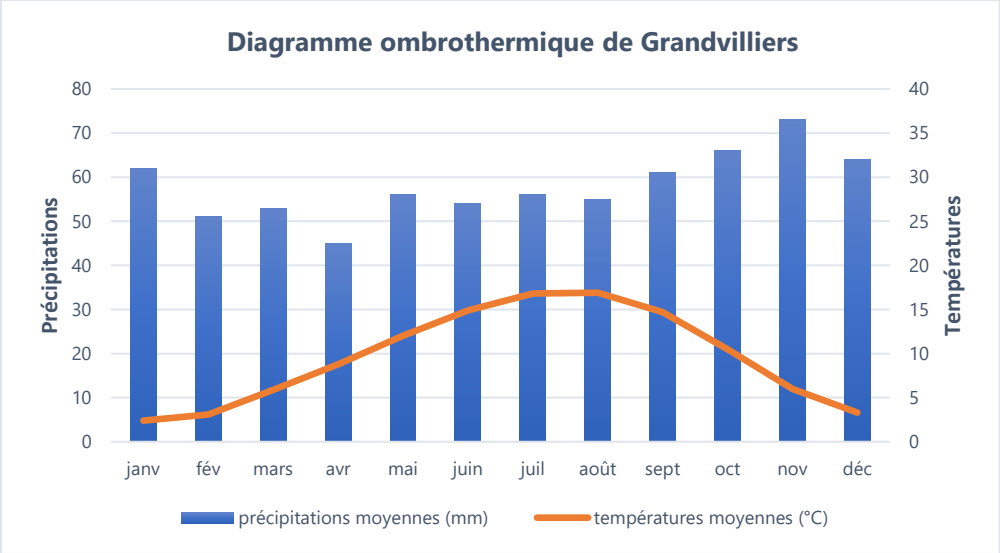


Figure 5 : Diagramme ombrothermique de Grandvilliers (1982-2012)

D'après MétéoFrance (données de pluviométries annuelles), l'Aéroport de Beauvais-Tillé, représentatif du climat local, connaît en moyenne **112 jours de précipitations par an** (pluies supérieures ou égales à 1 mm) entre 2000 et 2014. La moyenne annuelle des précipitations est de 615 mm entre 2000 et 2015. (Source : Infoclimat)

Le diagramme ombrothermique ci-contre montre qu'il n'existe d'ailleurs pas de réelle période de sécheresse atmosphérique.

Nombre moyen de jours avec	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	ANNEE
Orage	0,2	0,1	0,2	1,4	3,5	3,4	3,1	3,1	1,7	0,8	0,2	0,3	**18,0**

Figure 6 – Fréquence moyenne des orages à Beauvais entre 1981 et 2010

Les orages sont plus nombreux entre mai et août avec plus de 3 jours par mois en moyenne sur cette période. Les précipitations intenses, telles qu'un orage, peuvent être à la source de ruissellements lorsque la nature des sols, l'occupation des sols et la topographie y sont favorables. (*Cf.* **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Signet non défini.**)

Les épisodes neigeux sont assez limités, avec une moyenne d'environ 18 jours par an à l'Aéroport de Beauvais-Tillé (source : Infoclimat, période 2000-2015).

3. Ensoleillement et températures

Entre 2000 et 2015, la durée moyenne annuelle d'ensoleillement enregistrée est de **1 650 heures** à l'Aéroport de Beauvais-Tillé (source : Infoclimat). Le brouillard (visibilité inférieure à 1 km) est observé en moyenne 153.5 fois par an sur la même période. L'ensoleillement peut être envisagé comme une source d'énergie bien qu'il soit relativement faible sur le territoire. (*Cf.* **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Signet non défini.**).

Les orages se rencontrent pour l'essentiel d'avril à août, soit 10.5 jours en moyenne entre 2000 et 2015 (source : Infoclimat).

Mois	Moyenne	Minimales	Maximales
Janvier	2.4°C	-0.2°C	5.1°C
Février	3.1°C	0.0°C	6.2°C
Mars	5.9°C	1.7°C	10.2°C
Avril	8.8°C	4.2°C	13,4°C
Mai	12.0°C	7.1°C	17,0°C
Juin	14.9°C	9.8°C	20.1°C

Source : Climate-data, 2016

Juillet	16.8°C	11.8°C	21.9°C
Août	16.9°C	11.9°C	21.9°C
Septembre	14.7°C	10.0°C	19.4°C
Octobre	10.5°C	6.6°C	14.4°C
Novembre	6.0°C	3.1°C	9.0°C
Décembre	3.3°C	0.8°C	5.9°C

Tableau 2 – Températures moyennes, minimales et maximales mensuelles de Grandvilliers (1982-2012).

La **température moyenne annuelle est de 9,6°C**. Le mois le plus le froid est janvier avec une moyenne de +2.4°C ; le mois le plus chaud est août avec une moyenne de +16.9°C.

4. Vent

(Statistiques basées sur des observations entre juillet 2002 et septembre 2016)

Les vents dominants sont de secteur **Sud-Ouest (28 %)**. La vitesse des vents est de 4 m/s en moyenne. La vitesse du vent est propice à la production d'énergie éolienne, d'ores et déjà exploitée sur le territoire (*Cf.* **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Signet non défini.**).

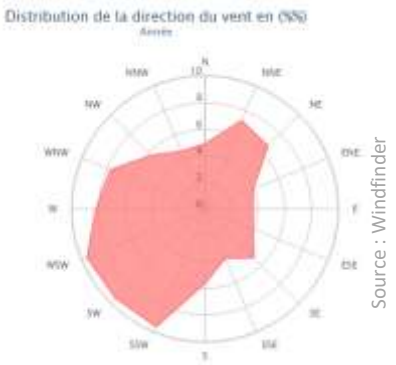


Figure 7 – Distribution annuelle des vents sur Beauvais-Tillé (période 2002-2016).

B. Changement climatique

1. A l'échelle nationale

Il est aujourd'hui communément admis que **le réchauffement climatique est lié aux activités humaines** et aux consommations d'énergies qui y sont associées. Selon le rapport du 13 avril 2014 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'essentiel de l'accroissement constaté de la température moyenne de la planète depuis le milieu du 20e siècle est « très vraisemblablement » dû à l'augmentation observée des gaz à effet de serre émis par l'homme (plus de 95 % de certitude en 2014 contre 66 % en 2001).

Pour l'instant, la Terre s'est réchauffée de près de 1° C depuis l'époque pré-industrielle, et les trois dernières décennies sont « probablement » les plus chaudes qu'a connues l'hémisphère Nord depuis au moins mille quatre cents ans. De 2000 à 2010, les émissions ont augmenté de 2,2 % par an contre 0,4 % en moyenne au cours des trois décennies précédentes. A ce rythme, le **seuil des 2°C** supplémentaires, qui est l'objectif international réitéré lors des conférences successives des Nations Unies sur le climat, **sera franchi dès 2030**. A l'exception du scénario le plus sobre en émissions carbonées, il est hautement improbable que la hausse des températures soit contenue dans cette limite de 2°C.

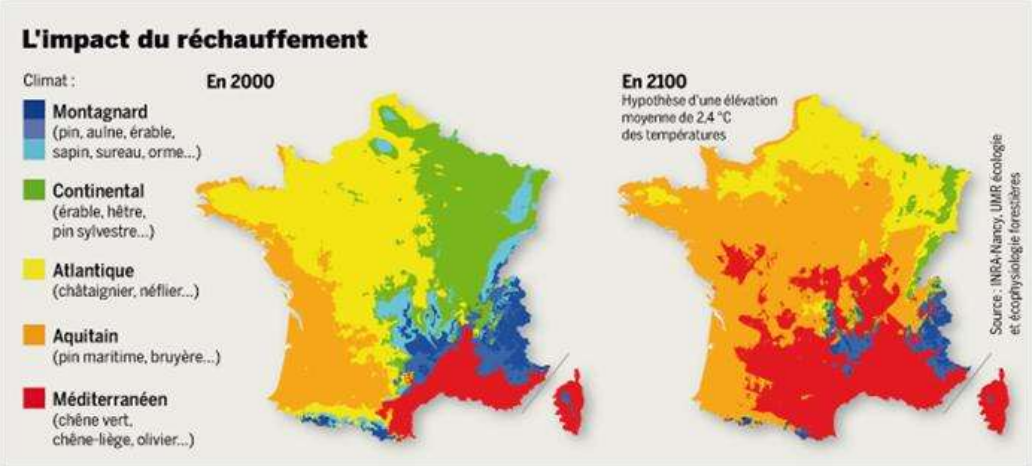


Figure 8 : Impact du réchauffement climatique en France 2000/2100.
Source : INRA, 2014

2. A l'échelle régionale

Les changements climatiques, la raréfaction des ressources énergétiques et la dégradation de la qualité de l'air comptent parmi les enjeux majeurs du XXIe siècle dont la manifestation fait – ou fera – peser sur l'humanité toute entière des risques dans de nombreux domaines tels que la production agricole, l'accès à la ressource en eau ou à l'énergie.

Si la Picardie est globalement confrontée aux mêmes enjeux que les autres régions françaises, ses spécificités économiques, sociales et géographiques exacerbent ces enjeux.

Avec 29 % des émissions totales, **l'industrie est le secteur le plus émetteur de la région**, contre 20 % à l'échelle nationale. Les transports génèrent 25 % des émissions régionales, un chiffre proche de la moyenne nationale de 27 %, même s'il recouvre des réalités fort différentes. L'Habitat et les services, regroupés dans le secteur du bâtiment génèrent 23 % des gaz à effet de serre de la région, dont les 2/3 du seul fait de l'habitat. L'agriculture est responsable de 21 % des émissions régionales de gaz à effet de serre (GES), taux semblable au niveau d'émissions du secteur à l'échelle nationale (20 %).

Le poids du secteur industriel est plus élevé que la moyenne nationale du fait de son importance dans l'économie régionale. Au-delà, c'est la nature même des entreprises industrielles (chimie et agroalimentaire) qui explique la part prédominante de ce secteur dans les émissions globales par leur forte intensité énergétique. Associée à l'importance de l'industrie, la situation géographique de la Picardie explique l'ampleur du trafic routier de marchandises qui contribue à hauteur de 11 % des émissions des GES régionales.

Pour sa part, **l'agriculture est le quatrième secteur émetteur**, non par ses consommations d'énergie mais par l'utilisation d'engrais minéraux azotés et la présence d'un cheptel important. Le développement des puits de carbone, c'est-à-dire l'absorption nette de CO_2 due à la croissance de la biomasse, renforce l'importance des espaces agricoles et forestiers de la Picardie.

L'habitat représente 15 % des émissions de GES. La typologie de l'habitat picard découle naturellement de son organisation territoriale : la dispersion de la population dans les petites communes explique la prédominance à 60 % des maisons individuelles dans le parc de logements. Usage prédominant, le chauffage est responsable de 81 % des émissions de l'habitat.

Caractérisé par des performances énergétiques plus faibles, le parc de logements anciens contribue à 82 % des émissions de l'habitat.

La Picardie est la région française comptant le plus de communes (2 300 communes pour 3 départements) et compte seulement six agglomérations de plus de 50 000 habitants pour une population totale de près de 2 millions d'habitants. Conséquence de cette organisation spatiale, les **déplacements individuels motorisés sont plus nombreux et plus longs** en Picardie que dans le reste du pays. **Les déplacements de voyageurs représentent 14 % des émissions de GES**.

Comparativement à d'autres régions françaises, la **qualité de l'air** en Picardie dans les principales agglomérations est globalement satisfaisante. En revanche, la Picardie est affectée par la pollution à l'ozone, essentiellement liée aux transports routiers, qui touche une grande partie de l'Europe. Paradoxalement, cette pollution touche plutôt les zones rurales, éloignées de toute source directe de polluants. Enfin, les particules fines doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les années à venir.

Une vulnérabilité avérée des milieux, ressources et activités : des modifications des paramètres climatiques (températures, précipitations, extrêmes) sont aujourd'hui observées, et les projections de Météo-France mettent en évidence, pour la Picardie, des températures moyennes annuelles en hausse de l'ordre de 2 à 3.5 °C d'ici la fin du siècle, une diminution des précipitations moyennes de l'ordre de 15 % en fin de siècle par rapport au cumul actuel, une augmentation significative du nombre de jours de vagues de chaleur et de sécheresses.

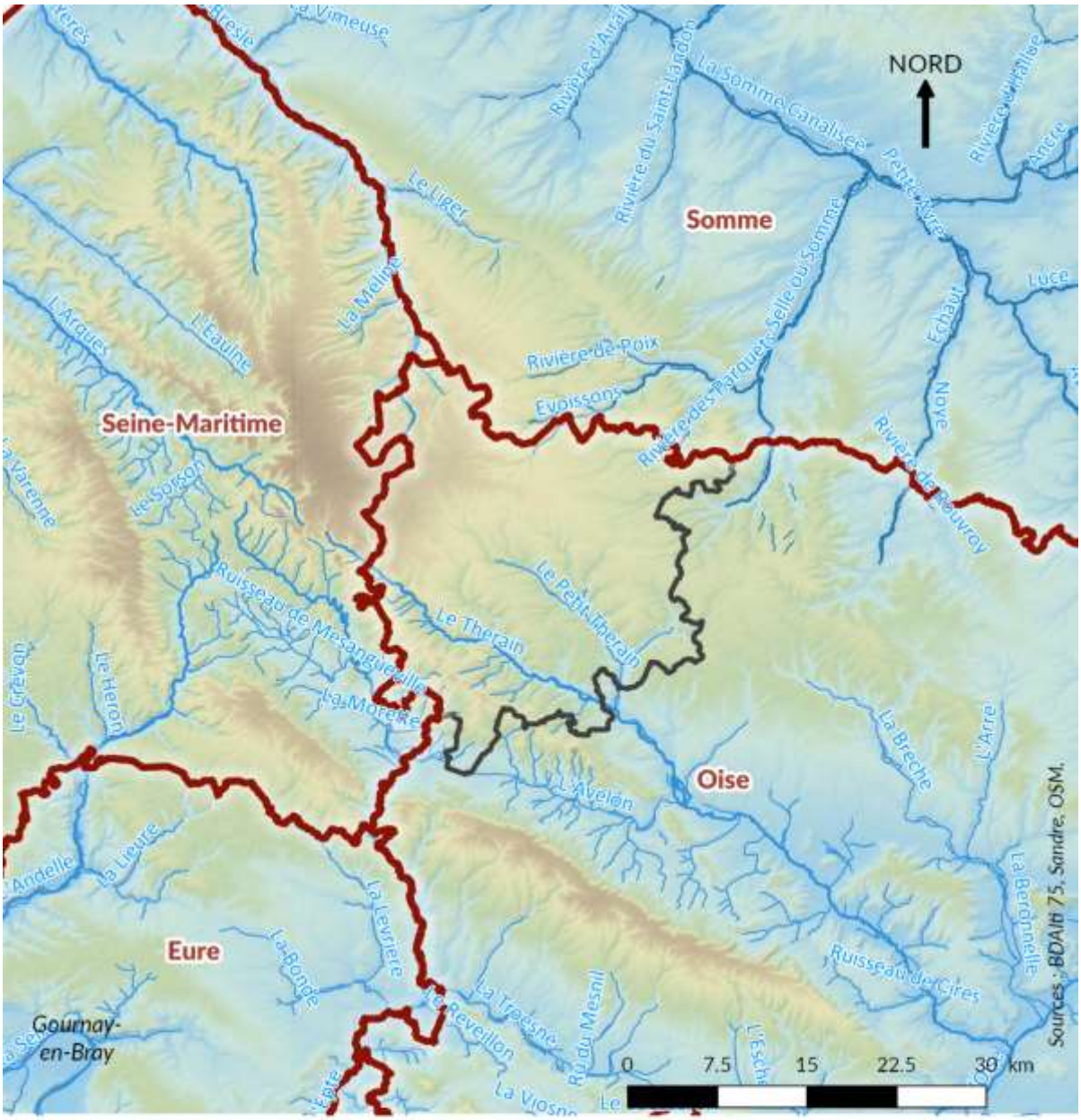
3. A l'échelle intercommunale

Les perspectives de changements climatiques étudiées pour la région Picardie sont également valables à l'échelle de la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Seuls les chiffres liés à l'industrie sont un peu différents, la Picardie Verte étant un territoire plus agricole qu'industriel. La mobilité reste un poste important en matière de consommation d'énergie, du fait de trajets domicile-travail relativement longs. L'ancienneté du bâti n'est pas en reste et induit une consommation d'énergie importante liée au chauffage (mauvaise isolation).

Concernant la modification du climat, la Picardie Verte devrait être sujette à davantage de pluies intenses augmentant le risque de ruissellement déjà bien présent sur le territoire. Les crues des cours d'eau devraient également être plus fréquentes. Ainsi, le risque d'inondation, quel que soit sa nature, doit être pris en compte à la hauteur de son importance. (Cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Signet non défini.**)

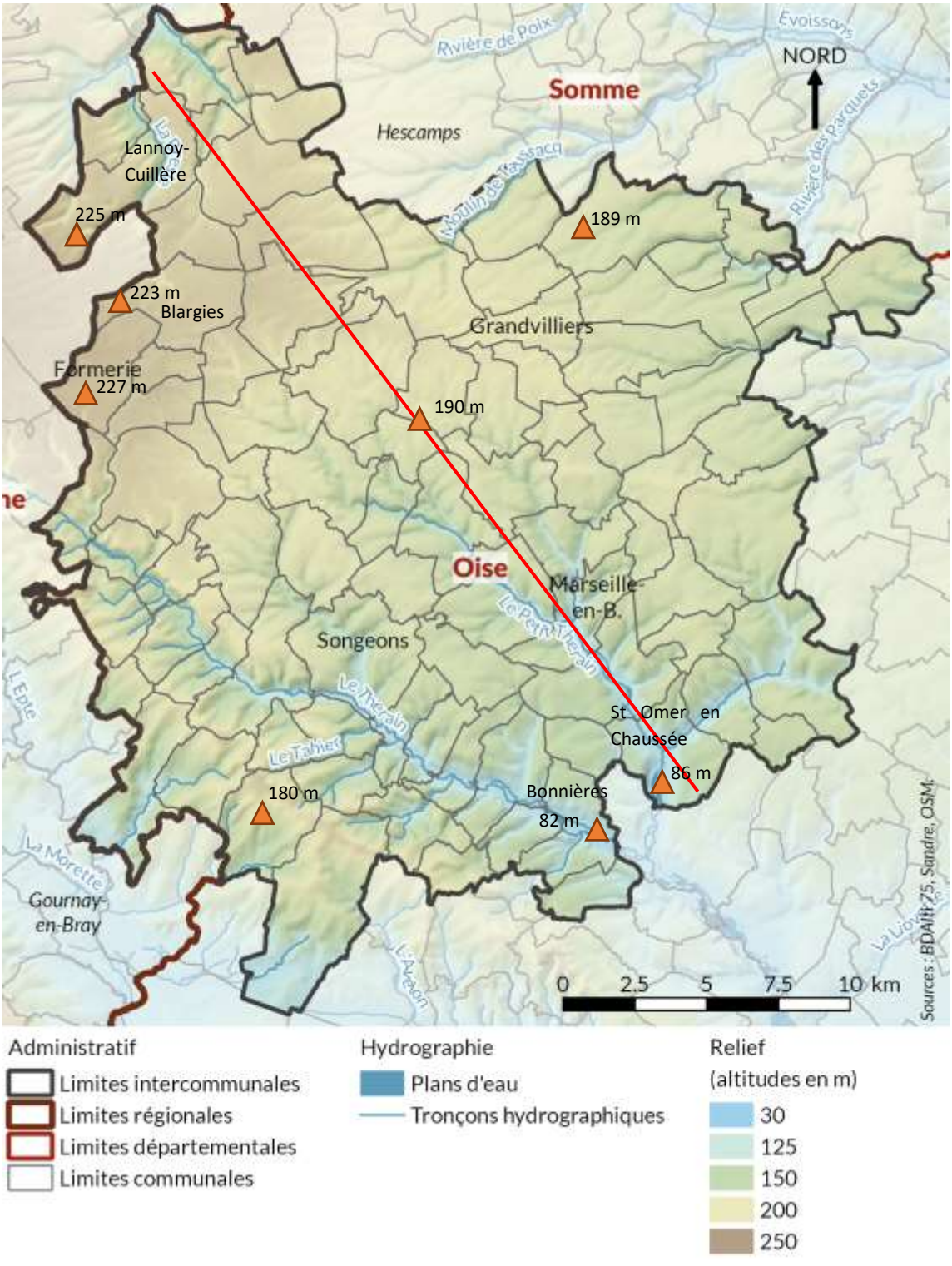
C. La géologie et le relief

1. Topographie et relief



Carte 5 : Relief de la Communauté de Communes et de ses alentours

La Communauté de Communes Picardie Verte prend place au sein d'un vaste plateau : le Plateau Picard, entaillé par les vallées du Thérain et du Petit Thérain.



Carte 6 – Relief de la Communauté de Communes Picardie Verte

Les communes s'étagent sur une altitude comprise entre 227 m NGF dans la plaine, au sud de la commune de Formerie (sur la D4), en limite Nord-Ouest de l'intercommunalité, et 82 m NGF dans la vallée du Thérain, sur la commune de Bonnières, en limite Sud-Est de l'intercommunalité.

Le trait de coupe (en rouge sur la carte) correspond au profil topographique suivant :



Figure 9 – Coupe topographique entre Quincampoix-Fleuzy et Saint Omer en Chaussée

L'ensemble des communes présente les faciès suivants :

- Les **plateaux** (entre 0 et 22,8 km sur la coupe), supports de grandes cultures céréalières et parfois de bois
- Les **coteaux** (entre 22,8 et 24 km sur la coupe) plus ou moins abrupts, supports de bois, de pâtures ou de prairies
- Les **vallées** (entre 24 km et la fin de la coupe) qui creusent les plateaux

Sur chacun de ces faciès s'implantent cultures, boisements et **bocages** présents, notamment, aux abords des villages. Ces différents faciès sont explicités dans le paragraphe dédié au paysage (Cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Signet non défini.**).



Source : Equipe Plui-H, 2016-2017

Figure 10 – Bocage sur la commune de Brombos



Source : Equipe PLUi-H, 2016-2017

Figure 11 – Bocage sur la commune de Thérines



Source : Equipe PLUi-H, 2016-2017



Source : Equipe PLUi-H, 2016-2017

Figure 12 – Bocage sur la commune de Saint Deniscourt

Figure 13 – Bocage sur la commune de Blicourt



Photo 1 – Plateau picard

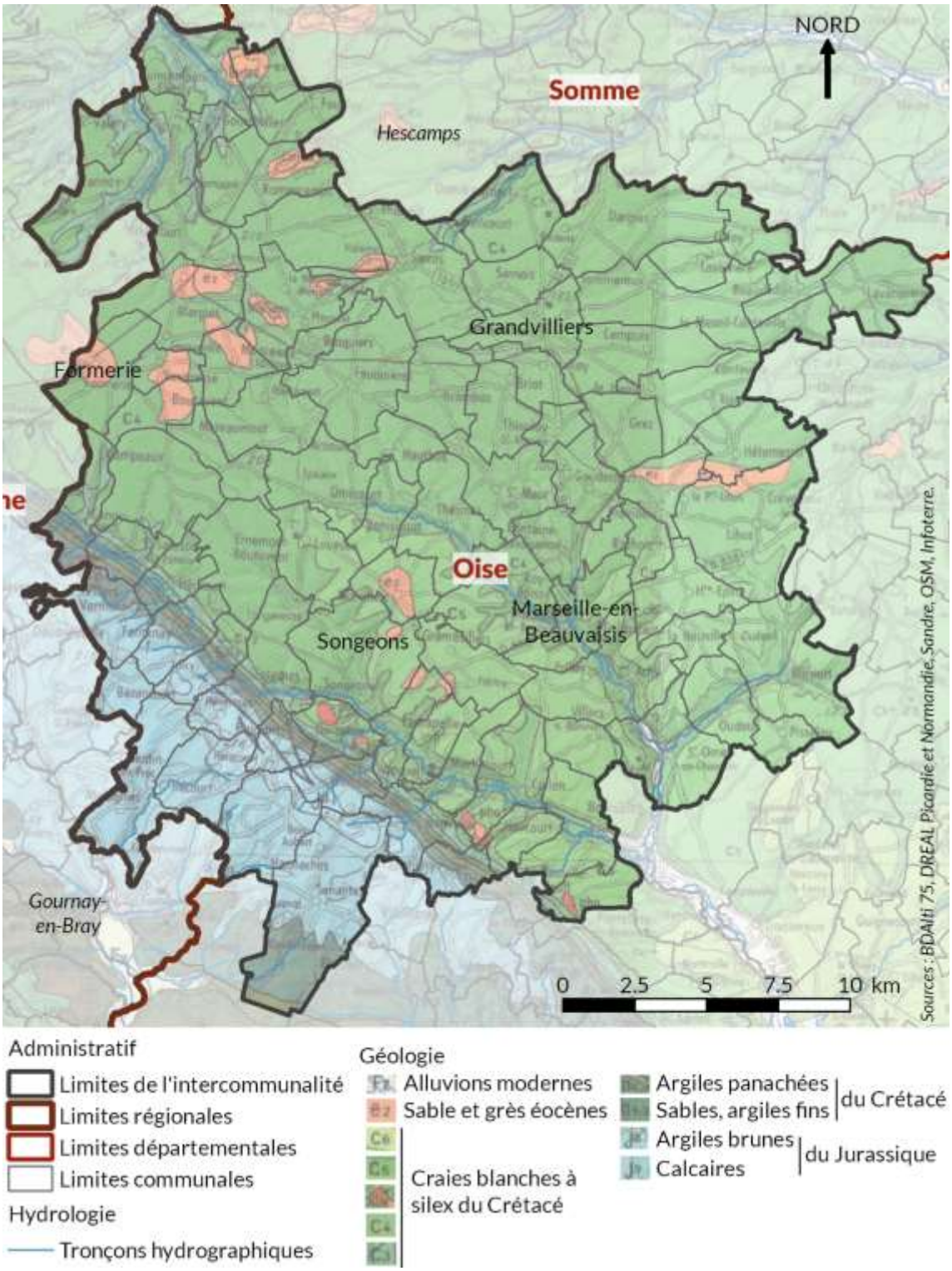
Source : Enviroscop – Nov. 2016



Photo 2 – Vallée du Petit Thérain vue depuis la RD901

Source : Equipe PLUi-H, 2016-2017

2. Géologie – Pédologie



Carte 7 – La géologie de la Communauté de communes Picardie verte

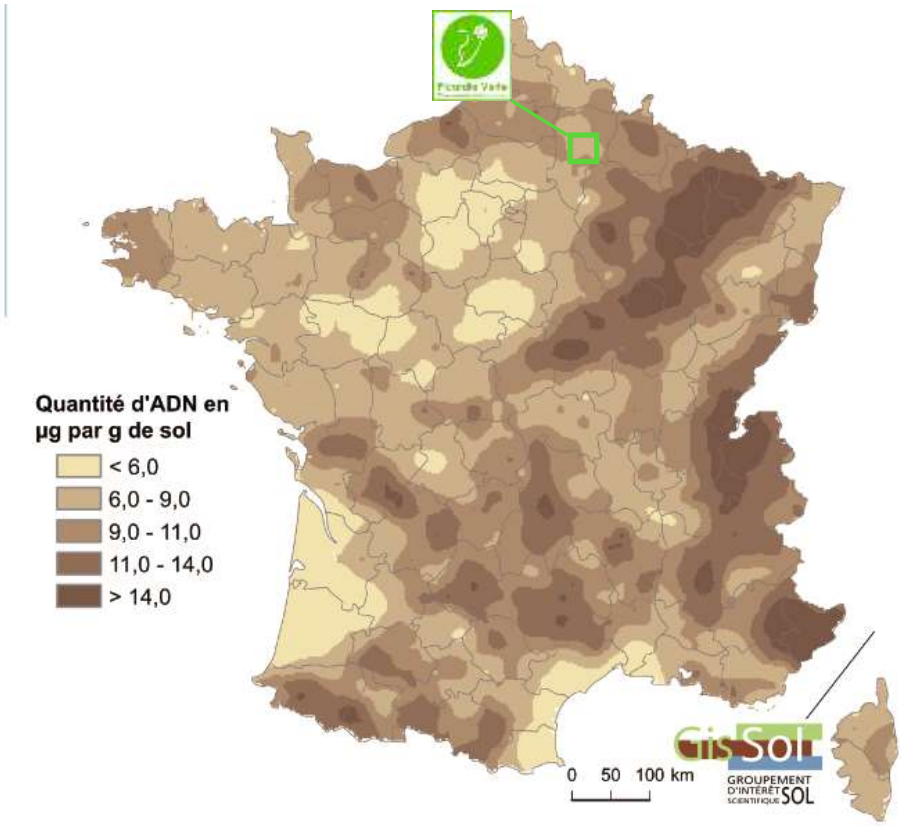
La grande majorité du territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte correspond à une **assise calcaire** (Crétacé supérieur) avec quelques **inclusions ponctuelles de Paléocène**. Les vallées, avec l'érosion, font apparaitre des couches crayeuses plus anciennes. Les rivières, et notamment *le Thérain*, ont apporté des **alluvions** dans les fonds de vallées.

Une particularité est à noter sur ce territoire puisque l'extrémité Sud-Ouest est concernée par la **boutonnière anticlinale du Pays de Bray**. Ainsi quelques communes voient des terrains du **Jurassique** (Portlandien) remonter à la surface.

Ces caractéristiques géologiques sont à l'origine de différents types de sol plus ou moins favorables à l'agriculture :

- Sur le plateau calcaire, les sols argilo-sableux et recouverts de limons éoliens permettent la céréaliculture, (Cf. référence type de cultures en CCPV)

La région naturelle de la Picardie Verte est majoritairement représentée par des **sols de types LUVISOL** (sol lessivé dont le premier horizon correspond à des terres labourées). Ces sols sont relativement riches et de bonne qualité pour la culture comme le montre la carte ci-dessous. En effet, la quantité de biomasse microbienne dans le sol dépend de la bonne qualité (fertilité) de celui-ci.



Source : Gis Sol–programme ANR Ecomic-RMQS, 2010 ; IGN, Geofla®, 2006 ; Dequiedt et al., 2010.

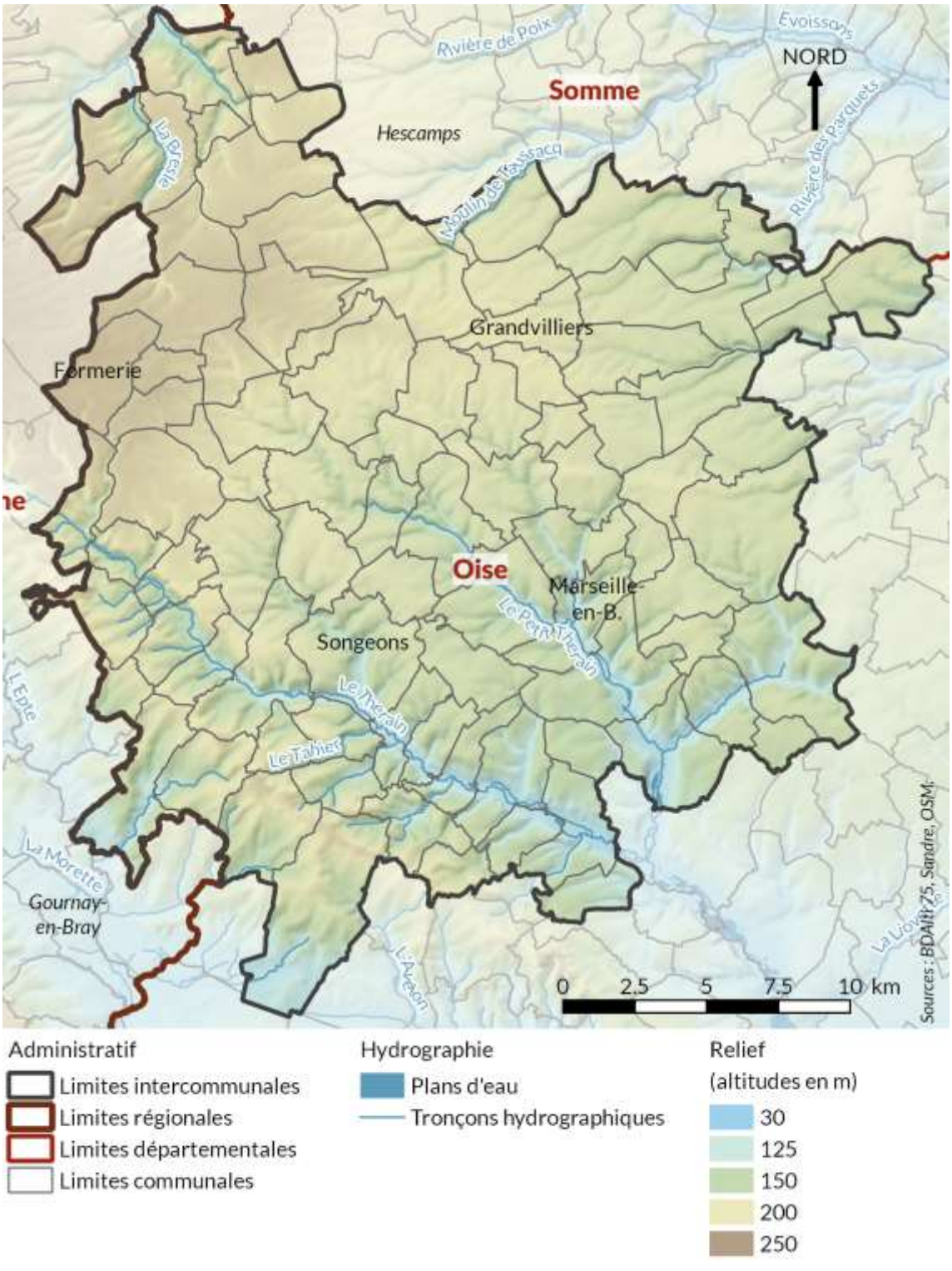
Carte 8 : Répartition géographique de la biomasse microbienne des sols de France métropolitaine

- Sur l'anticlinal, les sols sont propices au développement de prairies (Cf. Description ci-dessous)
- Dans les vallées, les terres sont riches en alluvions,
- Sur les coteaux, le sol est moins profond et moins fertile.

Notons également la présence d'un site retenu à **l'inventaire régional du patrimoine géologique** sur le territoire de la Communauté de Communes. Il s'agit du « Plissement anticlinal du Pays de Bray au Tertiaire » qui concerne les communes de Senantes, Buicourt, Héricourt sur Thérain, Wambez, Canny sur Thérain, Escames, Fontenay Torcy, Gerberoy, Lachapelle-sous-Gerberoy, Saint-Samson-la-Poterie, Villers-Vermont, Hanvoile, Hannaches, Hécourt, Saint-Quentin-des-Prés, Sully. Ce site correspond à la « boutonnière » du Pays de Bray qui s'étend des Côtes de la Manche au Beauvaisis (superficie de 32 188 ha). Elle correspond à une structure anticlinale érodée et bordée par des cuestas crayeuses de 60 à 100 m de dénivellation. C'est une **région de bocage** qui se caractérise par son **sol argileux favorable aux herbages et à l'élevage bovin laitier**. Seule son extrémité sud-est concerne la Picardie : ouest du département de l'Oise entre le Plateau picard et le Pays de Thelle. L'anticlinal du Pays de Bray est la seule structure tectonique plissée remarquable du Bassin Parisien. Le paysage caractéristique du Pays de Bray est décrit au paragraphe dédié au paysage (Cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Signet non défini.**).

D. L'hydrosphère

1. Les eaux superficielles



Carte 9 – L'hydrographie de la Communauté de Communes

Le réseau hydrographique de la Communauté de Communes de la Picardie Verte est **divisé en 2 espaces géographiques** : le réseau Nord et le réseau Sud.

Au Sud, coule principalement **le Thérain**. Il s'agit d'un affluent en rive droite de l'Oise. Sa vallée est industrialisée et peuplée. Sa confluence avec l'Oise se situe à Saint Leu d'Esserent. Son débit moyen est de 8 m^3/s. **Le Petit Thérain**, affluent du *Thérain* en rive gauche, irrigue également le Sud du territoire. Il prend sa source à Omécourt et conflue avec le *Thérain* à Milly-sur-Thérain. Plusieurs ruisseaux se jettent dans le Petit Thérain : **l'Herperie et l'Herboval.**

Au Nord, **la Bresle** prend sa source à Abancourt et se jette dans la Manche au Tréport. Elle ne traverse que quelques communes du territoire : Abancourt, Lannoy-Cuillère, Saint Valéry et la limite Ouest de Quincampoix-Fleuzy. On trouve également **les Evoissons**, un des affluents de la *Selle* en rive gauche, elle-même affluente de la *Somme* en rive gauche.



Photo 3 : Le Petit Thérain à Thérines

Enviroscop – Nov. 2016

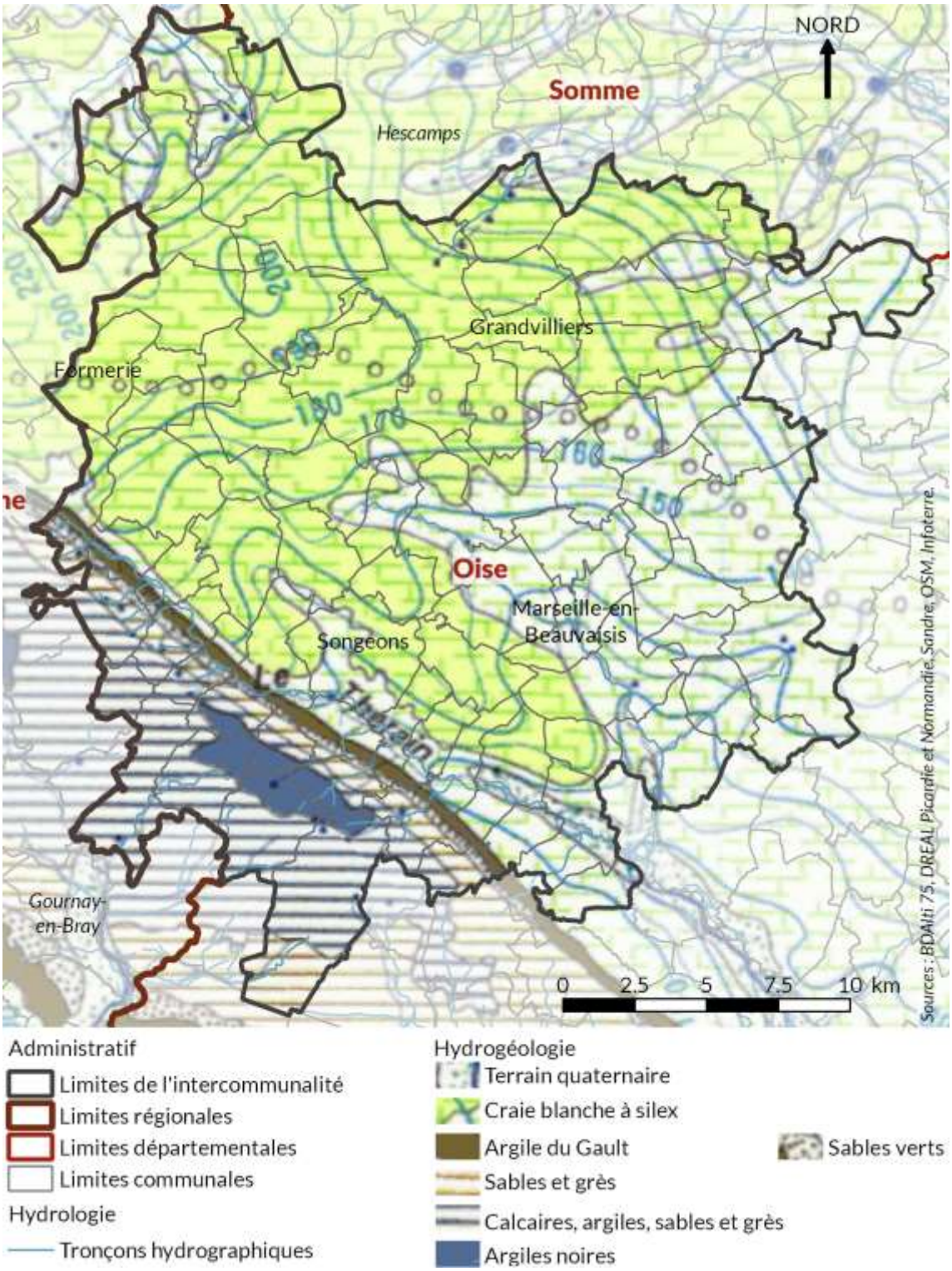


Historiquement, le **Thérain** a eu un rôle prépondérant dans le développement économique et industriel de la vallée. La force motrice de la rivière a permis d'installer **jusqu'à 140 ouvrages hydrauliques** servant à la meunerie, aux scieries, aux filatures, à la brosserie et aux aciéries… Aujourd'hui ces ouvrages n'ont plus cet usage industriel et sont considérés comme des obstacles à la continuité écologique du cours d'eau concerné. Leur effacement est en cours. (Cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Signet non défini.**).

Photo 4 – Le Moulin de Vertu à Roy-Boissy

2. Les eaux souterraines

On observe deux nappes aquifères sur la Communauté de Communes. La plus présente occupe le ¾ du territoire Nord-Ouest et correspond à la nappe « Picardie/Beauvaisis crayeux » (008c1), il s'agit d'une nappe libre associée à l'aquifère crayeux. La seconde occupe l'extrémité Sud-Est du territoire et correspond à la nappe « Pays de Bray » (530), il s'agit d'une nappe qui est pour partie libre et pour l'autre captive associée à la boutonnière du Pays de Bray. Les captages d'alimentation en eau potable présents sur le territoire intercommunal puisent dans la nappe de la Craie. (Cf. VI.A.2 Usages et prélèvements en page 56)



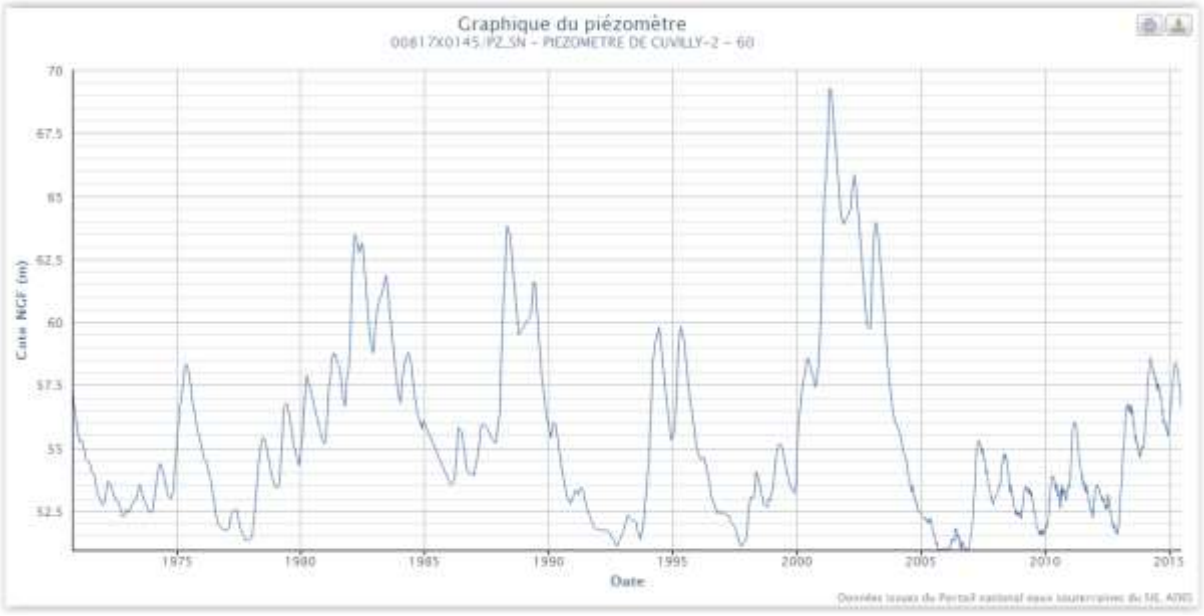
Carte 10 – Le contexte hydrogéologique

L'alimentation de la **nappe de la craie « libre »** est assurée par les précipitations locales directement par infiltration. Cette caractéristique est également à la source de la vulnérabilité de la nappe. En effet, les pollutions de surface (tels que les produits phytosanitaires, les hydrocarbures…) se retrouvent directement dans la nappe après infiltration dans le sol puis le sous-sol. De la capacité d'épuration de ces derniers dépend la qualité de l'eau souterraine. (*Cf.* **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.** en page 88). La présence de doline (point d'infiltration directe entre la surface et la nappe) accentue encore la vulnérabilité de la nappe. (Cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.** en page 12).

La hauteur du toit de la nappe en un point donné varie selon les années et les saisons (*Cf. Figure 14*). Elle est drainée par les cours d'eau qui constituent des exutoires et dont elle régule le débit en leur assurant des étiages soutenus. Elle donne également naissance à de nombreuses sources qui alimentent les affluents de l'Oise :

- les sources de dépression se situent en général en tête de vallée humide lorsque la surface de la nappe vient affleurer. Assez peu nombreuses, elles ont un débit général élevé (> 100 l/s) mais leur situation géographique peut varier car conditionnée par les fluctuations piézométriques de la nappe. Ainsi, en périodes de hautes eaux, ces sources « remontent » littéralement le fond des vallées, sur des distances atteignant plusieurs centaines de mètres et parfois plusieurs kilomètres. Il n'existe pas de grosses émergences mais plus souvent un chepelet de sources alignées selon le profil de la vallée. Les débits parfois importants, s'échelonnent entre 1 et 300 l/s en période de hautes eaux. Ces sources peuvent également apparaitre dans de grandes vasques bouillannantes au fond desquelles aboutissent des cheminées verticales mettant en communication directe l'aquifère crayeux et le sol. C'est le cas des sources de Songeons dans la vallée du Thérain.
- Les sources de déversement apparaissent entre la surface de la nappe et un terrain peu perméable situé au toit de celle-ci. D'un débit plus faible que les précédentes, mais plus nombreuses et moins bien circonscrites, elles se localisent en bordure des vallées humides, en limite des alluvions et des colluvions de pente.

La profondeur de la nappe de la craie est très variable car elle dépend de la morphologie de la topographie. Elle peut atteindre 50 à 60 m voire davantage sous les plateaux, 20 à 30 m sous les coteaux et moins de 1 m sous les vallées humides. Dans la vallée du Thérain où l'argile affleure et constitue le fond de vallée, les sols sont saturés en eau la plus grande partie de l'année du fait de la présence de la nappe de la craie subaffleurante. Localement, ils font place à des tourbières.



www.sigessn.brgm.fr

Figure 14 – Variation du niveau piézométrique de la Craie picarde entre 1970 et 2015

La **nappe de la craie constitue la ressource en eau la plus importante de la Picardie**, tant par son extension que par son degré d'exploitation. La nappe libre de la craie est sollicitée par de nombreux ouvrages domestiques, agricoles et industriels. Dans l'Oise, plus de la moitié de l'alimentation en eau potable est assurée par des captages dans la nappe de la craie. Ceux-ci se situent préférentiellement dans les zones les plus productives, en vallées humides ou sèches. Une forte baisse de la productivité est généralement observée dans ces ouvrages au-delà de 30 à 50 m de profondeur en zone d'affleurement de la craie. (*Cf. VI.A.2. Usages et prélèvements en page 56*).

SYNTHESE : ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

Constat :

Un climat caractérisé par un ensoleillement faible et des pluies régulières.
Un relief cadencé par les vallées en présence, la vallée du Thérain et du Petit Thérain au Sud, la vallée de la Bresle au Nord-Ouest et la vallée des Evoissons au Nord et marqué par un important plateau agricole sur le reste du territoire.
Un sol et sous-sol calcaire ayant donné des sols riches et propices à la culture au nord de la vallée du Thérain et un sol et sous-sol plus argileux utilisés pour l'élevage et anciennement pour la fabrication de briques (boutonnière du Bray).
Un réseau hydrographique marqué par les cours du Thérain et du Petit Thérain ainsi que leurs affluents mais également par le cours de la Bresle au Nord-Ouest et le cours des Evoissons au Nord qui concernent de nombreuses communes du périmètre du PLUi.
Une importante masse d'eau souterraine libre liée à l'aquifère crayeux occupant les ¾ Nord-Est du territoire et une masse d'eau souterraine captive liée à la boutonnière du Pays de Bray.

Perspectives d'évolution :

Un contexte de réchauffement climatique pouvant induire des changements à moyen et long terme à anticiper à l'échelle du territoire :
- Augmentation de l'intensité des pluies et diminution de leur fréquence ;
- Évolution du couvert végétal et modification de la biodiversité ;
- Adaptation et phénomènes de déplacements de la faune ;
- Apparition de nouvelles espèces, développement d'espèces invasives ;
- Accentuation des ruissellements et des inondations associées…

Enjeux :

Réchauffement climatique
Cheminement des eaux pluviales
Continuité hydraulique des cours d'eau

Pistes de réflexion :

Limiter les ruissellements par la plantation de nouvelles haies ou autres techniques d'hydraulique douce, par la préservation des mares, par la limitation de l'imperméabilisation
Anticiper les conséquences du réchauffement climatique en :
- Intégrant les risques ruissellement dans l'aménagement
- Entretenant les milieux naturels et en favorisant leur ouverture
- En maintenant et confortant le bon écoulement des eaux

V. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

A. Mesures de protection, de gestion et d'inventaire du patrimoine naturel

1. Natura 2000

Le réseau NATURA 2000 est un réseau écologique majeur qui doit structurer durablement le territoire européen et contribuer à la préservation de la diversité biologique à laquelle l'Union européenne s'est engagée dans le cadre de la convention de Rio adoptée au Sommet de la Terre en juin 1992.

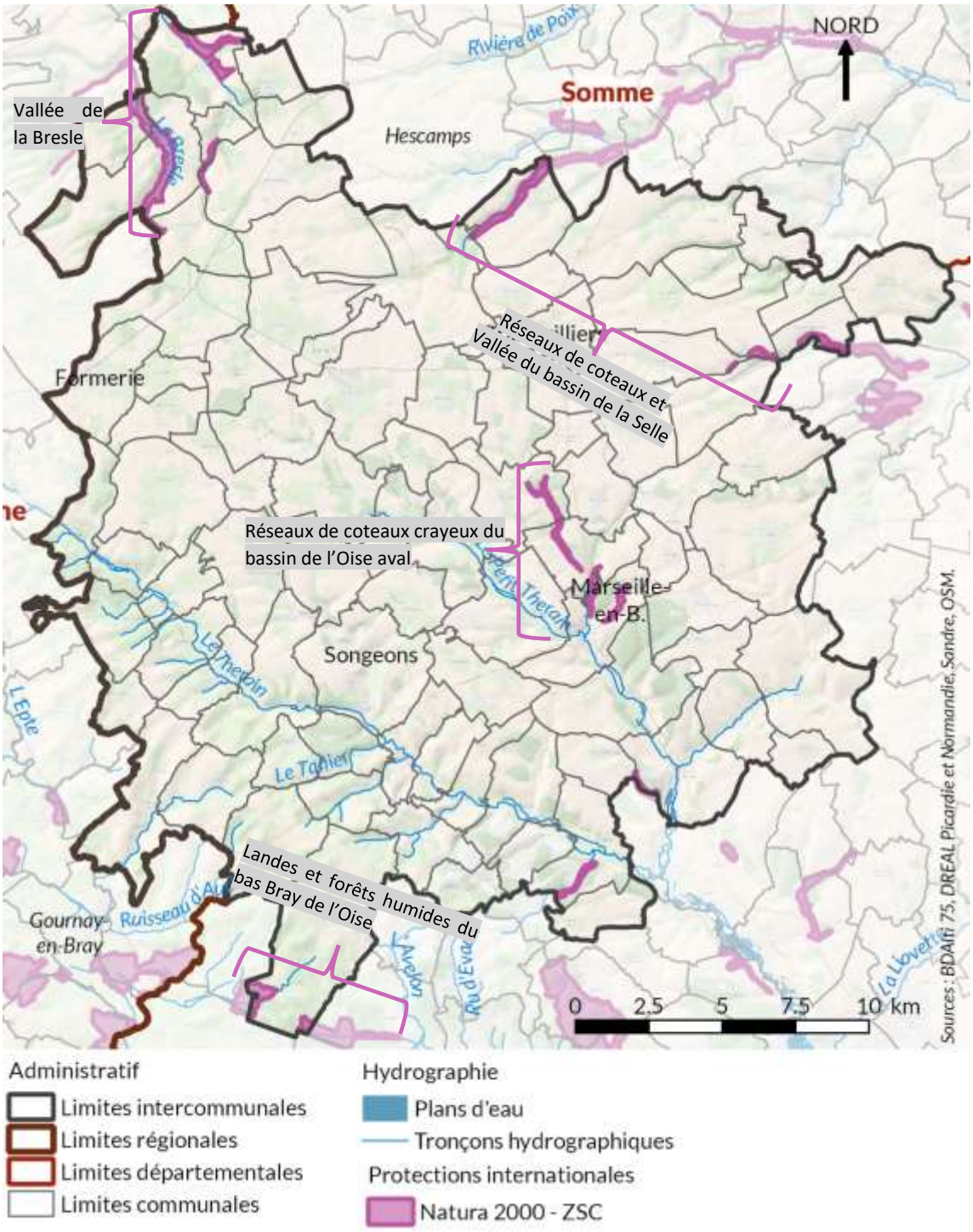
L'objectif de ce réseau est d'assurer le maintien, le rétablissement ou la conservation d'espèces et d'espaces naturels reconnus d'intérêt communautaire. Il doit aussi contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable conciliant les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que les particularités locales.

> N.B. : s'il s'avère que les dispositions du plan local d'urbanisme conduisent à autoriser des travaux ou aménagements susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, le rapport de présentation du document arrêté devra donc comporter une évaluation environnementale dont le contenu est fixé par l'article R 123-2-1 du code de l'urbanisme.

Les zones Natura 2000 sont classées comme suit :

- Une **zone spéciale de conservation** (ZSC) est, en droit de l'Union européenne, un site naturel ou semi-naturel désigné par les états membres, qui présente un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'il abrite.
- Les **zones de protection spéciale** (ZPS) sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages. La détermination de ces ZPS s'appuie sur l'inventaire scientifique des ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux).

Aucune zone de protection spéciale n'est recensée au sein du territoire intercommunal.



Carte 11 – Inventaires et protections du patrimoine naturel de la Communauté de communes

Le territoire est concerné par quatre **Zones Spéciales de Conservation** (ZSC) désignées au titre de la directive européenne du 21 mai 1992 dite « directive habitats-faune-flore » :

a) ZSC « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval » (FR2200369)

La ZSC « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval » couvre une surface de 415 ha dont Saint-Omer en Chaussée, Bonnières, Marseille-en-Beauvaisis, Saint Maur et Fontaine-Lavaganne pour le territoire de la Communauté de Communes. Au total, 37 communes sont concernées.

Il s'agit d'un « site éclaté constitué par un réseau complémentaire de coteaux crayeux méso-xérophiles représentant un échantillonnage exemplaire et typique des potentialités du plateau picard méridional, liées à la pelouse calcicole de *l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii subass. polygaletosum calcareae* […]. Le site englobe les coteaux froids de la Vallée du Thérain associés à une pelouse submontagnarde psychrophile sur craie, originale et endémique du plateau picardo-normand. Très localement, ces potentialités avoisinent celles du *Seslerio-Mesobromenion* dont une dernière et unique relique persiste dans Beauvais même au Mont aux Lièvres. »

« De caractère mésotherme et xérophile et subcontinental, les phytocœnoses pelousaires, associées aux habitats des stades dynamiques qui leur succèdent (banquettes cuniculigènes à Hélianthème, ourlets, fourrés et hêtraies calcicoles sèches), constituent souvent de remarquables séries diversifiées sur le plan floristique : cortège caractéristique des pelouses du Mesobromion avec de nombreuses thermophytes subméditerranéennes, diversité orchidologique importante, **7 espèces protégées** dont une de l'annexe II (*Sisymbrium supinum*), **nombreuses espèces menacées**. Une diversité optimale est obtenue avec la continuité de forêts neutro-acidiclines de sommet et de plateau sur argile à silex et limons. Il convient de souligner complémentairement l'intérêt ornithologique (rapaces nicheurs), herpétologique (importante population de vipère péliade) et la richesse entomologique de cet ensemble avec **quatre espèces menacées au moins**, dont une, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) est inscrite à l'annexe II de la directive. »

Classe d'habitat	% de couverture
Forêts caducifoliées	68 %
Pelouses sèches, steppes	18 %
Agriculture (en général)	12 %
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)	1 %
Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente	1 %

Source : INPN

Tableau 3 – Les habitats de la ZSC « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval »

« Comme la plupart des autres systèmes pelousaires du plateau picard, ces coteaux sont hérités des traditions pastorales de parcours. Leur état d'abandon varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations cuniculines abondantes, etc ...), mais d'une manière globale, **l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant** et ménage à défaut des possibilités intrinsèques fortes de restauration rapide mais urgentes. Un des coteaux (larris de Verte-Fontaine) est encore exploité par l'un des derniers troupeaux ovins de parcours du Nord de la France. Les pressions sont nombreuses. »

b) ZSC « Landes et forêts humides du bas Bray de l'Oise » (FR2200373)

La ZSC « Landes et forêts humides du Bas-Bray de l'Oise » couvre une surface de 230 ha dont Senantes pour le territoire de la Communauté de Communes. Au total, 4 communes sont concernées.

Il s'agit d'un « site rassemblant un ensemble d'habitats relictuels acidiphiles, véritable mémoire des paysages ancestraux du Bray hydromorphe et podzolique sur sables et argiles du Crétacé inférieur. Il est composé de landes sèches à tourbeuses, bas-marais, pelouses acidiphiles hydromorphes à sèches, forêts hygrophiles acides et qui, par leur flore et certains de leurs habitats, forment une île "atlantique" dans un contexte général subatlantique. […] Outre l'intérêt biogéographique exceptionnel de cette "île atlantique", le site offre les plus beaux vestiges de landes tourbeuses du Bray picard. La mosaïque, la continuité spatiale, la cohésion fonctionnelle de l'ensemble avec bocage interstitiel, donnent un caractère particulièrement exemplaire à ce site du Pays de Bray. »

« L'exceptionnelle diversité des habitats acidiphiles du site s'accompagne d'intérêts spécifiques remarquables, sur le plan floristique (cortège acidiphile atlantique et subatlantique typique, nombreuses Bryophytes notamment turficoles, **5 espèces protégées**, isolat d'aire spectaculaire et limites d'aires (Carum verticillatum, Ulex minor), **plusieurs plantes menacées**), sur le plan batrachologique (dont Triturus cristatus), sur le plan ornithologique (avifaune nicheuse surtout rapaces, passereaux, **plusieurs espèces menacées**), sur le plan entomologique (lépidoptères), etc. »

Classe d'habitat	% de couverture
Forêts caducifoliées	45 %
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	38 %
Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phrygana	10 %
Forêt artificielle en monoculture (ex : plantations de peupliers ou d'arbres exotiques)	5 %
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	2 %

Source : INPN

Tableau 4 – Les habitats de la ZSC « Landes et forêts humides du Bas-Bray de l'Oise »

« L'état de conservation reste compatible avec une restauration exemplaire de ce site exceptionnel, pour ce qui concerne les milieux herbacés les plus fragilisés (landes, prés tourbeux...) par l'abandon du pâturage, le drainage, les plantations. Une partie du site est géré, soit en propriété, soit en location. »

c) ZSC « Vallée de la Bresle » (FR2200363)

La ZSC « Vallée de la Bresle » couvre une surface de 1016 ha dont les communes de Lannoy-Cuillère, Saint Valéry, Abancourt, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps et Gourchelles pour le territoire de la Communauté de Communes. Au total, 57 communes sont concernées.

« Le site de la vallée de la Bresle rassemble quatre sous-unités :

1 - la Bresle (lit mineur avec 10m de part et d'autre) : **La Bresle est une rivière de première catégorie** dont le cours partage les régions de Haute-Normandie et de Picardie. Avec ses populations de Saumon atlantique […], elle est un élément majeur du réseau fluviatile et piscicole du Nord-Ouest de la France. Bien qu'elle n'occupe au niveau national qu'un rang moyen pour les effectifs " captures " de saumon atlantique, elle est avec l'Authie l'une des seules rivières de la Seine au Danemark à être encore fréquentée par cette espèce. Sa conservation, qui a déjà fait l'objet d'un programme pilote de restauration, apparaît en connaissance de cause comme un choix stratégique fondamental sur le plan biogéographique européen. Il convient également de noter que certaines zones du lit majeur constituent des habitats relictuels de bocages prairiaux ou de systèmes hydromorphes paratourbeux […] qu'il convient de rattacher au cours d'eau lui-même.

2 - Coteaux et vallées de la Basse-Bresle : Il s'agit d'un ensemble très original pour le nord de la France de coteaux et vallées crayeuses, sous " influence littorale " traduite par des affinités thermo-atlantiques marquées. Ce petit noyau d'habitats de pelouses, ourlets et bois calcicoles possède une aire très limitée en Picardie où il trouve sa limite Nord. Son originalité floristique est particulièrement bien marquée au niveau des ourlets et des pelouses […]. Cet ensemble tranche nettement avec les coteaux situés plus en aval de la Bresle, à partir de la Vimeuse qui marque l'extrémité des influences thermo-continentales calcicoles du versant droit de la Bresle. La connaissance des habitats de ce noyau " thermo-littoral " atlantique est particulièrement faible, mais il doit constituer une série probablement endémique sur craie du littoral cauchois à Ault.

3- Coteaux de la Bresle moyenne et du Liger : Ensemble de coteaux des versants chauds de la Bresle et du Liger assurant une longue continuité de pelouses, ourlets, fourrés et boisements calcicoles à caractères thermo-continental teinté d'influences submontagnardes. La série s'inscrit dans une potentialité de hêtraie calcicole atlantique. […] Par son orientation sud-est/nord-ouest, **la vallée de la Bresle constitue un long corridor écologique.**

4 - Coteaux et vallée de la Haute-Bresle : Ensemble éclaté de coteaux calcaires et vallées du haut bassin de la Bresle, complémentaire des autres sous-sites de la Bresle, et réunissant un ensemble remarquable de pelouses crayeuses riches en orchidées et junipéraires, avec leur cortège associé de formations dynamiques sériales, à caractère submontagnard sensible dans les situations fraîches et froides. L'ensemble des séries pelousaires représentées avec les séries climaciques forestières donne une représentation exemplaire et très diversifiée des potentialités du plateau picard occidental, avec une remarquable richesse floristique notamment. »

Qualité et importance de la zone :

- au niveau de la Bresle (lit mineur et 10 m de part et d'autre) : diversité ichtyologique avec **5 espèces de poissons de la Directive** (Saumon atlantique, Lamproie fluviatile, Lamproie marine, Lamproie de Planer et le Chabot), présence de l'Ecrevisse à pieds blancs sur la partie amont du bassin ; présence d'habitats aquatiques rhéophiles et lentiques ; intérêt orchidologique et odonatologique élevé avec **4 espèces de libellules menacées dont 1 espèce de la Directive** (Agrion de Mercure)

- au niveau des coteaux et vallées de la basse-Bresle : intérêt floristique important ; originalité biogéographique probablement sensible chez les animaux ; intérêt ornithologique notable lié au système forestier

- au niveau des coteaux de la Bresle moyenne et du Liger : représentation optimale des potentialités d'habitats calcicoles et alluviaux de cette partie du plateau picard avec un centre d'intérêt majeur axé sur les pelouses calcicoles présentant : des peuplements remarquables d'orchidées, une richesse floristique, de **nombreuses plantes protégées, rares et menacées, le chat sauvage, 4 espèces de chauve-souris de la Directive** dans une des rares cavités de la Picardie occidentale (cavité du Quesne, d'Inval-Boiron…), quelques superbes junipéraies (vallée du Liger), certains secteurs forestiers avec un intérêt ornithologique remarquable

- au niveau des coteaux et vallée de la Haute-Bresle : remarquable richesse floristique, intérêts bryologiques, ornithologiques et ichtyologiques

Classe d'habitat	% de couverture
Forêts caducifoliées	42 %
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	18 %
Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières	18 %
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	10 %

Source : INPN

Pelouses sèches, steppes	7 %
Forêt artificielle en monoculture (ex : plantations de peupliers ou d'arbres exotiques)	3 %
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)	2 %
Autres terres arables	0 %

Tableau 5 – Les habitats de la ZSC « Vallée de la Bresle »

« L'état d'abandon des coteaux calcaires varie selon de nombreux facteurs […], mais de manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant, […] et ménage à défaut des possibilités intrinsèques fortes de restauration rapide mais devenues urgentes. Plusieurs coteaux abandonnés présentent des superficies encore compatibles avec la restauration du pastoralisme. Les pressions sont nombreuses […]. »

« Le lit majeur […] de la Bresle est soumis à de très nombreuses […] dont les effets additionnés ont déjà presque entièrement amputé la richesse écologique […]. Une meilleure harmonisation et répartition des activités devront être recherchées dans le futur, afin de préserver les ultimes lambeaux de systèmes prairiaux et bocagers alluviaux subsistants dont le maintien est indispensable à la préservation des habitats et espèces visés par la Directive et présents sur le site au sein du lit mineur ou de ses berges. »

d) Réseau de coteaux et Vallée du bassin de la Selle (FR2200362)

La ZSC « Réseau de coteaux et Vallée du bassin de la Selle » couvre une surface de 618 ha dont Daméraucourt, Elencourt, Sommereux, Cempuis, Le Hamel et Le Mesnil-Conteville pour le territoire de la Communauté de Communes. Au total, 22 communes sont concernées.

Il s'agit d'un « ensemble complémentaire de cinq vallées sèches et humides typiques et exemplaires du plateau picard central associant un réseau de coteaux crayeux et un réseau fluviatile de ruisseaux à cours vif. […] Le réseau fluviatile de ruisseaux à cours vif (bassin des Evoissons) constitue un rare réservoir hydrobiologique notable sur le plateau picard (après l'Authie et la Bresle), notamment par la qualité biologique des cours d'eau (1ère catégorie) et son insertion dans un lit majeur bocager et prairial. […] En outre, la continuité et la solidarité fonctionnelle entre lit majeur et versants des vallées entretiennent un potentiel faunistique remarquable notamment sur le plan batracho/herpétologique. »

« La diversité d'habitats propose globalement une bonne représentation spécifique des vallées et versants des craies picardes, en particulier les cortèges liés aux pelouses calcicoles et formations dynamiques associées :

- flore supérieure :
  - cortège caractéristique des pelouses du Mesobromion
  - diversité orchidologique (22 espèces au moins)
  - limites d'aires et isolat d'espèces subméditerranéennes et continentales
  - 6 plantes protégées
  - nombreuses plantes menacées régionalement
  - bryophytes avec une méridionale en limite d'aire (Southbya nigrella)
- entomologique :
  - **nombreux lépidoptères et coléoptères** dont **plusieurs espèces** sont **menacées régionalement**. Trois espèces sont à l'annexe II dont Euphydrias aurinia (Damier de la Succise) et Lucanus cervus.
- avifaune nicheuse : surtout rapaces et passereaux.

En outre, le site propose divers biotopes rocheux (anciennes carrières de craie indurée) riches en bryophytes. La **richesse chiroptérologique**, récemment inventoriée, est également **remarquable** avec 4 chauve-souris de l'annexe II dont le Vespertilion de Bechstein. »

Tableau 6 – Les habitats de la ZSC « Réseau de coteaux et Vallée du bassin de la Selle »

Source : INPN

Classe d'habitat	% de couverture
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	4 %
Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières	1 %
Pelouses sèches, steppes	5 %
Prairies améliorées	17 %
Forêts caducifoliées	63 %
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)	1 %
Agriculture (en général)	9 %

L'état de conservation du réseau de coteaux calcaires est variable d'un noyau à l'autre mais les pressions sont nombreuses (carrières, décharges, boisements […], eutrophisation agricole de contact, mitage, etc..). D'une façon globale, il reste acceptable, compte tenu du degré général de dégradation et de disparition des systèmes pelousaires identiques. […] Le lit majeur du réseau aquatique des Evoissons est soumis à de très nombreuses pressions (populiculture, gravières, tourisme, abandon des prairies, ...) dont les effets additionnés constituent une menace sensible à l'échelle de la vallée. Une meilleure harmonisation et une bonne répartition des activités devront être recherchées dans le futur.

2. Les sites naturels classés ou inscrits

Un site classé ou inscrit, en France, est un espace naturel ou bien une formation naturelle remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Un tel site justifie un suivi qualitatif, notamment effectué via une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Cette partie est détaillée dans le paragraphe dédié aux paysages remarquables et protégés. (*Cf.* **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.** en page 22).

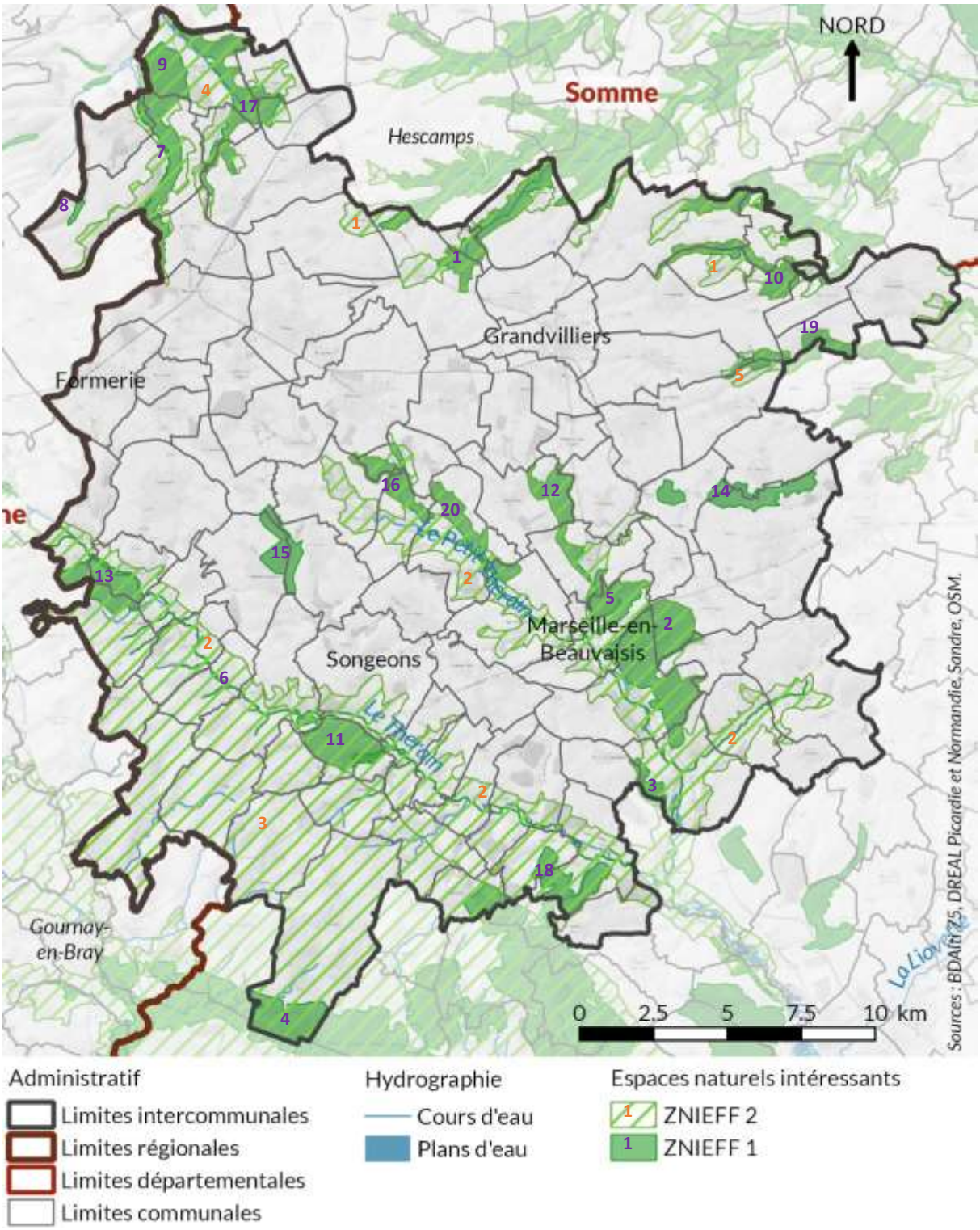
3. Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique

L'article 23 de la loi « paysage » dispose que « l'État peut décider l'élaboration d'inventaires locaux et régionaux du patrimoine faunistique et floristique ». L'inventaire ZNIEFF établi au plan national n'a pas de portée réglementaire directe. Il n'est donc pas directement opposable aux demandes de constructions ou aux documents d'urbanisme. Toutefois, les intérêts scientifiques qu'il recense constituent un enjeu d'environnement de niveau supra communal qui doit être pris en compte dans les plans locaux d'urbanisme, notamment par un classement approprié qui traduit la nécessité de préserver ces espaces naturels.

Les ZNIEFF de type I sont des sites particuliers généralement de taille réduite, qui présentent un intérêt spécifique et abritent des espèces animales ou végétales protégées bien identifiées. Ils correspondent donc à un enjeu de préservation.

Les ZNIEFF de type II sont des ensembles géographiques importants**,** qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas que, dans une ZNIEFF de type II, des terrains puissent être classés dans des zones où des constructions ou des installations sont permises sous réserve du respect des écosystèmes.

Les ZNIEFF sont principalement situées **le long des cours d'eau** (Vallées du Thérain et du Petit Thérain, Vallée de la Bresle, Vallée des Evoissons). La **boutonnière du Pays de Bray** est également concernée par une ZNIEFF. Les espaces de plateaux sont moins concernés, leur paysage essentiellement agricole ne présente pas d'intérêt écologique particulier.



Carte 12 – Les zones d'inventaires de la Communauté de Communes Picardie Verte

La Communauté de communes comporte 20 ZNIEFF de type 1 :

n°	Nom de la ZNIEFF	Code national	Superficie (ha)	Communes concernées
1	Vallée des Evoissons	220013957	2519,82	Elencourt, Daméraucourt, Dargies, Sarcus, Beaudéduit
2	Forêt de Malmifait et Bois d'Achy-Autrêche	220013456	776,12	Saint Omer en Chaussée, Marseille en Beauvaisis, La Neuville sur Oudeuil, Achy, Haute-Epine
3	Larris de la Vallée de Villers et Bois de Varde à Saint Omer en Chaussée	220014037	89	Saint Omer en Chaussée, Villiers-sur-Bonnières
4	Prairies, landes et bois humides du Bas-Bray de Saint Germer de Fly à Lachapelle aux Pots	220220007	1647	Senantes
5	Bois et Larris de la Vallée Bailly à Marseille en Beauvaisis	220013614	187	Marseille en Beauvaisis, Fontaine-Lavaganne
6	Cours des rivières du Thérain en amont d'Herchies et des rus de l'Herboval et de l'Herperie	220420017	136	Marseille en Beauvaisis, Blicourt, Buicourt, Héricourt sur Thérain, Wambez, Achy, Fontaine-Lavaganne, Bonnières, Canny-sur-Thérain, Crillon, Escames, Fontenay-Torcy, Gerberoy, Haucourt, Lachapelle sous Gerberoy, Martincourt, Oudeuil, Roy-Boissy, Saint Deniscourt, Saint Omer en Chaussée, Saint-Samson la Poterie, Songeons, Thérines, Villers-Vermont, Vrocourt, Wambez, Sully, Hannaches
7	Cours de la Bresle et prairies associées	220320006	483	Abancourt, Lannoy-Cuillère, Quincampoix-Fleuzy, Saint-Valéry,
8	Larris de la Briqueterie à Lannoy-Cuillère	220220023	16	Lannoy-Cuillère
9	Larris de Lannoy-Cuillère, d'Abancourt, et de Saint Valéry, Bois de Varambeaumont	220013596	514	Lannoy-Cuillère, Abancourt, Quincampoix-Fleuzy, Saint Valéry
10	Vallées sèches du Puits et du Loup Pendu, Cote de Laverrière	220013950	183	Beaudéduit, Dargies, Laverrière, Offoy, Sommereux
11	Forêt domaniale de Caumont à Gerberoy	220013609	305	Escames, Gerberoy, Lachapelle sous Gerberoy, Songeons, Buicourt
12	Bois et Coteaux de Verte-Fontaine, d'Ecorchevache et des Pleurs	220013601	229	Fontaine-Lavaganne, Gaudechart, Saint Maur, Thieuloy Saint Antoine, Briot
13	Bois de Mercastel et de Canny	220013784	279	Canny-sur-Thérain, Saint Samson la Poterie, Viller-Vermont, Héricoit-sur-Thérain
14	Bois Fourré et Bois de Crèvecoeur	220013602	260	Lihus, Hétomesnil, Prévillers
15	Les Larris et Bois de la ville à Boutavent	220013623	195	Ernemont-Boutavent, Escames, Loueuse, Muréaumont, Omécourt
16	Le Bois de Saint Deniscourt et des Magneux	220014087	211	Feuquières, Hautbos, Omécourt, Saint-Deniscourt, Thérines
17	Larris de Gourchelles-Romescamps et Quincampoix-Fleuzy	220013458	449	Escles-Saint-Pierre, Fouilloy, Gourchelles, Lannoy-Cuillère, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Abancourt
18	Larris et Bois de Haucourt et des Croisettes	220013610	283	Bonnières, Haucourt, La Neuville-Vault
19	Larris et bois de la vallée du Multru de Cempuis à Catheux	220220005	374	Cempuis, Le Hamel, Le Mesnil-Conteville, Sommereux

20	Coteau de Thérines et de Montaubert	220013600	207	Roy-Boissy, Thérines
21	Massif forestier du Haut-Bray de l'Oise et bois de Crêne	220005070	2533	Glatigny
22	Larris de la Vallée Vacquerie à Fontaine-Bonneleau	220220004	69	Lavacquerie

Tableau 7 – Liste des ZNIEFF de type 1 sur la Communauté de Communes
(Source : INPN)

Et 5 ZNIEFF de type 2 :

n°	Nom de la ZNIEFF	Code national	Superficie (ha)	Communes concernées
1	Vallée des Evoissons et de ses affluents en amont de Conty	220420022	9115	Beaudéduit, Daméraucourt, Dargies, Elencourt, Laverrière, Offoy, Saint-Thibault, Sarcus, Sommereux,
2	Vallées du Thérain et du Petit Thérain en amont de Troissereux	220420016	9423	Achy, Blicourt, Bonnières, Buicourt, Crillon, Escames, Feuquières, Fontaine-Lavaganne, Gaudechart, Gerberoy, Glatigny, Hanvoile, Haucourt, Hautbos, Haute-Epine, Lachapelle-sous-Gerberoy, Marseille-en-Beauvaisis, Martincourt, Neuville-sur-Oudeuil, Neuville-Vault, Omécourt, Oudeuil, Pisseleu, Rothois, Roy-Boissy, Saint-Deniscourt, Saint-Maur, Saint-Omer-en-Chaussée, Songeons, Thérines, Thieuloy-Saint-Antoine, Vrocourt, Wambez
3	Pays de Bray	220013786	34589	Bazancourt, Buicourt, Campeaux, Canny-sur-Thérain, Escames, Fontenay-Torcy, Gerberoy, Glatigny, Hannaches, Hanvoile, Héricourt-sur-Thérain, Lachapelle-sous-Gerberoy, Saint-Samson-la-Poterie, Senantes, Villers-Vermont, Wambez
4	Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse	220320033	13333	Abancourt, Blargies, Escles-Saint-Pierre, Fouilloy, Gourchelles, Lannoy-Cuillère, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Saint-Valéry
5	Haute vallée de la Celle en amont de Conty	220220001	3093	Cempuis, Le Hamel, Lavacquerie, Mesnil-Conteville, Sommereux

Tableau 8 – Liste des ZNIEFF de type 2 sur la Communauté de Communes
(Source : INPN)

4. Les Espaces Naturels Sensibles

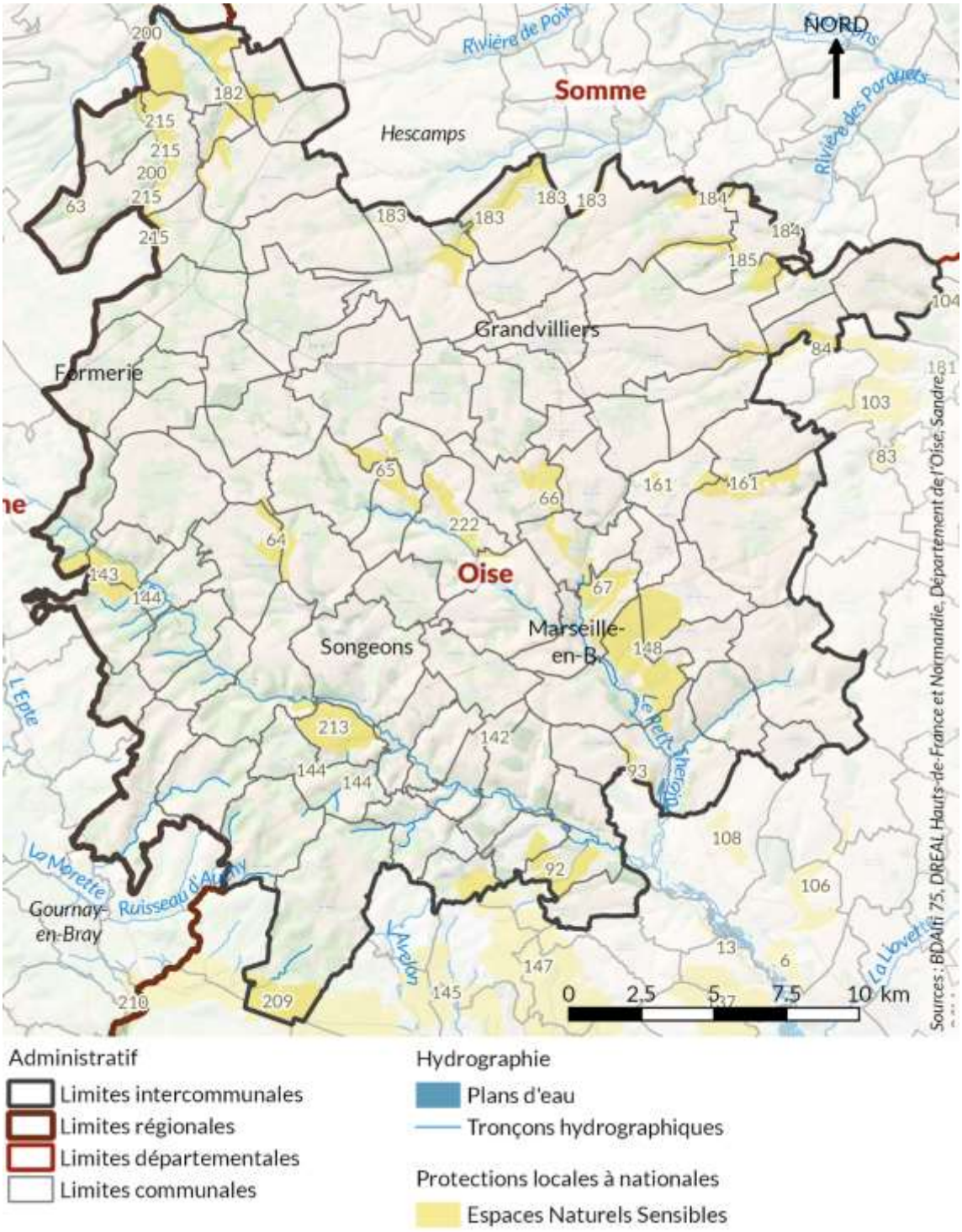
Dans un but décentralisateur, la loi du 18 juillet 1985, révisée par la loi du 2 février 1995, confie à chaque Département qui le désire la possibilité de « mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles boisés ou non » « afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ». (Cf. Article L.142-1 du Code de l'Urbanisme)

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site reconnu pour **son intérêt écologique et paysager, ayant la capacité d'accueillir du public tout en respectant la fragilité des milieux présents**. Dans le département de l'Oise, le choix de ces espaces s'est prioritairement basé sur les milieux définis préalablement comme des ZNIEFF. D'autres espaces naturels au rôle écologique fondamental (réseau Natura 2000, corridor biologique, zone d'écrêtement de crue, espace d'épuration de l'eau, etc.) ont également été pris en compte.

Dans le département de l'Oise, les ENS sont répartis en deux catégories :

- Les ENS **d'intérêt départemental** : ce sont des sites-clés du réseau des ENS pour la préservation des milieux naturels de l'Oise. Ils présentent un intérêt écologique fort (espèces protégées et/ou déterminantes ZNIEFF, habitat d'intérêt communautaire…). Menacés ou non, ils sont encore en bon état de conservation.

- Les ENS **d'intérêt local** : ils relèvent d'un maillage plus fin du réseau des ENS. Ils présentent une faune et une flore variées dont la préservation n'est pas uniquement de la responsabilité du Département.



Carte 13 – Localisation des ENS présents sur la Communauté de Communes

La Communauté de Communes compte 8 Espaces Naturels Sensibles d'intérêt départemental tous repris par une ZNIEFF ou un Site Natura 2000 et 14 Espaces Naturels d'intérêt local.

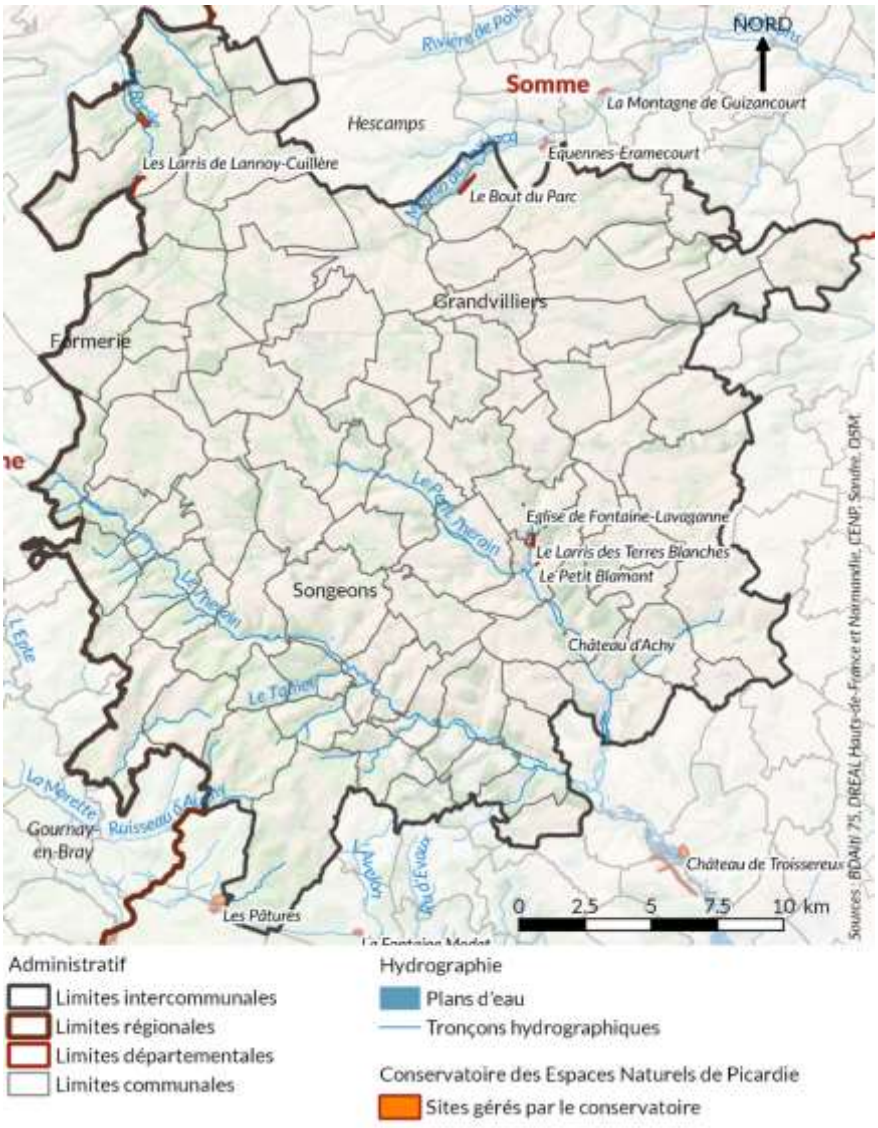
N° carte	Intérêt	Code	Nom de l'ENS	Surface (ha)	Communes
200	local	PPI03	Cours de la Bresle du Petit Bailly à Hadancourt	16	Saint Valéry, Quincampoix-Fleuzy, Abancourt, Lannoy-Cuillère
215	départemental	PPI04	Bois de Varambeaumont	517	Abancourt, Lannoy-Cuillère, Quincampoix-Fleuzy, Saint Valéry
182	départemental	PPI05	Les Larris de Gourchelles, Romescamps et Quincampoix-Fleuzy	468	Abancourt, Escles-Saint Pierre, Fouilloy, Gourchelles, Lannoy-Cuillère, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps
63	local	PPI01	Larris de la Briqueterie	19	Lannoy-Cuillère
183	local	PPI11	Vallée des Evoissons	455	Daméraucourt, Dargies, Sarcus, Elencourt
184	local	PPI18	Vallées sèches du Puits et du Loup pendu, Côte de Laverrière	143	Offoy, Dargies
185	départemental	PPI17	Vallée du Puits et Côte de Laverrière	310	Beaudéduit, Dargies, Laverrière, Offoy, Sommereux
104	départemental	PPI28	Larris de la Vallée Vacquerie	72	Lavacquerie
84	local	PPI23	Larris et bois de la Vallée du Multru	392	Sommereux, Le Hamel, Cempuis, Le Mesnil-Conteville
161	local	PPI22	Bois Fourré et bois de Crèvecoeur	266	Lihus, Hétomesnil, Prévillers
66	départemental	PPI12	Coteau d'Ecorchevache, Bois des Pleurs, Verte Fontaine	234	Grandvilliers, Marseille en Beauvaisis
65	local	PPI09	Bois de Saint-Deniscourt et des Magneux	214	Saint Deniscourt, Feuquières, Thérines, Hautbos, Omécourt
64	local	PPI06	Les Larris, le Bois de la Ville et de Senantes	197	Escames, Ernemont-Boutavent, Muréaumont, Loueuse
222	local	PPI10	Coteau de Thérines et de Montaubert	187	Hautbos, Roy-Boissy, Thérines, Saint-Deniscourt
143	local	BRA01	Bois de Mercastel et de Canny	280	Canny-sur-Thérain, Saint-Samson-la-Poterie, Villers-Vermont
67	départemental	PPI14	Bois et Larris de la Vallée Bailly	190	Fontaine-Lavaganne, Marseille en Beauvaisis
148	local	PPI16	Forêt de Malmifait, Bois d'Achy et d'Autrèche	787	Saint-Omer-en-Chaussée, Marseille-en-Beauvaisis, Achy, Haute-Epine, La Neuville sur Oudeuil
142	local	PPI08	Cours des rivières Thérain en amont d'Herchies et des rus de l'Herboval et de l'Herperie, secteur av	101	Bonnières, Fontaine-Lavaganne, Crillon, Saint-Deniscourt, Marseille-en-Beauvaisis, Saint-Omer-en-Chaussée, Oudeuil, Martincourt, Gerberoy, Roy-Boissy, Vrocourt, Wambez, Achy, Haucourt, Lachapelle-sous-Gerberoy, Escames, Blicourt, Songeons, Thérines
144	local	PPI02	Cours des rivières Thérain en amont d'Herchies et des rus de l'Herboval et de l'Herperie, secteur amont	49	Gerberoy, Buicourt, Héricourt-sur-Thérain, Hannaches, Wambez, Saint-Samson-la-Poterie, Villers-Vermont, Escames, Sully, Fontenay-Torcy, Canny-sur-Thérain
93	départemental	PPI15	Vallée de Villers, Bois de Belloy et de Varde	93	Saint Omer en Chaussée, Villers sur Bonnières
92	local	PPI13	Bois des Croisettes, des Moëllons et de Haucourt	291	La Neuville-Vault, Haucourt, Bonnières
147	départemental	BRA07	Massif forestier du Haut Bray et Bois de Crêne	2608	Glatigny
209	départemental	BRA03	Prairies, landes et bois humides du Bas-Bray, Landes de Lachapelle aux Pots	1620	Senantes

Figure 15 – Liste des ENS présents sur la Communauté de Communes
(Source : DREAL Hauts-de-France)

5. Les sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CENP), créé en 1989, est une association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général. Ses objectifs sont la protection et la valorisation du patrimoine naturel de la Picardie. Il gère ainsi plus de 270 sites naturels (coteaux calcaires, prairies alluviales, étangs, marais, tourbières, etc.) représentant près de 10000 ha d'espaces. Le Conservatoire y préserve la faune, la flore et les paysages de Picardie.

6 sites gérés et protégés par le CENP sont localisés sur le territoire de la Communauté de Communes : 4 dans le quart sud-est (Fontaine-Lavaganne, Marseille en Beauvaisis, Achy), 1 au nord (Daméraucourt) et 1 au nord-ouest du territoire (Lannoy-Cuillère).



Carte 14 – Localisation des sites gérés par le CENP sur le territoire de la Communauté de Communes

a) Les larris de Lannoy-Cuillère

Localisé sur la commune de Lannoy-Cuillère et d'une superficie totale de 19 ha, ce site naturel est composé de 3 entités distinctes : le larris de Rothois, le larris de la Vallée de la Bresle et le larris de Cuillère. Il s'intègre dans le réseau de coteaux crayeux de la Vallée de la Bresle dont l'intérêt est reconnu de niveau européen.

A ce site des Larris de Lannoy-Cuillère sont associées une faune et une flore protégées :

FAUNE	Epervier d'Europe, Troglodyte mignon, Azuré bleu-céleste, l'Argus bleu-nacré, Piéride du Chou, Vipère péliade, Lucine, Argus frêle, Orchis pourpre, Parnassie des Marais
FLORE	Chlore perfoliée, Laîche tomenteuse, Laîche glauque, Laîche printanière, Gentianelle d'Allemagne, Benoîte commune


Chlore perfoliée @ CEN Picardie (CENP)


Piéride du Chou @ CEN Picardie (CENP)

b) Le bout du Parc

Localisé sur la commune de Daméraucourt et d'une superficie de 6.9 ha, ce site naturel est composé d'un larris, coteau calcaire et abrite des espèces faunistiques et floristiques typiques de ces milieux naturels.

A ce site du Bout du Parc sont associées une faune et une flore protégées :

FAUNE	Virgule, Lucine
FLORE	Orchis grenouille, Gentianelle d'Allemagne, Saxifrage granulée, Polygale du calcaire


Lucine @ CEN Picardie (CENP)


Gentianelle d'Allemagne @ CEN Picardie (CENP)

c) L'Eglise de Fontaine-Lavaganne

Localisée sur la commune de Fontaine-Lavaganne, l'Eglise de Fontaine-Lavaganne est un lieu de mise-bas de Sérotine commune. Cette espèce de chauve-souris, plutôt sédentaire, aime séjourner dans les combles et greniers surtout durant la saison estivale. Une autre espèce de chauves-souris y est également contactée (*Plecotus sp*.) notamment depuis la réalisation des aménagements favorables aux Chauves-souris.


Sérotine commune @ F. SCHWAAB (CENP)


Sérotines communes @ F. SCHWAAB (CENP)

d) Le Château d'Achy

Localisée sur la commune d'Achy, le Château d'Achy, qui date du XVIIIème siècle, renferme une colonie de mise-bas de Grands Murins, chauve-souris protégée en Europe et une des plus menacée de Picardie.


Grand Murin @ F. SCHWAAB (CENP)


Grands Murins @ F. SCHWAAB (CENP)

e) Le Larris des Terres Blanches

Localisé sur la commune de Marseille-en-Beauvaisis, entre le Bois Bailly et le fond de la Vallée du ru de l'Herboval, et d'une superficie totale de 3.7 ha, ce site naturel est composé d'une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité. Ainsi se mêlent pelouses écorchées aux espèces pionnières, complexes de pelouses et pelouses-ourlets, fourrés arbustifs, refuges de reptiles et d'oiseaux et boisements propices à de nombreuses espèces forestières.

A ce site des Larris de Lannoy-Cuillère sont associées une faune et une flore protégées :

FAUNE	Azuré bleu-céleste, Azuré bleu-nacré, Lucine
FLORE	Anacamptide pyramidal, Céphalanthère à grandes fleurs, Daphné lauréole, Epipactis brun-rouge, Ibéride amer, Ophrys mouche, Germandrée des montagnes


Argus bleu-nacré @ CEN Picardie (CENP)


Anacamptide pyramidale @ CEN Picardie (CENP)

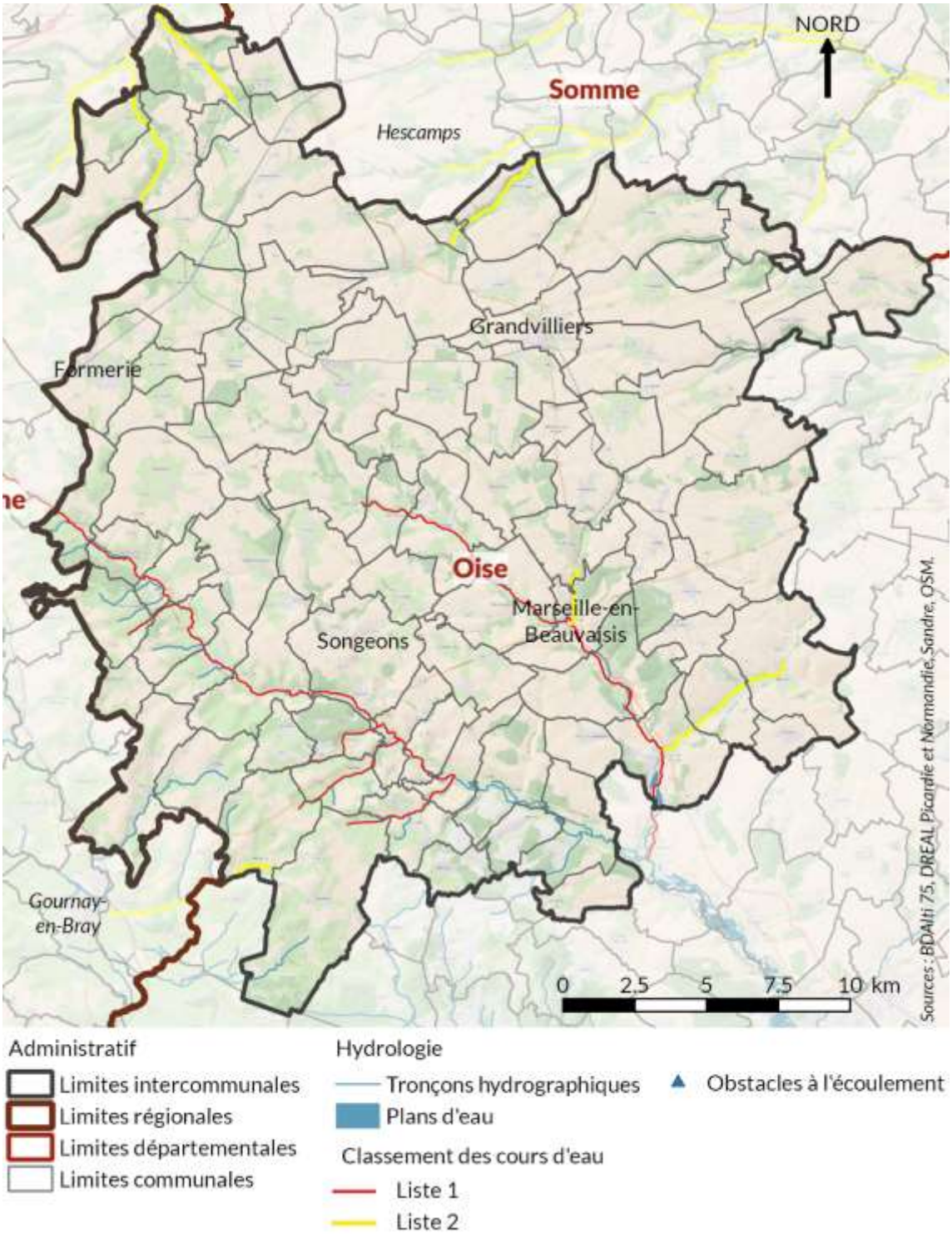
f) Le Petit Blamont

Localisé sur la commune de Marseille-en-Beauvaisis, et d'une superficie totale de 0.11 ha, la cavité souterraine du Petit Blamont est un habitat naturel pour les Chiroptères. Le rôle du CENP est de maintenir le site accueillant pour l'hibernation des chauves-souris, particulièrement le Vespertillon à oreilles échancrées. La préservation du site permet ainsi de garantir la tranquillité des lieux, nécessaire à une hibernation idéale. Grand Murin, Vespertillon à moustaches ou Vespertillon de Daubenton… trouvent aussi en ce lieu un refuge idéal pour passer la mauvaise saison.


Vespertillon à moustaches @ CEN Picardie (CENP)

6. Les cours d'eau classés ou identifiés

Tous les cours d'eau de la Communauté de Communes de la Picardie Verte ont un contexte salmonicole et sont notés de bonne qualité générale.



Carte 15 – Les classements des cours d'eau de la Communauté de communes

Selon les SDAGE Seine-Normandie et Artois-Picardie dont fait partie le territoire communal, l'objectif principal est ainsi de **préserver ce bon état des eaux de surface**. Les continuités écologiques sont cependant à améliorer sur tous les cours d'eau de la Communauté de Communes.

7. Les zones de frayères

Afin d'assurer une meilleure connaissance et une meilleure protection des **zones de reproduction, de croissance ou d'alimentation** des espèces les plus fragiles de la faune piscicole, le code de l'environnement prévoit que le préfet de département publie des inventaires sur les parties de cours d'eau correspondantes.

Les **frayères** sont le lieu où se reproduisent les poissons, les batraciens et les crustacés. Le plus souvent elles se trouvent sur le fond sableux ou graveleux des cours d'eau, plans d'eau ou marais (ou fonds marins) à plus ou moins grande profondeur, ou sont constituées par des végétaux (plantes immergées ou algues).

Depuis 2009, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), la Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et la Direction Départementale des Territoires de l'Oise ont entrepris un inventaire des frayères présentes sur le département.

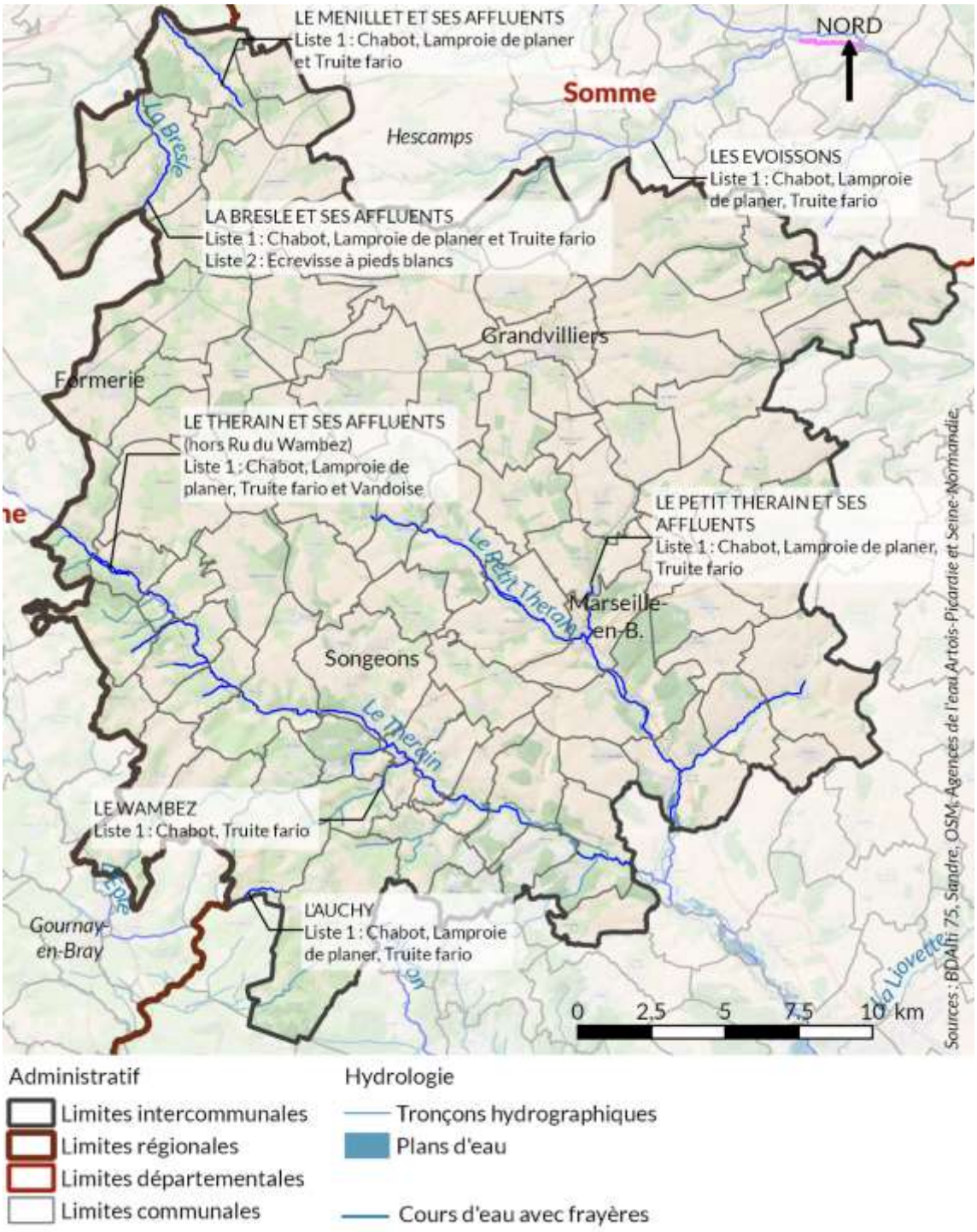
Il s'agit de délimiter par arrêté préfectoral les zones de reproduction des poissons sur l'ensemble des cours d'eau du département. Cette délimitation est composée de 3 listes :

- **Liste 1** qui regroupe les espèces dites de 1ère catégorie piscicole (Lamproie de planer, Truite fario, Vandoise, Chabot, …) dont les frayères sont susceptibles d'être présentes au regard de la granulométrie du fond du cours d'eau,
- **Liste 2p** composée de l'ensemble des espèces de 2nde catégorie piscicole (Brochet, …) pour lesquelles les frayères sont définies à partir de l'observation de la dépose d'œuf ou de la présence d'alevins,
- **Liste 2e** constituée des crustacés (Ecrevisse à pieds blancs, …) dont les frayères représentent leurs zones d'alimentation ou de croissance.

Concernant la Communauté de Communes, les frayères recensées sont listées ci-dessous :

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau	Délimitation amont	Délimitation aval
La Bresle de sa source à l'embouchure ainsi que ses bassins côtiers				
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	La Bresle et ses affluents	Source à Criquiers	Limite départementale (76), à Saint-Valéry
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	Ru du Ménillet, et ses affluents	Source, commune de Quincampoix-Fleuzy	Limite départementale (76), à Aumale
2e	Ecrevisse à pieds blancs	La Bresle et ses bras	Source à Criquiers	Limite départementale (76) à Saint Valéry
L'Epte de sa source au confluent de la Seine				
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	Ruisseau d'Auchy	Source à Hannaches	Confluence avec l'Epte, à Ferrières-en-Bray
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	L'Evoisson	Source à Elancourt	Limite départementale (80), à Daméraucourt
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario Vandoise	Le Thérain	Limite départementale (76), à Canny-sur-Thérain	Moulin de la Mie au Roy (ROE 40452) à Beauvais
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario Vandoise	Ru de Saint Samson	Source à Saint Samson la Poterie	Confluence avec le Thérain, à Saint Samson la Poterie
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	Ruisseau d'Hardouin	Source à Fontenay-Torcy	Confluence avec le Thérain à Fontenay-Torcy
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	Ru de Sully	Source à Sully	Confluence avec le Thérain à Sully
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	Ru de Torcy	Sources à Fontenay-Torcy	Confluence avec le Thérain à Fontenay-Torcy
1	Chabot Truite fario	Le Tahier	Chemin Château Brisset à Gerberoy	Confluence avec le Thérain à Gerberoy
1	Chabot Truite fario	Ru du Wambez	Pont de la RD95 à Wambez	Confluence avec le Thérain à Lachapelle-sous-Gerberoy
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario	Le Petit Thérain et ses affluents	Sources à Omécourt	Confluence avec le Thérain à Milly sur Thérain
1	Chabot Lamproie de planer Truite fario Vandoise	L'Avelon	Sources à Senantes	Confluence avec le Ru d'Auneuil à Rainvillers

Tableau 9 – Liste des frayères de la Communauté de Communes – Arrêté Préfectoral du 17.12.12

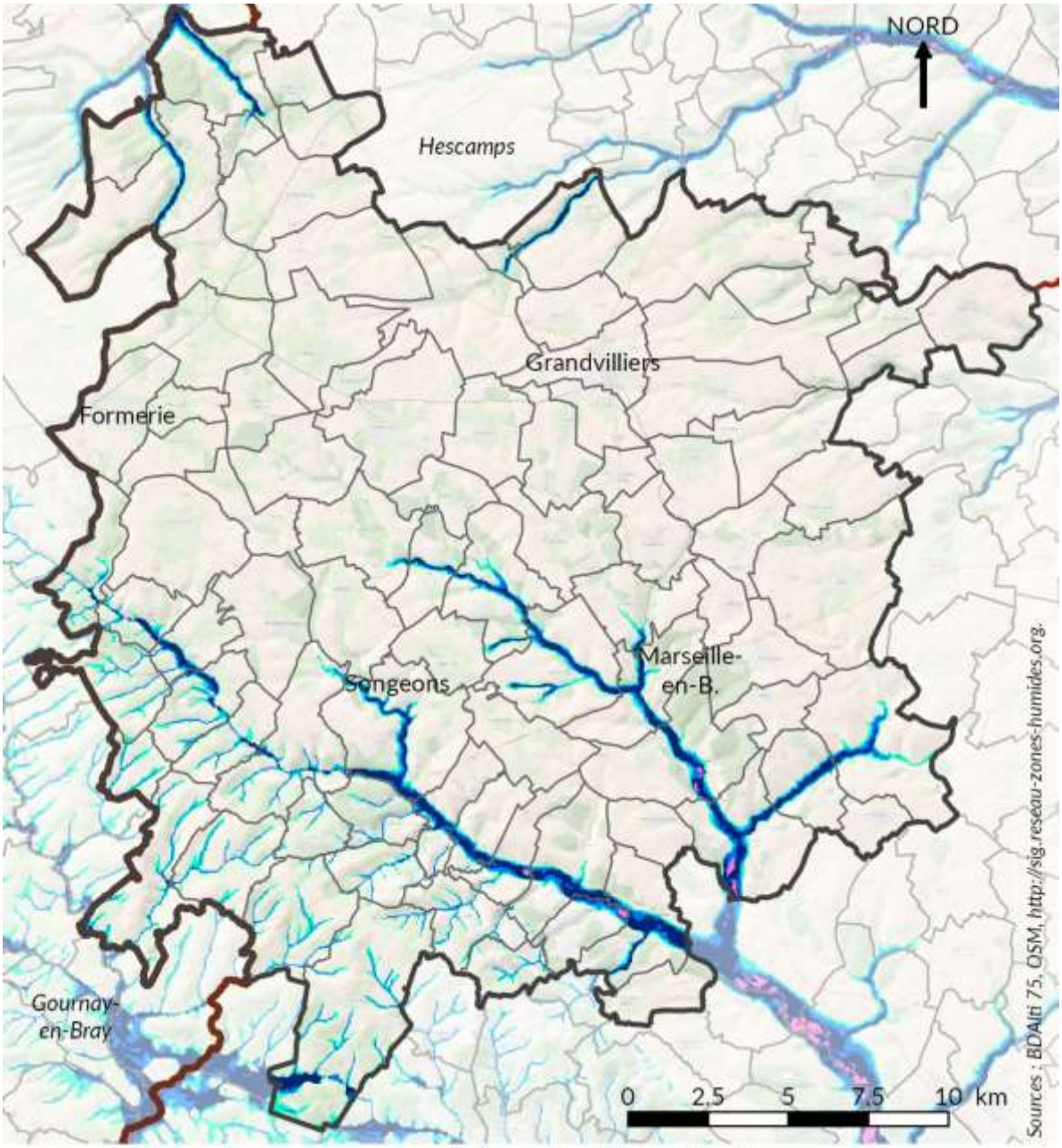


Carte 16 – Carte des frayères

8. Les zones humides

Aucune étude précise n'a été menée sur le territoire intercommunal permettant d'avoir une cartographie exhaustive des zones humides présentes. Ainsi, notre analyse se base sur les données fournies par l'AESN et la DREAL. Les zones à dominantes humides identifiées sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte sont localisées à proximité immédiate des cours d'eau ou dans les principaux talwegs les alimentant.

Ainsi, d'après ces informations, seules les vallées seraient concernées par la présence potentielle de zones humides. Cependant, de nombreuses mares existent sur le territoire. Ainsi, en plus des vallées, un point de vigilance sera à accorder à ces éléments lors de l'ouverture de terrains à la construction afin de ne pas détériorer de zones humides.

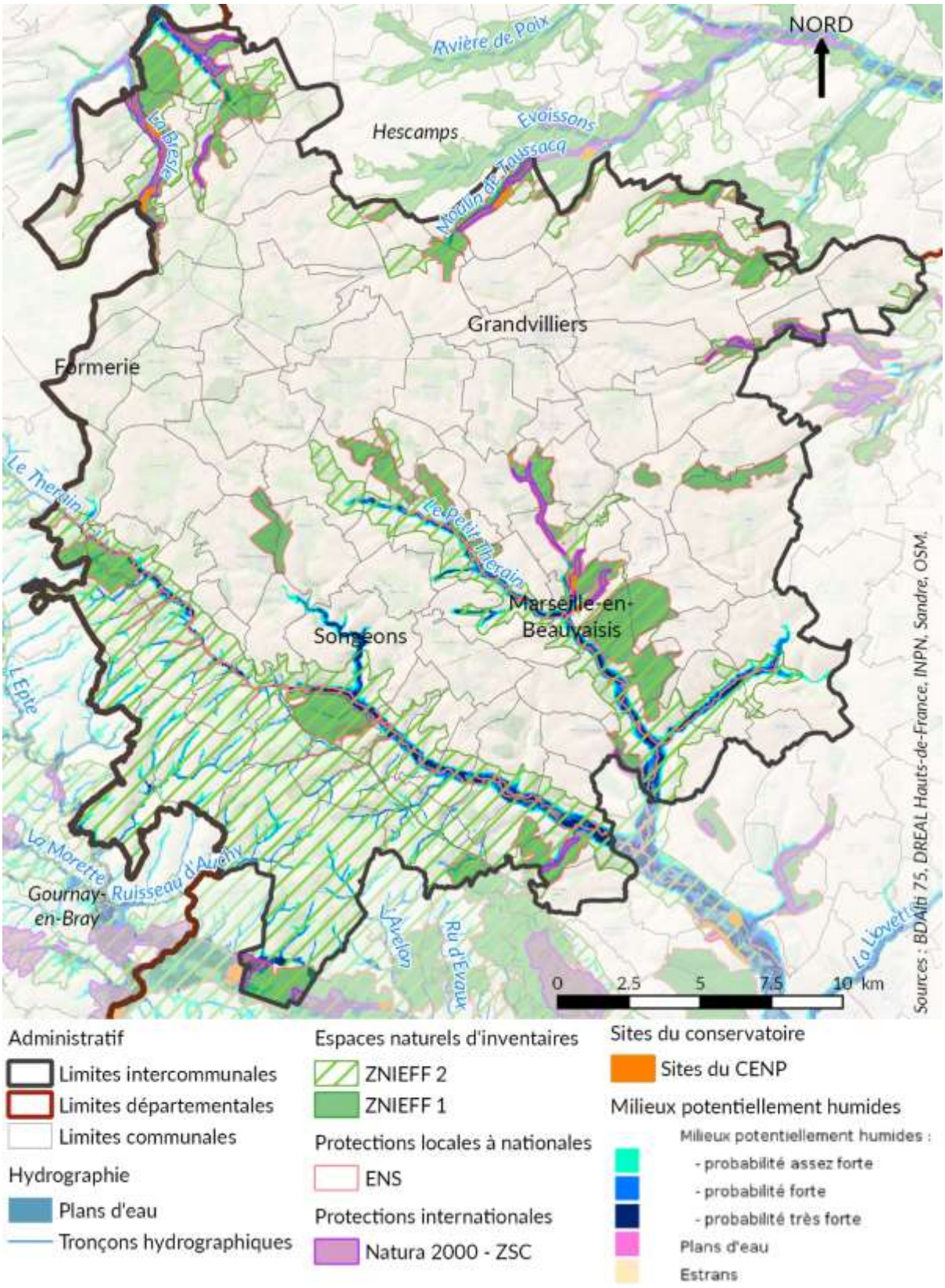


Administratif
- Limites intercommunales
- Limites régionales
- Limites départementales
- Limites communales

Milieux potentiellement humides
- Milieux non humides
- Milieux potentiellement humides :
  - probabilité assez forte
  - probabilité forte
  - probabilité très forte
- Plans d'eau
- Estrans

Carte 17 – Milieux potentiellement humides

9. Synthèse sur le patrimoine naturel



Carte 18 – Synthèse du patrimoine naturel

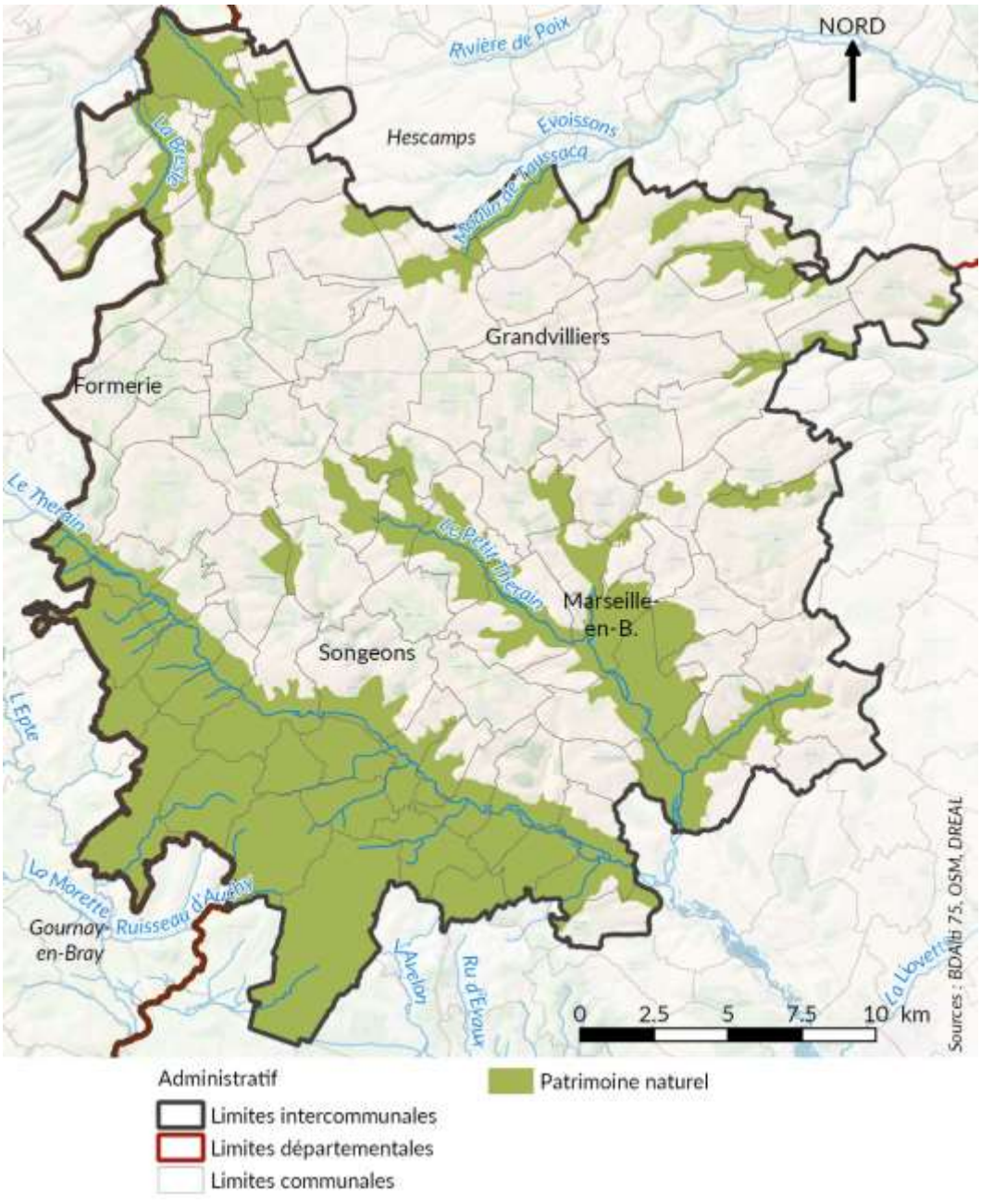
Cette carte de synthèse met en évidence la forte présence d'un patrimoine naturel de qualité dans la partie sud-est du territoire (boutonnière du Pays de Bray) ainsi que dans les vallées (Evoissons, Bresle, Thérain et Petit Thérain). Un axe exempt de patrimoine naturel d'intérêt particulier se dessine entre Formerie et Grandvilliers.

Les différentes entités du patrimoine naturel couvrent une part plus ou moins importante du territoire intercommunal. Les ZNIEFF de type 2 sont les plus représentées. A noter que les ZNIEFF de type 1 et les Espaces Naturels Sensibles couvrent les mêmes terrains.

	Surface en km²	% de recouvrement du territoire intercommunal
Communauté de Communes Picardie Verte	634	
ZNIEFF de type 1	56	8.84
ZNIEFF de type 2	215	33.93
ENS	56	8.84
Natura 2000 – ZSC	5	0.79
Sites gérés par le CENP	0.3	0.05
SOMME	**276**	**43.61**

Figure 16 – Surface du territoire couverte par une entité liée au Patrimoine Naturel

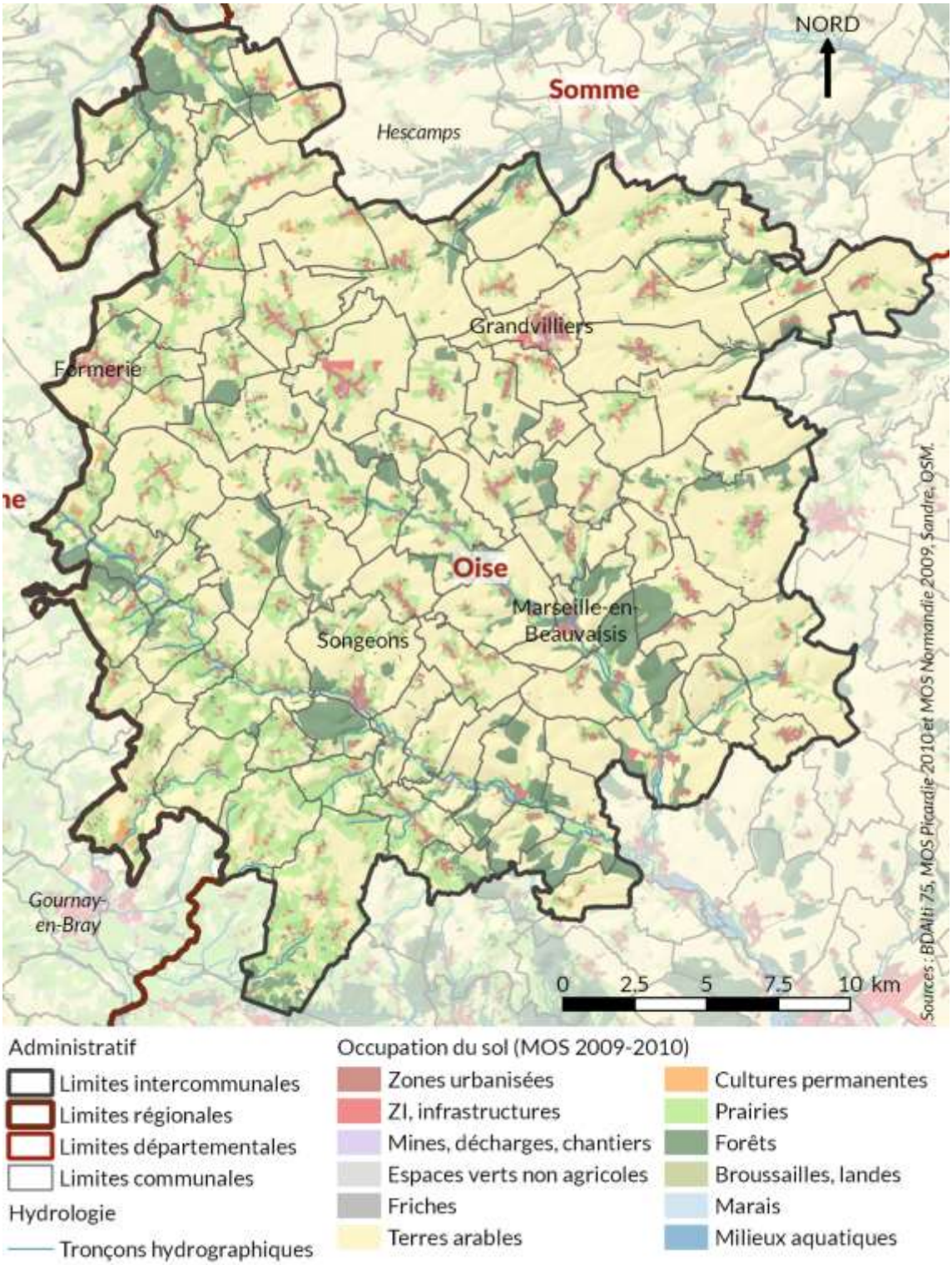
La carte suivante présente la totalité du territoire communal soumis à des mesures de protection, de gestion ou d'inventaire du patrimoine naturel. Cette surface totale représente 276 km² soit 43.61 % du territoire intercommunal.



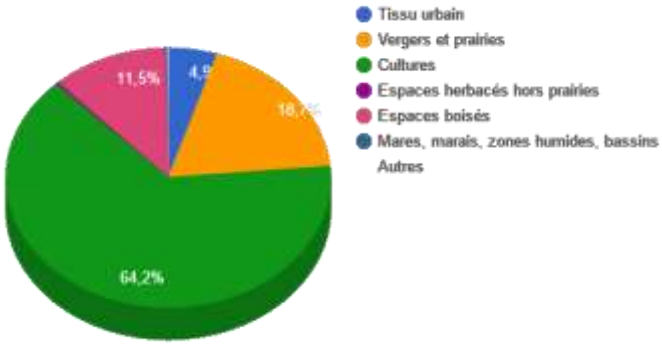
Carte 19 – Ensemble du patrimoine naturel de la Communauté de Communes

B. Les milieux et les habitats

La Communauté de Communes de la Picardie Verte se caractérise principalement par son plateau agricole (« Plateau Picard »). Cependant, son territoire est entaillé par plusieurs vallées (Thérain, Petit Thérain, Bresle, Evoissons) associées à des boisements de plus ou moins grande importance, apportant une diversité de relief, de pédologie, d'hydromorphisme. Cette diversité est favorable **au développement et au maintien d'une biodiversité riche et dynamique.**



Carte 20 – L'occupation du sol dans la Communauté de communes



(Source : Géopicardie, 2010)

Figure 17 - Répartition des principaux types de milieux sur le territoire de Communauté de communes

1. Vallée de la Bresle

Source : Schéma Régional du Patrimoine Naturel – Diagnostic, Conseil Régional de Picardie – 2008

La Bresle est un fleuve côtier qui présente des potentialités remarquables. Ce fleuve est l'un des rares fréquentés par le Saumon Atlantique entre la Seine et le Danemark. Mais le lit majeur de la Bresle a été dégradé par les ballastières dont la moitié n'est pas réaménagée. Presque toutes les prairies humides ont été perdues. Quelques espèces rares subsistent, dont la Benoîte des ruisseaux.

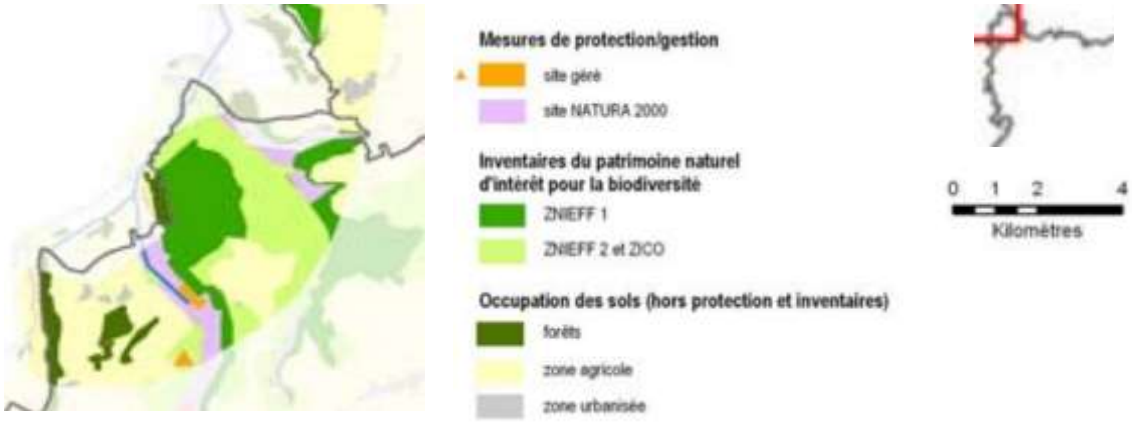
La **Bresle** présente le peuplement piscicole le plus remarquable de Picardie (bien suivi grâce à un dispositif de surveillance) : Saumon atlantique, Truite de mer (population relativement importante), Lamproie marine (rare mais toujours contactée), Lamproie de rivière, Lamproie de Planer, Chabot, Vairon, Truite commune… des barrages privés constituent des contraintes fortes pour les poissons migrateurs : obstacles à la migration et diminution de la capacité de production de la rivière par ennoiement des frayères. Leur effacement est en général préférable à leur équipement en passes à poissons.

Les **pelouses calcicoles des coteaux de la Bresle** présentent de forts intérêts patrimoniaux.

> Le Coeloglosse vert est une orchidée dont plus de la moitié des dernières populations picardes se concentre le long de la Bresle.
>
> La Parnassie des marais se développe dans une association végétale endémique à la Picardie et à la Normandie sur des coteaux calcicoles marneux en ambiance fraiche et humide.
>
> Le Damier de la Succise, un papillon habituellement rencontré dans les prairies et les zones tourbeuses alcalines, présente un écotype qui vit sur les coteaux calcaires. C'est le cas dans la vallée de la Bresle dont les pelouses constituent un réseau de sites importants pour cette espèce rare.

Les **milieux forestiers de la vallée de la Bresle** présentent également de forts intérêts patrimoniaux.

> Quatre espèces de chiroptères : Grand Murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Bechstein, Grand Rhinolophe.
>
> Présence de quatre habitats de la directive Habitats.



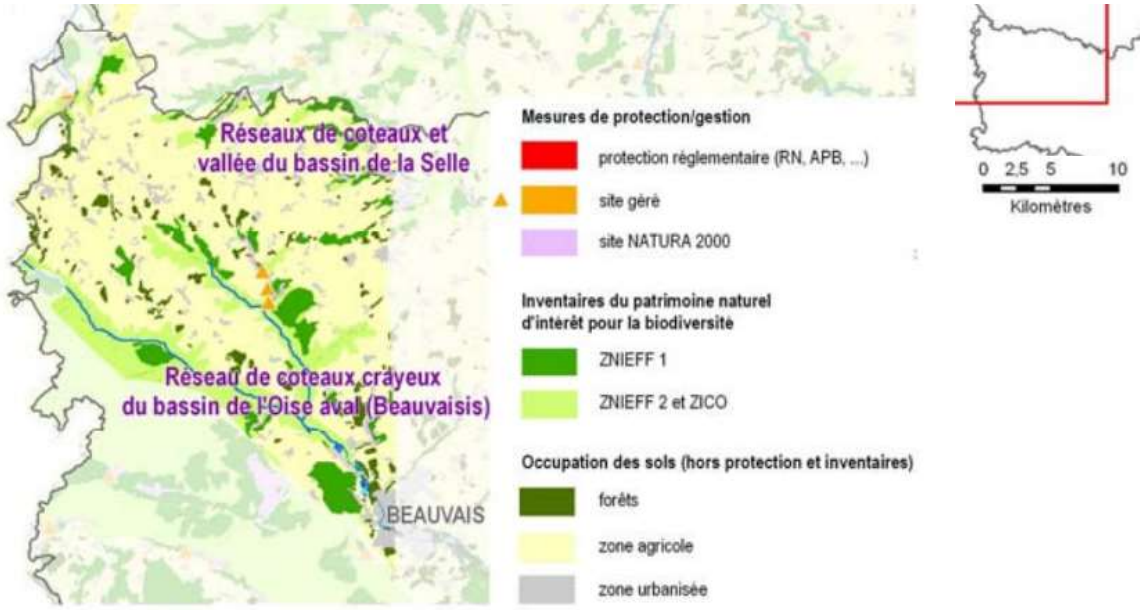
Source : Schéma Régional du Patrimoine Naturel – Diagnostic, Conseil Régional de Picardie – 2008

Figure 18 – Vallée de la Bresle

2. Plateaux agricoles sous influence atlantique

Entre les vallées de l'Authie et de la Bresle, les espaces agricoles de l'ouest de la région sont caractérisés par la polyculture et l'élevage. L'espace considéré est sous influence atlantique et regroupe les régions naturelles du Ponthieu, du Vimeu, de l'ouest du Plateau Picard.

De nombreux milieux naturels de qualité existent localement : pelouses, boisements, fonds de vallées humides où subsistent notamment des tourbières alcalines…



(Source : Schéma Régional du Patrimoine Naturel – Diagnostic, Conseil Régional de Picardie – 2008)

Figure 19 – Plateaux agricoles sous influence atlantique

La Communauté de Communes dispose de deux forêts domaniales :

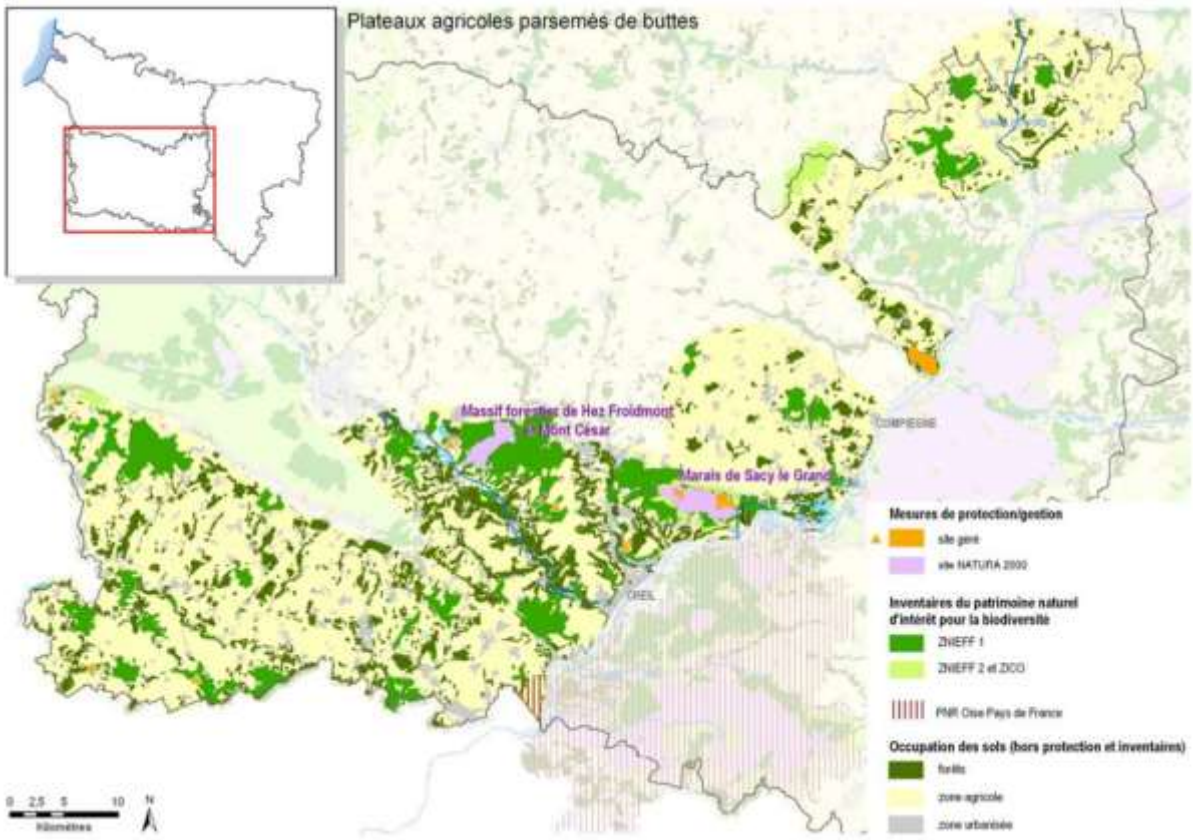
- La Forêt domaniale de Caumont qui s'étend sur environ 235 ha sur la commune de Gerberoy
- La Forêt domaniale de Malmifait qui s'étend sur environ 450 ha sur les communes de Achy et Haute-Epine.

Le reste de la masse boisée correspond à des bois privés.

3. Plateaux agricoles parsemés de buttes

Au sud-ouest de la Picardie, des plateaux agricoles couvrent en partie les régions naturelles du Vexin, du Pays de Thelle, du Clermontois, la région d'Estrée, le Noyonnais. Ce territoire est parsemé de buttes la plupart étant boisées.

De nombreux milieux naturels de qualité sont présents : pelouses, boisements, fonds de vallées.



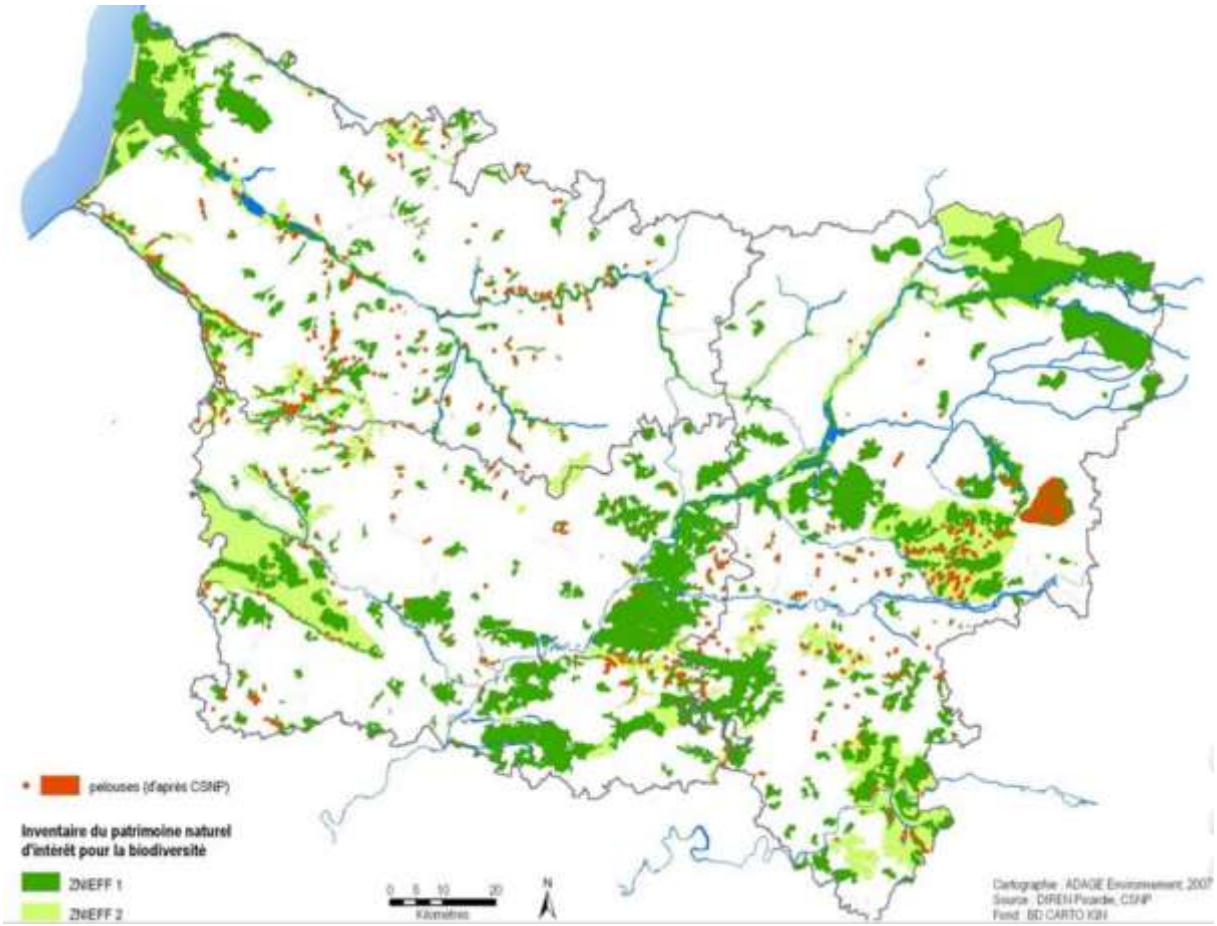
Source : Schéma Régional du Patrimoine Naturel – Diagnostic, Conseil Régional de Picardie – 2008

Figure 20 – Plateaux agricoles parsemés de buttes

4. Pelouses un héritage du pastoralisme

Les pelouses sont constituées par une végétation herbacée peu dense et généralement sur des terrains en pente. Sur les terrains calcaires et exposés au sud, les flores présentent des affinités méditerranéennes. Ce sont les larris en Picardie occidentale. Ces formations ont été entretenues par le pâturage des moutons ou des chèvres. Après les années 1950, avec la régression du pastoralisme et l'arrivée de la myxomatose, la superficie des pelouses a fortement chuté. Ces pelouses abritent beaucoup d'espèces remarquables : orchidées, Anémone pulsatiles…

Dans l'ouest de la Picardie, les pelouses sur craie ou sur les craies marneuses de la vallée de la Bresle et du pays de Bray – les larris – présentent une variante : les formations à thym couché.



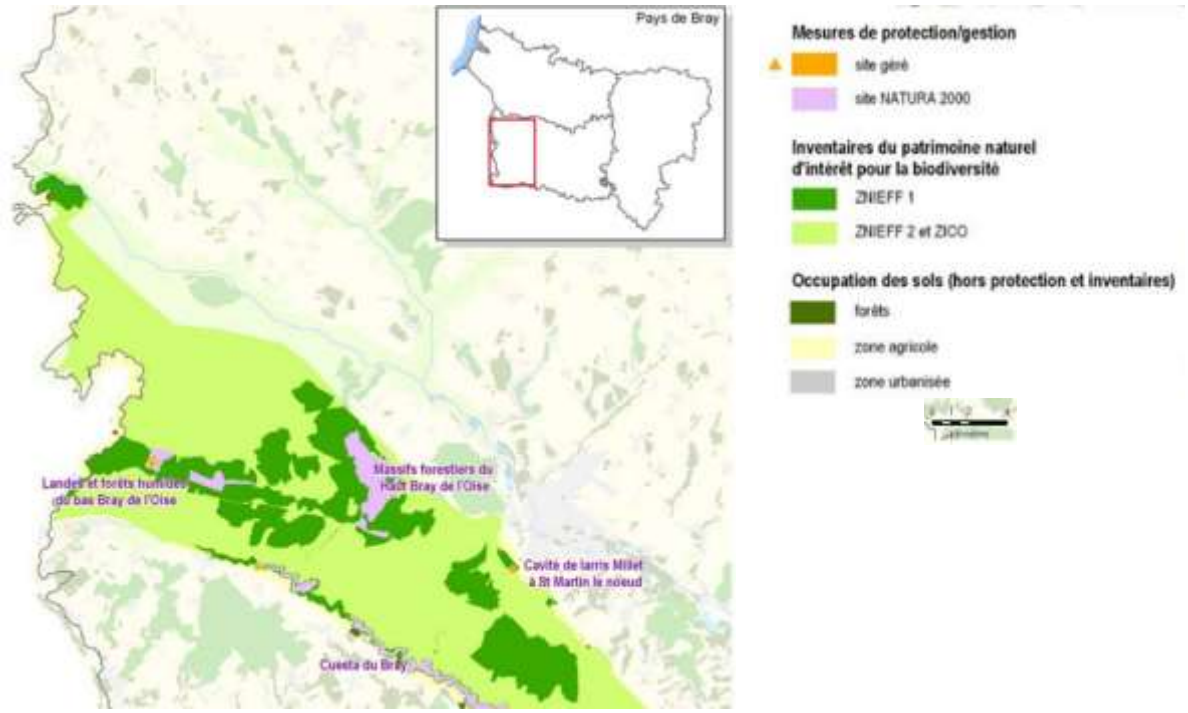
Source : Schéma Régional du Patrimoine Naturel – Diagnostic, Conseil Régional de Picardie – 2008

Figure 21 – Pelouses, un héritage du pastoralisme

5. Pays de Bray : un vaste territoire bocager au contact des bocages normands

Le bocage du Pays de Bray constitue avec celui de la Thiérarche l'un des mieux conservé de Picardie. Il comporte des centaines de mares, d'importants réseaux de haies comprenant des vieux arbres (chênes taillés et vergers de haute tige). Ces paysages abritent la Huppe fasciée (devenue exceptionnelle, si elle est encore présente), la Chevêche, la Pie grièche écorcheur.

Des modifications paysagères rapides, réalisées au cours des 40 dernières années, ont entraîné une modification des conditions climatiques à l'échelle de la boucle du Bray. Il s'agit notamment du drainage des prairies humides et de la conversion de bon nombre d'entre elles en culture.



Source : Schéma Régional du Patrimoine Naturel – Diagnostic, Conseil Régional de Picardie – 2008

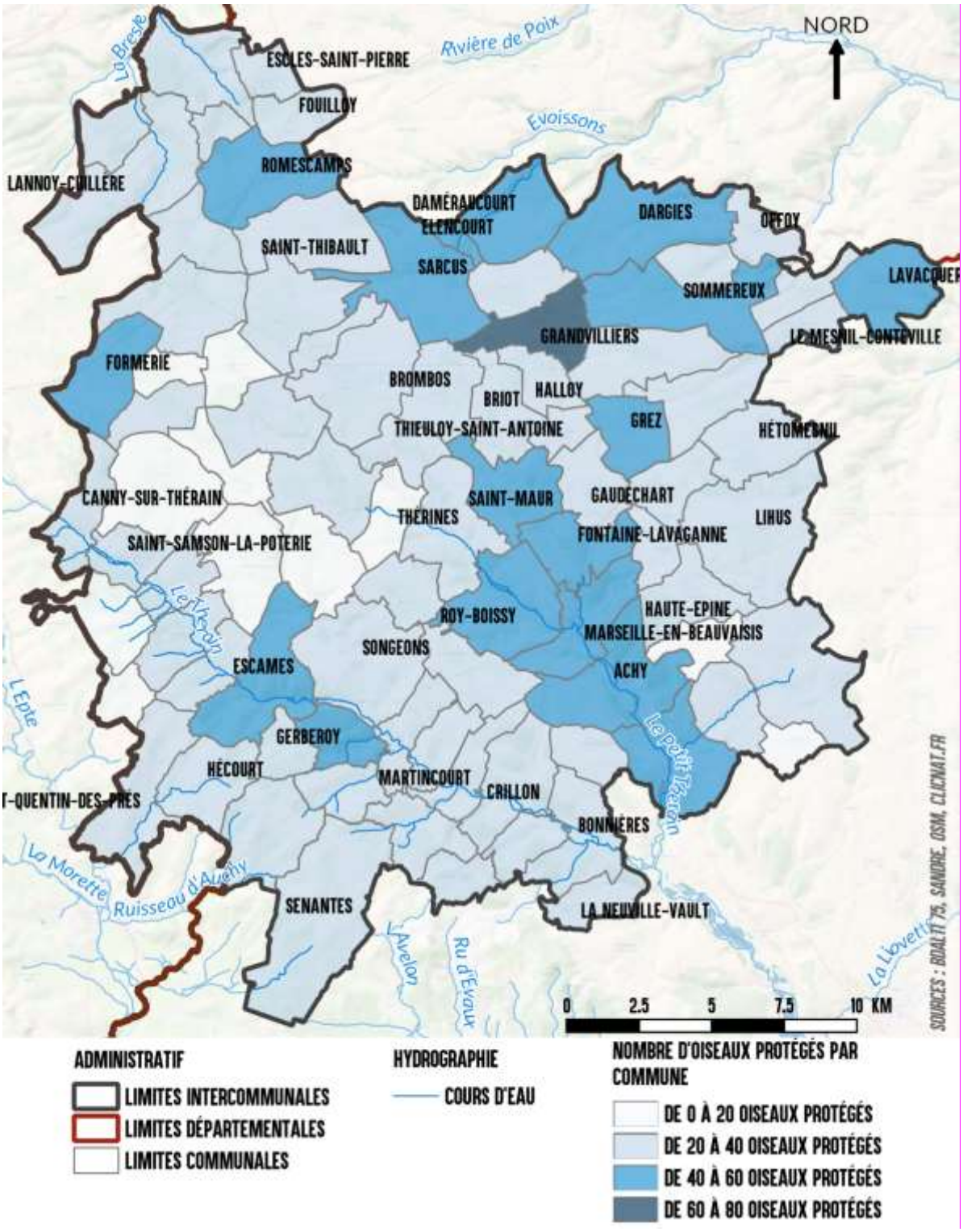
Figure 22 – Pays de Bray, vaste territoire bocager au contact des bocages normands

6. Les espèces recensées sur le territoire

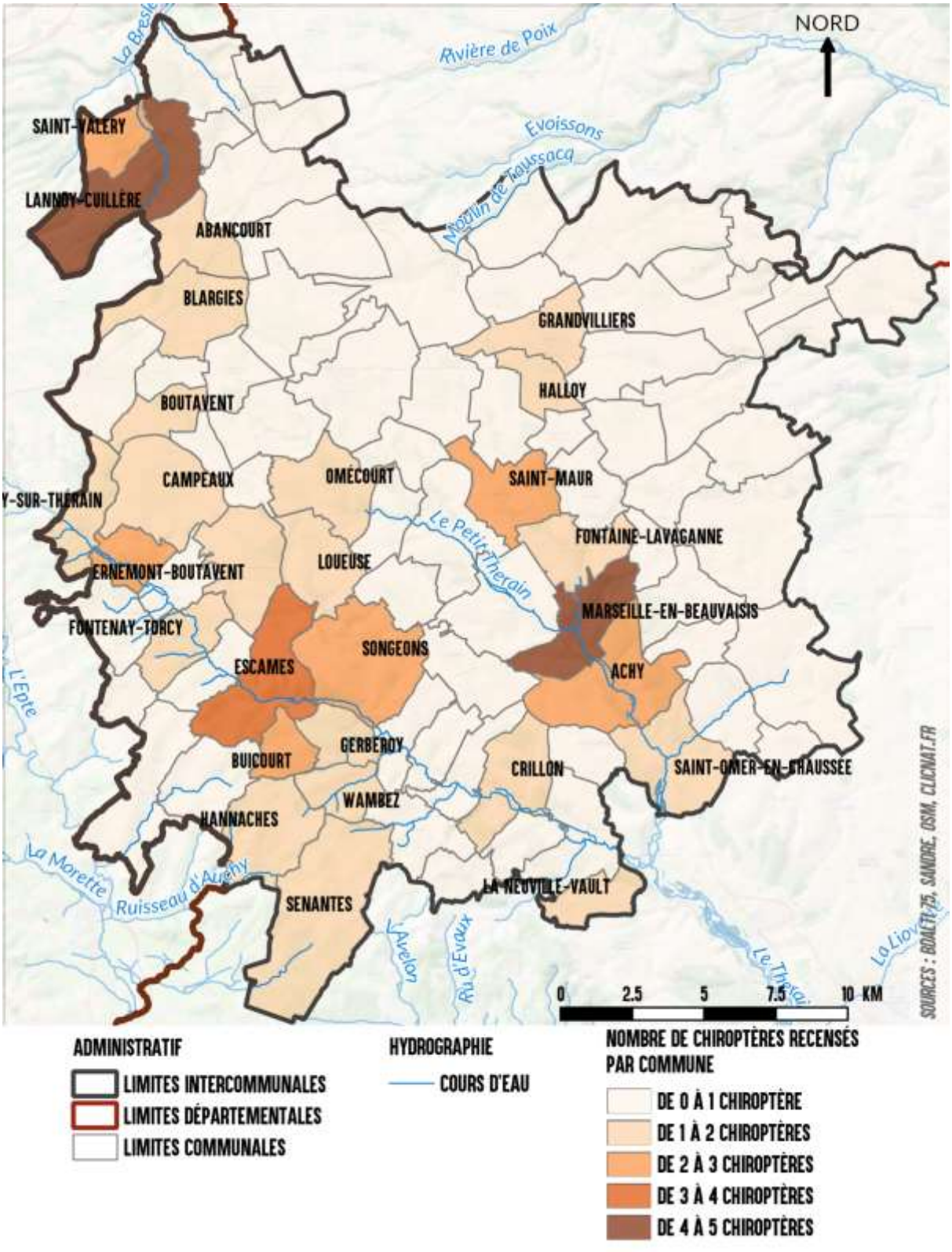
Le site Clicnat.fr nous renseigne sur l'occurrence d'espèces animales recensées sur le territoire intercommunal et ce par commune. Ainsi, on remarque que la vallée du Petit Thérain, de la Bresle et des Evoissons sont plus riches en biodiversité animale que le reste du territoire.

Selon le site digitale.cbnbl.org, la plus grande richesse floristique se trouve également au niveau des vallées du Thérain, du Petit Thérain, de la Bresle et des Evoissons. Les communes localisées aux abords immédiats de ces vallées présentent au maximum 3 à 6 espèces floristiques protégées recensées après 1989 mais plus souvent 1 à 2 espèces floristiques protégées.

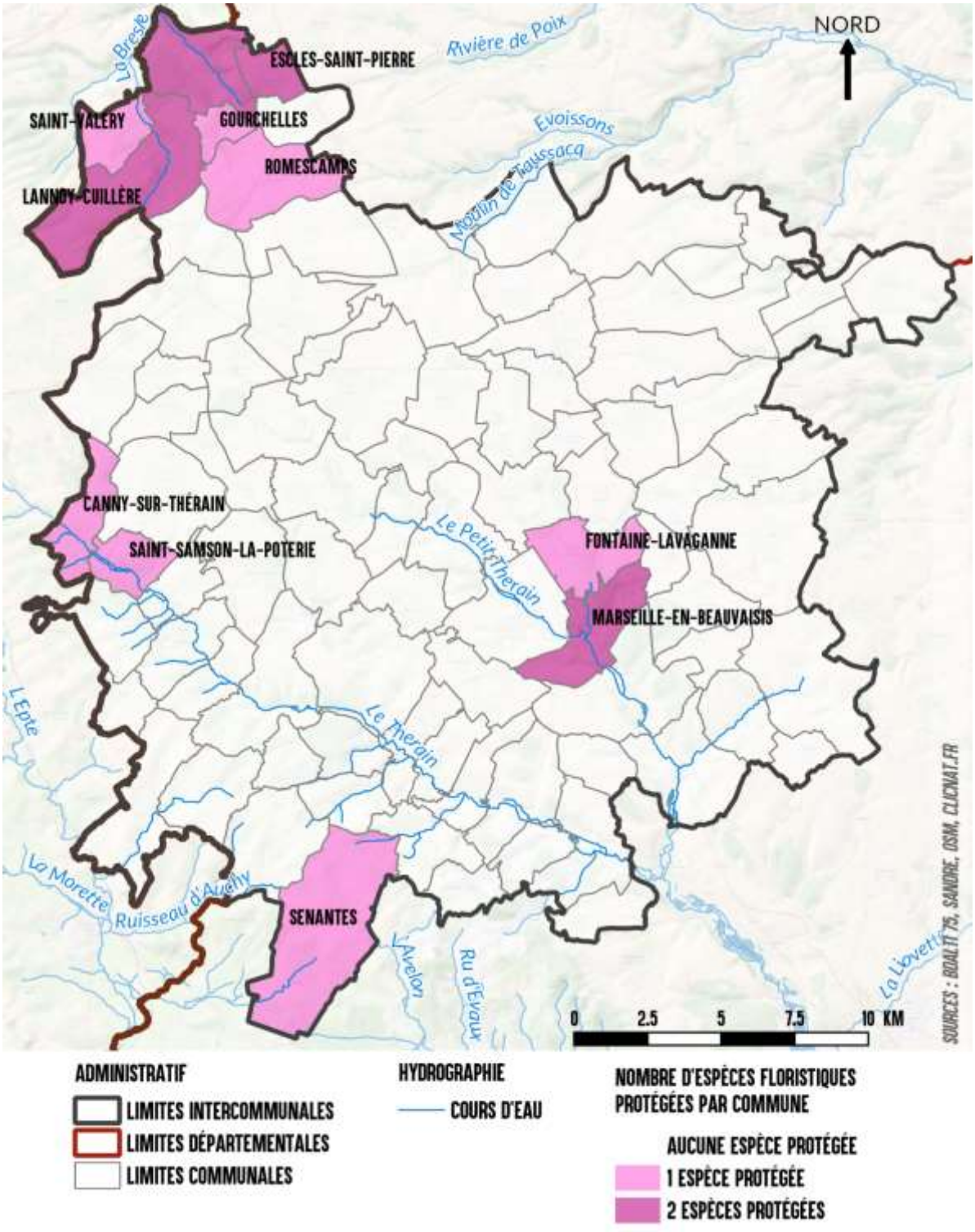
Ainsi, que l'on considère la biodiversité animale ou végétale, le Plateau Picard reste un lieu de moindre enjeu comparé aux vallées.



Carte 21 - Nombre d'espèces d'oiseaux protégés recensés par commune



Carte 22 - Nombre de chiroptères recensés par commune



Carte 23 - Nombre d'espèces floristiques protégées recensé par commune

C. La trame verte et bleue

1. Concept et contexte

a) Concept

Le concept de trames vertes et bleues s'entend comme un **ensemble d'espaces reliés et hiérarchisés** comprenant à la fois :

- les déplacements doux des hommes, espaces d'**aménités** reliant les lieux de vie et de loisirs du territoire ;
- les grands axes de déplacement des animaux ou « **continuums écologiques** », garants de la survie des populations et reliant les foyers (ou cœurs) de nature et de biodiversité de grands ensembles naturels.

Les trames vertes et bleues regroupent donc des espaces naturels en continuité pouvant faire l'objet d'une **conservation, d'une gestion et d'une valorisation** au bénéfice de l'attractivité durable du territoire. Ces espaces sont cartographiés à partir d'une synthèse de tous les zonages environnementaux de milieux naturels remarquables du territoire, pondérés en fonction de leur intérêt et complétés par les corridors biologiques existants.

b) Contexte

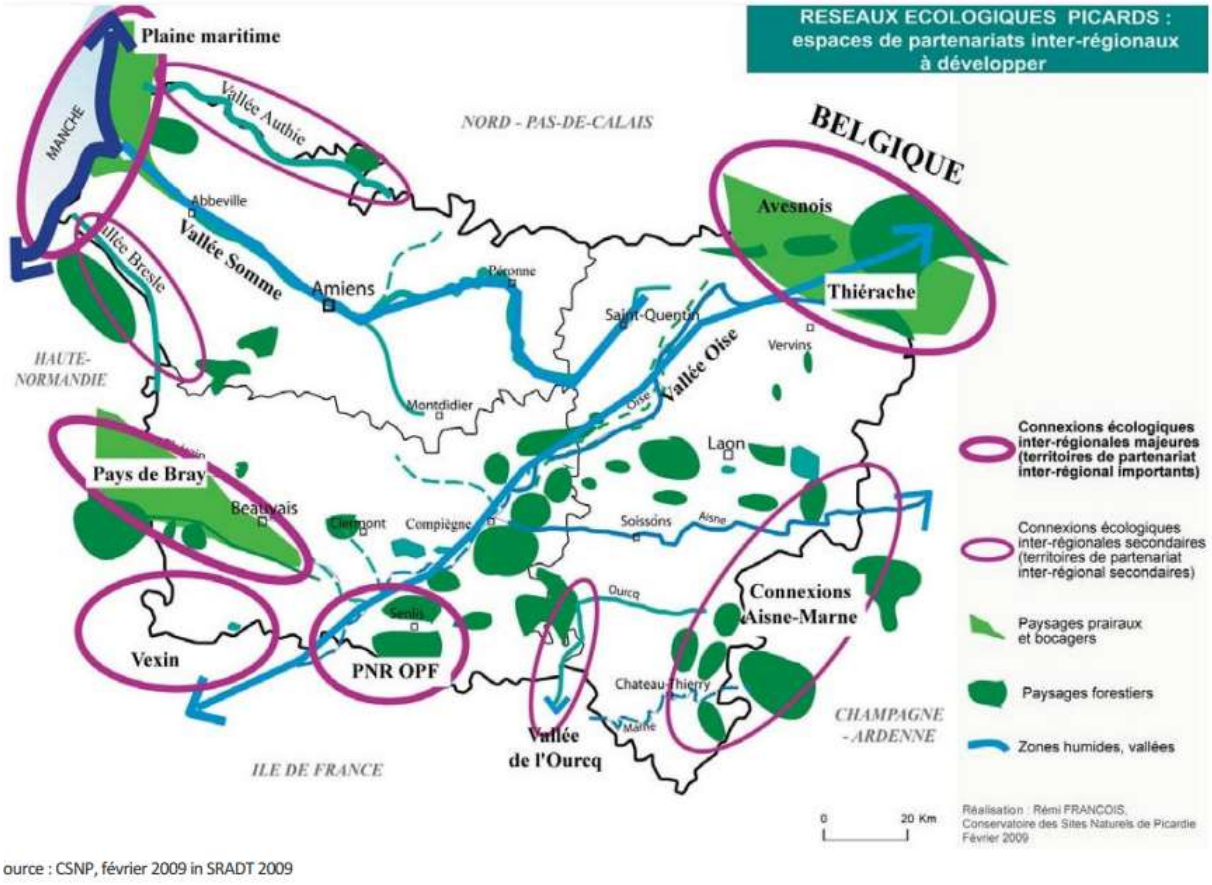
Pour se maintenir (se nourrir, se reposer, se reproduire, hiverner, étendre leur aire de répartition, *etc.*), les espèces ont **besoin d'espaces fonctionnels**, comprenant un ou plusieurs types d'habitats naturels, et des **voies de déplacements** entre ces espaces.

Depuis la fin du XX^{e} siècle, la protection de la nature s'est surtout portée sur des **habitats remarquables**, sans intégrer une nature plus « ordinaire » (forêt, prairie, haie, *etc.*) pourtant tout aussi indispensable à la survie des espèces. Une des causes importantes de la diminution de la biodiversité est due à la **disparition d'espaces fonctionnels**.

C'est pourquoi depuis une dizaine d'années, la nécessité de la préservation de connexion entre les êtres vivants a été actée par des traités internationaux ou des directives européennes : Directive Habitats et Oiseaux (1992), Directive Cadre sur l'Eau (2001), Réseau écologique paneuropéen (2003), Loi Grenelle I (2009) et loi Grenelle II (2010) …

2. Continuités écologiques à l'échelle régionale

Si l'on s'intéresse **à l'échelle régionale**, on remarque que le Sud-Ouest de la Communauté de Communes, à savoir le secteur « **Pays de Bray** » fait partie intégrante des **connexions écologiques inter-régionales majeures**. De même, l'extrémité Nord-Ouest du territoire intercommunal, correspondant à la « **Vallée de la Bresle** », fait partie des **connexions écologiques inter-régionales secondaires**.



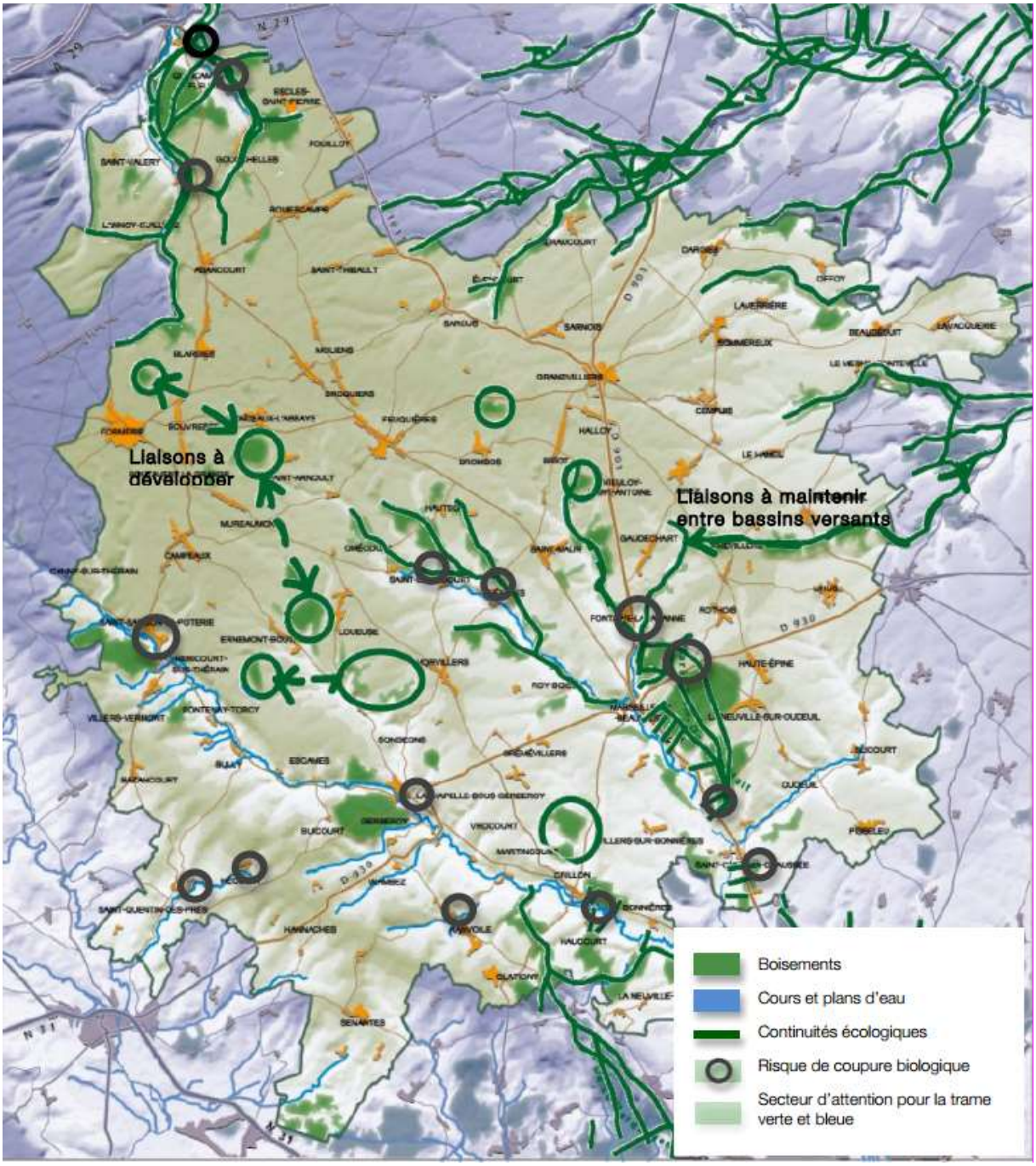
ource : CSNP, février 2009 in SRADT 2009

Carte 24 - Réseaux écologiques picards

3. Continuités écologiques à l'échelle de la Picardie Verte

La Picardie ne dispose d'aucun Schéma Régional pour la Continuité Ecologique validé. Elle dispose d'un SCOT qui a pu établir les différentes continuités du territoire. Ces continuités sont représentées sur la figure ci-dessous. Les continuités ont majoritairement été identifiées dans les vallées et entre les bois proches en lien avec l'importance de la biodiversité. Les éléments de référence de la TVB tels que représentés dans le SCOT sont :

- les **ruisseaux** et les **rivières** du territoire ainsi que leurs abords : éléments constitutifs majeurs de la **trame bleue** ;
- la **trame verte** est constituée par divers éléments répertoriés sur le terrain. La plupart de ces éléments sont situés au sein même des **pôles de biodiversité « vallées ».**
- un **élément de trame verte** est répertorié **sur le plateau**. Cette liaison est **fondamentale** pour relier la vallée du Petit Thérain et les vallées sèches du bassin versant des Evoissons ;
- d'autres liaisons, non matérialisées sur le terrain ont été dessinées sur la carte car elles paraissent essentielles pour **relier différentes zones boisées situées sur le plateau agricole** entre la vallée du Thérain et la vallée de la Bresle.



Carte 25 - Continuités écologiques à préserver selon le SCOT Picardie Verte

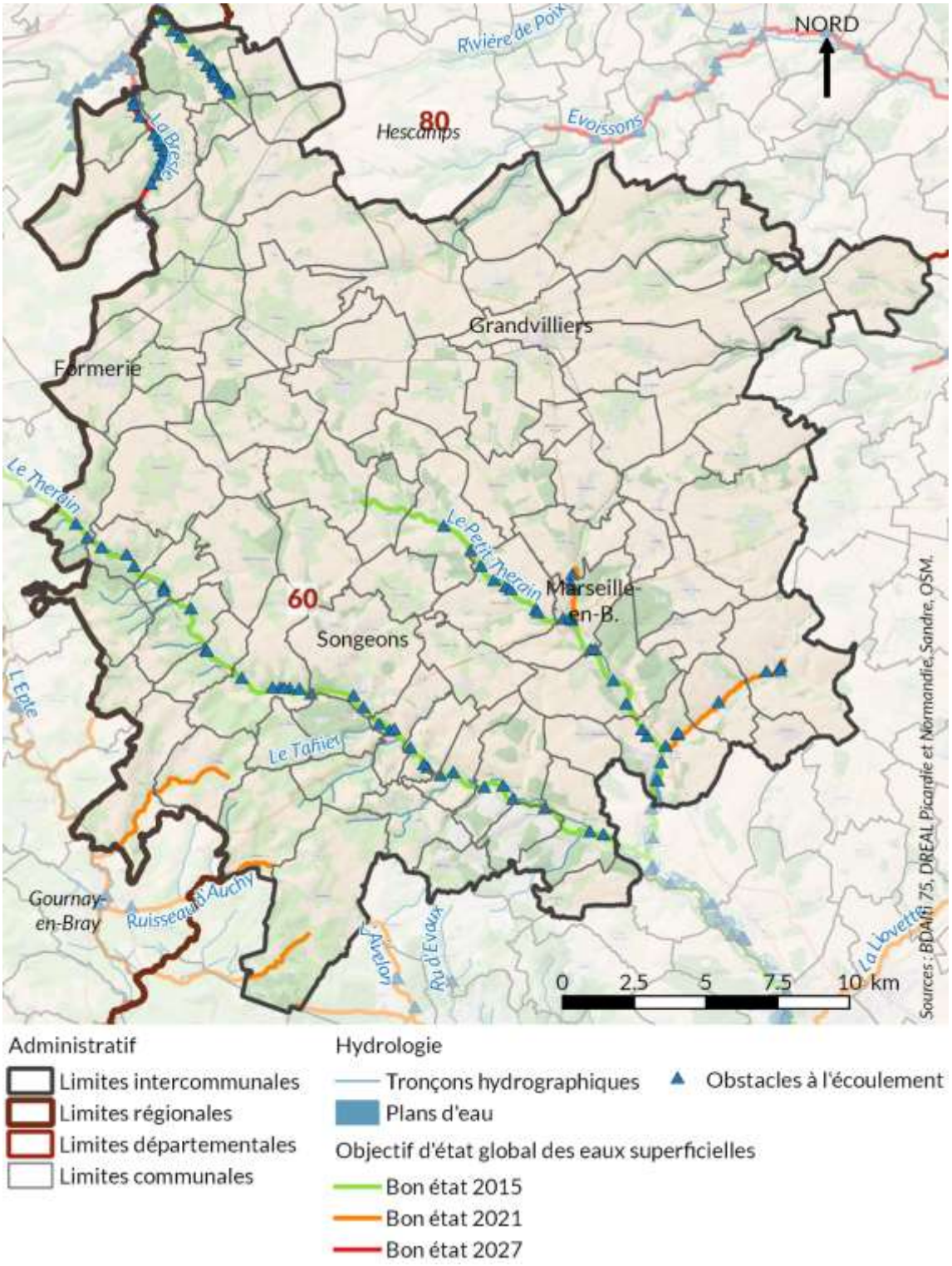
(Source : SCoT Picardie Verte – PADD)

La DREAL met en évidence des corridors de déplacement appelés « **biocorridors** ». Les biocorridors repérés sur le territoire de la Communauté de Communes sont localisés au niveau des cours d'eau.

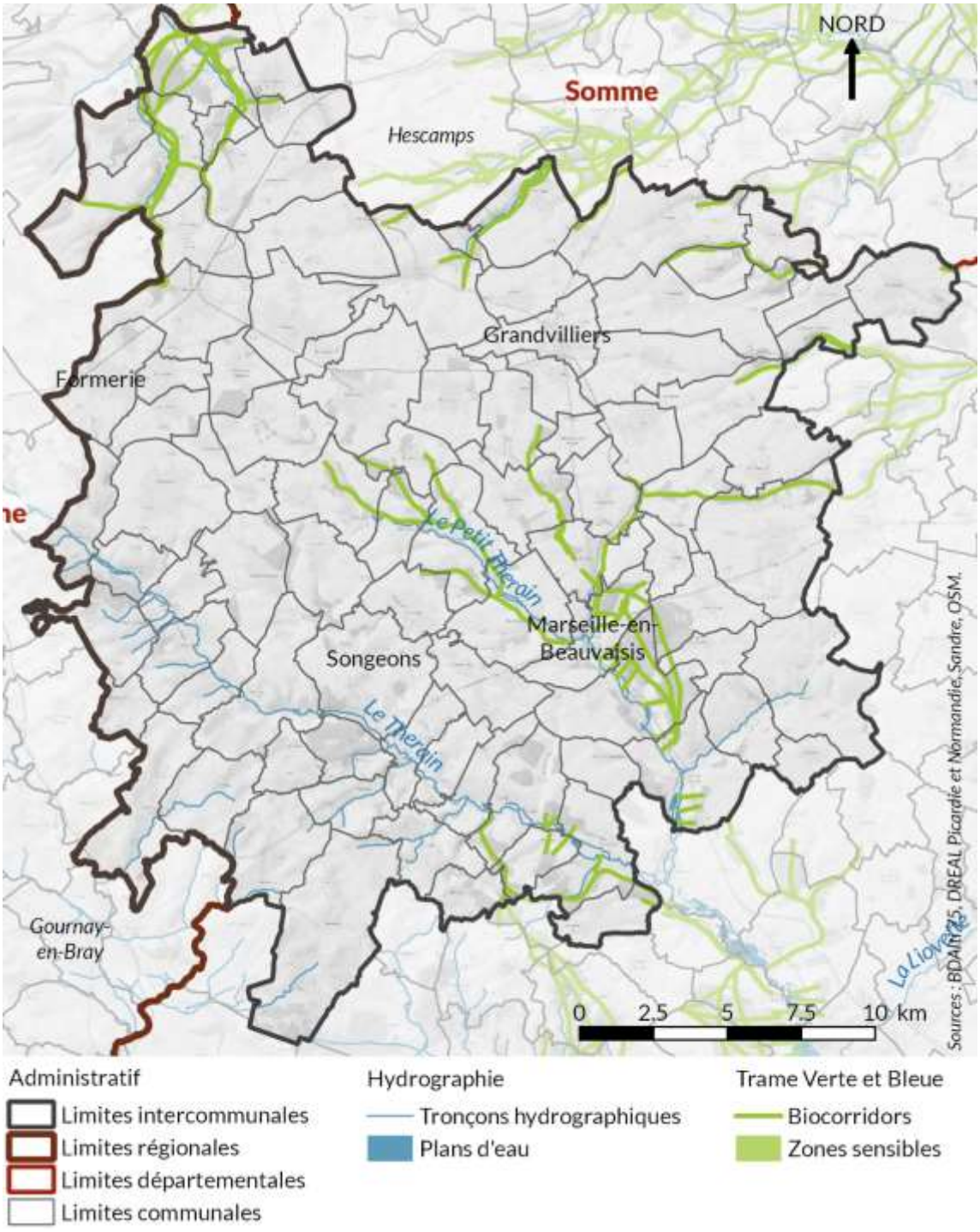
L'expression « corridor biologique » (ou « biocorridor ») désigne un milieu reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce, une population ou un groupe d'espèces. Ce sont des infrastructures naturelles nécessaires au déplacement de la faune et des propagules de flore et champignons, mais pas uniquement. En effet, même durant les migrations et mouvements de dispersion, les animaux doivent continuer à manger, dormir et se protéger de leurs prédateurs. La plupart des corridors sont donc aussi des sites de reproduction, de nourrissage, de repos, etc.

La restauration d'un réseau de corridors biologiques (maillage ou trame écologique) est une des deux grandes stratégies de gestion restauratoire ou conservatoire pour les nombreuses espèces menacées par la fragmentation de leur habitat. L'autre, complémentaire, étant la protection ou la restauration d'habitats.

Les continuités écologiques recensées par la DREAL Hauts-de-France correspondent en partie aux **cours de la Bresle et de ses affluents, des Evoissons et de ses affluents, du Petit Thérain et de ses affluents**. Seuls **certains affluents du Thérain** (partie avale) sont reconnus en tant que bio-corridors.



Carte 26 – Localisation des obstacles à l'écoulement des eaux
(Source : Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement – ROE)



Carte 27 – Localisation des continuités écologiques sur le territoire de la Communauté de Communes

La seconde partie des continuités écologiques reconnues par la DREAL Hauts-de-France correspond à des **cheminements boisés**. C'est le cas de la continuité débutant à Marseille en Beauvaisis puis traverse les bois présents à Fontaine-Lavaganne, Gaudechart, Prévillers, Lihus pour s'échapper ensuite vers l'Est. Une autre continuité écologique parcourt les bois de Fontaine-Lavaganne, Saint Maur et Briot.

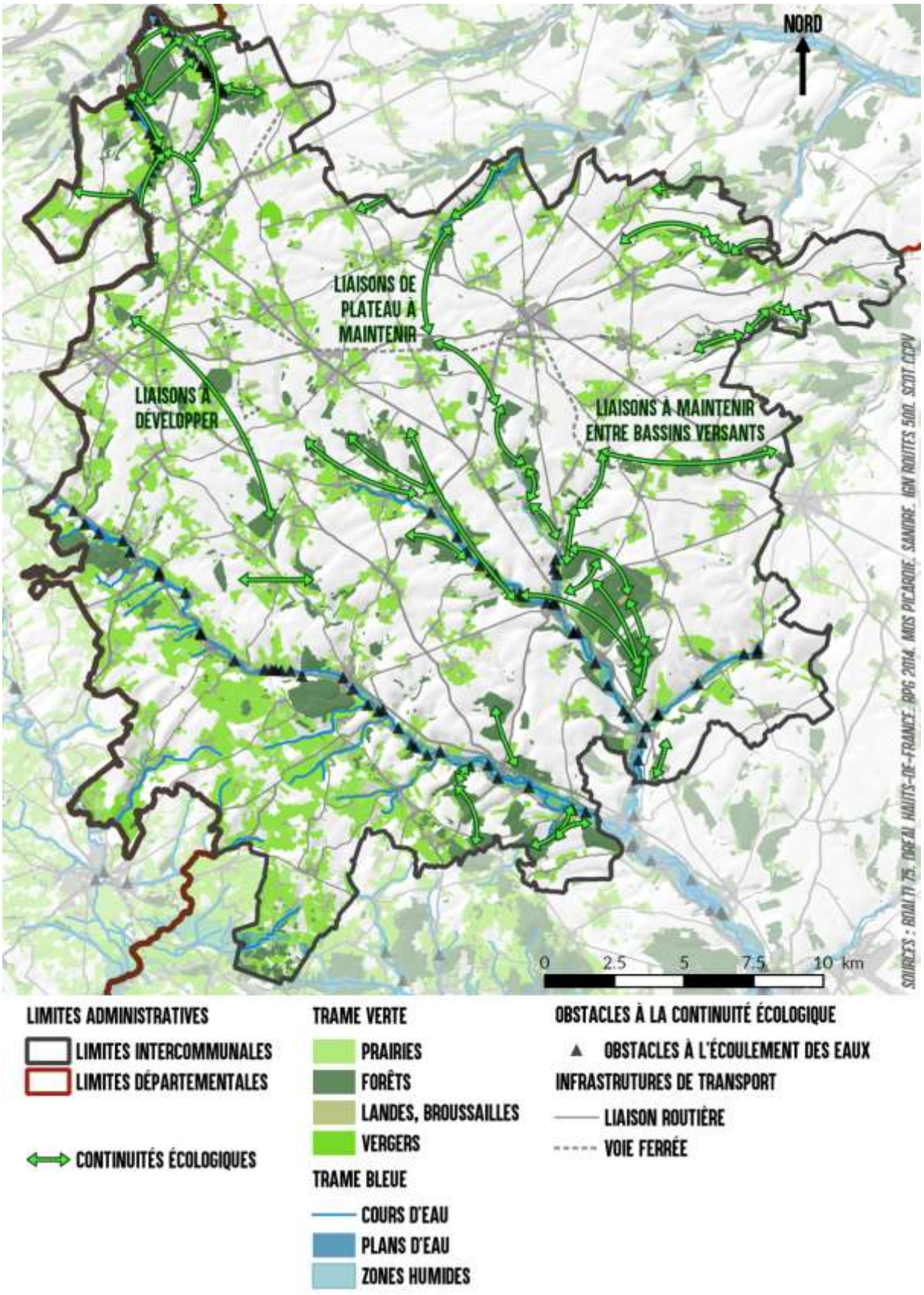
A cela s'ajoute les continuités écologiques liées au **bocage**. En effet, on peut identifier trois types d'espaces agroécologiques sur le territoire : le bocage de la **boutonnière du Pays de Bray**, le bocage lié aux **vallées** et les haies relictuelles du **plateau agricole** picard.

Le linéaire de bocage est relativement important au niveau du Pays de Bray. Cela est dû au type de sol et à son relief ne permettant pas la culture de céréales. Le pâturage est donc privilégié permettant le maintien des haies et des parcelles de petites tailles. La densification du bocage brayons favorise le maintien des continuités écologiques.

Les vallées voient également une bonne conservation des haies liée notamment à la pratique du pâturage. En effet, là encore, les zones humides présentes ne permettent pas la culture de céréales. On observe donc également un bon maintien des continuités écologiques liées aux haies dans les vallées.

Le plateau picard est quant à lui davantage dépourvu de haies. Les pratiques agricoles évoluant vers un accroissement de la taille des engins utilisés, les haies deviennent une gêne pour la pratique culturale et sont peu à peu retirées. Pourtant le rôle des haies est multiple. En effet, elles ont un rôle important dans le maintien de la biodiversité mais elles ont également un rôle hydraulique non négligeable, elles servent également de brise-vent. L'enjeu majeur lié aux haies est donc situé sur le plateau agricole.

La carte de synthèse suivante présente la **Trame Verte et Bleue du territoire** de la Communauté de Communes ainsi que les **obstacles à la continuité écologique** : les **axes de transports** mais également les **zones bâties** ainsi que les **ouvrages sur les cours d'eau**. On observe de nombreux obstacles au sein des cours d'eau. Cependant, le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau est en cours suite à demande des services de l'Etat (suppression un à un des obstacles). Les bourgs denses constituent également un obstacle à la continuité écologique. Le possible étalement urbain accentue cet effet. Ainsi, un point de vigilance sera accordé à la perméabilité des extensions urbaines lors du zonage. De plus, de nombreux bois épars sont visibles sur un axe central est-ouest. Il sera important de maintenir ces boisements associés à des points de relais pour l'avifaune. Enfin, la majeure partie des haies du plateau agricole se situe à proximité immédiate des bourgs, dans le tour de ville lié aux pâtures restantes. La préservation de ces haies contribuera au maintien des continuités écologiques du plateau.



Carte 28 - Trame Verte et Bleue et Continuités écologiques de la Picardie Verte

Synthèse : Biodiversité et milieux naturels

Constat :

Patrimoine naturel territorial riche dans les vallées et dans la boutonnière du Bray (zones Natura 2000, ZNIEFF, ENS, larris, milieux humides, bocages…). Espaces naturels moins nombreux sur le Plateau Picard. Inventaire et protection des milieux dans les vallées, espaces peu protégés sur les plateaux.

Continuité écologique relativement préservée dans le Pays de Bray et les vallées (présence du bocage, de boisements)

Continuité écologique dégradée au sein du plateau agricole

Perspectives d'évolution :

Dégradation/fermeture des milieux et habitats naturels secs des coteaux : landes et pelouses, mais aussi des ripisylves et des cours du Thérain, du Petit Thérain, de la Bresle, des Evoissons et de leurs affluents qui présentent des obstacles (principalement sur le Thérain)

Création d'obstacles plus nombreux (extension de l'urbanisation, création/élargissement de voiries).

Enjeux :

Continuité écologique au sein des cours d'eau et des vallées

Continuité écologique au sein des plateaux

Présence d'espèces protégées

Plusieurs ZNIEFF inventoriées

Présence de larris Natura 2000 ou non

Présence de sites gérés par le CENP

Pistes de réflexion :

Protéger et replanter des haies

Favoriser la création de corridors de biodiversité et maintenir la perméabilité écologique au sein des bourgs

Rétablir des espaces « naturels » pour favoriser le retour de la biodiversité, préserver les milieux naturels existants

Affirmer le rôle de l'agriculture dans le maintien et la restauration du patrimoine naturel

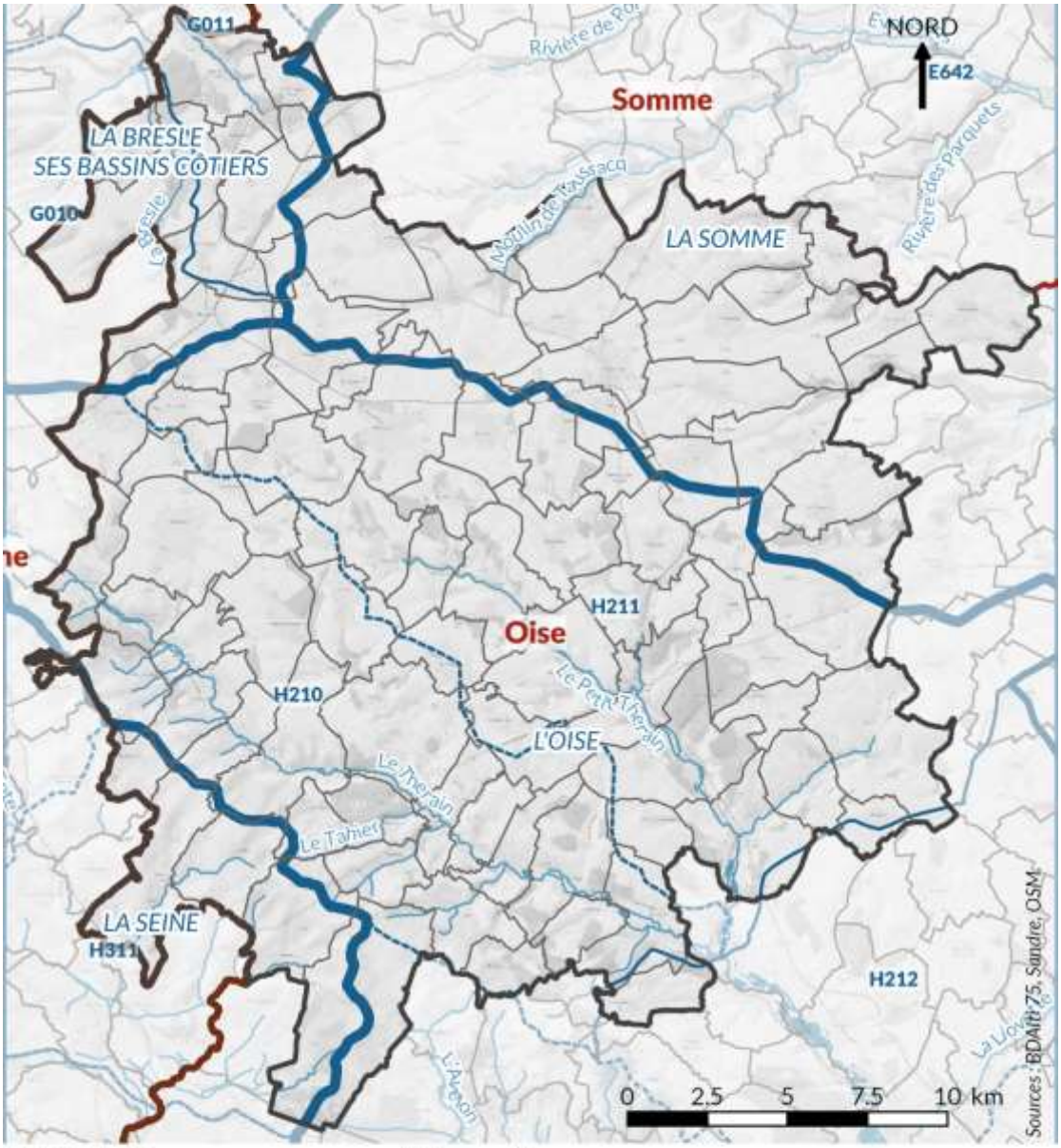
VI. LES RESSOURCES NATURELLES ET LEUR GESTION

A. L'eau

L'article L121-1 du code de l'urbanisme prescrit que les documents d'urbanisme doivent permettre **d'assurer la préservation de la qualité de l'eau**.

1. Bassins versants du territoire

La Communauté de Communes de la Picardie Verte est concernée par plusieurs bassins versants.



Carte 29 – Les bassins versants de la Communauté de Communes Picardie Verte

La Communauté de Communes est découpée en plusieurs zones hydrographiques correspondant aux bassins versants topographiques. Ainsi, on trouve :

Code	Nom de la zone hydrographique
E642	La Selle et le Canal de la Somme de l'écluse n° 18 Montières à l'écluse n°19 Ailly
G010	La Bresle de sa source au confluent du ruisseau de la Vitardière (inclus)
G011	La Bresle du confluent du ruisseau de la Vitardière (exclu) au confluent du ruisseau Méline (exclu)
H210	Le Thérain de sa source au confluent du Petit Thérain (exclu)
H211	Le Petit Thérain de sa source au confluent du Thérain (exclu)
H213	L'Avelon de sa source au confluent du Thérain (exclu)
H311	L'Epte du confluent de la rivière de Mésangueville (exclu) au confluent du ru de Goulancourt (inclus)

(Source : SANDRE)

Tableau 10 – Nom des zones hydrographiques du territoire

Le **SAGE Vallée de la Bresle** (en cours d'élaboration) reprend notamment les zones hydrographiques G010 et G011 correspondant au bassin versant de la Bresle. Le **SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers** (en cours d'élaboration) reprend pour partie la zone hydrographique E642 correspondant au bassin versant de la Selle et de la Somme. (*Cf. VI.A.3 Outils de gestion et objectifs*)

2. Usages et prélèvements

a) Captage d'alimentation en eau potable (AEP) et périmètres de protection

Afin de préserver la qualité de l'eau distribuée à la population, des périmètres de protection des captages doivent être définis et prescrits par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ces périmètres permettent de protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, et visent à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Cette protection mise en œuvre par les ARS comporte trois niveaux établis à partir d'études réalisées par des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique :

- Le **périmètre de protection immédiate** : site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.

- Le **périmètre de protection rapprochée** : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets …). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.

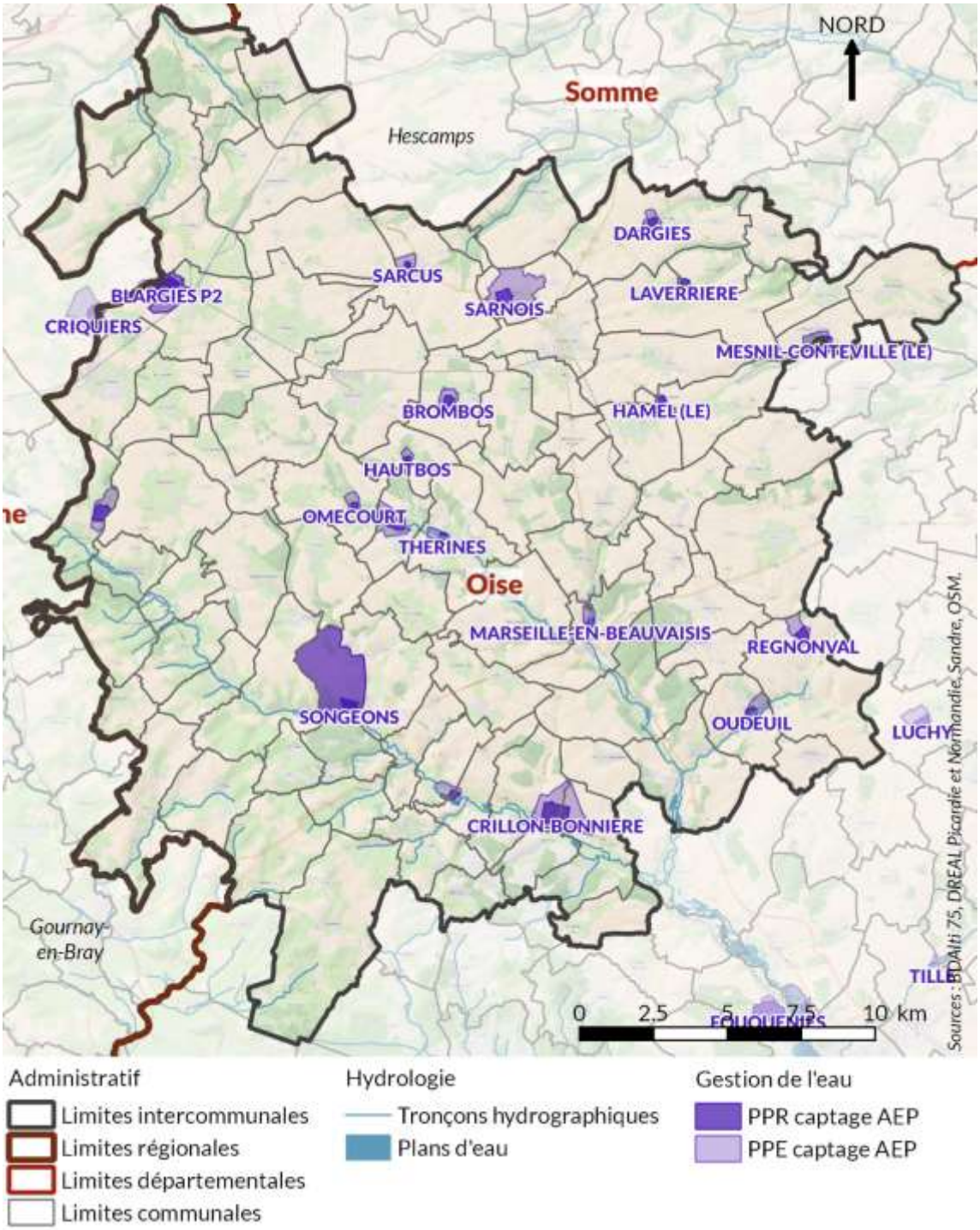
- Le **périmètre de protection éloignée** : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

Les **captages AEP de la Communauté de Communes Picardie Verte** sont présentés sur la carte suivante. L'échelle choisie ne permet pas la visualisation des périmètres de protection immédiate. La Communauté de Communes compte 16 captages :

Nom captage	N° BSS	Date DUP
Brombos	00792X0042	07/04/1994
Canny-sur-Thérain	00784X0017	14/09/1985
	00784X0016	26/06/1984
Crillon_Bonnières	00796X0057	09/01/2012
Criquiers	00784X0001	12/01/1989
Dargies	00617X0025	14/08/1989
Le Hamel	00793X0019	21/07/1994
Hautbos	00791X0025	26/03/1999

Laverrière	00617X0038	05/11/1986
Marseille-en-Beauvaisis	00796X0005	07/12/1984
Martincourt	00796X0054	23/04/1991
Le Mesnil-Conteville	00793X0024	14/081989
Omécourt	00791X0032	06/02/1985
Saint-Deniscourt	00791X0042	09/01/2012
Sarcus	00615X0007	09/09/1988
Thérines	00791X0001	01/02/1985

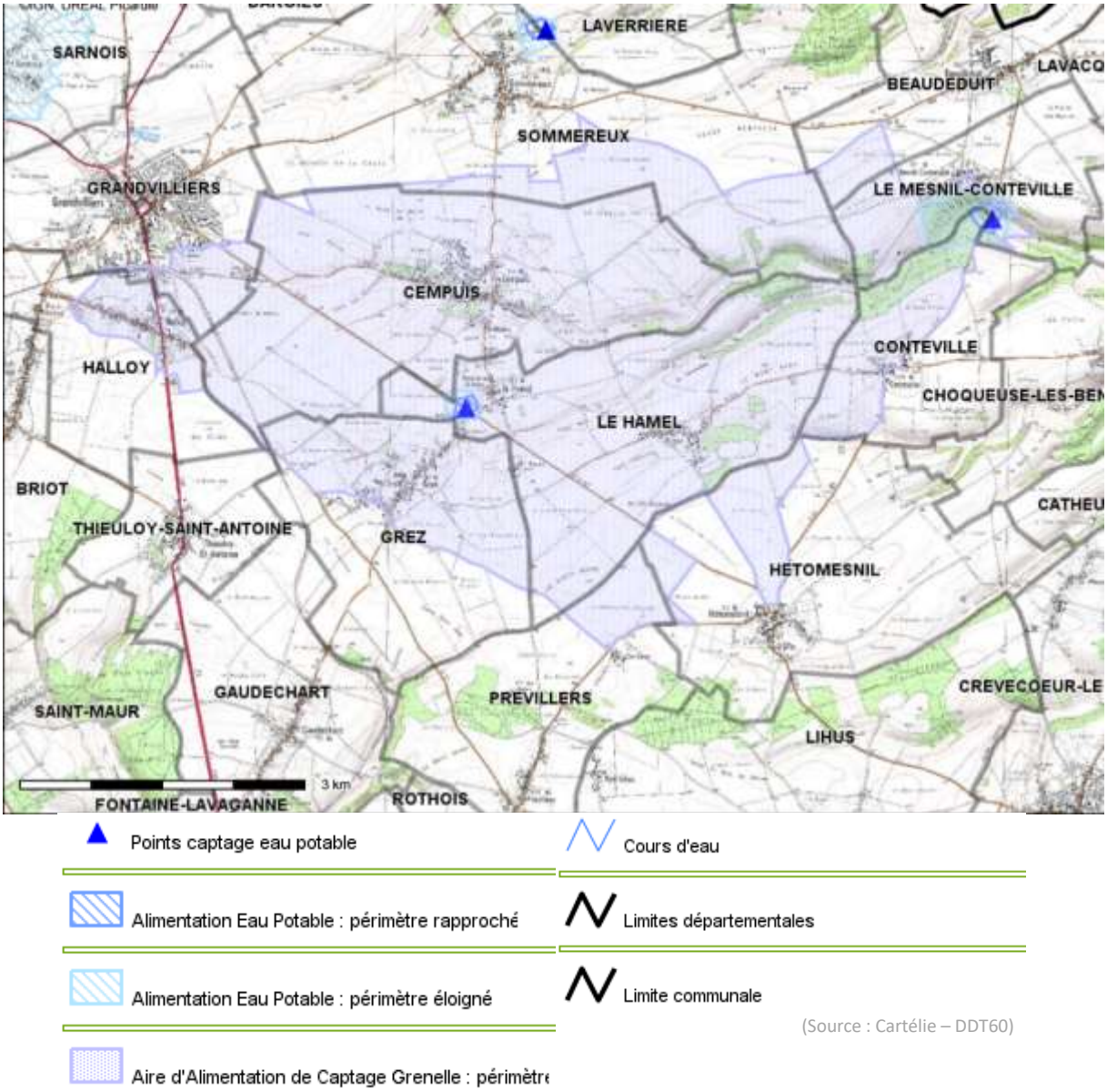
Figure 23 : Liste des captages de la Communauté de Communes et dates de DUP



Carte 30 – Les points de captage d'eau potable de la Communauté de Communes Picardie Verte

> Les captages de Songeons et Omécourt ne sont plus en fonctionnement mais leurs périmètres de protection sont toujours en vigueur.

La Communauté de Communes compte **un captage prioritaire « Grenelle » : captage de Le Mesnil-Conteville** géré par le Syndicat intercommunal d'eau de Beaudéduit. L'aire d'alimentation du captage de Le Mesnil-Conteville affecte les communes de Grandvilliers, Halloy, Cempuis, Grez, Le Hamel, Prévillers, Hétomesnil, Conteville, Sommereux et le Mesnil-Conteville.



Carte 31 – Limite de l'aire d'alimentation du captage de Mesnil-Conteville

b) Capacité actuelle de production AEP

Le tableau suivant présente les volumes prélevés pour chaque captage de la collectivité. (Source : http://www.services.eaufrance.fr)

Commune abritant le captage	Code INSEE	Captage(s) géré(s) par	Communes adhérentes	Vol. prélevé en 2012 (m³)	Vol. prélevé en 2013 (m³)	Vol. prélevé en 2014 (m³)	Vol. prélevé en 2015 (m³)	Volume de production maximal	Nb abonnés
Blargies	60076	Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Blargies	Abancourt, Bazancourt, Blargies, Boutavent, Bouvresse, Broquiers, Campeaux, Canny-sur-Thérain, Ernemont-Boutavent, Escles-Saint-Pierre, Fouilloy, Gourchelles, Héricourt-sur-Thérain, Mannoy-Cuillère, Moliens, Monceaux-L'Abbaye, Muréaumont, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Saint-Arnoult, Saint-Samson-la-Poterie, Saint-Thibault, Saint-Valéry, Sarcus, Villers-Vermont	435 319	517 147	529 393	540 392	En cours	En cours
Canny-sur-Thérain	60128			426 522	407 233	392 389	203 319	En cours	En cours
Sarcus	60604			18 210	18248	14 316		En cours	En cours
Criquiers	76199	Syndicat intercommunal de gestion de l'eau Bray Bresle Picardie	Lannoy-Cuillère (secteur Cuillère)	274 515	251 786	260 135	284 821	En cours	En cours
Le Hamel	60297	Syndicat intercommunal des eaux de Cempuis	Cempuis, Le Hamel, Grez	70 765	75 995	78 036		En cours	En cours
Brombos	60109	Commune de Brombos	Brombos	21 389	25 361	22 647	24 361	En cours	En cours
Hautbos	60303	Commune de Hautbos	Hautbos	12 254	12 532	11 596		En cours	En cours
Thérines	60629	Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Grandvilliers	Beaudéduit, Briot, Cempuis, Daméraucourt, Dargies, Feuquières, Fontaine-Lavaganne, Gaudechart, Grandvilliers, Grez, Halloy, Lavacquerie, Laverrière, Le Hamel, Le Mesnil-Conteville, Saint-Maur, Sommereux, Thieuloy-Saint-Antoine, Thérines	348 537	344 177	335 822		En cours	En cours
Dargies	60194			83 653	63 559	54 500		En cours	En cours
Laverrière	60354			45 232	44 952	37 329		En cours	En cours
Le Mesnil-Conteville	60397			52 742	51 337	57 009		En cours	En cours
Saint Deniscourt	60571	Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de l'agglomération beauvaisienne	Achy, Blicourt, Bonnières, Buicourt, Crillon, Ernemont-Boutavent, Escames, Fontaine-Lavaganne, Fontenay-Torcy, Gerberoy, Glatigny, Grémévillers, Hannaches, Hanvoile, Haucrout, Haute-Epine, Hétomesnil, La Neuville-sur-Oudeuil, La Neuville-Vault, Lachapelle-sous-Gerberoy, Lihus, Loueuse, Marseille-en-Beauvaisis, Martincourt, Morvillers, Omécourt, Oudeuil, Pisseleu, Prévillers, Rothois, Roy-Boissy, Saint-Arnoult, Saint-Deniscourt, Saint-Omer-en-Chaussée, Saint-Quentin-des-Prés, Songeons, Sully, Villers-sur-Bonnières, Vrocourt, Wambez	158 224	151 591	165 756	178 306	En cours	En cours
Marseille en Beauvaisis	60387			16 513	19 456	18 349	21 105	En cours	En cours
Crillon-Bonnières	60180-60084			610 814	644 709	578 651	434 475	En cours	En cours
Oudeuil	60484			185 116	108 028	11217	121 979	En cours	En cours
Martincourt	60388			357 113	326 194	349 957	454 823	En cours	En cours

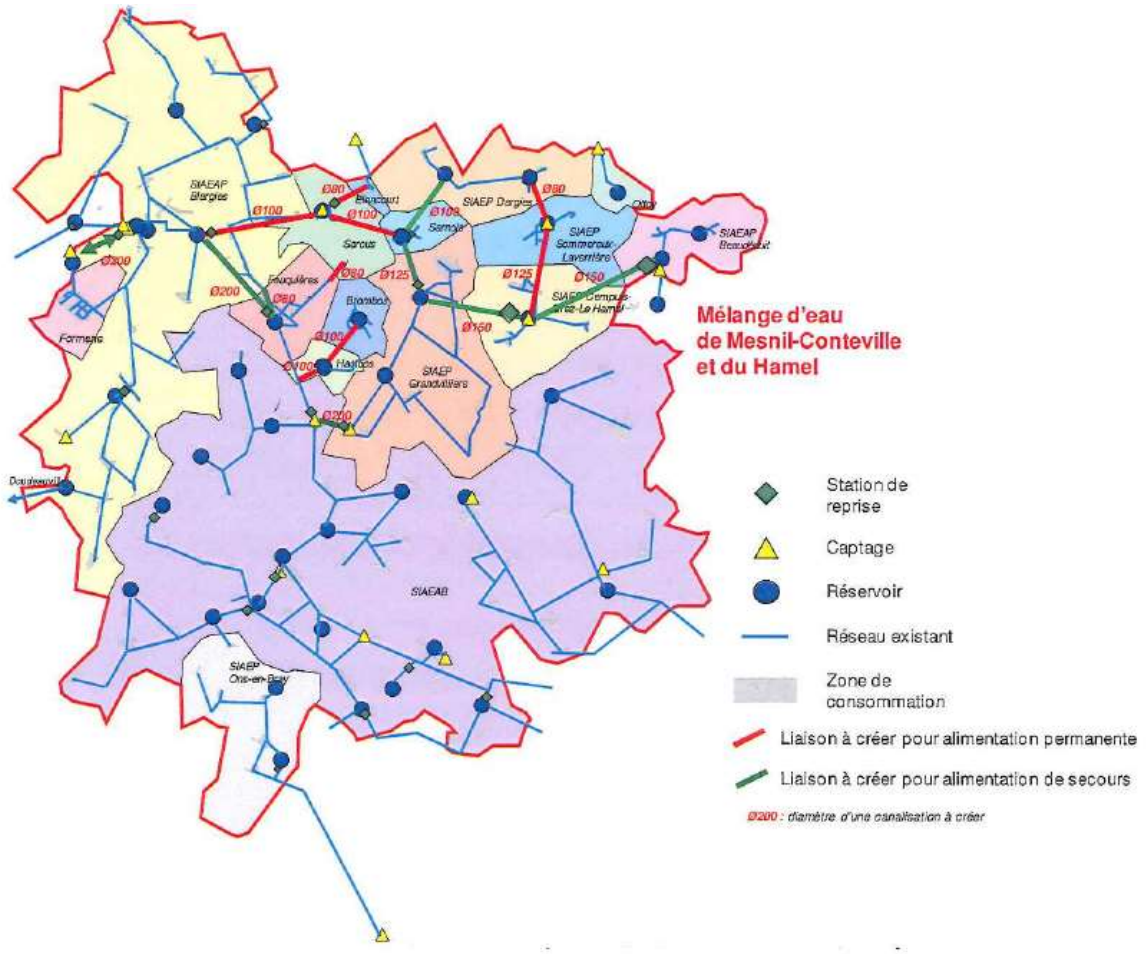
Tableau 11 – Communes de situation des captages AEP et volumes prélevés
Source : BNPE eaufrance, 2013.

Les volumes mis en distribution ne sont pas d'une régularité absolue d'une année sur l'autre en fonction des communes et des particularités de chacune. La hausse des volumes produits par rapport à ceux consommés peut se traduire par l'existence de fuites. L'écart entre la production et la consommation est le volume total des m³ qui ne sont pas comptabilisés : Fuites sur réseau de distribution, Eau utilisée pour la défense incendie, Eau pour les besoins du service exploitation = rinçage, vidange …, Écart de précision entre des gros compteurs de distribution et les compteurs des abonnés, Décalage entre la relève des compteurs des abonnés et ceux de la production (il faut compter environ 1 mois et demi pour relever les compteurs …), Fraudes et piratages avant compteurs.

La Communauté de Communes de la Picardie Verte prélève son eau potable exclusivement dans les nappes phréatiques, et plus particulièrement dans la nappe de la Craie. (*Cf.* **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.** en page 15).

c) Alimentation en eau potable

Toutes les habitations sont réputées connectées.



Carte 32 – Réseau de distribution d'eau potable sur la Communauté de Communes de la Picardie Verte

(Source : Extrait du schéma du réseau d'eau potable de la CCPV – 2012)

Le réseau eau potable de la Communauté de Communes de la Picardie Verte en quelques chiffres :

- **11 organismes de gestion** de l'eau,
- **16 captages** d'adduction d'eau potable en exploitation,
- 38 réservoirs,
- 7 stations de reprise,
- Xxx km de canalisations d'eau potable (en attente de la rencontre avec les concessionnaires),
- Xxx Equivalents-Habitants (en attente de la rencontre avec les concessionnaires)
- Volume distribué de plus de 3 500 000 m³.

La gestion de l'eau potable est répartie entre divers acteurs sur la Communauté de Communes de la Picardie Verte. (Cf. tableau 10 – Communes de situation des captage AEP, gestionnaires et volumes prélevés ci-dessus).

d) Irrigation

Du fait de la nature des sols et du climat pluvieux, les besoins en eau pour l'irrigation des cultures sont très limités (moins de 5% de la surface).

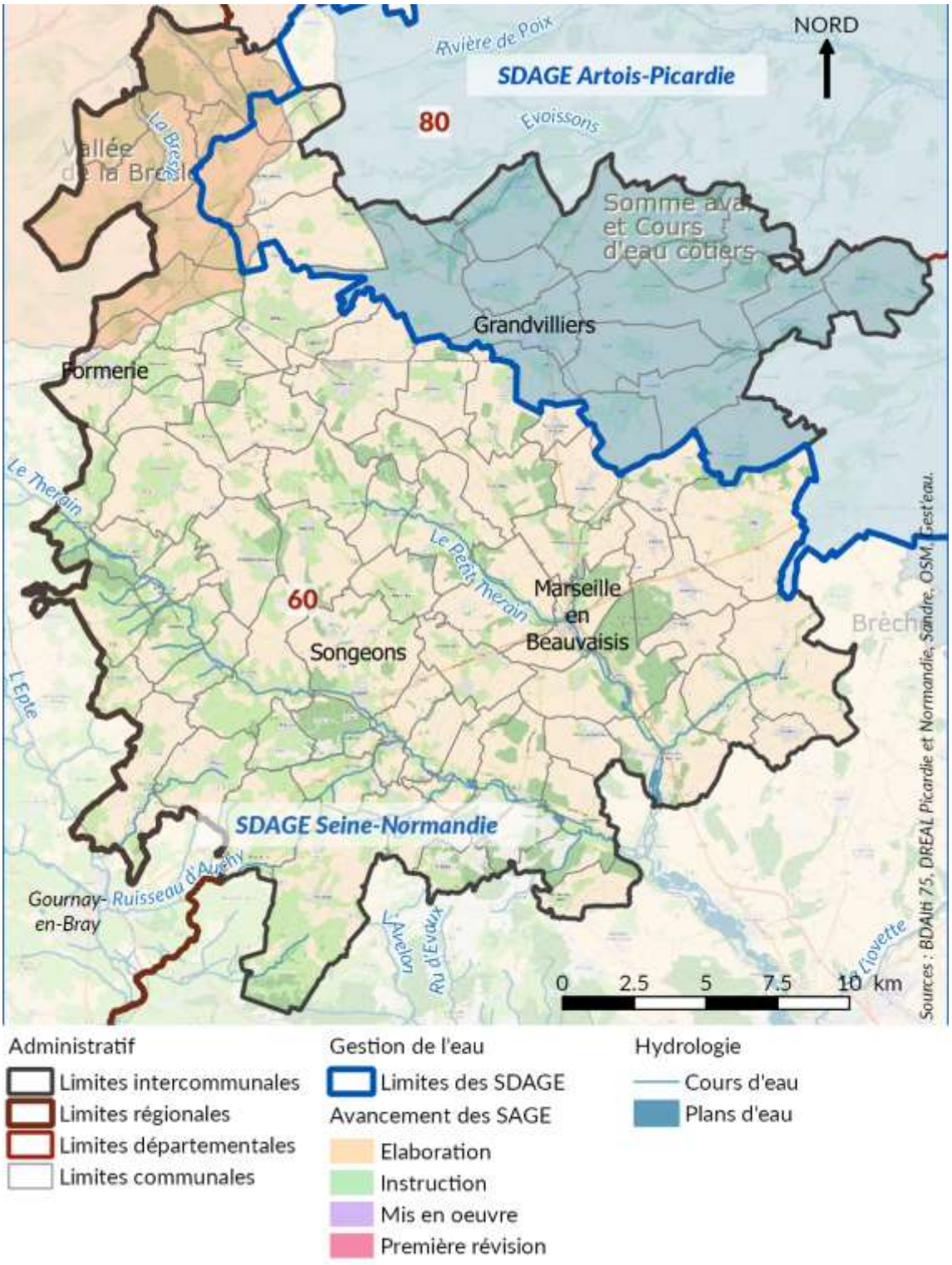
Les prélèvements sont très faibles sur la zone et ne sont pas comptabilisés.

3. Outils de gestion et objectifs

Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE) ainsi que les objectifs de protection définis dans les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) et les contrats de milieux « s'imposent » aux Plans Locaux d'Urbanisme des communes situées dans leur périmètre, par un rapport de compatibilité (L124-2 du Code de l'Environnement, L212-1 et L212-3 du Code de l'Environnement).

La Communauté de Communes de la Picardie Verte est intégrée au **SDAGE du Bassin de la Seine et des Cours d'eau côtiers normands** pour sa partie Sud ainsi qu'au **SDAGE du Bassin Artois-Picardie** pour sa partie Nord. Le Comité de bassin Seine-Normandie s'est réuni le 5 novembre 2015 tandis que celui du bassin Artois-Picardie s'est réuni le 6 octobre 2015 afin d'adopter le SDAGE 2016-2021 des bassins concernés.

La Communauté de Communes est également concernée par les **SAGE « Vallée de la Bresle »** approuvé le 18/08/2016 en partie nord-ouest du territoire (communes d'Abancourt, Blargies, Escles-Saint-Pierre, Fouilloy, Gourchelles, Lannoy-Cuillière, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Saint-Thibault, Saint-Valéry) et **« Somme aval et cours d'eau côtiers »** en cours d'élaboration (projet arrêté par la CLE le 15/03/2018) en partie nord-est du territoire (Avricourt, Beaudéduit, Cempuis, Daméraucourt, Dargies, Elencourt, Grandvilliers, Grez, Halloy, Hétomesnil, Lavacquerie, Laverrière, Le Hamel, Le Mesnil-Conteville, Offoy, Sarcus, Sarnois, Sommereux).



Carte 33 – Périmètre des SDAGE et SAGE de la Communauté de Communes

a) Le SDAGE « Seine-Normandie »

Le 5 novembre 2015, le Comité de bassin Seine-Normandie a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et a donné un avis favorable à son programme de mesures, à une très large majorité. Le SDAGE et le programme de mesures ont ensuite été arrêtés par le Préfet coordonnateur de bassin le 1er décembre et publiés au Journal Officiel du 20 décembre 2015.

Le SDAGE est le document de planification de la politique de l'eau sur le bassin Seine-Normandie. En plus de la gestion quantitative, qualitative et des milieux, il s'ouvre à de nouveaux enjeux. En effet, un volet est spécifiquement consacré à la protection de la mer et du littoral et les effets prévisibles du changement climatique sont d'ores et déjà pris en compte. Les inondations sont désormais traitées dans le plan de gestion du risque d'inondation, qui contient une partie commune avec le SDAGE.

Les orientations du SDAGE traduisent la recherche du meilleur équilibre pour entraîner l'ensemble des acteurs de l'eau vers des objectifs ambitieux mais réalistes :

- la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides, avec l'objectif d'atteindre le bon état écologique en 2021 pour 62 % des masses d'eau de surface, le bon état en 2021 pour 28 % des masses d'eau souterraines ;
- la réduction des rejets, émissions et pertes de substances dangereuses ;
- des actions volontaristes de protection et de reconquête des captages d'alimentation en eau potable les plus touchés ;
- la restauration de la continuité écologique des cours d'eau ;
- le développement des politiques de gestion locale autour des établissements publics territoriaux et des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

Le SDAGE 2016-2021 identifie clairement le changement climatique comme un enjeu majeur du bassin et souligne sa contribution à l'adaptation aux effets de ces modifications du climat. Il a été engagé l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Seine-Normandie.

Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands est ainsi un document de planification qui fixe, entre les 31 décembre 2015 et 2021, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux ». « Cette gestion vise la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole et prend en compte les adaptations aux changements climatiques ».

L'objectif est d'atteindre, de façon pragmatique sur l'ensemble du bassin, un bon état, voire un très bon état des eaux, qu'elles soient douces, saumâtres ou salées, superficielles ou souterraines, de transition ou côtières. Pour la santé et la sécurité des citoyens, la vie dans les rivières et en mer, le SDAGE vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau, à préserver et améliorer l'état des écosystèmes, à atténuer les effets des inondations et des sécheresses, à promouvoir une utilisation durable de l'eau fondamentale pour les populations, les autres espèces vivantes et les activités économiques.

Les huit défis et les deux leviers identifiés dans le SDAGE sont les suivants :

- DEFI 1 – Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- DEFI 2 – Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
- DEFI 3 – Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants
- DEFI 4 – Protéger et restaurer la mer et littoral
- DEFI 5 – Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- DEFI 6 – Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- DEFI 7 – Gestion de la rareté de la ressource en eau
- DEFI 8 – Limiter et prévenir le risque d'inondation
- LEVIER 1 – Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis
- LEVIER 2 – Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis.

Les orientations sont déclinées en dispositions. Les dispositions font partie intégrante des orientations auxquelles elles sont rattachées.

Le SDAGE indique deux dispositions directes à mettre en œuvre en ce qui concerne la quantité de la ressource en eau :

- 5. Protéger les captages pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- 7. Gérer la rareté de la ressource en eau.

Les autres dispositions y concourent de manière indirecte : limiter la pollution permet d'augmenter les ressources utilisables, tout comme la protection des zones humides contribue de manière indirecte à une meilleure qualité et au rechargement des nappes.

Le bassin Seine et cours d'eau côtiers Normands est découpé en 80 Unités Hydrographiques. Les UH cohérentes correspondent à des regroupements de bassins versants de masses d'eau superficielles basés sur les territoires pouvant faire ou faisant déjà l'objet d'une démarche SAGE, tels que prévus dans le SDAGE.



Les différentes UH du Bassin de la Seine et des Cours d'eau côtiers normands sont représentées sur la carte ci-contre :

- pour le secteur Vallée d'Oise (VO) : le Thérain (VO14) sur une grande partie Sud de la Communauté de Communes
- pour le secteur Seine aval (Sav) : la Bresle (Sav. 7) à l'extrémité Nord-Ouest de la Communauté de Communes et l'Epte (Sav. 13) à l'extrémité Sud-Ouest.

Figure 24 – Unités hydrographiques de la Communauté de Communes – SDAGE Seine-Normandie
Source : SDAGE Seine-Normandie, Programme de Mesures

Sav. 7 – La Bresle

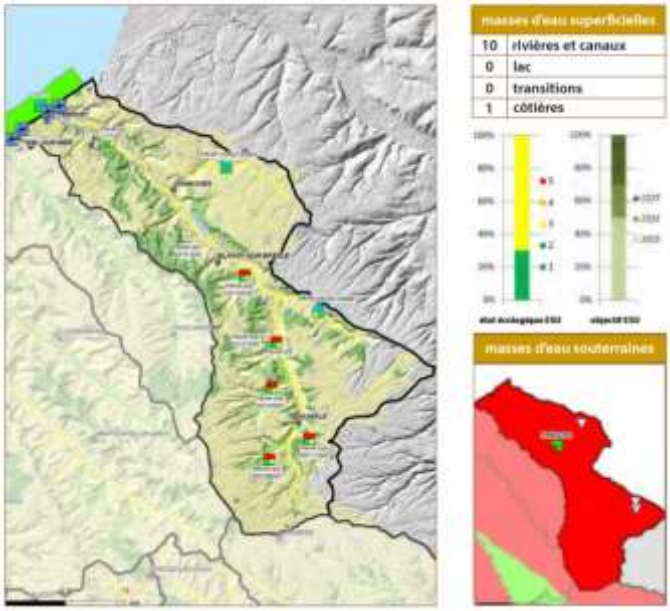
Source : SDAGE Seine-Normandie, Programme de Mesures

La Bresle prend sa source à Abancourt, commune de l'Oise, dans le Bois à Saules et se jette dans la Manche au port du Tréport.

Ce bassin versant est occupé par une activité agricole sur les ¾ de sa superficie, polycultures et élevage bovin en fond de vallée et à l'amont du bassin versant en Seine-Maritime.

Les cultures intensives se pratiquent essentiellement sur les plateaux, elles sont très développées côté Somme. La diminution des surfaces en prairies se poursuit. Les pressions sont l'industrie, notamment du verre, la présence de nombreux plans d'eau issus de l'extraction de matériaux alluvionnaires.

La Bresle est colonisée dans sa partie aval et moyenne par les poissons migrateurs. **L'enjeu est de poursuivre la restauration de la continuité écologique à l'amont**. L'existence de 4 zones protégées au titre de Natura 2000 renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides. **L'enjeu est la préservation du bon état écologique sur l'aval de la Bresle** au regard des altérations morphologiques (ouvrages transverses, gravières) et de pollutions ponctuelles.



Si l'on s'intéresse à **la Bresle** (et ses affluents) **sur le territoire de la Communauté de Communes**, on voit que **l'état écologique de la Bresle** (cours principal) était **moyen** entre 2011-2013 tandis que celui du **Ménillet** était **bon**. Concernant **l'état chimique avec HAP**, il est **mauvais** tant sur la Bresle que le Ménillet. La Bresle et le Ménillet ont un objectif de bon état écologique à atteindre (ou maintenir) pour 2021. Leur objectif de bon état chimique est reporté.

Figure 25 – Qualité de la Bresle et ses affluents
Source : SDAGE Seine-Normandie, Programme de Mesures

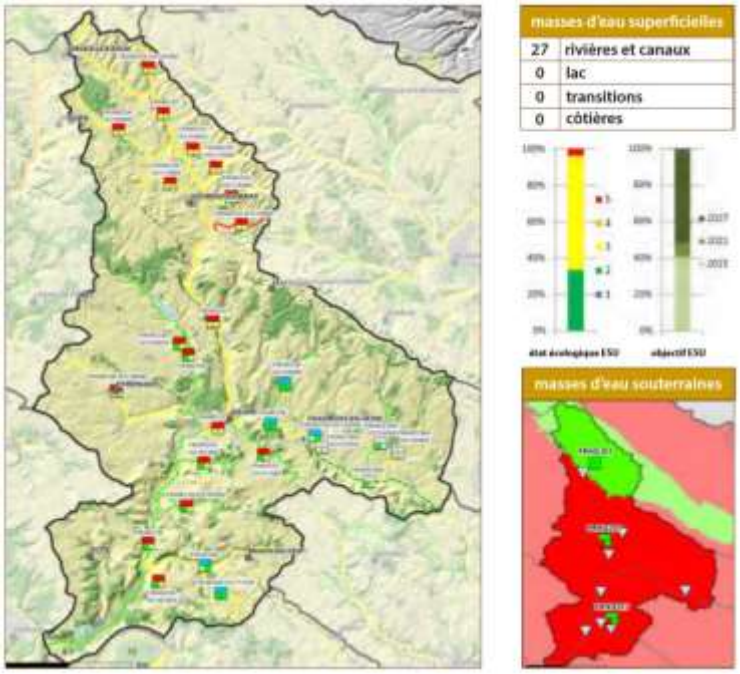
Sav. 13 – L'Epte

L'Epte prend ses sources dans le Pays de Bray et se jette dans la Seine au niveau de Giverny. La partie de l'unité hydrographique, localisée sur le Pays de Bray, est majoritairement occupée par des activités agricoles de type polyculture-élevage. L'aval est majoritairement couvert par les grandes cultures dominantes.

L'Epte, en tant qu'affluent de l'aval de la Seine, possède un potentiel important pour les poissons migrateurs, mais qui est très peu exploité en raison de la présence d'ouvrages dès la confluence avec la Seine. Actuellement seules les anguilles et les lamproies marines colonisent ce cours d'eau. **L'enjeu est de restaurer la continuité écologique de l'Epte aval et la Lévrière.**

La majorité des masses d'eau de l'UH est déclassée par des pollutions diffuses et par des rejets ponctuels d'industries et de collectivités. La reconquête du bon état passe par la maîtrise de ces pressions et la restauration de l'hydromorphologie.

Trois Zones Natura 2000 renforcent l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides : celle de la vallée de l'Epte sur l'aval, Vallée de l'Epte Francilienne et celle du pays de Bray Humide sur l'Epte amont.



Si l'on s'intéresse à **l'Epte** (et ses affluents) **sur le territoire de la Communauté de Communes**, on voit que **l'état écologique du ruisseau du Vieux Moulin** (commune de Hannaches) est **mauvais** pour la période 2011-2013 tandis que celui du **ruisseau des Rieux (**communes de St Quentin des Prés et Hécourt) est moyen.

Concernant **l'état chimique avec HAP**, il est **mauvais** pour les deux ruisseaux. Les objectifs de bon état écologique et de bon état chimique sont reportés.

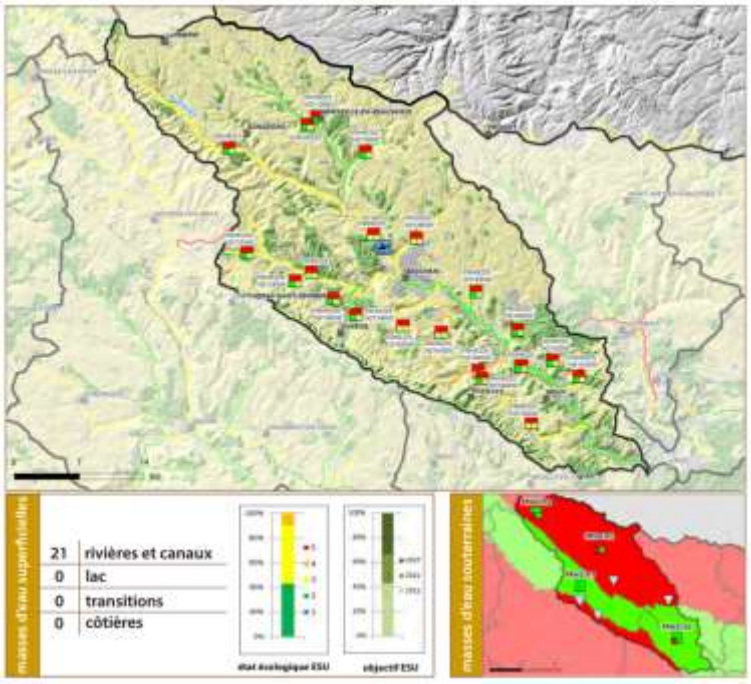
Figure 26 – Qualité de l'Epte et ses affluents
(Source : SDAGE Seine-Normandie, Programme de Mesures)

VO. 14 – Le Thérain

Le territoire est majoritairement rural, avec près de 60 % de sa superficie occupée par des cultures, 18 % par des forêts et 15 % par des prairies. Les espaces urbains sont concentrés principalement au niveau de l'agglomération de Beauvais.

L'amélioration de l'état des masses d'eau passe par :

- La réhabilitation et la fiabilisation des systèmes d'assainissement ne répondant plus aux enjeux de la DCE, des communes situées sur les masses d'eau des petits cours d'eau et présentant de mauvais rendements en nitrate et/ou phosphore ;
- L'amélioration du traitement de sites industriels, ainsi que la diminution, voire même la suppression du rejet de substances dangereuses ;
- La restauration de la dynamique fluviale naturelle, de la diversité des habitats et de la continuité écologique ;
- Le développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellement, érosion notamment sur le bassin d'Avelon ;
- La préservation des zones humides à fort intérêt patrimonial (landes et forêts humides du bas Bray de l'Oise).



Si l'on s'intéresse **au Thérain et au Petit Thérain** (et leurs affluents) **sur le territoire de la Communauté de Communes**, on voit que **l'état écologique du Thérain** était **moyen** entre 2011-2013 tandis que celui du **Petit Thérain** et ses affluents – **l'Herboval et l'Herperie** – était **bon**. Concernant **l'état chimique avec HAP, il est mauvais** tant sur le Petit Thérain que sur le Thérain. Ces cours d'eau ont un objectif de bon état écologique à atteindre (ou maintenir) pour 2021. Leur objectif de bon état chimique est reporté.

Figure 27 – Qualité du Thérain et du Petit Thérain
(Source : SDAGE Seine-Normandie, Programme de Mesures)

b) Le SDAGE « Artois-Picardie »

Dans le bassin Artois-Picardie, comme dans les autres bassins métropolitains, le premier SDAGE a été approuvé en 1996. La révision du SDAGE pour la période 2010-2015 a permis d'intégrer les objectifs et exigences de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. La Directive Cadre Européenne sur l'eau fixe notamment un objectif d'atteinte du bon état pour tous les milieux aquatiques d'ici 2015, sauf exemptions (reports de délais, objectifs moins stricts). Le SDAGE en vigueur couvre la période 2016-2021.

Le SDAGE constitue l'outil de la politique de l'eau du bassin, commun à tous les acteurs et construit dans un esprit permanent de concertation.

La répartition de la ressource en eau dans le temps et dans l'espace, la prise en compte des dimensions sociale, économique et environnementale et la satisfaction de tous les usages président à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques au sein du bassin hydrographique. Menée avec le souci de l'intérêt général et de celui des générations futures (article L.210-1 du Code de l'Environnement), elle intègre la nécessaire conciliation entre la préservation des intérêts écologiques et la satisfaction des usages économiques et sociaux comme cela est rappelé dans la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006.

L'une des conditions environnementales, insuffisamment prise en compte dans le premier SDAGE, est le changement climatique. Le changement climatique est un phénomène mondial, mais ses conséquences se ressentent au niveau local et s'expriment différemment selon les régions. Face à cet enjeu majeur un observatoire pour la région Nord-Pas-de-Calais a été créé (l'Observatoire climat Nord-Pas-de-Calais). Il permet de regrouper, valoriser et diffuser l'ensemble des informations susceptibles d'orienter l'action contre le changement climatique en région.

Les impacts probables du changement climatique sur les ressources en eau à l'horizon 2050 en France sont :

- Un déficit de 2 milliards de m^3 par an,
- Une baisse des débits des cours d'eau de 15 à 30 %,
- Une baisse de 10 % des précipitations estivales,
- Une augmentation de la température des cours d'eau pouvant excéder celle de la limite actuelle réglementaire des rejets industriels.

Suite à ce constat plusieurs enjeux liés au changement climatique sur le territoire sont à retenir comme :

- Le maintien de la fourniture d'eau pour les usagers,
- La préservation de la qualité de la ressource et de la biodiversité,

- La sécurisation des personnes et des activités face au risque d'inondation et de submersion marine,
- Le maintien des niveaux de circulation fluviale,
- La gestion de l'instabilité des cavités souterraines,
- La préservation des milieux aquatiques fragilisés par l'élévation de la température des eaux.

L'étude nationale Explore 2070 a rendu ces premières conclusions sur le réchauffement climatique à l'échelle locale. Elle apporte des indications sur les évolutions du climat et de l'hydrologie du bassin Artois-Picardie d'ici une cinquantaine d'années sur :

- La **température de l'air** : réchauffement d'environ 2 °C ;
- La **température de l'eau** : réchauffement d'environ 1.6 °C (moyenne nationale), directement liée au réchauffement de l'atmosphère, pouvant entrainer la régression des habitats favorables à certaines espèces ou à l'inverse la prolifération d'algues invasives ou de bactéries parfois toxiques (comme les cyanobactéries) ;
- Une **intensification du rayonnement solaire** de près de 15 % qui pourrait avoir des conséquences sur la vie aquatique et notamment favoriser l'eutrophisation (développement excessif des végétaux aquatiques entrainant un déséquilibre de l'écosystème) ;
- La **pluviométrie** : baisse des pluies de – 5 à – 10 % (moyenne annuelle) ;
- Les **débits des rivières** : réduction des débits moyens annuels de l'ordre de – 25 à – 40 % (évaluée à près de 30 % pour la Somme), avec pour conséquence une accentuation des pollutions (par effet de concentration) et des débits parfois insuffisants pour répondre à certains usages (irrigation et alimentation des canaux par exemple) ;
- La **recharge des nappes phréatiques** : entre – 6 et – 46 % selon les nappes.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a également réalisé un exercice prospectif qui a eu pour objet la modélisation, par l'outil PEGASE des réactions des rivières vis-à-vis d'un changement de leurs conditions environnementales. Les principales tendances sont :

- La raréfaction de l'oxygène conséquence du réchauffement de l'eau et de l'augmentation de l'activité biologique ;
- La dégradation de la qualité des eaux vis-à-vis de la plupart des polluants, diminution de l'effet de dilution par la diminution des débits ;
- La réduction possible des flux de certains polluants dont les apports pourraient diminuer en cas de baisse du lessivage des sols et dont la dégradation biologique s'accélérerait sous l'effet du changement climatique ;
- L'augmentation du risque d'eutrophisation, favorisée par la plus grande concentration de nutriments par l'ensoleillement plus important et par le ralentissement de l'écoulement.

Il est également important de noter que la hausse du niveau de la mer impactera le trait de côte du bassin Artois-Picardie (270 km de côte) mais également les zones situées sous le niveau de la mer comme les Wateringues* ou les bas champs Picards.

> Une wateringue (watringue ou watergang) est un fossé ou un ouvrage de drainage à vocation de dessèchement de bas-marais, de zones humides ou inondables situées en plaines maritimes sous le niveau des hautes mers (polders).

Le SDAGE prend en compte différents plans d'adaptation aux changements climatiques :

- Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) ;
- Le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE) ;
- Les Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET).

Les objectifs environnementaux du SDAGE Artois-Picardie visés par la DCE et ses directives filles sont :

- La prévention de la détérioration de la qualité des eaux, qui inclut le fait que les concentrations de substances n'augmentent pas de manière significative dans les sédiments et le biote,
- L'atteinte du bon état écologique et chimique pour les eaux de surface, à l'exception des masses d'eau artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines,
- L'atteinte du bon potentiel écologique et du bon état chimique pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines,
- L'atteinte du bon état chimique et du bon état quantitatif pour les masses d'eau souterraine,
- L'atteinte des objectifs spécifiques sur les zones protégées,
- La réduction des émissions de substances prioritaires et la suppression des émissions de substances dangereuses prioritaires (R212-9 CE),
- L'inversion des tendances à la dégradation de l'état des eaux souterraines (R212-21-1 CE).

Les objectifs sont déclinés en orientations classées selon les principaux enjeux identifiés à l'issue de l'état des lieux et de la consultation du public :

- Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques ;
- Garantir une eau potable en qualité et quantité satisfaisante ;
- S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations ;
- Protéger le milieu marin ;
- Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau.

A l'échelle de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la masse d'eau superficielle concernée est la **masse d'eau superficielle « Selle/Somme » (FRAR51)** incluant les Evoissons sur la commune de Daméraucourt. Ses caractéristiques sont présentées ci-dessous.

Etat écologique			Etat chimique				Etat global
Etat ou potentiel écologique	Objectifs d'état écologique	Motif de dérogation	Etat ou potentiel chimique		Objectifs d'état chimique		Objectif état global
			Avec substances ubiquistes	Sans substances ubiquistes	Avec substances ubiquistes	Sans substances ubiquistes	
Bon état écologique	Bon état écologique 2015	Néant	Non atteinte du bon état	Bon état	2027	2015	Bon état global 2015

Tableau 12 – Etat de la masse d'eau superficielle « Selle/Somme »
Source : SDAGE Artois-Picardie

c) Le SAGE « Vallée de la Bresle »

Le SAGE Vallée de la Bresle concerne **l'extrémité Nord-Ouest du territoire intercommunal**. Il concerne en tout ou partie les communes d'Abancourt, Blargies, Escles-Saint-Pierre, Fouilloy, Gourchelles, Lannoy-Cuillière, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Saint-Thibault, Saint-Valéry. Il a été **approuvé le 18/08/2016.**

Le territoire du SAGE intègre le **bassin versant de la Bresle et de ses affluents**. Le régime de la Bresle est profondément marqué par la nappe de la craie dont elle constitue un des drains. Celle-ci lui confère par son rôle régulateur, un régime régulier avec des étiages soutenus et des crues peu marquées.



Figure 28 – Limites du SAGE Vallée de la Bresle
(Source : http://www.eptb-bresle.com)

Les enjeux et objectifs retenus pour le SAGE « Vallée de la Bresle » sont :

Enjeu 1 : Préserver et améliorer l'état qualitatif des masses d'eau souterraine et de surface par la réduction des pressions polluantes à la source	
Objectif 1.1	Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des masses d'eau de surface et souterraine
Objectif 1.2	Réduire à la source les pollutions diffuses issues des intrants agricoles et urbains
Objectif 1.3	Connaitre et diminuer les pressions générées par les eaux usées d'origine domestique
Objectif 1.4	Améliorer l'assainissement non collectif
Objectif 1.5	Connaitre et diminuer les pollutions ponctuelles issues des activités, industrielles, artisanales, agricoles et des collectivités
Objectif 1.6	Connaitre et diminuer les pollutions émanant des activités de la frange littorale
Enjeu 2 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques	
Objectif 2.1	Améliorer la gestion des cours d'eau sur le bassin versant
Objectif 2.2	Restaurer les continuités écologiques transversales et longitudinales sur la Bresle et ses affluents
Objectif 2.3	Améliorer la connaissance et la gestion des plans d'eau et anciennes ballastières
Objectif 2.4	Connaitre, préserver et reconquérir les zones humides
Enjeu 3 : Maitriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations	
Objectif 3.1	Mieux connaitre et limiter le risque érosion et ruissellement
Objectif 3.2	Garantir la gestion des eaux pluviales issues des surfaces aménagées
Objectif 3.3	Mieux connaitre pour mieux lutter contre le risque inondation
Objectif 3.4	Développer la culture du risque inondation
Enjeu 4 : Gérer durablement la ressource en eau potable	
Objectif 4.1	Protéger les captages du bassin des pollutions diffuses, ponctuelles et accidentelles
Objectif 4.2	Améliorer la connaissance de la pression quantitative sur la ressource et les milieux
Objectif 4.3	Fiabiliser les systèmes de production et de distribution d'eau et améliorer leurs performances
Objectif 4.4	Sécuriser l'alimentation en eau potable
Objectif 4.5	Gérer durablement la ressource en eau souterraine
Enjeu 5 : Faire vivre le SAGE	
Objectif 5.1	Garantir la gouvernance, le portage partagé du SAGE
Objectif 5.2	Améliorer et capitaliser la connaissance sur l'état des masses d'eau et des pressions
Objectif 5.3	Informer, sensibiliser et former aux enjeux de l'eau

Les thèmes majeurs du territoire de ce SAGE sont :

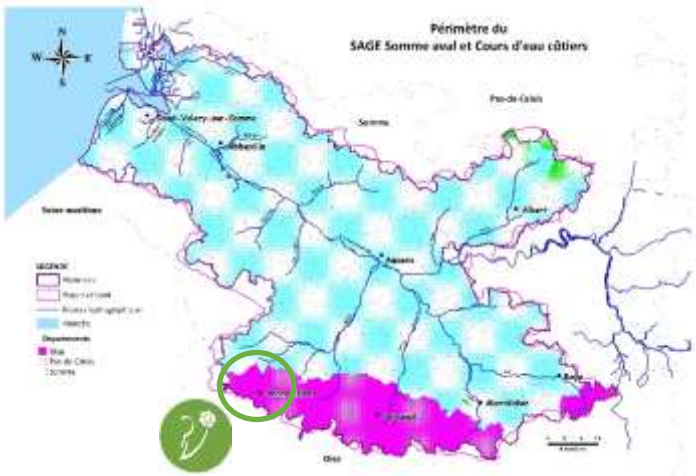
- La dégradation de la qualité des eaux superficielles (problème spécifique du dépolissage du verre),
- L'altération des habitats (Rétablissement du Libre Ecoulement (RLC) et ballastières en lit majeur),
- Effets des pressions agricoles sur les ressources en eau (nitrates, phytosanitaires, érosion),
- Inondations.

Son approbation en 2016 en fait un **document opposable**. Le PLUi-H de la Picardie Verte devra être compatible avec le SAGE de la Vallée de la Bresle.

Le SAGE expose plusieurs dispositions pouvant directement être prises en compte par le PLUi-H :

- Identifier les axes de ruissellement sur l'ensemble du périmètre du SAGE
- Protéger les éléments fixe du paysage jouant un rôle hydraulique à travers les documents d'urbanisme
- Gérer les eaux pluviales issues des surfaces aménagées
- Inciter à prendre en compte les zones inondables et les zones d'expansion de cures potentielles dans les documents d'urbanisme

d) Le SAGE « Somme aval et cours d'eau côtiers »



Carte 34 – Limites du SAGE Somme et cours d'eau côtiers
(Source : http://ameva.org)

Le SAGE « Somme aval et cours d'eau côtiers » concerne **la partie Nord-Est du territoire intercommunal**. Il concerne en tout ou partie les communes de Beaudéduit, Cempuis, Daméraucourt, Dargies, Elencourt, Grandvilliers, Grez, Halloy, Hétomesnil, Lavacquerie, Laverrière, Le Hamel, Le Mesnil-Conteville, Offoy, Sarcus, Sarnois, Sommereux. Son projet a été validé par la CLE le 15/03/2018.

Le bassin versant a pour colonne vertébrale la Somme canalisée et intègre également les principaux affluents de la Somme canalisée, l'Ancre dont le sous-bassin couvre une partie du Pas-de-Calais, l'Avre et la Selle qui prend sa source dans l'Oise, au sud du territoire.

Les enjeux retenus pour le SAGE « Somme aval et cours d'eau côtiers » sont :

- Des enjeux qualitatifs de la ressource dus aux différentes activités : industrie, agriculture, assainissement ;
- Des enjeux liés à la gestion quantitative de la ressource avec les problèmes de sécheresse sur certains secteurs et donc de restriction d'usage ;
- Des enjeux de santé publique présents sur le bassin avec les problèmes bactériologiques touchant l'activité conchylicole ainsi que la contamination du milieu aquatique par les PCB ;
- Des enjeux de sécurité avec les inondations de la Somme ainsi que les problèmes de ruissellement et de mouvements de terrains ;
- Des enjeux économiques pour les activités liées à l'eau telles que l'industrie, l'agriculture, la pêche, la chasse, le tourisme, les sports nautiques et les loisirs.

Les thèmes majeurs du territoire de ce SAGE sont :

- La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau,
- La gestion des inondations de la Somme,
- La gestion des milieux naturels aquatiques.

Il est en cours d'élaboration. Son périmètre a défini par l'Arrêté du 29.04.2010. Son état des lieux et son diagnostic ont été validés en mai 2016.

Actuellement, et tant qu'il ne sera pas approuvé, **le SAGE « Somme et cours d'eau côtiers » n'est pas opposable.**

4. Synthèse : Ressources naturelles

Constat :

Un réseau hydrographique articulé autour du Thérain et du Petit Thérain pour une grande moitié Sud du territoire, avec une qualité écologique des eaux moyenne à bonne, malgré un mauvais état chimique (HAP).
Un réseau hydrographique articulé autour de la Bresle pour l'extrémité Nord-Ouest du territoire, avec une qualité écologique des eaux moyenne à bonne mais un mauvais état chimique (HAP).
Un captage d'alimentation en eau potable prioritaire Grenelle à Mesnil-Conteville.
Des problèmes de qualité de l'eau potable au niveau de Songeons et Saint-Deniscourt.
Un réseau de distribution adapté (problèmes de pression à la marge).
Une continuité écologique perturbée par de nombreux ouvrages notamment sur le Thérain (effacement des ouvrages prévu).

Perspectives d'évolution :

Des travaux d'amélioration des réseaux pour l'eau potable, les eaux de ruissellement et les eaux usées.
Une résorption des problèmes générés par les obstacles des cours d'eau.

Enjeux :

Etat chimique et écologique des eaux souterraines
Etat quantitatif des eaux souterraines
Interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable

Pistes de réflexion :

Maintenir et améliorer la qualité écologique des cours d'eau. Réduire les pollutions chimiques des eaux superficielles et souterraines.
Améliorer la sécurité de l'alimentation en eau potable par une interconnexion des réseaux.
Restaurer les continuités écologiques des rivières.

B. L'énergie

Face aux impacts environnementaux liés à une forte consommation d'énergie, il convient d'introduire à toute échelle territoriale des critères pouvant favoriser une **meilleure maitrise des consommations**, tout en permettant des économies des énergies et en **développant des énergies renouvelables** à moindre impact pour l'environnement.

a) Le Grenelle de l'environnement

Promulguée le 12 juillet 2010, la loi portant engagement national pour l'environnement, dite **« Loi Grenelle 2 »**, est un texte d'application et de territorialisation du Grenelle Environnement et de la loi Grenelle 1. Elle décline chantier par chantier, secteur par secteur, les objectifs entérinés par le premier volet législatif du Grenelle Environnement.

Pour poursuivre l'objectif de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, le Grenelle Environnement met en place et/ou renforce des **mesures d'économies d'énergie et de développement les énergies renouvelables**. Il met en œuvre une politique de réduction des GES émis par les **transports, d'amélioration énergétique des bâtiments et d'harmonisation des outils de planification.**

Réduction de la consommation énergétique et prévention des émissions de gaz à effet de serre

- Instauration des « Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie » pour valoriser le potentiel régional d'énergies renouvelables et développer l'efficacité énergétique, en intégrant les préoccupations sur l'énergie, le climat et les polluants atmosphériques ;
- Instauration d'un Schéma Régional de Raccordement au réseau d'Energies Renouvelables ;
- Obligation pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants à adopter un plan énergie-climat pour fin 2012 ;
- Encadrement des dispositifs expérimentaux de capture et stockage de CO2 pour en faciliter l'émergence tout en garantissant la concertation et la sécurité.

Favoriser les énergies renouvelables

- Encourager les réseaux de chaleur d'origine renouvelable en facilitant leur classement ;
- Mutualiser les frais de raccordement au réseau pour les énergies renouvelables ;
- Créer des schémas régionaux éoliens permettant d'organiser la mise en place de zones de développement de l'éolien et développer l'éolien en mer, par une simplification administrative et l'extension des missions des gestionnaires de réseau ;
- Possibilité pour toute personne morale d'installer des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments, et de vendre l'électricité produite en bénéficiant du tarif d'achat bonifié ;
- Les sociétés civiles agricoles (par exemple les GAEC) pourront exploiter directement des installations photovoltaïques ;
- Simplification administrative pour la création d'installations électriques à partir d'énergie renouvelable ;
- Délai maximal de deux mois pour le raccordement des petites installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable exploitées (ex : panneaux photovoltaïques des particuliers) ;
- Instaurer un schéma régional de raccordement au réseau d'énergies renouvelables afin d'accélérer le raccordement des sources d'énergies renouvelables au réseau national d'électricité ;
- Mise en place d'un nouveau cadre pour l'hydroélectricité durable, permettant de concéder les ouvrages et de renouveler leur concession sur la base de critères environnementaux et énergétiques.

Des mesures en faveur du développement des transports collectifs urbains et périurbains

- Clarification des compétences des collectivités locales afin d'améliorer la planification et la gestion de tous les modes de transports (auto-partage, vélos en libre-service, réglementation du stationnement…) ;
- Extension de la possibilité d'avoir recours à une procédure d'extrême urgence pour construire des infrastructures de transport collectif ;
- Développement de la notion d'auto-partage et création d'un label spécifique ;
- Possibilité, sous certaines conditions, pour les AOTU, hors Île-de-France, d'instituer une taxe forfaitaire sur le produit de la valorisation des terrains nus et des immeubles bâtis résultant de la réalisation d'infrastructures de transports collectifs en site propre ;

- Donner la compétence aux communautés de communes et d'agglomération pour organiser un service de mise à disposition de vélos en libre-service et réaliser des stationnements sécurisés pour les vélos lors de la construction d'un immeuble ou de l'aménagement d'un parking.

Développer des véhicules électriques et hybrides rechargeables

- En encourageant la possibilité de créer et d'entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de ces véhicules, pour les collectivités locales, les habitations et les lieux de travail.

Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

- Cet urbanisme sera mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants ;
- Renforcement du Code de l'Environnement en tant qu'outil du développement et de l'aménagement durable des territoires et de lutte contre l'étalement urbain, notamment par la simplification, l'actualisation et le verdissement des outils de planification (DTA, SCOT et PLU…) : vérification de la compatibilité des projets d'équipements commerciaux avec le SCOT, transcription de l'évaluation communautaire des incidences, prise en compte des plans climat énergie territoriaux et schémas régionaux de cohérence écologique, intégration environnementale des terrains de campings…
- Généralisation des Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'ensemble du territoire d'ici 2017, pour organiser le développement des territoires à la bonne échelle, avec des documents de planification déclinés en fonction des spécificités locales ;
- Mise en œuvre d'un urbanisme de projet, à travers le renforcement des outils tels que la déclaration de projet et le projet d'intérêt général ;
- Réforme de la réglementation de l'affichage publicitaire, pour mieux encadrer cet affichage, notamment par le règlement local de publicité, et limiter son impact sur nos paysages, tout particulièrement en entrée de ville ;
- Conciliation des enjeux environnementaux et patrimoniaux, notamment à travers la création des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, et l'encadrement précisé des constructions en zones naturelles, agricoles ou forestières.

Mettre en œuvre la rupture technologique dans le neuf et la rénovation thermique accélérée du parc ancien

- Obligation pour un permis de construire d'accepter les dispositifs énergétiques et matériaux économes en gaz à effet de serre ou retenant les eaux pluviales des bâtiments, sauf en secteur sauvegardé ou objet d'une réglementation particulière ;
- Renforcement des mesures de lutte contre la précarité énergétique ;
- Aides supplémentaires pour les offices HLM, afin d'accélérer le programme de rénovation énergétique des logements sociaux.

b) Le Schéma Régional « Climat Air Energie » SRCAE

La loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration dans chaque région d'un SRCAE. Élaboré conjointement par l'État et la Région, sa vocation est de définir les **grandes orientations et objectifs régionaux** en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la demande d'énergie, développement des énergies renouvelables, qualité de l'air et adaptation au changement climatique. Le SRCAE Picardie a été arrêté le 14 juin 2012 par le Préfet de la région Picardie, suite à l'approbation du Conseil Régional le 30 mars 2012.

Il fixe des objectifs à horizons 2020 et 2050, déclinés selon **6 secteurs (bâtiment, transport, agriculture, industrie, déchets et eaux usées, énergie)** *et expose les* **orientations stratégiques** du SRCAE ainsi que des dispositions à portée plus opérationnelles.

Les 4 axes stratégiques retenus pour la région Picardie sont :

> des conditions de vie durables, un cadre de vie renouvelé,
> un système productif innovant et décarboné,
> une mobilisation collective et positive,
> des ressources naturelles et patrimoniales préservées et valorisées.

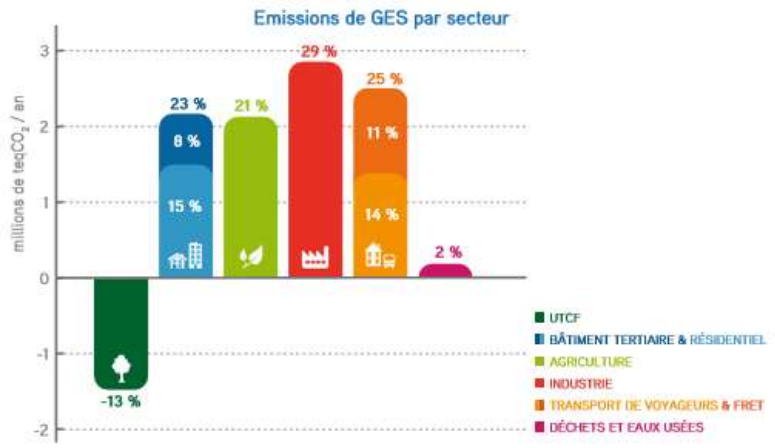


Figure 29– Emissions de GES par secteur d'activités
Source : SRCAE Picardie

Si la Picardie contribue aux émissions de gaz à effet de serre à hauteur de sa part dans la population française (15,833 millions de tonnes équivalent CO21 en 2007), l'analyse détaillée du diagnostic « énergie – climat » met en évidence des spécificités régionales fortes, desquelles découlent les principaux enjeux que les acteurs territoriaux doivent relever. Conclusion : si la Picardie est confrontée aux mêmes enjeux que les autres régions françaises, ceux-ci sont exacerbés par ses caractéristiques socio-économiques.

Objectifs d'efficacité carbone - énergies renouvelables du SRCAE Picardie

En milliers de tonnes équivalent CO_2 ($ktCO_2$)	2020 Objectif 3 x 20		2050 Cible facteur 4	
Emissions 2007 hors UTCF	15 833		15 833	
UTCF	-1 809		-1 809	
Référence 2007 avec UTCF	14 024		14 024	
	$ktCO_2$	% du gain	$ktCO_2$	% du gain
Bâtiment	-535	18%	-2 414	22%
Transport et urbanisme	-382	13%	-1 334	12%
Industrie et services	-365	13%	-2 420	22%
Fret	-294	10%	-795	7%
Agriculture et forêt	-427	15%	-1 136	10%
Déchets et eaux usées	0	0%	-25	0%
Total efficacité carbone	**-2 003**	**69%**	**-8 125**	**71%**
Biomasse & biogaz	-329	11%	-905	8%
Eolien	-286	10%	-1 068	9%
Agro-carburants	-190	7%	-381	3%
Solaire thermique	-15	1%	-92	1%
Solaire photovoltaïque	-5	0%	-75	1%
Géothermie	-65	2%	-732	6%
Hydraulique	ns	ns	ns	ns
Total énergies renouvelables	**-891**	**31%**	**-3252**	**29%**
Total émissions évitées	***-2 893***	***100%***	***-11 377***	***100%***
Emissions évitées par rapport à 2007	***-21%***		***-81%***	

Figure 30 – Objectifs d'efficacité carbone - énergies renouvelables
Source : SRCAE Picardie

Le SRCAE retient le scénario régional « volontariste » comme scénario cible : à l'horizon 2050, il illustre de quelle façon on pourrait atteindre le « facteur 4 » en activant tous les leviers d'action disponible au niveau régional.

A l'échéance 2020, il s'agit d'un objectif ferme pour mettre en place le « 3 x 20 » en Picardie. L'atteinte de ce résultat permet de s'engager sur la voie du « facteur 4 ».

c) Les Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET)

La Loi Grenelle 2 a instauré l'obligation **de mettre en place des PCET pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants**. En Picardie, 15 collectivités ont réalisé ou sont en cours d'élaboration de leur PCET, dont la **Région Picardie** et le **Conseil départemental de l'Oise**. Les PCET de ces deux collectivités s'appliquent sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte. Ce sont des projets territoriaux de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique afin de :

- limiter l'impact des activités sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre;
- réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Afin de favoriser la transition énergétique de la Normandie, la Région s'est fixé des objectifs et des plans d'action ambitieux à travers le **PCET**, en cohérence avec le **Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie**.

En cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux des émissions de gaz à effet de serre (GES), le Conseil départemental de l'Oise s'inscrit dans les tendances suivantes :

- une réduction de 20 % de ses émissions en 2020, soit près de – 21000 téqCO_2 sur son Bilan Carbone®,
- une réduction de 75 % de ses émissions en 2050, soit près de – 78000 téqCO_2 sur son Bilan Carbone®.

➔ ce qui représente une **baisse d'environ 3 % par an à périmètre constant**

Le Conseil départemental de l'Oise s'engage à poursuivre **des actions ambitieuses en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique**, afin d'assurer la transition de son patrimoine et de ses services vers une gestion à faible émission de carbone. Cet engagement se traduit autant au travers de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments que sur son parc informatique et de véhicules, mais aussi sur l'intégration des enjeux énergétiques et climatiques dans l'organisation des transports départementaux. Des solutions technologiques innovantes sont également de véritables leviers de réduction des consommations énergétiques, notamment avec les projets d'administration électronique et les services dématérialisés. Ces actions sont renforcées par des initiatives visant à encourager le développement des énergies renouvelables.

En réponse aux besoins de mobilité toujours croissant, le Département de l'Oise s'engage à **développer une solution durable pour une mobilité responsable**, associant des motorisations et des carburants propres, mais également des évolutions organisationnelles profondes en interne avec notamment une expérimentation sur le télétravail et l'aménagement de bureaux de passage. Ces évolutions s'appuient notamment sur des moyens informatiques, numériques et de communication adaptés, en lien avec la société numérique de demain. Ces démarches convergent vers la mise en place d'un plan de déplacement d'administration à l'échelle du Conseil départemental de l'Oise.

Conscient de sa capacité d'influence sur les marchés publics pour développer une consommation responsable, le Conseil départemental de l'Oise s'engage **sur 3 leviers fondateurs d'une politique d'achats durables** que sont :

- l'efficacité des achats : consommer efficace, c'est consommer mieux en limitant la consommation d'énergie, l'épuisement des ressources naturelles et en réduisant les déchets ;
- l'utilisation de clauses sociales ou environnementales pour les marchés publics, mais aussi de réfléchir en amont à la conception de la commande au regard des principes du développement durable ;
- la mise en œuvre d'une commande publique écoresponsable, pour ses propres achats, fournitures ou services, notamment sur la consommation de papier.

Le Conseil départemental de l'Oise mobilisera fortement son Comité interne écoresponsable, et la diffusion des bonnes pratiques et des éco-gestes à mettre en œuvre au sein de son administration.

Le Département s'investira dans l'élargissement de son Plan Climat Energie au volet territorial, véritable outil de mise en réseau des acteurs et partenaires potentiels de l'Oise autour de ces problématiques.

Pour une cohérence globale de la politique de développement durable, l'Agenda 21 de l'Oise intégrera les actions du Plan Climat Energie dans son volet énergie-climat, dès 2013, et ceci afin de posséder un seul et unique document stratégique, socle de l'élaboration du rapport sur la situation annuelle en faveur du développement durable dans l'Oise.

Dans la même logique de convergence, les actions territoriales du Plan Climat Energie, élaborées ultérieurement, seront aussi intégrées dans l'Agenda 21 départemental.

d) Les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux

Depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, le plan climat-air-énergie territorial :

- est obligatoirement élaboré par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants au 1er janvier 2017 ;
- est établi avant le :
  31 décembre 2016 pour les EPCI de plus de 50 000 habitants existants au 1er janvier 2015 ;
  31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017.
- doit faire l'objet d'une évaluation environnementale, en application de l'article R.122-17 du code de l'environnement ;

- fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours après 3 ans de mise en œuvre ;
- est révisé tous les 6 ans.

Les PCAET ont vocation à regrouper des actions portées par toutes les parties prenantes des territoires (collectivités, entreprises, associations, etc.), l'EPCI qui pilote la démarche étant le moteur du changement de son territoire et le garant, dans la durée, des engagements pris.

Ainsi, la Communauté de Communes Picardie Verte est tenue de réaliser son PCAET d'ici le 31 décembre 2018. Ce document remplacera le PCET en place actuellement.

e) Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

En cours d'élaboration.

2. La Picardie Verte, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

La labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » a permis à la collectivité de structurer sa démarche Energie Climat et de se placer sur une trajectoire ambitieuse. Ces actions s'articulent avec le projet GAL – LEADER dont un des objectifs est de retrouver et de conforter une identité paysagère locale, tant sur le patrimoine bâti traditionnel que sur le paysage végétal.



Les actions menées dans le cadre du TEPCV sont les suivantes :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'audit des communes dans le cadre de travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux
- Travaux sur les bâtiments communautaires
- Mise en place de haies, de brise-vents
- Action de communication – sacs cabas pour la suppression des sacs en plastique
- Formation « 0 phyto » pour les agents communaux et les élus
- Réalisation d'une thermographie aérienne

La CCPV (hors Quincampoix-Fleuzy) adhère au Syndicat d'Energie de l'Oise. Un programme d'action est également mis en œuvre en partenariat avec le SE60 :

- Remplacement des points lumineux pour une économie d'énergie (économie d'énergie de 25 à 44 % par point lumineux)
- Installation d'environ 240 horloges astronomiques sur les armoires de commande électriques

De plus, le SE60 favorise l'écomobilité en déployant de nombreuses bornes de recharge de véhicules électriques sous l'appellation Mouv'Oise. 10 bornes sont réparties sur le territoire de la CCPV : 2 à Formerie, 2 à Feuquières, 2 à Grandvilliers, 2 à Marseille-en-Beauvaisis et 2 à Songeons

La CCPV souhaite s'engager sur un programme plus intégrateur, ambitieux et opérationnel au travers d'un COTRI (Contrat d'Objectifs Territorial d'accélération de la Troisième Révolution Industrielle), accélérant les dynamiques en place :

- Une gouvernance ouverte avec un comité associant les partenaires énergie climat ressources
- Un processus opérationnel d'animation, de pilotage et de reconnaissance à l'échelle nationale et européenne de sa stratégie énergie climat via la mise en place de la démarche éprouvée Cit'ergie

Signé en décembre 2016, ce COTRI poursuit des objectifs concrets :

- Rénover 320 logements dans les 3 prochaines années,
- Former plus de 60 artisans locaux pour répondre aux besoins d'un marché local de la rénovation énergétique.

La structure a pris la forme d'une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat, où un conseiller permanent apporte :

- Des conseils techniques pour favoriser l'efficacité énergétique des logements
- Un appui pour la recherche d'aides éventuelles pour la réalisation de travaux d'amélioration
- Un guide des dispositifs existants (Programme « Habiter Mieux », Picardie Pass Rénovation, Crédits d'impôts, Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)…)
- Un accompagnement des artisans pour leurs démarches administratives, leurs demandes de certifications (Qualibat, RGE…).

3. État des lieux de la consommation énergétique

Avec 0,88 tonne de CO_2 par navetteur et par an, **la Picardie se classe en tête de toutes les régions** de province **pour les émissions de CO2 générées par les déplacements** pour aller travailler ou étudier. La raison en est que les Picards résident de plus en plus loin des grandes villes où, inversement, se concentrent les emplois. Aussi, plus de la moitié du CO_2 émis par ces navetteurs est due à ceux qui ont un lieu de travail ou d'études situé à plus de 30 km de leur domicile, alors qu'ils ne représentent que 23 % des navetteurs. Ce phénomène est accentué par le fait que, dans huit cas sur dix, ils se font à l'aide d'un véhicule motorisé.

Secteurs	Énergie finale (tep/an)
Résidentiel	607 700
Tertiaire	235 100
Transport-voyageurs	416 600
Transport-marchandises	211 900
Agriculture	28 400
Industrie	513 600
Déchets et eaux usées	11 700
TOTAL	2 025 000

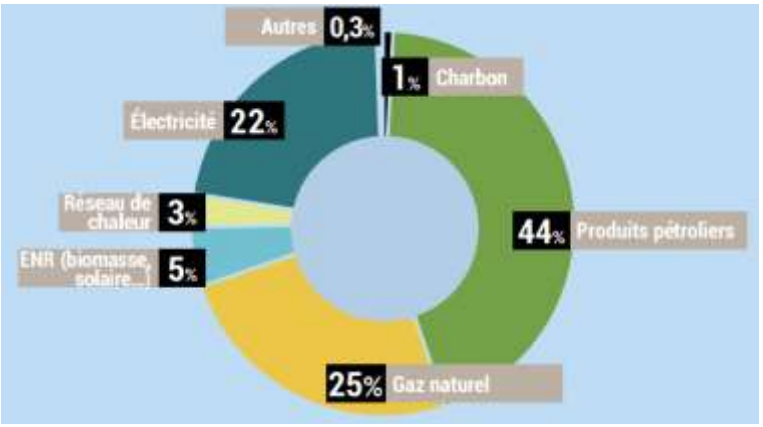
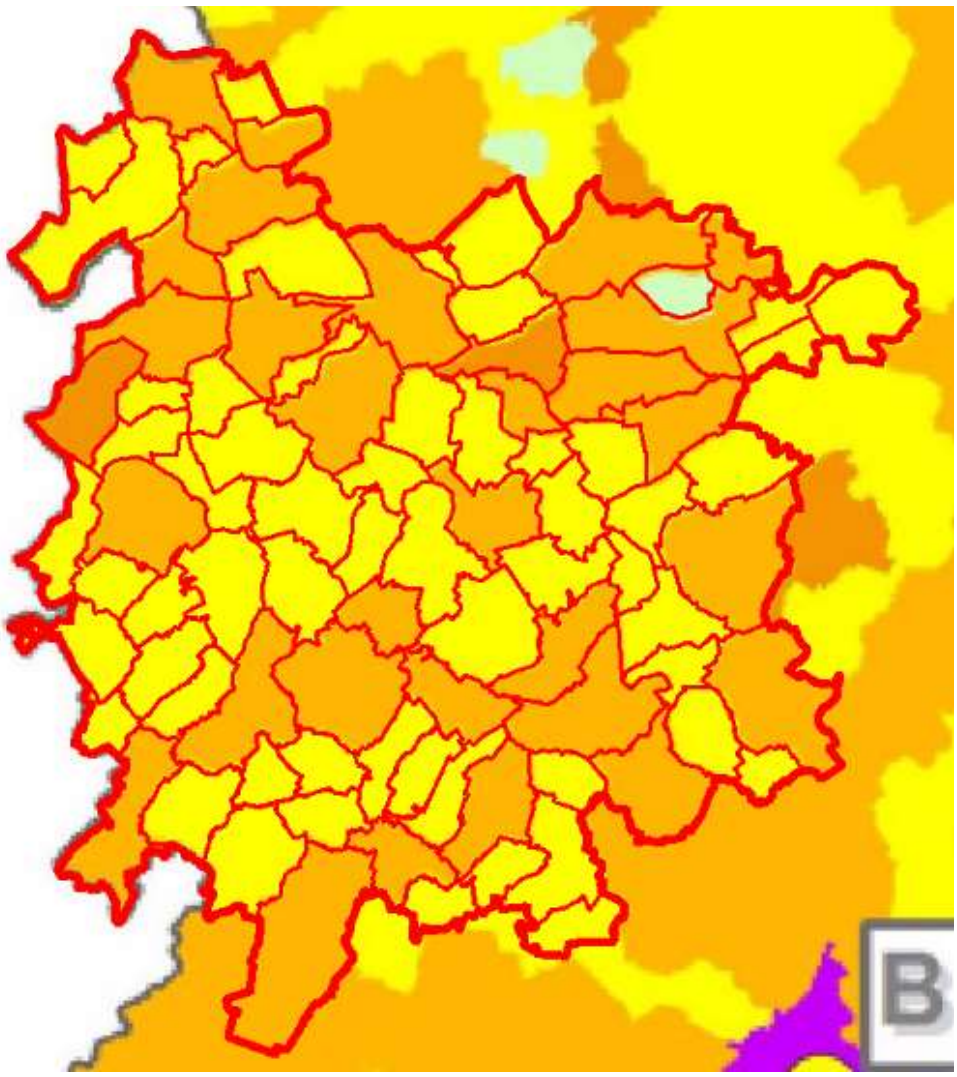


Figure 31 – Consommation d'énergie par secteur dans l'Oise et consommation d'énergie finale par source d'énergie
(Source : Fiche GES / Energie – Energies Demain (chiffres 2010-2011))

En 2010-2011, les consommations d'énergie finale dans l'Oise ont été estimées à 2025 ktep. Le **secteur résidentiel** est le **1er consommateur**, devant le secteur industriel.

La répartition par source d'énergie fait apparaitre **l'importance des énergies fossiles dans le mix énergétique final : 70 % pour les usages directs du charbon, du pétrole et du gaz naturel**, auxquels il faudrait ajouter la part des énergies fossiles pour la production d'électricité et de chaleur dans les réseaux. On constate également la **faible part des énergies renouvelables** (5 %).

Le bâtiment à énergie positive (BEPOS) serait obligatoire pour tous les logements neufs à partir de 2020 (prévision de la RT 2020). Déjà, à partir de 2012, la réglementation thermique (RT 2012) impose que tous les bâtiments neufs respectent la **norme BBC** (bâtiment basse consommation). Un bâtiment basse-consommation (selon la réglementation RT 2012 en vigueur depuis le 28 octobre 2011) est un bâtiment dont la consommation conventionnelle en énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires techniques (pompes...) est inférieure de 80% à la consommation réglementaire. Adoptée en juillet 2015, la **Loi de transition énergétique pour la croissance verte** vient compléter ces dispositifs.



Consommation de surface à la commune = Surface moyenne des logements x ratio de consommation en kWh/m²

Carte 35 – Consommation de surface à la commune

(Source : Etude BRGM ADEME 2013)

La carte de la consommation énergétique de surface à la commune indique la commune de Laverrière comme la commune la moins consommatrice d'énergie (<1000 MWh) tandis que les communes de Grandvilliers et Formerie apparaissent comme les plus consommatrice d'énergie (entre 20 000 et 75 000 MWh).

4. La production d'énergie

(Source : Bilan en 2010 et objectifs du SRCAE – Volet énergies renouvelables).

Plusieurs sources renouvelables sont mobilisées en Picardie

a) Le Bois Energie

18 % du territoire de la Picardie sont recouverts par des forêts dont 20 % dans l'Aisne. La production nette en bois des forêts picardes est estimée à près de 3 750 000 t/an. Avec plus de 630 000 ha de céréales à paille, la Picardie offre un potentiel de production de paille récoltable d'environ 2.5 millions de tonnes (Aisne = 903 411 t).

La Picardie possède 41 chaufferies bois collectives et industrielles, pour une puissance de 43 MW et une consommation en bois de 56 000 t/an à la fin 2011. Au total, on estime les consommations de bois énergie actuelle de l'ordre de 270 ktep/an.

A l'horizon 2020 pour la région Picardie, en se basant exclusivement sur la dynamique régionale, l'objectif est fixé à 350 ktep, soit une consommation totale de près de 1 350 000 t de bois par an. Cet objectif est augmenté à 450 ktep à l'horizon 2050.

b) Les agrocarburants

En 2010, les espaces agricoles cultivés à des fins de production de biocarburants en Picardie s'élèvent à plus de 91 000 hectares (soit près de 7 % de la SAU). A l'horizon 2020, on estime que ces technologies auront atteint un stade de maturité et de développement suffisant pour envisager une augmentation de 50 % de la production d'agrocarburants, soit 188 ktep, sans extension des surfaces aujourd'hui utilisées à cette fin. A l'horizon 2050, cet objectif est augmenté à 250 ktep.

c) Le biogaz et les déchets

Plusieurs installations de méthanisation (Passel, Amiens), centre de Valorisation Energétique (Villers Saint Paul), centres d'Enfouissement Technique de classe 2 et une station d'épuration contribuent à la production d'environ 90 GWh d'électricité annuelle et 75 GWh de chaleur. En 2010, la Picardie a connu une production d'énergie par les déchets de l'ordre de 13 ktep. Pour la région Picardie, la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production de chaleur pour 2020 est de 47 ktep/an, soit 3.5 fois la production actuelle. A l'horizon 2050, l'objectif est fixé à 140 ktep/an.

d) La géothermie

On estime à environ 7.2 MW (1 240 tep du sol picard) la puissance produite par les 500 forages géothermiques déclarés entre janvier 2006 et mai 2011. En 2050, compte tenu du gisement géothermique intéressant notamment dans le sud picard, qui fera l'objet d'études approfondies dans le cadre de l'élaboration d'un atlas régional, l'objectif est porté à 260 ktep.

e) L'hydroélectricité

La région dispose d'une puissance installée et raccordée de 4.3 GWh hydroélectrique. L'objectif est de conserver cette production.

f) Le photovoltaïque

Au 31 décembre 2010, le total des installations solaires photovoltaïques raccordées au réseau électrique en Picardie était à peu près de 8 MW en puissance installée, soit 2053 installations et 4 GWh de production électrique soit 344 tep. A l'horizon 2020, il est envisagé une puissance installée de l'ordre de 130 MW, ce qui représentait une production d'énergie de 10 ktep, soit une multiplication par trente de l'énergie produite actuellement. Cet objectif correspond à un maintien du rythme des installations intégrées au bâti de faible puissance (6 MW en 2010) mais considère un développement important des installations de forte puissance. L'objectif est donc porté à 136 ktep à l'horizon 2050.

g) Le solaire thermique

A la fin 2010, un total de 18 203 m² en surface de capteurs solaires thermiques, soit une production de 836 tep. A l'horizon 2020, l'objectif de production de solaire thermique est de 10 ktep. A l'horizon 2050, pour répondre au facteur 4 cet objectif est multiplié par 6, soit 60 ktep.

h) L'éolien

En région, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) fixe les objectifs pour atteindre les objectifs nationaux, accompagnés d'une annexe Schéma Régional Éolien (SRE). Les SRCAE des anciennes régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie ont été approuvés respectivement par arrêtés préfectoraux du 20 novembre 2012 du Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais et du 14 juin 2012 du Préfet de la région Picardie.

> Note. Le Schéma Régional Eolien (SRE) de Picardie, annexé au SRCAE a été annulé en juin 2016 par la Cour Administrative d'Appel de Douai. Celui du Nord-Pas de Calais a été annulé le 19 avril 2016 par le Tribunal administratif de Lille

Les Hauts-de-France sont un des 2 leaders éoliens avec le Grand-Est pour la puissance installée, avec 2 740 MW fin 2016 dont 541 MW dans l'Aisne, et notamment dans sa moitié nord [source. RTE SOeS 2017], soit 66% de ses objectifs SRCAE 2020.

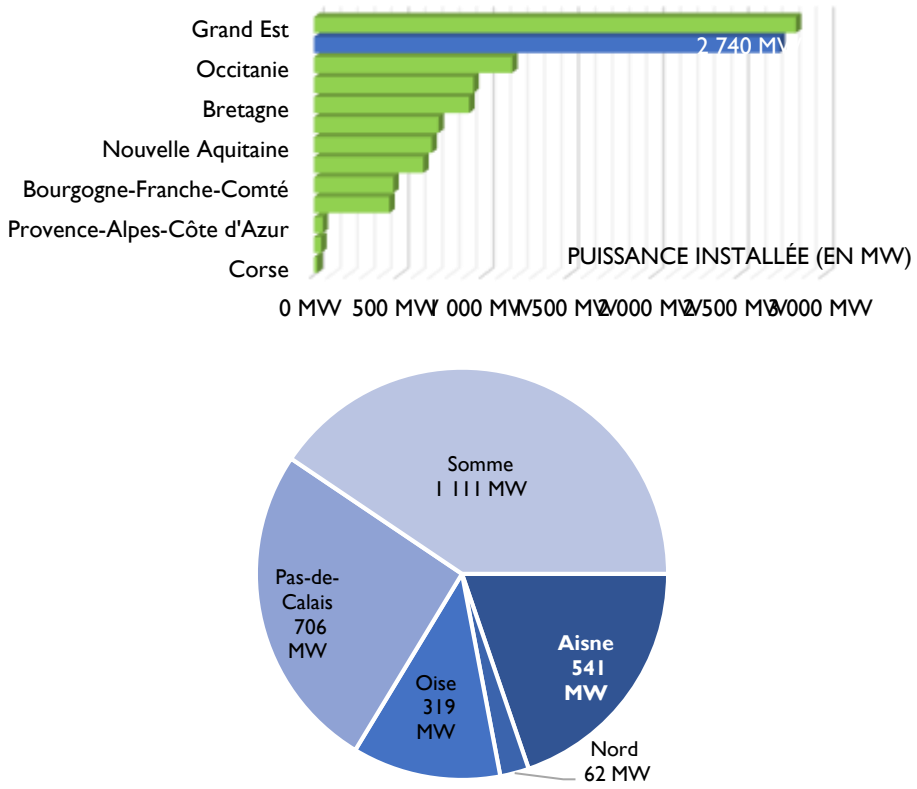


Figure 32 – Puissance éolienne installée
Source : Chiffres au 31/12/2016 – EnviroScop d'après CGDD-SOeS 2017 in Tableau de bord éolien-photovoltaïque

5. Le stockage carbone

Si la priorité est de réduire les émissions de GES du territoire, il est aussi important de ne pas générer un déstockage du carbone en place. Les **forêts et les sols constituent des réservoirs de carbone fragiles**, qui peuvent se transformer en sources émettrices de CO_2 sous l'effet de choix de gestion inadaptés ou d'aléas climatiques.

Ainsi, les sols et la forêt jouent un double rôle vis-à-vis du CO_2 en contribuant, d'une part, à en absorber et, d'autre part, à en émettre. Certains changements d'usage ou de pratiques agricoles favorisent le stockage de carbone dans les sols, comme la conversion des cultures en prairies ou en forêts.

Au contraire, la mise en culture des prairies ou des forêts entraîne une diminution du stock de carbone. Le sol joue le rôle de puits ou d'émetteur de carbone, principalement sous forme de dioxyde de carbone (CO_2).

Pour préserver le stockage de carbone, il est essentiel de mettre en place une **gestion durable des sols et des forêts** en se préparant notamment aux évolutions du climat.

> Globalement, la perte du stock de carbone organique dans les sols agricoles en France est estimée à 6 millions de tonnes de carbone par an, soit près de 0,2%, entre les périodes 1990-1995 et 1999-2004.
> Néanmoins, les sols forestiers ont stocké de l'ordre de 0,7 million de tonnes par an sur la même période.

Localement, le carbone peut être stocké dans les surfaces boisées du territoire et les prairies (permanentes et temporaires) du territoire.



Photo 5 : Prairies, le plus gros stock de carbone en Picardie Verte
Source : Equipe PLUi-H Picardie Verte

6. Synthèse : Energie

Constat :

Un cadre réglementaire de plus en plus orienté sur les économies d'énergie (RT 2012, RT 2020, Loi de transition énergétique).
Une composition urbaine majoritairement basée sur un bâti ancien (souvent mal isolé), principalement en résidence principale (donc chauffées à l'année).
Des ménages largement motorisés dont les consommations énergétiques sont fortes.
Production locale d'énergies d'origine renouvelable (parcs éoliens).

Perspectives d'évolution :

Des travaux d'isolation du bâti afin de conserver un confort thermique dans les logements.
Une augmentation des trajets domicile-travail liée au manque d'offres d'emploi à proximité du lieu d'habitation.

Enjeux :

Production / Consommation d'énergie
Implantation du bâti – Bio climatisme
Production des énergies renouvelables

Pistes de réflexion :

Encadrer l'implantation des parcs éoliens.
Préserver le cadre bâti traditionnel dans sa volumétrie et ses logiques d'implantation, ainsi que la compacité de l'habitat favorisant le confort d'été.
Encadrer le développement et le renouvellement communal (extensions urbaines, équipements et bâtiments publics) pour favoriser dans tout aménagement, construction ou rénovation une consommation d'énergie moindre et plus respectueuse de l'environnement.
Développer le recours aux énergies renouvelables et viser les normes applicables dans les projets publics et les extensions urbaines.
Réduire l'éclairage de nuit s'il n'est pas nécessaire (puissance et fréquence d'éclairage).
Diminuer la dépendance aux énergies fossiles.
Veiller à ne pas interdire dans les règlements des zones (par omission) l'implantation d'unités de production d'énergies renouvelables (éolien, panneaux photovoltaïques, ECSS, unités de méthanisation ou autres).
Favoriser les procédés et constructions écologiques, prioritairement en circuit court.

C. Les espaces agricoles

1. Données et rôle sur le territoire

L'agriculture tient une place importante à l'échelle de notre nation et particulièrement en Picardie Verte. La photographie du profil agricole du territoire est répartie dans la quasi intégralité des thématiques traitées par le présent diagnostic territorial.



Carte 36 – L'occupation principale des sols
Source : d'après MOS Picardie, Géopicardie

Il est estimé une superficie d'environ 633 km² du territoire communautaire dont 557 km² de terres agricoles (source : Corine Land Cover au 1/100 000e et SCOT Picardie Verte). Ces quasi 90 % de terres agricoles sont répartis de façon uniforme sur les grands secteurs : 16 000 ha sur le secteur de Songeons, 14 000 ha sur celui de Grandvilliers, 13 000 pour le secteur de Formerie et 11 000 pour le secteur de Marseille-en-Beauvaisis.

Ces grandes données ont peu évolué à grande échelle, le territoire de la Picardie Verte connaissant peu de terres artificialisées et un développement urbain relativement calme lorsque comparé aux pôles urbains voisins : près de 2300 ha de superficies urbanisées, plus de 55 000 ha de terres agricoles et seulement 5500 ha de terres boisées et aquatiques.

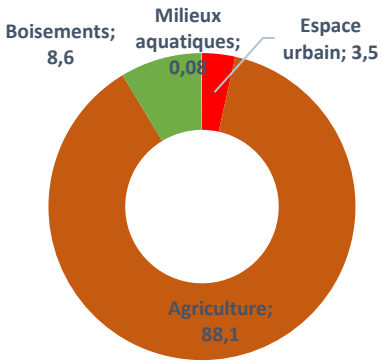


Figure 33 – Part du territoire selon son mode d'occupation
Source : d'après Corine Land Cover 2012



Figure 34 – Les sources de contamination de l'eau
Source : Ifremer 2004

Ce poids important des espaces agricoles combiné à la relation qu'entretiennent certaines de ces terres avec les bassins versants incitent à une vigilance particulière sur les orientations pour le développement agricole de notre territoire.

Bien que le territoire soit couvert de manière quasi uniforme en espace agricole, le territoire se découpe entre une partie Sud-Ouest dominée par les pâtures alors qu'en direction de l'Est se dessine une occupation céréalière en pleine expansion.



Figure 35 – Un territoire marqué par l'occupation agricole et a contrario une faible couverture végétale
Source : Equipe PLUi-H

2. Programmes agro-environnementaux

La région Picardie s'est engagée, avec le **fond FEADER**, sur un programme pluriannuel de mesures agro-environnementales. Les besoins prioritaires pris en compte dans le PDR et le développement de la stratégie pour la Picardie sont les suivants :

- 01. Promotion, organisation et diffusion de l'innovation sous toutes ses formes
- 02. Soutien à la diffusion de connaissances, notamment en vue d'accompagner l'innovation et la création d'activités
- 03. Accompagnement du renouvellement des générations en agriculture dans toute sa diversité
- 04. Maintien de l'élevage et pérennisation des filières végétales spécialisées
- 05. Accompagnement des agriculteurs vers des pratiques agro-écologiques pour protéger ressources naturelles, sols et biodiversité
- 06. Conservation et protection des écosystèmes
- 07. Dynamisation d'une gestion forestière respectueuse des écosystèmes
- 09. Création et maintien de l'emploi et des activités locales en milieu rural et lutte contre la précarité sociale et sanitaire

De plus, à partir du 1er janvier 2015, une nouvelle politique de développement rural est entrée en vigueur. Les mesures agroenvironnementales territoriales (MAET) ont été remplacées par les **mesures agroenvironnementales climatiques (MAEC).** Ces mesures ont pour but de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par l'introduction sur les exploitations de pratiques adaptées à l'enjeu du territoire de l'exploitation pour une durée de 5 ans. Elles permettent de répondre aux enjeux environnementaux :

- La gestion et la qualité de l'eau, en encourageant par exemple la réduction des intrants et la protection des captages
- La biodiversité animale et végétale, en incitant notamment à la préservation des habitats, des milieux humides et des prairies permanentes
- Le paysage, l'entretien d'éléments fixes du paysage comme les bosquets, les arbres isolés et les mares
- Le sol, en encourageant la lutte contre l'érosion et en favorisant la couverture des sols en hiver.

En 2015, le nombre d'exploitations agricoles engagées en MAE est de 332 dans le département de l'Oise et 53 en MAEC et/ou MAET sur 48 communes en Picardie Verte (Abancourt, Achy, Bazancourt, Blargies, Blicourt, Brombos, Buicourt, Daméraucourt, Dargies, Elencourt, Ernemont-Boutavent, Escames, Fontaine-Lavaganne, Formerie, Gaudechart, Glatigny, Grémévillers, Grez, Hannaches, Hanvoile, Hécourt, Héricourt-sur-Thérain, Lannoy-Cuillère, Le Mesnil-Conteville, Loueuse, Moliens, Morvillers, Mureaumont, Omécourt, Pisseleu, Prévillers, Rothois, Roy-Boissy, Saint-Arnoult, Saint-Deniscourt, Saint-Maur, Saint-Quentin-des-Prés, Saint-Thibault, Saint-Valéry, Sarnois, Senantes, Sommereux, Songeons, Sully, Thieuloy-Saint-Antoine, Villers-sur-Bonnières, Villers-Vermont, Wambez).

Plusieurs territoires ont été nommé territoires ouverts en 2015, à savoir : « Picardie Verte enjeu biodiversité », « Coteaux de la vallée de la Selle » enjeu Natura 2000 et « Territoire régional pelouses » (enjeu biodiversité).

De plus, une exploitation est engagée pour la protection des races menacées (mesure nationale PRM) sur la commune Grémévillers : race « Flamande » avec 7 animaux.

En 2016, 26 nouveaux engagements MAEC ont été contractualisés. A noter qu'un apiculteur est engagé dans le dispositif amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité (mesure nationale API) sur la commune de Lannoy-Cuillère :
- en 2016 pour 400 colonies
- en 2017 pour 800 colonies

Par ailleurs, un nouveau « territoire ouvert » à vue le jour cette même année : « BAC[1] Mesnil Conteville » (enjeu eau)
Pour finir, en 2017, 18 nouvelles contractualisations, dont les enjeux majeurs sont la préservation de la biodiversité (maintien des éléments paysagers et des prairies) ou encore la protection de la qualité de l'eau, ont été signées.

3. Labels garants de qualité et d'origine

La Communauté de Communes Picardie Verte est concernée par plusieurs labels :

- Les IGP « Cidre de Normandie » (ou « Cidre normand »), « Porc de Normandie » et « Volailles de Normandie » qui englobent une grande partie du territoire intercommunal ;

[1] BAC : bassin d'alimentation de captage

- Les AOC vins et spiritueux « Calvados » et « Pommeau de Normandie » ;
- Les AOC produits laitiers « Neufchâtel ».

Le tableau suivant reprend en détail les communes concernées par ces divers labels.

Type d'appellation	Nom du produit	Communes concernées
AOC - IG	Calvados	Abancourt, Blargies, Grémévillers, Morvillers, Sarnois, Saint-Quentin-des-Prés, Saint-Thibault
IGP	Cidre de Normandie	Abancourt, Achy, Bazancourt, Beaudéduit, Blargies, Blicourt, Bonnières, Boutavent-la-Grange, Bouvresse, Briot, Brombos, Broquiers, Buicourt, Campeaux, Canny-sur-Thérain, Cempuis, Crillon, Daméraucourt, Dargies, Elencourt, Ernemont-Boutavent, Escames, Escles-Saint-Pierre, Feuquières, Fontaine-Lavaganne, Fontenay-Torcy, Formerie, Fouilloy, Gaudechart, Gerberoy, Glatigny, Gourchelles, Grandvilliers, Grémévillers, Grez, Halloy, Hannaches, Hanvoile, Haucourt, Hautbos, Haute-Epine, Hécourt, Héricourt-sur-Thérain, Hétomesnil, Lachapelle-sous-Gerberoy, La Neuville-sur-Oudeuil, La Neuville-Vault, Lannoy-Cuillère, Lavacquerie, Laverrière, Le Hamel, Le Mesnil-Conteville, Lihus, Loueuse, Marseille-en-Beauvaisis, Martincourt, Moliens, Monceaux-l'Abbaye, Morvillers, Mureaumont, Offoy, Omécourt, Oudeuil, Pisseleu-aux-Bois, Prévillers, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Rothois, Roy-Boissy, Sarcus, Sarnois, Senantes, Sommereux, Songeons, Saint-Arnoult, Saint-Deniscourt, Saint-Maur, Saint-Omer-en-Chaussée, Saint-Quentin-des-Prés, Saint-Samson-la-Poterie, Saint-Thibault, Saint-Valéry, Sully, Thérines, Thieuloy-Saint-Antoine, Villers-sur-Bonnières, Villers-Vermont, Vrocourt, Wambez
AOC - IG	Pommeau de Normandie	Abancourt, Blargies, Grémévillers, Sarnois, Saint-Quentin-des-Prés, Saint-Thibault
IGP	Porc de Normandie	Abancourt, Bazancourt, Blargies, Boutavent-la-Grange, Bouvresse, Broquiers, Buicourt, Campeaux, Canny-sur-Thérain, Crillon, Ernemont-Boutavent, Escames, Escles-Saint-Pierre, Fontenay-Torcy, Formerie, Fouilloy, Gerberoy, Glatigny, Gourchelles, Grémévillers, Hannaches, Hanvoile, Haucourt, Hécourt, Héricourt-sur-Thérain, Lachapelle-sous-Gerberoy, Lannoy-Cuillère, Loueuse, Martincourt, Moliens, Monceaux-l'Abbaye, Morvillers, Mureaumont, Omécourt, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Senantes, Songeons, Saint-Arnoult, Saint-Deniscourt, Saint-Quentin-des-Prés, Saint-Samson-la-Poterie, Saint-Valéry, Sully, Thérines, Villers-Vermont, Vrocourt, Wambez
IGP	Volailles de Normandie	Abancourt, Bazancourt, Blargies, Boutavent-la-Grange, Bouvresse, Broquiers, Buicourt, Campeaux, Canny-sur-Thérain, Crillon, Ernemont-Boutavent, Escames, Escles-Saint-Pierre, Fontenay-Torcy, Formerie, Fouilloy, Gerberoy, Glatigny, Gourchelles, Grémévillers, Hannaches, Hanvoile, Haucourt, Hécourt, Héricourt-sur-Thérain, Lachapelle-sous-Gerberoy, Lannoy-Cuillère, Loueuse, Martincourt, Moliens, Monceaux-l'Abbaye, Morvillers, Mureaumont, Omécourt, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Senantes, Songeons, Saint-Arnoult, Saint-Deniscourt, Saint-Quentin-des-Prés, Saint-Samson-la-Poterie, Saint-Valéry, Sully, Thérines, Villers-Vermont, Vrocourt, Wambez
AOC - AOP	Neufchâtel	Quincampoix-Fleuzy

Tableau 13 – Labels présents sur la Communauté de Communes Picardie Verte
Source : http://www.inao.gouv.fr/

VII. POLLUTIONS, NUISANCES ET QUALITÉ DES MILIEUX

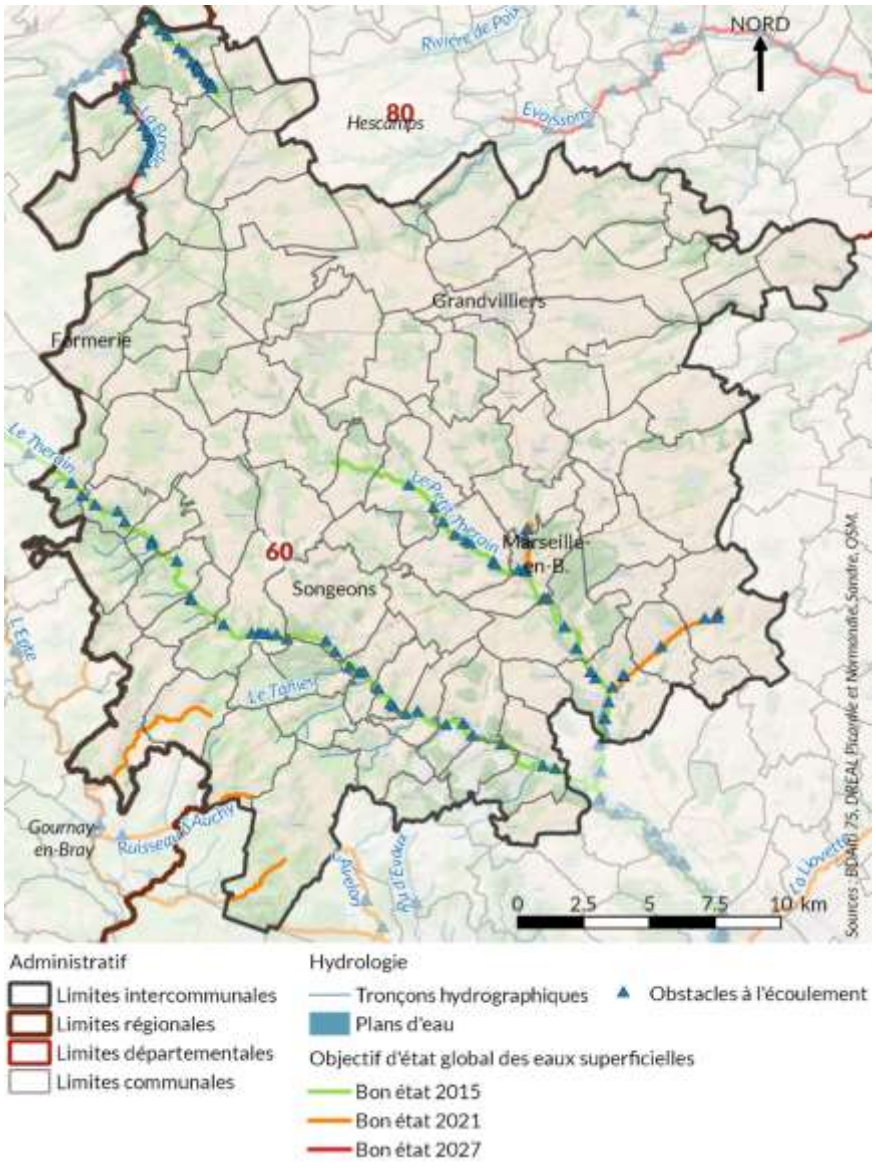
A. La qualité des eaux

1. Le cadre réglementaire

La Directive Cadre Européenne du 22 décembre 2000 établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle a été transposée dans le droit français par la loi 2004- 338 du 21 avril 2004. Cette directive vise à établir un cadre pour la gestion et la protection des eaux par bassin hydrographique. Elle entraîne des modifications importantes dans les politiques publiques de gestion de l'eau. La principale de ces modifications est la logique d'obligation de résultats qui se traduit par des objectifs environnementaux ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines :

- Atteindre un bon état des eaux en 2015 ;
- Ne pas détériorer les eaux de surface et les eaux souterraines ;
- Réduire ou supprimer les rejets toxiques ;
- Respecter les normes et objectifs dans les zones où existe déjà un texte réglementaire ou législatif national ou européen.

2. Données sur la qualité des eaux superficielles



Carte 37 – Objectif d'état global des masses d'eau superficielles sur la Communauté de Communes Picardie Verte

Comme décrit au « VI.A.3 Outils de gestion et objectifs », les cours d'eau présents sur le territoire de la Communauté de Communes sont tous en **mauvais état chimique** en considérant la présence des HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) tandis que leur **état écologique varie de bon à mauvais**.

Cours d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif de bon état global
Bresle	Moyen	Mauvais (avec HAP)	2027
Ruisseau du Ménillet	Bon	Mauvais (avec HAP)	2015
Ruisseau du Vieux Moulin	Mauvais	Mauvais (avec HAP)	2021
Ruisseau des Rieux	Moyen	Mauvais (avec HAP)	2021
Thérain	Moyen	Mauvais (avec HAP)	2015
Petit Thérain	Bon	Mauvais (avec HAP)	2015
Herboval	Bon	Mauvais (avec HAP)	2021
Herperie	Bon	Mauvais (avec HAP)	2021

Tableau 14 – Etat des cours d'eau de la Communauté de Communes Picardie Verte
(Source : SDAGE Seine Normandie, SDAGE Artois Picardie)

a) Etat de l'Indice Poissons Rivières (IPR) des cours d'eau

A partir de la connaissance de la structure des peuplements de poissons, l'Indice Poissons Rivières (IOR) permet de déterminer la qualité biologique générale de l'eau, ainsi que les perturbations de l'habitat et des débits. Il est applicable à l'ensemble des cours d'eau à l'exception des cours d'eau profondément modifiés.

Chaque site est échantillonné par pêche électrique, les différentes espèces de poissons étant déterminées sur place et remises à l'eau.

Cinq classes de qualité ont été définies pour permettre l'expression des résultats : elle est très bonne lorsque le peuplement évalué est en tout point conforme au peuplement attendu en situation de référence (peuplement « optimal », proche de l'état naturel non perturbé) ; elle devient d'autant plus mauvaise (de moyen à mauvais) que les caractéristiques du peuplement échantillonné s'éloignent de celles du peuplement de référence.

Le Thérain, le Petit Thérain ainsi que les Evoissons ont une eau de bonne qualité si l'on se réfère à l'IPR.

b) Etat et évolution des Indices Biologiques relatifs aux macro-invertébrés benthiques

(source : Atlas de l'Eau en Picardie, 2014)

Les indices biologiques relatifs aux invertébrés permettent d'évaluer la qualité biologique d'un cours d'eau en se basant sur la composition des populations de macro-invertébrés aquatiques. Ces populations regroupent les insectes sous leurs différents états (larve, nymphe, adulte), les crustacés, les mollusques et les vers de taille supérieure à 0.5 mm et vivant sur le fond des cours d'eau.

> En France, l'Indice Invertébrés le plus utilisé était historiquement l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN). Mais l'IBGN ne répondait pas pleinement aux exigences de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE du 23 octobre 2000 en termes de prélèvement et de détermination. Ainsi, depuis 2007, le protocole de prélèvement sur le réseau de surveillance des eaux de surface a été modifié pour pouvoir calculer, à terme, un indice multimétrique « DCE compatible », appelé IIMM. Ce nouveau protocole de prélèvement, dit MPCE (Macro-invertébrés en Petits Cours d'Eau), implique notamment des prélèvements sur 12 habitats (au lieu de 8) et des déterminations plus précises. En attendant ce nouvel indice IIMM, on utilise un indice appelé « IBGN équivalent » qui est calculé de la même manière que l'IBGN mais sur la base du prélèvement MPCE.

Si l'on considère l'Indice Biologique Macro-invertébrés, le Thérain, le Petit-Thérain ainsi que les Evoissons ont, pour les mesures les plus récentes, un très bon état biologique.

c) Etat et évolution de l'Indice Biologique Diatomées (IBD)

Les diatomées sont des algues unicellulaires de couleur brune qui peuvent mesurer de quelques micromètres à plus de 0.5 mm. Ce sont les algues les plus sensibles aux conditions environnementales (elles réagissent aux pollutions organiques, saines, acides et thermiques) : elles constituent d'excellents bio-indicateurs.

L'Indice Biologique Diatomées (IBD) permet donc d'évaluer la qualité biologique d'un cours d'eau en se basant sur l'analyse des diatomées. L'IBD traduit le niveau des pollutions organique et trophique (nutriments : azote, phosphore) ; il est susceptible d'être impacté par la contamination de toxiques (micro-polluants minéraux ou synthétiques).

Comme pour l'IBGN, la méthode de calcul de l'IBD a évolué récemment pour être rendue « DCE compatible ».

Si l'on considère l'Indice Biologique Diatomées, le Thérain, le Petit-Thérain ainsi que les Evoissons ont, pour les mesures les plus récentes, un bon état biologique voire un très bon état pour les Evoissons.

d) Teneurs en nitrates des cours d'eau en 2012 et évolution des teneurs moyennes entre 2009 et 2012

S'agissant des altérations liées aux nitrates, ce sont près de 30 % des points qualifiés qui ont une teneur moyenne au-delà de 40 mg/l en Picardie. Cependant, le seuil de 50 mg/l, qui marque la perte du bon état, n'est pas atteint pour les eaux superficielles.

La Picardie, sauf une partie du territoire Somme aval, a été classée, comme de nombreuses autres régions de France, en zone vulnérable, au titre de la Directive Nitrates 91/676/CEE du 12 décembre 1991 qui vise à protéger les eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.

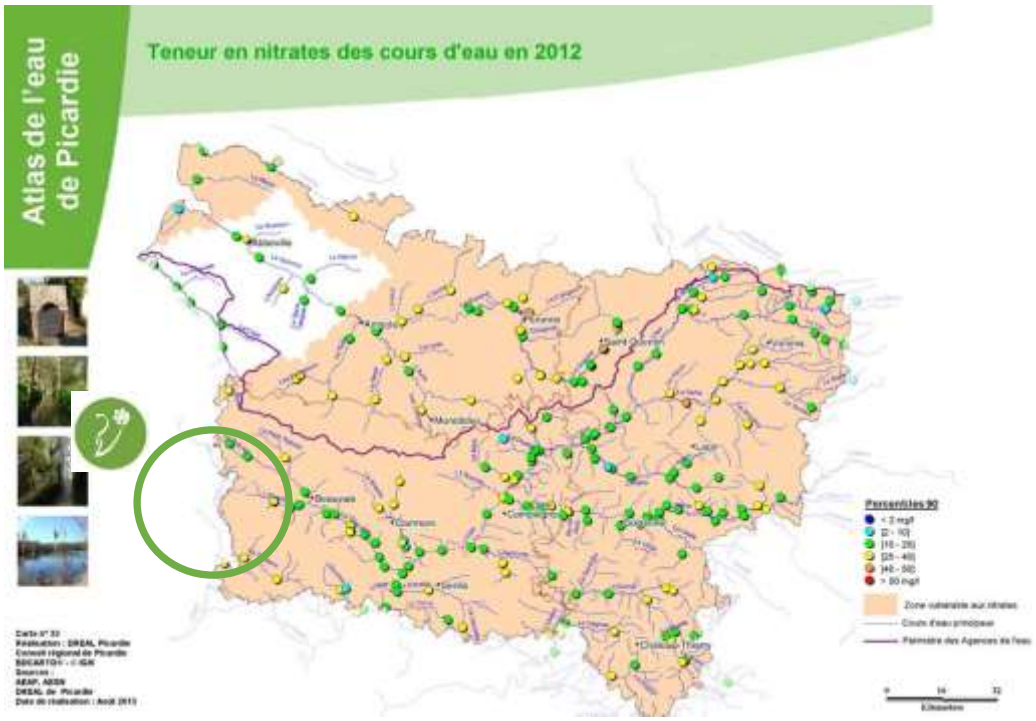


Figure 36 – Teneur en nitrates des cours d'eau en 2012
Source : Atlas de l'Eau de Picardie

e) Qualité des cours d'eau selon les teneurs en pesticides en 2011

La présence de pesticides dans les eaux de surface est très variable selon les années car fortement liée aux conditions climatiques. En 2011, 100 % des points de prélèvement en eaux de surface contiennent des résidus de produits phytosanitaires et 8 % des stations présentent une mauvaise qualité, 11 % une qualité médiocre et 58 % une qualité moyenne. Seulement 23 % des stations présentent en 2011 une qualité bonne à très bonne vis-à-vis des pesticides. En fait, les eaux

superficielles sont très sensibles aux pollutions phytosanitaires, avec parfois des pics de pollution importants, d'où la nécessité de prévenir les pollutions ponctuelles.

Au niveau national, une réglementation stricte concernant la protection des cours d'eau a été mise en place par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytosanitaires visés à l'article L.253-1 du Code Rural. Applicable depuis le 1er janvier 2007, cette réglementation définit une distance minimale d'interdiction de traitement à respecter vis-à-vis des points d'eau que constituent les *« cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25000 de l'Institut Géographique National »* : c'est la « zone non traitée », dite ZNT. Par défaut, la ZNT est de l'ordre de 5 m ; elle est plus stricte pour certains pesticides (20, 50 ou 100 m).

Pourtant la contamination des cours d'eau par les pesticides demeure un phénomène généralisé. Les contaminations peuvent être ponctuelles lors de la manipulation des produits, du remplissage ou du rinçage des pulvérisateurs ; elles sont diffuses après l'application des produits, soit par ruissellement vers les eaux de surface, soit par infiltration vers les eaux souterraines.

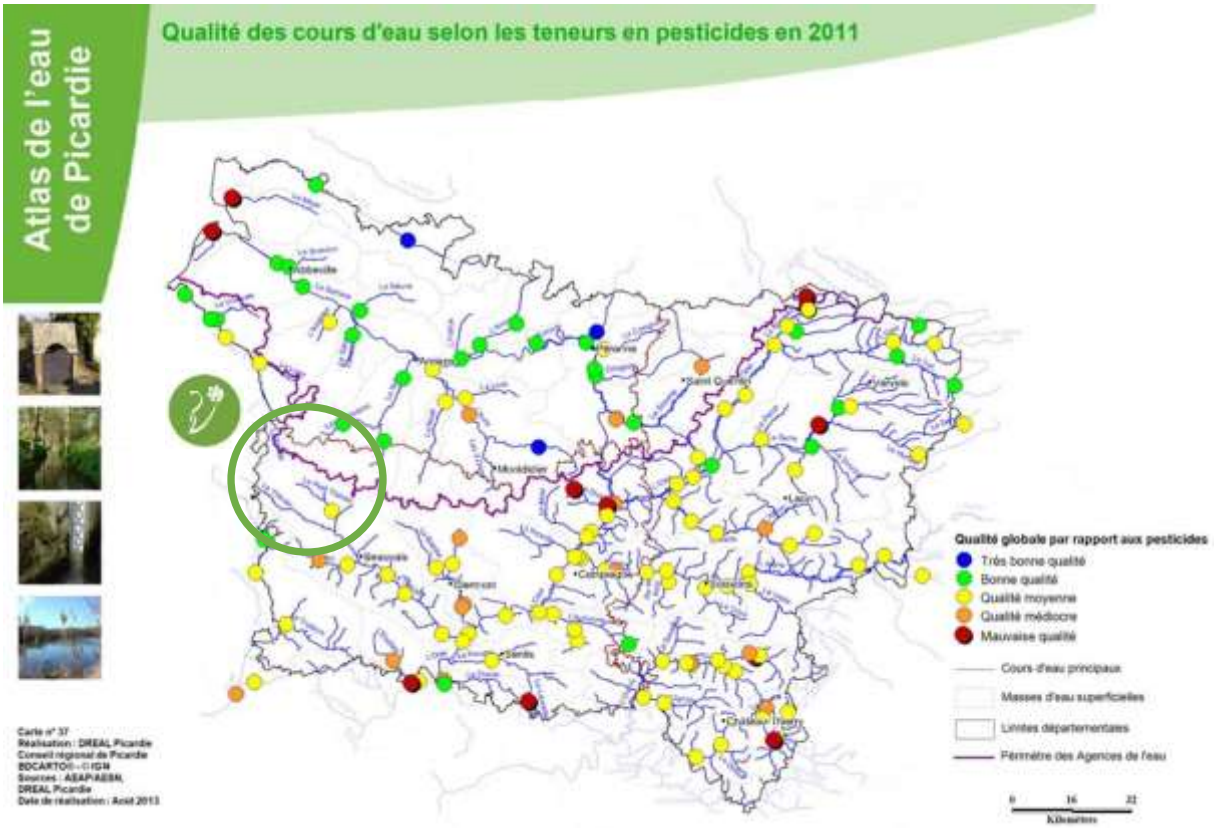


Figure 37 – Qualité des cours d'eau selon les teneurs en pesticides en 2011
Source : Atlas de l'Eau de Picardie

3. Données sur la qualité des eaux souterraines

La qualité des masses d'eau souterraines en Picardie est assez dégradée puisque seules six masses d'eau souterraine sur vingt-six sont évaluées en bon état chimique. Ce mauvais état général est notamment dû à certaines molécules phytosanitaires et aux taux de nitrates.

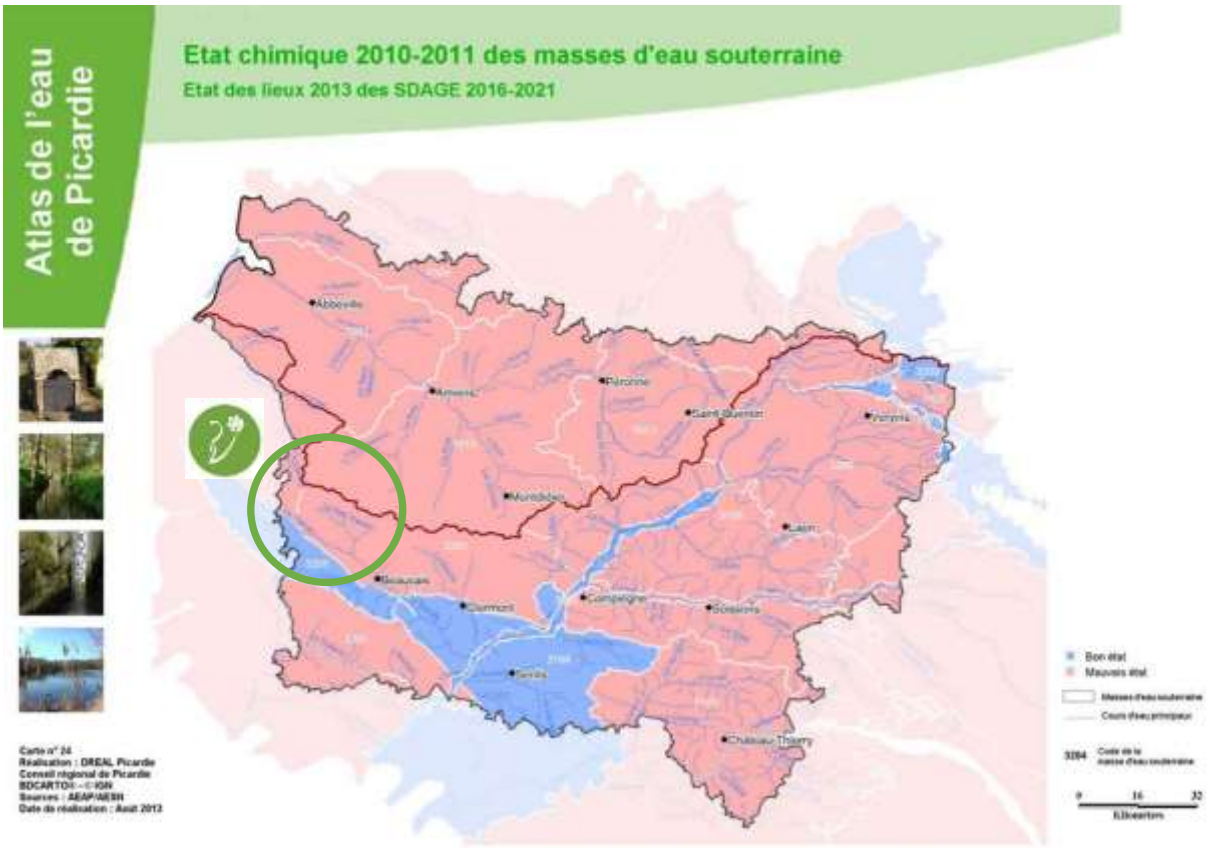


Figure 38 – Etat chimique des masses d'eau souterraine
Source : Atlas de l'Eau de Picardie

L'évaluation de l'état chimique des masses d'eau souterraine est basée sur la comparaison des concentrations d'un certain nombre de substances par rapport à des valeurs-seuils fixées pour chacune de ces substances. Au niveau européen, seuls les nitrates et les pesticides ont fait l'objet de normes de qualité fixes. Cependant, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE du 23 octobre 2000 impose aux Etats membres de définir une liste de substances pouvant être présentes sur leur territoire national et d'établir, pour chacune d'elles, des valeurs seuils nationales.

Les masses d'eau souterraine étant étroitement liées au milieu géologique et naturel dans lequel elles se trouvent, certaines substances peuvent y être présentes naturellement à des taux très importants, sans que ce soit dû à des pollutions d'origine humaines : il s'agit du « fond géochimique ». Chaque valeur seuil nationale peut ainsi être adaptée en fonction des contextes locaux définis à l'échelle des bassins, selon la logique suivante :

- si le fond géochimique est inférieur à la valeur seuil nationale, cette valeur seuil est ainsi retenue,
- si le fond géochimique est supérieur à la valeur seuil nationale ou si la substance concernée n'a pas fait l'objet de valeur seuil nationale, une analyse locale est réalisée en intégrant ce fond géochimique (analyse basée sur des éléments de cadrage nationaux).

Pour l'évaluation de l'état chimique, les données utilisées sont issues des réseaux de contrôle de surveillance et des réseaux de contrôle opérationnel des eaux souterraines. Pour chaque paramètre, une moyenne interannuelle a été calculée selon les données disponibles, sur la période 2007-2010 pour le bassin Seine-Normandie par exemple (cette moyenne devant être inférieure à la norme d'alimentation en eau potable). Par ailleurs, il ne faut pas que la fréquence de dépassement de la norme soit supérieure à 20 % (si le nombre de données disponibles est supérieur à 5).

La qualité des eaux souterraines de Picardie est fréquemment altérée par les nitrates. Entre 2009 et 2012, on note une tendance générale à la dégradation de la qualité des nappes souterraines de Picardie par les nitrates. En 2012, environ 21 % des stations des réseaux de surveillance des nappes souterraines ont une teneur moyenne supérieure à 40 mg/l. De plus, le seuil de potabilité de 50 mg/l est dépassé pour 5 stations parmi les 137 mesurées.

Cette situation étant préoccupante, la Picardie, sauf une partie du territoire Somme aval, a été classée, comme de nombreuses autres régions de France, en zone vulnérable, au titre de la Directive Nitrates 91/676/CEE du 12 décembre 1991 qui vise à protéger les eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.

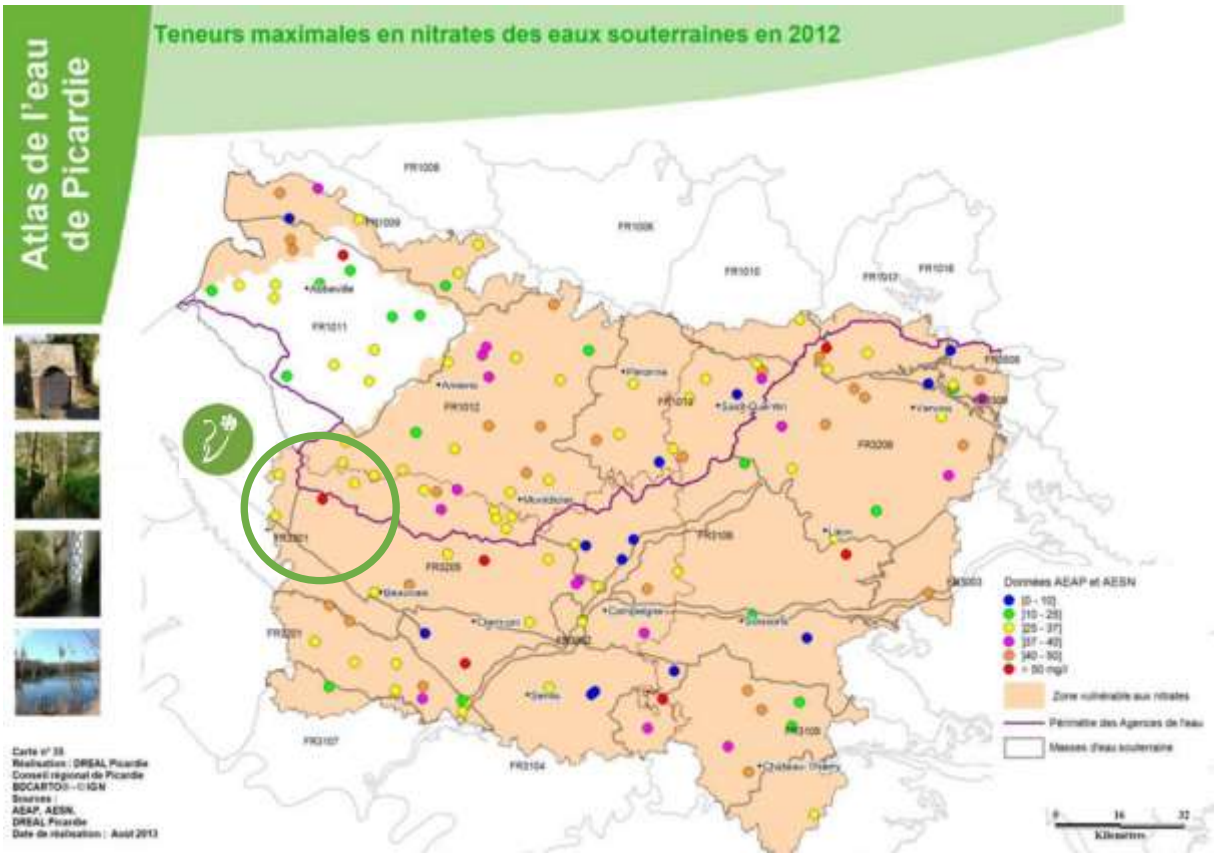


Figure 39 – Teneurs maximales en nitrates des eaux souterraines
Source : Atlas de l'Eau de Picardie

Les eaux souterraines sont également contaminées par les pesticides, soit par infiltration des eaux de pluie chargées de ces produits après un temps de circulation dans le sous-sol plus ou moins long, soit par le transfert direct au niveau des zones karstiques. Or, ces eaux souterraines constituent l'essentiel de nos ressources en eau potable, d'où l'importance de surveiller leur qualité.

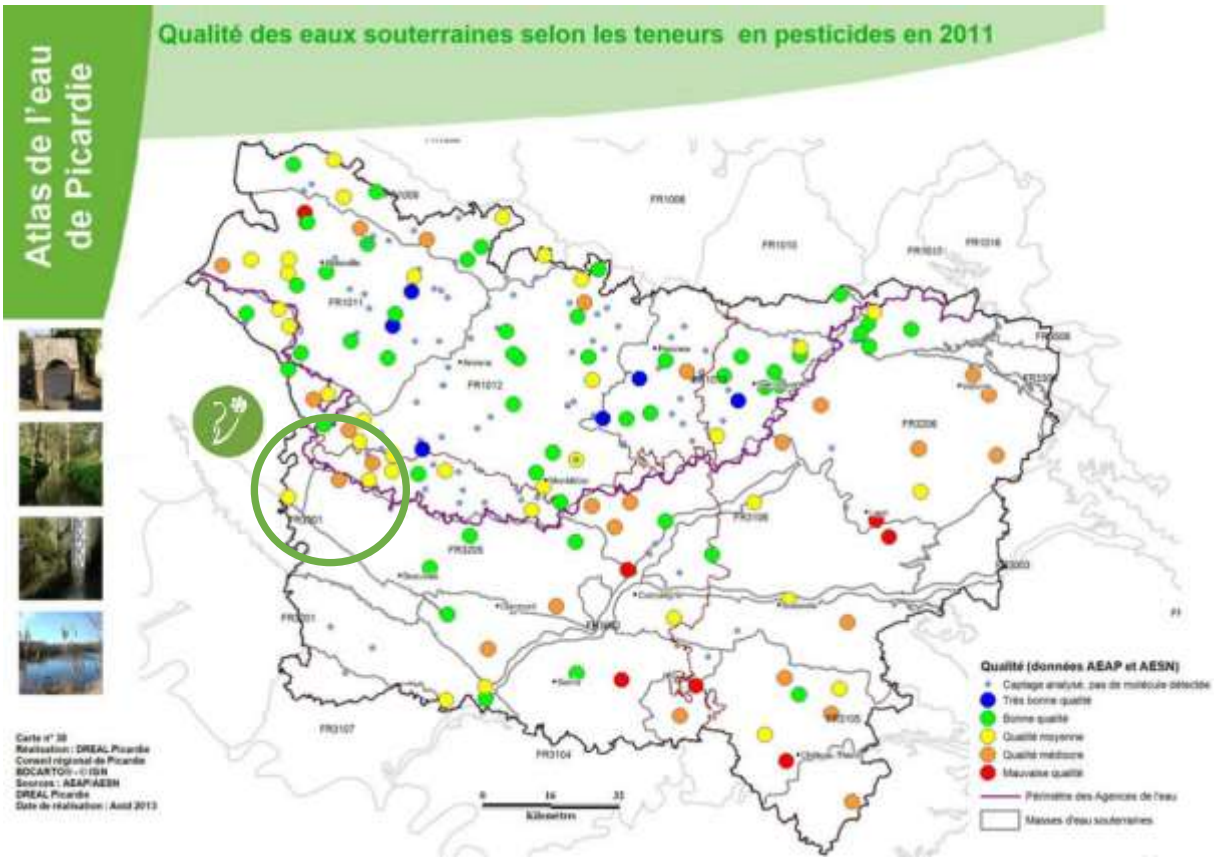


Figure 40 – Qualité des eaux souterraines selon les teneurs en pesticides
Source : Atlas de l'Eau de Picardie

4. Données sur la qualité de l'eau potable

En règle générale, les captages qui alimentent la Communauté de Commune ont une qualité bactériologique conforme mais les seuils pour le pesticide nommé Déséthylatrazine sont dépassés. En effet, comme précisé dans le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021, la masse d'eau « Craie picarde » (FRHG205 – 3205) est en mauvais état chimique du fait de la présence de pesticides. Or, l'ensemble des captages d'alimentation en eau potable de la Picardie Verte prélève leurs eaux dans cet aquifère.

5. Assainissement des eaux usées

a) Cadre réglementaire

Le PLUi est l'occasion d'intégrer la gestion de l'assainissement (qualité du traitement collectif et gestion du non collectif) dans sa politique de préservation de la qualité des ressources en eaux superficielles ou souterraines.

(1) Schémas directeurs d'assainissement

La mise en place de documents de synthèse **délimitant les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif** est exigé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et à ses arrêtés du 6 mai 1996 codifiés à l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales :

« Les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien ;

- les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et le ruissellement ;
- les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. »

Conformément au décret du 3 Juin 1994, transcrivant en droit français les dispositions de la Directive européenne du 21 mai 1991, dite **ERU** (Eaux Résiduaires Urbaines) les communes doivent se doter selon un échéancier dépendant de leur taille et avant le 1er janvier 2006, d'un plan de zonage de l'assainissement fonctionnel et mettre en place un service de l'assainissement comprenant un service ayant compétence en matière d'assainissement non collectif.

Dans les zones d'assainissement non collectif, les collectivités ont pour obligation de mettre en place un service de contrôle des installations neuves et existantes, dénommé le SPANC (service public à l'assainissement non collectif). Cette structure peut éventuellement s'occuper aussi de l'entretien des dispositifs.

(2) Les missions du SPANC

Chaque collectivité définit les compétences du SPANC sur son territoire. Les missions obligatoires des SPANC sont le **contrôle des installations existantes** (diagnostic initial puis périodique : 4 ou 5 ans en général), et **l'instruction et le contrôle des équipements neufs d'assainissement non collectif** sur le territoire.

D'autres missions facultatives, peuvent être également proposées par les SPANC comme l'entretien des installations.

La Communauté de Communes dispose d'un SPANC qui contrôle les installations d'assainissement autonome mais joue aussi un rôle de conseils envers les habitants. Les habitants peuvent faire appel au SPANC pour la vidange de leur installation, pour mettre en conformité leur installation ou encore pour réaliser un diagnostic de leur système d'assainissement.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte, la compétence en matière d'assainissement collectif est exercée par les communes.

b) Gestion de l'assainissement sur le territoire intercommunal

L'assainissement s'organise comme suit :

	Date de l'information	ANC	STEP
Abancourt	2011	X	
Achy	2015	X	
Bazancourt	2017	X	X (bourg)
Beaudéduit	2011	X	Raccordement du bourg
Blargies	2017	X	Raccordement d'une partie de la commune à Formerie (bourg, Belleville, Sequeville)
Blicourt	2007	X	
Bonnières	2017	X	
Boutavent-la-Grange	2014	X	
Bouvresse	2007	X	
Briot	2015	X	Raccordement du bourg à la STEP de Grandvilliers
Brombos	2017	X	
Broquiers	2012	X	
Buicourt	2009	X	
Campeaux	2014	X	
Canny-sur-Thérain	2018	X	
Cempuis	2017		STEP de 750 EH (intégrant l'orphelinat à l'époque de la construction)
Crillon	2017	X	
Daméraucourt	2011	X	
Dargies	2011	X	
Elencourt	2014	X	
Ernemont-Boutavent	2017	X	
Escames	2017	X	
Escles-Saint-Pierre	2017	X	

Feuquières	2017	X (2 maisons)	X
Fontaine-Lavaganne	2018	X	X
Fontenay-Torcy	2017	X	X
Formerie	2015	X (21 maisons dans les lieux-dits)	X
Fouilloy	2018	X	
Gaudechart	2010	X (6 habitations en entrée de commune, route de Thieulloy + gare)	X
Gerberoy	2017	X	X (STEP de Gerberoy)
Glatigny	2017		X
Gourchelles	2017	X	
Grandvilliers	2015	X (8 habitations)	X (Grandvilliers + Halloy + Briot)
Grémévillers	2017	X	
Grez	2018	X	
Halloy	2013	X (ancien élevage canin)	X (STEP de Grandvilliers)
Hannaches	2011	X	
Hanvoile	2017	X (9 maisons)	X
Haucourt	2007	X	
Hautbos	2018	X	
Haute-Epine	2017		STEP de 800 EH partagée avec La Neuville sur Oudeuil (450 EH pour Haute-Epine et 300 EH pour La Neuville sur Oudeuil)
Hécourt	2017	X	
Héricourt-sur-Thérain	2007	X	
Hétomesnil	2009	X	
Neuville-sur-Oudeuil	2010	X (3 maisons)	STEP de 800 EH partagée avec Haute-Epine (450 EH pour Haute-Epine et 300 EH pour La Neuville sur Oudeuil)
Neuville-Vault	2011	X	
Lachapelle-sous-Gerberoy	2018	X	
Lannoy-Cuillère	2013	X	
Lavacquerie	2017	X	
Laverrière	2017	X	
Hamel	2017	X	
Mesnil-Conteville	2017		X
Lihus	2017	X	
Loueuse	2009	X	
Marseille-en-Beauvaisis	2017	X (12 maisons)	X (problème stockage de boues + absence de plan d'épandage)
Martincourt	2017	X	
Moliens	2017	X (4 maisons)	X (98 % des habitations)
Monceaux-l'Abbaye	2017	X	
Morvillers	2006		X
Muréaumont	2009	X	
Offoy	2010		X
Omécourt	2010	X	
Oudeuil	2017	X	
Pisseleu aux Bois	2007	X	
Prévillers	2017	X	
Quincampoix-Fleuzy	2008	X (5 maisons)	X (STEP d'Aumale)
Romescamps	2011	X	
Rothois	2008	X	
Roy-Boissy	2013	X	
Saint-Arnoult	2017	X	
Saint-Deniscourt	2017	X	
Saint-Maur	2017		X (surdimensionnée)
Saint-Omer-en-Chaussée	2009	X (4 habitations)	X
Saint-Quentin des Prés	2017	X	
Saint-Samson la Poterie	2018	X	
Saint Thibault	2017	X	
Saint Valéry	2017	X	
Sarcus	2017	X	
Sarnois	2008	X	
Senantes	2009	X	
Sommereux	2011		X
Songeons	2017	X (hameaux + 1 maison du bourg)	bourg + Pommier Malsoin à la STEP de Gerberoy)

Sully	2017	X	
Thérines	2016	X	
Thieuloy-Saint-Antoine	2017	X	
Villers-sur-Bonnières	2017	X	
Villers-Vermont	2017	X	
Vrocourt	2017	X	
Wambez	2007	X	

Figure 41 – Types d'assainissement



Carte 38 - Localisation des stations d'épuration du territoire

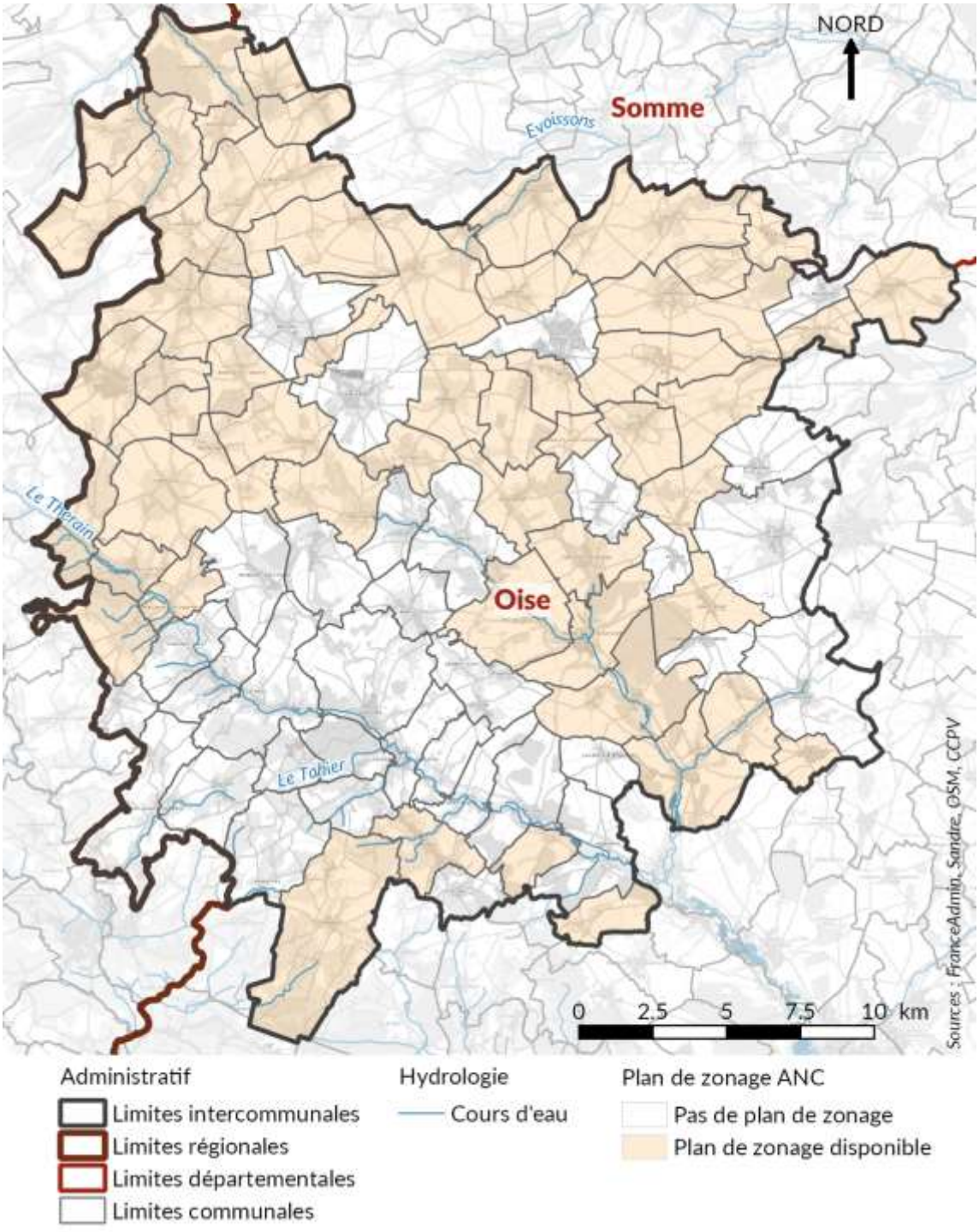
Le tableau suivant présente l'état actuel des différentes stations d'épuration du territoire (Source : SATESE 60)

Nom/Lieu STEP	Conformité selon la circulaire du 08/12/2006	Communes raccordées	Exploitant	Milieu récepteur	Capacité nominale (en EH)	Taux de remplissage	Etat / Dysfonctionnements / Travaux prévus
Moliens	C	Moliens	Régie directe / IKOS	Infiltration	1200	70 % charge hydraulique / 66 % charge organique	Très bon fonctionnement et rejet de qualité, production de boues cohérente avec la charge de pollution traitée
Formerie	C	Formerie, Blargies	Régie	Le Thérain	8000	59 % charge hydraulique / 67 % charge organique	Mise en conformité en 2013, très bons résultats avec élimination efficace de l'azote et du phosphore, effluents bruts anormalement chargés en pollution et parfois déséquilibrés dans leur composition avec risque de carence en phosphore, surcharge en pollution de la station du fait du non-respect des conventions de rejet
Offoy	**NC**	Offoy	Régie directe	Infiltration (peupleraie)	160	**Impossible à mesurer : absence de débitmètre et de canal normalisé**	Captages d'eau parasites par temps de pluie sur le réseau, sensibilisation de la population réalisée par la mairie pour limiter les rejets de lingettes dans le réseau, station bien entretenue, cahier de vie à mettre en place pour le suivi du système d'assainissement et diagnostic à réaliser avec une fréquence n'excédant pas 10 ans.
Beaudéduit	C	Beaudéduit	Régie directe	Infiltration	250	37 % charge hydraulique	Nouvelle station en service depuis mi-2017
Mesnil-Conteville	C	Mesnil-Conteville	Régie / IKOS	Puits d'infiltration	120	68 % charge hydraulique / 39 % charge organique	Excellents résultats, mise en place et tenue d'un cahier de vie demandées par l'arrêté du 21 juillet 2015 pour le suivi du système d'assainissement, diagnostic du système d'assainissement à réaliser avec une fréquence n'excédant pas 10 ans
Cempuis	C	Cempuis	Régie / IKOS	Infiltration	700	41 % charge hydraulique / 19 % charge organique	Ecarts importants entre les volumes reçus par la station et ceux mesurés en aval du traitement, du fait du stockage dans les ouvrages de chasse, excellents résultats mais taux de collecte relativement faible, mise en place d'un cahier de vie du système d'assainissement à prévoir (arrêté du 21 juillet 2015)
Grandvilliers	C	Grandvilliers, Briot, Halloy	SPEE	Infiltration	5000	47 % charge hydraulique / 49 % charge organique	Captages d'eaux parasites par le réseau par temps de pluie entraînant des variations de charges importantes, très bons résultats mais régulation de l'aération par la sonde oxygène conseillée, gestion des boues à renforcer pour améliorer leur qualité et augmenter la capacité de stockage du silo, manuel d'autosurveillance à valider et diagnostic du système d'assainissement à réaliser avec une fréquence n'excédant pas 10 ans
Feuquières	C	Feuquières	Régie	Infiltration	3000	**?**	Non éligible à l'assistance technique du SATESE
Saint-Maur	C	Saint-Maur	SPEE	Infiltration	600	38 %	Bons résultats mais station à peine au 1/3 de sa charge et taux de collecte faible, alimentation sur seulement 2 compartiments du 1er étage de filtres conseillée. Cahier de vie en validation
Gaudechart	C	Gaudechart	SPEE	Infiltration	500	35 % charge hydraulique /	Fonctionnement perturbé et rejet de mauvaise qualité du fait d'un traitement insuffisant de l'azote, gestion des boues et des tranches d'eaux claires du silo à améliorer

						32 % charge organique	
Haute-Epine	C	Haute-Epine, La Neuville-sur-Oudeuil	Régie directe	Infiltration	750	31% charge hydraulique / 25 % charge organique	Très bons résultats mais taux de collecte encore faible, mise en place d'un cahier de vie nécessaire
Marseille-en-Beauvaisis	C	Marseille-en-Beauvaisis	Régie directe	Le Petit Thérain	2000	50 % charge hydraulique / 45 % charge organique	Programme de travaux de réhabilitation du réseau et de la station proposé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la commune. Réflexion en cours pour un projet de station intercommunale avec la commune de Fontaine-Lavaganne.
Morvillers	C	Morvillers	SPEE	Infiltration	550	-	Suite à l'engagement d'une procédure judiciaire par le maître d'ouvrage, une expertise technique a été demandée par le Tribunal Administratif d'Amiens pour déterminer les causes du dysfonctionnement. Le rapport d'expertise préconise une reconstruction totale des deux étages de filtres. Une demande de provisionnement de fonds a été effectuée par le maître d'ouvrage auprès du Tribunal Administratif afin de procéder aux travaux.
Songeons	C	Songeons	SEAO	Le Thérain	1500	115 % charge hydraulique / 55 % charge organique	Silo à boues sous dimensionné rendant la gestion des évacuations de boues difficile. Diagnostic à réaliser
Saint-Omer-en-Chaussée	C	Saint-Omer-en-Chaussée	SEAO	Le Thérain	3000	29 % charge hydraulique / 28 % charge organique	Bon taux de collecte mais station très peu chargée, excellents résultats et production de boues cohérente, arrêté d'autorisation à renouveler et dispositif d'autosurveillance à mettre à niveau
Hanvoile	**NC**	Hanvoile	SEAO	Fossé	600	115 % charge hydraulique	Dossier de maîtrise d'œuvre en cours pour la réhabilitation des réseaux et la construction d'une nouvelle station de 800 EH (ADTO)
Glatigny	C	Glatigny	Régie	Infiltration	300	48 % charge hydraulique	Très bons résultats avec une bonne implantation des roseaux sur les deux étages, mise en place d'un cahier de vie nécessaire.

Tableau 15 – Etat actuel des stations d'épuration

La carte suivante présente les communes disposant d'un plan de zonage de l'assainissement.



Carte 39 – Présence d'un plan de zonage de l'assainissement eaux usées communal

6. Gestion des eaux pluviales

Les communes de Formerie et de Grandvilliers sont équipées d'un réseau séparatif. Les plans des réseaux sont présentés ci-après. La commune de Saint-Omer-en-Chaussée dispose d'un réseau unitaire. Il existe aussi des réseaux plus ponctuels sur les autres communes. Sur les autres communes, la gestion de l'eau pluviale est réalisée soit à l'échelle d'une opération d'aménagement, soit à l'échelle de la parcelle.

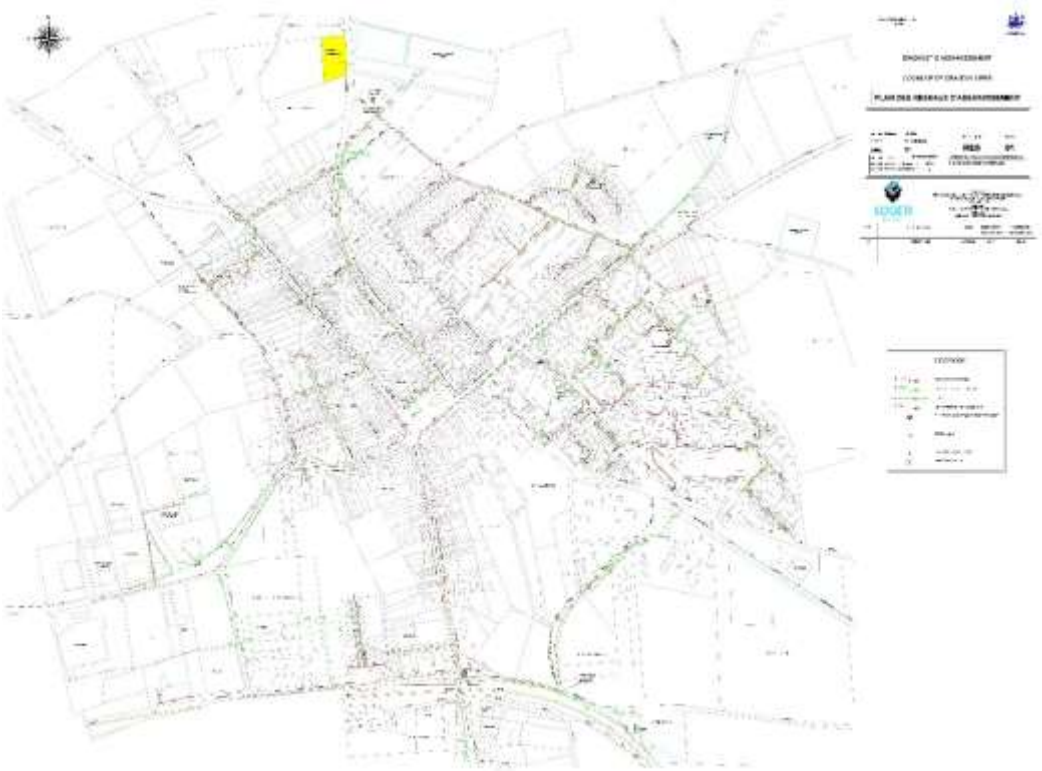


Figure 42 – Plan des réseaux d'assainissement de Grandvilliers

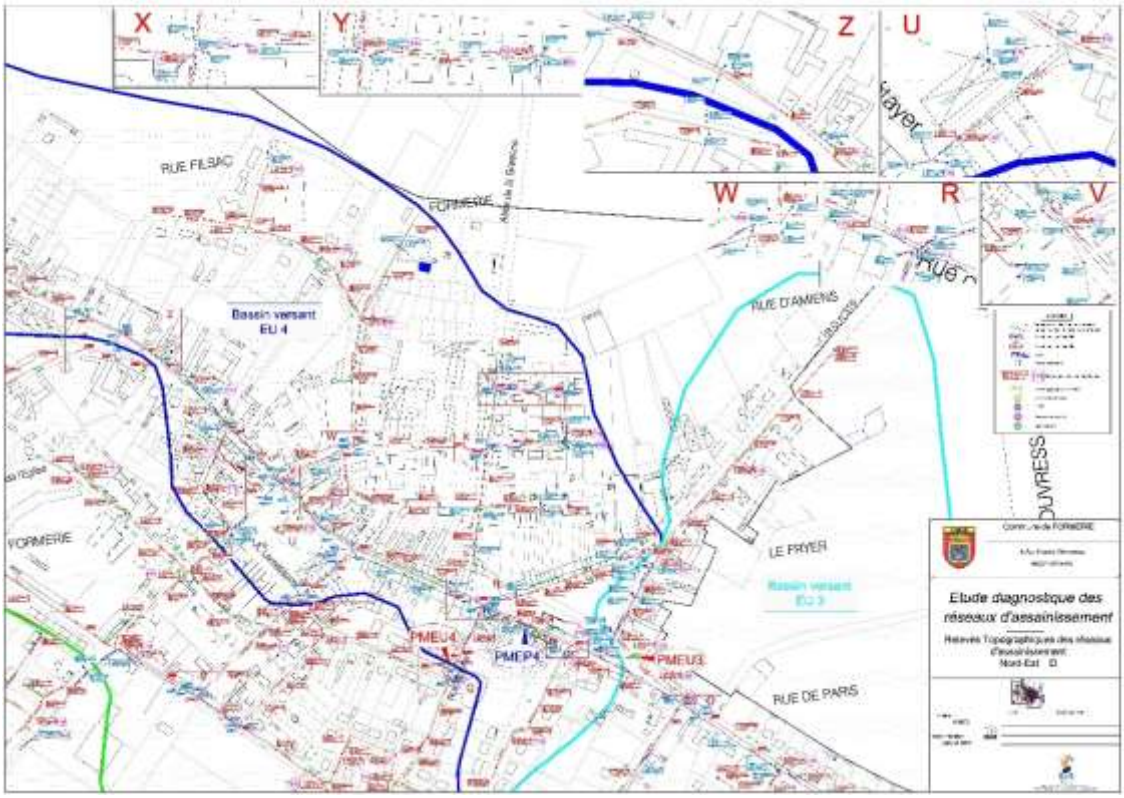


Figure 43 – Carte des réseaux d'assainissement de Formerie (zone nord-est D)

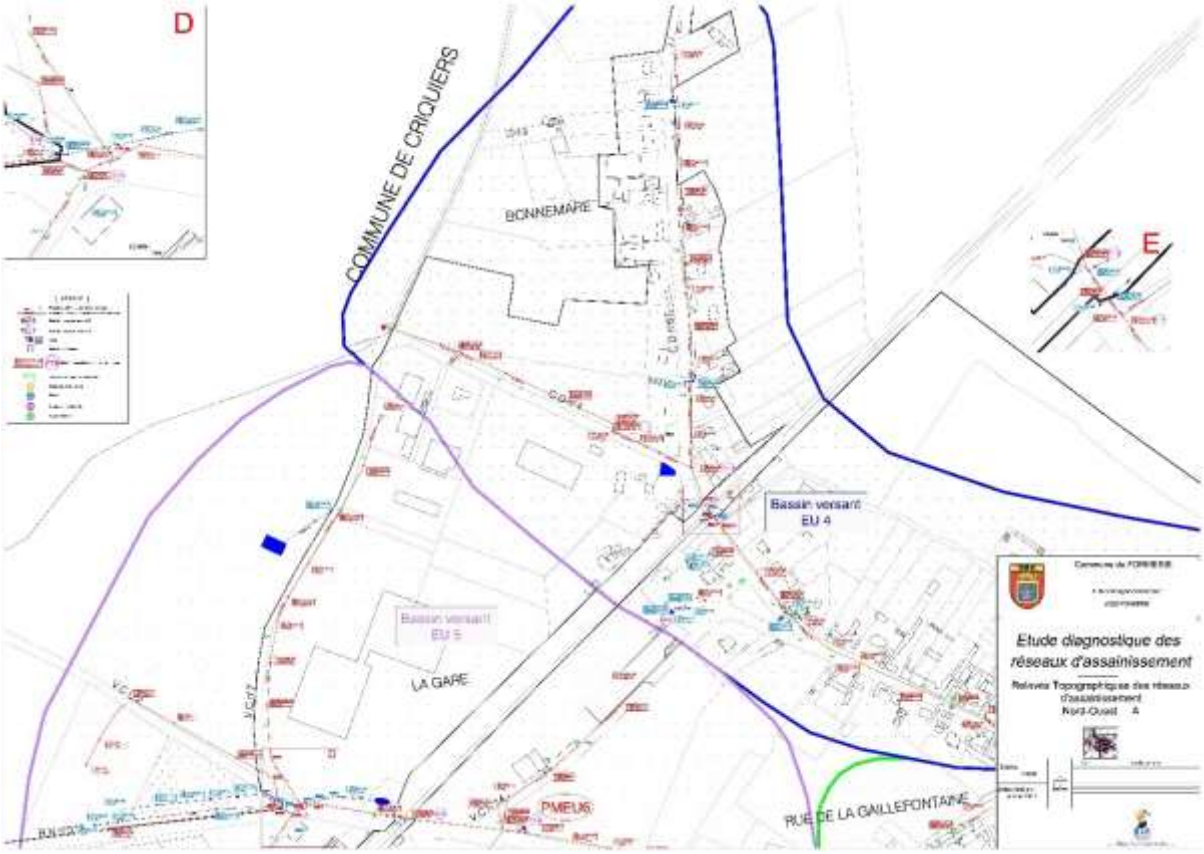


Figure 44 – Carte des réseaux d'assainissement de Formerie (zone nord-ouest A)

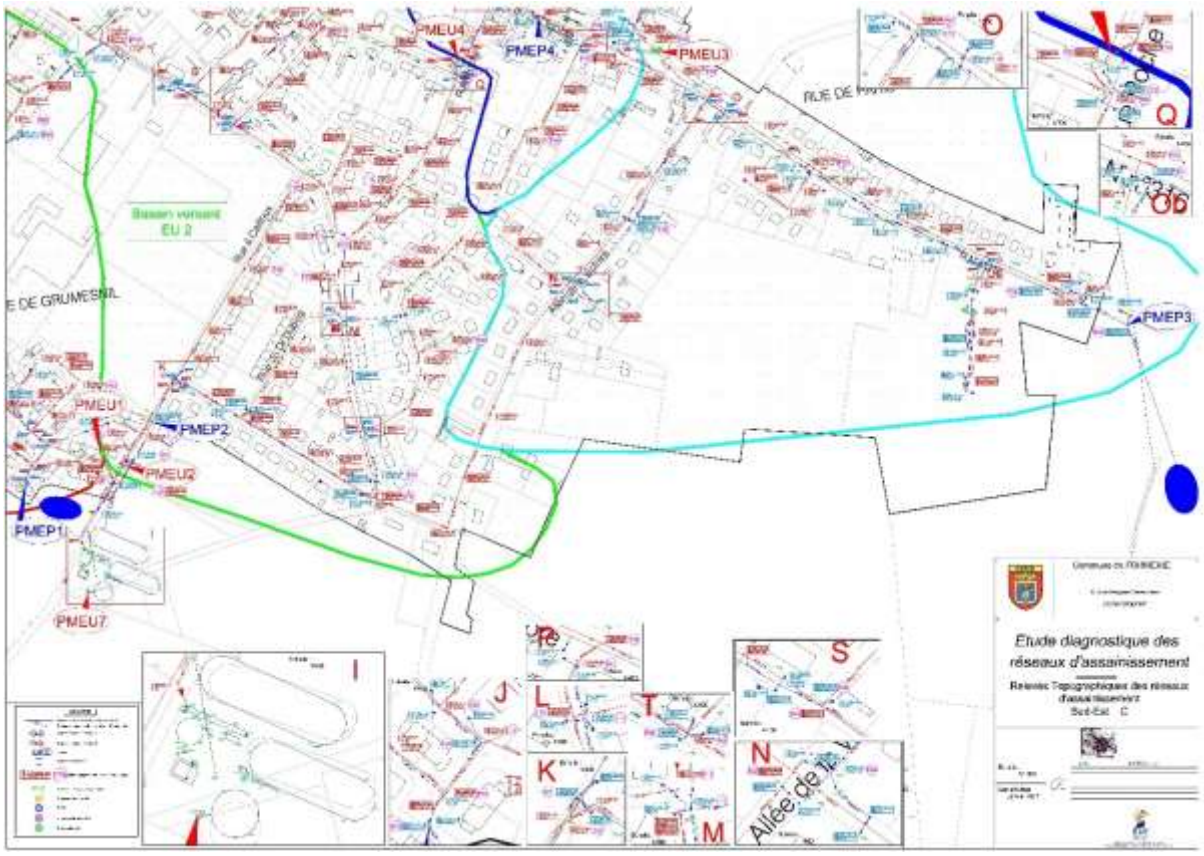


Figure 45 – Carte des réseaux d'assainissement de Formerie (zone sud-est C)

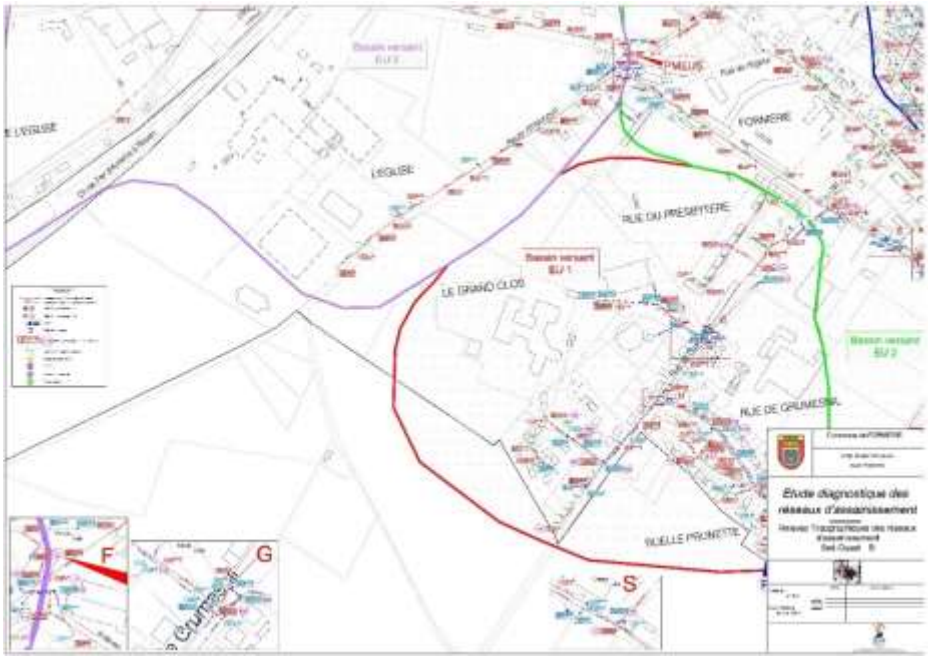


Figure 46 – Carte des réseaux d'assainissement de Formerie (zone sud-ouest B)

SYNTHESE : QUALITE DES EAUX

Constat :

Bon état global du Thérain et du Petit Thérain ainsi que du Ménillet, objectif de bon état global d'ici 2021 pour l'Epte et ses affluents, l'Herperie, l'Herboval, objectif de bon état global d'ici 2027 pour la Bresle. Mauvais état chimique lié à la présence de HAP.

Présence de nombreux obstacles à l'écoulement des eaux sur les différents cours d'eau.

Picardie Verte en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates.

Masse d'eau souterraine en grande partie dégradée : présence de molécules phytosanitaires et de nitrates

Qualité eau potable ?

Peu de stations d'épuration sur le territoire intercommunal. Assainissement non collectif aux normes sauf pour quelques maisons (sources de pollution).

Perspectives d'évolution :

Amélioration de l'écoulement des eaux liée au rétablissement de la continuité des cours d'eau

Amélioration de la qualité des eaux liée à la moindre utilisation de produits polluants

Réalisation des travaux nécessaires à la mise aux normes de l'assainissement autonome des dernières maisons

Enjeux :

Etats chimique et écologique des eaux souterraines

Etats chimique et écologique des cours d'eau

Conformité des systèmes d'assainissement (collectifs et non collectifs)

Qualité des eaux rejetées au milieu naturel

Pistes de réflexion :

Maintenir / Rétablir la bonne qualité des eaux de surface et des eaux souterraines

Rétablir le bon écoulement des eaux de surface (eaux de ruissellement et cours d'eau)

Réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité des systèmes d'assainissement non conformes

B. La gestion des déchets

1. Le cadre réglementaire

Dans le cadre d'une protection de l'environnement et d'une volonté de tendre vers un développement dit durable, la **mise en place d'une gestion des déchets** apparaît comme un élément capital. Le Code de l'Environnement à travers différents articles a défini des objectifs généraux qui ont pour but :

- de prévenir ou réduire la **production et la nocivité** des déchets.
- d'organiser et de limiter les **transports** des déchets.
- de **valoriser** les déchets par leur réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir de ces déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie.
- enfin, assurer **l'information du public** sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets.

La réglementation a prévu aux échelons national, régional ou départemental[2], l'**établissement de plans pour l'élimination de certains déchets**, en raison de leur nature ou de leurs particularités de traitement et/ou de stockage. Ainsi les Collectivités territoriales jouent un rôle de premier plan dans cette démarche.

Mis en œuvre par les collectivités territoriales, « **le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés** » détermine la politique en matière **d'élimination des déchets**. Ce plan dresse un bilan en termes de quantités produites et de lieux de traitement. Il fixe également les objectifs, les priorités et les conditions futures pour une meilleure gestion des déchets sur le département.

En matière de déchets, on distingue les déchets ménagers et assimilés (DMA) ou ordures ménagères, les déchets industriels banals et les déchets industriels spéciaux.

2. PDEDMA de l'Oise

Selon la cartothèque de SINOE®, le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Oise (PEDMA) datant de 2010 a été annulé.

3. Données

La **Communauté de Communes Picardie Verte** se charge de la **collecte des déchets** via la société SEPUR tandis que le **traitement des déchets** est assuré par **TRINOVAL**.

SEPUR réalise la collecte en porte à porte, en sélectif, de déchets secs recyclables, en apports volontaires avec la mise à disposition de conteneurs avec un matériel performant répondant aux nouvelles normes et règles de protection de l'environnement notamment pour la réduction d'émission de CO_2 et l'utilisation de véhicules au gaz naturel. La collecte concerne également les « encombrants » selon les fréquences définies par les communes ainsi que des déchets verts (en porte à porte ou apports volontaires en déchetterie ou en station de compostage).



Les ordures ménagères résiduelles, collectées par la société SEPUR pour les habitants de la CCPV, sont enfouies dans le **centre de stockage des déchets non dangereux de Thieulloy l'Abbaye** (80). Ce centre est composé de 4 casiers pouvant recevoir chacun 150 000 tonnes de déchets pour une durée de vie de 5 ans (soit 600 000 tonnes et 20 ans pour l'ensemble du centre de stockage).

Figure 47 – Localisation du centre de stockage des déchets non dangereux

[2] La loi de décentralisation n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a conféré à la Région Ile-de-France l'élaboration d'un plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA), alors que pour l'ensemble des autres Régions françaises, celui-ci est de la compétence des conseils départementaux.

Source : Rapport annuel 2015 – TRINOVAL

En 2014, l'installation d'une « chaudière évaporation » permet la valorisation de plus de 75% du biogaz. Le biogaz est capté au niveau des casiers et envoyé vers une chaudière où il est utilisé comme combustible pour produire de la chaleur. Cette valorisation énergétique permet de chauffer une boucle d'eau et de l'acheminer vers un module appelé évaporateur. Les lixiviats traités en station d'épuration sont envoyés vers ce même module d'évaporation, où ils sont pulvérisés sur des batteries d'eau chaude, afin d'être évaporés.

	SOMME			OISE			refus de tri	autres provenances	TOTAL Centre de stockage en tonnes
	collecte	déchetteries	sous-total	collecte	déchetteries	sous-total			
TOTAL en tonnes	14 777,47	4 286,57	19 064,04	7 820,24	1 250,26	9070,50	855,26	3 483,37	32 473,17

Figure 48 – Tonnages reçus au centre de stockage des déchets non dangereux de Thieulloy l'Abbaye
Source : Rapport annuel 2015 – TRINOVAL

Les papiers et emballages recyclables collectés de façon sélective par la société SEPUR pour la CCPV (Oise) sont triés dans le centre de tri de Thieulloy l'Abbaye. Les emballages y sont séparés par matériau avant d'être expédiés sous forme de balles dans les usines de recyclage. Les usines de recyclages transforment les matériaux en une nouvelle matière première (dite « secondaire »), réutilisée ensuite par les industriels pour fabriquer de nouveaux produits.

	Année de référence Début du Programme 2011	2012	2013	2014	2015	Année N+5 Objectif 2016
RECYCLABLES	68,2 kg/hab	62,1 kg/hab	60,6 kg/hab	59,6 kg/hab	58,5 kg/hab	63,4 kg/hab
VERRE	45,1 kg/hab	46,1 kg/hab	41,3 kg/hab	40,1 kg/hab	38,4 kg/hab	41,9 kg/hab
OMr	239,4 kg/hab	227 kg/hab	223,6 kg/hab	226,3 kg/hab	224,5 kg/hab	222,7 kg/hab

Figure 49 – Evolution du ratio des déchets ménagers et assimilés (en kg/hab.)
(Rapport annuel 2015 – TRINOVAL)

La Communauté de Communes dispose de **deux déchetteries** : l'une située à Feuquières (Zone Industrielle du Moulin Renard), la seconde à Grémévillers (Hameau de Fretoy). Les horaires d'ouverture pour 2016 étaient les suivants :

Horaires d'été	(du 1er avril au 31 octobre)
Lundi – Mardi	13h30 – 19h00
Mercredi – Jeudi – Vendredi	9h00 – 12h00 / 13h30 – 19h00
Samedi	9h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00
Horaires d'Hiver	(du 1er novembre au 30 mars)
Lundi – Mardi	13h30 – 17h00
Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi	9h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00

La Communauté de Communes dispose également **d'une recyclerie** sur la commune de Thieuloy-Saint-Antoine. Dans un objectif de réduction des déchets, la Recyclerie communautaire de Thieuloy-Saint-Antoine exerce quatre activités principales :

- la collecte des déchets encombrants des ménages (ameublement, vaisselle, textile, électroménager…) : les déchets réemployables peuvent être apportés volontairement à la Recyclerie, collectés à domicile sur rendez-vous ou récupérés dans l'une des deux déchetteries communautaires ;
- la valorisation des déchets : la Recyclerie se charge du contrôle, du nettoyage des objets réemployables. Les objets non-réutilisables sont dirigés vers des ateliers de conditionnement pour être démontés et préparés au recyclage ;
- la revente des objets : les objets réemployables sont mis en vente à la Recyclerie leur donnant ainsi une seconde vie ;
- la sensibilisation à l'environnement : la Recyclerie est également un lieu d'information et de sensibilisation auprès des déposants, des clients, des scolaires, des habitants…

SYNTHESE : GESTION DES DECHETS

Constat :

Collecte réalisée par la société SEPUR pour le compte de la Communauté de Communes.
Traitement des déchets assuré par la société TRINOVAL dans le centre de stockage des déchets non dangereux de Thieulloy l'Abbaye.
Présence de deux déchetteries sur le territoire intercommunal.

Perspectives d'évolution :

La baisse du volume global de déchets et une amélioration du tri en déchetterie.
Une diminution des refus de tri issus de la collecte.

Enjeux :

Quantité de déchets produits.
Qualité du tri sélectif.

Pistes de réflexion :

Sensibiliser davantage la population à la réduction des déchets à la source et au tri sélectif.

C. Les nuisances sonores

En raison de sa nature, de sa fréquence ou de son intensité, le **bruit** peut devenir gênant. Il peut être à l'origine de troubles excessifs aux personnes, nuire à la santé ou porter atteinte à l'environnement, c'est pourquoi la lutte contre le bruit est un des impératifs de l'aménagement urbain. Le **PLUi doit donc prendre en compte ces nuisances dans les choix d'aménagement et de développement**.

Ce type de nuisance peut constituer une menace pour la santé des personnes les plus exposées. L'excès de bruit a des effets sur les organes de l'audition, mais peut aussi perturber l'organisme en général, et notamment le sommeil et le comportement.

Une **échelle de bruit** mesurée en décibel a été définie, elle établit une **hiérarchisation de la nocivité des nuisances sonores** auxquelles l'homme peut être soumis. Les sons audibles se situent entre 0 dB (seuil d'audition) et 140 dB. Le seuil de la douleur se situe aux alentours de 120 dB. La gêne, notion subjective, est ressentie de manière très variable d'un individu à l'autre. En conséquence, **aucune échelle de niveau sonore ne peut donner une indication absolue de la gêne occasionnée.**

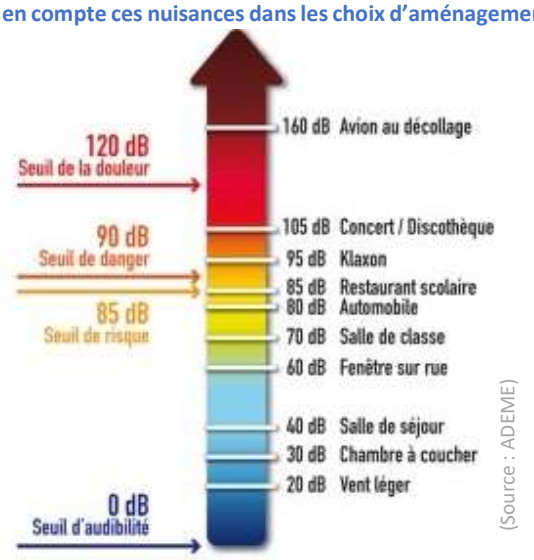


Figure 50. Echelle de bruit.

1. Cadre réglementaire

> En 2010 :
> 43 % des Français disent être gênés par le bruit ;
> 38 % pensent que le bruit est un problème d'environnement très ou extrêmement préoccupant ;
> 39 % le jugent responsable du stress ;
> 44 % y voient un risque pour la santé plus important que le transport de matières dangereuses ;
> 87 % le considèrent comme une nuisance rédhibitoire à la définition de leur logement idéal (devant l'absence d'espaces verts et la pollution).
> Source : TNS Sofres, ADEME.

La Directive européenne n°2002-49 du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'Environnement et sa transposition en droit français prévoient :

- la réalisation de **cartes de bruit stratégiques** dans les agglomérations ou aux abords des grandes infrastructures de transport terrestre (réseau routier et ferré). Dans les agglomérations, le bruit considéré est celui dû aux voies de chemins fer, à la route, à l'aérien mais aussi aux activités industrielles.
- la réalisation de **Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement** (PPBE) au terme des diagnostics établis grâce aux cartes stratégiques de bruit.

A la fois état des lieux et document de planification stratégique, ce nouvel outil vise à définir *les actions locales* à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire, si nécessaire, le bruit dans l'environnement et de protéger les « **zones calmes** ».

Ce dispositif permet de lutter contre le bruit de manière globale en assurant une *cohérence entre les différentes politiques (urbanisme, déplacement, prévention des nuisances…) dans une perspective* de développement durable. Les **communes et EPCI sont compétentes pour réaliser un PPBE**.

En France, le principal texte législatif en matière de bruit est la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et a pour objectif de lutter contre les bruits et les vibrations pouvant nuire à la santé ou porter atteinte à l'environnement.

Des décrets d'application de cette *loi ont été publiés concernant notamment le bruit des infrastructures de transport terrestre. Ainsi l'arrêté du 30 mai 1996, en application des dispositions du décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 a pour objectifs :*

- de déterminer des **catégories de classement des infrastructures de transport terrestre** en fonction de niveaux sonores de référence,
- de fixer un **périmètre maximal autour des secteurs affectés** par ces infrastructures,
- de déterminer un **isolement acoustique minimal** en vue d'assurer la protection des occupants des bâtiments à proximité de ces infrastructures.

Ainsi, il appartient au Préfet de procéder dans son département au recensement des infrastructures terrestres concernées par cette loi et de les classer dans les catégories établies.

Pour près des trois quarts des collectivités ayant répondu à une enquête exclusive des Maires de Grandes Villes réalisée en mai 2002, le **bruit est vécu comme une problématique importante dans les villes et agglomérations**. Les facteurs de nuisance

sonore considérés comment les plus importants sont dans l'ordre décroissant (% des réponses citées) : le voisinage immédiat (75%), le trafic routier (54%), les établissements accueillant du public (53 %), les attroupements tardifs sur la voie publique (51%), les activités commerciales, artisanales ou industrielles (49 %), les deux-roues à moteur (49%).

> Rappelons que les sources de bruit se classent généralement en trois grandes catégories :
> les bruits de voisinage,
> les bruits du transport (terrestre et aérien),
> les bruits des activités industrielles.

2. Bruit des infrastructures de transports terrestres

Les nuisances sonores liées au développement des infrastructures de transports terrestres, aussi bien routières que ferroviaires, sont mal ressenties de la part des populations riveraines.

La France conduit une politique permettant de limiter ces effets. Cette politique s'articule autour de trois principales lignes directrices :

- Le **classement des voies bruyantes** et la définition de secteurs où l'isolation des locaux doit être renforcée (application de l'art. 13 de la loi relative à la lutte contre le bruit, désormais codifié par l'art. L. 571-10 du Code de l'Environnement) ;
- La **prise en compte des nuisances sonores en amont**, lors de la construction ou de la modification d'une voie (application de l'art. 13 de la loi relative à la lutte contre le bruit, désormais codifié par l'art. L. 571-10 du Code de l'Environnement) ;
- Le **rattrapage des situations critiques** ou « points noirs » : prévention par la réduction du bruit à la source, recensement et résorption des points noirs (circulaires du 12 juin 2001, et du 25 mai 2004).

Les sources de nuisances sonores sur les communes de la Communauté de Communes Picardie Verte sont essentiellement dues :

- au trafic routier (arrêté de classement sonore du 28/12/1999) :
  - la RD901est classée en catégorie 3 (bande de protection de 100 m de part et d'autre de la chaussée) sur les communes d'Achy, Fontaine-Lavaganne, Gaudechart, Grandvillers, Halloy, Marseille-en-Beauvaisis, Saint-Omer-en-Chaussée, Thieuloy-Saint-Antoine
  - la RD901 est classée en catégorie 4 (bande de protection de 30 m de part et d'autre de la chaussée) pour les parties en agglomération sur les communes de Fontaine-Lavaganne, Grandvilliers, Halloy et Thieuloy-Saint-Antoine.
- aux engins agricoles.

Une révision du classement sonore des infrastructures de transport routier du département de l'Oise a été réalisée. L'arrêté préfectoral actant cette révision a été signé le 23 novembre 2016. Les communes citées précédemment conservent l'impact sonore dû à la RD 901. Cependant les catégories de classement ont légèrement évolué. Elles sont reprises sur la carte suivante.

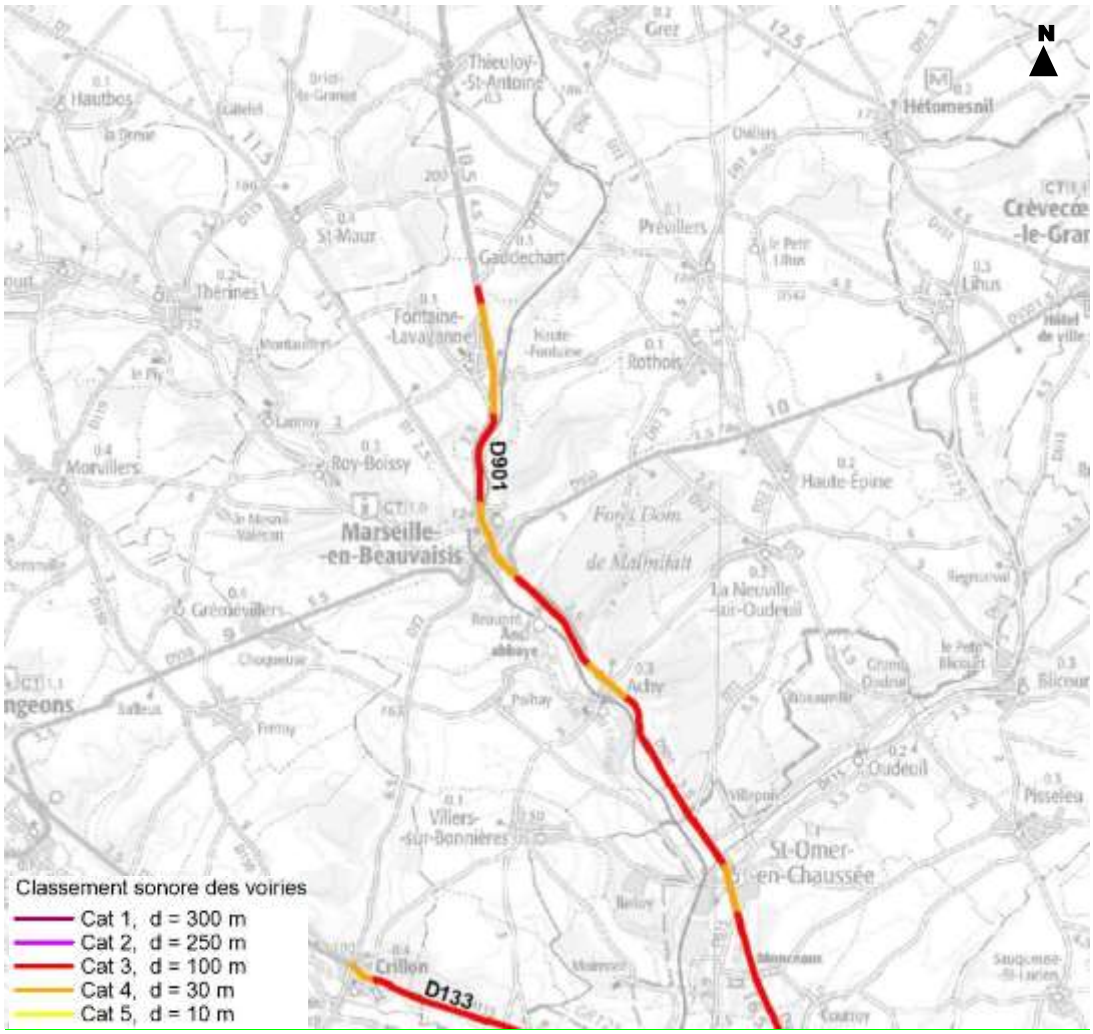
> N.B. : bien que les classements et les secteurs affectés par le bruit soient reportés dans les annexes graphiques des Plans Locaux d'Urbanisme, ils ne le sont qu'à titre informatif.

Carte 40 – Classement sonore des infrastructures de transport

Certaines activités spécifiques peuvent aussi, à l'occasion, générer des nuisances sonores et donc des plaintes des habitants.

En milieu rural, la présence de **fermes d'exploitation** au cœur ou en limite de bourg peut générer, notamment lors des périodes de forte activité, des nuisances sonores (et/ou de qualité de l'air, Cf. infra). En effet, l'exploitant se doit de s'adapter aux conditions locales de météorologie, murissement des récoltes et de disponibilité du matériel ou des équipes nécessaires.

Cette gêne nécessaire, si elle résulte d'une activité justifiée, ne peut être considéré comme une nuisance et définir une réglementation spécifique. Cependant, *l'identification des exploitations agricoles au PLUi permet de mettre en place des zones de réciprocité* (Article L111-3 du code rural Article R111-2 du Code de l'Environnement) : cette logique de réciprocité conduit à exiger, après identification des bâtiments agricoles concernés, le même recul pour les nouvelles constructions à proximité de ce bâtiment que celui qui lui a été imposé lors de sa construction.



Carte 41 – Classement sonore des infrastructures de transport routier source : Préfecture Oise

SYNTHESE : NUISANCES SONORES

Constat :

Sources de nuisances sonores sur le territoire : RD901 et engins agricoles

Saint Omer en Chaussée, Achy, Marseille en Beauvaisis, Fontaine-Lavaganne, Gaudechart, Thieuloy Saint Antoine, Halloy et Grandvilliers sont concernées par le bruit lié à la RD901.

Perspectives d'évolution :

Pas de diminution du trafic routier.

D. La qualité de l'air

1. Le cadre réglementaire

Les orientations prises par un PLU dans différents domaines tels que les formes d'habitat, l'agriculture ou encore les transports peuvent avoir des **conséquences sur les émissions de polluants atmosphériques** et donc sur la qualité de l'air.

La loi n °96-1236 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (**LAURE**) du 30 décembre 1996 reconnaît « à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé et d'être informé de la qualité de l'air qu'il respire ». Elle intègre entre autres les principes de pollution et de nuisance dans le cadre de l'urbanisme et dans les études d'impact relatives aux projets d'équipement.

La loi définit quatre types de seuils de pollution atmosphérique :

- **valeur limite** : un niveau maximal de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère ;
- **objectif de qualité** : un niveau de concentration à atteindre dans une période donnée ;
- **seuil de recommandation et d'information** : un niveau de concentration au-delà duquel une exposition de courte durée a des effets limités et transitoires sur la santé de catégories de la population particulièrement sensibles ;
- **seuil d'alerte** : un niveau de concentration au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine ou de dégradation de l'environnement à partir duquel des mesures d'urgence doivent être prises.

2. La surveillance de la qualité de l'air en Picardie

L'**Observatoire Climat-Air-Energie de Picardie** est un outil ayant pour objet la connaissance du territoire haut-normand sur les trois thématiques de l'air, du climat et de l'énergie. La structure s'insère dans une démarche participative et collective et repose sur trois instances de fonctionnement :

- Un comité de pilotage (instance de décision),
- Un comité technique (instance de suivi),
- Une cellule de travail.

Atmo Picardie, association Loi 1901 créée le 30 octobre 1978, assure la surveillance de la qualité de l'air en Picardie. Elle fait partie du réseau national ATMO et participe au programme national de surveillance de la qualité de l'air.

Les principales missions d'Atmo Picardie sont :

1. Surveiller : via la prise de mesures en continu et mesures ponctuelles
2. Prévoir : via la modélisation
3. Etudier : études spécifiques en créant des cartes de répartition de pollution
4. Informer : via l'indice de la qualité de l'air ou l'indice atmo, via des supports d'information

Le dispositif de mesure comprend 39 analyseurs automatiques mesurant :

- le dioxyde de soufre SO_2
- les oxydes d'azote NO_x
- l'ozone O_3
- le monoxyde de carbone CO
- les particules en suspension < 10 µm PM10
- les particules en suspension < 2.5 µm PM2.5

- L'ozone est un polluant secondaire qui se forme lorsque des polluants primaires (oxyde d'azote et hydrocarbures) réagissent avec le rayonnement solaire.
- L'ozone ainsi que d'autres polluants photochimiques (les PAN ou nitrates de péroxyacétyle, aldéhydes, cétones...) constituent le « smog », ce nuage brunâtre qui stagne parfois au-dessus des grandes villes comme Paris.
- La formation d'ozone nécessite un certain temps durant lequel les masses d'air se déplacent. Ce qui explique pourquoi les niveaux d'ozone sont plus soutenus en zone rurale autour de la région parisienne que dans l'agglomération parisienne où leurs précurseurs ont été produits.

A cela s'ajoutent 4 véhicules laboratoires permettant de mesurer les oxydes d'azote, l'ozone, le monoxyde de carbone et les particules en suspensions < 10 µm.

3. Les efforts d'amélioration de la qualité de l'air

Au niveau national, la « **Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie** » de 1996 a fondé les conditions de la surveillance de la qualité de l'air et de l'information du public. Elle a permis entre autres la mise en place des programmes d'amélioration de la qualité de l'air en Picardie en vue de respecter la réglementation :

- Le **Plan régional de la qualité de l'air** (PRQA), qui établit un diagnostic et des recommandations ;
- Le **Plan de protection de l'atmosphère** (PPA), qui définit des mesures réglementaires contraignantes (seul la ville de Creil dispose d'un PPA en Picardie à la date du 13.12.2016) ;
- Le **Plan de déplacements urbains** (PDU), qui organise les transports dans les grandes villes afin de favoriser les transports en commun et les circulations douces (ex : PDU de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis).

Plus récemment, de nouveaux plans ont vu le jour suite au Grenelle de l'environnement :

- Le **Plan National Santé Environnement** (PNSE 3 pour 2015-2019), décliné au niveau régional en **Plan Régional Santé Environnement** (PRSE). Ces plans s'appuient sur les engagements du Grenelle de l'Environnement pour définir des actions prioritaires afin de réduire les atteintes à la santé liées à la dégradation de notre environnement.
- Le **Plan Climat Energie Territorial** (PCET) qui fixe des actions pour réduire les rejets de Gaz à effet de serre sur le territoire concerné.
- Le **Schéma Régional Climat Air Energie** (SRCAE), défini par la loi Grenelle 2. Il vise à regrouper les problématiques de qualité de l'air et de changement climatique. Il intègre le PRQA, et donne des orientations en vue d'élaborer le PPA et le PCET.

L'objectif de ces plans est **le respect des valeurs réglementaires sur la qualité de l'air**.

a) PRSE Picardie

Source : https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/le-plan-regional-sante-environnement-3-0

La thématique santé-environnement, au cœur de la société, appréhende l'ensemble des effets sur la santé de l'homme dus à ses conditions de vie. Conscients de l'enjeu majeur de santé publique, l'ARS, la préfecture et le Conseil Régional travaillent de concert à la **création du troisième plan régional santé environnement** (PRSE3) des Hauts-de-France.

Suite à l'adoption du troisième plan national santé environnement en novembre 2014, les travaux d'élaboration du plan régional santé environnement pour la période 2017-2021, co-pilotés par l'ARS, la Préfecture de Région et le Conseil Régional, ont été lancés.

Trois instances de gouvernance ont été créées pour suivre ce plan dans son élaboration et sa mise en œuvre :

- Un Comité de pilotage : instance décisionnaire
- Un Groupe Régional Santé Environnement : instance de concertation, d'information, de construction du plan, composé de représentants des parties prenantes concernées par le domaine santé-environnement au niveau régional
- Un comité technique : instance de suivi technique du plan

Ces trois instances s'appuieront sur les enseignements des précédents plans ainsi que sur les travaux préparatoires réalisés à l'aune de la grande région pour élaborer le PRSE3 :

- Le recensement des acteurs et actions en santé environnement de la Région Hauts-de-France mené par l'association pour la prévention de la pollution atmosphérique (APPA)
- Le diagnostic territorial en santé environnement effectué par le CEREMA Nord-Picardie, l'ORS Nord-Pas-de-Calais et l'OR2S Picardie.

b) Le SRCAE de Picardie

Le document a été élaboré conjointement par la DREAL Picardie, le Conseil Régional, l'ADEME, Atmo Picardie, les départements de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme. Il a été arrêté par la Préfet le 6 juillet 2012.

Les objectifs fixés par la SRCAE pour la qualité de l'air sont une **baisse de 20% des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et de 75% en 2050**.

c) Le PCET Oise

Le PCET de l'Oise est en cours de construction source : www.observatoire.pcet-ademe.fr.

d) La qualité de l'air au niveau local

Aucune donnée n'est disponible pour la Communauté de Communes Picardie Verte.

L'ADEME fournit les données à l'échelle de la Picardie.

Synthèse de l'évolution de la qualité de l'air par polluant réglementé				
Ozone (O3)	- L'objectif de qualité est dépassé sur toutes les stations. - Certaines années (comme 2003 année de la canicule), les niveaux atteints sont plus élevés.	- Situation variable d'un été sur l'autre selon les conditions d'ensoleillement. - Augmentation des niveaux de fond.	Phénomène d'échelle régionale, voire transfrontalière. Sources des précurseurs : - NOx : transport routier, combustion… - COV : combustion et évaporation de produits tels que solvants, peintures, carburants…	
Dioxyde d'azote (NO2)	Respect de l'ensemble des normes.	Tendance à la baisse.	Principales agglomérations (Amiens). Proximité des axes à fort trafic. Chauffage résidentiel / tertiaire	
Dioxyde de soufre (SO2)	Respect de l'ensemble des normes.	Tendance à la baisse marquée.	Zones de forte concentration industrielle. Centrales thermiques, grandes installations de combustion utilisant du fioul ou du charbon, raffineries.	
Particules fines (PM10 / PM2,5)	- Respect des valeurs limites annuelles (PM10). - Une augmentation de la pollution de pointe (PM10) est observée depuis 2007.	Changement de la technique de mesure en 2007.	Principales agglomérations. Transport routier et secteurs résidentiel / tertiaire.	
Métaux toxiques	Respect des valeurs limites (Pb) ou cibles (As, Ni, Cd).	- Tendance à la baisse pour le plomb. - Aucune tendance particulière pour les autres métaux.	Proximité de sites industriels spécifiques (connaissances encore à acquérir). Industrie : métallurgie, sidérurgie, raffinage, usines d'incinération…	
Benzène	Les valeurs limites sont respectées sur l'ensemble des sites de mesures.	Tendance à la baisse.	Proximité de sites de raffinage ou de pétrochimie, proximité d'axes routiers. Industries pétrolière et chimique, transport routier. Combustion incomplète de combustibles organiques.	
Monoxyde de carbone (CO)	Respect de l'ensemble des normes.	Tendance à la baisse.	Trafic routier, chauffages d'appoint, foyers ouverts.	

Figure 51 – Synthèse de l'évolution de la qualité de l'air par polluant réglementé

Source : http://picardie.ademe.fr/domaines-dintervention/air/donnees-et-indicateurs

La qualité de l'air est mesurée au niveau de l'aéroport Beauvais-Tillé. Les différents résultats sur l'année 2015 ont amené les conclusions suivantes :

- Il n'y a eu aucune observation de dépassement des seuils réglementaires pour le dioxyde de soufre (SO_2) et le dioxyde d'azote (NO_2), sur la station de l'aéroport de Beauvais-Tillé.
- Les concentrations du dioxyde d'azote sont équivalentes à celles des stations de fond de la région Picardie.
- Les niveaux du dioxyde de soufre sont faibles.
- Au cours de l'année 2015, nous avons observé 3 épisodes de pollution durant lesquels la station de l'aéroport était impliquée. Le seuil d'information et de recommandation (50 µg/m³) et a été dépassé les 17 et 18 mars 2015, le seuil d'alerte (80 µg/m³) a été dépassé le 20 mars 2015.
- Les concentrations relevées en PM10, au cours de cette année 2015, respectent la valeur limite (moins de 35 jours de dépassement du seuil de 50 µg/m³ en moyenne journalières).

D'autres données sont disponibles pour l'Agglomération du Beauvaisis. Elles permettent de connaître la répartition sectorielle des émissions de polluants :

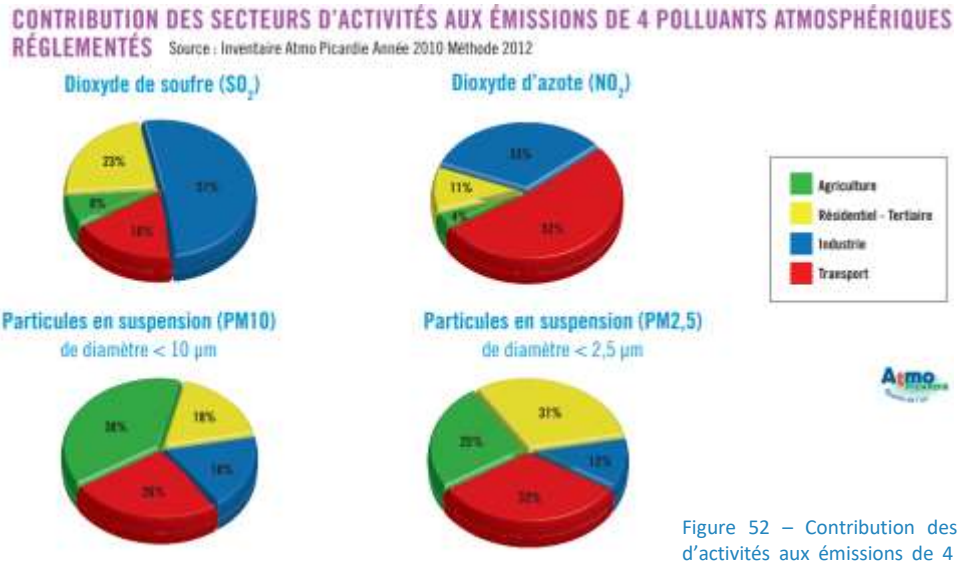
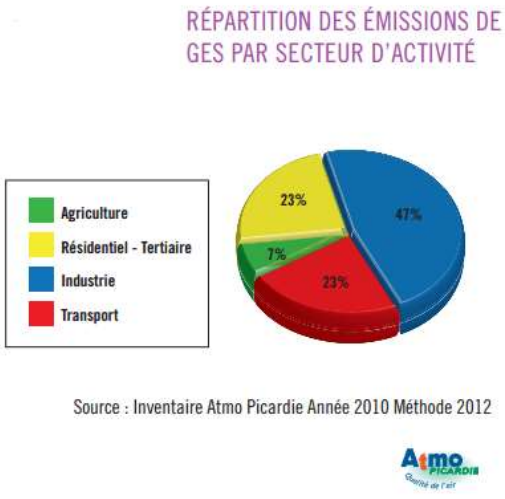


Figure 52 – Contribution des secteurs d'activités aux émissions de 4 polluants atmosphériques réglementés
Source : Atmo Picardie

En 2010, sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le secteur du transport est le principal émetteur d'oxydes d'azote (52 %), vient ensuite le secteur de l'industrie (33 %). Les émissions de dioxyde de soufre sont majoritairement émises par le secteur de l'industrie (51 %). Concernant les particules en suspension PM10, le secteur de l'agriculture est le principal émetteur (38 %), puis le secteur du transport (26 %). Pour les PM2.5, le secteur du transport est le principal émetteur (32 %) suivi du résidentiel-tertiaire (31 %).



Les émissions de GES sur l'Agglomération du Beauvaisis viennent principalement de l'industrie (47 %) et du résidentiel/tertiaire et du transport (23 %).

Figure 53 – Répartition des émissions de GES par secteur d'activité sur l'Agglomération du Beauvaisis
Source : Atmo Picardie

SYNTHESE : QUALITE DE L'AIR

Constat :
Bonne qualité de l'air hormis parfois pour les paramètres ozone et particules fines (liés au trafic routier et au mode de chauffage notamment).

Perspectives d'évolution :
Pas d'évolution voire une dégradation de la situation liée au réchauffement climatique.

Enjeux :
Qualité de l'air.

Pistes de réflexion :
Travailler sur les modes de déplacement (transports en commun, covoiturage).
Respecter les recommandations en cas de pics de pollution de l'air.

E. Les nuisances olfactives

1. Sources d'émissions des pollutions odorantes

Les secteurs habituellement les plus concernés par les pollutions odorantes sont :

- L'agriculture (élevage),
- Les industries agro-alimentaires,
- Les raffineries de pétrole,
- L'industrie chimique,
- Les stations d'épuration
- Les activités de traitement des déchets.

2. Impacts

Les composés odorants émis par un site sont susceptibles de provoquer **une gêne pour les riverains** en fonction notamment des paramètres suivants : les seuils olfactifs des composés, leurs concentrations, la nature du mélange, la direction et la vitesse du vent mais aussi la sensibilité des personnes. En effet, les messages olfactifs que nous recevons de notre environnement ont un impact affectif plus ou moins fort en fonction de notre vécu, il y a donc un aspect subjectif au problème d'odeur.

La pollution olfactive constitue le **deuxième motif de plaintes après le bruit** ; cette importance donnée aux odeurs par le riverain est liée au fait qu'à l'odeur est très souvent associée la notion de toxicité. Cette association est dans la plupart des cas sans fondement puisque les composés odorants peuvent être perçus par l'être humain à des niveaux de concentrations très faibles et en particulier inférieurs aux valeurs limites d'exposition (VLE).

Cependant, même si les niveaux de concentrations en polluants odorants n'induisent aucun risque direct, les nuisances olfactives qu'ils génèrent peuvent avoir un impact psychologique négatif lorsqu'elles sont jugées excessives. Ce « stress » peut alors dans certains cas avoir des **conséquences graves sur la santé** des personnes.

L'odeur peut être définie comme une perception mettant en jeu un ensemble de processus complexes tels que les processus neurosensoriels, cognitifs et mnésiques qui permettent à l'homme d'établir des relations avec son environnement olfactif.
Cette perception résulte de la présence dans l'environnement de composés gazeux, notamment de composés organiques volatils (COV) de faibles poids moléculaires (inférieur à 100 g/mol). Les principaux composés odorants appartiennent aux familles chimiques suivantes : soufrés, azoté, aldéhydes et acides gras volatils. Il faut ajouter à ces composés l'hydrogène sulfuré et l'ammoniac.
Selon le Code de l'Environnement, il y a pollution odorante, si l'odeur est perçue comme « une nuisance olfactive excessive ».

« Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voir des décennies. »

Source : Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques

En 2015, Atmo Picardie n'a recensé **aucun épisode particulièrement odorant** sur la région.

F. Les sites et sols pollués

1. Cadrage règlementaire

L'inventaire des sites pollués connus est conduit depuis 1994. Il existe deux bases de données nationales qui recensent les sols pollués connus ou potentiels :

- **BASOL** : sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif,
- **BASIAS** : sur tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement dans le but de conserver la mémoire de ces sites, et de fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

2. Les sites de l'inventaire BASOL

Seule la commune de **Crillon** présente un site inscrit à l'inventaire **BASOL**.

Il s'agit de la société FOSECO (n° BASOL 60.180) inscrite à l'inventaire BASOL suite à la découverte de deux sources de pollution : la première de nature métallique au niveau de matériaux amenés en remblais, la seconde au niveau d'une ancienne fosse à déchets présentant des métaux lourds.

Les travaux de dépollution nécessaires ont été réalisés, les risques environnementaux semblent donc aujourd'hui être écartés. Le site bénéficie actuellement d'une surveillance allégée et de restrictions d'usage, par un arrêté préfectoral du 22 juillet 2009 qui impose d'en maintenir le caractère industrielle PLUi ne devra donc pas le zoner en urbanisable.
D'autre part, il convient de noter la présence de 3 autres sites "potentiellement pollués, répertoriés par l'atlas des sites d'activités en friches :

1 site à surveiller, le "garage DRON" à Fouilloy
1 site classé en friche, le site "DIMPRE" à Fontaine-Lavaganne
1 site classé en friche, le "garage BRANGIER" à Senantes

3. Les sites de l'inventaire BASIAS

201 sites sont recensés sur la Communauté de Communes dans la base BASIAS. Les communes concernées sont

Abancourt (7)	Achy (4)	Beaudéduit (3)	Blargies (2)
Blicourt (2)	Boutavent-la-Grange (2)	Bouvresse (3)	Brombos (1)
Broquiers (4)	Campeaux (1)	Crillon (3)	Ernemont-Boutavent (1)
Escames (1)	Feuquières (15)	Fontaine-Lavaganne (2)	Formerie (28)
Fouilloy (3)	Gaudechart (1)	Gourchelles (2)	Grandvilliers (29)
Grémévillers (2)	Grez (2)	Halloy (5)	Hannaches (3)
Hanvoile (4)	Hautbos (1)	Haute-Epine (2)	Hétomesnil (2)
La Neuville-sur-Oudeuil (4)	La Neuville-Vault (1)	Lannoy-Cuillère (1)	Lavacquerie (1)
Lihus (1)	Loueuse (1)	Marseille-en-Beauvaisis (13)	Martincourt (1)
Moliens (3)	Morvillers (1)	Muréaumont (1)	Oudeuil (1)
Pisseleu (1)	Prévillers (1)	Quincampoix-Fleuzy (3)	Romescamps (1)
Roy-Boissy (4)	Saint-Maur (3)	Saint-Omer-en-Chaussée (11)	Saint-Quentin-des-Prés (1)
Saint-Samson-la-Poterie (2)	Sarcus (2)	Senantes (2)	Sommereux (3)
Songeons (14)	Sully (4)	Thieuloy-Saint-Antoine (3)	



Carte 42 – Les risques industriels sur la Communauté de Communes Picardie Verte

4. Les décharges brutes et dépôts sauvages

Les différentes communes n'ont plus de décharges sauvages sur leur territoire. En revanche, quelques dépôts indésirables sont ponctuellement retrouvés par les communes et immédiatement supprimés.

SYNTHESE : SITES ET SOLS POLLUES

Constat :
Un site BASOL à Crillon : société FOSECO ayant fait l'objet de travaux de dépollution.
Trois sites potentiellement pollués : garage Dron à Fouilloy classé « à surveiller », site Dimpre à Fontaine-Lavaganne classé en friche et garage Brangier à Senantes classé en friche.
201 sites BASIAS recensés sur le territoire de la Communauté de Communes.
Pas de décharges sauvages mais quelques dépôts indésirables et ponctuels immédiatement supprimés par les communes.

Perspectives d'évolution :
Gestion et suivi des sites pollués et potentiellement pollués.

Enjeux :
Présence d'un site BASOL, de 3 sites potentiellement pollués et de 201 sites BASIAS sur le territoire intercommunal.

Pistes de réflexion :
Sensibiliser davantage la population pour supprimer les quelques dépôts indésirables.
Poursuivre le suivi des sites pollués ou potentiellement pollués.

G. La pollution lumineuse

1. Cadre réglementaire

Les lois Grenelle posent le principe d'une limitation de l'usage de l'éclairage nocturne :

- La **Loi Grenelle I**, du 3 aout 2009 (art.41): « *Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation.* »
- La **Loi Grenelle II**, du 12 juillet 2010 (art. 173) vient préciser la portée de ce principe.

2. Causes et conséquences de la pollution lumineuse

La lumière artificielle qui rend la nuit moins noire a des **incidences importantes sur la biodiversité** :

- La **faune** : les perturbations peuvent concerner beaucoup d'aspects de la vie des animaux, que ce soit les déplacements, l'orientation, et des fonctions hormonales dépendantes de la longueur respective du jour et de la nuit. De plus, les problèmes posés à une espèce ont des répercussions en chaînes sur celles qui lui sont écologiquement associé.
- La **flore** : bien que les effets soient mal mesurés, la pollution lumineuse a également des effets néfastes sur les plantes en perturbant leur croissance, leur floraison et la période de repos végétatif par exemple.

En plus de la biodiversité, la prise en compte des pollutions lumineuses dans le cadre de l'élaboration d'un PLUi ont également un impact sur la **gestion rationnelle des ressources énergétiques** et des **finances publiques**. Enfin, la pollution lumineuse peut également avoir un impact sur la **santé** en décalant le rythme circadien des personnes, ce qui se traduit notamment par des troubles du sommeil.

Sans incidence sur la santé, l'éclairage des points hauts pour des raisons de sécurité aéronautique (châteaux d'eau, monuments, pylônes électriques, éoliennes…) s'est beaucoup développé ces dernières années. Il peut être, en fonction de la technique utilisée, perturbant (flash blanc) et modifie le paysage nocturne.

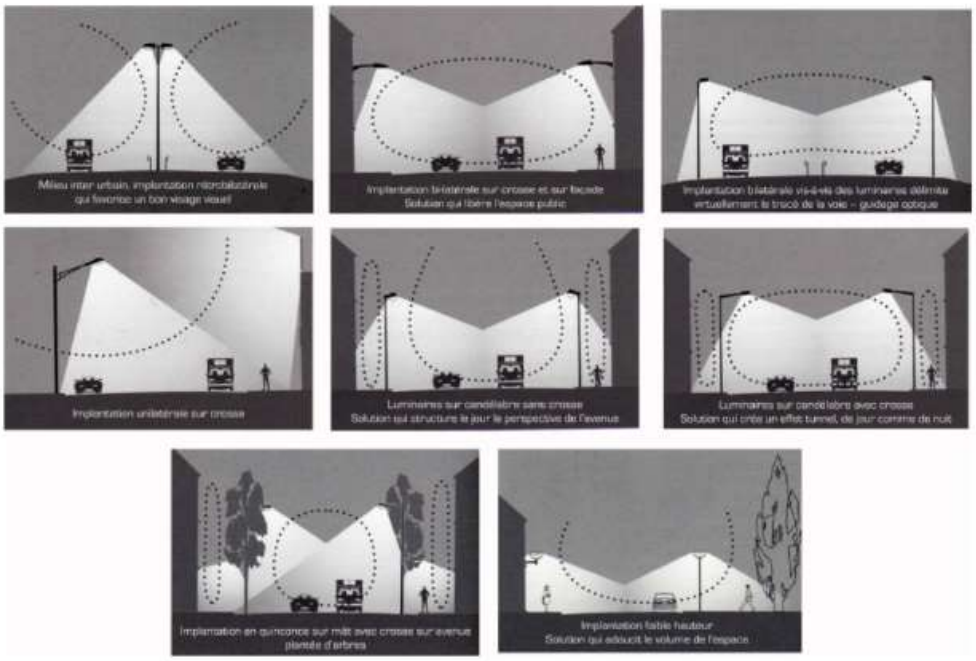
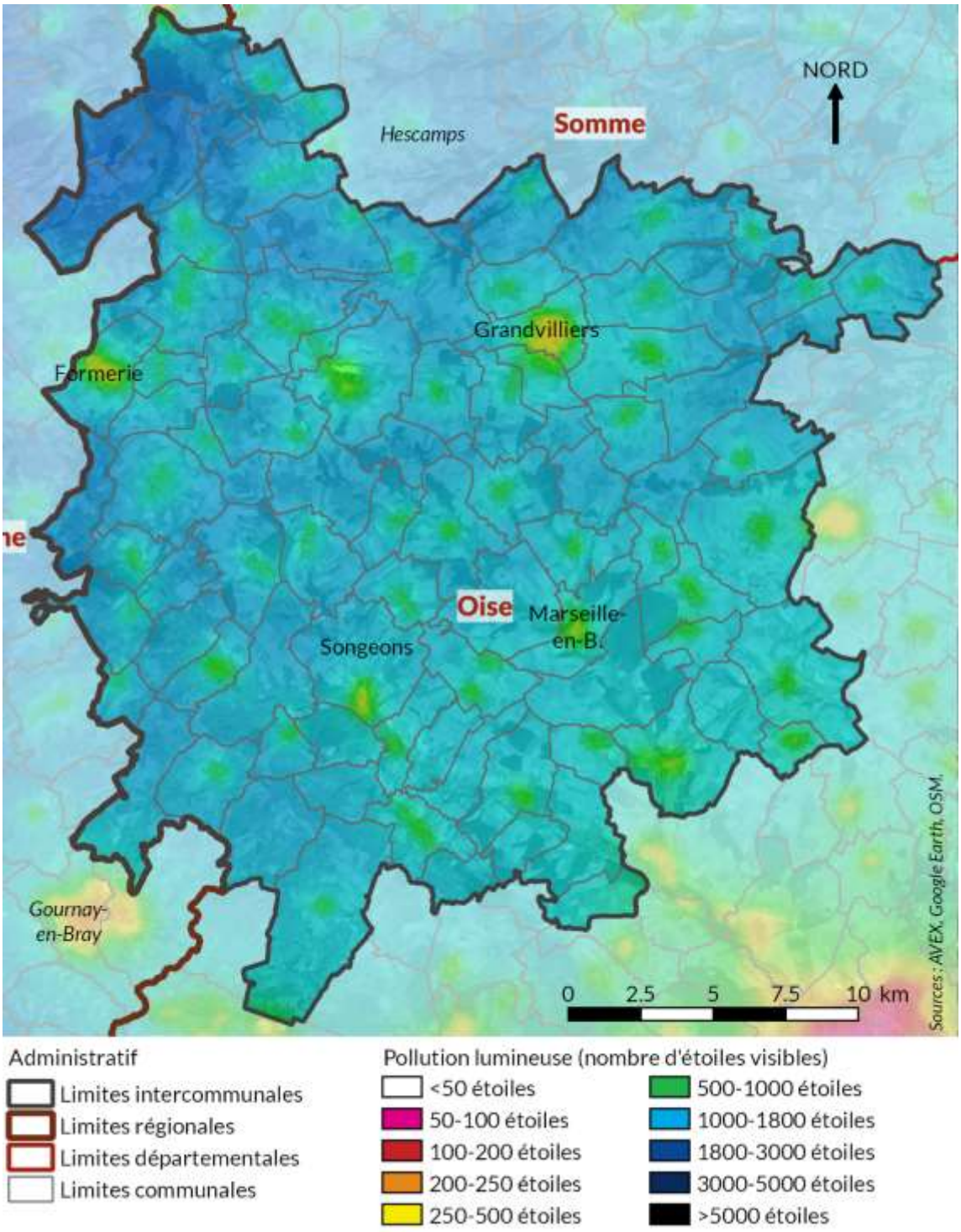


Figure 54 – Mesurer l'impact des aménagements lumineux

source : GéoHabitat, carte d'identité lumineuse



Carte 43 – Pollution lumineuse sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte

Sur la Communauté de communes, la pollution lumineuse est relativement faible, avec :

- Des nuits relativement noires sur l'ensemble de la Communauté de Communes,
- Une pollution légèrement plus importante au niveau des bourgs plus denses : Marseille-en-Beauvaisis, Formerie, Grandvilliers, Songeons, avec Grandvilliers en première position.

SYNTHESE : POLLUTION LUMINEUSE

Constats :
La pollution lumineuse est globalement peu importante sur le territoire intercommunal.
Les bourgs ruraux disposent d'éclairage nocturne.
Le territoire dispose d'un nombre important d'éoliennes.

Perspectives d'évolution :
La poursuite de l'éclairage nocturne non-stop pouvant perturber la faune locale.

Enjeux :
Confort des usager/riverains.

Pistes de réflexion :
N'éclairer les rues de nuit qu'aux heures et aux lieux utiles (abords d'entreprises, trajets vers les arrêts de bus…).

VIII. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

A. Les documents réglementaires concernant les risques majeurs

1. Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)

L'article R125-11 du Code de l'Environnement, prévoit que **l'information donnée aux citoyens sur les risques majeurs** auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Le préfet établit au niveau départemental le **Dossier Départemental sur les Risques Majeurs** ou DDRM. Il y consigne les **informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs** du département. Sa réalisation est pilotée par les services de la DDT.

Le DDRM doit aider les maires des communes concernées par un risque majeur à élaborer leur **Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs** (DICRIM) en complétant les informations transmises par le préfet. En effet, il est rappelé dans le DDRM qu'au niveau communal, c'est le maire, détenteur des pouvoirs de police, qui a la charge d'assurer la sécurité de la population dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

Le DDRM de l'Oise a été approuvé par arrêté préfectoral du 8 octobre 2012.

Communes	Plan de prévention approuvé		Plan particulier d'intervention	Cavités ou marnières existantes	PCS arrêté
	Risques inondation	Mouvements de terrains			
Abancourt				X	
Achy				X	
Bazancourt					
Beaudéduit					
Blargies					
Blicourt				X	

Communes	Plan de prévention approuvé		Plan particulier d'intervention	Cavités ou marnières existantes	PCS arrêté
	Risques inondation	Mouvements de terrains			
Bonnières	X				X
Boutavent-la-Grange					
Bouvresse					
Briot				X	
Brombos					
Broquiers				X	
Buicourt					
Campeaux				X	
Canny-sur-Thérain					
Cempuis					
Crillon	X				X
Daméraucourt				X	
Dargies				X	
Elencourt					
Ernemont-Boutavent				X	
Escames	X				X
Escles-Saint-Pierre				X	
Feuquières				X	
Fontaine-Lavaganne				X	
Fontenay-Torcy	X			X	
Formerie				X	
Gaudechart				X	
Gerberoy	X			X	
Glatigny					
Gourchelles					
Grandvilliers				X	
Grémévillers				X	
Grez					
Halloy				X	
Hannaches					
Hanvoile					
Haucourt	X				X
Hautbos				X	
Haute-Epine				X	
Hécourt					
Héricourt-sur-Thérain				X	
Hétomesnil				X	
Lachapelle-sous-Gerberoy	X				X
La Neuville-sur-Oudeuil				X	
La Neuville-Vault					
Lannoy-Cuillère					
Lavacquerie					
Laverrière					
Le Hamel				X	
Le Mesnil-Conteville				X	
Lihus				X	
Loueuse					
Marseille-en-Beauvaisis				X	
Martincourt	X				X
Moliens				X	
Monceaux l'Abbaye					
Morvillers				X	
Muréaumont				X	
Offoy					
Omécourt					
Oudeuil				X	
Pisseleu aux Bois					
Prévillers				X	
Quincampoix-Fleuzy				X	
Romescamps					
Rothois				X	
Roy Boissy				X	
Sarcus				X	

Communes	Plan de prévention approuvé		Plan particulier d'intervention	Cavités ou marnières existantes	PCS arrêté
	Risques inondation	Mouvements de terrains			
Sarnois					
Senantes					
Sommereux				X	
Songeons	X			X	
Saint Arnoult					
Saint Deniscourt				X	
Saint Maur				X	
Saint Omer en Chaussée	X			X	
Saint Quentin des Prés					
Saint Samson la Poterie				X	
Saint Thibault					
Saint Valéry sur Bresles					
Sully	X			X	X
Thérines				X	
Thieuloy Saint Antoine				X	
Villers sur Bonnières					
Villers Vermont				X	
Vrocourt	X				X
Wambez					

Tableau 16 – Les risques majeurs sur les communes de la Communauté de Communes Picardie Verte
Source : DDRM 60

2. Le Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs (DICRIM)

Le Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs (DICRIM) recense tous les risques naturels et technologiques auxquels est soumis une commune.
Il comprend :
- une description des risques recensés sur le territoire communal ;
- les moyens mis en œuvre pour la prévention et la protection des populations et des infrastructures ;
- les consignes de sécurité en cas de danger.

Objectifs : Une série de dispositions législatives et réglementaires a imposé ces dernières années que la population soit informée préventivement des risques majeurs auxquels elle peut être exposée (sur la base du Code de l'Environnement, art.125–2).

Le préfet, les propriétaires, les industriels et surtout le maire sont tenus réglementairement de responsabiliser les citoyens exposés aux risques majeurs. Pour ce faire, le maire doit développer une série d'*actions d'information préventive et de communication au niveau local* qui passe notamment par la réalisation d'un DICRIM.

Le DICRIM est un document consultable, sans frais, en mairie. Certaines communes le communiquent aux habitants et aux entreprises, d'autres organisent des réunions publiques pour communiquer sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

Très peu de communes bénéficient d'un DICRIM sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte.

Commune	Population	Date d'envoi TIM	Date notification DICRIM	Date notification PCS
Bonnières	155	24.06.2003		31.08.2012
Crillon	440	09.09.2003		28.03.2012
Escames	202			12.07.2011
Feuquières	1626	29.11.2004		
Haucourt	151	09.09.2003		06.08.2012
Lachapelle sous Gerberoy	163			18.11.2011
Martincourt	149			09.07.2012
Saint Omer en Chaussée	1322	24.06.2003		27.06.2014
Songeons	1114		20.01.2015	08.03.2016
Sully	157			17.04.2012
Vrocourt	39			01.12.2011

TIM : Transmission d'Informations au Maire

Carte 44 – Liste des communes dotées d'un DICRIM sur la Communauté de Communes Picardie Verte
(Source : www.prim.net)

B. Le risque d'inondation

La Directive Cadre Européenne Inondation du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations dite « **Directive Inondation** », a pour principal objectif d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondations.

Ce cadre vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux différents types d'inondations dans la Communauté

La Directive Cadre Européenne a été déclinée en droit français via la **Loi du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement et le Décret du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes a pris la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence couvre entre autres la défense contre les inondations.

1. Les Atlas des Zones Inondées

Les **Atlas des Zones Inondées** n'ont pas de valeur réglementaire et ne peuvent donc en aucun cas être opposables aux tiers comme documents juridiques. Seuls les **Plans de Prévention des Risques Inondations** (PPRI) disposent de ce caractère réglementaire.

> La cartographie de l'atlas des zones inondées rassemble l'information existante et disponible à un moment donné. Des inondations de plus grande ampleur peuvent toujours se produire. Elle est donc amenée à évoluer et n'est jamais définitive. Cette cartographie ne prétend pas représenter de manière exhaustive les plus hautes eaux connues sur tous les cours d'eau, les inondations du passé n'étant pas toutes connues ni parfaitement délimitées dans leur extension maximale.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte, le **Bassin versant de la Bresle** dispose d'un Atlas des Zones Inondées. Quincampoix-Fleuzy, Lannoy-Cuillère, Abancourt et Saint-Valéry sont concernées. (Source : www.cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr

D'après le site prim.net Source : Base Gaspar, la **Vallée du Thérain** dispose également d'un AZI mais celui-ci n'est pas cartographié. Il concerne, sur le territoire intercommunal, les communes suivantes : Achy, Bonnières, Canny-sur-Thérain, Crillon, Escames, Fontenay-Torcy, Gerberoy, Haucourt, Héricourt-sur-Thérain, Lachapelle-sous-Gerberoy, Marseille-en-Beauvaisis, Martincourt, Omécourt, Roy-Boissy, Saint-Deniscourt, Saint-Omer-en-Chaussée, Saint-Samson-la-Poterie, Senantes, Songeons, Sully, Thérines et Vrocourt.

Toutes les communes de la Communauté de Communes ont fait l'objet d'un **arrêté de catastrophe naturelle lié à « des inondations, des coulées de boue et des mouvements de terrain »** en date du 29.12.1999. A cela s'ajoutent ponctuellement des arrêtés liés à « des inondations et des coulées de boue » et à « des inondations par remontées de nappe phréatique » (Cf. partie F du diagnostic).

2. Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)

Le **Programme d'Action de Prévention des Inondations**, publié le 17 février 2011, succède au programme mis en place en 2004 par le Plan Bachelot. Il constitue un programme d'action publique à long terme sur l'ensemble d'un bassin versant, visant à l'atténuation du risque lié aux inondations pour les personnes et les biens.

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations sont orientés suivant 7 axes :

- L'axe 1 relatif à l'amélioration des connaissances et au renforcement de la conscience du risque
- L'axe 2 relatif à l'amélioration de la surveillance et aux dispositifs de prévision des crues
- L'axe 3 relatif à l'alerte et la gestion de crise
- L'axe 4 relatif à la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- L'axe 5 relatif aux actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- L'axe 6 relatif au ralentissement des écoulements
- L'axe 7 relatif à la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

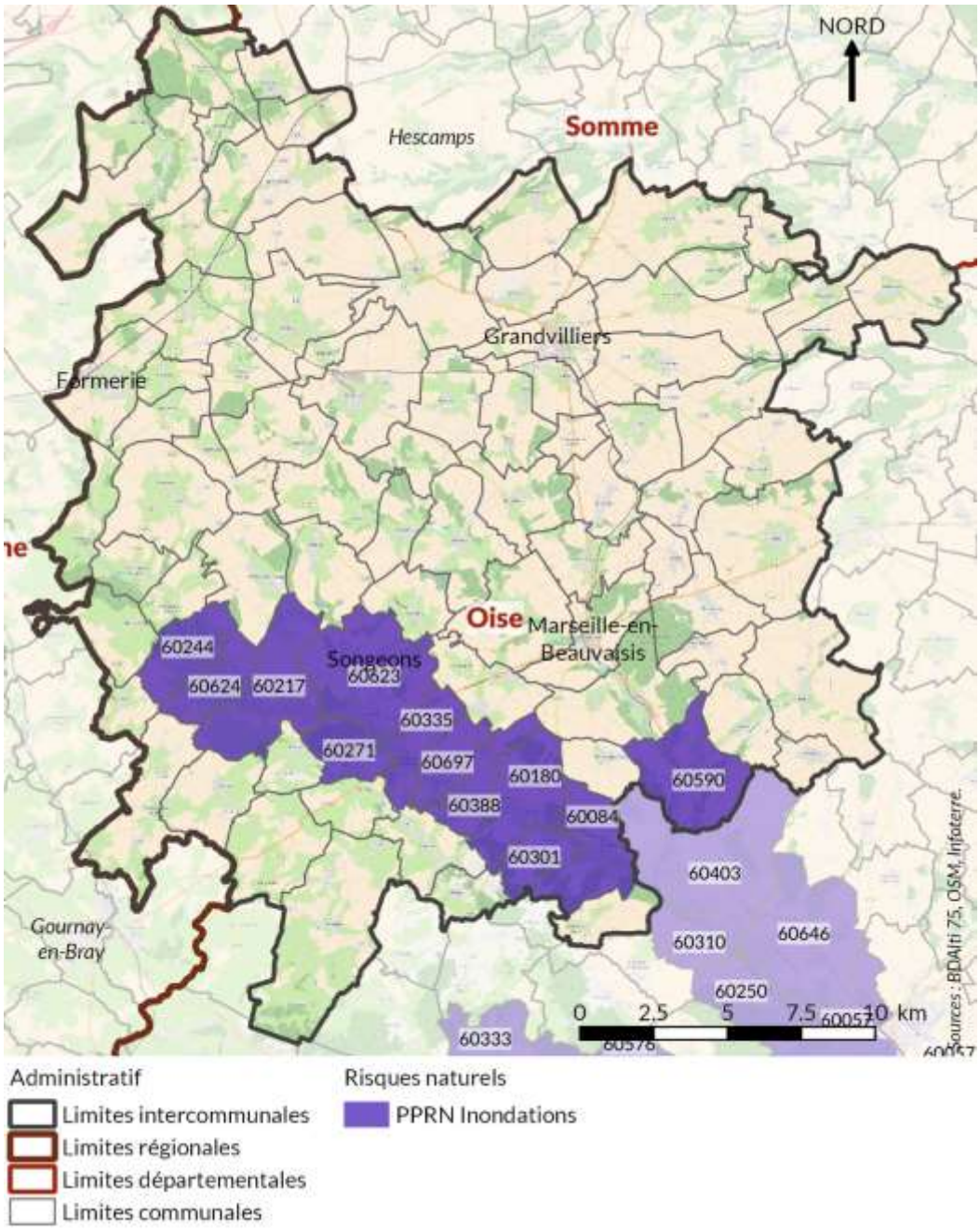
Un PAPI a été mis en place sur le bassin versant de la Verse **mais ne concerne pas le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte.**

3. Le Plan des Préventions des Risques d'Inondation (PPRi)

La vallée du Thérain a été frappée ces dernières années par quatre crues, en particulier les événements majeurs de décembre 1999 et mars 2001. La succession de ces crues, la multiplication des dommages et des arrêtés de catastrophes naturelles ont démontré la nécessité d'élaborer des Plan de Prévention des Risques Inondation sur la vallée du Thérain.

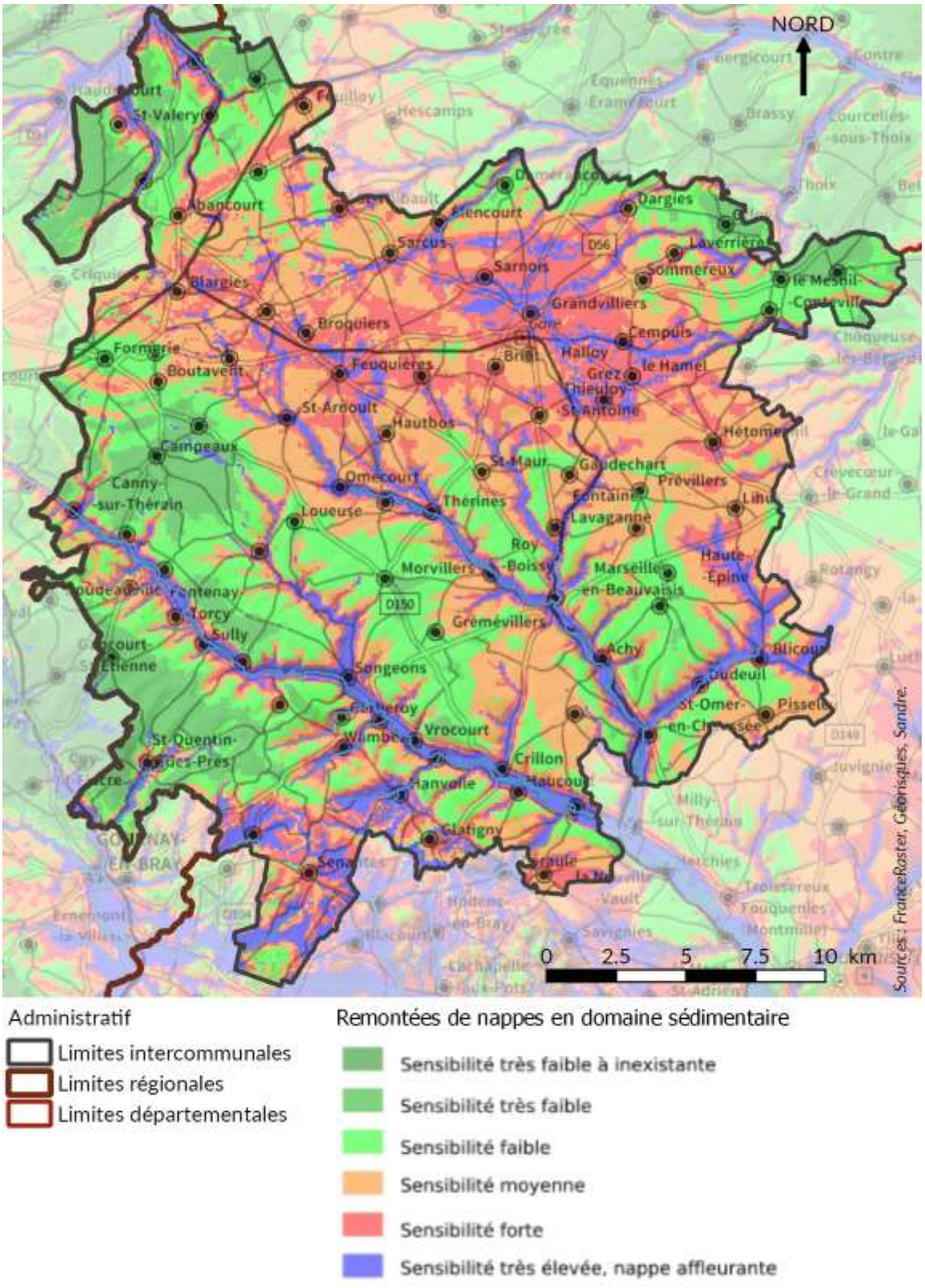
Le PPRi de la vallée du Thérain amont et du Petit Thérain a été approuvé par Arrêté Préfectoral en date du 1er mars 2010. Les communes de la Communauté de Communes Picardie Verte concernées sont : Fontenay-Torcy, Sully, Escames, Songeons, Lachapelle-sous-Gerberoy, Gerberoy, Vrocourt, Martincourt, Crillon, Haucourt, Bonnières et Saint-Omer-en-Chaussée. Le reste de l'intercommunalité ne bénéficie pas de PPRI.

> Les Plan de prévention des risques (PPR), réalisés par l'État, sont des Servitudes d'utilité publiques (SUP) dès lors qu'ils sont approuvés par arrêté préfectoral. Les PPR réglementent l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions (article L 562-1 du code de l'environnement).
> Les prescriptions d'un PPR sont directement opposables aux demandes d'autorisations d'urbanisme.



Carte 45 – Communes concernées par le PPRi Vallée du Thérain amont et Petit Thérain

4. Inondations par remontées de nappe



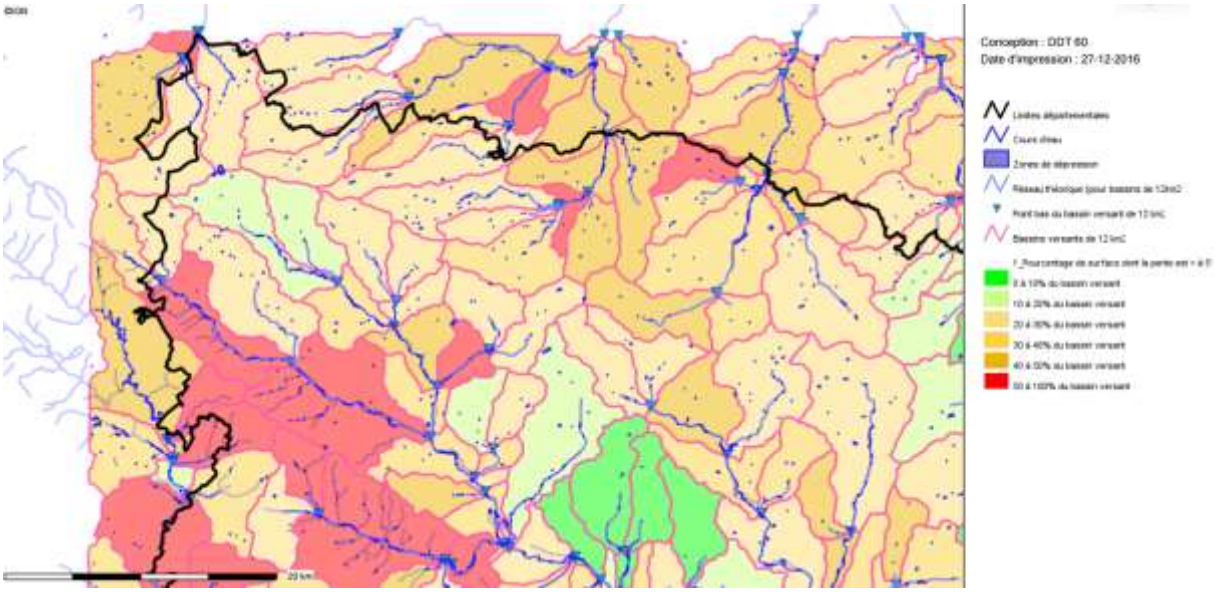
Carte 46 – Remontées de nappe sur la Communauté de Communes de la Picardie Verte

Le risque de remontée de nappe est lié à la profondeur de la nappe phréatique. (*Cf.* **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.** en page 15)

On observe une grande disparité du territoire face aux inondations par remontée de nappe. Les communes situées à l'extrémité sud telles que Senantes ou Glatigny ainsi que les communes du plateau ont une sensibilité moyenne à forte face aux remontées de nappe. Les communes de vallées et situées dans la boutonnière du Pays de Bray ont une sensibilité faible voire inexistante. Les vallées à proprement parlé voient leur nappe affleurante.

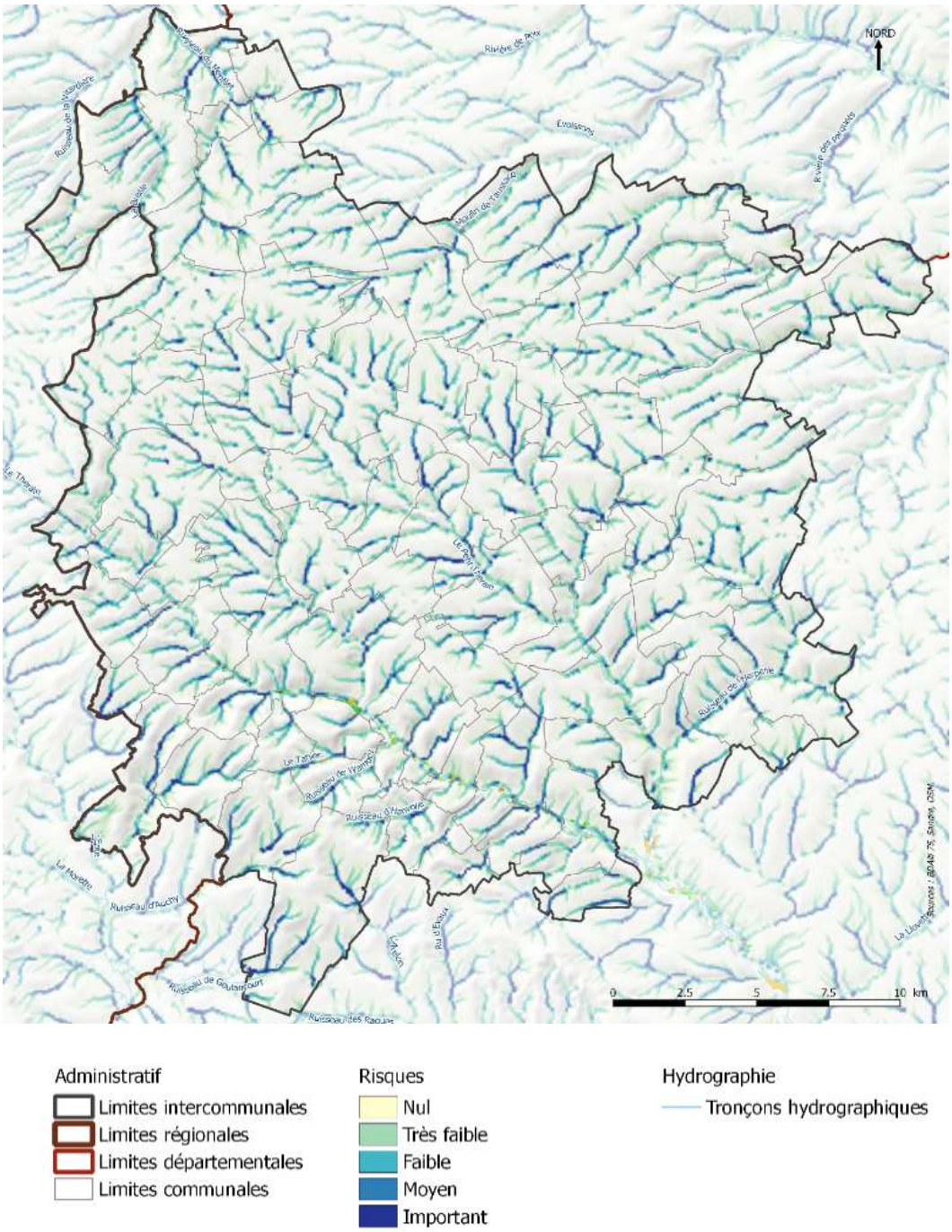
5. Ecoulement préférentiels (ruissellements)

La nature physique et anthropique du territoire a une influence directe sur les écoulements préférentiels : un relief marqué dans les vallées, des sols plus ou moins argileux et une importante activité agricole concourent à la présence d'un **grand nombre d'écoulements préférentiels**. L'intercommunalité présente ainsi une **sensibilité forte aux ruissellements** principalement au niveau de la vallée du Thérain.



Carte 47 – Atlas des Zones de Ruissellements sur la Communauté de Communes Picardie Verte
(Source : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr)

Cependant, lorsqu'on affine la modélisation des axes de ruissellement en fonction de la topographie et ce à l'échelle de la Communauté de Communes (*Cf.* **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), on remarque que les axes de ruissellement sont omniprésents sur le territoire. La sensibilité de la Communauté de Communes est donc très importante face à cette problématique. Les nouvelles constructions devront être positionnées de sorte à ce que les écoulements préférentiels soient maintenus. Des mesures telles que le maintien des haies existantes (ou/et la plantation de nouvelles haies) ayant un rôle hydraulique pourront être proposées. Le maintien des pâtures aux abords immédiats des zones construites limite également les ruissellements, elles ralentissent les écoulements et permettent l'infiltration d'une partie des eaux.



Carte 48 - Axes de ruissellements potentiels modélisés depuis le modèle numérique de terrain

C. Le risque sismique

Le zonage sismique français en vigueur à compter du 1er mai 2011 est défini dans les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, codifiés dans les articles R.563-1 à 8 et D.563-8-1 du Code de l'Environnement. Ce zonage, reposant sur une analyse probabiliste de l'aléa, **divise la France en 5 zones de sismicité :**

- 1 : sismicité très faible
- 2 : sismicité faible
- 3 : sismicité modérée
- 4 : sismicité moyenne
- 5 : sismicité forte.

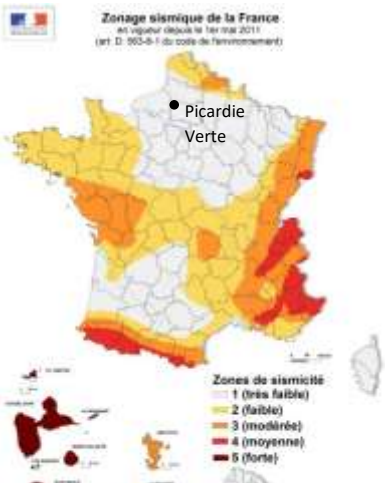


Figure 55 – Zonage sismique
Source : http://www.planseisme.fr

La Communauté de Communes Picardie Verte se situe en zone de niveau 1 : elle est concernée par un **risque sismique très faible**. En zone 1, **aucune norme de construction n'est imposée.**

Aujourd'hui, le phénomène sismique est assez bien connu, mais il reste toujours impossible de prévoir où, quand et avec quelle intensité un séisme surviendra. Les connaissances scientifiques actuelles ne permettent pas de donner l'alerte assez tôt avant l'arrivée des ondes destructrices du séisme, en vue notamment de faire évacuer les bâtiments. Or les pertes humaines lors des séismes sont essentiellement dues à l'effondrement des constructions sur leurs occupants. C'est pourquoi, le moyen de prévention le plus efficace contre le risque sismique est la construction parasismique.

D. Le risque d'incendie

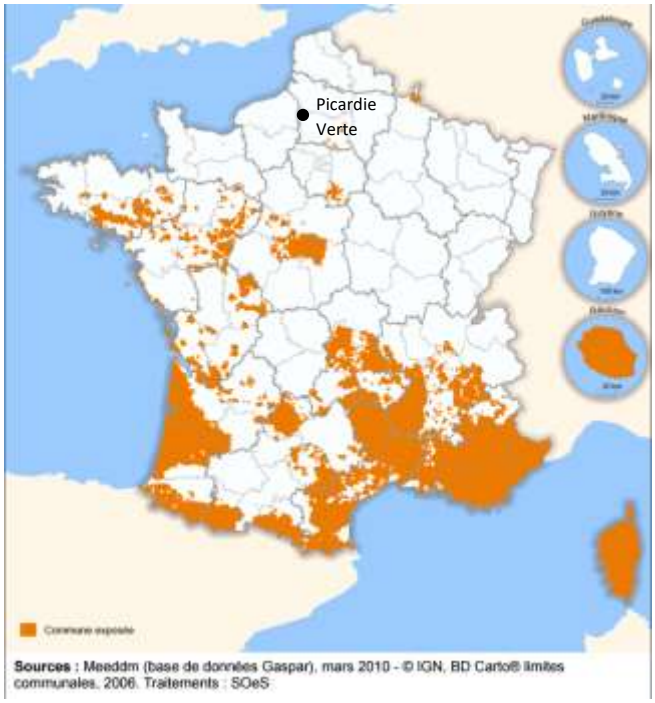


Figure 56 – Communes exposées aux risques feux de forêt

La notion de risque feux de forêt résulte de la combinaison dans un même lieu de deux facteurs :
- l'aléa, soit la probabilité d'incendie,
- la vulnérabilité, soit l'urbanisation avec ses enjeux socio-économiques et humains.

La **forêt** constitue en elle-même un **espace naturel à protéger,** puisque son boisement participe à l'équilibre du territoire, à la fois en absorbant du CO_2 et en régénérant l'oxygène et en fournissant des aménités, par exemple en accueillant des activités sportives et de loisir.

Face à l'incendie, le développement de l'habitat et des activités au contact de l'espace naturel pose le double problème de la sécurité des personnes et des biens et celui de la protection de la forêt. La vulnérabilité est augmentée par l'étalement urbain qui accroît les zones de contact entre la végétation et les constructions. La forêt est rendue plus vulnérable puisque la permanence des installations humaines dans son voisinage multiplie les risques d'incendie.

La Communauté de Communes Picardie Verte **n'est pas concernée** par le risque de feu de forêt.

En termes de couverture des poteaux incendies, la réglementation actuelle prévoit une zone de couverture de 400 m en zone rurale et 200 m en zone habitée. Cette distance doit être respectée le long des chaussées.

Les communes de la Communauté de Communes Picardie Verte dispose d'une protection incendie correcte (vérification en cours lors de l'écriture du diagnostic).

E. Les risques liés aux carrières et aux mouvements de terrain



Carte 49 – Aléa retrait-gonflement des argiles

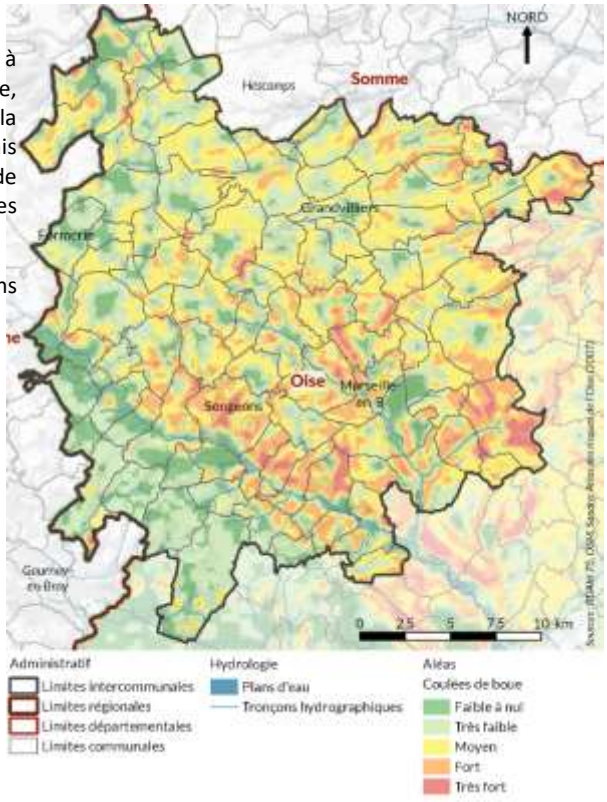
En tant que risque naturel d'origine climatique, le **phénomène de retrait-gonflement des argiles** est directement lié aux conditions météorologiques et notamment aux précipitations. Ce risque est identifié depuis les années 1950.

Le retrait par assèchement des sols argileux lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable produit des déformations de la surface des sols (tassements différentiels). Il peut être suivi de phénomènes de gonflement au fur et à mesure du rétablissement des conditions hydrogéologiques initiales ou plus rarement de phénomènes de fluage avec ramollissement.

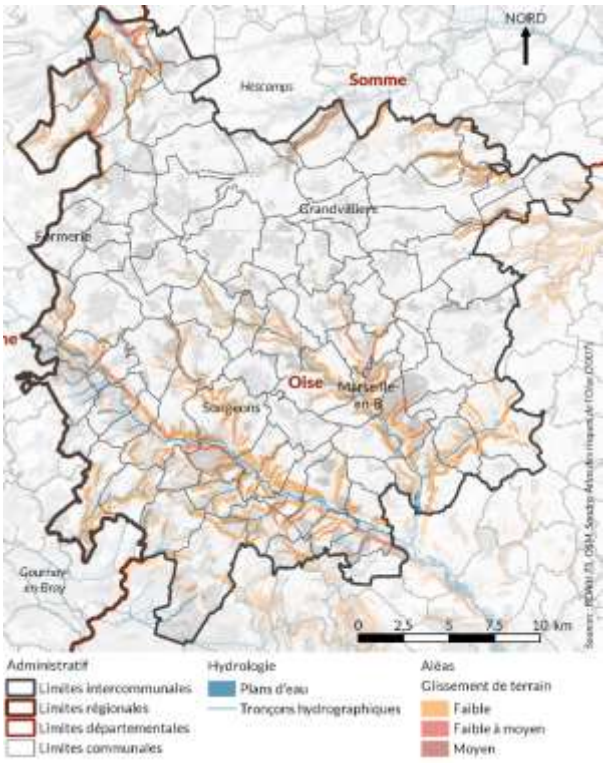
Globalement, l'aléa retrait-gonflement des argiles est **faible** sur la Communauté de Communes Picardie Verte. Deux communes sont soumises à un aléa fort : Escles-Saint-Pierre et Romescamps. On observe également un aléa moyen sur une frange longeant approximativement le sud de la vallée du Thérain et dans la vallée de la Bresle au Nord-Ouest du territoire.

Mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse, la **coulée de boue** prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins.

Les aléas « coulées de boue » les plus forts sont localisés dans la partie sud-est du territoire.



Carte 50 – Aléa coulées de boue



Carte 51 – Aléa glissement de terrain

Le **glissement de terrain** correspond au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture.

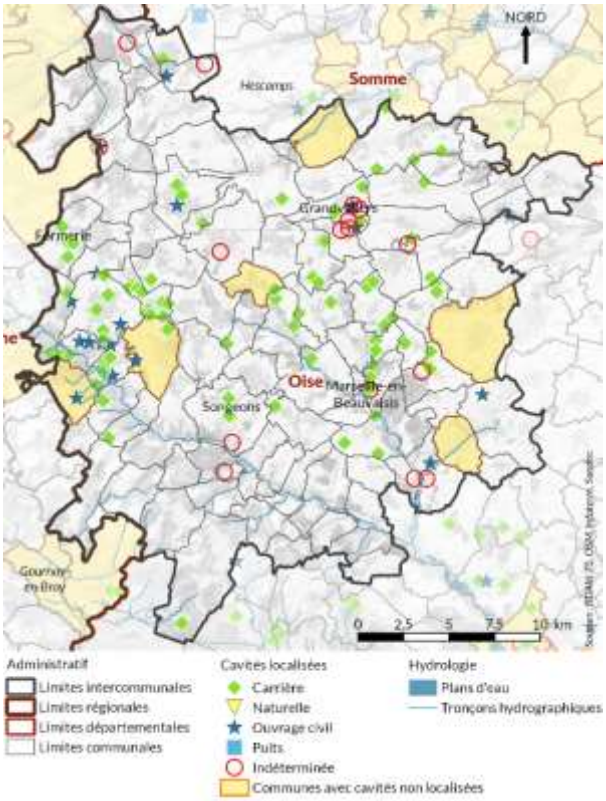
Sur le territoire de la Communauté de Communes, les aléas « glissement de terrain » les plus forts sont principalement localisés sur les versants des vallées les plus prononcées.

Les vallées du Thérain et du Petit Thérain, ainsi que les têtes des vallées de la Bresles et de la Selle sont ainsi les plus concernées par ce risque.

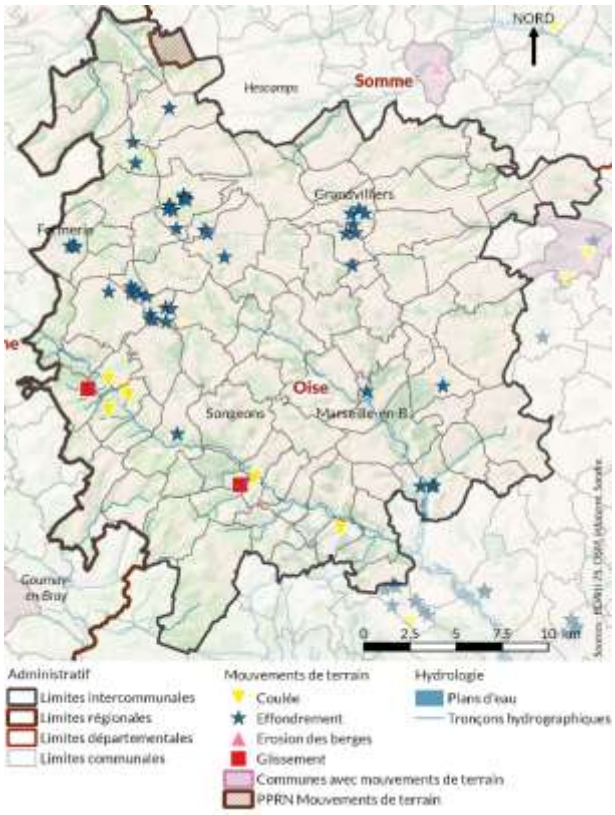
Le recensement des **cavités souterraines anthropiques (hors mines) ou naturelles** permet de conserver la mémoire de ces cavités.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte, on recense 3 typologies de cavités :

- Ouvrages civils : ouvrages souterrains abandonnés tels que d'anciens réservoirs, parkings ou autres ouvrages de génie civil. La majorité de ces ouvrages civils apparaissent être des souterrains refuges issus des nombreux conflits. On en trouve une forte concentration dans le secteur d'Héricourt sur Thérain ;
- Carrières : cavités liées à l'extraction des matériaux et dont le mode d'exploitation était souterrain. Les marnières font partie de ce type de cavités. Leur répartition est relativement homogène sur le territoire ;
- Cavités d'origine indéterminée : leur présence peut être due au fait qu'un nombre important d'entre elles provient d'effondrements aujourd'hui rebouchés, et non recoupées par d'autres sources d'informations. Il s'agit probablement de cavités « de conflit », creusées durant les différents épisodes de guerres et de menaces et notamment lors de la 1ere guerre mondiale.



Carte 52 – Localisation des cavités souterraines non minières



Carte 53 – Localisation des mouvements de terrain

Les **mouvements de terrain** visibles sur la carte ci-contre sont exclusivement ceux qui se rattachent aux phénomènes de glissements de terrain et fluages lents, de chutes de blocs et éboulements, de coulées de boue torrentielles, d'effondrements et affaissements et d'érosions de berges.

Les effondrements sont majoritairement présents sur le territoire et en relation avec la présence de cavités anthropiques (Cf. Carte 52).

Quelques coulées de boue et deux glissements de terrain ont également été recensés le long de la vallée du Thérain.

F. Les arrêtés de catastrophes naturelles

Les arrêtés de catastrophes naturelles sur l'intercommunalité concernent des inondations et des mouvements de terrain. Ils sont repris dans le tableau ci-après.

L'événement majeur du territoire est celui des **inondations, coulées de boue et mouvements de terrain de décembre 1999**. Cet événement concerne la totalité des communes de l'intercommunalité.

A cela s'ajoutent quelques événements touchant un nombre restreint de communes :

- Inondations et coulées de boues en avril 1994 touchant 7 communes,
- Inondations et coulées de boues en février 1995 touchant 5 communes,
- Inondations et coulées de boue en avril 1995 touchant 4 communes.

L'arrêté de Catastrophe Naturelle le plus récent date d'octobre 2013 et ne concerne que la commune d'Hécourt.

	Arrêté de catastrophe naturelle lié à :			
	Mouvements de terrain	Inondations et coulées de boue	Inondations par remontées de nappe phréatique	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
Abancourt				29.12.1999
Achy				
Bazancourt				
Beaudéduit				
Blargies		12.04.1994	29.08.2001	
Blicourt				
Bonnières				
Boutavent-la-Grange				
Bouvresse			29.10.2002	
Briot				
Brombos				

Broquiers				
Buicourt		20.04.1995		
Campeaux				
Canny-sur-Thérain				
Cempuis			29.08.2001	
Crillon		23.06.1993		
		06.02.1995		
Daméraucourt				
Dargies				
Elencourt		12.04.1994		
Ernemont-Boutavent				
Escames		06.02.1995		
Escles-Saint-Pierre		12.04.1994		
		20.04.1995		
Feuquières				
Fontaine-Lavaganne				
Fontenay-Torcy				
Formerie		16.10.2009		
		26.07.2010		
Fouilloy		12.04.1994		
Gaudechart				
Gerberoy		23.06.1993		
Glatigny				
Gourchelles		12.01.1995	26.12.1995	
			29.08.2001	
Grandvilliers		06.02.1995		
Grémévillers				
Grez				
Halloy				
Hannaches		23.06.1993		
Hanvoile		23.06.1993		
Hautbos				
Haute-Epine				
Hécourt		22.10.2013		
Héricourt-sur-Thérain				
Hétomesnil				
Lachapelle-sous-Gerberoy		06.02.1995		
La Neuville-sur-Oudeuil				
La Neuville-Vault				
Lannoy-Cuillère				
Lavacquerie				
Laverrière				
Le Hamel				
Le Mesnil-Conteville				
Lihus				
Loueuse				
Marseille-en-Beauvaisis	29.10.2010			
Martincourt				
Moliens	27.07.2007	21.09.1984		

Monceaux-l'Abbaye		12.04.1994	29.08.2001
Morvillers			
Muréaumont			
Offoy			
Omécourt		10.01.2013	
Oudeuil			
Pisseleu			
Prévillers			
Quincampoix-Fleuzy			
Romescamps		12.04.1994	
		20.04.1995	
Rothois			
Roy-Boissy			
Sarcus			
Sarnois			
Senantes		20.04.1995	
Sommereux			
Songeons		11.01.1994	
		06.02.1995	
Saint-Arnoult			29.08.2001
Saint-Deniscourt			
Saint-Maur			
Saint-Omer-en-Chaussée			
Saint-Quentin-des-Prés			20.04.1995
Saint-Samson-la-Poterie			12.04.1994
			20.04.1995
Saint-Thibault			12.04.1994
Saint-Valéry			
Sully			06.02.1995
Thérines			
Thieuloy-Saint-Antoine			
Villers-sur-Bonnières			
Villers-Vermont			20.04.1995
Vrocourt			
Wambez			

Tableau 17 – Recensement des arrêtés de catastrophe naturelle liés à des inondations

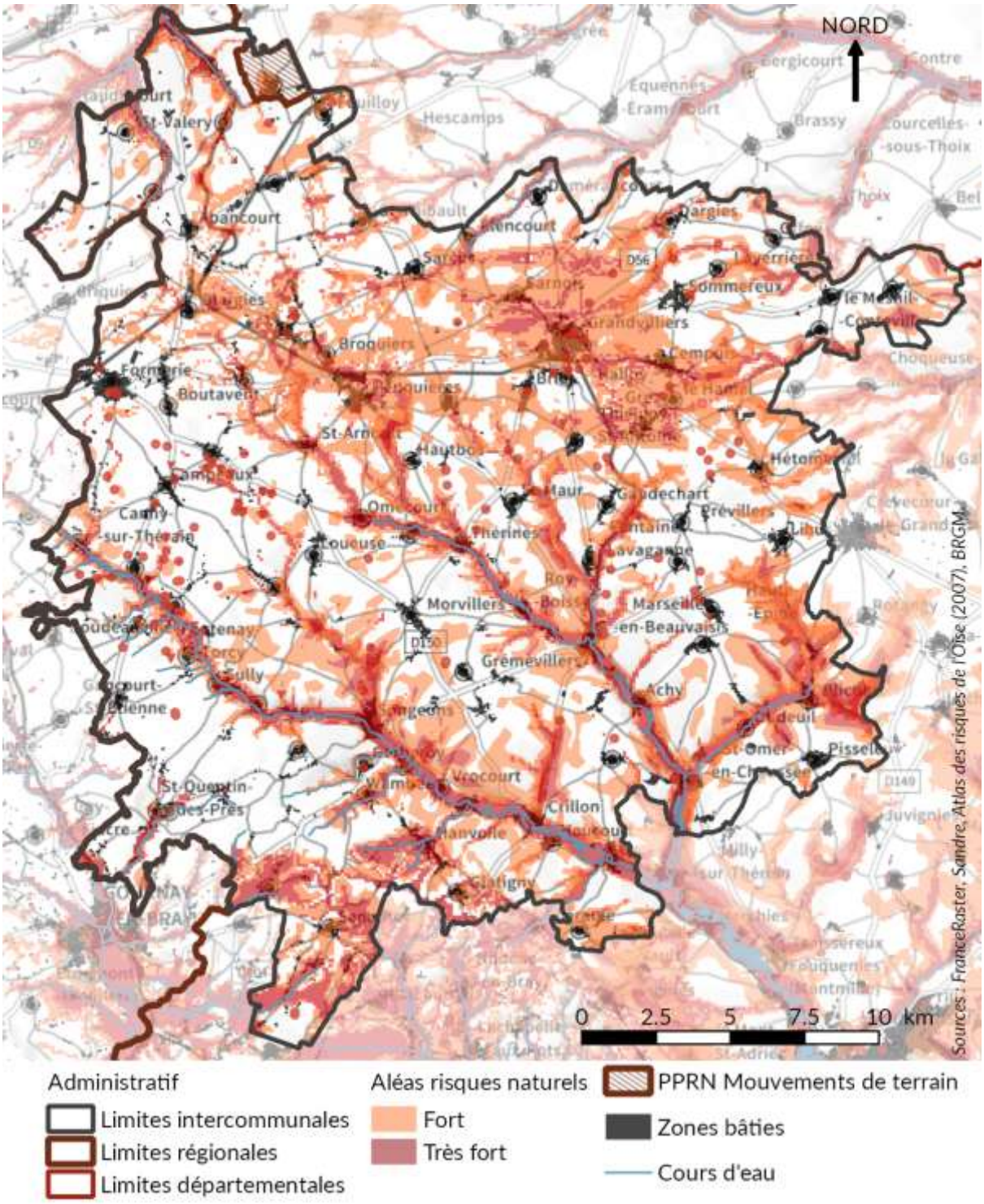
Source : www.prim.net

G. Enjeux liés aux risques naturels

Si l'on considère l'ensemble des risques naturels recensés et qu'on les confronte aux zones habitées, on peut définir les zones à enjeux où les constructions devront être autorisées sous conditions, voire interdites. La carte suivante présente l'ensemble des aléas fort et très forts pour les risques naturels environnementaux liés aux cavités souterraines, aux mouvements de terrain, aux glissements de terrain, aux coulées de boues, aux inondations par remontées de nappe, aux inondations par débordement de cours d'eau, au retrait-gonflement des argiles.

Ainsi, on remarque que les aléas très forts sont localisés principalement dans les vallées ou talwegs liés aux phénomènes de débordements de cours d'eau, de remontées de nappe, aux coulées de boue et aux glissements de terrain. Le plateau agricole est concerné par quelques zones d'aléa très fort et par une zone importante d'aléa fort correspondant principalement à la problématique de remontée de nappe. Enfin, des cavités souterraines et mouvements de terrain localisés sont répartis sur tout le territoire.

Les enjeux les plus forts sont donc localisés au sein des vallées et sur le plateau aux abords de Grandvilliers et Feuquières.



Carte 54 – Enjeux liés aux risques naturels

H. Les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement)

Toute **exploitation industrielle ou agricole** susceptible de créer des **risques** ou de provoquer des **pollutions** ou **nuisances**, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

42 ICPE – sous le régime de l'autorisation ou de l'enregistrement – sont répertoriées sur le territoire intercommunal (voir tableau ci-après). **Deux** d'entre-elle sont classées **SEVESO seuil bas** : SAVERGLASS sur la commune de Feuquières et QUARON sur la commune de Formerie. A cela s'ajoute les activités soumises à Déclaration au titre des ICPE qui ne figurent pas sur cette carte.



Carte 55 – ICPE (autorisation ou enregistrement) sur la Communauté de Communes Picardie Verte

Numéro inspection	Nom établissement	Commune	Régime	Statut Seveso	Etat d'activité
0051.00809	SOGAL	Abancourt	A	Aucun	En fonctionnement
0051.07668	CARBONNE VERRE	Boutavent-la-Grange	A	Aucun	En fonctionnement
0051.07606	Parc éolien de Puchot	Dargies	A	Aucun	En construction
0051.07604	WKN Picardie Verte II	Dargies	A	Aucun	En fonctionnement
0051.07605	WKN France	Dargies	A	Aucun	Cessation d'activité
0051.03062	DOUCERON	Elencourt	A	Aucun	Cessation d'activité
0051.01161	ROSIERES	Ernemont-Boutavent	A	Aucun	En fonctionnement
0560.00512	SCEA de la Belle Province	Ernemont-Boutavent	A	Aucun	En fonctionnement
0051.03682	LEFEBVRE Francis	Feuquières	A	Aucun	En fonctionnement

0051.01175	NORIAP	Feuquières	E	Aucun	En fonctionnement
0038.00496	OISE TP	Feuquières	E	Aucun	En construction
0051.01176	SAVERGLASS	Feuquières	A	Seuil bas	En fonctionnement
0051.04530	Transport Paul Feuquières	Feuquières	A	Aucun	En fonctionnement
0051.01189	BIGARD SA	Formerie	A	Aucun	En fonctionnement
0051.01191	QUARON	Formerie	A	Seuil bas	En fonctionnement
0051.01190	SIVIA	Formerie	A	Aucun	Cessation d'activité
0051.03675	AGORA	Grandvilliers	A	Aucun	En fonctionnement
0051.07759	ENERTAG Picardie Verte SCS	Grandvilliers	?	Aucun	En construction
0051.01225	ENROBES PLUS	Grandvilliers	A	Aucun	En fonctionnement
0051.04790	LIN 2000	Grandvilliers	A	Aucun	En fonctionnement
0051.06213	SA Coopérative GIPHAR	Grandvilliers	A	Aucun	En fonctionnement
0560.00176	EARL au Bec au Vent	Halloy	A	Aucun	En fonctionnement
0560.00179	NOEL Christian	Hautbos	E	Aucun	En fonctionnement
0051.08500	CCPV ISDI	Héricourt-sur-Thérain	E	Aucun	En construction
0051.07583	SAS Parc éolien d'Hétomesnil	Hétomesnil	A	Aucun	En fonctionnement
0051.07665	SAS Parc éolien NORDEX VIII	Hétomesnil	A	Aucun	En construction
0051.07586	BORALEX RONCHOIX SAS	Lannoy-Cuillère	A	Aucun	En fonctionnement
0051.08347	SCEA du Val d'Authuile	Lannoy-Cuillère	A	Aucun	En fonctionnement
0051.08280	Parc éolien de Lavacquerie VALECO	Lavacquerie	A	Aucun	En construction
0051.07581	Parc éolien de Lihus SAS	Lihus	A	Aucun	En fonctionnement
0051.07585	SAS Parc éolien NORDEX XI SAS	Lihus	A	Aucun	En construction
0051.03673	EARL de la Croix	Loueuse	A	Aucun	En fonctionnement
0560.00234	SCEA Elevage Borgoo-Martin	Loueuse	A	Aucun	En fonctionnement
0051.03123	Carrières Chouvet	Martincourt	?	Aucun	Cessation d'activité
0560.00253	EARL Foulon	Moliens	A	Aucun	En fonctionnement
0051.03637	Lucas-Baudmont	Quincampoix-Fleuzy	A	Aucun	En fonctionnement
0051.04688	SENEGRAL (ex Senoble)	Quincampoix-Fleuzy	A	Aucun	En fonctionnement
0051.01509	MARTY JL	Roy-Boissy	A	Aucun	En fonctionnement
0051.07582	MSE Le Champ Vert	Sommereux	A	Aucun	En fonctionnement
0051.05638	BARTIN Recycling	Songeons	A	Aucun	En fonctionnement
0560.00409	GAEC de Limermont	Songeons	A	Aucun	En fonctionnement
0051.03714	POSTEL Sylvère	Songeons	A	Aucun	En fonctionnement

Tableau 18. Les Installations Classées pour l'Environnement de la Communauté de Communes Picardie Verte.
Source : Inspection des installations classées

SYNTHESE : RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Constat :

Risque d'inondation : la présence des vallées du Thérain et du Petit Thérain induit un risque d'inondation assez fort, 12 communes sont d'ailleurs couvertes par un PPRI. Ce risque se traduit par des aléas concernant les ruissellements, coulées de boue, mouvement de terrain et remontées de nappes.

Risque sismique : la commune est située en zone de sismicité très faible

Risque d'incendie : très faible, compte-tenu de la localisation, de la nature des boisements et du climat.

Risque lié aux carrières et aux mouvements de terrain : aléas coulées de boue et mouvements de terrain relativement importants sur les versants les plus pentus, présence de cavités principalement dans la partie centrale de l'intercommunalité.

Risques technologiques : peu d'ICPE sont localisées sur l'intercommunalité, seules deux sont classées SEVESO seuil bas. Plusieurs communes présentent un risque lié aux transports de matières dangereuses (présences d'infrastructures).

Perspectives d'évolution :

Aggravation des risques liés aux ruissellements (pluies plus fortes et plus concentrées).

Enjeux :

Inondations par ruissellements des eaux pluviales lors de fortes pluies (manque de haies sur les plateaux, terres nues selon la saison)

Inondations par débordement de cours d'eau (PPRi sur la Vallée du Thérain)

Inondations par remontées de nappe phréatique

Aléas coulées de boue fort à très fort dans les zones les plus abruptes

Présence de cavités souterraines anthropiques ou naturelles.

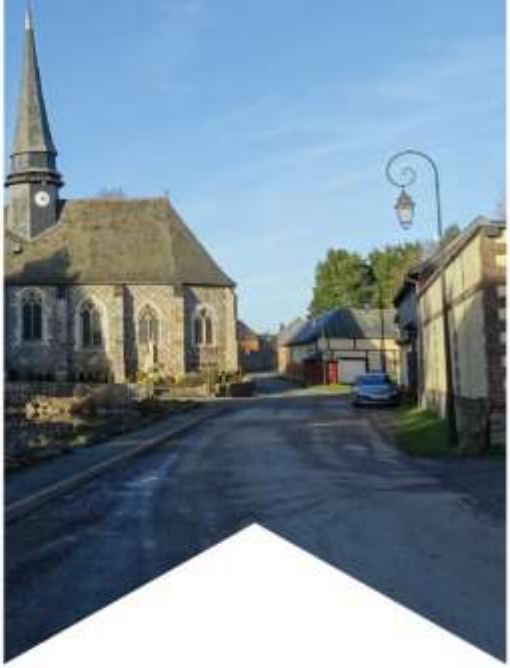
Pistes de réflexion :

Eviter les constructions dans les zones d'aléas fort

Maintenir à niveau les dispositifs de lutte contre l'incendie

Mener une réflexion sur l'amélioration de l'accès des secours (dans les villages, notamment)

Infléchir les risques liés aux ruissellements par une meilleure conservation des protections existantes (haies, fossés, boisements, couvertures de sol…) et en créer de nouvelles



2. ANALYSE PAYSAGERE



I. LE CONTEXTE PAYSAGER DE LA PICARDIE VERTE

Ce volet du document vise à accompagner la compréhension du territoire : Comment les paysages d'aujourd'hui se sont construits ? Quelles sont les caractéristiques de nos paysages 'naturels', agricoles et urbains.

Cette vision est tout aussi importante que l'analyse de l'environnement et des dynamiques sociétales dans la mesure où le patrimoine bâti de la Picardie Verte est ancien, évolue rapidement. L'instruction des autorisations d'urbanisme est liée à ce souci de faire évoluer le territoire dans le respect de normes visant à protéger les valeurs du territoire.

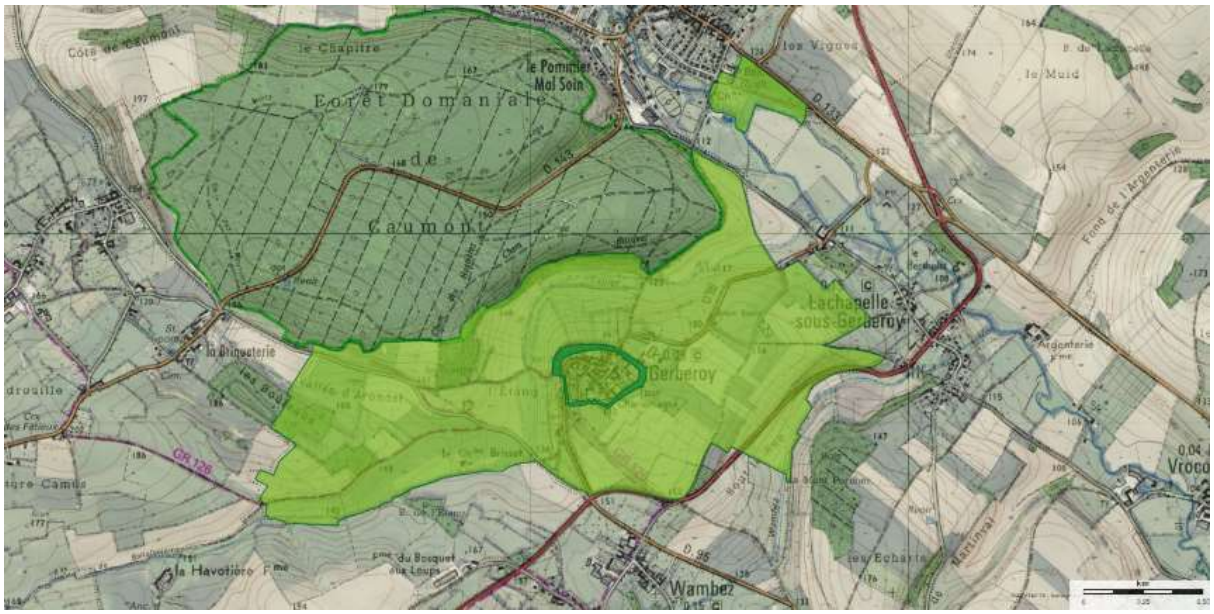
A. Les paysages remarquables et protégés

Les paysages remarquables sont reconnus par classement ou inscription. La protection des sites et monuments naturels a été instituée par la loi du 21 avril 1906. Il s'agit de sites de grande envergure ou de lieux plus localisés.

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés... Il s'agit du plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager dans lesquels notamment tous travaux dans ces sites doivent faire l'objet d'autorisations.

L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

La Communauté de Communes de la Picardie Verte accueille trois sites reconnus sur son territoire. Ces trois sites concernent les communes de Gerberoy et Songeons.



Carte 56 – Les sites protégés Source : atlas du patrimoine

1. Le site classé de la promenade plantée de Gerberoy

a) Localisation et description

La promenade plantée de Gerberoy est un site classé par arrêté du 18 mars 1913. Il s'agit d'un 2,2 Ha comprenant la promenade plantée d'arbres et la voirie, sur une longueur d'environ 900 mètres ceinturant le village. La promenade a été classée pour son rôle artistique.



Figure 57 - Allée plantée Source : Equipe PLUi-H

Le bourg a été fortifié au Moyen-Age. Le village accueille un château-fort, un donjon, un hôtel-Dieu puis une collégiale. La guerre de cent ans et les périodes troublées qui suivirent entraîneront incendies, pillages et destructions. La ville et le château sont démantelés au XVI^{ème} siècle. En 1828-29, les deux portes de la ville sont détruites. En 1832, les fossés des anciens remparts sont réaménagés en promenades plantées d'ormes.

En 1904, l'abattage de ces arbres est envisagé, ce qui suscitera l'opposition du peintre Henri Le Sidaner.

La belle promenade ceinture le village sur près d'un kilomètre sur les anciens fossés. Elle a perdu ses ormes, malades, qui ont été abattus en 1935. Ils ont été remplacés par une allée d'érables sycomores. Visible de loin, elle domine le vallon du Tahier et les bois de Caumont. La promenade borde les remparts et les murs des vieux jardins qui ont gardé les fondations de l'ancienne enceinte du XV^{e} siècle. Au nord-est, deux piliers signalent l'ancienne porte de la ville sur la route de Songeons. Elle était autrefois dotée de tours et d'une chambre de garde. Quelques stationnements sont prévus pour accueillir les visiteurs. La promenade se poursuit par un mail de tilleuls marquant l'emplacement de l'allée du jeu de tamis. Au bout, un large espace engazonné, autrefois planté d'ormes était destiné à la pratique de ce jeu. La promenade se poursuit entre des talus envahis par une végétation spontanée mêlant érables, frênes ou noisetiers.

Au sud, il subsiste des restes de l'enceinte relevée au XVII^{ème} siècle. L'ensemble du parcours permet la découverte de remarquables points de vue sur les jardins, les remparts, la collégiale Saint-Pierre et la campagne environnante. Un belvédère aménagé offre un point de vue sur les jardins du peintre Le Sidaner. Celui-ci les aménage en terrasse, au début du XX^{ème} siècle, sur les ruines de l'ancienne forteresse. Un kiosque est bâti sur l'ancienne tour de garde.

b) L'avenir du site

Le site est globalement dans un bon état paysager. Les principales pressions qui s'exercent sur ce site sont liés au tourisme et à la fréquentation du site, particulièrement en haute saison où le stationnement est dense et la promenade très empruntée. Les dynamiques naturelles représentent également une pression, au vu du caractère vivant et de la place prépondérante du végétal dans le paysage. D'autres pressions secondaires sont identifiées, particulièrement en matière d'urbanisme, d'équipements et infrastructures.

Les enjeux identifiés sur ce site concernent donc les travaux d'entretien et de restauration qui sont nécessaires au maintien de la qualité paysagère du site mais également de l'accueil du public et des véhicules qui ne doit pas se faire au détriment de la qualité du site.

2. Le site inscrit de Gerberoy

a) Localisation et description

La butte de Gerberoy est également reconnue comme grand ensemble paysager à caractère pittoresque. Ce site de 192,18 Ha est inscrit par arrêté du 10 mars 1976. Il est délimité par les routes et les limites communales avec Songeons et La Chapelle-sous-Gerberoy et comprend donc l'ensemble du village.

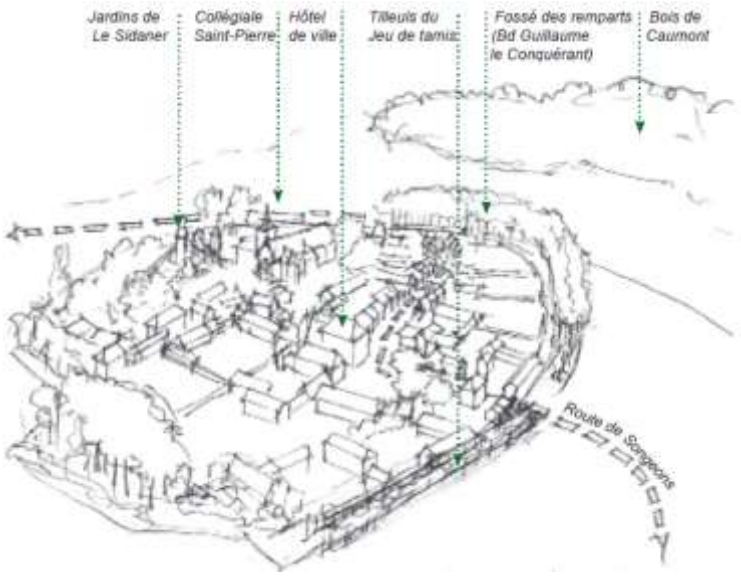


Figure 58 – Croquis de Gerberoy Source : DREAL

Consciente que l'intérêt du site de Gerberoy dépend aussi en grande partie de la qualité du paysage environnant, la municipalité a demandé la mise en place d'une protection concernant le village médiéval et l'écrin de verdure qui en souligne le caractère pittoresque.



Figure 59 – Place de la mairie à Gerberoy Source : Equipe Plui-H

La commune a su préserver son cadre paysager, ses atouts patrimoniaux et maîtriser son urbanisation. La forte fréquentation touristique, environ 50 000 visiteurs par an entraînent des problèmes de circulation et de stationnement. Un parking de dissuasion destiné aux autocars et véhicules légers a été implanté dans une prairie à l'entrée du village.

b) L'avenir du site

Le site, dans son ensemble, est remarquable et les critères paysagers sont mis en valeur. Tout comme la promenade, les principales pressions qui s'exercent sur ce site sont liés au tourisme et à la fréquentation du site. Les pressions secondaires identifiées sont liées à l'urbanisme, infrastructures et aux équipements.

Les enjeux identifiés sur ce site concernent également les travaux d'entretien et de restauration qui sont nécessaires au maintien de la qualité paysagère du village et de son environnement, mais également de l'accueil du public et des véhicules qui ne doit pas se faire au détriment de la qualité paysagère globale du site.

3. Le site inscrit du château de Songeons et de son parc

a) Localisation et description

Le Château, son parc, la cour d'honneur, le potager et l'étang sont reconnus comme parc et jardin à caractère pittoresque. Ce site de 6,32 Ha est inscrit par arrêté du 18 juillet 1943.



Figure 60 – Le château de Songeons Source : DREAL

Le château en briques et pierre, du XVIII^{ème}, est construit sur une terrasse. Le rez-de-chaussée et les deux étages sont surmontés d'un toit d'ardoise orné de huit hautes cheminées en briques, appelées « sarrasines ». L'ancienne orangerie, construction en briques sans doute bâtie sous Louis XIII entre 1610 et 1640, jouxte le château.

Le parc présente un dessin classique typique du XVIII^{ème} siècle. Du portail d'entrée, une allée mène à la cour d'honneur pavée, devant le château. L'avant-cour est bordée de pelouses et de parterres floraux. Sur le côté, vers le sud, la terrasse surplombe l'ancien potager, vaste terrain rectangulaire, en grande partie laissé en pâture. Des serres anciennes sont accolées au mur de terrasse.

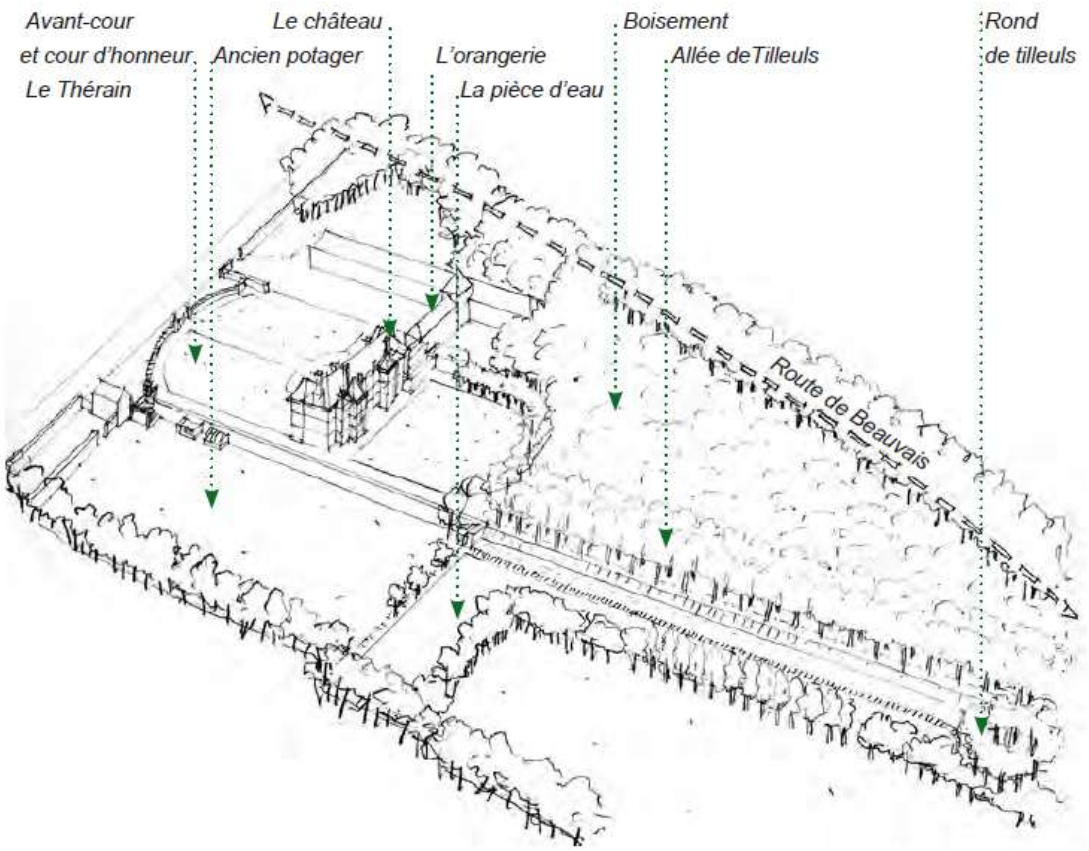


Figure 61 – Croquis de l'organisation spatiale du château et de son parc source : DREAL

Derrière le château une pelouse bordée de tilleuls taillés rejoint le parc boisé. Celui-ci, disposé sur différents niveaux, s'étend jusqu'à la route de Beauvais. Une allée de charmes, ponctuée de quelques tilleuls forme la limite du bois le long de la départementale. Le bois, bien entretenu est principalement planté d'essences de feuillus locales (chênes, charmes, hêtres et quelques tilleuls). Quelques parcelles ont été replantées de résineux (sapins, épicéas) ou de feuillus (merisiers, noyers d'Amérique, hêtres...). Le bois est parcouru d'allées. Au sud, en prolongement de la terrasse du château, une longue allée plantée de tilleuls, ponctuée de marronniers et de platanes surplombe le canal et forme la limite entre la pièce d'eau et le bois. Une levée de terre sépare cette pièce d'eau artificielle, en équerre, appelée le vivier, des pâtures marécageuses situées le long du Thérain. Au bout de la pièce d'eau, un cercle de tilleuls, toujours présent encadrait un vieux marronnier aujourd'hui disparu.

Le parc bien entretenu a conservé une structure lisible, mais certains éléments- la statuaire, certains éléments construits- ont irrémédiablement disparu. Les allées anciennes, les berges de la pièce d'eau mériteraient d'être restaurées.

b) L'avenir du site

Le site, dans son ensemble, est globalement dans un très bon état de conservation malgré quelques atteintes au dessin d'origine. Les principales pressions qui s'exercent sur ce site sont liés aux dynamiques naturelles, au vu des éléments végétaux qui constituent tout le caractère paysager du parc. La pression urbaine, aux portes du château peut également être un élément de pression pouvant porter atteinte au caractère pittoresque du site.

Les enjeux identifiés sont avant tout la maîtriser des constructions aux abords du parc du château. D'ailleurs les servitudes édictées en 1943, reprenaient notamment :

- « L'interdiction de faire construire de nouveaux bâtiments dans l'ensemble de la partie classée sauf dans la partie boisée et uniquement en bordure de la route de Beauvais
- le remplacement au fur et à mesure des arbres des allées couvertes
- le maintien des pelouses vers le parc avec si possible transformation en parterres fleuris et taillés
- maintenir dégagée la cour d'honneur
- faire attention à la grille sur la rue du château lors de sa remise en place ».

II. LECTURE DU PAYSAGE

A. Eléments de définition

> La définition du paysage la plus largement utilisée est celle donnée par la Convention européenne du paysage : « le paysage définit une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage ne se limite donc pas à l'ensemble des éléments qui le composent, il prend également en compte la question de la subjectivité.

Le paysage est constitué de deux composantes : une composante objective (le milieu physique), qui a une réalité indéniable, palpable ; et une composante subjective, sensible, qui s'appuie sur le ressenti, le regard. Chacun construit son regard en fonction de son histoire, de sa sensibilité, de sa culture, de son humeur. A chaque regard correspond un paysage.

Les moyens que l'observateur empruntent pour observer le paysage, le climat, la vitesse de découverte sont autant de facteurs qui influencent aussi le regard et le ressenti.

Cette partie permet de présenter les grands axes de lecture du paysage en définissant les unités composant le territoire (structure, ambiance similaire), les éléments remarquables qui donnent l'identité de la commune, les principaux points de vue et lignes de forcent qui structurent le paysage.

Dans cette partie, les impressions sont décryptées par le biais des outils de l'analyse paysagère, les grands ensembles homogènes, les entités paysagères, les lignes de force, les points de repère, les points de vue…

De cette première analyse ressortiront par entités, les premières impressions ressenties et la description générale des ambiances et des forces et faiblesses de ces paysagers. Ce travail s'appuie sur les relevés de terrain réalisés et sur les différents documents mis à la disposition, notamment l'Atlas des Paysages de Haute-Normandie et l'Atlas des Paysages de l'Oise et de la Somme.

La Communauté de Communes Picardie Verte est caractérisée par **deux grandes entités géomorphologiques**, comme l'a mis en évidence la description de la structure physique du territoire :

- Le Plateau Picard, au Nord, allant jusqu'à la vallée de l'Oise, à l'Est du territoire de la Picardie Verte
- La Boutonnière du Bray, au Sud, située au Sud du Thérain, traversant le territoire de la Picardie Verte et du Pays de Bray, allant de Dieppe jusqu'à Beauvais.

Le Plateau Picard se décline en 3 sous-entités paysagères : le Plateau de la Picardie Verte, le Plateau du Pays de Chaussée et la Vallée du Thérain amont.

Du sud-ouest vers le nord-est, un observateur se déplaçant sur l'intercommunalité rencontrera ainsi des *ambiances paysagères variées*.

> Pour donner une idée de cette succession d'ambiances paysagères, les paragraphes suivants décrivent les paysages rencontrés le long de la RD930.

B. Les grandes entités géomorphologiques

1. Le plateau picard

Le plateau Picard est un vaste plateau agricole présentant des paysages ouverts de grandes cultures (larges parcelles, cultures intensives) donnant sur des horizons majoritairement dégagés, néanmoins découpé par un réseau dense de vallons secs. Cet ensemble de vallons, convergeant au nord et au sud, créé un paysage varié, spécifique au plateau du territoire de la Picardie Verte.



Figure 62 – le plateau picard source Equipe PLUiH

a) Le plateau de la Picardie Verte

Le caractère vallonné du territoire s'accompagne de poches bocagères (situées au pourtour des villages et ponctuellement dans les vallons), et de boisements sur le haut des versants qui limitent l'aspect de plateau ouvert spécifique du plateau picard.

L'urbanisme, essentiellement rural, présente un habitat diffus (habitats isolés, hameaux, fermes), mais les bourgs, principalement de morphologie linéaire restent bien identifiables dans le paysage, notamment par la présente des « courtils », qui assurent la transition entre bourg et grand paysage. En effet, lorsqu'il n'est pas modifié, voire supprimé par des lotissements ou bâtis agricole ou industriel, cet espace de transition est un élément spécifique du cadre de vie local.

b) Le plateau du Pays de Chaussée

La Picardie Verte occupe l'extrémité Ouest du Plateau du Pays de Chaussée. Cette sous-entité, bien que présente sur le territoire de la Picardie Verte, n'impose pas de contrastes forts et significatifs à l'échelle du territoire avec le plateau de la Picardie Verte. On peut cependant remarquer que le paysage oscille entre :

- Des paysages vallonnés de grandes cultures soulignés de bandes boisées qui forment un horizon plus ou moins lointain et accompagnent le relief.
- Des étendues planes de grandes cultures ponctuées de bosquets (Sud-ouest de Grandvilliers). Les herbages rares et exceptionnels sont localisés sur les quelques reliefs ou dans les vallons.

c) Les vallées sèches et humides

Plusieurs vallées sèches ou humides structurent le plateau, dont la vallée de la Bresle au Nord puis la vallée du Thérain et du petit Thérain dans le centre.

Les fonds de vallée du Thérain et du Petit Thérain sont plats et étroits, ouverts sur le Haut-Bray et le plateau de la Picardie Verte. De l'amont vers l'aval, les paysages de bocages et d'herbages, très laniérés sur les versants laissent la place aux grandes cultures qui descendent du plateau. La vallée du Thérain s'élargit, pour rejoindre la vallée du Petit Thérain en limite du territoire de la Picardie Verte.

Le cours du Thérain relativement sinueux traverse des prairies humides, caractérisées par la présence de petits étangs, alignements de saules ou peupliers.



Figure 63 – la vallée du Thérain, (Vrocourt) source Equipe PLUiH

d) La couture du Bray.

Cette « couture », c'est un véritable paysage de transition entre le plateau Picard et la boutonnière du Bray, avec un paysage proche aux abords des villages, se rapprochant de la configuration du courtil coté grandes cultures, ou parc herbagé, coté haut Bray.



Figure 64 : la couture du Bray (Hécourt) source Equipe PLUiH

2. La Boutonnière du Bray.

La boutonnière s'étend des rives de la Manche jusqu'à l'Oise. Elle traverse le Sud du territoire de la Picardie Verte, essentiellement dans sa partie la plus élevée appelée « Le Haut-Bray », et de manière très limitée (le Sud de la commune de Senantes) dans sa partie la plus basse dénommée « Les fonds du Bray ».

Le Haut-Bray est essentiellement rural, bien que la nature du sol ont permis le développement d'une industrie céramique. Le relief tourmenté de cet accident géologique présente alternativement boisements, bocages et cultures (en fonction de la nature pédologique et géologique). Le courtil est remplacé ici par la présence de bocages et les parcs herbagers à l'approche des villages.



Figure 65 : Le Haut-Bray et ses bocages (Senantes) source Equipe PLUiH

C. Des paysages intimement liés au milieu naturel et l'histoire du territoire

1. Un milieu physique support de la trame paysagère

La composition des paysages de la Picardie Verte est en relation directe avec le milieu physique du territoire, tel que décrit préalablement. Les éléments suivants sont ceux qui font la trame paysagère du territoire :

- Les sous-sols : la géologie est le support du territoire. Elle permet de comprendre comment se sont formés les grands ensembles, notamment grâce à l'érosion des couches de surface présentant à la vue des compositions de sols support de végétations différentes en fonction des secteurs.
- Le relief : ils sont directement issus des érosions successives des couches laissant apparaitre les vallons, vallées, plateaux,… ces éléments sont évidemment les plus visibles du paysage.
- L'eau : il s'agit d'un élément majeur du territoire, notamment en creusant les vallées et vallons sur le territoire. Elle est visible dans le paysage et permet de lire ce dernier.
- Les sols : il s'agit de la couche superficielle qui conditionne l'utilisation des sols, notamment en matière d'agriculture et de couvert forestier.

2. Une histoire marquant l'évolution du paysage

Si le milieu physique est le support initial du paysage, l'activité humaine en est le facteur d'évolution. Toute action de l'Homme a une répercussion sur la perception des paysages. L'agriculture reste bien évidemment un facteur déterminant pour le territoire de la Picardie Verte. L'agriculture permet de maintenir les milieux ouverts, en vallée comme sur le plateau, limitant l'effet de dynamique naturelle de fermeture par la végétation.

Toutes les époques, depuis l'antiquité, ont façonné le paysage tel qu'on le connaît aujourd'hui. De différente manière, le paysage a évolué. Il s'agit d'une évolution indéniable et naturelle que l'on retrouve au cœur même de la notion de paysage.

La résultante du milieu physique et de l'histoire crée le paysage et conditionne ses évolutions. Les cartes de Cassini au XVIIIe siècle et d'Etat-Major de la seconde moitié du XIXe siècle, premières représentations cartographiques du territoire français permettent de voir que ces éléments sont essentiels dans la représentation du territoire à ces deux époques.

Lorsque l'on regarde les représentations de l'époque, on s'aperçoit très rapidement que les éléments naturels sont structurants et bien présents dans le paysage de la Picardie Verte et ses alentours. Ainsi, les vallées, vallons et boisements sont les éléments prépondérants au sein desquels les bourgs sont implantés. Plus intéressant encore, sur la carte d'Etat-Major, les bourgs sont identifiés par un figuré rouge et chaque village possède également une représentation de son tour de ville et des éléments végétaux qui accompagnent les périphéries des espaces bâtis : prairies, haies et vergers.

Notons enfin que les grands axes sont déjà tracés et font déjà partie intégrante des paysages.



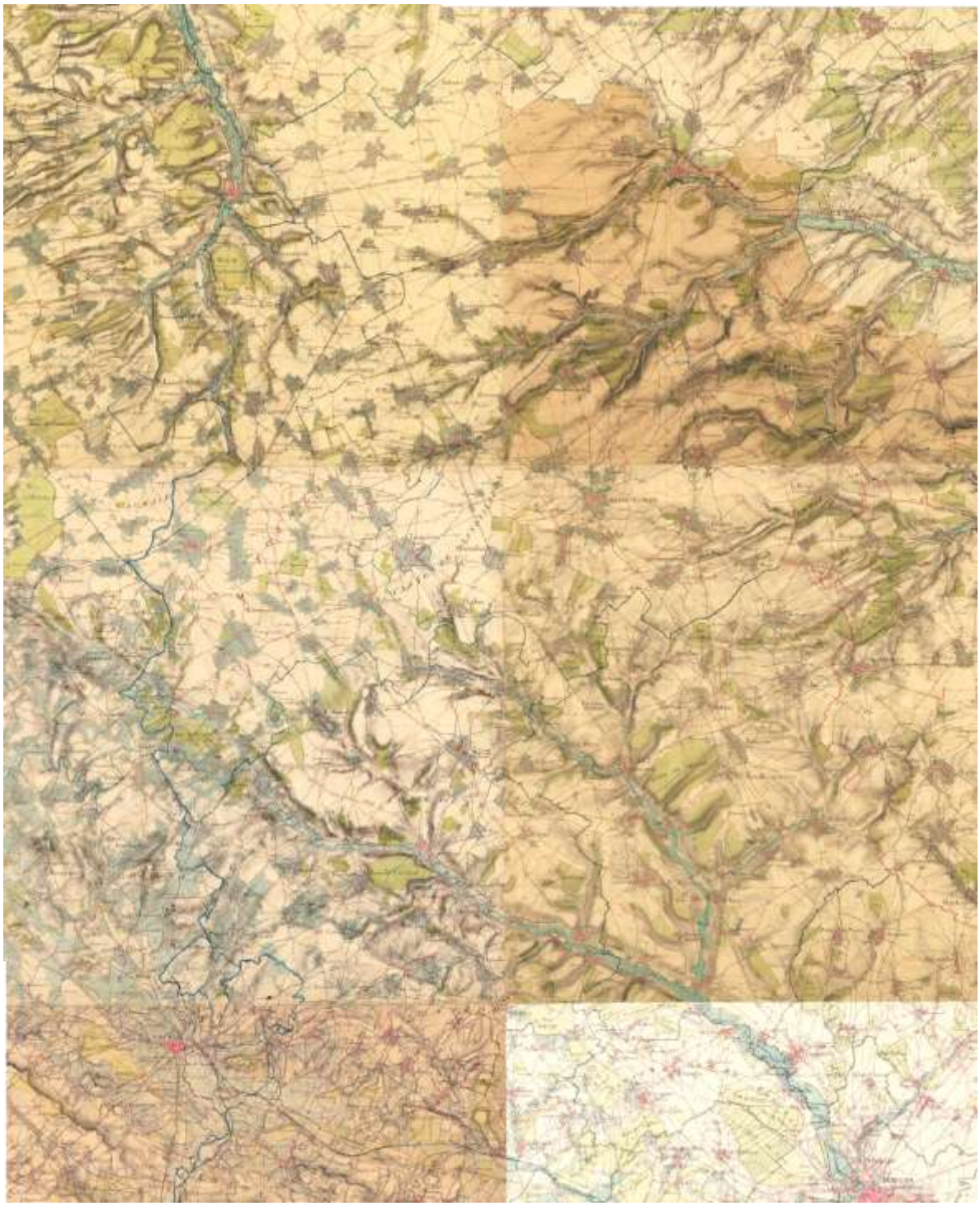


Figure 66 – cartes de Cassini et d'Etat-Major (source : Géoportail)

c) La sédentarisation de l'Homme

A cette époque, le paysage originel est uniquement composé de forêts mixtes (chênes et hêtres). L'Homme intervient entre la préhistoire et la période gauloise en défrichant des secteurs pour se sédentariser. Les défrichements sont vecteurs des premières installations humaines, incluant une agriculture qui commence donc à transformer le paysage boisé.

d) Le développement urbain

De la période gallo-romaine au Moyen-Age, la sédentarisation est acquise et l'Homme développe les secteurs habités tout en reliant ces derniers par les premières voies. Beauvais se développe notamment, tout comme ses alentours où l'agriculture devient une activité de première importance pour nourrir la population.

e) L'importance du patrimoine militaire et religieux

Les noyaux urbains constitués marquent les paysages par l'arrivée des constructions monumentales, du XIe au XVIIIe. Les châteaux, églises et grandes fermes ponctuent l'ensemble du territoire de la Picardie Verte et ses alentours.

Ce patrimoine a un lien évident avec le paysage : l'utilisation des terres. Autour des villages, les grandes terres agricoles s'étendent, tandis que les châteaux maintiennent des couverts forestiers importants pour les activités de chasse.



Figure 67 – Château de Sarcus

(source : Equipe PLUi-H)

f) La révolution comme tournant d'une nouvelle gestion du paysage

La révolution va marquer le découpage administratif du territoire tout comme la protection des boisements qui passeront d'un statut de forêts royales en forêts domaniales. De ce fait, la protection des grands boisements tout comme des terres agricoles devient un enjeu local.

g) L'industrialisation du territoire

Les XIXe et XXe siècles marquent le développement de l'économie. L'arrivée du chemin de fer et le développement d'un réseau viaire adapté permettant de relier le territoire avec les territoires voisins de l'Amiénois, du Beauvaisis et de la Seine-Maritime sont propices au développement économique notamment industriel. Les moulins et industries viennent s'intégrer au paysage rural de la Picardie Verte. Les deux Guerres mondiales modifient également cet équilibre économique mais le paysage ne s'en trouve pas profondément modifié. On retrouve dès lors la base des paysages que nous connaissons actuellement.

h) Les grands aménagements récents

Aujourd'hui, depuis l'après-guerre, le paysage évolue. Le paysage se modernise : l'agriculture se mécanise et se spécifie, les surfaces cultivées sont beaucoup plus importantes. De nombreux corps de fermes se modernisent en renouvelant les bâtiments anciens.

Sur le plateau, les déboisements est sensible mais se ressent, dans les vallées, les prairies deviennent petit à petit des cultures, le bocage laissant place à un paysage plus ouvert.

L'industrie quant à elle perdure et se développe, notamment dans les grands centres urbains du territoire à Formerie, Grandvilliers, Feuquière… puis connaît un déclin actuel.

3. Les grandes évolutions des paysages de la Picardie Verte

A l'écart des grandes agglomérations picardes et normandes, la Picardie Verte, tout comme le Pays de Bray, a été historiquement liée au commerce avec les grandes agglomérations qui a favorisé l'essor de l'agriculture, notamment l'élevage.

Le défrichement des bois, landes et l'assèchement des marias a permis, dès le XVIIe siècle, de développer l'élevage laitier. La production de lait et beurre permet d'alimenter les grandes agglomérations jusqu'à Paris. La concurrence oblige le territoire à se spécialiser dans le fromage, notamment le Neufchâtel et compléter les activités par le travail de l'argile avec la céramique (carrelages, poteries, briqueteries).



Figure 68 – Fabrique de carrelages de Saint-Samson-la-Poterie

(Source : Oise Tourisme)

Par la suite, la production laitière très demandée n'a de cesse de se développer jusqu'au XXe siècle. Le paysage se transforme : le paysage bocager que l'on retrouve actuelle se crée. Il est composé des prairies, plantées de vergers et entourées de haies.

Petit à petit, le couvert forestier devient résiduel en Picardie Verte qui a toujours été un territoire à vocation agricole. La forêt perdure sur des zones particulièrement argileuses ou sableuses où les terres ne sont pas propices à une agriculture d'intérêt. Ailleurs, les fonds de vallées, tout comme le plateau picard, présente des terres fortement propices à une agriculture riche.

i) Le plateau agricole

Les évolutions paysagères du plateau agricole sont intimement liées au changement de pratiques et la modernisation de l'agriculture. Par ailleurs, le paysage agricole est fortement marqué par les vues importantes et lointaines que l'on peut avoir sur les éléments verticaux : bourgs, boisements, châteaux d'eau, éoliennes…

Les exemples suivants illustrent, sur le territoire, l'évolution des paysages entre 1952 et aujourd'hui. Ce pas de temps est intéressant pour bien observer les grands changements dans le paysage.



Figure 69 – Evolution du plateau agricole autour de Feuquières (source : Géoportail)

Cet exemple représente le plateau picard entre Sarcus et Feuquières. On note un développement de l'espace dédié à la grande culture, grignotant sensiblement les prairies autour des espaces bâtis. La taille des parcelles a beaucoup évolué également. L'agrandissement des espaces cultivés modifie la perception paysagère en créant un effet de grands espaces accentué par la platitude du relief.

Enfin, on note une évolution de la tâche urbaine, notamment par la création de Saverglass qui représente les grands signes d'évolution des paysages autour de Feuquières.



Figure 70 – Evolution du plateau agricole autour d'Hétomesnil (source : Géoportail)

Cet exemple représente le plateau agricole autour d'Hétomesnil. Si l'on note également un léger recul des prairies et haies, on note surtout la disparition des vergers autour du bourg. Les parcelles agricoles sont, ici aussi, de surface beaucoup plus importante.

Enfin, le plateau est ponctué par l'implantation des éoliennes qui modifient le paysage en apportant un repère vertical dans un contexte paysager horizontal.

j) Les vallées

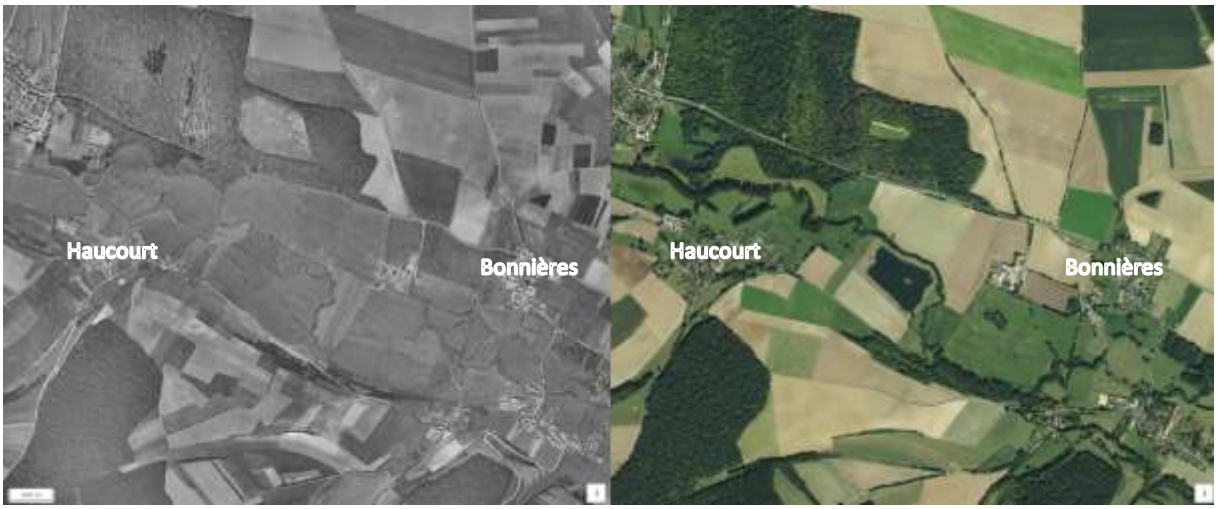


Figure 71 – Evolution de la vallée du Thérain entre Haucourt et Bonnières (source : Géoportail)

Entre Haucourt et Bonnières la vallée du Thérain montre, comme sur le plateau, un maintien de l'espace agricole en général. Les prairies sont encore bien présentes mais on note une consommation des espaces pâturés par le développement des espaces cultivés. La résultante est une disparition sensible des haies en fond de vallée. On note également une exploitation des granulats créant, dans les paysages actuels, de vastes plans d'eau en fond de vallée. Le couvert végétal est, quant à lui, toujours présent. Les boisements perdurent et la ripisylve, surement moins entretenue, est plus visible dans le paysage actuel.



Figure 72 – Evolution de la vallée du Petit Thérain entre Roy-Boissy et Marseille-en-Beauvaisis (source : Géoportail)

Entre Roy-Boissy et Marseille-en-Beauvaisis la vallée du Petit Thérain présente aussi quelques évolutions visibles. On note particulièrement une expansion des espaces boisés, évolution naturelle des vallées où l'activité agricole est moins intensive (fermeture progressive des paysages) ou subissant des pratiques agricoles différentes (peupleraies). Ici, c'est l'urbanisation en fond de vallée qui est aussi visible. Les prairies perdurent, bien que les haies tendent à se dédensifier.

k) Les villages et leurs alentours



Figure 73 – Evolution du bourg de Morvillers (source : Géoportail)



Figure 74 – Evolution du bourg de Saint-Thibault (source : Géoportail)

Sur ces deux exemples, pris à différents endroits du territoire, il est intéressant de constater les mêmes évolutions. Comme expliqué auparavant, le changement de pratiques agricoles et la modernisation de l'agriculture opèrent des changements majeurs dans les paysages autour des villages.

Aussi, à Morvillers comme à Saint-Thibault, on s'aperçoit que les grandes cultures, éloignées des cœurs de villages dans les années 1950, se rapprochent aujourd'hui. De ce fait, on note une nette dé-densification des haies autour des villages, même si celles-ci restent toujours visibles. A l'intérieur de ce réseau de haies, les prairies perdurent aujourd'hui, mais leur surface est moindre qu'auparavant. Ce qui modifie en profondeur le paysage est surtout la disparition des vergers qui sont relictuels dans les paysages actuels.

l) Les évolutions générales

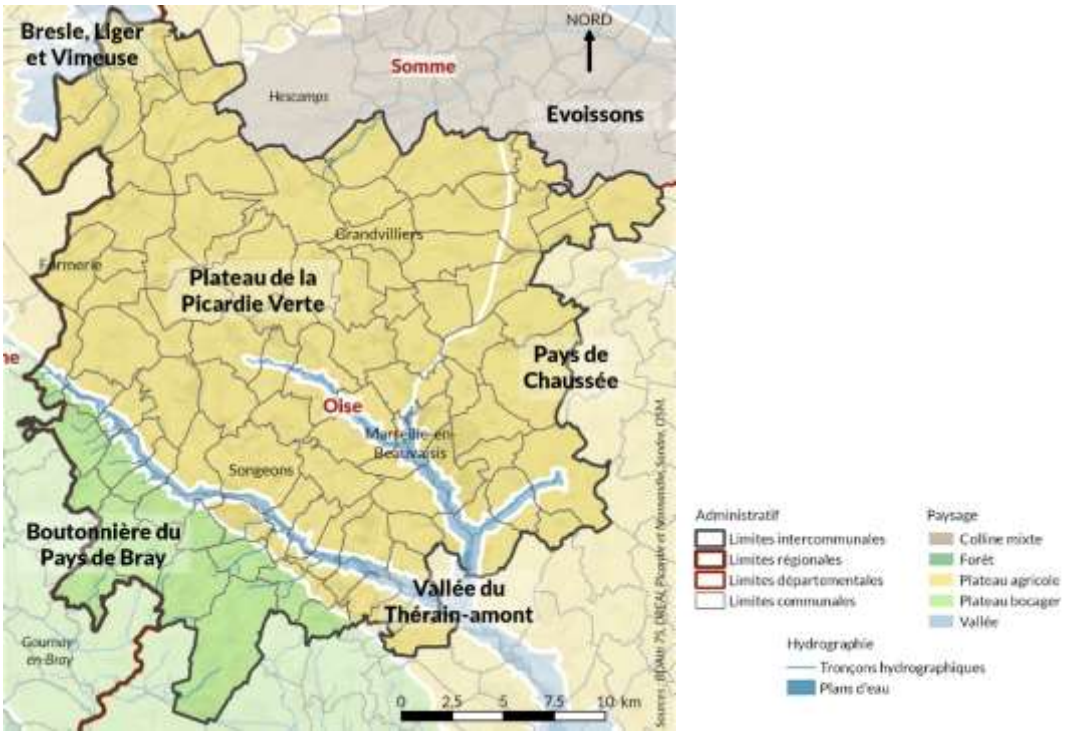
Vis-à-vis de l'ensemble du territoire, tous les paysages ont évolué, avec plus ou moins de rapidité. On note particulièrement les éléments suivants :

- La vallée du Petit Thérain reste relativement bien préservée des mutations paysagères,
- La Vallée du Thérain qui se transforme plus rapidement, notamment avec la mise en culture de pâtures et l'exploitation de granulats (activité qui est désormais très restreinte)
- Le plateau agricole a évolué durant les dernières décennies en parallèle des pratiques agricoles. Les cultures se développent au détriment des surfaces en prairies et l'arrivée des éoliennes sur le plateau modifient considérablement les échelles des paysages.

- La morphologie des villages perdure, le tour de ville se maintient mais se dégrade. Toutefois, les communes sont conscientes des enjeux que cela représente et œuvrent pour le maintien de la ceinture verte autour des villages.
- Les pôles urbains se sont fortement développés pour les activités ou habitations et sont les secteurs où l'évolution des paysages est la plus rapide.

D. Les unités paysagères

La richesse des milieux naturels de la Picardie contribue à la qualité et diversité de ses paysages. Le paysage quotidien et remarquable n'a pas seulement une fonction sociale, économique et esthétique, mais il peut être également porteur d'une fonctionnalité écologique. L'analyse croisée des entités paysagères picardes avec les milieux naturels a permis de définir les grands éco-paysages.



Carte 57 – Les unités paysagères de la Communauté de Communes Picardie Verte

1. Paysages de plateaux

Les paysages de plateaux sont des paysages ouverts dominés par les grandes cultures et ponctués de rideaux ou de bosquets implantés généralement sur les ruptures de relief (vallée sèche...) ou sur des sols plus ingrats. Ils se caractérisent par un horizon lointain et dégagé. Quelques structures végétales variées (arbres isolés, bandes boisées, forêts, village-bosquet) singularisent et qualifient ces paysages d'openfield et contribuent à la biodiversité des plateaux. Les courtils, ceintures vertes des villages, présentent une organisation et une fonction paysagère et écologique singulières dans les paysages de plateaux. Composés de bois, jardins, parcs, vergers et des arrières de ferme, ils constituent un repère dans le paysage ouvert et sont un maillon vert entre l'urbain et le rural.

Les extensions urbaines récentes fragilisent les courtils. Ces ceintures vertes des villages sont également menacées par la disparition de nombreuses exploitations d'élevage qui maintenaient des prairies en périphérie des villages. Les projets d'infrastructures routières marquent le paysage. Des plantations d'alignements peuvent contribuer à souligner ces axes structurants et atténuer l'effet de fragmentation des corridors écologiques.

2. Paysages de vallées

Les paysages de vallées sont des paysages à petite échelle, des micro-paysages qui contrastent avec les paysages très ouverts des plateaux environnants. Les mares, zones humides, tourbières et marais participent à la diversité des paysages de fond de vallée et forment souvent des « infrastructures vertes » qui peuvent jouer le rôle de corridors écologiques importants et intégrer de multiples réservoirs de biodiversité.

Sur les pentes calcaires, abruptes et ensoleillées, les larris subsistent, mais leur avenir dépend d'une gestion agricole pérenne. Ils participent avec les rideaux sur les versants cultivés à la qualité des paysages de fond de vallée et témoignent de siècles

d'adaptation de pratiques agricoles à la topographie. Un développement important de peupleraies dans les vallées peut nuire à leur lisibilité et fermer le paysage de fond de vallée. Le maintien des peupleraies existantes, sauf cas particulier où des possibilités de restauration paysagère importantes seraient identifiées, est cependant acceptable dans ces vallées où la populiculture peut contribuer à l'identité, voire à la qualité paysagère des vallées concernées. Les fonds de vallée sont également souvent les lieux d'implantation de bourgs et de villes.

3. Paysages de bocages et d'herbages

Ils sont situés à l'extrémité sud-ouest de la Communauté de Communes : la Boutonnière du Bray. Le bocage y dessine un paysage plus fermé de pairies ou de vergers entourés de haies et ponctués d'arbres fruitiers. Il peut également prolonger un couvert forestier. Les prairies vouées à l'élevage sont délimitées par un maillage de haies quasi continu très favorable à la continuité écologique.

Dans la Boutonnière du pays de Bray, on observe des plantations de résineux sur les hauteurs en remplacement des herbages, et la fermeture des milieux ouverts sur la cuesta (déprise agricole). Mais la tendance évolutive la plus forte est relative à la régression des paysages de bocages qui résultent des mutations agricoles, et, plus particulièrement du déclin de l'élevage, de la concentration des exploitations et des modifications de systèmes. La perspective d'un développement de grandes unités d'exploitation fondée sur le maintien des animaux en stabulation constitue une menace majeure pour l'avenir des paysages de bocage de Picardie.

E. Les éléments identitaires communs du paysage

Malgré le vaste territoire que représente la Communauté de Communes, plusieurs types d'éléments identitaires sont communs à la plupart des paysages que l'on peut observer en Picardie Verte. Quatre types d'éléments sont particulièrement importants dans la perception des paysages des de la Picardie Verte :

- Les espaces agricoles,
- Le végétal,
- L'Eau,
- Les formes urbaines et les éléments du petit patrimoine.

Partout sur le territoire, ces quatre éléments forment les identités des paysages. Evidemment, les différents secteurs des grandes unités paysagères identifiées sur le territoire de la Picardie Verte donnent plus ou moins d'importance à ces éléments, mais ils constituent tous la base des paysages. Chaque type d'élément a également des caractéristiques différentes selon l'endroit où l'on observe le paysage au sein du territoire.

1. Les espaces agricoles, la matérialisation du paysage rural

Qu'il s'agisse des grands espaces de champs ouverts du plateau picard ou des prairies pâturées dans les vallées, c'est l'agriculture qui façonne le paysage de la Picardie Verte. Grâce à ces espaces agricoles qui constituent une majeure partie du territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, les vues sont plus ou moins dégagées et les couleurs sont plus ou moins changeantes.

C'est aussi l'élément paysager qui fait le plus évoluer le paysage. En effet, dans le court terme, chaque saison génère des couleurs et textures différentes. Dans le long terme, on note particulièrement l'éclaircissement du maillage bocager tout comme le labour des prairies qui tendent à modifier profondément le territoire.

On peut distinguer plusieurs types d'espaces agricoles dont les variations annuelles et saisonnières et donc leurs perceptions sont variables :

Les prairies de vallées, souvent humides, restent des pâtures la plupart du temps et l'élevage est donc majoritaire. Le maillage bocager joue son rôle séparatif et paysager. Ici, les vues sont plus rapprochées mais, ponctuellement, on alterne les vues fermées et vues dégagées, en fonction du relief. Les couleurs sont peu variables et le contraste entre les pelouses des pâtures et la ripisylve et le bocage apporte un contraste de vert qui rend la perception singulière.




Figure 75 – Prairies humides à Omécourt Figure 76 – Prairies humides à Hécourt source : Equipe PLUi-H

Les grandes cultures des plateaux où le végétal est plus discret et surtout plus horizontal. La place de l'eau se ressent moins et les perceptions paysagères sont plus vastes et plus libres. Autour des grandes cultures, l'horizon est lointain et les vues sont dégagées et lumineuses. Les infrastructures et le bâti est plus facilement visible, d'autant plus que leurs abords accueillent les quelques éléments végétaux ceinturant les tours de ville. Enfin, les couleurs comme les textures varient considérablement dans le temps au gré des cultures.



Figure 77 – Espaces agricoles ouverts offrant une vue dégagée à Blargies source : Equipe PLUi-H



Figure 78 – Le plateau picard à Hanvoile source : Equipe PLUi-H




Figure 79 – Espaces agricoles ouverts à Blicourt et Figure 80 – Espaces agricoles ouverts à Brombos source : Equipe PLUi-H

Les espaces agricoles autour des villages sont des structures agricoles traditionnelles. Les vues sont proches et le sentiment d'intimité est plus présent. On retrouve des prairies aussi bien que des vergers, entourés de haies. Aujourd'hui, les labours viennent modifier profondément cette organisation en clairsement sensiblement le maillage bocager qui accompagnait l'agriculture traditionnelle, particulièrement dans les tours de ville. Ces espaces agricoles de l'organisation traditionnelle offrent à la plupart des villages, un écrin paysager particulier. Comme autour des rivières, les couleurs sont peu changeantes sauf lorsque les grandes cultures s'immiscent dans le paysage. Ici le contraste se fait entre les prairies et vergers et, surtout, avec les espaces bâtis des villages qui se voient ponctuellement.





Figure 81 – Prairies pâturées à Loueuse Figure 82 – Tour de ville à Briot source : Equipe PLUi-H

2. Le végétal, l'image d'une Picardie « verte »

Qu'il s'agisse de la ripisylve du Thérain, des abords des boisements autour de Gerberoy, Marseille-en-Beauvaisis, Saint-Samson-la-Poterie ou Quincampoix-Fleuzy, mais encore les prairies et le maillage bocager sur la quasi-totalité du territoire, le végétal joue un rôle primordial sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

D'ailleurs, le nom même de la Picardie Verte démontre l'importance du végétal sur le territoire. A l'échelle de la Communauté de Communes, même s'il en existe, peu de grands boisements sont présents et le caractère végétal des paysages est plutôt dû aux nombreuses prairies et leurs haies associées.

Les éléments végétaux, au vu du relief relativement plat des plateaux, constituent un élément de repère du paysage indéniable. En vallée, le végétal joue un rôle protecteur et des paysages intimistes. Mis à part quelques grands boisements comme la forêt domaniale de Malmifait, et les boisements accompagnant les reliefs du Thérain, du Petit Thérain et de la Bresle, peu de grands boisements sont présents sur le territoire, ce qui limite les vastes coupures paysagères.



Figure 83 – Le bois de Quémont à Achy source : Equipe PLUi-H

Malgré toutes les vues bien dégagées sur la plupart du territoire, le végétal est un élément fort qui structure le paysage et arrête le regard régulièrement. Ceci est d'autant plus vrai sur le plateau où le maillage bocager est plus rare. De ce fait, le végétal structure le paysage autour des villages.

Malgré les arrachages, le territoire est constitué d'un maillage dense de haies entourant les prairies. Ce maillage structure également le territoire et est le caractère même du paysage type de cette partie de la Picardie. Ceci se retrouvant surtout



dans les vallées et sur le plateau, autour des villages.



Figure 84 – Maillage bocager au droit d'Hécourt Figure 85 – Tour de ville de Rothois source : Equipe PLUi-H



Figure 86 – Haies et boisements sur les coteaux de Gourchelles source : Equipe PLUi-H.

Le végétal est omniprésent sur le territoire, structure tout le paysage et renforce les perceptions du relief. Il crée des ambiances parfois intimistes lorsqu'il est dense dans les vallées, parfois il laisse plus de place à un sentiment de grands espaces et de liberté lorsqu'il se fait plus rare, notamment sur le plateau picard où les vues sont arrêtées lorsque le regard s'arrête sur des boisements ou les tours de villes. La présence du végétal dans le territoire créé une diversité d'ambiances et de ressentis et représente l'essentiel du caractère paysager.

3. L'Eau, l'élément fondateur du territoire

Le territoire est intimement lié à l'eau, ne serait-ce que par ses reliefs qui ont été façonnés par les cours d'eau.

Plusieurs éléments aquatiques font l'identité paysagère de la Picardie Verte. On retrouve en premier lieu les rivières et petits écoulements, mais également les mares et prairies humides.

Même si le réseau hydrographique est peu dense sur le territoire, la place de l'eau n'en est pas moins primordiale.

Les vallées du Petit Thérain, du Thérain et de la Bresle ont une présence bien marquée dans le territoire, notamment grâce au vallonnement qu'elles engendrent, mais aussi grâce à la présence d'une ripisylve généralement bien constituée et préservée. On retrouve, dans les vallées, des pratiques historiquement différentes que sur le plateau et, de ce fait, des paysages diversifiés.





Figure 87 – Le Thérain à Bonnières Figure 88 – Le Petit Thérain à Thérines source : Equipe PLUi-H



Figure 89 – Le Petit Thérain à Thérines et le Thérain à Vrocourt source : Equipe PLUi-H

Les rivières et leurs abords forment donc des éléments forts du paysage qui contrastent avec les espaces agricoles ou bâtis aux alentours.

Associé aux cours d'eau, les prairies qui les accompagnent sont souvent humides et apportent une dimension aquatique non négligeable dans les paysages de fond de vallée. De ce fait, entre la ripisylve, le bocage et les prairies, les paysages de l'eau forment des paysages contrastés.

Ailleurs, dans les villages, l'eau est également très présente, en plus des rivières et écoulements. Les mares jouent un rôle primordial, tant hydraulique que paysager dans les espaces bâtis et leurs abords.



Figure 90 – Mare au droit de la mairie de Grez
source : Equipe PLUi-H



Figure 91 – Mare dans le centre-bourg de Brombos
source : Equipe PLUi-H



Figure 93 – Mare de l'église à Loueuse et celle de Hautbos
source : Equipe PLUi-H



Figure 92 – Marre de l'église à Hautbos
source : Equipe PLUi-H

4. Les formes urbaines et les éléments bâtis : le paysage du quotidien

Le paysage est enfin intimement lié au bâti que l'on y retrouve. Bien que d'une manière générale, ce sont les espaces agricoles et naturels qui dominent dans le paysage, les formes bâties sont celles qui contrastent le plus avec ces espaces.

Il s'agit également des principaux éléments de repère dans le paysage étant donné qu'il y a peu d'éléments verticaux qui se détachent lorsque l'on observe le territoire.

Le territoire accueille un patrimoine bâti riche, aussi bien ancien que contemporain et aux usages variés : habitat traditionnel, patrimoine industriel, châteaux, moulins et petit patrimoine que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire. L'ensemble est remarquable par la diversité de ce bâti, mais également pas les matériaux, formes architecturales, couleurs et textures associées.

a) La typologie des formes urbaines et du bâti

La forme urbaine traditionnelle de la Picardie verte est fonction de l'organisation de la trame viaire, du relief et de l'occupation des sols. L'évolution des villages au cours du XXème et début XXIème siècle tend à renforcer la structure des bourgs en étalement linéaire.

Le village rue existe depuis plus d'un siècle en Picardie Verte. Les principaux signes du changement sont le développement commercial et industriel de bourgs structurants (Feuquières, Marseille-en-Beauvaisis, …) et résidentiel (la plupart des communes, y compris rurales).

Aujourd'hui de nombreux bourgs s'étalent sur plus d'un kilomètre de bâti, ceci générant des lignes de bâti dans le paysage. La plupart restent néanmoins intégrées dans le grand paysage grâce à la couronne végétale, où finalement seulement quelques faîtages, façades et églises se laissent découvrir.



Figure 94 – Trame bâtie d'Hanvoile source : Equipe PLUi-H, cadastre

D'autres bourgs sont bâtis sur des formes plus recentrées et permettent, par leur compacité, de proposer une lecture plus « aisée » du village dans son environnement paysager. On retrouve ainsi les bourgs en étoile (organisation autour d'un carrefour routier), les villages rues (les plus nombreux) et des villages en éperon (culminent une colline).

Toutefois, les morphologies urbaines évoluent indéniablement. L'exemple de Grandvilliers permet d'illustrer ces évolutions. Tandis que le bâti ancien est situé en limite de l'espace public, le bâti récent, lui, s'isole sur sa parcelle et crée des ambiances urbaines différentes.



Figure 95 – Trame bâtie de Grandvilliers source : Cadastre

Le bâti traditionnel revêt une importance capitale dans les perceptions paysagères des villages de la Picardie Verte. Le bâti traditionnel utilise les matériaux locaux et permet de proposer aux visiteurs et aux habitants une typologie bien lisible et encore aujourd'hui, en très bon état de conservation général.

Le bâti traditionnel se retrouve dans l'ensemble des villages de la Picardie Verte. Il s'agit avant tout des maisons, de ville ou bourgeoises, mais également du bâti agricole et particulièrement des corps de ferme de centre-bourgs, donnant pignon sur rue avec de beaux alignements et des porches d'entrée parfois monumentaux. On retrouve également les constructions agricoles organisées autour d'une cour, en retrait de la rue, mais les éléments ceinturant ce bâti restent généralement accolés à la rue. Ceci présente un intérêt patrimonial et monumental qui perdure malgré les contraintes que cela peut représenter en termes d'activité agricole (réciprocité, accessibilité, circulations, volumes…).

L'habitat rural traditionnel se retrouve majoritairement dans les cœurs de bourgs ou hameaux, organisé autour des principaux éléments constitutifs du bâti : églises, châteaux et anciens corps de ferme.



Figure 97 – Corps de ferme de 1887 à Achy
source : Equipe PLUi-H



Figure 98 – Château d'Achy (en vis-à-vis avec la mairie)

(source : Equipe PLUi-H)



Figure 96 – Mairie-école d'Achy

(source : Equipe PLUi-H)

Le bâti ancien est composé d'une mosaïque de matériaux bien reconnaissables et typiques de la région. On retrouve particulièrement les moellons, silex, grès beiges, grès ferrugineux, les pans de bois, le torchis, mais encore les dérivés de l'argile qui a été exploité sur le territoire : la brique ou les tuiles torchis.

Ces matériaux traditionnels, encore bien représentés forment un ensemble général relativement homogène et un caractère traditionnel et esthétique que l'on retrouve dans tous les villages.



Figure 99 – Matériaux traditionnels à Thérines et Ernemont-Boutavent

(source : Equipe PLUi-H)



Figure 100 – Bâti ancien dans les centres-bourgs de Thérines et de Morvillers source : Equipe PLUi-H

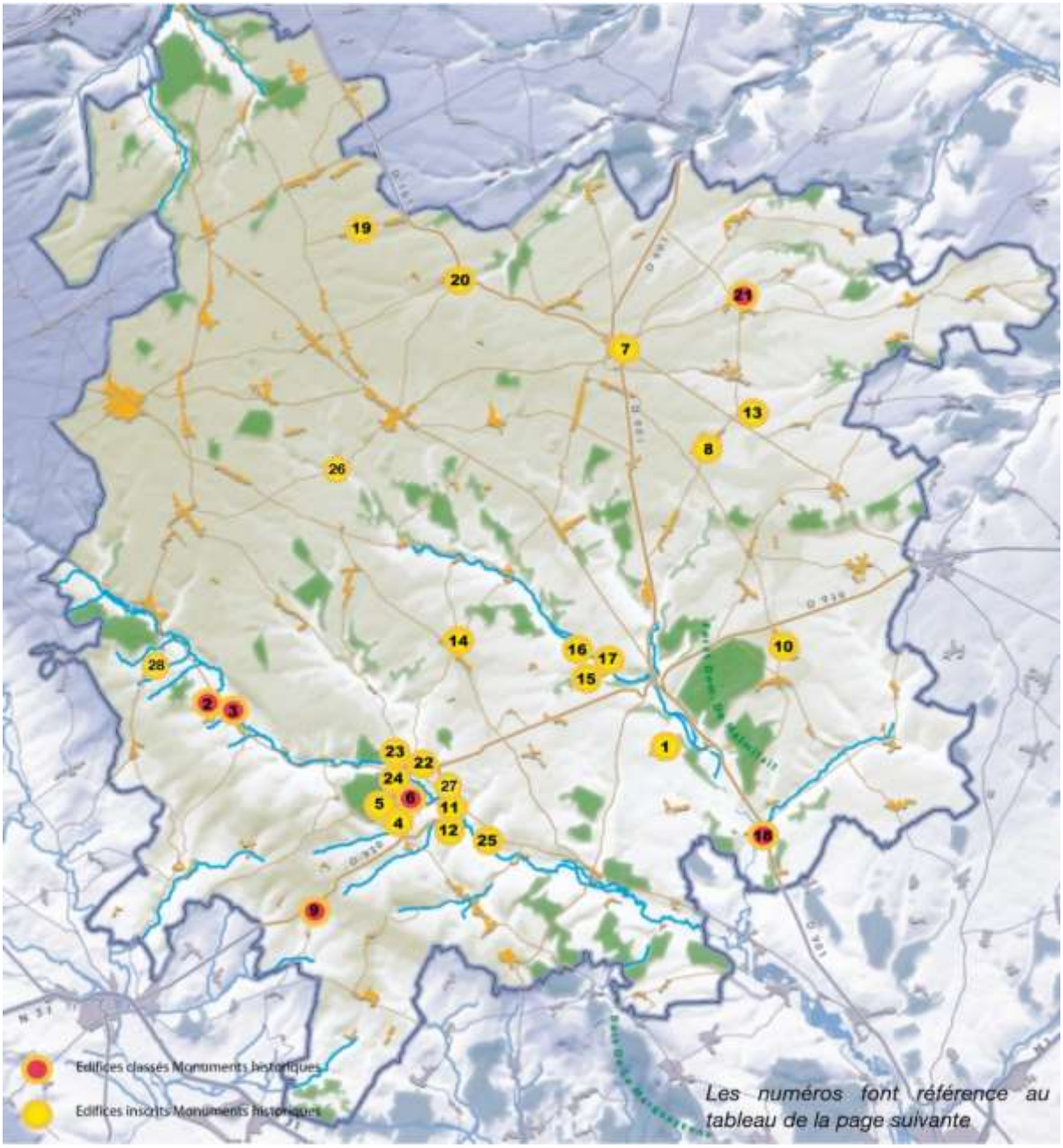
b) Le patrimoine protégé comme enjeu majeur des paysages

Le territoire de la Picardie Verte accueille un patrimoine riche et de fort intérêt. Certains monuments sont, de ce fait, inscrits ou classés.

Un monument historique est, en France, un monument ou une entité recevant par arrêté, un statut juridique destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural. Deux niveaux de protection existent : un monument peut être « classé » ou « inscrit ». L'inscription étant une protection présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale, contrairement au classement, protégeant les monuments présentant un intérêt à l'échelle de la nation et qui constitue ainsi le plus haut niveau de protection.

Dans le cas d'immobilier, l'arrêté de protection énumère les parties de l'édifice qui sont protégées, à moins que celui-ci ne le soit entièrement (aussi bien des éléments extérieurs qu'intérieurs), ainsi que ses abords. Un périmètre de 500 m est alors appliqué à chaque monument. Un avis de l'Architecte des Bâtiments de France doit être sollicité pour toute construction ou modification de l'existant dans ce périmètre.

Représentants officiels de l'histoire du territoire, ces monuments traduisent la richesse architecturale de différents époques et usages qui ont eu lieu en Picardie Verte. De ce fait, on retrouve différents types de monuments : mairies, moulins, églises, fermes, …



Carte 58 – Localisation des Monuments Historiques source : SCOT de la Picardie Verte

COMMUNES	EDIFICES INSCRITS	EDIFICES CLASSES	N°de Ref
ACHY	Abbaye de Beaupré Entrée monumentale, anciens bâtiments du 18e, vestiges du moulin abbatial, les communs. Inscription du 24 Mai 1988		1
FONTENAY TORCY		Eglise classée le 5 Mai 1930	2
FONTENAY TORCY		Cimetière classé le 28 01 1964	3
GERBEROY	Collégiale Saint Pierre inscrite le 3 04 1984		4
GERBEROY GERBEROY	Village de 200 Ha . Site inscrit le 10 Mars 1976 Ancien moulin 06/10/1986		5 27
GERBEROY		Promenade plantée d'arbres de 700m de long et de + de 10m de largeur classée le 18 03 1913	6
GRANDVILLIERS	Eglise inscrite le 18 03 1927		7
GREZ	Moulin dit de pierre, inscrit le 11 06 2001		8
HANNACHES		Château, portail, façades et toitures des communs le long du CD104, classés le 13 09 1991	9
HAUTE EPINE	Maison à pan de bois 25,27 rue du Grand Bout, inscrite le 15 04 1994		10
LA CHAPELLE SOUS GERBEROY	Ferme de Vidame. Façades et toiture de l'ensemble des bâtiments ainsi que le système de vannage sur la rivière, inscrite le 1 04 1986		11
LA CHAPELLE SOUS GERBEROY	Anciens moulin, façades et toitures, inscrit le 6 10 1986		12
LE HAMEL	Eglise inscrite le 3 11 2000		13
MORVILLERS	Manoir, corps de logis et ailes en retour, communs, sols de la cour, jardin et murs de clôture, inscrits le 19 01 2006		14
ROY BOISSY	Abbaye de Lannoy. Façades et toitures de l'hôtel abbatial, des communs. Jardin avec sa grille, terrasses, inscrits le 30 05 1988		15
ROY BOISSY	Restes de l'ancienne abbaye de Lannoy inscrits le 2 04 2002		16
ROY BOISSY	Moulin Vertu. Bâtiment + Roue, vannage,canal de dérivation, granges, porterie, charretterie, façades et toitures de l'ancienne maison de meunier, inscrits le 31 05 1990		17
SAINT-ARNOULT SAINT OMER EN CHAUSSEE	Prieuré, façades et toitures et deux cheminées, 30/06/1999	Château de Monceaux: Façades et toitures, grand et petit salon, bibliothèque, portail d'entrée, partie du parc. Classé le 18 03 1970	26 18
SAINT THIBAULT	Pressoir51 Rue Ancot Comiquet: Bâtiment et porche inscrits le 1 07 1992		19
SARCUS	Ferme du wallon. Façades et toitures de la maison de maître, pigeonnier, pédiluve, inscrits le 19 04 1990		20
SOMMEREUX		Eglise classée le 15 11 1913	21
SONGEONS	Mairie (ancienne), inscrite le 15 04 1988		22
SONGEONS	Halle inscrite le 15 04 1988		23
SONGEONS	Château et son parc environ 7 Ha, Site inscrit le 18 07 1940		24
VILLERS VERMONT	Château de Mercastel (toiture du château et des communs, portail d'entrée, douves et clôture du jardin, chapelle, 08/12/1966		26
VROCOURT	Moulin des Clos Guidon, bâtiment du moulin, vannage et déversoir. Inscrits le 9 04 1990		25

Notons que la concentration de ces monuments protégés se retrouve dans les vallées du Thérain et du Petit Thérain et particulièrement autour de Gerberoy.

Gerberoy est d'ailleurs doté d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) depuis le 20 octobre 1996. Il s'agit d'une autre forme de protection du patrimoine local qui est formalisé par un document d'ensemble s'imposant au PLUi en tant que servitude. Instaurée par les articles 69 à 72 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, la ZPPAUP permet de saisir dans leur diversité les éléments du patrimoine collectif local : une suite de façades homogènes, la trame d'un paysage, un ensemble à caractère monumental...

Une identité patrimoniale forte est le principal critère pour constituer une ZPPAUP. Elle concerne des centres anciens, des quartiers de la reconstruction ou des espaces ruraux et permet de préserver et mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales des lieux.



Figure 101 – Place principale et vieilles rues de Gerberoy source : Equipe PLUi-H

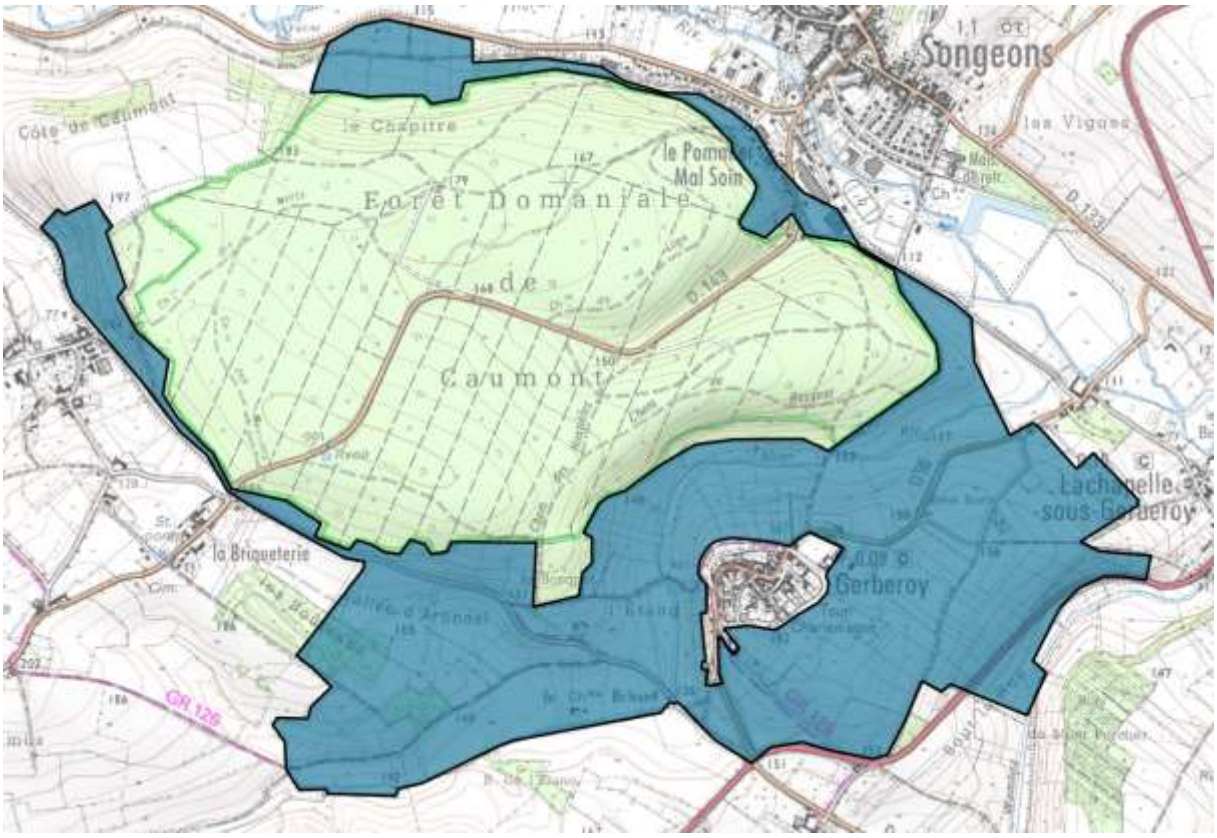


Figure 102 – Périmètre de la ZPPAUP de Gerberoy source : DREAL Normandie - Carmen



Figure 103 – Application de la ZPPAUP dans le bourg de Gerberoy source : ZPPAUP Gerberoy

c) Le petit patrimoine comme identité du quotidien

Outre les éléments patrimoniaux et culturels protégés, le « petit patrimoine » vernaculaire non protégé fait aussi l'identité du paysage picard. La plupart du temps, ce patrimoine est constitué de petits édifices qui n'ont le plus souvent plus d'usage, mais que l'on conserve pour leur valeur historique. En Picardie Verte, il est particulièrement dense et bien préservé sur l'ensemble de la Communauté de Communes est concerne principalement des croix et calvaires, des lavoirs, des bâtiments à pompes, des moulins et des puits.

On identifie tout particulièrement trois types de patrimoines qui sont remarquables par leur histoire, leur fonction ou leur intérêt historique et culturel. Ce patrimoine se retrouve sur l'ensemble du territoire et participe en tous points, aux identités paysagères locales.

(1) Le patrimoine religieux

Extrêmement bien représenté et de formes diverses, le patrimoine religieux est une composante indéniable de l'identité des paysages de la Picardie Verte. On retrouve particulièrement des centaines de calvaires, des églises implantées dans l'ensemble des villages du territoire, mais également des chapelles en grand nombre.



Figure 104 – Eglises d'Abancourt (en haut à gauche), de Briot (en haut à droite), de Senantes (en bas à gauche) et de Rothois (en bas à droite) source : Equipe PLUi-H



Figure 105 – Calvaires métalliques à Saint-Arnoult, Dargies et Grez (en haut), calvaires en pierre à Briot et Mureaumont et (en bas) et en bois au Hamel (en bas à droite) source : Equipe PLUi-H



Figure 106 – Chapelles à Ernemont-Boutavent, Moliens et Saint-Samson-la-Poterie et Monceaux-l'Abbaye (en ruines) source : Equipe PLUi-H

(2) Le petit patrimoine lié à l'eau

Dans les vallées comme sur le plateau, l'eau est présente en Picardie Verte. Son exploitation a permis l'apparition historique d'un panel de patrimoine que l'on retrouve encore actuellement sur le territoire bien que son utilisation ne soit plus actuelle. On retrouve sur le plateau comme en vallée, les puits et bâtiments à pompes et au droit des cours d'eau, les lavoirs et moulins. Seuls ces derniers disparaissent du paysage local, notamment dû au fait qu'il s'agisse de propriétés privées.



Figure 107 - Puits à Buicourt, Loueuse et St-Maur source : Equipe PLUi-H



Figure 108 – *Bâtiments à pompes à Hécourt et Brombos* source : Equipe PLUi-H



Figure 109 - Lavoirs à Hécourt, Hécourt-Haincourt, Omécourt et Saint-Deniscourt source : Equipe PLUi-H



Figure 110 - Moulins à La Chapelle-sous-Gerberoy, Thérines et Crillon source : Equipe PLUi-H

(3) Le patrimoine de l'espace public

Véritables espaces publics, les halles, usoirs et places plantées participent directement à la perception des paysages dans les villages. De nombreux villages se distinguent par l'existence de places, usoirs ou mails plantés. Les communes les plus grandes ont également des halles abritant les marchés et foires.



Figure 111 - Place plantée à Hétomesnil et Campeaux (en haut) et usoirs à Villers-Vermont et Abancourt (en bas) source : Equipe PLUi-H



Figure 112 - Halles de Songeons, Marseille-en-Beauvaisis et Gerberoy (en bas) source : Equipe PLUi-H

(4) Le patrimoine naturel

Les paysages de la Picardie Verte sont également fortement marqués par la présence du végétal. Le patrimoine arboré est important sur le territoire et on notera particulièrement :

- Les haies : autour des villages mais également en fond de vallée. Il s'agit d'éléments marquant et structurant le paysage. Ces éléments sont développés tout au long de l'analyse paysagère et font partie intégrante des paysages du quotidien des habitants de la Picardie Verte.
- Les alignements d'arbres, dans les espaces publics tout comme le long de certains grands axes. Arbres têtards ou de haute-tige, il s'agit de marqueurs des espaces publics, de vrais éléments de repère. Les alignements d'arbres le long des routes sont rares en Picardie Verte. On retrouve néanmoins un bel alignement remarquable le long de la RD901 entre Dargies (Rederie) et Grandvilliers.
- Les vergers : bien que désormais relictuels, ils sont un marqueur de premier intérêt des pourtours des villages de la Picardie Verte. Ils permettent de délimiter l'espace bâti et offrent des vues pittoresques lorsqu'ils ceinturent les villages.



(source : Equipe PLUi-H)

Figure 113 – Alignements d'arbres à Hétomesnil, Campeaux (en haut), Saint-Maur et Dargies (en bas)



(source : Equipe PLUi-H)

Figure 114 – Alignements d'arbres de la RD901 et verger à Loueuse

F. La découverte du paysage : les perceptions et la lecture du paysage

1. Les transitions paysagères

Si différents paysages qui constituent le territoire constituent des ensembles cohérents aux caractéristiques similaires qui leur confère un caractère spécifique, les limites ne sont, quant à elles pas toujours clairement lisibles. Il s'agit des transitions paysagères. Celles-ci peuvent être très nettes, notamment lorsque les reliefs sont importants ou que les occupations des sols marquent une délimitation stricte. Parfois, ces transitons sont progressives, lorsque les différents paysages et leurs caractéristiques se mêlent et créent des espaces hybrides.

Entre les entités paysagères de la Picardie Verte, deux types de transitions sont particulièrement lisibles. Il s'agit d'espaces à fort enjeu paysagers, particulièrement dans les courtils et les coteaux

a) Les courtils

La présence des bourgs et villages a une forte lisibilité dans le paysage, notamment car il s'agit d'espaces bien distincts des espaces agricoles au sein desquels ils sont implantés. Entre deux, le coutil crée des transitions majeures dans le grand paysage. Le courtil est présent une succession d'espaces faisant la transition entre espaces de grandes cultures et le village. Il est visible dans le grand paysage grâce au végétal qui est très présent et formalise des vues plus rapprochées vers les villages depuis les espaces extérieurs et inversement.

Le courtil est constitué de vergers et d'herbages qui sont délimités par des haies. Sur les extérieurs, la plupart des courtils sont ceinturés par des haies bordant un chemin appelé Tour de Ville et qui servait à la circulation du bétail initialement. Aujourd'hui il s'agit de chemins aussi utilisés pour la promenade.

Le courtil fait partie de la forme urbaine traditionnelle de la Picardie Verte. Ces espaces sont encore bien préservés et présents dans le paysage. Les pâtures, vergers et le réseau de haies en constitue les éléments majeurs et caractéristiques. Les haies délimitaient les différentes propriétés mais également les usages. Le courtil a également un rôle protecteur, vis-à-vis des risques pour les ruissellements, mais également un rempart contre le froid, le vent et l'humidité.

Comme précisé auparavant, les haies sont des éléments identitaires du territoire permettant de donner une caractéristique particulière au paysage de la Picardie Verte en mettant en scène les villages et en cadrant les vues sur les espaces extérieurs.



Figure 115 - Courtil de Loueuse source : Equipe PLUi-H



Figure 116 - Sarnois et son courtil source : Equipe PLUi-H

Les courtils sont donc des secteurs à forts enjeux où la préservation et le choix des végétaux est primordial à la préservation du paysage de la Picardie Verte. Il s'agit, de plus, d'un moyen essentiel pour assurer l'intégration paysagère des extensions de villages qui, lorsqu'elles ne bénéficient pas d'un traitement végétal en extérieur, sont fortement visibles. Par ailleurs, il s'agit tout simplement d'un enjeu particulier dans le maintien d'un cadre de vie de qualité typique du territoire.

b) Les coteaux

Les espaces de transition sont également importants lorsqu'il s'agit des reliefs, d'autant plus qu'il s'agit d'un territoire où les reliefs sont relativement plats. Les coteaux constituent donc des éléments de transitions franches qui matérialisent le passage entre plateau et vallées, les deux grands types de paysages que l'on rencontre sur le territoire.

Les transitions étant liées au relief, il s'agit de transitons franches. En plus des reliefs abrupts, les coteaux sont pour la plupart, boisés.



Figure 117 - Coteau du Ménillet à Quincampoix-Fleuzy, du Thérain à Haucourt et du Petit-Thérain à Saint-Deniscourt source : Equipe PLUi-H

2. Les vecteurs de découverte

Le principal vecteur de découverte des paysages est lié à la mobilité. En effet, c'est par la route et les chemins que l'on peut le mieux observer et apprécier les paysages.

De ce fait, les principaux axes routiers du territoire permettent de traverser la Picardie Verte et notamment les RD 930, RD 901 et RD 7 qui offrent des séquences intéressantes pour comprendre le paysage picard, entre plateaux et vallées et entre villages et espaces agricoles.

Par ailleurs, à échelles plus réduites et pour l'observation du paysage local, l'importance donnée aux chemins est primordiale. Que ce soit pour le loisir, le sport ou les besoins du quotidien des habitants, les chemins sont les vecteurs d'observation du paysage.

Qu'il s'agisse des chemins de Grandes Randonnées, des boucles de promenades locales ou des tours de villes, chaque chemin joue son rôle dans le paysage local. Au-delà du rôle d'utilité pour la mobilité, d'observation du paysage et du patrimoine, les chemins, leurs connexions, leurs densités et leurs qualités (entretien, mise en valeur, aménagements) permettent de favoriser l'attractivité du territoire. En effet, ils offrent la possibilité, tout particulièrement dans un cadre de loisirs, de s'imprégner de la richesse culturelle, patrimoniale et naturelle du territoire. L'ensemble du territoire accueille des chemins et sentiers, plus ou moins grands et plus ou moins connectés.

Quand bien même chaque commune a des chemins dédiés aux circulations douces, il est à noter que la densité de ceux-ci n'est pas égale sur le territoire. Les chemins sont bien développés en partie sud du territoire contrairement au plateau picard où les itinéraires sont moins nombreux et moins connectés. Il semble donc intéressant d'une part, de développer les chemins de la partie Nord, mais également de mettre en lien les chemins en direction Nord-sud pour permettre de traverser les différentes entités paysagères du territoire. Le travail sur ces cheminements permettrait de pouvoir valoriser le patrimoine et le paysage local mais, en mettant en réseaux ces derniers, d'assurer une continuité à l'échelle de la Communauté de Communes et ses abords (avec la Seine-Maritime, avec l'agglomération beauvaisienne et amiénoise).

3. Les vues

Comme expliqué tout au long de l'analyse paysagère, les points de vue sont nombreux sur le territoire. Aussi bien sur le plateau offrant des vues lointaines très dégagées, que dans les vallées, bien qu'elles soient plus resserrées. A ce titre, le territoire est remarquable car ces points de vue permettent aisément d'observer le paysage en de nombreux sites.

Un travail de terrain avec les élus permettra d'identifier et de hiérarchiser les vues emblématiques pour proposer leur valorisation dans la partie réglementaire du PLUi-H.



Figure 118 - Vue du plateau picard à Hanvoile source : Equipe PLUi-H

4. Les lignes de forces du paysage

Les lignes de forces du paysage sont les lignes qui marquent des repères visuels dans la lecture du paysage. La plupart du temps, en secteur de plateau, ce sont les boisements qui fabriquent ces lignes. On y aperçoit la silhouette des villages et les bois qui se répartissent sur l'ensemble du plateau.

En vallée, les lignes de forces sont indéniablement les coteaux qui structurent le paysage de part et d'autre des cours d'eau.

5. Les éléments verticaux comme points de repères

La force du paysage du territoire de la Picardie Verte est intimement liée à la silhouette des villages. Plusieurs types de constructions participent à se repérer dans le paysage. Comme précisé auparavant, le territoire est relativement plat et offre des belles vues dégagées sur l'horizon, ce qui rend d'autant plus important les constructions verticales dans le paysage. Que l'on soit dans les vallées mais également et surtout sur le plateau, ces éléments sont très importants dans la perception que l'on peut avoir du paysage local.

a) Les clochers

Outre l'ambiance végétale aux abords des villages, le point de repère principal des villages est le patrimoine religieux. Les églises sont les éléments que l'on aperçoit le plus. Il s'agit des bâtiments les plus hauts qui permettent de facilement repérer les villages dans le paysage. On aperçoit les clochers de plus ou moins loin, mais on retrouve aisément la silhouette des villages dans l'espace agricole alentour.



Figure 119 - Silhouette de l'église de Blargies dans le centre-bourg et silhouettes des villages d'Abancourt et Martaincourt source : Equipe PLUi-H

b) Les châteaux d'eau

Bien que moins visibles car moins nombreux, on notera également la présence des châteaux d'eau dans le paysage qui participent également à se repérer dans le paysage. Il s'agit de bâtiments hauts pouvant se voir à plusieurs kilomètres lorsque les vues sont dégagées.



Figure 120 - Château d'eau dans le centre-bourg de Brombos, à Ernemont-Boutavent et au Hamel source : Equipe PLUi-H

c) Les éoliennes

La présence d'éoliennes sur un territoire peut modifier considérablement les perceptions visuelles, notamment au vu des nouvelles échelles qu'elles représentent. Il s'agit d'éléments beaucoup plus hauts que les bâtiments existants et qui marquent des points de repères qui n'existent pas au sein de l'espace agricole et non plus de l'espace bâti comme c'est généralement le cas actuellement.



Figure 121 - Eoliennes entre Blicourt et Haute-Epine source : Equipe PLUi-H

A ce jour des projets ont été réalisés et d'autres sont en discussion. En prenant évidemment en compte que le développement des énergies renouvelables est essentiel pour réaliser la transition énergétique initiée par le gouvernement, l'implantation d'éoliennes n'est pas anodine et leur intégration doit être finement étudiée par rapport aux paysages locaux.

Ce travail devra être réalisé pour chaque projet en réflexion. Les éléments remarquables qui seront identifiés dans le PLUi devront être pris en compte, de même que les covisibilités entre les parcs et les villages et entre les parcs eux-mêmes.

6. Le contraste entre bâti ancien et bâti traditionnel

Les perceptions peuvent évoluer très rapidement en fonction de l'évolution des villages et des activités. Notamment, le bâti contemporain qui s'est construit au fur et à mesure des époques durant lesquelles les réglementations ont-elles aussi évolué. On retrouve, de ce fait, du bâti traditionnel qui se mêle à des formes architecturales et urbaines (lotissement, zones d'activités) qui dénotent avec l'ancien



Figure 122 - Implantation de l'Inter Marché de Marseille-en-Beauvaisis et vues sur Saverglass et un lotissement à Feuquières source : Equipe PLUi-H

4. La valorisation du patrimoine comme clé d'une attractivité paysagère

a) La mise en valeur du territoire par la communication et la pédagogie

La découverte des paysages et du patrimoine de la Picardie Verte est fortement liée à la communication qui est faite autour, tout comme à la signalétique sur le territoire. Des manifestations sont organisées sur le territoire pour permettre la découverte du paysage et du patrimoine. On notera particulièrement des circuits de découverte du patrimoine notamment naturel, organisés par le Conservatoire des Espaces Naturels ou les associations locales : sentiers des larris, randonnées nature, ateliers de découverte de la faune sauvage,…

b) La mise en valeur du territoire par l'aménagement

Par ailleurs, la valorisation du paysage passe par l'aménagement, notamment végétal, des villages et espaces publics en général. De nombreux exemples sont visibles sur le territoire, notamment :

- dans les vallées du Thérain et Petit Thérain où les communes veillent à la valorisation des berges de rivières,
- les places publiques dont les alignements d'arbres sont généralement bien conservés,
- les mares qui, par la végétalisation peuvent rapidement devenir des espaces de nature en cœur de bourg.

La valorisation paysagère du territoire est généralement liée à l'entretien du végétal déjà existant, en proposant une gestion raisonnée des espaces publics. Il s'agit de valoriser des espaces naturels en cœur de bourg.



Figure 123 – Exemple de valorisation du patrimoine naturel en cœur de bourg à Brombos et Buicourt (en haut), Loueuse et Sarcus (en bas)
source : Equipe PLUi-H

5. Les entrées de village et de bourg : le premier regard

c) L'enjeu des entrées de bourgs

Les entrées de villages, bourgs et villes sont des éléments très importants dans la perception paysagère du territoire. En effet, ces entrées montrent tout simplement la première image d'une ville ou d'un village, et forgent le premier jugement du visiteur sur ces lieux.

L'entrée de villages, bourgs et villes joue deux rôles distincts mais, bien évidemment complémentaires. Il s'agit tout d'abord de la porte d'entrée dans l'espace bâti, qui reflète la personnalité de la commune. Il s'agit également d'un lieu de transition entre l'espace bâti et l'environnement naturel ou agricole alentour.

Ces entrées sont donc particulièrement importantes puisqu'elles doivent réussir à rendre lisible l'espace bâti tout en essayant d'en renvoyer une image positive.

De ce fait, la qualité des entrées de villages, bourgs et villes est intimement liée à l'aménagement du territoire. La question des extensions de l'urbanisation en extension vers les extérieurs peut effacer les transitions qui sont, traditionnellement, fortes et marquées entre paysage bâti et paysages agricoles et/ou naturels.

La qualification des entrées de villages, bourgs et villes doit permettre de rendre lisible la limite entre ces deux espaces. Ceci est d'autant plus vrai lorsque les villages se sont développés le long des axes routiers.

Trois principaux facteurs urbains tendent à banaliser voire effacer les frontières en entrée de ville :

- Le développement en extensions pavillonnaires. Ce type de développement limite la lisibilité des entrées de bourgs et, surtout, leur identité. Lorsque traditionnellement une ceinture végétale permettait de « protéger » le bourg, ce type d'extensions ont eu tendance à rendre très lisible le bâti alors que ce n'était pas le cas auparavant. Le traitement végétal des propriétés, l'hétérogénéité des façades et toitures ont eu tendance à marquer les entrées de bourgs par des espaces ni urbains ni ruraux.
- La consommation d'espaces par la création des zones d'activités, créé autours d'axes structurants généralement. Ce sont des paysages dédiés à l'activité économique. L'entrée de ville perd son échelle de lecture traditionnelle et, par les bâtiments hétérogènes et les enseignes, rend peu qualitatif les entrées de villes.
- La disparition de la ceinture végétale traditionnelle qui est la résultante d'une urbanisation en extensions notamment.

d) Qualification des entrées de bourgs sur le territoire

Dans un paysage ouvert comme sur le plateau picard ou bien de relief comme dans les vallées, l'inscription des villages dans leur site est une problématique paysagère majeure car la visibilité des silhouettes de bourg est régulière. Elle joue un rôle important dans la qualité des paysages. Les projets de développement des communes devront particulièrement être attentifs aux secteurs de développement car la construction d'un bâtiment en limite de bourg mal orienté, de mauvais gabarit ou de couleur inappropriée, ou la suppression d'un verger peut particulièrement fragiliser l'inscription de la commune dans son paysage.

Au sein du territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la forme traditionnelle des villages est de plusieurs types qui ont été relativement bien conservés.

De ce fait, en ce qui concerne les villages, les entrées de bourgs sont de bonne qualité et représentent une image assez bonne de la forme traditionnelle des villages picards.

Sur les pôles urbains, la typologie des entrées de villes peut être de plusieurs sortes, notamment au vu des constructions qui ont pu se réaliser dans les dernières décennies : habitat, commerces, équipements, industries…

Une hiérarchisation des entrées de villes sera réalisée en phase réglementaire afin de proposer les règles les plus adaptées à la préservation du paysage et du cadre de vie du territoire. Cette hiérarchisation permettra de localiser les entrées de villes à valoriser, à traiter ou celles déjà préservées.

G. Maitriser les mutations du paysage

Le paysage est à la fois la composante d'éléments physiques et naturels, mais également de l'utilisation que l'Homme en fait. La perception du paysage est sensible, ce qui permet difficilement d'avoir un regard objectif sur les enjeux qui le concerne.

Il est toutefois vrai que l'évolution du paysage est un processus naturel qui s'est observé en tout temps. Cette évolution est lente sur le territoire ce qui a eu pour conséquence de préserver des formes urbaines, architecturales et des espaces naturels de qualité sur le territoire.

Au vu du développement urbain des dernières décennies, le territoire de la Picardie Verte a relativement bien maitrisé l'évolution de ses paysages et de son cadre de vie. Il est toutefois primordial de penser à l'avenir de ces paysages et, surtout, de leur qualité en réfléchissant, au travers du PLUi, le cadrage des évolutions urbaines, et tout particulièrement en périphérie des villages.

Sur ces secteurs à fort enjeu paysager, les développements urbains en extension et la qualité des aménagements les accompagnants ont relativement préservé le cadre de vie mais ont toutefois participé à une banalisation du paysage en proposant des constructions peu adaptées aux formes architecturales typiques du territoire.

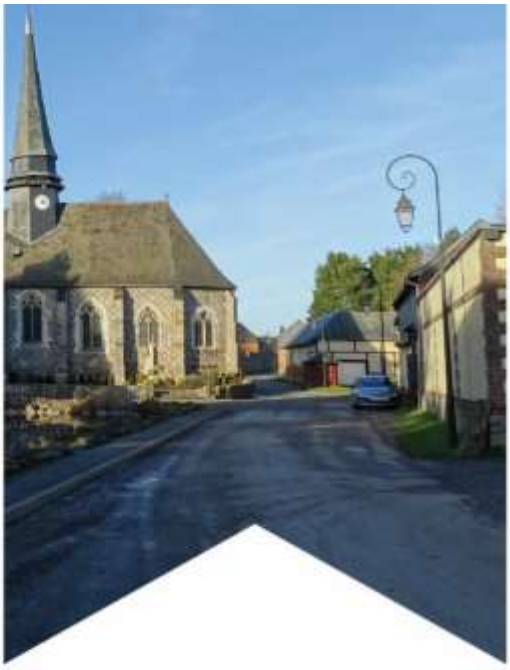
Par ailleurs, il convient de réfléchir aux perspectives d'avenir des paysages de la Picardie Verte. Il s'agit de trouver le meilleur compromis pour permettre au territoire de se développer tout en maintenant un cadre de vie de qualité qui perdure. Plusieurs facteurs sont donc particulièrement importants : l'ouverture progressive des paysages par la disparition des pâtures et des haies, vers la grande culture, l'implantation de l'habitat, des activités, mais également des éoliennes… Il s'agit particulièrement de de pouvoir soigner les transitions paysagères par la préservation des courtils et des coteaux et larris pour limiter les contrastes entre bâti actuel et ancien.

Synthese : Paysages

Constat :
La prédominance du caractère rural affirmé.
La grande diversité des ambiances et des formes urbaines.
Un patrimoine riche qui participe au cadre de vie
Un cadre de vie d'exception
L'apparition d'éoliennes, d'habitat et d'activités modifiant les paysages

Perspectives :
Disparition des pâtures et des haies les accompagnant
Dégradation des courtils et larris
Perte du caractère agricole par la transformation ou la disparition des fermes (mutation du bâti, notamment des grandes fermes, fermes-châteaux ou moulins)

Enjeux :
Préserver la qualité du paysage rural et notamment les liaisons entre paysage des bourgs et grands paysages agricoles, mais aussi présence forte du végétal en tant qu'élément constitutif de l'espace public
Maintenir/restaurer les milieux ouverts tels que les larris
Valoriser les chemins doux et les abords des grands axes qui permettent d'observer les paysages
Concentrer les opérations d'urbanisme sur les dents creuses
Maintenir les grandes fermes, symboles de la vocation agricole du paysage, même si cela passe par un changement d'occupation
Porter une attention particulière aux paysages en mutation



3. LA MOBILITE



III. LA MOBILITE : UNE NECESSITE EN MILIEU RURAL

La mobilité est une composante primordiale dans le fonctionnement des territoires et dans le quotidien des personnes car elle permet d'assurer l'accès à l'emploi, aux commerces, aux services, aux loisirs, etc. Les besoins en mobilité sont spécifiques à chaque public usager. Chacun n'aura ni les mêmes déplacements ni les mêmes contraintes : les actifs, les jeunes, les personnes âgées...

En milieu rural la mobilité se heurte à de nombreux freins, tels que la distance entre les zones d'habitat parfois dispersées, la faible concentration des services dans les centres bourgs, le tissu économique moins dense, le regroupement des niveaux scolaires... A ceci s'ajoute, la plupart du temps, l'absence de transport en communs aussi performant que dans les agglomérations, en termes d'horaires et de temps de trajet. Ces freins renforcent la suprématie de la voiture individuelle.

La dépendance à la voiture, outre son impact environnemental non négligeable peut également entrainer des effets sociaux négatifs, tel que l'exclusion des ménages sans moyen de locomotion, le risque de précarisation de certains ménages au vu des coûts engendrés par un véhicule,...

La mobilité peut donc être vue comme une condition majeure pour le développement des territoires, en termes d'attractivité ou même de maintien de la population, permettant l'accès aux services et à l'emploi. Qu'il s'agisse de transports individuels, en commun ou encore de déplacements doux, la dynamique des territoires repose sur l'accessibilité et la mobilité. En effet, qu'il soit question de transport de personnes ou de marchandises, la mobilité sur un territoire est la clé de son dynamisme.

Garantir l'accessibilité aux activités économiques et commerciales, assurer le transport des personnes aux lieux de vie et de loisirs, permettre l'accès aux visiteurs et aux touristes d'accéder aux points d'intérêt du territoire et, plus généralement, d'assurer le déplacement de toutes les personnes et les biens, dans et en dehors de la Communauté de Communes, constitue un enjeu majeur de pour l'avenir de l'ensemble des communes qui la compose.

Sur la base des données recueillies auprès des différents acteurs de la mobilité qui agissent sur le territoire de la CCPV, cette présente partie a pour objectif de faire le diagnostic du fonctionnement du transport et d'en dégager les atouts et contraintes.

Les transports s'organisent à plusieurs échelles :

- Les communes ou groupements de communes doivent organiser les transports publics urbains sur leurs territoires propres ;
- Les départements sont en charge des transports routiers non-urbains comme par exemple les services scolaires ;
- Les régions sont les chefs de file de l'intermodalité, c'est-à-dire elles doivent offrir la possibilité de se déplacer via plusieurs modes de transports différents. Les régions doivent aussi préparer l'organisation des transports ferroviaires et routiers depuis la régionalisation des transports en 2002.

IV. L'UTILISATION DES MODES DE TRANSPORTS

Notre analyse se base essentiellement sur les déplacements domicile-travail ou domicile-étude, qui génèrent la majeure partie des flux de transport en milieu rural, à des plages horaires identiques. Les déplacements domicile-loisirs/commerce sont moins significatifs et diffusent les flux sur des plages horaires et des secteurs différents.

Au sein de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, 13 452 personnes de 15 ans ou plus, ont un emploi en 2013. Le travail génère une majeure partie des flux de transports quotidiens.

79,4% de ces actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, travaillent dans une autre commune que celle où ils résident. Sur l'ensemble de la Communauté de Communes, les besoins en déplacements quotidiens pour le travail est donc important. En comparaison, sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui dispose d'un bassin d'emploi conséquent et d'un réseau de transport dense, cette part est de 48,5%.

Le moyen de transport privilégié pour se rendre au travail est le véhicule individuel (voiture, camion, fourgonnette), comme dans la plupart des territoires ruraux. Plus de 81% des actifs du territoire se déplacent en voiture pour se rendre au travail.

Bien que bénéficiant de la présence de deux gares lignes ferroviaires et de plusieurs lignes de bus, l'utilisation des transports en commun est négligeable et représente deux fois moins que l'utilisation de la marche à pied.

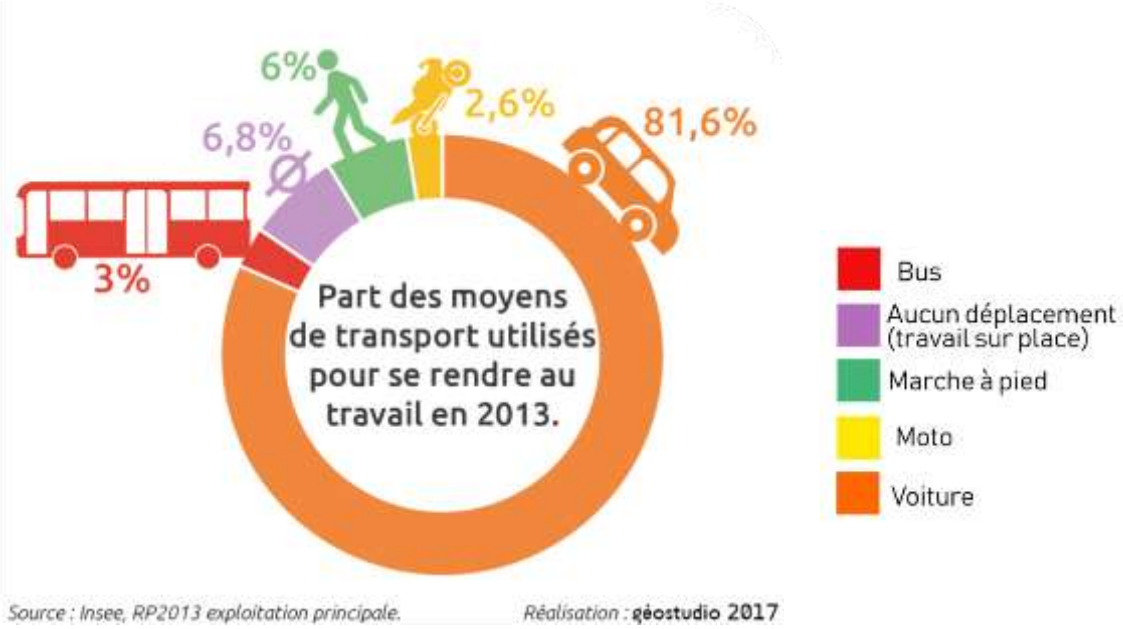


Figure 124 – Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail

Concernant les pôles structurants de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, la mobilité des actifs diffère selon les communes. En 2013, on note les chiffres suivants :

- Formerie : 44,5% des actifs travaillent dans la commune, avec un chiffre en hausse par rapport à 2008 (+4,3 points), le mode de transport privilégié est la voiture à 66,7% suivi de la marche à pied à 15%,
- Grandvilliers : 43,9% des actifs travaillent dans la commune, avec un chiffre en baisse par rapport à 2008 (-1 points), le mode de transport privilégié est la voiture à 68% suivi de la marche à pied à 17,4%,
- Songeons : seuls 30,9% des actifs travaillent dans la commune, avec un chiffre relativement stable par rapport à 2008 (-0,2 points), le mode de transport privilégié est la voiture à 75,2% suivi d'une part de 10,6% n'utilisant aucun transport (télétravail, entreprises à domicile),
- Marseille-en-Beauvaisis : seuls 17,1% des actifs travaillent dans la commune, avec un chiffre en nette baisse par rapport à 2008 (-9 points), le mode de transport privilégié est la voiture à 79,1% suivi des transports en commun (7,3%) et de la marche à pied (6,7%).

On relève donc une réelle disparité entre les communes urbaines de la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Notons que même les communes urbaines du territoire, concentrant les emplois, accueillent une majorité d'actifs travaillant à l'extérieur de la commune.

La mobilité est donc très importante sur le territoire et l'utilisation de la voiture reste primordiale pour se rendre au travail ou sur les lieux d'études. Il en est de même pour ce qui est des loisirs et commerces puisque la plupart des grands centres proposant une offre importante se situent dans les agglomérations de Beauvais, Amiens et Rouen qui restent facilement accessibles.

V. INFRASTRUCTURES ET TRAFIC

A. Une structuration des infrastructures secondaires sans présence d'axes majeurs

Le territoire est situé à proximité des grandes infrastructures qui maillent le territoire picard et normand. De ce fait, la Communauté de Communes est aisément accessible depuis les agglomérations voisines.

Le territoire est d'ailleurs, grâce à l'accessibilité par les grandes infrastructures, **fortement polarisée par Beauvais et Amiens qui se situent dans son aire d'attractivité locale**. Comme expliqué précédemment, les grands pôles urbains aux alentours jouent un rôle primordial dans la mobilité des habitants de la Picardie Verte.

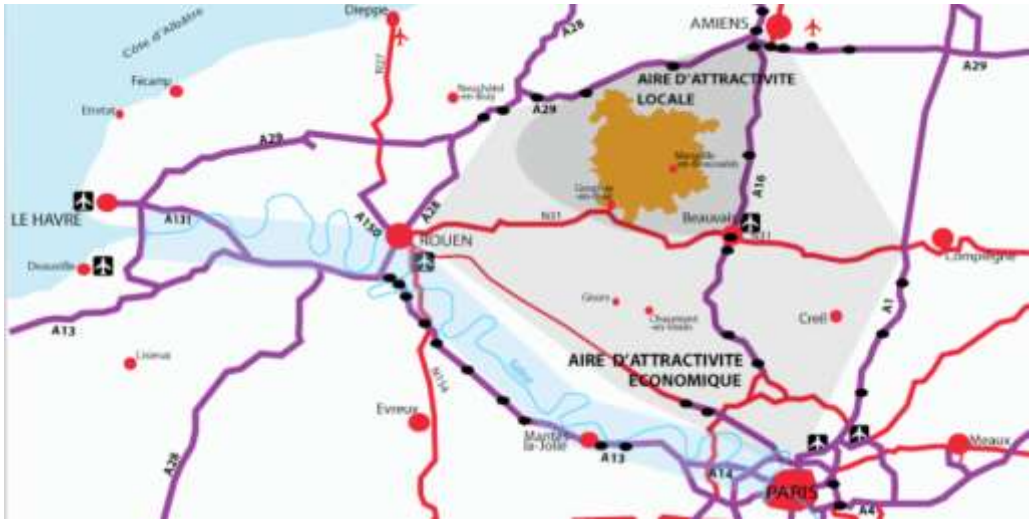
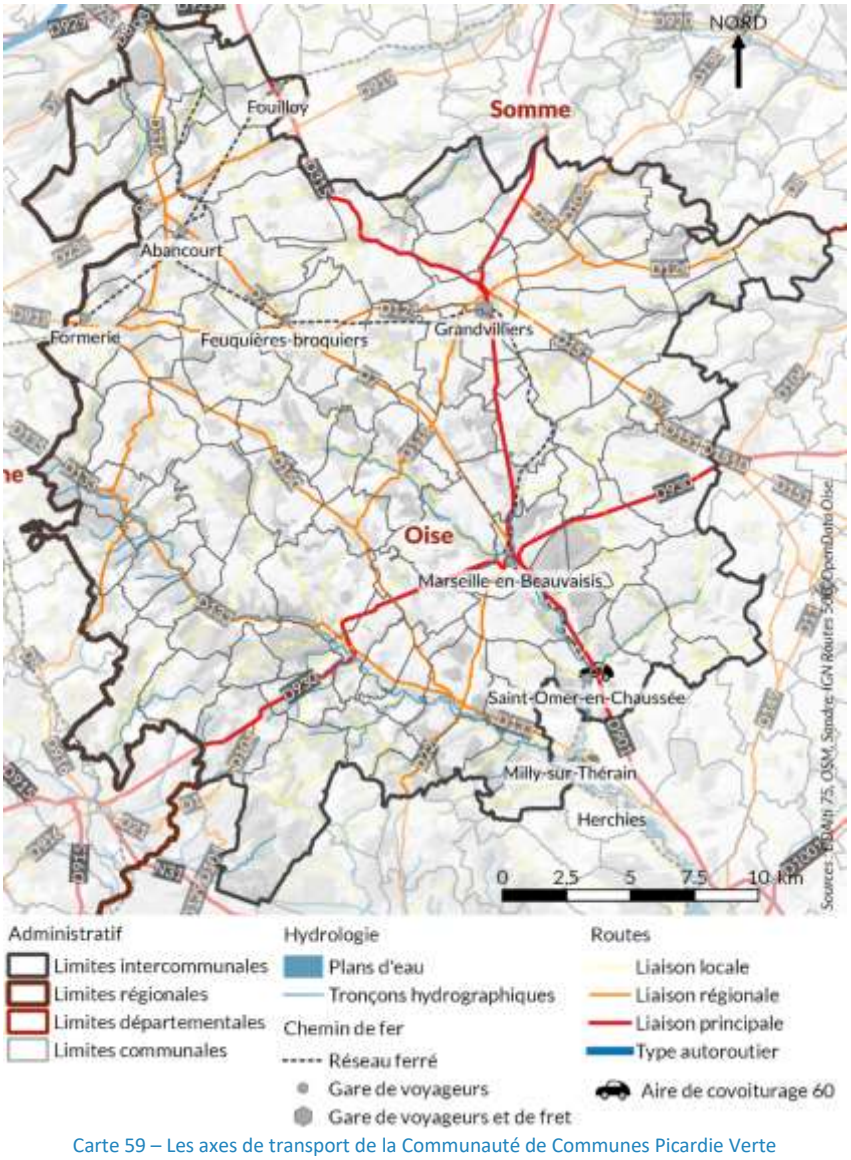


Figure 125 – La position du territoire par rapport aux grands réseaux

Source : DDT60



Carte 59 – Les axes de transport de la Communauté de Communes Picardie Verte

Aucune autoroute ne traverse le territoire de la Communauté de Communes. Cependant, **l'A29**, reliant le Havre à Amiens, passe au Nord du territoire intercommunal tandis que **l'A16**, reliant Amiens à Paris, passe à l'Est. De nombreuses routes départementales quadrillent le territoire de la Communauté de Communes avec notamment :

- La **RD930** qui relie Gournay-en-Bray à Crèvecoeur-le-Grand en passant par Marseille-en-Beauvaisis (entre 2000 et 7000 véh./j.) ;
- La **RD901** qui relie Beauvais à Abbeville en passant par Marseille-en-Beauvaisis. C'est également la route la plus empruntée de la Communauté de Communes (entre 7000 et 15000 véh./j.) ;

Malgré l'absence d'infrastructures majeures, les axes secondaires forment la structure viaire du territoire et créent un maillage permettant facilement de relier les pôles de la Communauté de Communes mais également de rendre accessible la Picardie Verte aves les territoires voisins.

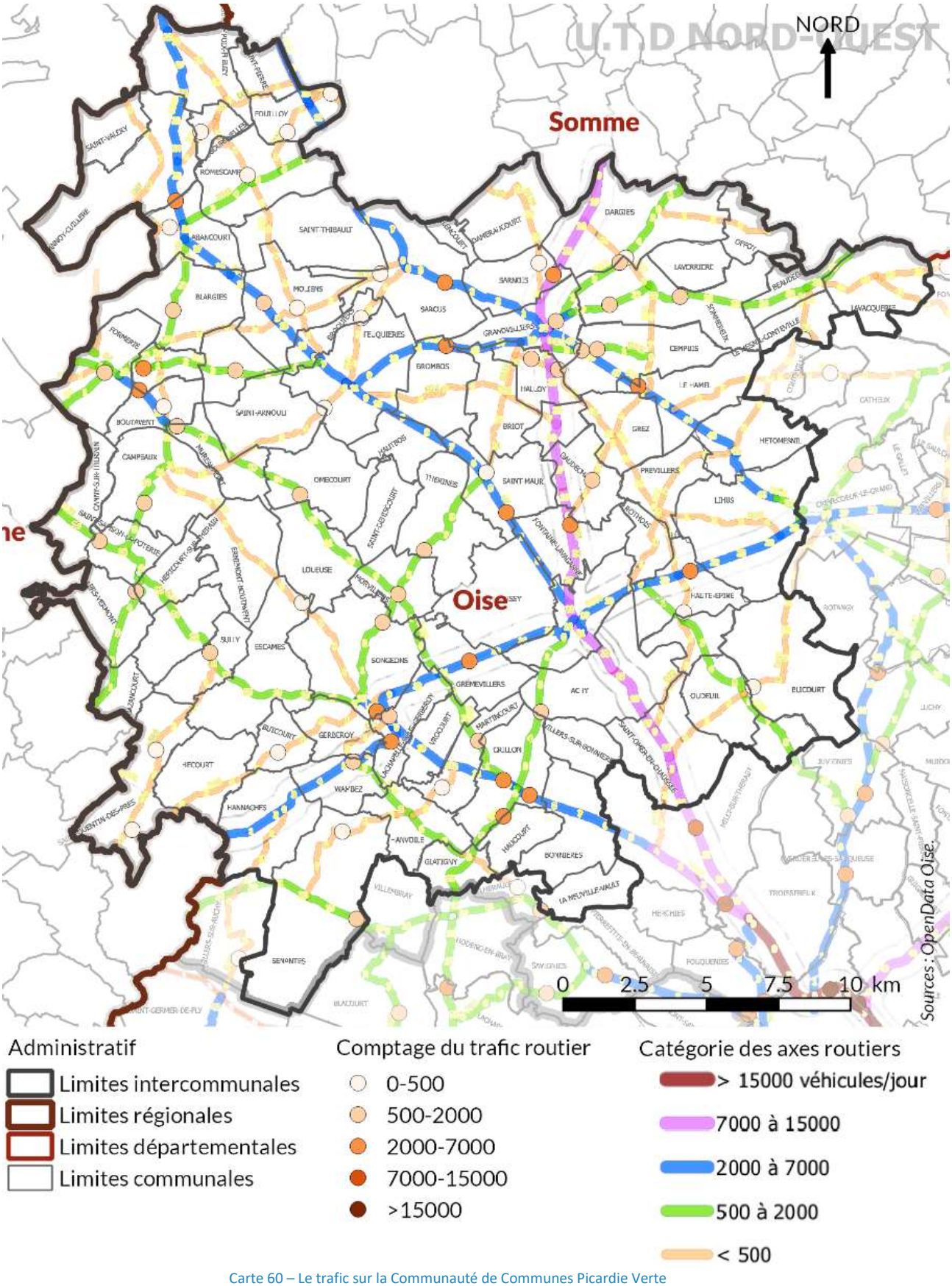
La présence des grands axes sont avant tout liés au relief local qui a historiquement orienté la création des axes de transport. La plupart des grands axes du territoire sont présents depuis plusieurs siècles et ont maintenu des itinéraires relativement similaires.



Figure 126 – RD 901 à Gaudechart source : Equipe PluiH

Notons que ces axes secondaires servent également au trafic de grande distance et au transport de marchandises. Aussi, les RD 930 et 901 sont classées comme routes à grande circulation et sont des itinéraires empruntés par des convois exceptionnels. Les RD151 et 315, quant à elles, sont identifiées itinéraires empruntés par les transports exceptionnels.

Par ailleurs, la RD 901 est un itinéraire autorisant le Transport de Matières Dangereuses (TMD). Le TMD ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits potentiellement dangereux pour la santé, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement. Le risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.



Carte 60 – Le trafic sur la Communauté de Communes Picardie Verte

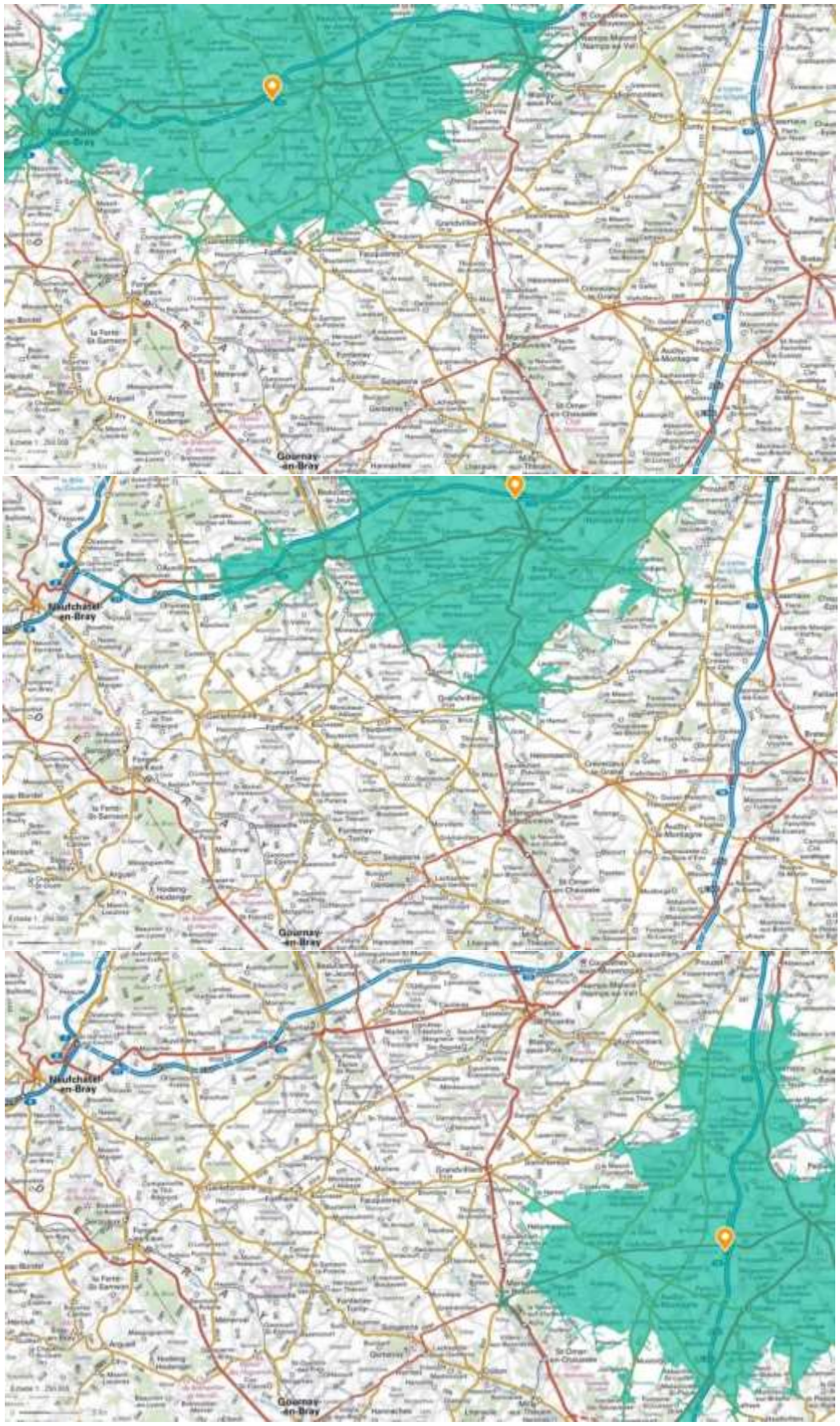
B. Une accessibilité aux grandes infrastructures inégale

Concernant l'accessibilité aux grandes infrastructures, on note qu'elles bordent le territoire mais ne permettent pas une desserte rapide de l'ensemble de la Picardie Verte.

A travers son Géoportail, l'Etat et l'IGN ont mis en place un outil de calcul d'isochrones et isodistances (zones délimitant une zone d'accessibilité à un point donné, pour un temps ou une distance de déplacement) S'appuyant sur les bases de données géographiques de l'IGN (BD TOPO®), ces ressources permettent d'évaluer de manière théorique, des temps de parcours piétons ou voiture depuis ou vers les adresses ciblées. Ces informations, bien que théoriques et valables, hors problématiques de circulations et de trafic, sont particulièrement pertinentes pour comprendre les temps ou distances de déplacement. Concernant les déplacements piétons, ces données sont très intéressantes, particulièrement en dehors des grands axes de circulation qui peuvent être de vrais freins à ces flux.

Bien que cet outil fasse abstarction des éventuels problèmes de circulation, il donne une idée de l'accessibilité des infrastructures. Si l'on regarde l'accessibilité de l'A29 et de l'A16 à un maximum de 20 min de trajets, ce qui reste le temps acceptable pour rejoindre une grande infrastructure, on note que tout le terrtioire n'est pas couvert.

La partie Nord-Nord-Est du territoire est facilement accessible, tout comme la partie Est qui a accès à l'A16 en moins de 20 minutes. Toutefois, les vallées du Thérain et du Petit Thérain semblent beaucoup moins facile d'accès et notamment Songeons. Feuquières, comme Formerie sont accessibles en 20 minutes mais représentent la distance maximale que ce temps de trajet permet depuis l'A28.



(source : Géoportail)

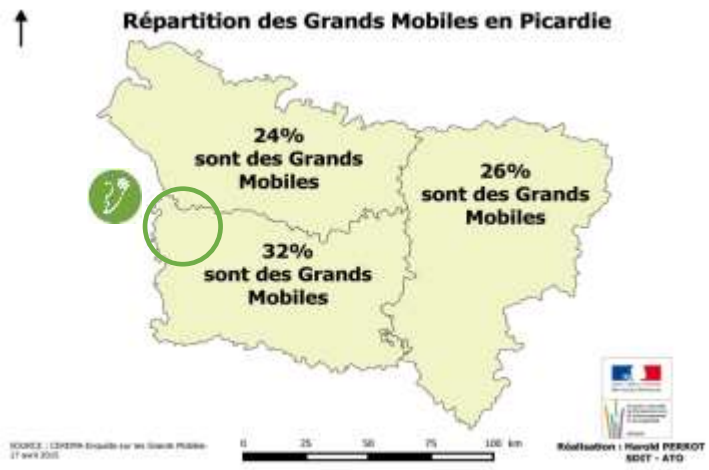
Figure 127 – L'accessibilité aux autoroutes en 20 minutes

VI. UNE MOBILITE QUOTIDIENNE RYTHMANT LE TERRITOIRE

A. Un territoire charnière

1. Une mobilité importante, au-delà du territoire de la Picardie Verte

Situé sur un territoire charnière entre Oise, Somme et Seine-Maritime, la Picardie Verte est un territoire largement polarisé par les agglomérations voisines que sont Rouen, Amiens, Beauvais voire même Paris. Ce constat montre que l'accès à l'emploi, aux loisirs ou encore aux commerces passe notamment par un besoin de se déplacer vers ces agglomérations structurantes.



La région Picardie et le CEREMA-Dter Nord Picardie ont mené en avril 2015 une enquête sur les Grands Mobiles Picards Région Picardie. Cette enquête a concerné tous les types de transport (voiture, train, car, etc.) et tous les motifs de déplacements (travail, loisirs, santé, etc.).

> Un « Grand Mobile Picard » est une personne âgée de plus de 11 ans et se déplaçant à plus de 10 km de son lieu de domicile chaque jour.

Figure 128 – Répartition des Grands Mobiles en Picardie

L'Oise compte le plus grand nombre de Grands Mobiles en Picardie avec 32 % de sa population. La distance moyenne d'un déplacement est de 22,5 kms pour les Grands Mobiles Picards avec un temps moyen de 31 minutes ; le premier motif de déplacement pour ces grands mobiles est le travail.

Concernant les Grands Mobiles Picards qui se déplacent à plus de 10 km de leur domicile chaque jour, la distance moyenne de leurs déplacements atteint environ 40 km en prenant en compte les déplacements en train, en voiture et en car. D'ailleurs plus la distance augmente et plus les Grands Mobiles Picards ont tendance à emprunter le train pour se rendre à leur destination.

Selon l'INSEE RP 2009 (Recensement de Population 2009), la Picardie était la 2ème région en France à comptabiliser le plus de flux domicile-travail vers d'autres régions voisines.

En revanche la Picardie n'était que la 12e région en 2009 en France, en termes de déplacement domicile-travail uniquement dans sa propre région.

Les picards se déplacent donc majoritairement en dehors de la région pour aller travailler chaque jour. Cette tendance se confirme au fil des années et s'explique notamment par l'attractivité en termes d'emploi des régions limitrophes.

2. Un lien évident avec les territoires voisins accentuant les besoins en mobilité

Outre les mobilités à l'extérieur du département, les actifs du territoire sont fortement polarisés par les agglomérations voisines d'Amiens et de Beauvais.

Le constat de l'utilisation de la voiture comme moyen principal de déplacement se justifie au regard du positionnement du territoire.

En effet, si la Communauté de Communes de la Picardie Verte offre un certain nombre d'aménités en matière d'emploi, de commerce et d'éducation, elle reste néanmoins un territoire rural. L'offre d'emploi notamment reste inférieure au nombre d'actifs présents sur le territoire. De ce fait, la mobilité est essentielle.

Le territoire bénéficie d'un positionnement permettant un accès aisé, en voiture, aux grands pôles urbains de la Picardie, de la Normandie voire même de l'Île-de-France.

La proximité de grands axes de transport offre les moyens de se déplacer depuis le territoire vers les territoires alentours. Ce phénomène est accentué par une faible desserte en transports en commun, une certaine difficulté à rejoindre les gares présentes sur le territoire. La mobilité est donc essentielle mais représente des temps de parcours conséquents vers les pôles d'emplois et de services extérieurs.



(Source : IGN)

Figure 129 – L'influence des centres urbains autour du territoire

De ce fait, la Picardie Verte est au cœur de pôles dynamiques et attractifs et bénéficie de leur proximité. Toutefois, cette proximité contribue également à enclaver le territoire.

Si l'accessibilité grâce aux infrastructures est intéressante vers les pôles alentours, il est tout de même important de noter que la mobilité demande un temps de trajet de voiture conséquent pour l'ensemble des communes de la Picardie Verte. Les temps de trajets indicatifs sont notés dans le tableau ci-après, de centres à centres. En sachant que 30 min de trajet représente une barrière importante en matière de mobilité, on remarque que seul le Sud-Est du territoire permet une liaison plus rapide à Beauvais en étant limitrophe de son aire urbaine.

	Beauvais	Amiens	Rouen	Paris
Formerie	45	60	50	120
Grandvilliers	35	45	70	115
Feuquières	35	50	70	115
Marseille-en-Beauvaisis	**20**	50	75	100
Songeons	**30**	60	65	105

Figure 130 – temps de trajet indicatifs depuis les pôles de la Picardie Verte vers les territoires alentours

B. Une mobilité avant tout liée au déplacement des actifs

1. La mobilité vers les pôles externes

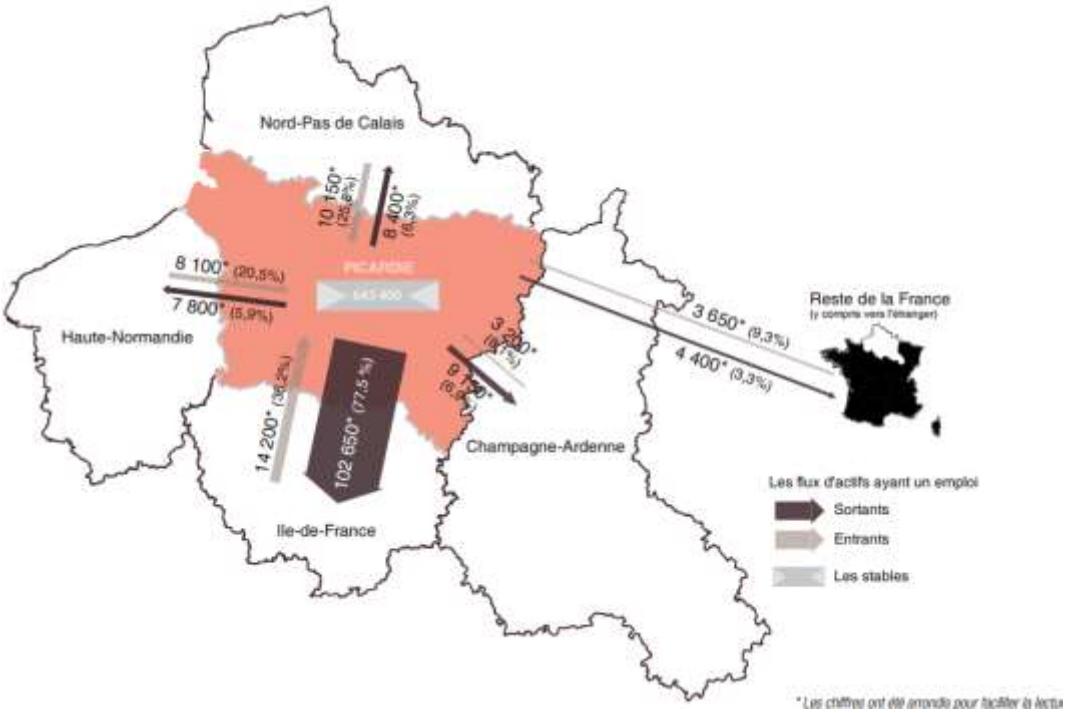


Figure 131 – Les flux d'actifs picards ayant un emploi en 2009

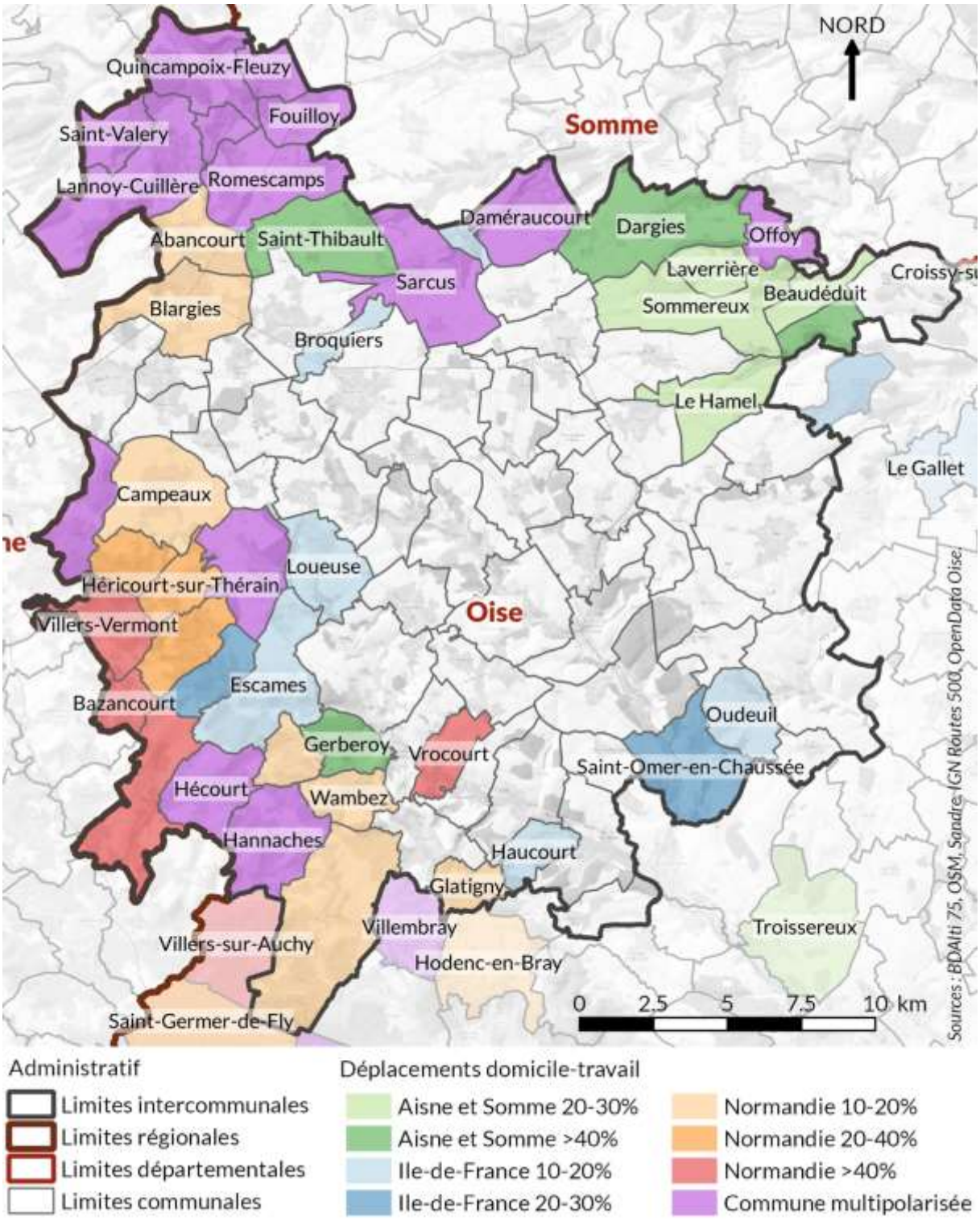
Source : Atlas des mobilités domicile/travail – Oise-la-Vallée Agence d'Urbanisme, septembre 2013

La Picardie compte 776 000 actifs ayant un emploi. 17 % de ces actifs, soit 132 400 personnes vont travailler en dehors de leur région de résidence.

Cette part des « sortants » est la plus forte de France, seule la région Lorraine dépasse la barre des 10 % de sortants au sein de sa population active ayant un emploi (moyenne des régions françaises : 4.7 % de sortants).

La proximité de l'Ile-de-France explique à elle seule 78 % des migrations domicile/travail de la région. En effet, 102 600 actifs Picards ayant un emploi se rendent dans la région capitale pour travailler.

Ces constats sont également valables à l'échelle de la Communauté de Communes Picardie Verte (Cf. Carte ci-après). On remarque que la partie Sud du territoire est tournée vers l'Ile de France tandis que la partie Ouest est tournée vers la Normandie et la partie Nord vers l'Aisne et la Somme.



Carte 61 – Flux domicile/travail sur la Communauté de Communes Picardie Verte

Sur la base des données du recensement de 2012, des tendances sont observables et permettent de comprendre les modes de déplacement des actifs du territoire. Ces données représentent bien des tendances et non des chiffres précis. En effet, les statistiques sont significatives pour des zones géographiques de tailles suffisantes où les effectifs sont au moins considérés à 200 déplacements quotidiens. Aussi, les statistiques suivantes représentent bien des tendances de déplacement que l'on peut aisément généraliser à l'ensemble du territoire.

Notons, de plus, que ces statistiques ne concernent que les personnes vivant dans une commune et travaillant dans une autre commune. Ce qui explique la sous-représentation des distances de moins d'1km.

ACTIFS SORTANTS	< 1 km	1 à < 5 km	5 à < 10 km	10 à < 50 km	50 km ou +	Ensemble
Voiture, camion, fourgonnette	0	100	309	4 985	1 065	6 459
Deux roues	0	4	8	57	19	88
Transports en commun	0	0	4	201	141	347
Marche à pied	0	0		4	12	16
Pas de transport	0	0	0	35	14	49
Ensemble	**0**	**104**	**321**	**5 282**	**1 252**	**6 959**



ACTIFS ENTRANTS	< 1 km	1 à < 5 km	5 à < 10 km	10 à < 50 km	50 km ou +	Ensemble
Voiture, camion, fourgonnette	0	68	194	1 708	463	2 433
Deux roues	0	0	8	25		33
Transports en commun	0	0	0	11	59	70
Marche à pied	0	0		3	16	19
Pas de transport	0	0	0	7	8	15
Ensemble	**0**	**68**	**202**	**1 755**	**546**	**2 570**



Tableau 62 – Répartition des modes de transport en fonction de la distance parcourue par les actifs entrants et sortants Source : GEOKIT

Les flux sont plus importants vers l'extérieur. C'est-à-dire que les actifs vivant en Picardie Verte et travaillant en dehors du territoire sont plus nombreux que les actifs externes venant travailler en Picardie Verte.

On remarque que la plupart des actifs (plus de 7000 personnes), partant du territoire pour travailler ou venant de territoires extérieurs, parcourent entre 10 et 50 km pour se rendre au travail. Près de 1800 personnes parcourent même plus de 50 km. Ces distances sont en partie justifiées par l'utilisation des transports en commun (notamment le train) qui permet de parcourir de grandes distances en un temps relativement court.

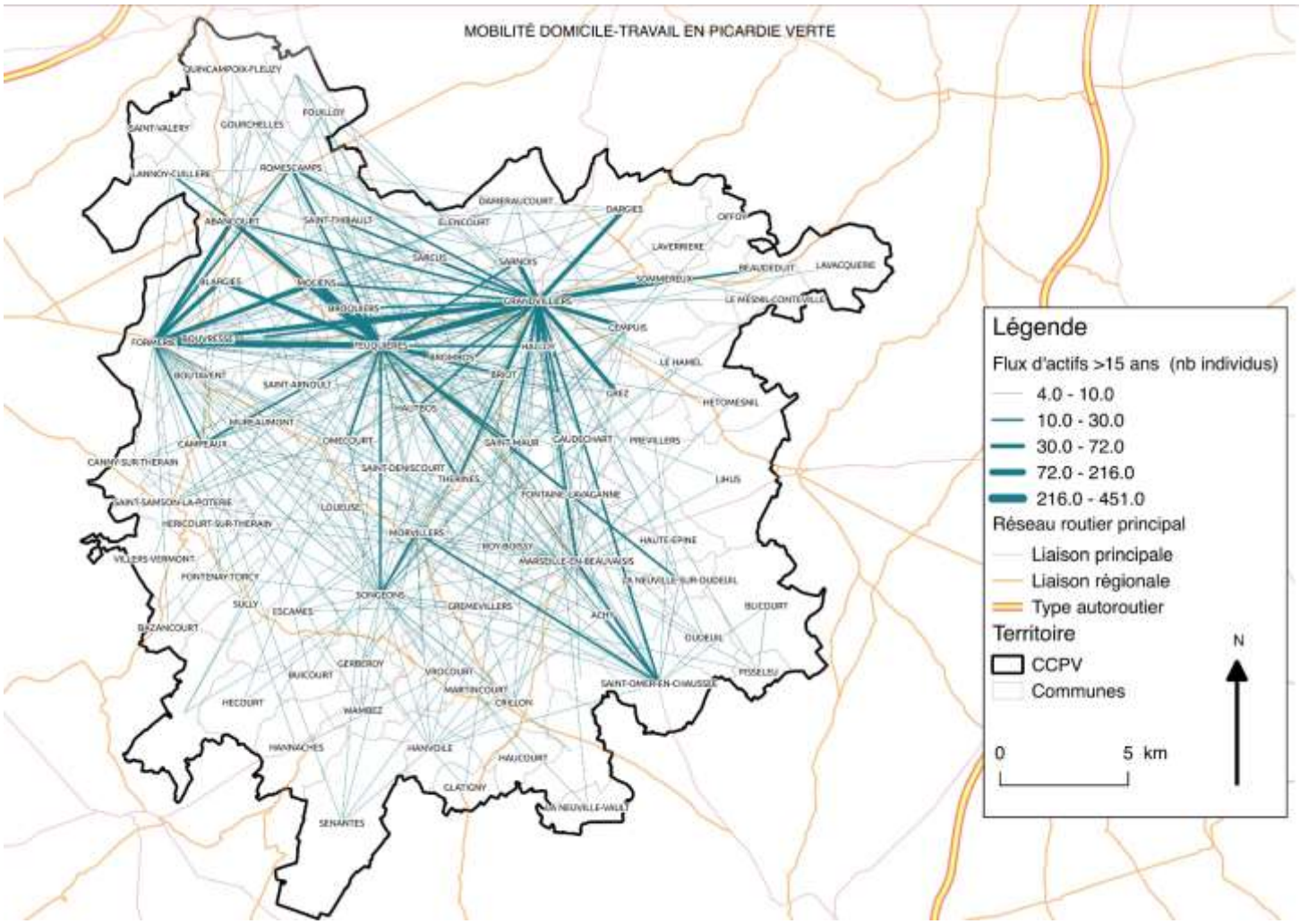
Cependant, sur l'ensemble des trajets, c'est la voiture qui reste le mode majoritaire, quelle que soit la distance parcourue.

2. La mobilité interne : un territoire tourné vers les pôles urbains

Les flux de déplacement internes montrent qu'il existe de nombreuses navettes quotidiennes entre les communes du territoire. Même si les flux semblent moins importants en interne que vers les pôles extérieurs du territoire, il existe une réelle interaction entre les communes de la Picardie Verte.

Aucune commune n'a plus de la moitié de ses actifs travaillant sur le territoire même de la commune de résidence. Toutefois, les communes concentrant les emplois présentent des taux proches : Grandvilliers : 44,9%, Formerie : 44,5% et Feuquières avec 41,4%. Il s'agit de communes accueillant près de la moitié de leurs actifs au sein des emplois communaux. En moyenne sur l'ensemble de la Communauté de Communes, seuls 20,4% des actifs travaillent dans leur commune de résidence en 2014.

Plus de 6000 habitants du territoire se déplacent quotidiennement au sein de la Picardie Verte. Les besoins en mobilité interne sont donc importants et, au vu de l'absence d'un réseau de transport collectif, ces flux sont autant de flux automobiles à prendre en considération.



Carte 63 – flux internes globaux (entrants-sortants) sur le territoire Source : INSEE

Chaque commune accueille des habitants actifs qui travaillent au sein de la Communauté de Communes. Si l'on regarde plus particulièrement les flux quotidiens de plus de 10 personnes par jour (venant ou partant travailler), **des polarités se dessinent autour des pôles de Formerie, Feuquières-Broquiers-Moliens, Grandvilliers principalement, puis de Songeons, Marseille-en-Beauvaisis et Saint-Omer-en-Chaussée.** On remarque également qu'Abancourt attire un flux important, notamment en provenance de Formerie. Ces flux sont particulièrement liés à la présence de la gare ferroviaire.

Les échanges d'actifs les plus importants se situent au nord du territoire. En effet, les flux sont prépondérants entre les pôles urbains de Formerie, Feuquières-Moliens et Grandvilliers. Le trafic tend donc à être plus dense sur la RD124, axe reliant ces trois pôles.

En ce qui concerne les modes utilisées et les distances parcourues on observe que les distances des flux internes sont majoritairement inférieures à 1km. Cette observation rejoint le constat que les pôles d'emplois présentent une proportion accrue de personnes vivant et travaillant au sein de la même commune. Sur ces petites distances, l'utilisation de la marche à pied, voire même l'absence de transport (télétravail, artisans ou commerces accolés à l'habitation) présentent une part supérieure à l'utilisation de la voiture. **Au-delà d'un kilomètre, la voiture redevient le mode principal de déplacement.**

ACTIFS INTERNES	< 1 km	1 à < 5 km	5 à < 10 km	10 à < 50 km	50 km ou +	Ensemble
Voiture, camion, fourgonnette	1 196	787	1 244	1 047		4 274
Deux roues	142	66	36	20		265
Transports en commun	13	4	4	5		26
Marche à pied	812	12		12		836
Pas de transport	834	8	4			846
Ensemble	**2 997**	**877**	**1 288**	**1 085**		**6 247**

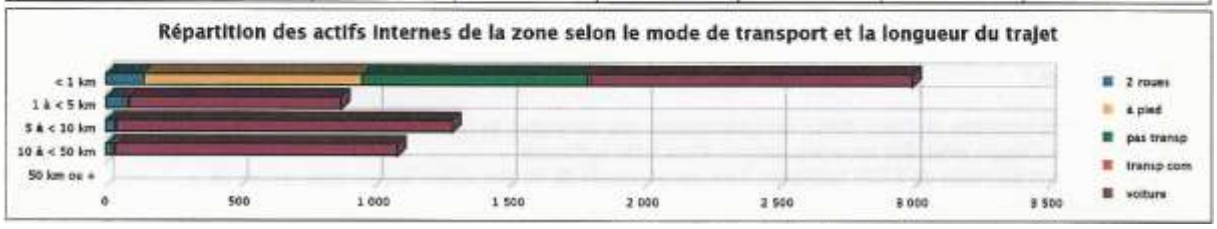
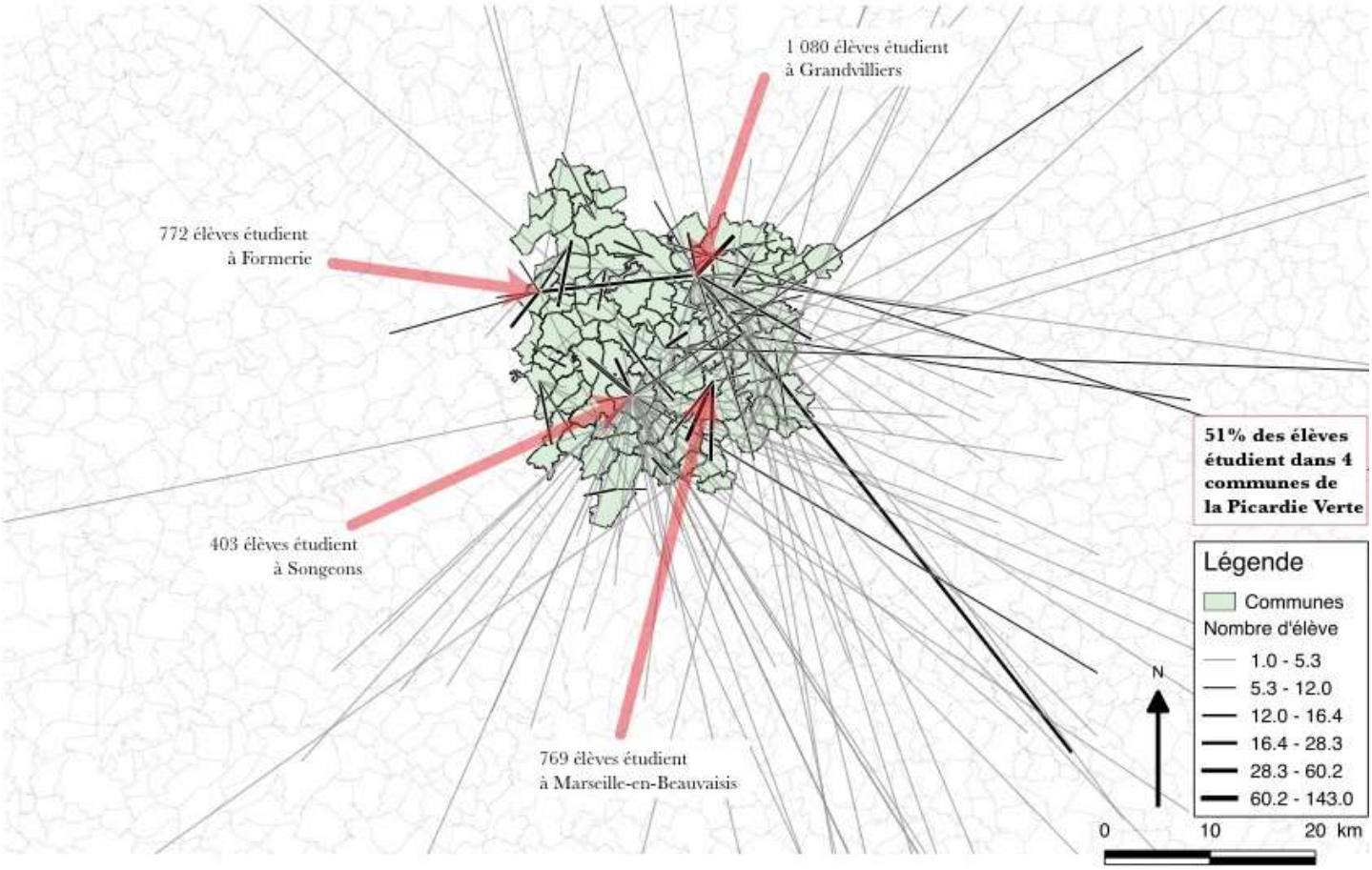


Tableau 64 – Répartition des modes de transport en fonction de la distance parcourue par les actifs internes au territoire Source : GEOKIT

C. Des mobilités aussi pour les scolaires



Carte 65 – Mobilité scolaire vers les communes de la Picardie Verte

Source : Insee, MOBSCO 2014 / Réalisation Groupe PLUiH

Principales communes où étudient les élèves		
	Nombre d'élèves	Taux (%)
Marseille-en-Beauvaisis	768	13
Grandvilliers	**1079**	**18**
Formerie	772	13
Songeons	403	7
Sous total	3023	51
Total	**5886**	**100**

Figure 132 – Principales communes d'étude

Source : Insee, Mobsco2014/ Réalisation Groupe PLUiH

Définition d'un individu scolarisé :
- Les élèves mineurs résidant dans une cité universitaire sont recensés dans le logement de leurs parents.
- Les élèves mineurs vivant en internat sont comptés au lieu de résidence de leurs parents.
- Les élèves ou étudiants majeurs résidant dans une cité universitaire sont comptabilisés dans les communautés de la commune de la cité universitaire.
- Les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat (lycée agricole, école militaire, ...) sont recensés au lieu où est situé l'internat.

Près de 6 000 élèves sont scolarisés dans les communes de la Picardie Verte et quatre communes (Formerie, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis, Songeons) d'entre elles concentrent la moitié des élèves du territoire.

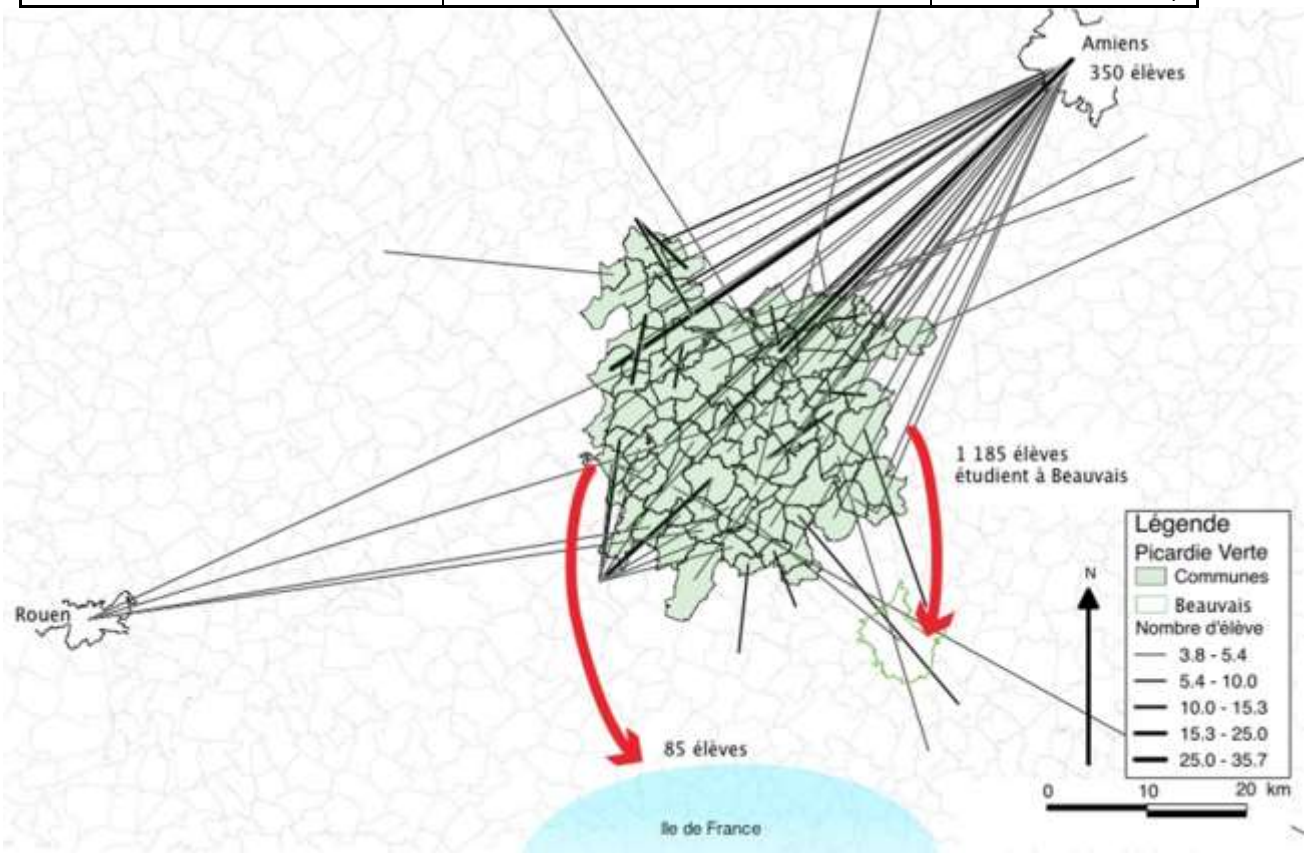
La **commune de Grandvilliers est celle qui connait la part la plus importante de la mobilité scolaire :**

- Plus de 1 000 élèves sont inscrits au sein d'établissements scolaires de cette commune,
- Beaucoup proviennent des communes aux alentours mais également de communes extérieures au territoire de la Picardie Verte, comme c'est le cas pour la commune de Montataire, qui se situe au Sud-Est du territoire et qui scolarise plus de 20 élèves uniquement dans la commune de Grandvilliers
- 18% des mobilités scolaires du territoire pouvant s'expliquer par la présence des différents établissements scolaires (écoles primaires, collège, lycée professionnel).

Les communes de Formerie ainsi que Marseille-en-Beauvaisis présentent respectivement une mobilité scolaire de 772 et 769 élèves à destination de ces communes (26% des mobilités scolaires). Elles ont toutes deux respectivement une école maternelle, une école primaire et un collège attirant des élèves extérieurs à la commune.

Songeons présente une mobilité différente des autres communes. En effet, la commune de Songeons attire des élèves provenant de 20 communes extérieures au département qui représentent 82 élèves de communes éloignées. Cette attraction peut s'expliquer par la présence d'une formation très spécialisée (Baccalauréat professionnel : Gestion et conduite de l'entreprise agricole) mais également par l'accueil en internat pour les élèves (MFR).

Principaux territoires où vont étudier les élèves de Picardie Verte		
	Nombre d'élèves	**Taux (%)**
Amiens	350	4,4
Beauvais	**1185**	14,9
Ile de France	85	1,1
Rouen	40	0,5
Sous-total	1660	20,9
Autres communes	6282	79,1
Total	**7942**	**100,0**



Carte 66 – Mobilité scolaire depuis les communes de la Picardie Verte

Source : Insee, MOBSCO 2014 / Réalisation Groupe PLUiH

Tableau 19: Territoire où vont étudier les élèves de Picardie Verte

Source : Insee, MOBSCO 2014 / Réalisation Groupe PLUiH

Plus de 6500 élèves sont inscrits dans des établissements de l'Oise principalement à Beauvais mais aussi à Grandvilliers, Formerie et Marseille-en-Beauvaisis en provenance de commune de la **Picardie Verte.**

Beauvais représente 15% de la mobilité scolaire, une part considérable qui peut s'expliquer par la présence de multiples établissements scolaires (public, privé) offrant un plus large éventail de formation (lycée général, professionnelle, BTS) mais aussi par la présence de l'antenne de l'université Jules Verne. Beauvais compte également des établissements scolaires avec des internats, une raison qui peut expliquer une mobilité scolaire plus importante, évitant des migrations pendulaires quotidiennes parfois éprouvantes pour de jeunes élèves.

> Une migration pendulaire est le processus d'aller-retour quotidien entre le lieu de résidence et le lieu de l'activité (travail, étude, activités autres…)

350 élèves vont à **Amiens**. Les raisons sont similaires à celle de Beauvais. Cependant cette mobilité représente une faible part de la mobilité scolaire, 4,5 % seulement.

Rouen ainsi que la région Ile de France représentent 1,5% de la mobilité scolaire. Une très faible part car liée à des choix d'études spécifiques (sports études, études d'arts,) qui, pour la plupart bénéficie d'un accueil en internat pour les élèves inscrits.

On dénombre une part importante d'élèves scolarisés au sein même du territoire. Cependant, l'absence de lycées et d'établissements d'enseignement supérieur nécessite une fuite des élèves vers les territoires voisins. De ce fait, Beauvais est une commune qui attire beaucoup d'élèves. Les autres territoires ne présentent par une part assez importante de la mobilité scolaire pour avoir un impact considérable sur le territoire et ses établissements.

VII. LE STATIONNEMENT, UNE CONSEQUENCE DE LA MOBILITE

A. L'équipement automobile des ménages

En ce qui concerne les équipements automobiles des ménages de la Picardie Verte, l'INSEE fait part, en 2014 que sur les 13 120 ménages recensés au sein de la communauté de communes, 89,2% ont au moins une voiture.

Pour aller plus loin, on peut même noter que 45,6% de ces ménages ont une seule voiture, et 43,6% en ont deux ou plus.

A titre de comparaison, 86,6% des habitants de l'Oise ont au moins une voiture. Le territoire semble légèrement plus équipé que la moyenne départementale mais les proportions sont sensiblement les mêmes. Ces chiffres présentent une tendance sensible à la hausse.

La répartition des gares et des pôles d'emplois de la Communauté de Communes de la Picardie Verte montre de vraies disparités sur le territoire en matière d'équipement des ménages en voitures. En effet, les communes rurales nécessitent plus de mobilité que les communes urbaines équipées en zones d'activités et en infrastructures de transports en commun. De ce fait on observe une réelle différence entre les communes, au sein du territoire. On notera particulièrement que les ménages de Grandvilliers ou Feuquières, bénéficiant de plus de transports en commun, d'emplois et de services de proximité, sont moins équipés en voiture avec respectivement 74,7% et 80,8% que des communes rurales comme Hautbos, Lavacquerie, Saint-Samson-la-Poterie, avec respectivement 98,3%, 97,3% et 96,3% des ménages équipés avec au moins une voiture.

B. Le stationnement au quotidien

1. Le stationnement privé des ménages

En 2013, sur les 13 120 ménages de la Communauté de Communes, 5 982 accueillent donc au moins une voiture et 5 722 en accueillent deux ou plus. Ces équipements automobiles génèrent des besoins en stationnement.

9 656 places de stationnement sont affectées aux ménages de la Communauté de Communes. C'est-à-dire que 73,6% des ménages ont au moins un emplacement réservé au stationnement à leur domicile. Les besoins en stationnement extérieurs au domicile sont donc de plus de 3 460 places.

Ces besoins peuvent causer des dysfonctionnements non négligeables, notamment en milieu urbain qu'il s'agira de prendre en compte dans l'élaboration du projet communautaire.

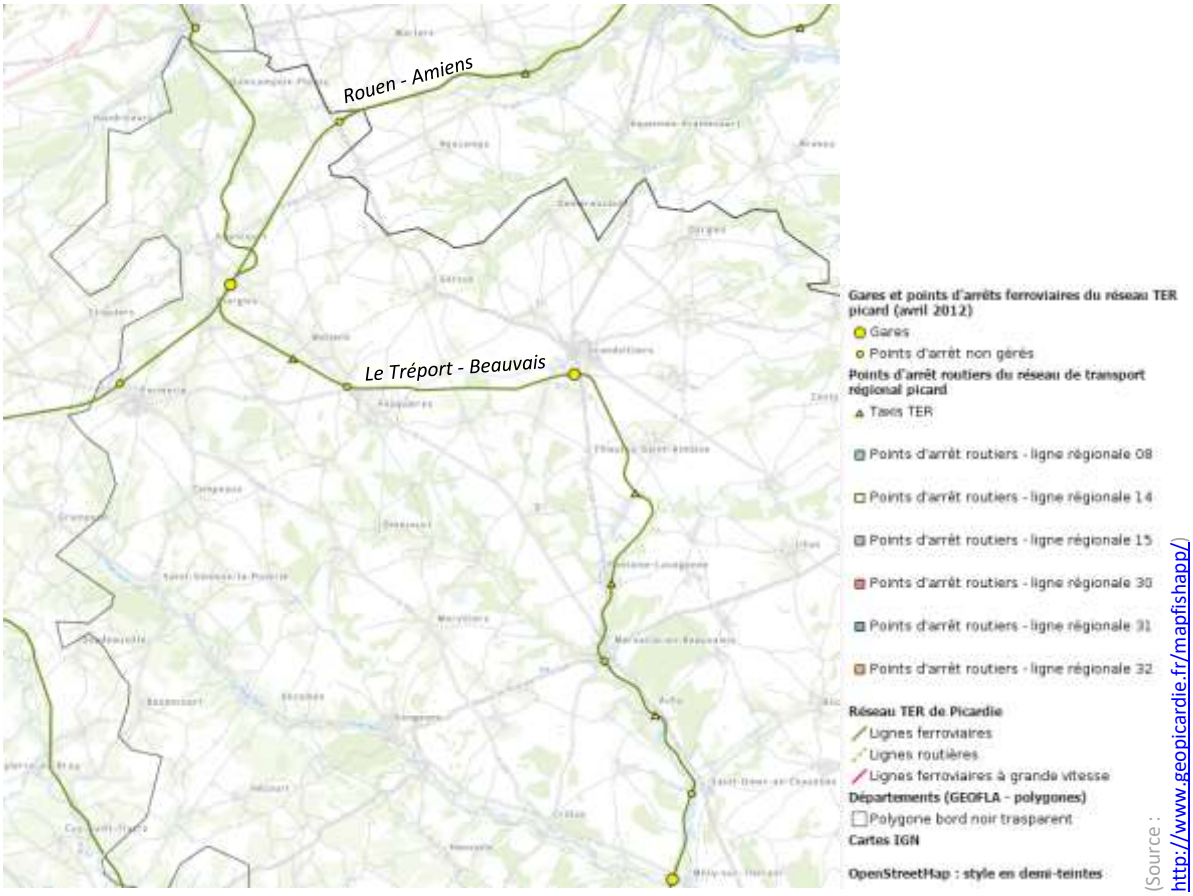
2. Le stationnement public

En ce qui concerne le stationnement public, une grande disparité existe entre les communes du territoire. En dehors des pôles urbains, la plupart des communes accueillent des places de stationnement en centre-bourg pour le fonctionnement des équipements locaux, notamment la mairie, les écoles, parfois églises et stades municipaux. Il s'agit majoritairement de petits parkings accueillant de 5 à 20 places. Le stationnement peut également être autorisé dans les rues en complément, lorsque les rues sont assez larges et sécurisées pour accueillir des voitures.

Recensement des places de parking en attente de retour des communes

VIII. L'OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN

A. Le transport ferroviaire



Carte 67 – Voies SNCF sur la Communauté de Communes Picardie Verte

La Communauté de Communes Picardie Verte est desservie par deux lignes SNCF : la ligne Le Tréport – Beauvais et la ligne Rouen – Amiens. Ces deux lignes sont agrémentées d'arrêts de différentes formes au sein du territoire de la Communauté de Communes.

La ligne Rouen – Amiens possède 1 gare : Abancourt ainsi que 2 points d'arrêt non gérés : Formerie et Fouilloy.

La ligne Le Tréport – Beauvais possède 2 gares : Abancourt et Grandvilliers, 3 points d'arrêt non gérés : Feuquières-Broquiers, Marseille-en-Beauvaisis et Saint-Omer-en-Chaussée ainsi que 4 points d'arrêt de TAXI TER : Grez-Gaudechart, Fontaine-Lavaganne, Achy.

Les deux principales gares de la Communauté de Communes sont donc Abancourt et Grandvilliers. Deux points d'arrêt sont également importants puisqu'ils permettent de desservir les centres urbains du territoire : Marseille-en-Beauvaisis et Feuquières-Broquiers. La gare d'Abancourt joue un rôle important puisqu'elle permet l'accès aisé aux deux lignes présentes sur le territoire.

Notons que la ligne Rouen-Amiens est un itinéraire ferroviaire pour le transport de matières dangereuses et radioactives.

1. La fréquentation des gares et points d'arrêt

La SNCF met à disposition les données de fréquentation des gares et haltes de son réseau en 2014 et 2015. Les chiffres suivants permettent de comprendre les habitudes des habitants pour se déplacer.

Gare ou arrêt	*Fréquentation en 2014*	*Fréquentation en 2015*	*Evolution*
Grandvilliers	*60 749*	*57 201*	***-5,8%***
Abancourt	*37 559*	*37 217*	***-0,9%***
Marseille-en-Beauvaisis	*36 504*	*34 848*	***-4,5%***
Feuquières-Broquiers	*26 644*	*21 921*	***-17,7%***
Saint-Omer-en-Chaussée	*5 816*	*7 144*	***+22,8%***
Formerie	*5 580*	*6 374*	***+14,2%***
Fouilloy	*330*	*42*	***-87,3%***

Tableau 133 – Fréquentation des gares et points d'arrêts source : SNCF



Figure 134 – Gare SNCF d'Abancourt source : Equipe PLUiH

En 2014, la fréquentation de la gare d'Abancourt était estimée par la SNCF à 37 559 usagers. En 2015, ce chiffre est resté sensiblement le même avec 37 217 usagers.

En revanche, à Grandvilliers, uniquement desservie par la ligne Le Tréport-Beauvais, la fréquentation entre 2014 et 2015 était en nette baisse. Elle reste toutefois bien utilisée puisque la SNCF comptabilisait 60 749 en 2014 contre 57 201 usagers en 2015, soit une baisse de 5,8% de la fréquentation. Il s'agit de la gare la plus utilisée sur le territoire.

Seuls les arrêts de Saint-Omer-en-Chaussée et Formerie ont observé une hausse de leur fréquentation, bien que le nombre d'usager soit faible, avec environ 17 à 20 usagers quotidiens en moyenne.

2. L'accessibilité aux gares : une problématique majeure de l'utilisation des transports en commun

L'accessibilité aux gares permet d'irriguer une grande partie du nord de la Communauté de Communes. En 20 min de trajet, la gare d'Abancourt est accessible à plus de 12 km à la ronde. Cependant, ce temps de trajet peut être considéré comme relativement long s'il est suivi d'un trajet en train.

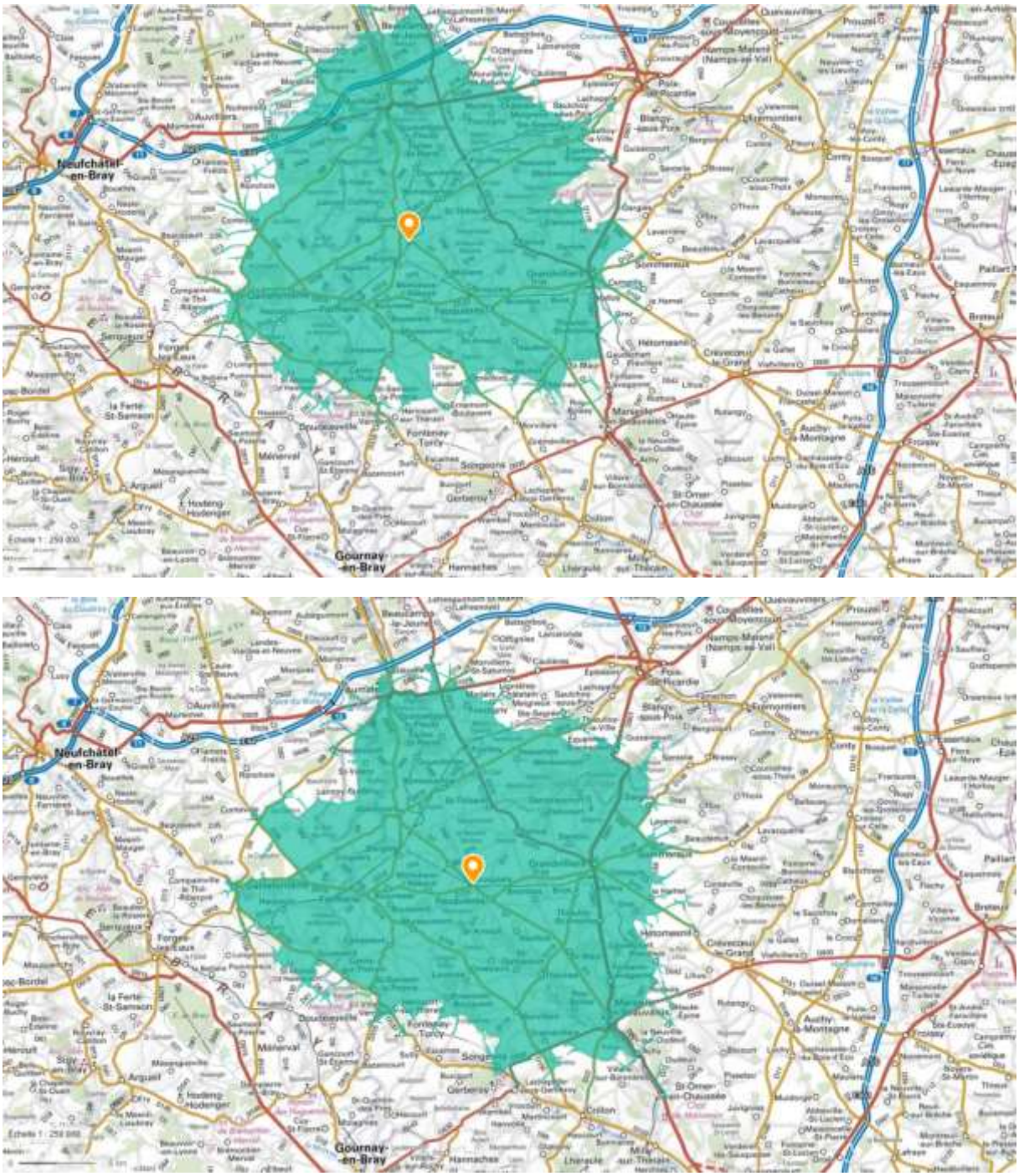


Figure 135 – Accessibilité aux gares d'Abancourt et de Grandvilliers (source : Géoportail)

Si l'on ajoute l'accessibilité à la gare de Beauvais voire la halte de Gournay-en-Bray, tout le territoire de la Communauté de Picardie Verte peut avoir accès à une gare en 20 min de trajet environ. Toutefois, la halte de Gournay-en-Bray propose un service moins important que les autres gares. De ce fait, on peut considérer que la partie Sud-Ouest du territoire est moins desservie par le train, notamment autour de Songeons.

Les temps de trajet pour atteindre les gares et haltes ferroviaires depuis certaines communes éloignées des centres urbains du territoire montrent de réelles difficultés pour réaliser des connexions intermodales. S'ajoute à cela des temps d'attente en gare et des correspondances qui montrent un réel désintéressement des habitants à utiliser le train.

En ce qui concerne l'accessibilité piétonne des gares et haltes, on remarque rapidement qu'elles ne sont pas situées au cœur des espaces bâtis des communes desservies. De ce fait, il peut exister une réelle problématique d'accessibilité et d'attractivité du mode ferroviaire qui nécessite tout de même l'utilisation d'une voiture. L'accessibilité en 10 minutes à pied des gares est représentée ci-après.



Figure 136 – Accessibilité à pied à la gare d'Abancourt (source : Géoportail)

L'accessibilité piétonne à Abancourt est relativement limitée aux maisons implantées le long de la RD 7 et autour de la gare. Il faut un temps beaucoup plus important d'environ 25 minutes, pour que la gare soit accessible depuis Blargies, Hennicourt ou Abancourt. Il s'agit d'un temps non acceptable pour un usager piéton dans des déplacements quotidiens.



Figure 137 – Accessibilité à pied à la halte de Formerie (source : Géoportail)

L'accessibilité à la halte de Formerie en 10 min à pied est plus intéressante. Elle permet d'atteindre la quasi-totalité de la zone d'activité et peut permettre d'acheminer les actifs y travaillant. L'accessibilité permet également d'atteindre les abords du centre-ville et est donc intéressante pour inciter les habitants à utiliser le train.



Figure 138 – Accessibilité à pied à la halte de Feuquières-Broquiers (source : Géoportail)

L'accessibilité à la halte de Feuquières-Broquiers en 10 min à pied est également intéressante. Elle permet d'atteindre l'entreprise Saverglass et peut permettre d'acheminer les actifs y travaillant. La halte est également accessible pour les habitants des résidences François Bénard et des Acacias. L'accessibilité est par contre, limitée depuis Broquiers et le centre-ville de Feuquières.



Figure 139 – Accessibilité à pied à la gare de Grandvilliers (source : Géoportail)

La gare irrigue les zones d'activités aux alentours et quelques habitations aux abords du centre-ville. Il est également intéressant de noter que le chemin piéton de la gare permet d'atteindre les abords d'Halloy en 10 min.

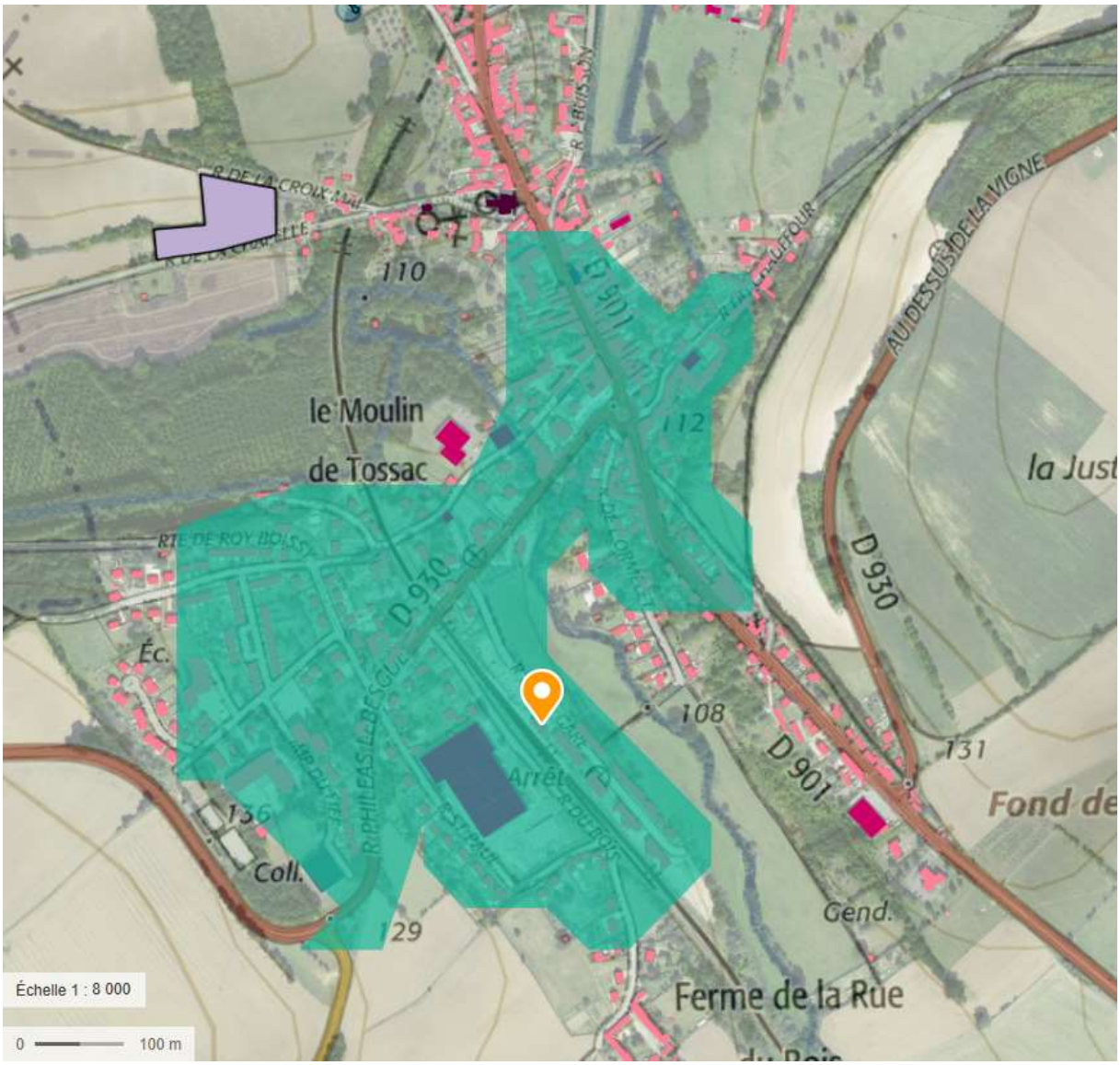


Figure 140 – Accessibilité à pied à la halte de Marseille-en-Beauvaisis (source : Géoportail)

La halte de Marseille-en-Beauvaisis est la seule halte relativement proche du centre urbain de la commune qu'elle dessert. Aussi, en 10 min à pied, la gare est aisément accessible depuis un grand nombre d'habitations du Sud du centre-ville. On peut estimer qu'en 15 min la quasi-totalité de la zone urbaine de Marseille-en-Beauvaisis a un accès à la halte. Ceci explique en partie l'attractivité de cette dernière.

3. La fréquence et le temps de trajet de la desserte ferroviaire : des inégalités territoriales

En ce qui concerne la ligne Rouen-Amiens via Fouilloy, Abancourt et Formerie, la desserte fait état :

- En semaine dans le sens Amiens-Rouen : 9 arrêts à Abancourt dont 8 terminus à Rouen (dont 1 uniquement le vendredi et 1 uniquement le lundi) et 2 terminus à Serqueux. 7 arrêts sont comptabilisés à Formerie et 3 à Fouilloy. Les horaires permettent une desserte plus dense entre 6h et 8h et 17h-20h. Seule la gare d'Abancourt est desservie entre temps. Notons que les arrêts à Fouilloy n'ont lieu que le soir.
- Le week-end et les jours fériés dans le sens Amiens-Rouen : 4 arrêts à Abancourt, 2 à Fouilloy (uniquement le samedi) et 2 à Formerie le samedi et 3 le dimanche.
- En semaine dans le sens Rouen-Amiens : 9 arrêts à Abancourt, dont 8 à destination de Rouen et 1 terminus à Abancourt. Fouilloy n'est desservie que par 1 train le matin et Formerie, 3 trains le matin et un le soir.
- Le week-end et les jours fériés dans le sens Rouen-Amiens : 3 arrêts à Abancourt, aucun arrêt à Fouilloy et 1 à Formerie.

Le cadencement en semaine permet le transport des actifs et des étudiants qui partent pour la semaine. Notons, de plus, que la desserte d'Abancourt permet de faire le changement pour la ligne Le Tréport-Beauvais.

En ce qui concerne la ligne Le Tréport-Beauvais via Abancourt, Feuquières-Broquiers, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis et Saint-Omer-en-Chaussée, la desserte fait état :

- En semaine dans le sens Le Tréport-Beauvais : 3 arrêts dans chacune des communes de la Picardie Verte desservie. Les arrêts sont réguliers sur la journée, 1 arrêt le matin, 1 le midi, 1 le soir. Le service est complété par une desserte en autocar TER géré par la SNCF. 1 car le matin partant de Grandvilliers et desservant Marseille-en-Beauvaisis et Beauvais, 1 car le midi et 1 car le soir partant d'Abancourt et desservant Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis et Beauvais
- Le week-end et les jours fériés dans le sens Le Tréport-Beauvais : 4 arrêts dans chacune des gares de la Communauté de Communes.
- En semaine dans le sens Beauvais-Le Tréport : 3 arrêts dans chacune des communes de la Picardie Verte desservie, dont 1 terminus à Abancourt et nécessitant un changement en gare pour rejoindre Le Tréport. 1 train supplémentaire dessert le territoire le vendredi soir. Les arrêts sont réguliers sur la journée, 1 arrêt le matin, 1 le midi, 1 le soir (et 2 le vendredi). Le service est complété par une desserte en autocar TER géré par la SNCF. 2 cars le soir reliant Beauvais à Abancourt.
- Le week-end et les jours fériés dans le sens Beauvais-Le Tréport : 5 arrêts dans chacune des gares de la Communauté de Communes le samedi et 3 les dimanches et fêtes.

Concernant les temps de parcours entre les communes desservies, il faut compter 20 min depuis Marseille-en-Beauvaisis, 30 min depuis Grandvilliers et 45min depuis Abancourt pour rejoindre Beauvais.

Depuis Abancourt, les usagers peuvent rejoindre Amiens en 30mn et Rouen en 45mn.

Les temps de trajet sont sensiblement moindres qu'en voiture mais les horaires de desserte et le nombre de services ne permettent pas une souplesse pour les usagers. Ceci explique également l'intérêt prépondérant pour la voiture dans les mobilités locales.

4. Des projets d'amélioration de la desserte ferroviaire

Un projet de renouvellement de la ligne Serqueux-Gisors et des travaux de modernisation du réseau ferroviaire peut laisser entrevoir une amélioration de la qualité de la desserte sur le territoire de la Picardie Verte. La ligne a été remis en état pour le trafic de voyageurs en 2013.

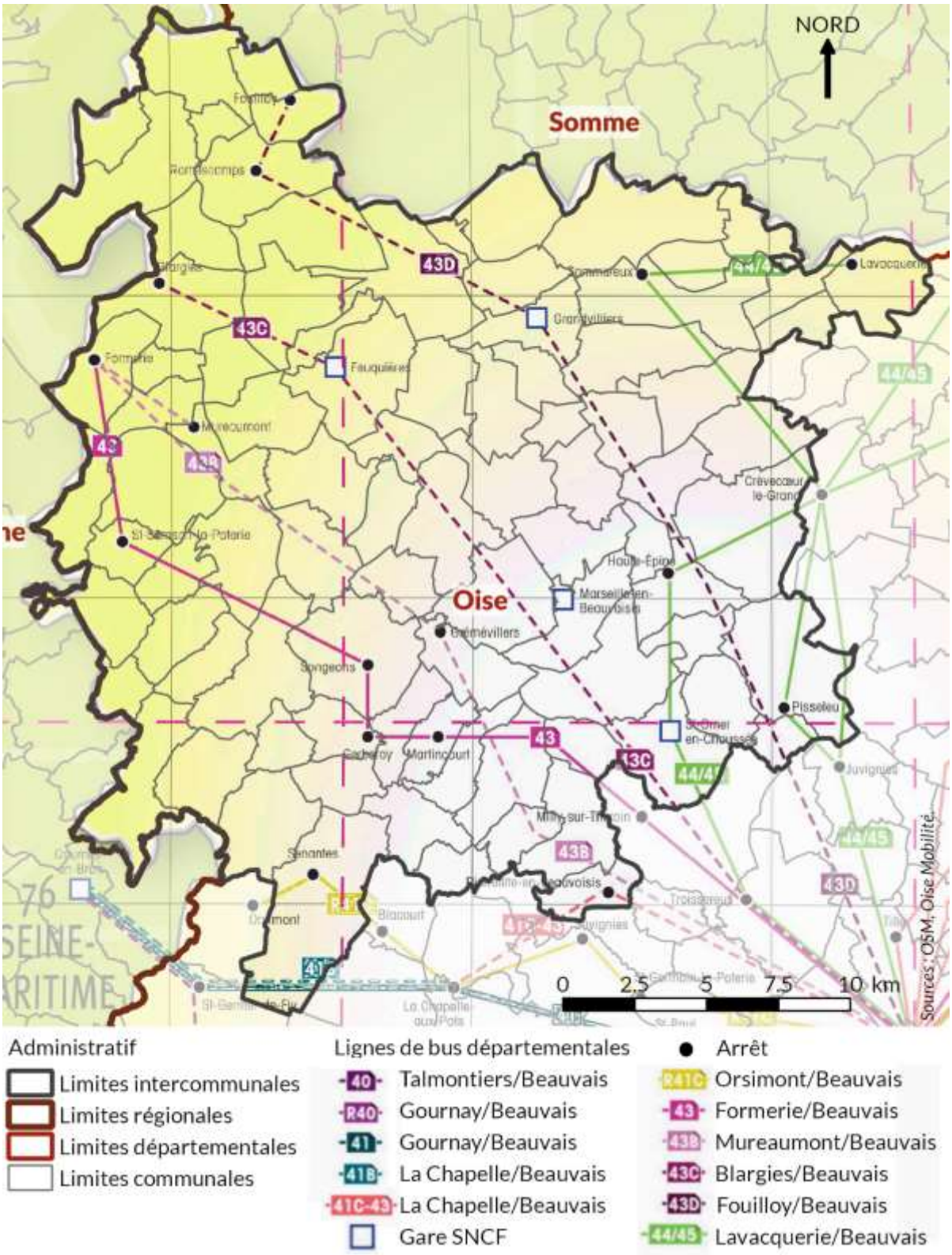
Le 18 novembre 2016, la modernisation de la ligne Serqueux-Gisors a été déclarée d'utilité publique. Le projet se poursuit dans la perspective d'une mise en service mi-2020. Le projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors poursuit un double objectif :

- Créer un nouvel itinéraire fret pour renforcer la desserte ferroviaire du port du Havre
- Offrir de la capacité supplémentaire pour les trains de marchandises entre les ports normands et la région parisienne

Le projet permettrait, de ce fait, de réduire le trafic de fret routier traversant le territoire.

Des travaux sont projetés sur la ligne Le Tréport-Beauvais pour améliorer sa géométrie et permettre une circulation plus rapide des trains. Les travaux sont envisagés en 2019 permettant une meilleure desserte de cet axe à moyen terme.

B. Le bus : une alternative routière



Carte 68 – Lignes de bus départementales sur la Communauté de Communes Picardie Verte

La Communauté de Communes compte également **11 lignes de bus départementales régulières** : 40 (Talmontiers/Beauvais), R40 (Gournay en Bray/Beauvais), 41 (Gournay en Bray/Beauvais), 41B (La Chapelle-aux-Pots/Beauvais), 41C-43 (La Chapelle-

aux-Pots/Beauvais), R410 (Orsimont/Beauvais), 43 (Formerie/Beauvais), 43B (Muréaumont/Beauvais), 43C (Blargies/Beauvais), 43D (Fouilloy/Beauvais), 44/45 (Lavacquerie/Beauvais).

Toutes les lignes étant départementales, on remarque une réelle polarisation des lignes qui rayonnent vers Beauvais.

En 2015, d'après les chiffres du Conseil Général de l'Oise, le nombre de passager sur l'ensemble des lignes 43 et 44/45 représentait plus de 105 000 voyageurs. Les lignes les plus fréquentées, sont les lignes 43 (Formerie-Beauvais) qui a accueilli 36 325 voyageurs et la ligne 44/45 (Lavacquerie-Beauvais) qui a accueilli 30 432 voyageurs.

Par mois

Par ligne (course)	01, Janvier 2015	02, Février 2015	03, Mars 2015	04, Avril 2015	05, Mai 2015	06, Juin 2015	07, Juillet 2015	08, Aout 2015	09, Septembre 2015	10, Octobre 2015	11, Novembre 2015	12, Décembre 2015	TOTAUX
43B(620);CG60	1277	1102	1154	1058	690	808	27		1421	841	1346	949	10673
43(652);CG60	3955	3193	3808	3515	2607	2057	301	238	5408	3024	4845	3374	36325
43C(645);CG60	1195	927	1119	1058	772	579	36		1576	896	1469	908	10535
43D(676);CG60	2223	1658	2215	2027	1393	1004	53		2137	1405	2074	1514	17703
4445(627);CG60	3492	2691	3195	3055	2140	1743	974	810	3942	2114	3650	2626	30432
TOTAUX	12142	9571	11491	10713	7602	6191	1391	1048	14484	8280	13384	9371	105668

Figure 141 – Fréquentation des lignes de bus départementales 43 et 44/45

Source : CG60

La fréquentation est saisonnière et liée aux besoins des élèves à se rendre dans les collèges et lycées qui sont absents du territoire de la Communauté de Communes. De ce fait, une très forte diminution est notée en juillet et août où seules les deux lignes précédemment citées circulent. La fréquentation mensuelle est plus importante en septembre, novembre et janvier. En 2015, les vacances scolaires étaient en dehors de ces mois. L'utilisation des lignes départementales est donc fortement liée aux effectifs scolaires en collège et lycée, avec un lien primordial avec l'agglomération beauvaisienne.

Concernant les transports scolaires, le département de l'Oise va au-delà de ses compétences en prenant en charge le coût du transport scolaire.

Concernant les temps de parcours, si l'on considère les trajets de la ligne 43 par exemple, on peut relier Romescamps à Beauvais centre en passant par un nombre important de communes du territoire : Formerie, Mureaumont, Campeaux, Ernemont-Boutavent, Saint-Samson-la-Poterie, Canny-sur-Thérain, Villers-Vermont, Héricourt-sur-Thérain, Fontenay-Torcy, Sully, Escames, Songeons, Morvillers, Achy, La Chapelle-sous-Gerberoy, Grémévillers, Gerberoy, Wambez, Hanvoile, Glatigny, Vrocourt, Martincourt, Haucourt, Crillon, Bonnières. Toutefois, le nombre d'arrêt étant parfois très important, et les trajets non directs, **il faut compter environ 1h30 pour rejoindre Beauvais depuis Romescamps, Campeaux ou Formerie. Il s'agit de trajets réalisés en environ 45 min en voiture. Ce temps de trajet ne permet donc pas d'imaginer une utilisation quotidienne efficace pour rejoindre le pôle urbain de Beauvais.**

Le constat soulevé par les habitants est que le cadencement des horaires des bus départementaux ne permet pas une desserte efficace pour l'ensemble des habitants. En effet, les horaires pourraient permettre aisément aux scolaires et travailleurs à heures fixes de rejoindre les grandes agglomérations, mais les fréquences faibles, les arrêts nombreux ayant pour conséquence des temps de parcours longs et l'offre très réduite voire inexistante le week-end et hors période scolaire ne permet pas de rendre ce service efficace au quotidien.

S'ajoute à ce constat deux limites supplémentaires :

- Les bus étant départementaux, les itinéraires ne permettent pas de rejoindre les agglomérations normandes de Gournay-en-Bray et d'Aumale, pourtant limitrophes au territoire,
- Les lignes sont toutes polarisées par Beauvais et ne permettent pas de rejoindre les pôles du territoire de la Picardie Verte entre eux.

IX. UNE ALTERNATIVE A LA VOITURE INDIVIDUELLE : LE COVOITURAGE

La Communauté de Communes compte deux aires de covoiturage sur son territoire :

- Une à Grandvilliers face à la piscine communautaire et pouvant accueillir 15 voitures au sein du parking de la piscine,
- La seconde dans le bourg de Saint-Omer-en-Chaussée où 9 places dédiées au covoiturage ont été réservées sur un parking plus vaste d'une vingtaine de places.

Notons que la commune de Milly-sur-Thérain, limitrophe au territoire accueille également une aire de covoiturage d'environ 10 places en centre-bourg.



Carte 69 – signalétique et localisation des aires de covoiturage sur la Communauté de Communes Picardie Verte
Source : http://www.covoiturage-oise.fr/

Le réseau développé est aussi aujourd'hui virtuel, avec le site Oise-mobilité et son application qui permettent de trouver un covoiturage en direct.



Figure 142 : covoiturage2-oise.fr, site de mise en relation pour le co-voiturage à l'échelle du département et plus...

Il n'existe aucune information concernant la fréquentation des aires de covoiturage ni d'adéquation entre l'offre et la demande. Cependant les observations, au quotidien, montrent un intérêt accru pour ce mode de déplacement.

X. LES MOBILITES DOUCES

a. Une utilisation limitée pour les déplacements quotidiens

1. Quelques éléments concernant les modes doux

Il faut savoir qu'aujourd'hui, en France, 50% des déplacements de moins de 5 km sont réalisés en voiture. Il s'agit de courtes distances. D'ailleurs, d'un point de vue des mobilités en général, 7 déplacements sur 10 sont inférieurs à 5km et peuvent donc être réalisés à pied ou en vélo.

Piétons, comme cyclistes, ont une vision de l'organisation routière différente des automobilistes. La capacité physique, mais également l'environnement traversé (relief, paysage, sécurité…) ont un rôle primordial sur la capacité des habitants à utiliser les cheminements doux.

Il existe de nombreux chemins non carrossables sur le territoire. Si ces chemins peuvent former des itinéraires ou des boucles permettant de relier facilement des points stratégiques du territoire, les déplacements doux peuvent être favorisés. Cependant, la superficie du territoire et l'éloignement relatif des secteurs d'emploi par rapport à certains villages limite les possibilités. Parfois, certains chemins ne permettent pas un bouclage complet d'itinéraires et voient leur utilité diminuer fortement. L'accessibilité par les voies douces est un enjeu essentiel d'un développement durable du territoire dans une optique de diminution de l'utilisation de la voiture, tout particulièrement au sein des pôles et leurs abords.

Bien évidemment, ces circulations douces, qu'elles soient utilisées à des fins de loisirs (promenade) ou des fins utiles (travail, commerce), proposent des distances très variables. Les grands itinéraires utilisés à des fins sportives peuvent constituer des itinéraires de plusieurs kilomètres, tandis que les venelles et chemins en milieu urbain permettent de relier plus efficacement les pôles attractifs des communes (gare, commerces, zones d'emploi, …).

Au vu de la disparité des usages, l'analyse des circulations douces distingue les voies vertes et chemins de randonnées, des circulations piétonnes et cyclables en milieu urbain.

2. Les déplacements piétons

Ce mode de déplacement naturel est à nouveau considéré comme mode de transport à part entière. Le déplacement à pied, intégré de manière prioritaire dans l'aménagement de la ville, permet au piéton de profiter d'un cadre de vie plus sécurisé, agréable et convivial. L'aménagement du territoire, en milieu urbain comme rural, a un enjeu fort en matière d'intégration des circulations piétonnes. Une réflexion intégrée permet d'anticiper ces flux et proposer le développement d'autres modes alternatifs à la voiture tels que la bicyclette et les transports collectifs.

Sur le territoire de la Picardie Verte, seuls 6% des habitants utilisent la marche pour se rendre au travail. Ces chiffres peuvent être plus importants lorsque les emplois sont proches et rapidement accessibles, notamment dans les pôles, notamment Feuquières où 17,9% des actifs vont travailler à pied, Grandvilliers : 17,4% Formerie : 10,1% et Songeons : 9,2%. Ces chiffres vont fortement chuter en milieu rural où la proximité entre le lieu de vie et de résidence ne permet pas un déplacement à pied raisonnable (par exemple : Blicourt : 2,4%, Saint-Thibault : 1,7%, Gaudechart : 1,2%, Achy : 1,1% ou Villers-Vermont : 0%).

L'utilisation de la marche à pied dans les déplacements quotidiens est subordonnée à la présence de trottoirs et/ou de chemins piétons dédiés, ce qui, dans les pôles semble facilité. Dans les villages, en revanche, la voirie a une tendance à être plus partagée. Les flux automobiles étant moindres, la cohabitation piétons/vélo peut s'organiser d'elle-même. La réelle problématique reste pour relier les villages en périphérie des pôles d'emploi qui pourraient être accessibles à pied. Sur les axes hors agglomération, les itinéraires sont généralement peu sécurisés (manque de trottoirs et/ou d'éclairage).



Figure 143 – exemple de liaison peu fonctionnelle entre la zone d'activité de Grandvilliers et Petit Halloy (<1km)
Source : google maps

3. Les déplacements cyclistes

Les français parcourent en moyenne 85 km par an et par habitant, en vélo. Cette moyenne constatée est très basse par rapport aux autres pays européens ou la moyenne avoisine plus les 300 km. Même si les foyers sont très souvent équipés et que l'utilisation du vélo à des fins sportives est forte, cette faible moyenne française s'explique surtout par la faible utilisation du vélo dans la pratique utilitaire des déplacements du quotidien.

Trois phénomènes permettent de comprendre cette faible utilisation :

- La sécurité des déplacements lorsque les voies sont partagées,
- Le relief,
- La difficulté de stationnement pour les vélos.

L'accès au travail en deux-roues, en 2014, n'était représenté que par 2,5% des actif, soit une part plus faible que les déplacements piétons.

L'utilisation est limitée, tout comme pour les déplacements piétons, par la fonctionnalité et le partage des voiries. A ce jour, l'absence d'infrastructures spécifiques reliant les pôles d'emplois explique cette faible part des déplacements cyclables. Tout comme les déplacements piétons, seuls les pôles urbains offrent une facilité pour les déplacements cyclistes. Cependant, la part reste sous représentée.



Figure 144 – exemple de liaison peu fonctionnelle entre la halte SNCF de Marseille-en-Beauvaisis et Roy-Boissy (<2km)
Source : google maps

XI. LES DIFFICULTES D'UNE INTERMODALITE EFFICACE

Un des plus importants enjeux pour les habitants des territoires ruraux comme en Picardie Verte est de pouvoir être mobiles de manière efficace pour :

- Pour rejoindre les grands pôles voisins qui offrent les emplois, les grands services, loisirs et commerces,
- Pour rejoindre les pôles locaux qui concentrent les équipements de proximité : scolaires, de santé, commerciaux…

A ce jour, seule la voiture permet une souplesse horaire et une facilité des déplacements sur un réseau en bon état et aisément accessible sur le territoire. Il s'agit cependant d'un temps de transport conséquent et d'un budget important pour les ménages du territoire.

L'intermodalité est un moyen efficace de donner de la souplesse aux trajets du quotidien en utilisant en partie la voiture et en partie les transports en commun ou le covoiturage.

Si l'on considère les changements de modes nécessitant parfois de prendre plusieurs trains ou bus, il faut compter des temps de trajet très importants. Le cadencement des trains comme des bus ne sont que peu adaptés à l'heure actuelle pour permettre aux habitants d'utiliser ces modes de transport au quotidien. Il est également important de noter que les trajets en train sont proposés à des tarifs qui ne font pas concurrence à l'utilisation de la voiture individuelle.

Etant dépourvue d'un réseau de transport en commun interne, le territoire est donc tributaire des transports départementaux et nationaux. De ce fait, il est peu propice à l'intermodalité.

Toutefois, il est intéressant de noter :

- Le développement du co-voiturage qui semble être une solution efficace et intéressante en milieu rural,
- La mise en place de transports privés d'entreprises (notamment à Beauvais) pour faciliter le transport des salariés vivant sur le territoire de la Communauté de Communes.

XII. LES RISQUES LIES AUX MOBILITES : L'ACCIDENTOLOGIE

Dans un territoire dépendant de la voiture et présentant des axes relativement linéaires, notamment sur le plateau picard, l'accidentologie est une donnée importante à prendre en considération pour la sécurité des habitants et le cadre de vie.

Entre 2005 et 2015, le nombre d'accidents corporels recensé sur le territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte est de 275. Il n'y a pas de chiffres disponibles concernant les accidents uniquement matériels mais le chiffre est évidemment plus important sur le territoire.

Sur ces dix années, on déplore :

- 38 décès,
- 237 blessés hospitalisés
- 177 blessés légers.

Ce sont les routes départementales qui occasionnent le plus de victimes de la route et plus particulièrement les RD 7, RD 124 et RD 901 avec un nombre d'accidents corporels respectifs de 23, 24 et 37. On déplore 7 décès suite à un accident, uniquement sur la RD7.

Les communes où les accidents se sont les plus produits sont, sans surprise, les communes concentrant les flux de voiture : Grandvilliers (RD901 particulièrement), Marseille-en-Beauvaisis, Feuquières et Formerie.

SYNTHESE : TRANSPORTS ET MOBILITES

Constat :

Le territoire se structure autour d'un important réseau routier.
Les lignes de bus se concentrent autour de Beauvais, renforçant ainsi le recours à la voiture.
Une offre SNCF correcte : deux lignes disponibles (Le Tréport-Beauvais et Rouen-Amiens).
Une offre de transport scolaire importante, permettant à tous de se rendre au collège/lycée.
Des chemins de randonnée pédestre, équestre ou cyclotouristique, permettant la découverte du patrimoine historique, paysager et écologique local mais une offre insuffisamment structurée et peu visible.

Perspectives d'évolution :

Des lignes SNCF peu valorisées qui n'incitent pas à prendre le train
Des moyens alternatifs à la voiture individuelle qui se développent spontanément

Enjeux :

Place du vélo dans les déplacements quotidiens.
Distances parcourues quotidiennement par les habitants (et modes de circulation)
Parcours pour le tourisme (boucles thématiques)
Circuits pédestres/équestres/cyclables

Pistes de réflexion :

Présenter un projet permettant le développement social et économique en permettant à tous de se déplacer dans son usage quotidien à l'aide de moyens de transports adaptés et limitant l'impact sur l'environnement.
Accueillir les touristes, à la journée ou à plus long terme qui viennent découvrir le patrimoine local et leur proposer une (des) manière(s) différente(s) de se déplacer.



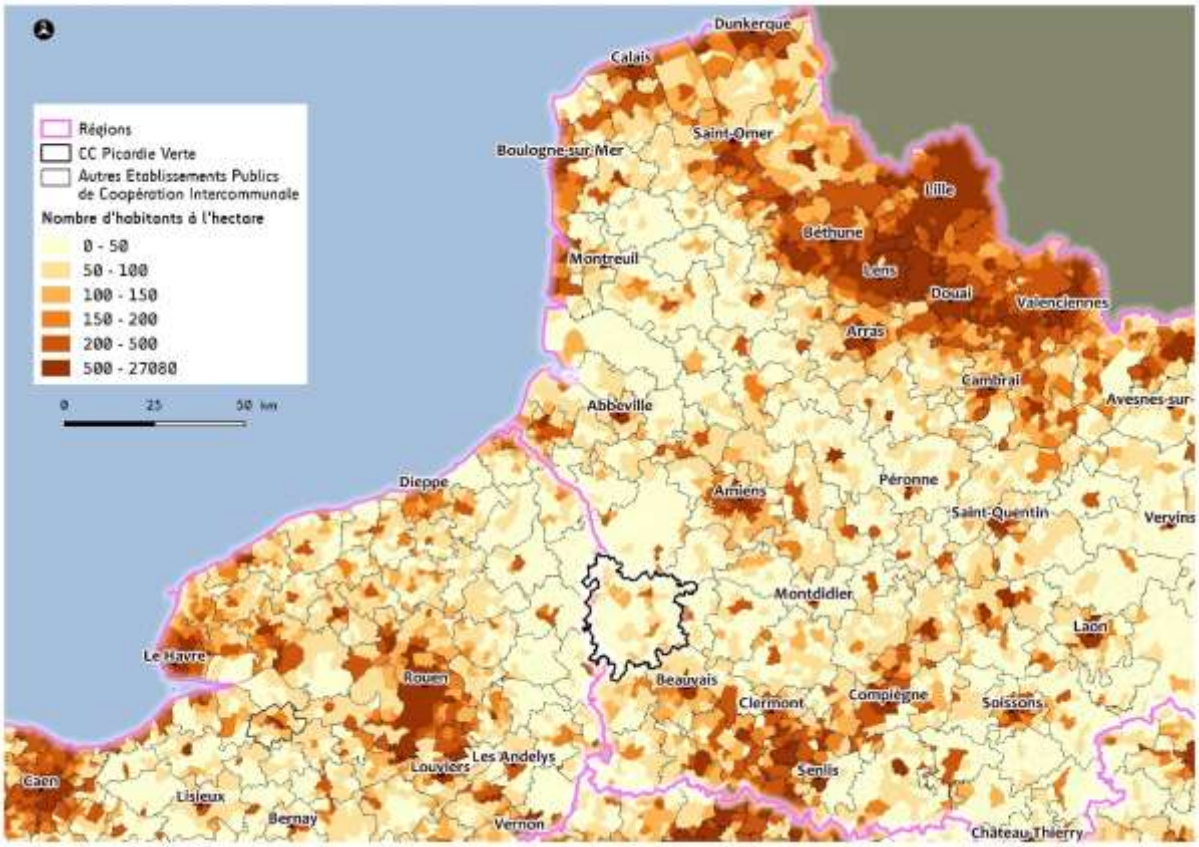
4. ANALYSE DES DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES



I. LE PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DE LA PICARDIE VERTE

A. Les dynamiques démographiques

1. Le positionnement régional du territoire



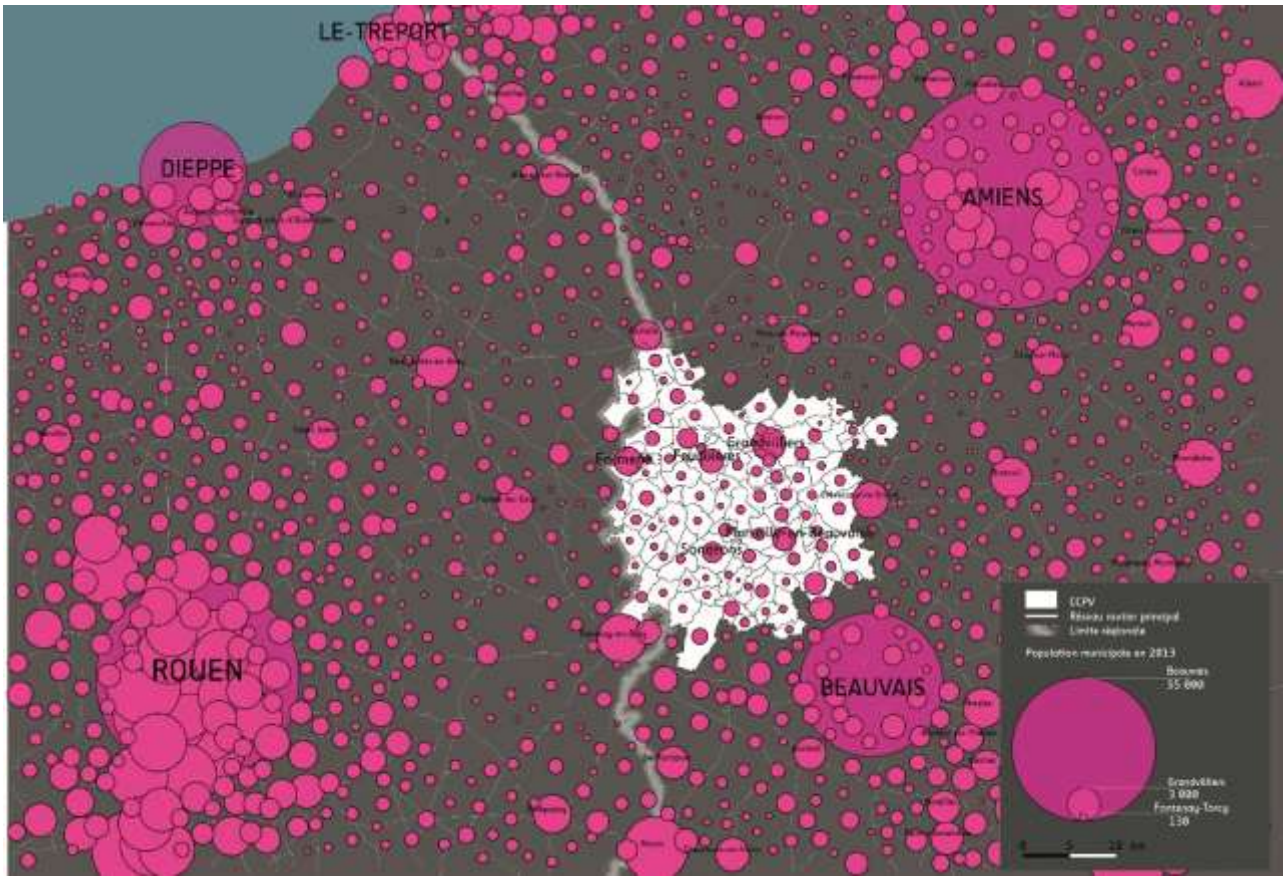
Carte 70 – Les densités de population en 2013

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

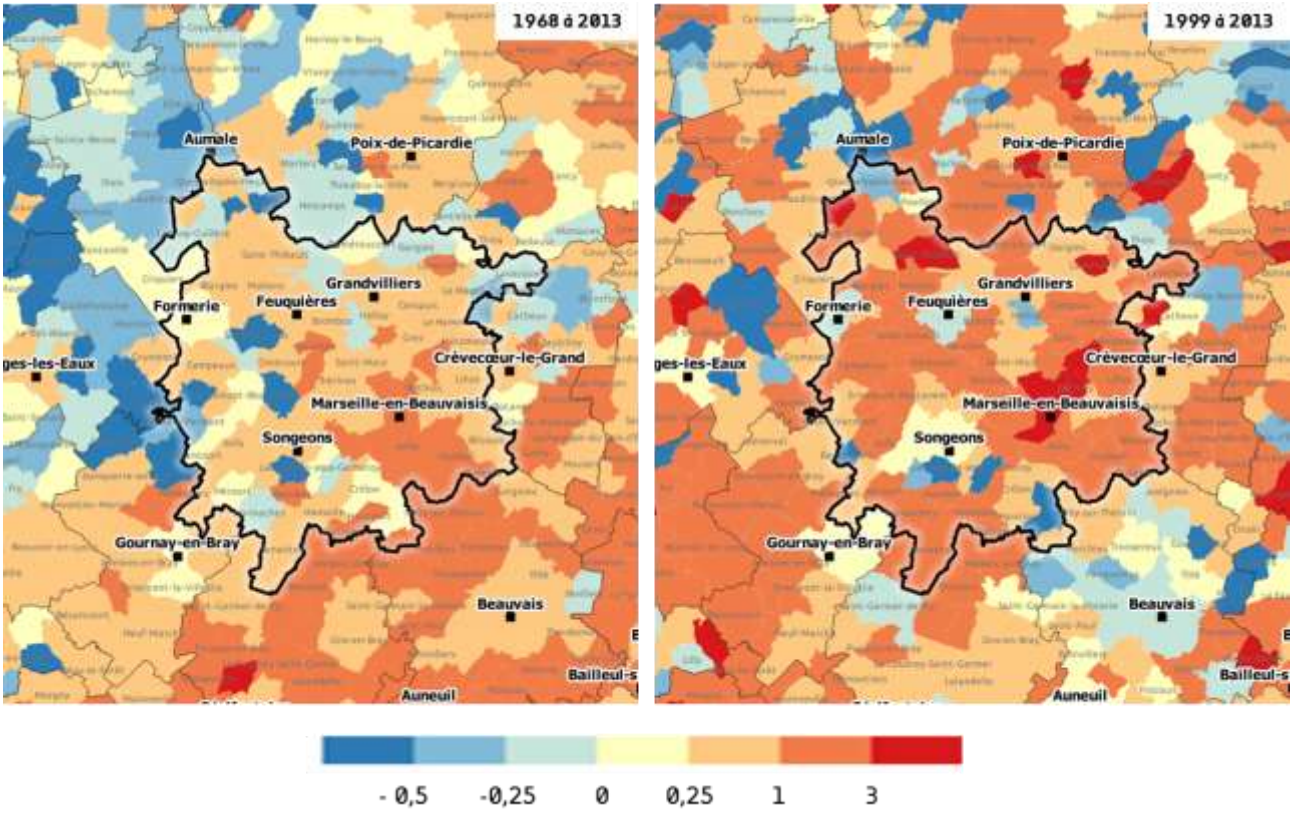
La Communauté de Communes est située sur la bordure Ouest de la région des Hauts-de-France. Elle est implantée à la confluence entre plusieurs grandes agglomérations du Nord Parisien : le quadrilatère Beauvais, Rouen, Dieppe, Amiens.

Elle reste néanmoins un territoire rural :

- 46ème des 93 intercommunalités des Hauts-de-France en poids démographique,
- 7 sur 89 communes comptent plus de 1 000 habitants en 2014, Grandvilliers (2995), Formerie (2076), Feuquières (1482), Marseille-en-Beauvaisis (1449), Saint-Omer-en-Chaussée (1284), Moliens (1124) et Songeons (1078).
- Une densité de population assez faible (52 habitants au km ², la moyenne de la France métropolitaine est à 117,7 hab. au km²).



Carte 71 – La CCPV à la confluence entre 4 pôles urbains



Carte 72 – Evolution de la population sur les 45 dernières années

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

i. Focus sur les liens démographiques avec Beauvais

L'évolution démographique de la CCPV est liée au développement de Beauvais, comme de nombreux territoires ruraux proches d'agglomérations.

1. Le déploiement de Beauvais sur un pas de temps long (1968 à 2013)

Le Beauvaisis a étendu son emprise démographique sur les deuxièmes et troisième couronnes périurbaines, jusqu'à l'arc Songeons, Marseille-en-Beauvaisis et Crèvecœur-le-Grand pour la partie Nord/Nord-Ouest. Ceci est lié au temps de déplacement : la recherche d'un logement à moindre coût, de l'espace et une distance temps de moins de 30 minutes pour les trajets domicile-travail. Deux éléments issus du contexte national sont importants pour expliquer ce développement territorial du XXe siècle : l'amélioration des conditions de transports routiers et ferroviaires ainsi que le déploiement de lotissements pavillonnaires.

2. Le renforcement des territoires ruraux sur la dernière décennie (1999 à 2013)

L'amélioration du réseau routier et l'augmentation des coûts de l'immobilier ont accéléré le développement des 3e et 4e couronnes des agglomérations. Le positionnement central de la Picardie Verte entre Rouen, Amiens et Beauvais rend le territoire attractif pour les ménages comptant des actifs ayant besoin de se déplacer entre ces différents pôles d'emplois.

3. Un développement différencié des pôles urbains de la Picardie Verte lié à la localisation dans cet espace régional.

Les pôles historiques de la Picardie Verte ne connaissent pas le même développement :

- Les villes qui perdent ou peinent à stabiliser leur population comme Formerie et Feuquières. Cette situation similaire à celle de Beauvais est souvent liée au développement des couronnes périurbaines, les villages proches de ces villes connaissant un développement positif et soutenu (cf. les villages entre Formerie, Feuquières et Marseille-en-Beauvaisis).
- Les villes du Sud de la Picardie Verte qui maintiennent un dynamisme. Marseille-en-Beauvaisis profite de sa localisation ainsi que de certains équipements (gare, routes directes vers Beauvais …) tandis que Songeons commence à montrer des signes de faiblesse.

4. Le poids du voisinage

Le desserrement de la ville de Beauvais est amorcé depuis quelques années, il vient toucher les premières couronnes. Une vigilance est nécessaire dans la mesure où les communes du Sud de la Picardie Verte sont situées dans la 2nde couronne.

Ce desserrement est lié à une augmentation des prix d'acquisition des biens immobiliers, les ménages cherchant des solutions économiques sur les autres couronnes. Le secteur de Marseille-en-Beauvaisis pourrait continuer de bénéficier de cet effet d'aubaine avec des distances temps encore améliorées à travers la réalisation de la déviation de Troissereux.

Les secteurs de Formerie, Feuquières et Grandvilliers connaissent une dépendance plus faible de ces liens avec Beauvais. Ils ont toutefois à faire face au desserrement des villes centres au profit des villages périphériques, engendrant des déplacements automobiles plus nombreux qu'il y a une trentaine d'années.

Les pôles périphériques à la Picardie Verte sont à suivre de près dans la mesure où ils touchent les limites de l'espace communautaire. Ces petits pôles ruraux ont un rôle important dans le développement démographique de la Picardie Verte : principalement Gournay-en-Bray, Aumale, Poix-de-Picardie et Crèvecœur-le-Grand.

2. Evolution de la population : l'équivalent d'une ville nouvelle créée en 45 ans sur la Picardie Verte

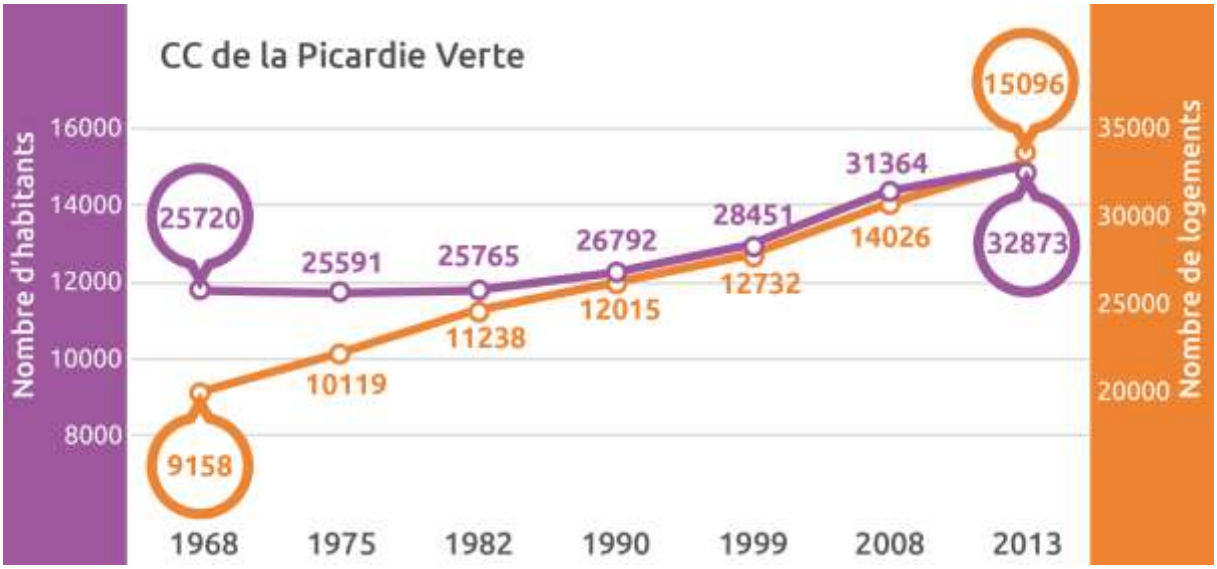
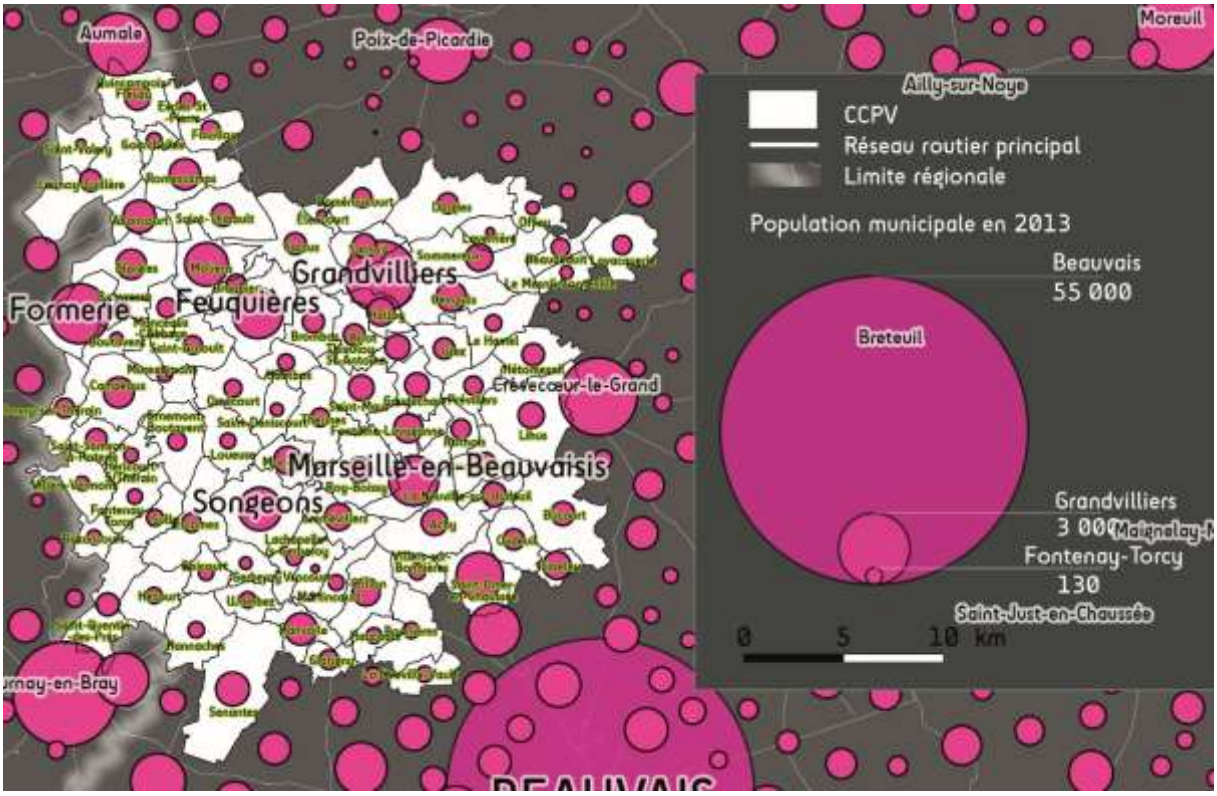


Figure 145 – Evolution de la population et augmentation du nombre de logements entre 1968 et 2013

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013 exploitations principales / Réalisation Groupe PLUiH



Carte 73 – Population en 2013 en Picardie Verte

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

La CCPV compte plus de 30 000 habitants au début des années 2010 (32 873 au recensement Insee de 2013, population municipale). L'évolution démographique a été quasiment toujours positive sur les 45 dernières années : une évolution de 7153 habitants entre 1968 et 2013, l'équivalent d'une ville nouvelle qui pourrait à elle seule regrouper la population des trois plus importantes communes de la Picardie Verte en matière de démographie (Grandvilliers, Feuquières et Formerie).

Cette augmentation est intéressante car toujours positive depuis 1975 et surtout sur la dernière décennie malgré une crise de l'immobilier plus importante, et un ralentissement démographique dans de nombreux territoires ruraux français dont l'axe Beauvais-Dieppe pour les secteurs les plus proches de la Picardie Verte.

En parallèle à ce développement démographique constant, le parc de logement croît plus rapidement : **+ 5900 logements sur la même période**.
Ceci conduit à un taux d'occupation des logements de plus en plus faible : le desserrement des ménages lié au vieillissement de la population et au phénomène de décohabitation (départ des enfants pour les études et le travail, divorces).

Ces phénomènes sociétaux ont un impact important sur l'occupation du parc bâti global (les logements principaux, les résidences secondaires et les logements vacants) :

- L'occupation moyenne des logements est similaire à celle observée à l'échelle régionale et départementale en 2013 (cf. Tableau ci-dessous). La baisse du nombre de personnes par logements a été moins importante car déjà engagée quelques décennies plus tôt.
- Un **parc de logements qui augmente mais avec une tendance à la sous occupation**. 18 communes de la CCPV connaissent en 2013 un taux d'occupation inférieur à 2 personnes par logements dont Gerberoy avec en moyenne 1 personne par logement, du fait de son contexte patrimonial,
- Les **principales villes de la CCPV connaissent une occupation en baisse** alors que les villages proches conservent des occupations 'familiales' avec des dynamiques hors constructions neuves. Exemple avec Saint-Valéry où la population a fortement augmenté sans avoir de nouveaux logements (+ 24 habitants et seulement 2 logements supplémentaires).

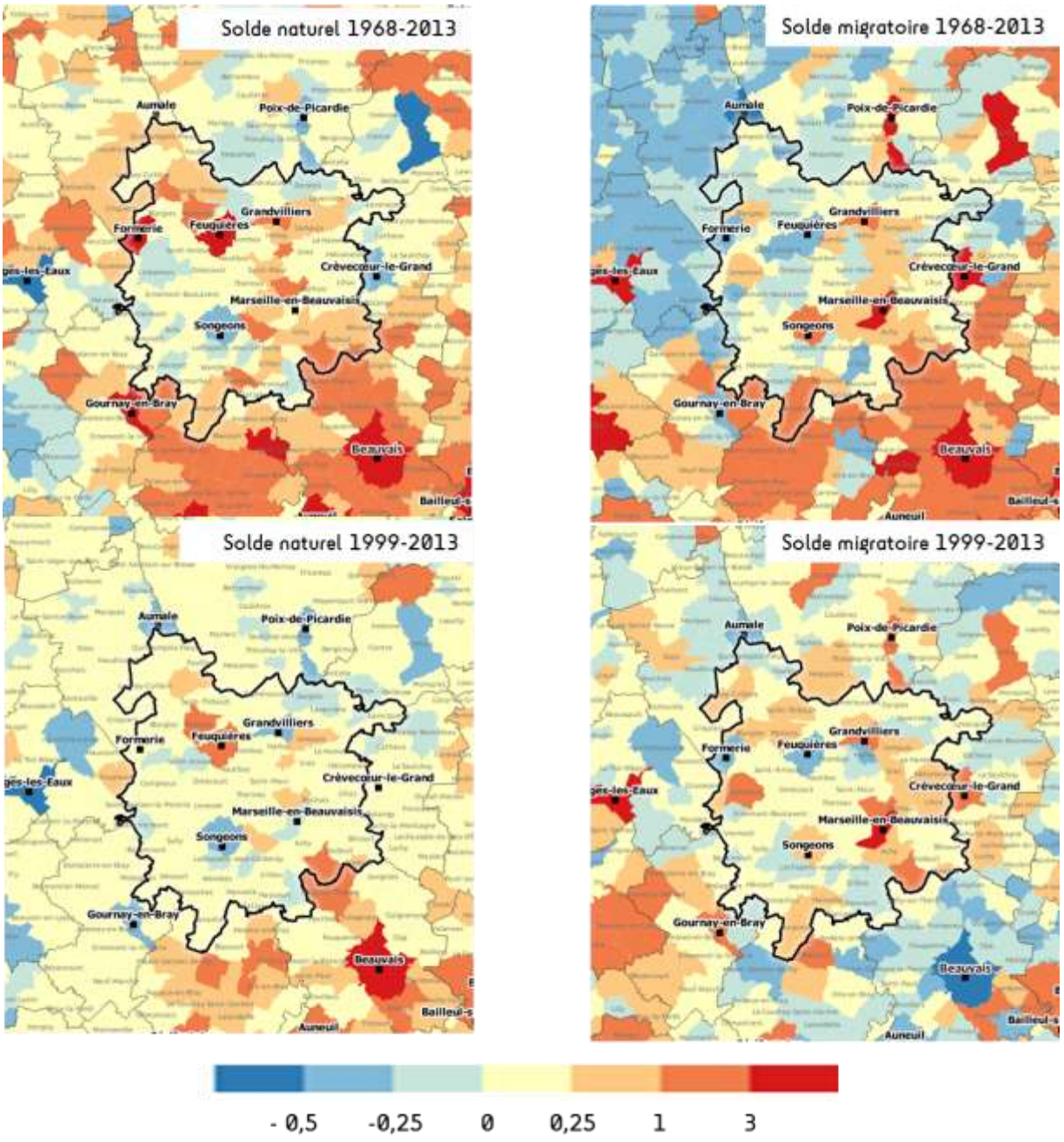
Territoire	Population		Logement		Occupation moyenne des logements		
	1999	2013	1999	2013	1999	2013	Evolution
Hauts-de-France	5 854 069	5 987 883	2 437 339	2 769 515	2,5	2,2	-0,3
Oise	766 441	815 400	310 944	358 690	2,5	2,3	-0,2
CCPV	28 451	32 873	12 732	15 096	2,3	2,2	-0,1

Tableau 20 – Occupation moyenne des logements à l'échelle régionale

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

3. Natalité et attractivité territoriale expliquent le dynamisme de la CCPV

5. Des évolutions contrastées sur le territoire



Carte 74 – Les dynamiques naturelles et migratoires composant l'évolution de la population

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013 exploitations principales / Réalisation Groupe PLUiH

L'analyse des mouvements naturels et migratoires de la croissance démographique permet de mieux comprendre le fonctionnement passé et à présager du territoire.

4 typologies de communes se précisent.

6. Les communes qui se développent essentiellement par l'arrivée de nouvelles populations.

Marseille-en-Beauvaisis connaît un accroissement démographique très positif ces dernières années (+ 493 habitants entre 1999 et 2013) mais cette évolution est essentiellement liée à l'attractivité de la commune (+ 510 habitants), le solde naturel étant devenu négatif (- 17 habitants),

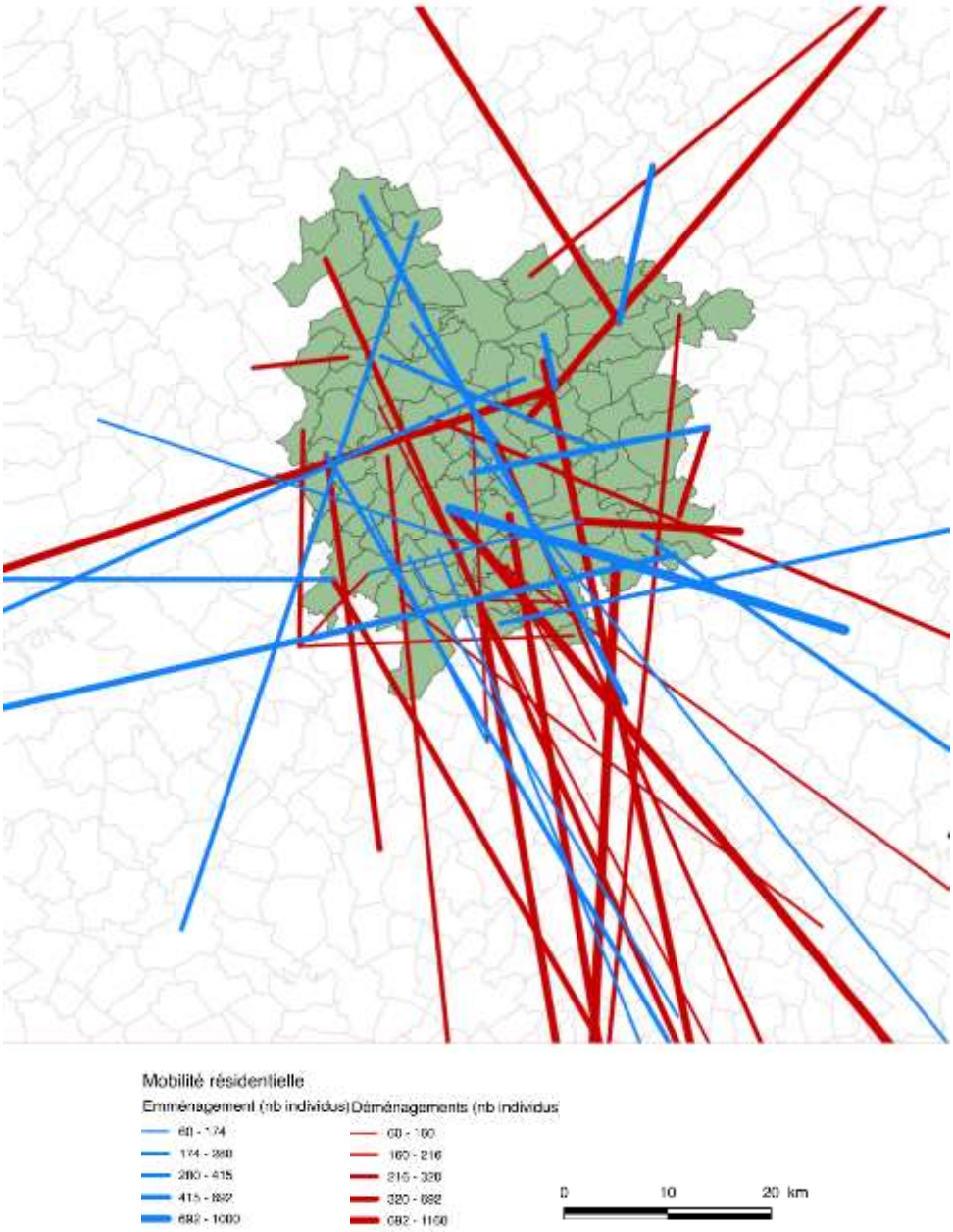
- **Des communes qui stabilisent leur population en combinant soldes naturels et migratoires positifs,**
  Aucun pôle urbain concerné, les communes périphériques sont plus concernées comme Moliens qui vient de dépasser les 1000 habitants (entre 1999 et 2013 + 154 habitants dont +102 grâce à la natalité et +52 grâce à l'excédent d'emménagement).
- **Des communes qui peinent à stabiliser leur population malgré leur attractivité**
  La courbe d'évolution démographique montre pour certaines communes une relative stabilité mais les composantes peuvent montrer de fortes disparités : exemple avec Songeons qui augmentent de seulement 10 habitants sa population entre 1999 et 2013 mais une natalité trop faible (solde naturel – 78 habitants sur la même période) et un regain sur le solde migratoire (+ 88 habitants).
  De nombreuses communes de la CCPV présentent ce phénomène (Songeons, chez les voisins Crèvecœur-le-Grand, Poix de Picardie, …).
- **Des communes qui peinent à stabiliser leur population grâce à leur dynamique interne**
  Feuquières et Formerie sont les pôles urbains concernés. Feuquières ne perd 'que' 38 habitants entre 1999 et 2013, mais sur cette période elle connaît un solde naturel fortement positif (+ 138 habitants) et une fuite des habitants (-176 habitants par excès de déménagements par rapport aux emménagements).



Photo 6 – Des pôles ruraux jouant un rôle important dans le cadre de vie Source : Groupement PLUiH, février 2017

7. Des migrations résidentielles témoignant du lien avec les territoires voisins

« En France, en 2013, environ un ménage sur cinq a changé au moins une fois de logement entre 2009 et 2013. Toutefois, ce chiffre recouvre de grandes disparités. En effet, la probabilité de changer de résidence principale varie selon le statut d'occupation du ménage : propriétaire, locataire du secteur social ou libre. Cette mobilité dépend également de nombreux facteurs structurels, incluant les caractéristiques socio-démographiques du ménage, l'environnement local de son logement et le type de commune de résidence. Les effets de ces facteurs sur la probabilité de déménager diffèrent selon la trajectoire suivie entre le secteur d'origine et de destination. » Pauline Delance et Benjamin Vignolles, INSEE Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants



Carte 75 – Déménagements et emménagements en Picardie Verte

Sources : Insee, FLUX Mobilité résidentielle, RP 2013 indice 2014 / Réalisation Groupe PLUiH

Mobilité résidentielle en Picardie Verte		
	Nombre d'individus déménageant	Taux
Oise	**28417**	**87,8**
Picardie Verte	25083	77,5
Hors Picardie Verte	3334	10,3
Beauvais	235	0,7
Ile de France	129	0,4
Seine-Maritime	151	0,5
Somme	81	0,3
Amiens	38	47,7
Sous-total	3733	11,5
Autres départements	28623	88,5
Total	**32356**	**100,0**

Tableau 21 – Déménagements dans les communes de Picardie verte.

Source : Insee, FLUX Mobilité résidentielle, RP 2013 indice 2014 / Réalisation Groupe PLUiH

Mobilité résidentielle en Picardie Verte		
	Nombre d'individus emménageant	Taux (%)
Même commune	4218	15,4
Feuquières	177	0,6
Formerie	122	0,4
Grandvilliers	139	0,5
Marseille-en-Beauvaisis	104	0,4
Moliens	110	0,4
Songeons	97	0,4
Sous-total	4967	18,1
Autres communes	22428	81,9
Total	**27395**	**100,0**

Tableau 22 – Emménagements depuis les communes de Picardie verte.

Source : Insee, FLUX Mobilité résidentielle, RP 2013 indice 2014 / Réalisation Groupe PLUiH

> Les données exploitées ont été extraites depuis la base de données INSEE Mobilité résidentielle 2013, indice 2014. Elle relate des flux entre les communes, basée sur le nombre de personne d'1 an ou plus ayant migré d'une commune dans laquelle il résidait précédemment vers la commune actuelle de résidence. Il est important également de prendre en compte les ménages qui n'ont pas migré vers une autre commune pour mesurer le profil de la population.

Les **communes de Picardie Verte ont vu plus d'individus emménager (27395 personnes) que déménager (25083 personnes).** Il en résulte un solde positif de 2312 individus.

Feuquières, Grandvilliers ainsi que Formerie présentent le plus d'individus ayant emménagés mais seulement 1,5% de la migration résidentielle.

Dans l'autre sens, celui des déménagements, les communes de la Picardie Verte ont connu 25083 habitants quittant leur commune de résidence. Près de 25 000 habitants sont restés dans une commune de la Picardie Verte, recensant alors plus de 3 000 individus à destination d'autres communes du département de l'Oise soit 10% de ces mobilités résidentielles depuis les communes de la Picardie Verte.

Beauvais est la première commune hors Picardie Verte vers laquelle les individus vont s'installer comme le département de la **Seine-Maritime avec 150 habitants** se dirigeant vers ce département. Les communes représentées accueillante n'étaient pas centralisées. **L'Ile de France** figure aussi parmi les territoires importants avec l'accueil de 130 individus originaires de la Picardie Verte.

Le Nord du territoire est aussi sollicité : la Somme où la moitié des flux viennent de la ville d'Amiens.

4. Caractéristiques de la population

8. Une population jeune mais vieillissante

Territoire	Moins de 15 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus	Part des 60 ans et plus
Hauts-de-France	1 192 993	1 144 432	1 167 710	1 178 781	822 304	474 671	21,69
Oise	167 752	146 648	166 006	166 866	109 765	57 198	20,51
CCPV	6847	5523	6463	6557	4641	2842	22,76

Tableau 23 – Répartition de la population selon l'âge.

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

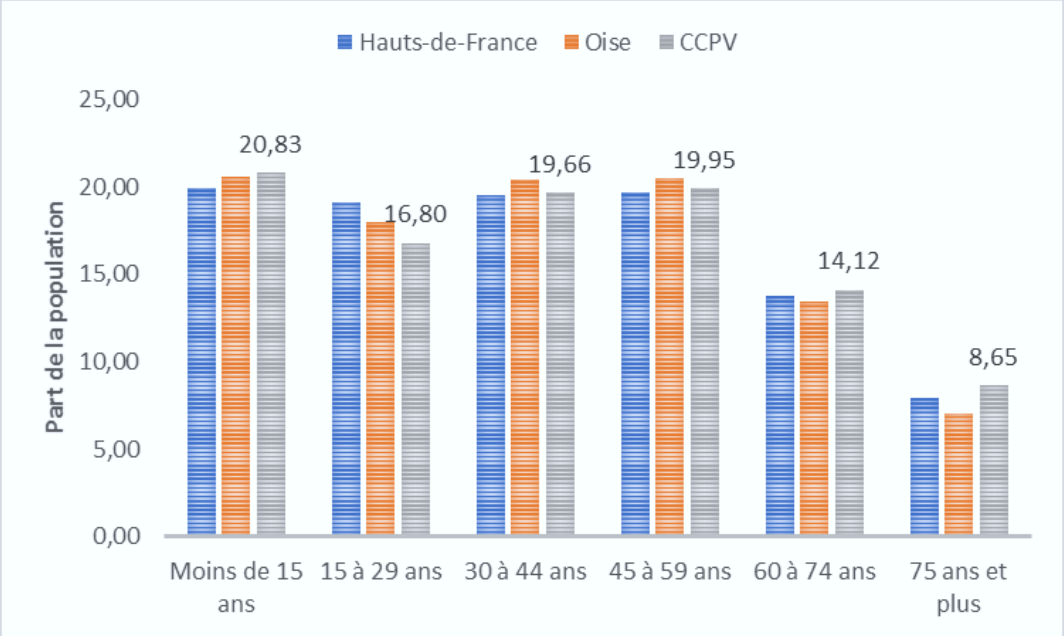


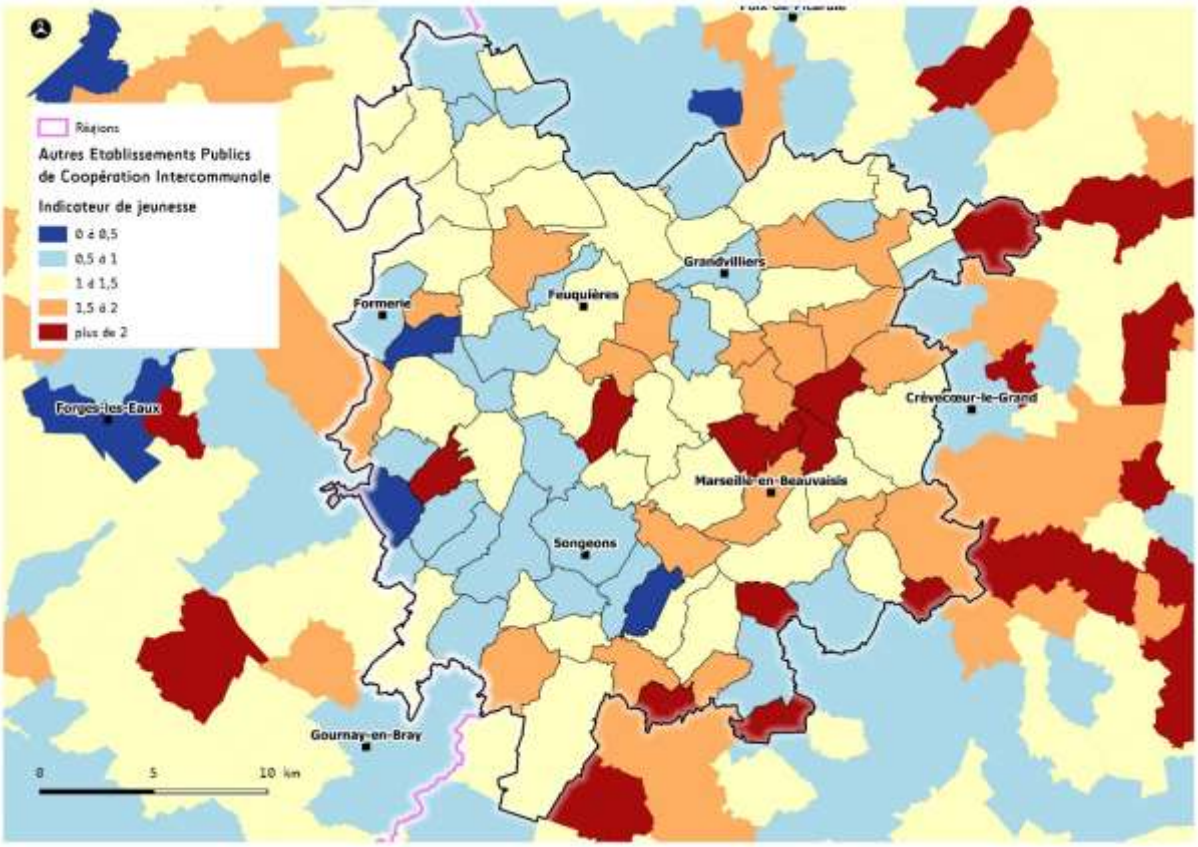
Figure 146 – Population municipale selon les tranches d'âges

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

La répartition de la population selon les tranches d'âges permet d'identifier le profil du territoire et surtout d'anticiper des besoins qui pourraient apparaître dans les prochaines décennies (logements adaptés, équipements, services à la population, etc.).

Le profil de la CCPV correspond globalement à celui de la région. Les principales différences résident dans :

- Une **part légèrement plus importante de jeunes** (- 15 ans) qui indique une certaine vitalité du territoire,
- Une **sous-représentation de la classe d'âge des jeunes actifs** (15 à 30 ans) avec un écart de presque 2 points par rapport aux tendances départementale et régionale,
- Un **vieillissement plus marqué de la population** mais toujours en deçà de la moyenne française (23 % de la population dans la CCPV, 22% en Hauts-de-France et 24 % en France).



Carte 76 – Indicateur de jeunesse des territoires en 201

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

Le territoire est concerné par un **vieillissement de la population** sur :

- Les **pôles urbains de la Picardie Verte** et leurs voisins (Gournay-en-Bray, Crèvecœur-le-Grand, Aumale …). Seul Marseille-en-Beauvaisis a bénéficié lors du dernier recensement d'une part plus élevée des jeunes dans sa démographie,
- Plus particulièrement sur le **Sud-Ouest du territoire** (Vallée du Thérain, Gerberoy-Songeons).

10 communes avaient en 2013 quasiment 1/3 de sa population âgée de plus de 60 ans dont de petits villages (Vrocourt, Villers-Vermont …) mais aussi des pôles structurants de la Picardie Verte (32 % à Songeons et 31 % à Grandvilliers).

Les plus de 75 ans représentent une population de 3 000 personnes sur le territoire de la Picardie Verte, l'équivalent de la commune de Grandvilliers.

Ce vieillissement de la population indique :

- Que le **territoire plaît** car les habitants continuent d'habiter,
- Qu'une économie associée à cette thématique va probablement se renforcer dans les prochaines années,
- Qu'*a contrario* une réflexion est nécessaire sur l'attractivité des jeunes ménages et la carte des services proposés.

La prise en charge des personnes âgées en Picardie Verte

Le vieillissement de la population, engagé sur le territoire, interroge aujourd'hui sur les modes de prise en charge de cette population qui va connaître une dépendance de plus en plus forte en matière de mobilités, de consommation, de lien social.

Le mode d'habiter de cette population est :

1. Une habitation classique

Sous propriété ou en location, une grande partie de la population privilégie le 'rester chez soi'. L'affectif et les finances sont les principales motivations. Il est important aujourd'hui d'accompagner ces habitants sur plusieurs aspects :

- L'évolution du bâti. De nombreuses personnes âgées avec de petites retraites, des logements à entretenir et travaux importants pour l'amélioration énergétique ainsi que l'accessibilité.

- Accéder aux services, aux commerces. La proximité familiale est de moins en moins courante avec l'accroissement des mobilités familiales. La prévention et l'accompagnement des populations est un enjeu important sur un territoire comme celui de la Picardie Verte où près de la moitié des personnes vivant seules sont des plus de 80 ans.

1. Les structures d'accueil

Deux types de structures permettent l'accueil des personnes âgées en Picardie Verte :

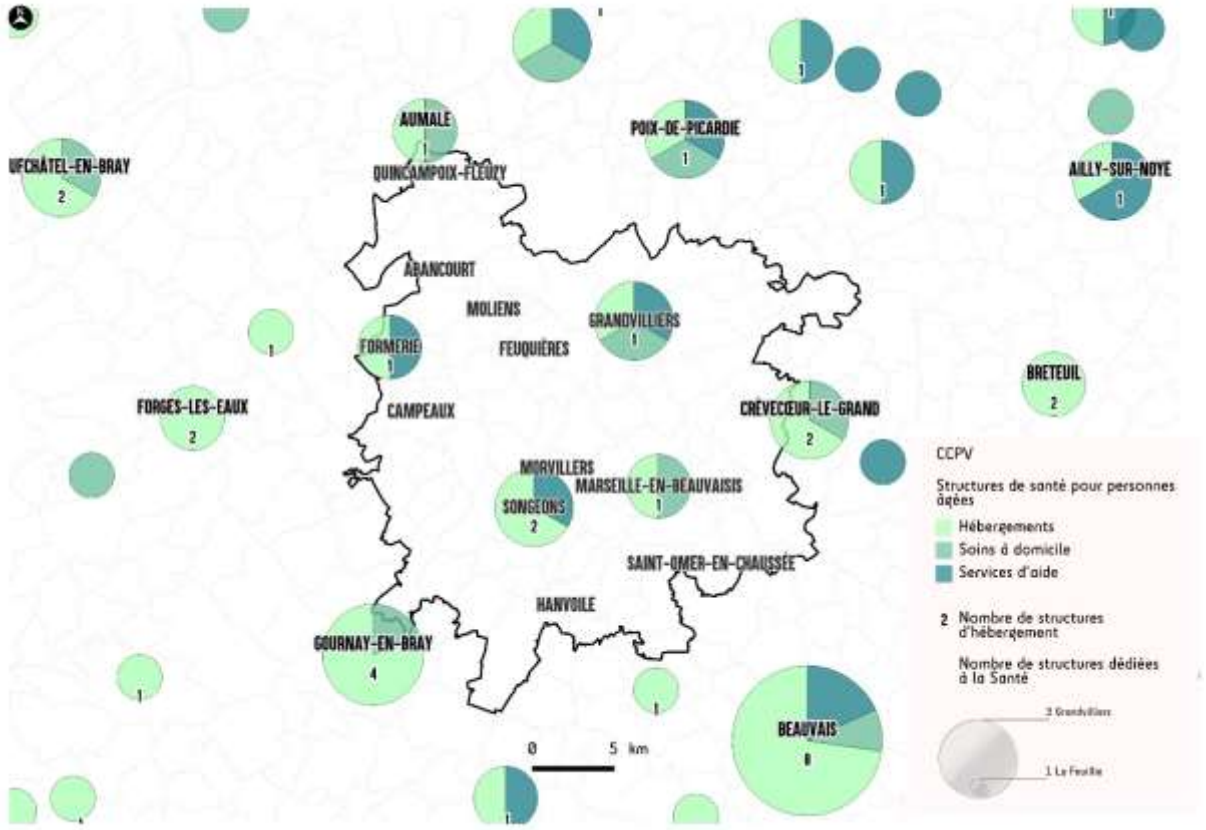
- Les résidences pour personnes âgées autonomes à Formerie et Songeons et actuellement gérées par l'organisme Résid'Oise implanté à Beauvais ;

- Les trois maisons de retraite situées dans les pôles principaux.

Nom de la structure	Localisation	Capacité d'accueil	Nombre de résidents	Pourcentage d'occupation	Projets d'extension
Résidence « Le Château »	Secteur de Songeons	58	52	90%	Projet de reconstruction/extension d'une capacité de 75 places
Maison de retraite Bléry	Secteur de Marseille-en-Beauvaisis	49	42	86%	Pas de projet en prévision
Hôpital local	Secteur de Grandvilliers	192	188	98%	Projet d'ouvrir une nouvelle unité

Les chiffres montrent des taux d'occupation plutôt élevés dans chaque structure, prouvant un besoin bien réel sur le territoire. Les établissements ne sont toutefois pas toujours complets, ce qui peut s'expliquer par le développement des résidences pour séniors autonomes, ou par le maintien à domicile qui se fait de plus en plus présent aujourd'hui.

Dans la réflexion à mener, il est également indispensable de prendre en compte le « turn over » permanent que connaît chacune de ces structures. Quelques projets de reconstructions /extensions sont prévus pour l'avenir, notamment pour la résidence « Le Château » à Songeons, qui devrait accueillir une unité de « vie adaptée » et une seconde pour les personnes âgées atteintes d'un handicap. L'hôpital local de Grandvilliers verra lui aussi la création d'une nouvelle unité réservée aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.



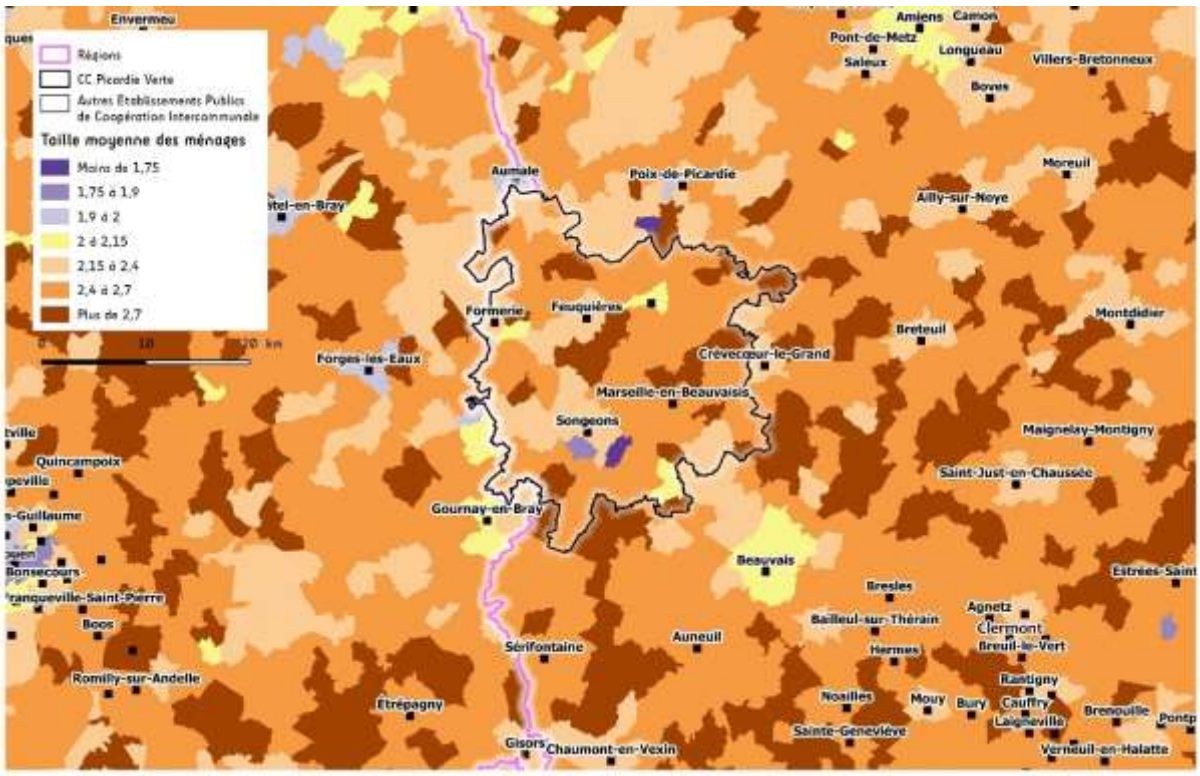
Carte 77 – Offre de santé. Structures pour les personnes âgées
Source : Insee, BPE2014

Les structures de santé dédiées aux personnes âgées sont réparties entre les quatre bourgs principaux de la Picardie Verte (Formerie, Grandvilliers, Songeons et Marseille-en-Beauvaisis). Trois grandes catégories de structures sont prises en compte, à savoir « l'hébergement » comprenant les maisons de retraite et autres hôpitaux locaux, « les soins à domicile » dédiés aux personnes souhaitant vieillir chez elles, et enfin « les services d'aide » à domicile pour venir en aide aux personnes dans leurs tâches quotidiennes. Ces deux dernières structures sont associées au maintien à domicile, tendance de plus en plus fréquente aujourd'hui.

Il existe actuellement sur le territoire communautaire cinq structures d'hébergement. Au regard des dynamiques démographiques qui s'opèrent sur le territoire, cette offre paraît plutôt faible, et subit la concurrence des agglomérations extérieures (Aumale, Poix-de-Picardie, Crèvecœur-le-Grand, Beauvais, Gournay-en-Bray, Forges-les-Eaux).

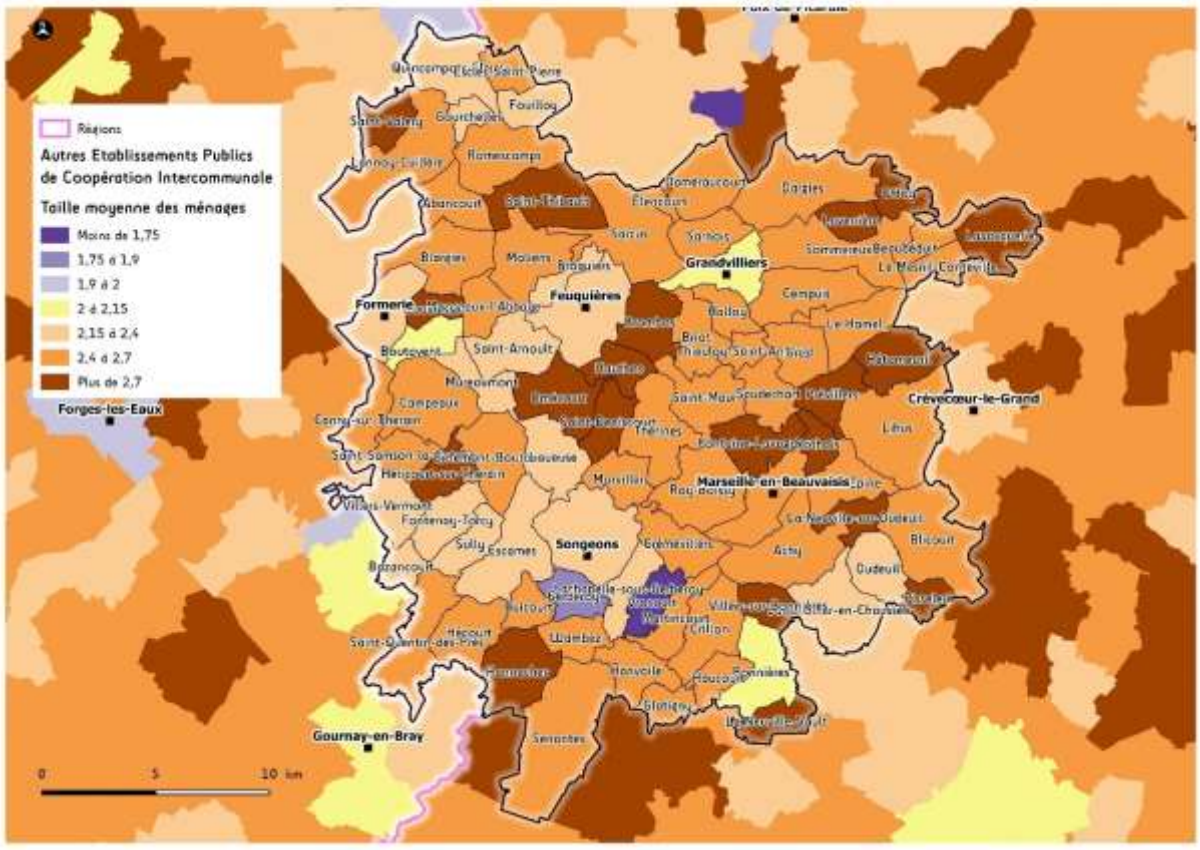
Les services d'aide représentent une part non négligeable des structures de santé dédiées aux personnes âgées. Ils sont plutôt bien représentés sur les bourgs de Formerie, Songeons et Grandvilliers, mais restent toutefois absents à Marseille-en-Beauvaisis. Quant aux soins à domicile, ils sont principalement présents sur les secteurs de Marseille-en-Beauvaisis et de Grandvilliers.

9. Des ménages de plus en plus petits



Carte 78 –Taille moyenne des ménages en 2013 (grande échelle)

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH



Carte 79 – Taille moyenne des ménages en 2013 (Loupe sur la CCPV)

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUi-H

Les phénomènes sociétaux conduisent aujourd'hui certaines communes à compter des tailles de ménages digne de certaines agglomérations.

Territoire	1968	1975	1982	1990	1999	2013
Hauts-de-France	3,4	3,1	2,9	2,8	2,6	2,4
Oise	3,7	3,1	3,0	2,9	2,7	2,4
CCPV	3,3	3,2	2,9	2,8	2,6	2,5

Tableau 24 – Evolution de la taille des ménages.

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

A l'échelle régionale, la CCPV connaît une baisse légèrement plus faible que celle du département et de la région.

L'occupation des résidences principales demeure sur des tailles de communes rurales.

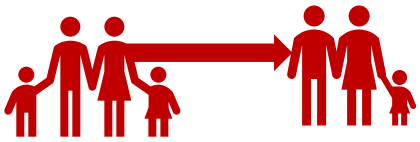
A l'échelle de la CCPV la taille des ménages explique les évolutions démographiques constatées ci-avant :

- Des communes observent une diminution de la moitié de leur taille moyenne des ménages. A Feuquières les ménages sont deux fois moins nombreux en 2013 (2,4 personnes par ménages en moyenne) qu'en 1968 (4,3 personnes par ménages en moyenne).
- Le besoin en logements a explosé courant XXe siècle. La taille des ménages de 1968 appliquée à la population de 2013 montre que la baisse de quasiment 1 personne par ménages a nécessité la création de 3 000 logements en Picardie Verte entre 1968 et 2013.

Le desserrement des ménages est une conséquence du changement des comportements et des modes de vie au sein de la famille :



Un vieillissement de la population, de moins en moins d'enfants dans les logements,



Un nombre d'enfants par couple de plus en plus faible,



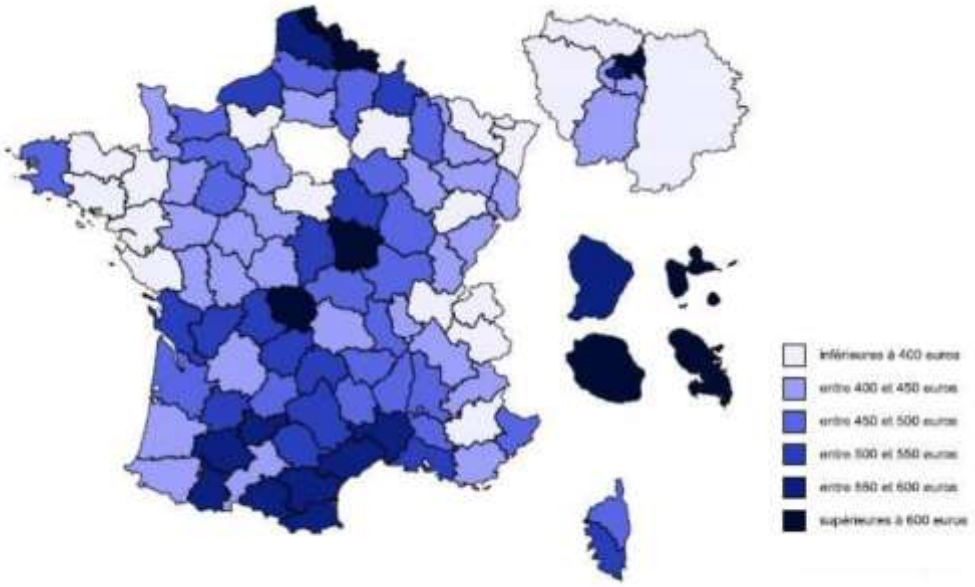
La multiplication des petits ménages avec les séparations du couple …



mais aussi le départ des jeunes actifs du ménage.

Figure 147 – Desserrement des ménages, sources d'explications

5. Revenus



Carte 80 – Les dépenses d'aide sociale des départements en 2010 (en euros par habitant)

Source : Etudes Dexia Crédit Local

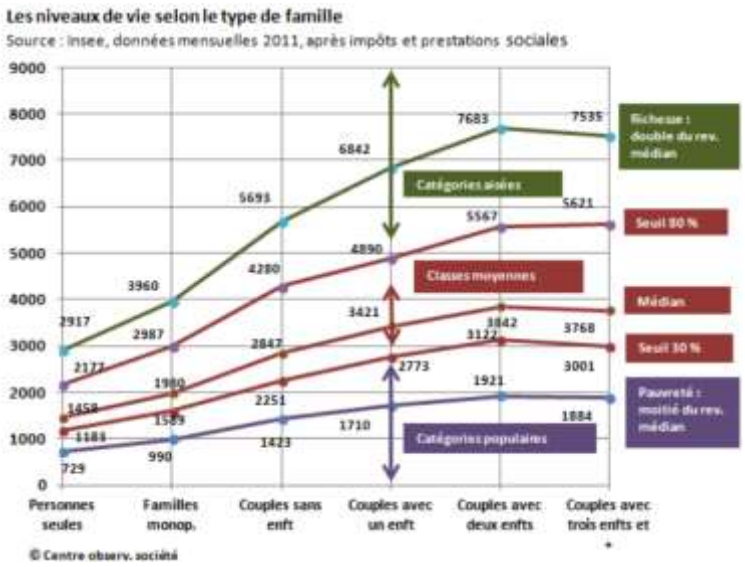
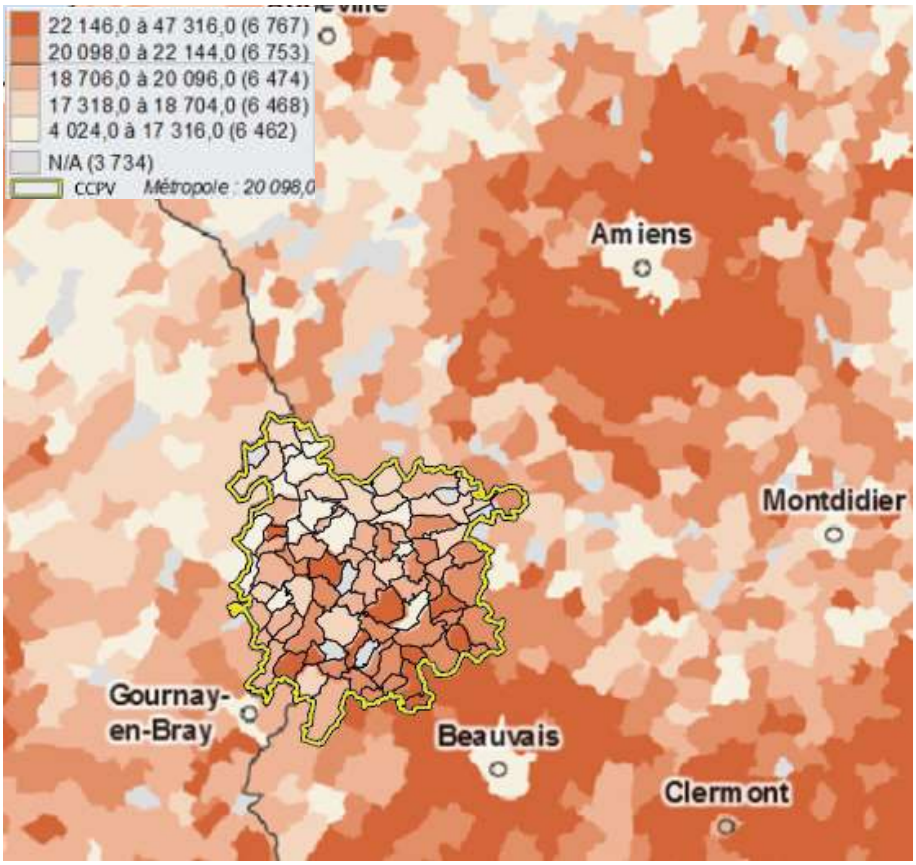


Figure 148 – Les niveaux de vie selon le type de famille

Source : Insee, données mensuelles 2011 après impôts et prestations sociales

Globalement, le département de l'Oise se positionne dans la tendance nationale en matière d'accompagnement des ménages les plus modestes avec un investissement d'un équivalent d'environ 435 euros d'aide sociale par habitant.



Carte 81 – Revenu médian des ménages par communes

Source : DGFIP 2015

La carte des revenus médians par ménage montre que les banlieues de Beauvais et d'Amiens concentrent des ménages à hauts revenus. Cela concerne en partie le Sud du territoire de la Picardie Verte jusqu'à Marseille-en-Beauvaisis / Gerberoy. La situation est beaucoup plus hétéroclite pour la partie centrale et Nord du territoire communautaire : les secteurs de Grandvilliers, Formerie et Feuquières avec des revenus plutôt faibles, la partie centrale avec des revenus qui varient.

Ce profil met en valeur des enjeux qui pourraient, si liés à d'autres facteurs, fragiliser le territoire :

- Le Nord de la Picardie Verte avec des difficultés pour les ménages de faire face aux enjeux liés à l'habitat (se loger, entretenir son logement, budget pour les déplacements …) ainsi que pour les communes (faibles recettes induisant des difficultés pour équiper le territoire),
- Le Sud et une partie du centre de la Picardie Verte avec une dépendance au Beauvaisis donc à des phénomènes qui ne peuvent pas être totalement maitrisés par la CCPV. En parallèle et surtout, si les revenus élevés sont détenus par des populations actives moins jeunes, cela pourrait conduire à une accentuation du vieillissement de la population.

Ce profil peut remettre en question des politiques d'aménagement du territoire : restaurer du patrimoine, se déplacer, équiper le territoire, … autant d'éléments qui peuvent créer des fractures économiques sur le territoire.

Synthèse des dynamiques démographiques

La Picardie Verte a connu un développement soutenu de sa population, de manière différenciée ce qui semble logique vu la configuration du territoire. L'analyse sur différentes échelles (régionale / CCPV) permet de mettre en évidence des profils différenciés de territoire et un développement à 'double vitesse' : le territoire tourné vers le Beauvaisis, le territoire encore autonome par son dynamisme local, le territoire de transition.

Enjeu : Organiser un territoire étendu et hétérogène

- Encourager une politique financière à la portée de tous, plus particulièrement les ménages les plus vulnérables (jeunes ménages, séniors)
- Réfléchir sur la mise en réseau du territoire (liens avec Beauvais, Rouen … ; déplacements en transports collectifs, partagés, individuels).
- Identifier une politique de l'habitat claire pour traiter des problématiques liées à l'amélioration du profil énergétique du bâti en Picardie Verte et de la consommation des espaces agro-naturels.
- S'appuyer sur les caractéristiques urbaines et architecturales traditionnelles de notre territoire
- Caractériser le devenir du potentiel habitat actuellement non ou peu mobilisé (dents creuses, logements vacants …)
- Identifier la structure des communes de la Picardie Verte (bourgs centres, relais, villages …) et leurs rôles dans la production du logement, l'accompagnement du développement de l'agriculture, du commerce, des équipements, du tourisme …

b. Le fonctionnement de l'habitat

Le Programme Local de l'Habitat (H du PLUi-H) permet d'organiser la politique territoriale de l'habitat en fonction du profil actuel et souhaité de l'intercommunalité. Réaliser un PLH et se doter de la compétence Habitat ouvre de nouvelles perspectives :

- Organiser la répartition des droits aux nouveaux logements et plus particulièrement les logements sociaux,
- Obtenir la gestion déléguée de l'aide à la pierre de l'Etat,
- Avoir une maîtrise du foncier,
- Conclure avec les bailleurs sociaux un accord collectif sur 3 ans comprenant un engagement sur l'attribution de logements.

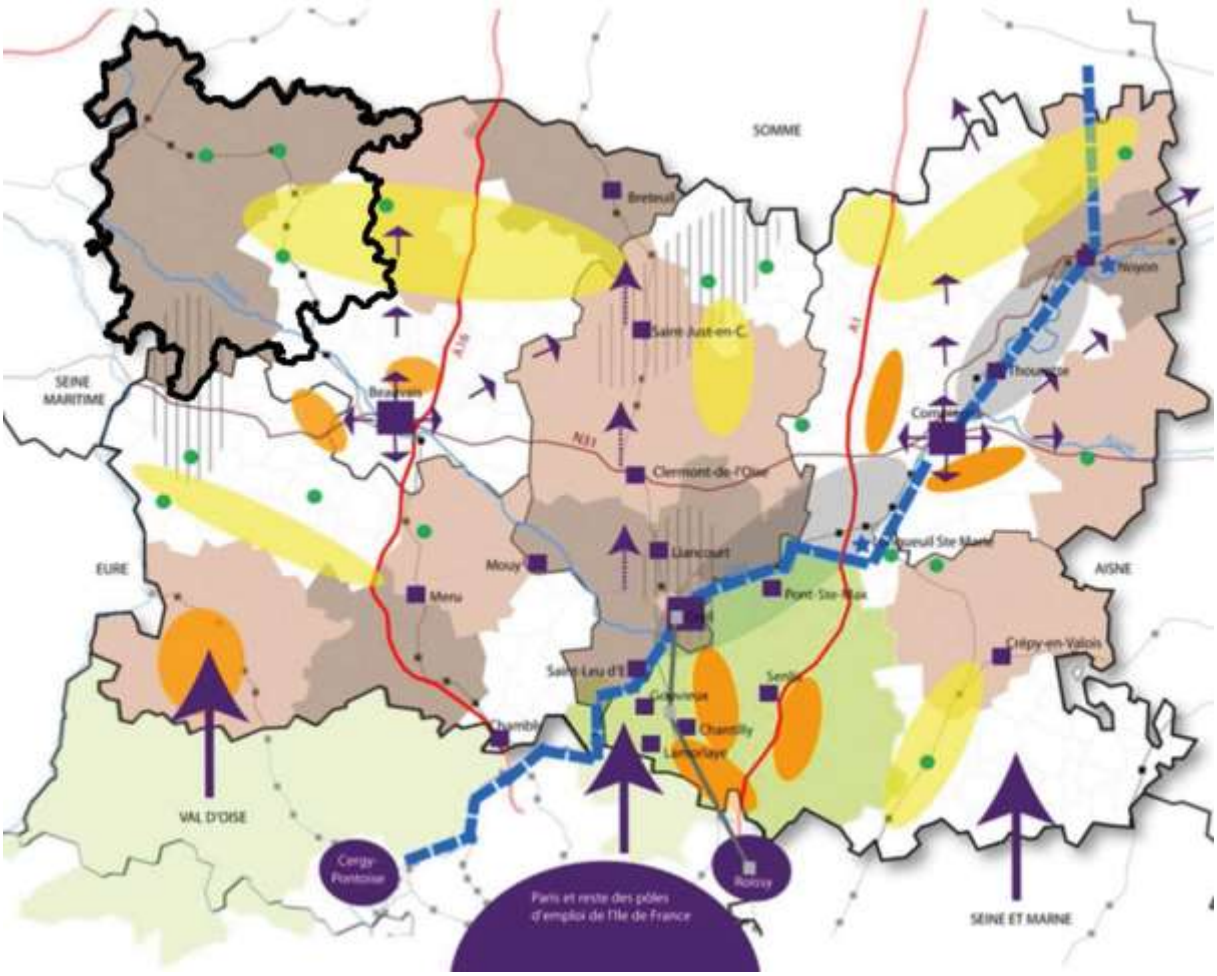
Ce document existe depuis 1983 et est devenu obligatoire pour les communes de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de 10 000 habitants. La CCPV est concernée par le premier critère seulement mais a souhaité se doter d'un PLUi engagé sur le logement compte tenu :

- D'une **pression foncière** relative au Sud du territoire,
- De la **présence de nombreux logements vacants,**
- De difficultés rencontrées par des communes dans la redynamisation de leurs parcs de logements.

Le PLH s'inscrit dans la continuité d'un précédent PLH réalisé en 1999 par la Picardie Verte et du Plan Départemental de l'Habitat, réalisé en 2013 pour le département de l'Oise

Le PDH met en lumière des enjeux à l'échelle de la Picardie Verte :

- **L'accompagnement des territoires sous influence de Beauvais**. Des fragilités présumées d'accès au logement social pour de nombreux ménages ont été repérées sur le secteur de Marseille-en-Beauvaisis / Crèvecœur-le-Grand.
- **L'anticipation des besoins en logements avec le rajeunissement** global de la population sur le Sud du territoire.
- La **lutte contre l'habitat indigne**, où l'Ouest et le Nord de la Picardie Verte sont touchés par des problématiques fortes dans l'habitat privé (réhabilitation, entretien courant …) ;
- La **structuration nécessaire du parc social** en s'appuyant sur les principales villes de la Picardie Verte.



1. Secteur de protection des espaces naturels

Parcs naturels régionaux

2. Facteurs économiques ayant un impact sur l'habitat

Vallée industrielle de l'Oise en déclin - présence d'un parc locatif social important

Principaux pôles d'attraction économique franciliens

Projet de liaison Seine-Nord

Future plate forme

Projet de liaison Creil-Roissy

Gare

3. Un territoire multipolarisé

Principales villes et pôles d'emploi avec problématiques de requalification et départ de familles avec enfants

Point d'appui du parc social en milieu rural majoritairement individuel mais ancien

4. Pression de l'urbanisation

Mouvement d'installation des ménages

Secteurs d'accession sociale avec fragilité potentielle des ménages

Communes attractives et valorisées

Secteurs avec augmentation de la population jeune (15-24)

5. Secteurs ruraux à problématique d'habitat privé

Problématique forte

Problématique modérée

PLAN DÉPARTEMENTAL de L'HABITAT oise LE DÉPARTEMENT

Limites administratives de la CCPV

Carte 82 – Les enjeux du Plan Départemental de l'Habitat de l'Oise (PDH)

Source : CD Oise, PDH Oise 2013

Lexique de l'Habitat

(Sources : INSEE, ADIL, ANAH et Services-Public)

Logement collectif : Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement individuel : Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison)

Logement vacant : Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente ou à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Habitat indigne : Constituent un habitat indigne les locaux ou les installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

Logement social : Logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte- SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer. Il peut également s'agir de logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM

Logement insalubre : L'insalubrité implique une appréciation qui associe la dégradation d'un logement à des effets sur la santé des occupants.

OPAH : Une opération programmée d'amélioration de l'habitat est une offre de service. Les collectivités peuvent y avoir recours pour favoriser le développement de leur territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. L'OPAH constitue une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées. Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre l'Etat, l'Anah et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

ANAH : L'Agence nationale de l'habitat est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires, de l'Action et des Comptes publics. Sa mission s'inscrit dans l'amélioration le parc de logements privés existants. L'Anah accorde des aides financières pour des travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté. L'agence est partenaire des collectivités territoriales pour des opérations programmées (OPAH). Et opérateur de l'Etat dans la mise en œuvre de plans nationaux. Ses axes d'intervention sont la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, le traitement des copropriétés en difficulté, la lutte contre la précarité et l'adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées.

i. Le parc de logements

1. Structure globale

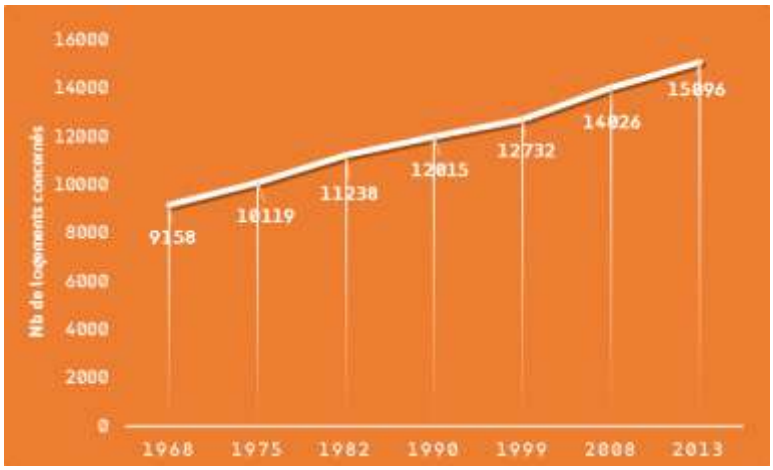


Figure 149 – Evolution du parc de logements de la CCPV en 45 ans

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

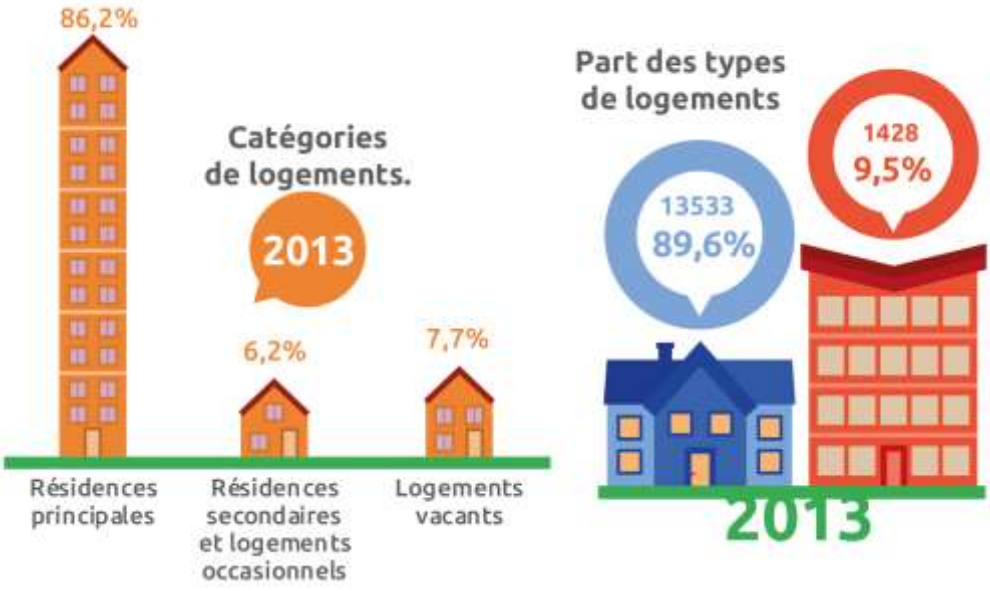
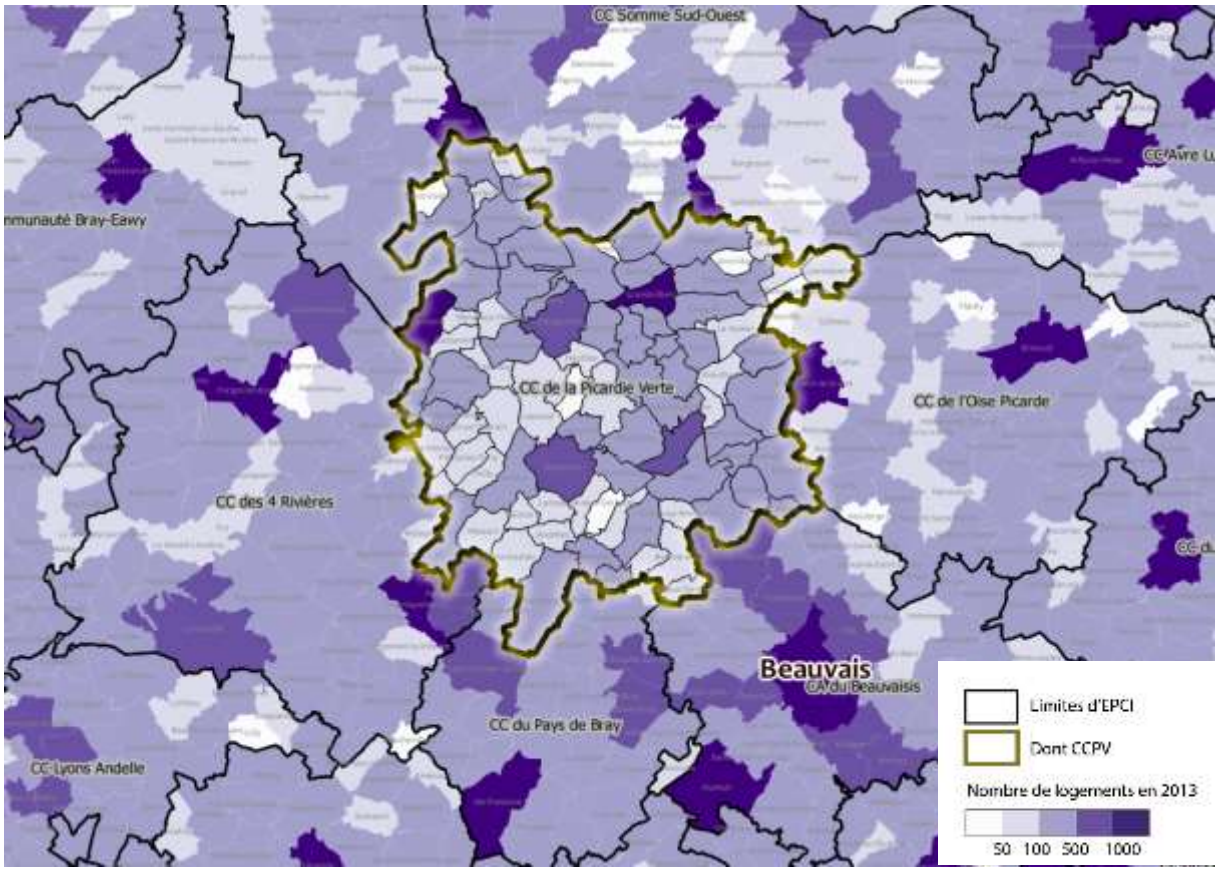


Figure 150 – Organisation du parc de logements

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH



Carte 83 – Répartition communale du logement en 2013

Source : Insee RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

Intercommunalité	Logements	Résidences Principales	Résidences secondaires	Logements vacants
CC de la Picardie Verte	15 096	86%	6%	8%
CC de l'Oise Picarde	11 929	88%	4%	8%
CC Interrégionale Aumale - Blangy-Sur-Bresle	10 669	86%	6%	8%
CC des 4 Rivières	15 099	84%	8%	8%
CC Somme Sud-Ouest	17 318	87%	5%	8%
CC du Pays de Bray	8 241	87%	7%	7%
CA du Beauvaisis	44 196	91%	1%	8%

Figure 151 – Analyse comparative du parc de logements en 2013

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

La CCPV compte en 2013 un stock de 15 096 logements. La répartition des logements oscille entre 20 logements (Laverrières) à plus de 1000 logements (Grandvilliers 1425 et Formerie 1115). Au total une commune compte en moyenne 170 logements à l'échelle de la Picardie Verte. Contrairement à des territoires voisins comme le Beauvaisis, la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, le stock de logements se déploie en Picardie Verte sur un réseau principal de 5 villes (Formerie, Feuquières, Grandvilliers, Songeons et Marseille-en-Beauvaisis). La comparaison entre les différentes intercommunalités montre que le territoire se situe dans les moyennes locales en matière de stock de logements vacants ou de résidences secondaires.

Un parc de logements mixte mais majoritairement de la propriété et occupé à l'année :

- Un **parc essentiellement composé de résidences principales** (plus de 8 logements sur 10), ce qui correspond à un territoire où les ménages résidants dans le territoire sont essentiellement des actifs,
- Une présence de **logements secondaires**, un ratio qui reste dans les tendances nationales à l'échelle de la Picardie Verte mais qui est **plus important dans les secteurs à enjeux patrimoniaux et paysagers** (Gerberoy, ses abords, la vallée du Thérain),
- Un stock de logements vacants qui permet d'avoir sur le court terme des possibilités d'accueillir de nouveaux ménages même si plusieurs communes sont aujourd'hui en situation de tension foncière (la plupart des logements vacants réellement réhabilitables ou en vente ont déjà fait l'objet d'un projet).

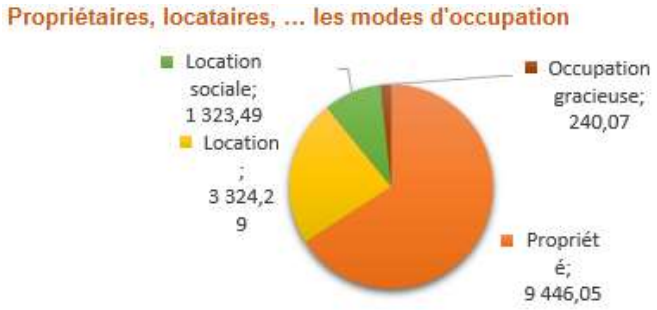


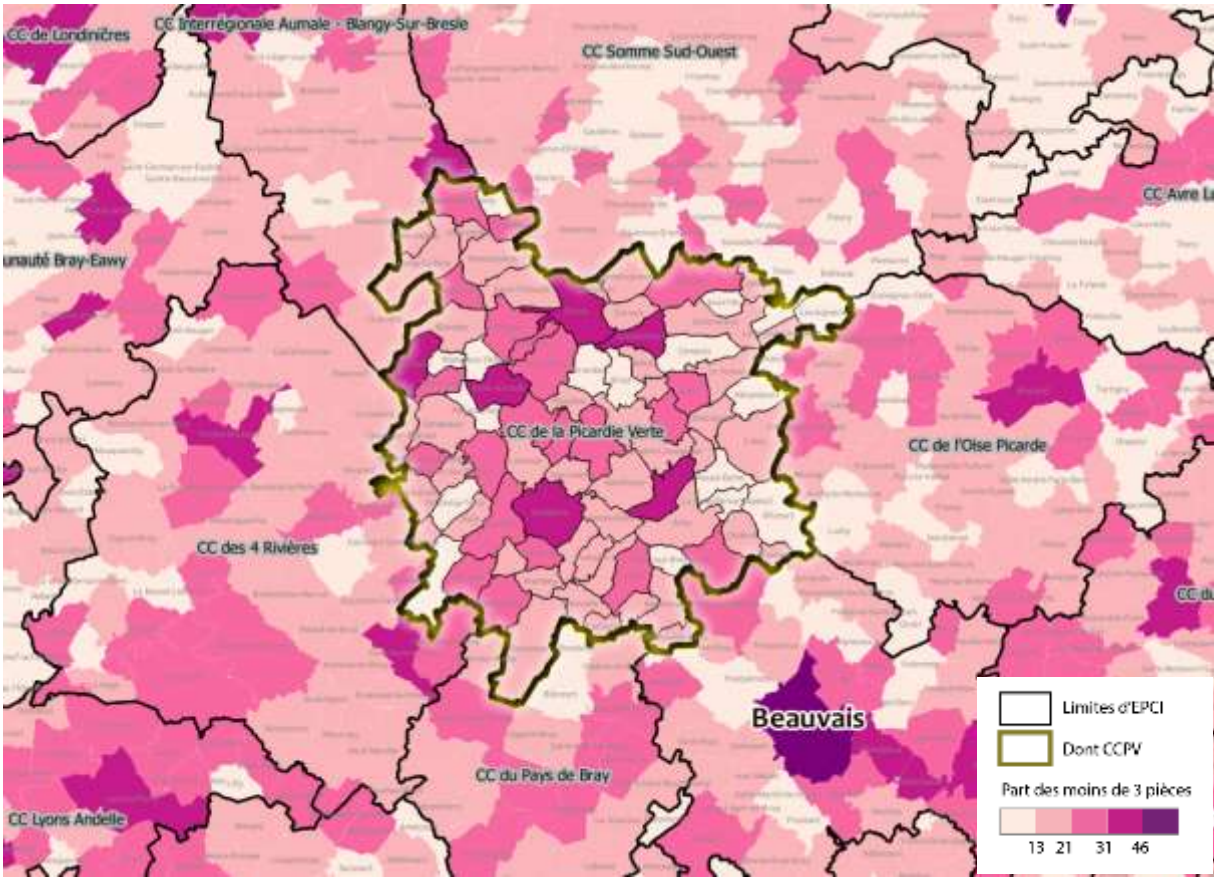
Figure 152 – Modes d'occupation des résidences principales de la CCPV

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

La part des appartements reste assez faible au sein de ce parc (1 logement sur 10 en 2013). La majeure partie de la production de nouveaux logements s'est concentrée dans les villages de la Picardie Verte sur des typologies de logements de minimum 5 pièces correspondant davantage au pavillon.
Aujourd'hui 42 % des communes de la Picardie Verte ne possèdent pas d'appartements dans leur parc de logements. Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis et Songeons représentent à elles seules 85 % du parc des appartements de la Picardie Verte.

Le parc des petits logements est pourtant nécessaire pour assurer une rotation plus régulière dans le parc résidentiel. Ceci est nécessaire pour accompagner l'accès au logement des jeunes ménages ainsi que des personnes âgées autonomes.

2. Les résidences principales



Carte 84 - Part des moins de 3 pièces dans le parc des résidences principales

Source : Insee RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

Intercommunalité	Résidences principales	dont moins de 3 pièces	dont moins de 3 pièces
CC de la Picardie Verte	13010	3122	24%
CC de l'Oise Picarde	10520	2272	22%
CC Interrégionale Aumale - Blangy-Sur-Bresle	9178	2246	24%
CC des 4 Rivières	12616	3721	29%
CC Somme Sud-Ouest	15130	2765	18%
CC du Pays de Bray	7153	1586	22%
CA du Beauvaisis	40038	15907	40%

Figure 153 – Analyse comparative du poids des petits logements dans les résidences principales

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

Le parc des résidences occupées à l'année est essentiellement constitué de grands logements (T4, T5 et plus). Il existe une forte disparité dans la part des T1 à T3 dans les résidences principales entre les différentes intercommunalités voisines : 4 résidences principales sur 10 sur le Beauvaisis, deux fois plus que dans les communautés de communes voisines dont la Picardie Verte.



Figure 154 – Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013 sur le territoire de la CCPV

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

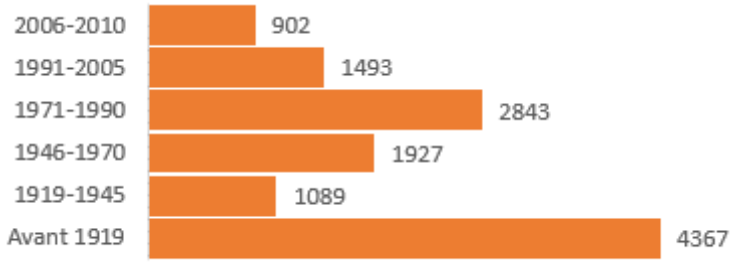


Figure 155 – Répartition des résidences principales de la CCPV selon l'âge

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

Dans les résidences occupées à l'année on dénombre qu'**1 résidence sur 3 date d'avant 1919.** En tenant compte des logements qui datent d'avant les grandes mesures visant à renforcer thermiquement les constructions pour améliorer le budget habitat des ménages (début des années 90) on atteint 8 résidences sur 10. **L'enjeu d'accompagnement des travaux de réhabilitation** et de respect de la qualité architectural est fort, surtout dans un contexte où les coûts occasionnés sont difficilement supportables par une partie de la population (cf. partie sur les revenus des ménages).

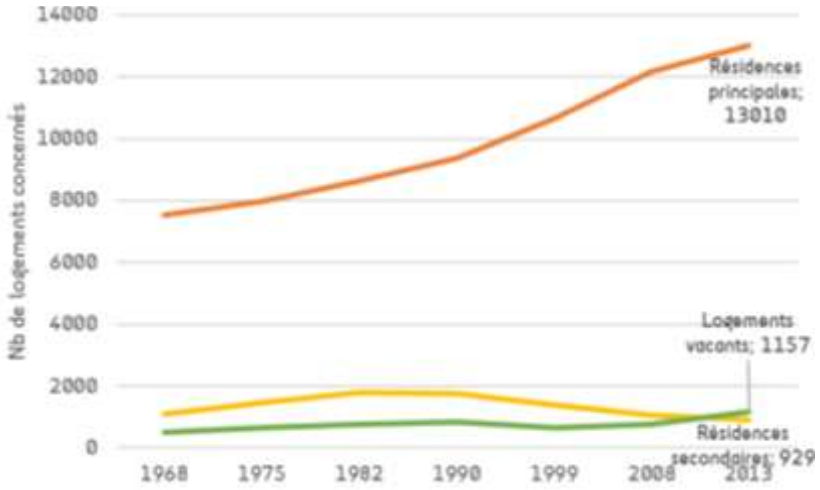
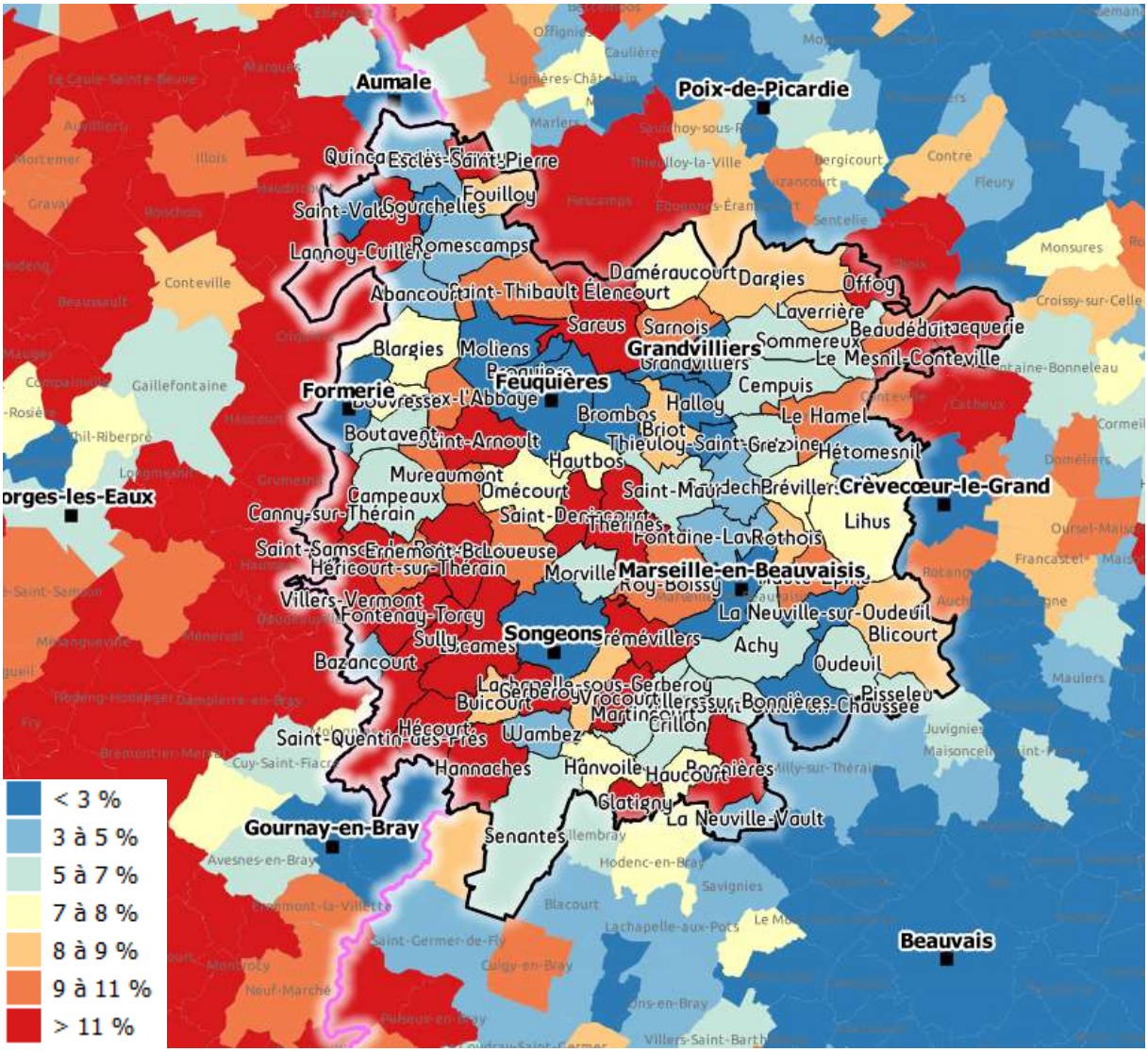


Figure 156 – Evolution entre 1968 et 2013 du parc de logements selon l'usage principal

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

3. Les logements peu-sous occupés



Carte 85 – Répartition du poids des résidences secondaires en 2013 Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUi-H

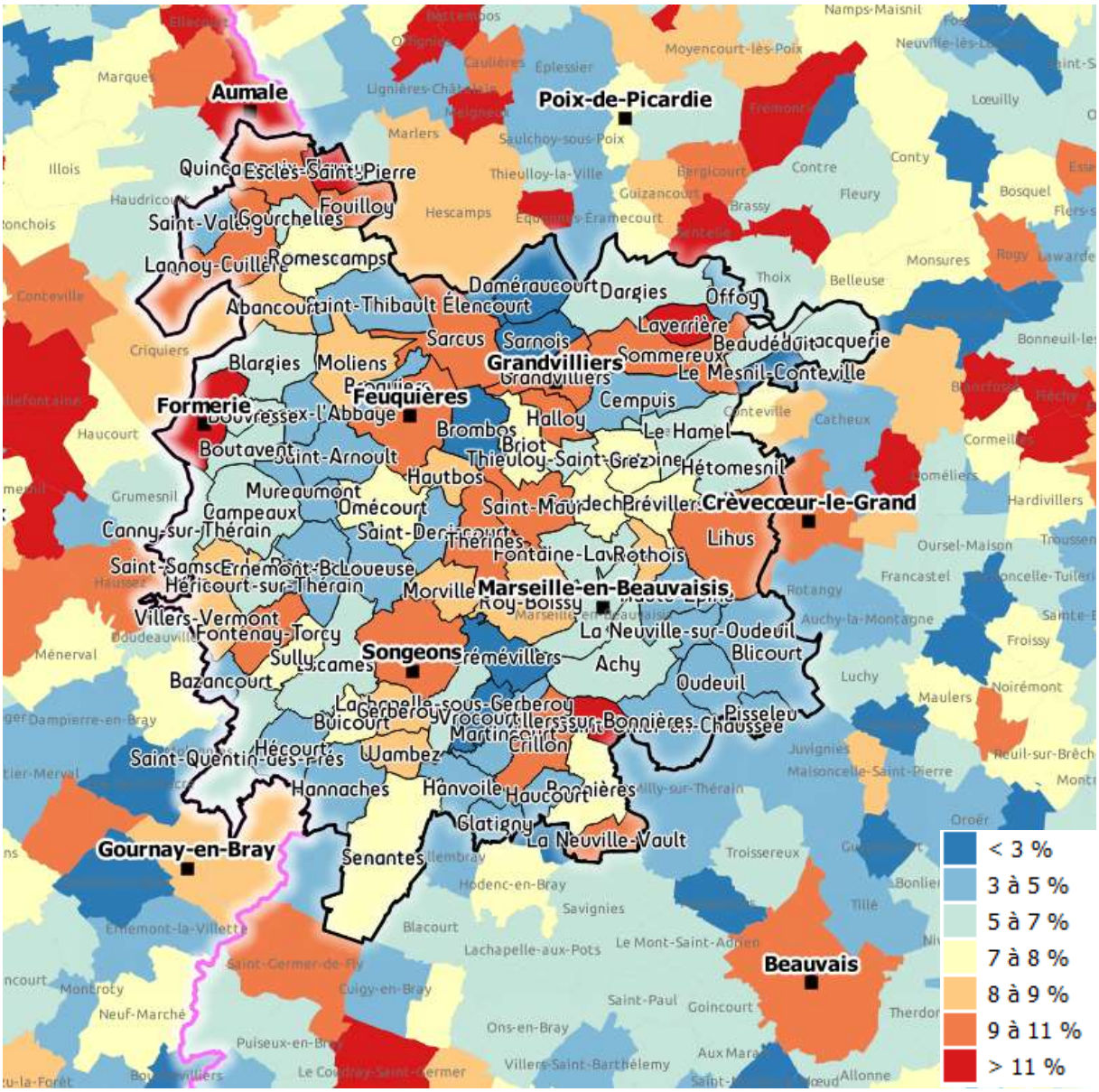
La Picardie Verte compte environs 1035 résidences secondaires représentant près de 8% des résidences secondaires de l'Oise. Toutes les communes hormis Gourchelles et Saint-Valéry en possèdent.

Gerberoy, comme toutes les communes à forts enjeux patrimoniaux et reconnus pour le tourisme, connaît une part non négligeable de résidences secondaires : 29 des 81 logements en 2013, soit plus d'un tiers de son parc de logements.

En parallèle on observe des taux élevés de résidences secondaires sur la vallée du Thérain et sur les pourtours du territoire notamment sur la partie Normande et le Nord de Crèvecœur-le-Grand. Ceci est liés au potentiel touristique mais aussi à l'attachement familial (non revente immédiate dans le cadre d'une succession).

Les **pôles urbains de la Picardie Verte** comptent une faible présence des résidences secondaires, ce qui pourrait être un signe positif en termes de pression sur le marché immobilier. Mais ces communes **possèdent des taux élevés de logements inoccupés** (cf. ci-après). Seule particularité : Marseille-en-Beauvaisis ne possède quasiment pas de résidences secondaires sur son territoire (4 en 2013).

Le Picardie Verte comptait en 2014 plus de **1200 logements vacants.** La grande majorité de ces logements sont localisés dans les villages (559), puis dans les bourgs principaux (498). Le reste est répartit dans les bourgs secondaires (86) et dans les pôles relais (73). Le phénomène de vacance s'explique le plus souvent par une inadéquation des logements (trop petits/trop grands) avec le désir des populations ou par des situations juridiques compliquées (héritages, successions…).



Carte 86 – Répartition du poids des logements vacants en 2013

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUi-H

La spatialisation du poids des logements vacants dans le parc des logements permet de mettre en valeur des logiques territoriales :

- Des ratios importants dans les villes d'appui, pas seulement en Picardie Verte, à l'exemple de Beauvais, Gournay-en-Bray, Crèvecœur-le-Grand.
- Des communes en tensions car la faible part de logements vacants ne leur assurera pas une possibilité de loger à court terme de nouvelles populations. 1 commune sur 3 possède moins de 5 % de logements vacants. Le risque, à court terme, est de voir une chute de la démographie communale.
- Inversement **12 communes ont atteint un seuil critique de 10 % des logements inutilisés**. L'enjeu pour ces communes va être de trouver des explications et des solutions pour ce parc existant avant de vouloir le redévelopper à travers de la construction neuve uniquement. On retrouve tout de même 3 pôles du territoire (Formerie 148 logements, Feuquières 74 logements et Songeons 58 logements) qui représentent 280 logements inutilisés sur le territoire de la CCPV.

Territoire	Part logements vacants
Formerie	13,3%
Escles-Saint-Pierre	13,2%
Villers-sur-Bonnières	12,4%
Laverrière	12,0%
Thérines	11,0%
Songeons	10,8%
Lannoy-Cuillère	10,8%
Feuquières	10,3%
La Neuville-Vault	10,3%
Fontenay-Torcy	10,2%
Quincampoix-Fleuzy	10,1%
Fouilloy	10,0%

Figure 157 – Principales communes en tension sur les logements vacants sur la CCPV

Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

Les différents types de vacance

Les principaux types de vacance sont:*

*- La vacance de **rotation** qui correspond à la période d'inoccupation d'un logement entre deux occupants.*

*- La vacance de **première mise en service**, qui correspond à la période d'inoccupation entre l'achèvement d'un logement et le premier emménagement.*

*- La vacance **pour travaux** ou **avant revente**: étape intermédiaire, avant réoccupation ou remise sur le marché, à l'occasion ou non d'un changement de propriétaire.*

*- La vacance de **succession**. Il s'agit de logements dont la réoccupation ou la remise sur le marché est bloquée pendant la réalisation d'une succession.*

*- La vacance de **rétention**. Elle correspond à des logements que le propriétaire ne veut pas mettre sur le marché pour différentes raisons (logement réservé pour soi ou pour un proche, réticence à la mise sur le marché du fait des risques locatifs...)*

*- La vacance **d'inadaptation ou d'obsolescence**. Elle correspond à des logements inadaptés à la demande.*

*- la vacance des logements **destinés à disparaître**, qui incluent le parc privé obsolète devenu irrécupérable mais aussi le parc en attente de démolition ou de changement d'usage.*

*- la vacance **liée aux commerces**. Soit le logement est lié au bail commercial et le titulaire actuel du bail n'occupe pas le logement, soit la conception de l'immeuble oblige à traverser le commerce pour accéder au logement, que celui-ci soit ou non lié au bail commercial.*

*La **durée de la vacance** peut donner des **indices sur le type de vacance:***

*- la vacance de **courte durée** est celle où on a le plus de chance de trouver la vacance de rotation ou de première mise en service,*

*- la vacance de **longue durée** est celle pour laquelle on a le plus de chance de trouver la vacance structurelle (inadaptation, obsolescence, logements liés aux commerces), une partie des logements destinés à disparaître, ainsi que certaines formes de rétention,*

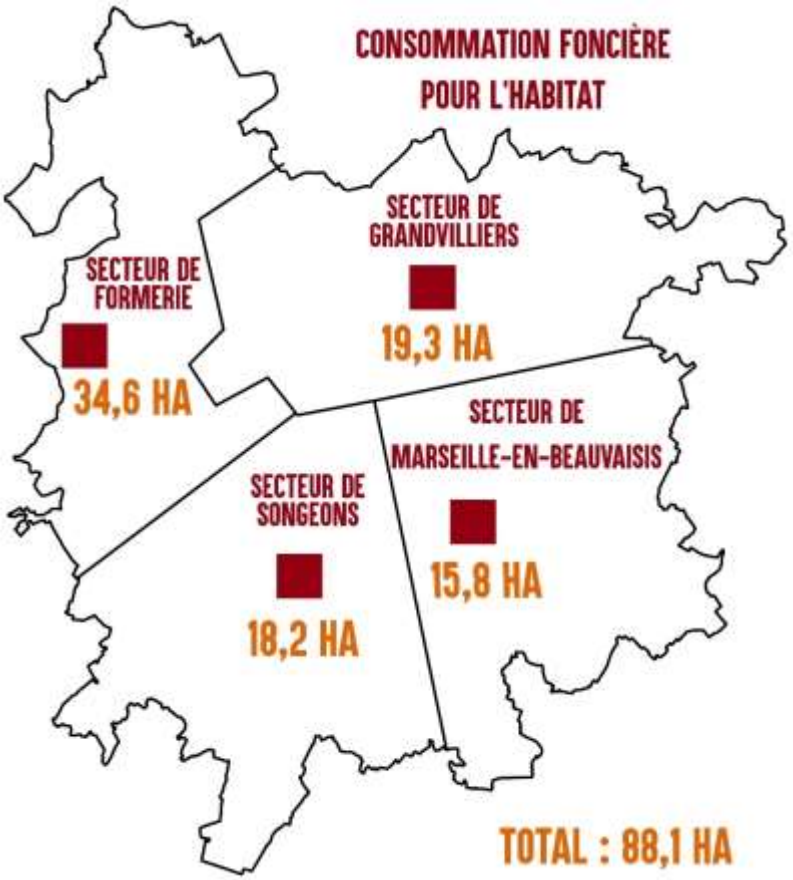
*- la vacance de **durée intermédiaire**, dans laquelle on a le plus de chance de trouver des logements destinés à réintégrer le marché (travaux ou revente, successions, logements réservés) ou susceptibles de le faire (certaines formes de rétention ou de délaissement), ainsi probablement qu'une partie des logements destinés à disparaître (vacance avant démolition dans des opérations de réno-vation urbaine par exemple).*

** pour plus d'information sur la vacance, cf. Construire et analyser des indicateurs de fonctionnement des marchés locaux de l'habitat: Fiche méthode : vacance; CETE Nord Picardie / DGALN; avril 2011*

Figure 158 – Les formes de logements vacants

Source : DREAL Hauts-de-France, Atlas des logements médiocres 2010

4. Diagnostic foncier



Carte 87 – Consommation d'espaces liée à l'habitat selon les secteurs du SCoT

(Source : Géostudio)

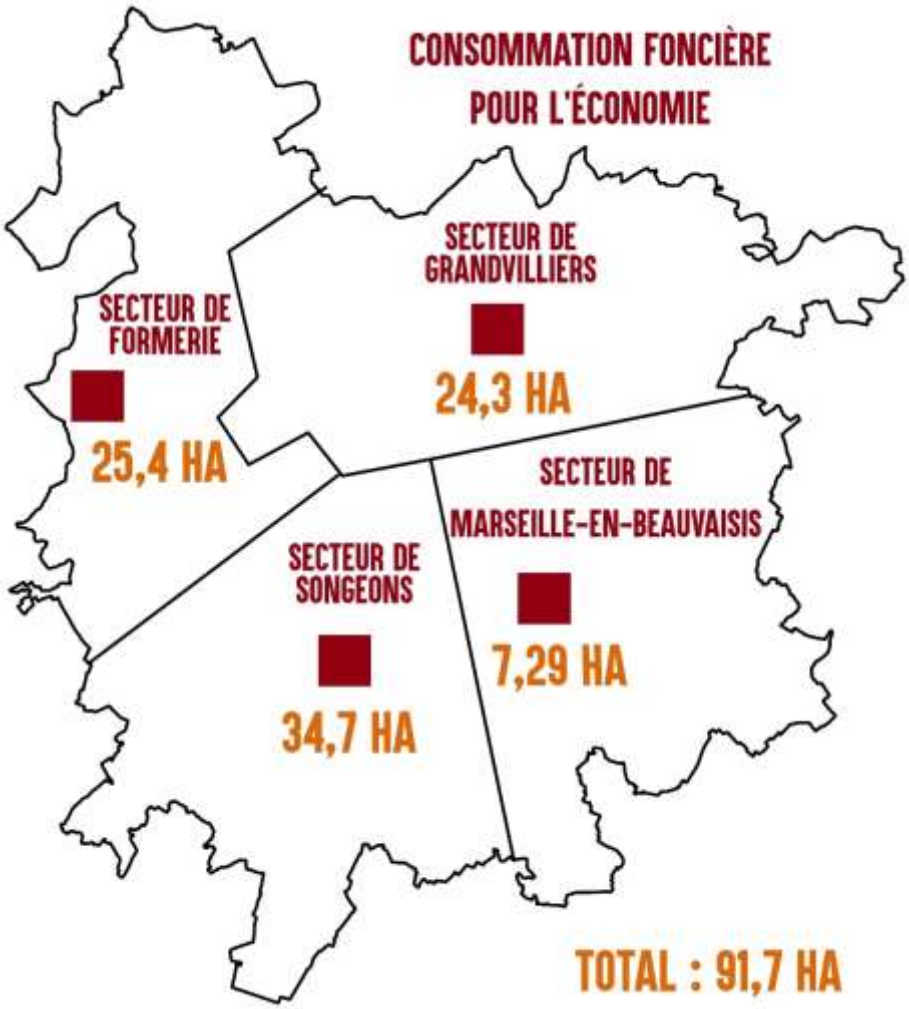
Répartition de la consommation de l'espace en ha

Bourg principal	12
Bourg secondaire	8
Gerberoy	0
Pôle relais	5
Village	62
Total général	88

Zoom sur la consommation foncière des 62 ha en secteurs villages selon la répartition géographique

Formerie	19
Grandvilliers	15
Marseille-en-Beauvaisis	12
Songeons	16

La consommation foncière est principalement générée par l'habitat avec 70 % des espaces agricoles et naturels consommés.
Cette consommation foncière est relativement homogène entre les différents secteurs SCOT.
Vient ensuite les bourgs principaux avec 13 % de la consommation foncière.



Carte 88 – Consommation d'espace liée à l'économie selon les secteurs du SCoT

(Source : Géostudio)

Répartition de la consommation de l'espace en ha

Bourg principal	19,27
Bourg secondaire	3,07
Pôle relais	5,42
Village	64,03
Total général	91,79

Le tableau des consommations foncières montre que sur les dix dernières années, la consommation d'espace liée à l'économie se concentre en majorité au sein des villages (64 hectares). Ceci s'explique notamment par la présence d'espaces occupés par les exploitations agricoles, sont les principales consommatrices d'espace. Les bourgs arrivent en seconde place, avec une consommation foncière atteignant 19 hectares s'expliquant principalement par les espaces dédiés au surfaces commerciales.

Focus sur la notion de « point mort »

Les données qui suivent sont à pondérer, car les données communales sont issues d'estimation déjà pondérées.

La Picardie Verte comptait 32 975 habitants en 2014.

Le calcul du point mort vise à estimer le nombre de logements nécessaires pour maintenir ce nombre d'habitant et pour répondre aux évolutions constatées dans le profil des ménages (diminution du nombre d'habitant, vieillissement engagé) et du parc de logements (démolitions, retour de logements abandonnés, réhabilitations).

Le cumul de trois phénomènes permet d'estimer le nombre de logements nécessaires pour maintenir le nombre d'habitants observé en 2014 sur la Picardie Verte, soit 32 975 habitants :

- les phénomènes sociétaux avec la baisse de la taille des ménages liée aux divorces, décès de conjoints, départs des enfants du domicile familial,

- les phénomènes liés au parc de logement existant. Le parc évolue et se retrouve parfois en inadéquation avec les besoins actuels, nécessitant des réhabilitations et démolitions.

- les stratégies politiques pour permettre l'accueil de nouvelles populations.

1. Le renouvellement du parc de logements

Changements d'usage des constructions, démolitions, réhabilitations, … le parc de logements de la Picardie Verte est concerné par tous les phénomènes habituellement constatés.

Les résultats montrent une variabilité de la donnée : les communes ayant un renouvellement du parc négatif ont eu une variation du parc de logement par l'existant plutôt que la construction neuve, la division de grandes bâtisses en plusieurs logements ou le changement d'usage.

A l'échelle de la Picardie Verte on remarque :

- une forte évolution sur les dernières années du parc de logements notamment dans des villes comme Marseille-en-Beauvaisis (+122 logements), Formerie (+72 logements), Grandvilliers (+61 logements). Ces communes influent énormément sur les données des secteurs qu'elles représentent.

- une variation du parc de logements également assurée par les évolutions dans le parc de logements anciens. Les communes qui comptent un renouvellement du parc négatif ont eu une variation du parc plutôt par l'existant avec la division foncière de grandes bâtisses en plusieurs logements ou le changement d'usage de granges ou autres bâtiments d'activité. On ressent plus particulièrement ce phénomène sur les secteurs de Formerie et de Marseille-en-Beauvaisis.

2. La variation du parc des logements peu ou pas occupés

Les résidences secondaires et logements inoccupés représentent 14 % du parc de logements en 2014 à l'échelle de la Picardie Verte.

Il s'agit de la « fluidité » du marché, une partie de logements existants qui pourrait revenir rapidement en logements occupés à l'année si une pression foncière était exercée. On dénombre un stock de plus de 200 logements en Picardie Verte dont quasi 6 logements sur 10 sur le secteur de Grandvilliers.

Conclusion

Le point mort est estimé à 551 logements nécessaires entre 2009 et 2014 pour maintenir la population de 32 974 habitants dénombrée en 2014. Ce point mort est fortement influencé par le profil des ménages où un desserrement important de la population induit de quasiment 70 % des logements pour compenser la baisse de la taille des ménages.

Synthèse du calcul du point mort par secteurs géographiques

Secteurs géographiques	**Renouvellement du parc**	**Logements nécessaires à la fluidité du parc**	**Desserrement des ménages annuel**	**Point mort 2009-2014**
Formerie	-50	45	111	106
Grandvilliers	23	120	115	258
Marseille-en-Beauvaisis	-23	12	71	60
Songeons	2	30	95	127
Total général	**-48**	**207**	**392**	**551**

Synthèse du calcul du point mort selon le maillage territorial déterminé par le SCOT

Secteurs géographiques	**Renouvellement du parc**	**Logements nécessaires à la fluidité du parc**	**Desserrement des ménages annuel**	**Point mort 2009-2014**
Bourg principal	171	128	280	-19
Bourg secondaire	2	40	89	47
Gerberoy	0	-2	2	4
Pôle relais	1	28	43	14
Village	33	198	137	-94
Total général	**207**	**392**	**551**	**-48**

Synthèse du calcul du point mort pour les communes de la Picardie Verte

Commune	Renouvellement du parc	Logements nécessaires à la fluidité du parc	Desserrement des ménages annuel	**Point mort 2009-2014**
Abancourt	4	4	-1	**7**
Achy	-10	5	-4	**-9**
Bazancourt	1	-1	3	**3**
Beaudéduit	0	-2	-3	**-5**
Blargies	-3	2	10	**9**
Blicourt	-4	-2	5	**-1**
Bonnières	-2	-1	6	**3**
Boutavent	3	-1	-4	**-2**
Bouvresse	-12	3	7	**-2**
Briot	13	3	12	**28**
Brombos	-1	-1	-2	**-4**
Broquiers	-2	1	4	**3**
Buicourt	1	1	-1	**1**
Campeaux	-7	-1	8	**0**
Canny-sur-Thérain	0	-3	4	**1**
Cempuis	-6	-6	-2	**-14**
Crillon	5	6	10	**21**
Daméraucourt	1	0	4	**5**
Dargies	3	3	2	**8**

Élencourt	-1	0	-1	**-2**
Ernemont-Boutavent	0	5	-3	**2**
Escames	-9	1	4	**-4**
Escles-Saint-Pierre	-2	1	-1	**-2**
Feuquières	8	28	62	**98**
Fontaine-Lavaganne	-8	-5	-1	**-14**
Fontenay-Torcy	-1	8	2	**9**
Formerie	-30	43	45	**58**
Fouilloy	-2	4	5	**7**
Gaudechart	0	2	1	**3**
Gerberoy	4	0	-2	**2**
Glatigny	-7	-2	-1	**-10**
Gourchelles	1	-4	4	**1**
Grandvilliers	-6	80	18	**92**
Grémévillers	-6	-4	-1	**-11**
Grez	-1	8	3	**10**
Halloy	-1	2	6	**7**
Hannaches	-11	-1	7	**-5**
Hanvoile	23	-2	13	**34**
Haucourt	-2	1	4	**3**
Hautbos	-4	1	-2	**-5**
Haute-Épine	1	5	10	**16**
Hécourt	3	-2	2	**3**
Héricourt-sur-Thérain	2	3	0	**5**
Hétomesnil	-4	-3	-4	**-11**
La Neuville-sur-Oudeuil	-9	1	5	**-3**
La Neuville-Vault	12	3	5	**20**
Lachapelle-sous-Gerberoy	5	-1	6	**10**
Lannoy-Cuillère	-5	-2	-3	**-10**
Lavacquerie	-1	-3	6	**2**
Laverrière	0	3	0	**3**
Le Hamel	0	5	2	**7**
Le Mesnil-Conteville	4	0	-1	**3**

Lihus	-1	6	1	**6**
Loueuse	4	-2	3	**5**
Marseille-en-Beauvaisis	1	5	-8	**-2**
Martincourt	-3	2	5	**4**
Moliens	17	13	5	**35**
Monceaux-l'Abbaye	-1	-5	2	**-4**
Morvillers	1	5	-4	**2**
Mureaumont	11	-3	-1	**7**
Offoy	2	2	-1	**3**
Omécourt	-12	3	3	**-6**
Oudeuil	-2	0	3	**1**
Pisseleu	-3	-2	3	**-2**
Prévillers	-5	-1	-3	**-9**
Quincampoix-Fleuzy	-3	-1	11	**7**
Romescamps	0	-5	5	**0**
Rothois	-4	2	2	**0**
Roy-Boissy	-10	8	11	**9**
Saint-Arnoult	0	-2	0	**-2**
Saint-Deniscourt	1	1	2	**4**
Saint-Maur	10	-1	10	**19**
Saint-Omer-en-Chaussée	26	-15	36	**47**
Saint-Quentin-des-Prés	-4	3	5	**4**
Saint-Samson-la-Poterie	-3	-2	1	**-4**
Saint-Thibault	-1	-8	2	**-7**
Saint-Valery	-1	-1	1	**-1**
Sarcus	-1	4	1	**4**
Sarnois	-3	-5	5	**-3**
Senantes	-11	-2	28	**15**
Sommereux	4	7	-4	**7**
Songeons	8	15	11	**34**
Sully	-3	1	0	**-2**
Thérines	2	-4	2	**0**

Thieuloy-Saint-Antoine	4	2	-2	**4**
Villers-sur-Bonnières	-1	4	3	**6**
Villers-Vermont	-5	-4	6	**-3**
Vrocourt	1	-1	3	**3**
Wambez	0	3	-3	**0**

Le résiduel foncier avant l'élaboration du PLUi-H

Le résiduel foncier des documents d'urbanisme constitue l'ensemble des espaces encore disponibles (avant l'élaboration du PLUi-H) pour une future urbanisation. Il se compose principalement de « dents creuses » (parcelles non construites entourées de parcelles construites) pour les communes soumis au RNU, ou des zones d'extensions pour les communes disposant d'une carte communale ou d'un PLU.

Chiffres du résiduel selon l'armature urbaine de la Picardie Verte

Bourg principal	105,56
Bourg secondaire	35,86
Pôle relais	26,74
Village	262,3
Total général	430,46

Chiffres du résiduel pour les 4 pôles principaux de Picardie Verte

Formerie	142,45
Grandvilliers	112,38
Marseille-en-Beauvaisis	92,77
Songeons	82,86
Total général	430,46

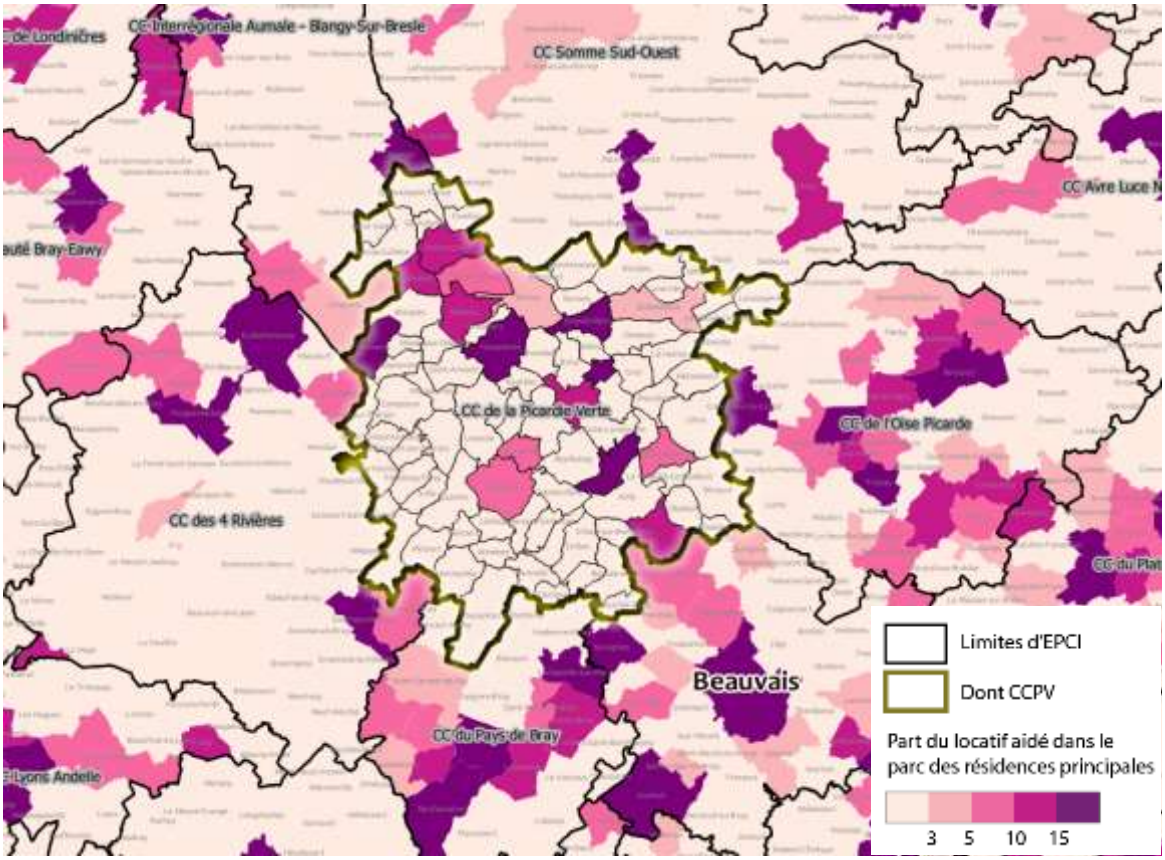
L'analyse des chiffres montre que :

- 8 communes ont moins d'un hectare de terrain disponible ;
- 25% du potentiel est présent sur cinq communes (Formerie, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis, Moliens, Feuquières) ;
- 25% du même potentiel est situé dans les bourgs principaux et qu'il reste encore 61% dans les villages (263 hectares) ;
- La répartition par secteurs géographiques montre que le nord est largement avantagé en matière de disponibilités (60% soit 255 hectares).
- Ce résiduel foncier correspond à 48 années d'urbanisation si le rythme de consommation actuelle se poursuit.

Abancourt	13,43
Achy	5,48
Bazancourt	0,6
Beaudéduit	2,48
Blargies	7,31
Blicourt	3,44
Bonnières	2,99
Boutavent	1,75
Briot	3,35
Brombos	4,25
Broquiers	3,86
Buicourt	2,51
Campeaux	10,71
Canny-sur-Thérain	6,39
Cempuis	2,97
Crillon	5,74
Daméraucourt	3,01
Dargies	3,35
Élencourt	1,16
Ernemont-Boutavent	4,49
Escames	2,91
Escles-Saint-Pierre	3,85
Feuquières	16,37
Fontaine-Lavaganne	6,59
Fontenay-Torcy	2,3
Formerie	35,47
Fouilloy	1,42
Gaudechart	3,6
Glatigny	5,73
Grandvilliers	23,02
Grémévillers	5,93
Grez	4,86
Halloy	4,87
Hannaches	6,19
Hanvoile	9,79
Haucourt	0,92
Hautbos	5,35
Haute-Épine	2,94
Hécourt	2,17
Héricourt-sur-Thérain	3,69
Hétomesnil	3,76
La Neuville-sur-Oudeuil	4,54
La Neuville-Vault	2,4
Lachapelle-sous-Gerberoy	1,07
Lannoy-Cuillère	9,93
Lavacquerie	2,28
Laverrière	0,25
Le Hamel	2,97
Le Mesnil-Conteville	1
Lihus	10,63
Marseille-en-Beauvaisis	18,45
Martincourt	1,16
Moliens	16,59
Monceaux-l'Abbaye	4,65
Morvillers	2,36
Mureaumont	3,37
Offoy	1,52
Omécourt	5,95
Oudeuil	4,78
Pisseleu	6,88
Prévillers	1,87
Quincampoix-Fleuzy	3,88
Romescamps	5,07
Rothois	1,91
Roy-Boissy	4,67
Saint-Arnoult	4,54
Saint-Deniscourt	0,83
Saint-Maur	3,55
Saint-Omer-en-Chaussée	5,84
Saint-Quentin-des-Prés	4,7
Saint-Samson-la-Poterie	3,55
Saint-Thibault	6,8
Saint-Valery	0,35
Sarcus	1,59
Sarnois	2,91
Senantes	2,3
Sommereux	8,68
Songeons	12,25
Sully	3,58
Thérines	3,16
Thieuloy-Saint-Antoine	1,25
Villers-sur-Bonnières	2
Villers-Vermont	1,23
Vrocourt	0,73
Wambez	1,44
Total général	430,46

6. Les logements aidés

5. Le parc de logements locatifs aidés



Carte 89 – Répartition des logements locatifs aidés

Source : CGET, IGN GéoFla / Réalisation Groupe PLUiH

Les logements du secteur social sont :
- les logement appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;
- les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM
Source Insee 2017

Intercommunalité	Résidences principales	Nombre de logements locatifs HLM	Part en %
CC de la Picardie Verte	13 010	1 323	10%
CA du Beauvaisis	40 038	9 499	24%
CC de l'Oise Picarde	10 520	1 270	12%
CC Interrégionale Aumale - Blangy-Sur-Bresle	9 178	810	9%
CC des 4 Rivières	12 616	1 595	13%
CC Somme Sud-Ouest	15 130	696	5%
CC du Pays de Bray	7 153	712	10%

Figure 159 – Analyse comparative des logements locatifs HLM en 2013

Source : Insee RP 2013 / Réalisation Groupement PLUiH

1 résidence principale sur 10 est un logement locatif HLM en Picardie Verte.

A grande échelle on note que ce type de logement est porté par la communauté d'agglomération du Beauvaisis essentiellement (plus de 2 résidences principales sur 10) et les territoires situés sur l'axe Beauvais / Formerie et l'Est de la CCPV.

Ce type de logement est principalement porté par 3 communes : Marseille-en-Beauvaisis, Feuquières et Grandvilliers, soit 792 résidences et quasiment 9 logements sur 10.

La quasi intégralité est confiée à des bailleurs dont l'OPAC est le plus important.

a. Focus sur le parc géré par les bailleurs

On dénombre la réalisation de 469 logements à vocation sociale entre 1953 et 2013 avec ces particularités :

- ¾ des logements sont réalisés à travers des logements collectifs.
- Principalement des tailles intermédiaires (65 % de T3-T4) alors que le parc privé s'est nettement développé sur les T5 et plus.
- 6 logements sur 10 réalisés avant 1980. Le parc tend a vieillir et la production d'après les années 1980 a principalement porté sur de grands logements, 80 % des T1-T2 datent d'avant 1980.

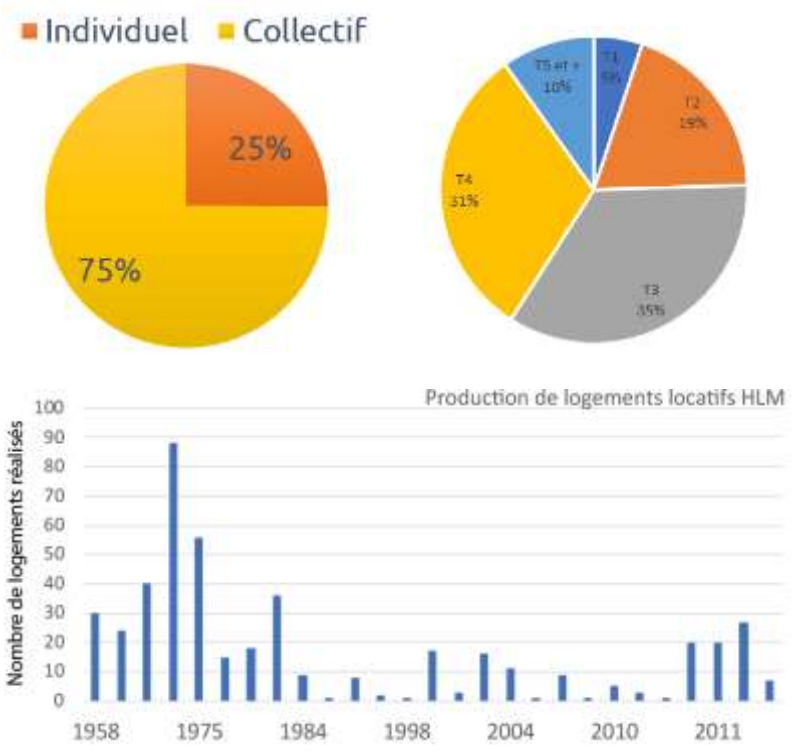


Figure 160 – Production du logement locatif social en Picardie Verte de 1953 à 2013

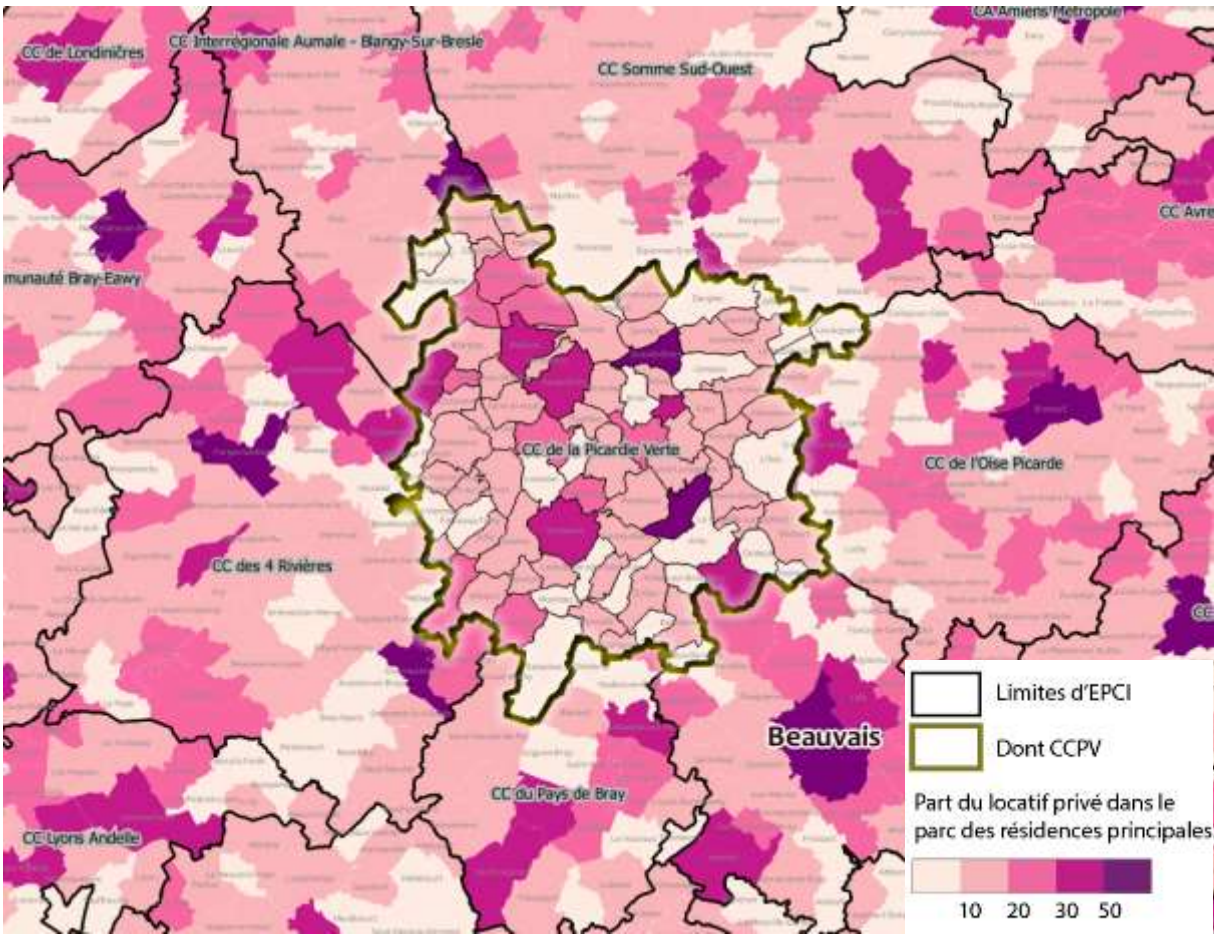
Source : SA HLM / Réalisation Groupe PLUiH

Ces derniers éprouvent aujourd'hui des difficultés à produire des logements locatifs en milieu rural compte tenu des faibles allocations d'attribution car des agglomérations sont prioritaires.

A noter que des initiatives existent plus ponctuellement dans le Sud du territoire et plus particulièrement sur le Beauvaisis pour produire du **logement locatif à destination des étudiants**. Un des programmes se base sur la réhabilitation de fermes.

Une partie des logements sont jugés vétustes ou trop énergétivores, ceci engendrant une augmentation de la part des logements vacants dans les communes concernées.

a) Le parc de logements locatifs privés



Carte 90 – Répartition des logements sociaux et part dans les résidences principales

Source : IGN GéoFla 2017

Intercommunalité	Nombre	Part des résidences principales
CC de la Picardie Verte	3 324	26%
CA du Beauvaisis	18 554	46%
CC de l'Oise Picarde	2 937	28%
CC Interrégionale Aumale - Blangy-Sur-Bresle	2 597	28%
CC des 4 Rivières	4 295	34%
CC Somme Sud-Ouest	3 350	22%
CC du Pays de Bray	1 458	20%

Figure 161 – Analyse comparative de la répartition des logements locatifs privés

Source : Insee RP2013 / Réalisation Groupe PLUiH

Plus important que les logements locatifs HLM, les logements locatifs privés représentent 22 % du parc de logement.

Marseille-en-Beauvaisis compte la moitié de son parc de logements occupé par des locataires privés.

Grandvilliers, Formerie et Feuquières atteignent les 4 logements sur 10.

Ces logements connaissent une meilleure occupation que dans le parc social, lié à une meilleure adéquation avec le besoin. Près de 1000 sont en location, ce stock non négligeable est utile pour constituer le parcours résidentiel des habitants.

A noter que des populations éprouvent des difficultés à se loger sur le territoire :

- Des cadres à la recherche de logements 'en bon état', principalement lié à l'entreprise Saverglass,
- Des jeunes actifs pour lesquels le budget énergie et transport, allant en augmentant, devient un critère prépondérant.

7. Le marché de l'habitat

6. Les tendances du marché

Le département de l'Oise connaît depuis 40 ans une évolution constante des prix liés aux ventes d'appartements et de maisons, que ce soit dans le marché du neuf ou de l'ancien. Le prix au m² a connu une nette augmentation sur les 10 dernières années : 2000 euros / m² en 2000, 2200 en 2017. Il a connu de forts mouvements en atteignant en 2009 les 2 600 euros du m² pour chuter de 400 euros en l'espace d'un an. Ces variations importantes dépendent davantage d'un contexte financier que de la disponibilité immobilière : mécanismes financiers d'accès au logement, contexte économique du budget des ménages, accès à l'emprunt.

Cette augmentation globale montre que le département connaît un dynamisme qui peut dans certains territoires occasionner des complications pour l'accès au logement avec un **budget qui devient grandissant pour de nombreux ménages**.

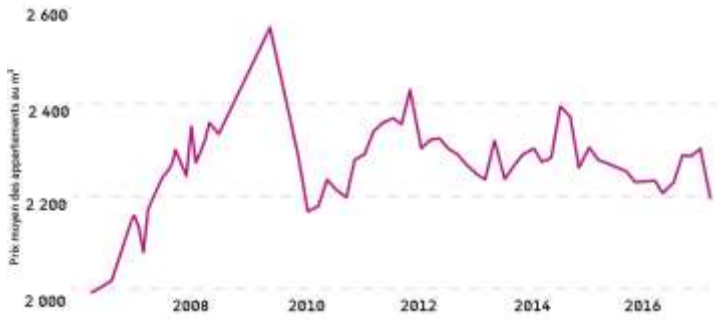


Figure 162 – Evolutions récentes du prix de vente des logements dans l'Oise

Source : Perval | Notaires de Paris - Ile de France | Clameur

Sur une période plus longue (20 dernières années) on remarque que le logement neuf a connu une augmentation encore plus forte de son prix de vente au m², il est plus que doublé en passant de 1 000 euros au m² en 1986 à 2 700 euros en 2013. La courbe d'évolution des mises en vente montre les grandes périodes de construction dont un **net ralentissement des mises en vente au début des années 2000**, une période marquée par une crise immobilière et financière généralisée à l'échelle métropolitaine. On retrouve 10 ans plus tard un ralentissement qui **finalement renoue avec la moyenne des mises en vente sur les 20 dernières années.**

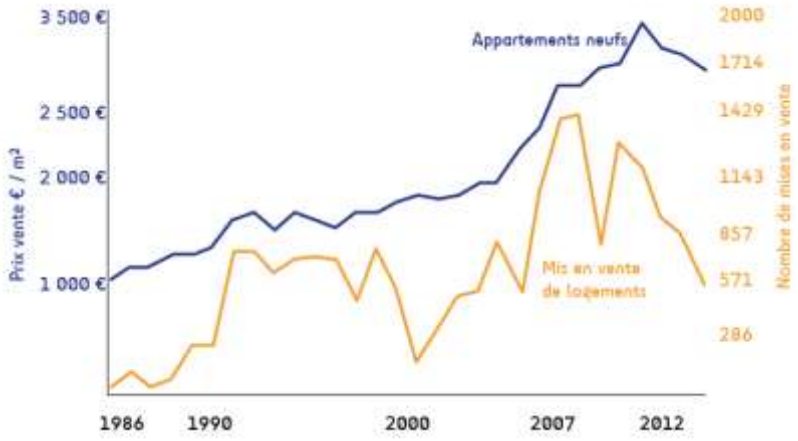


Figure 163 – Comparaison de l'évolution des prix de vente de logements neufs et des mises en ventes de logements dans l'oise entre 1986 et 2014

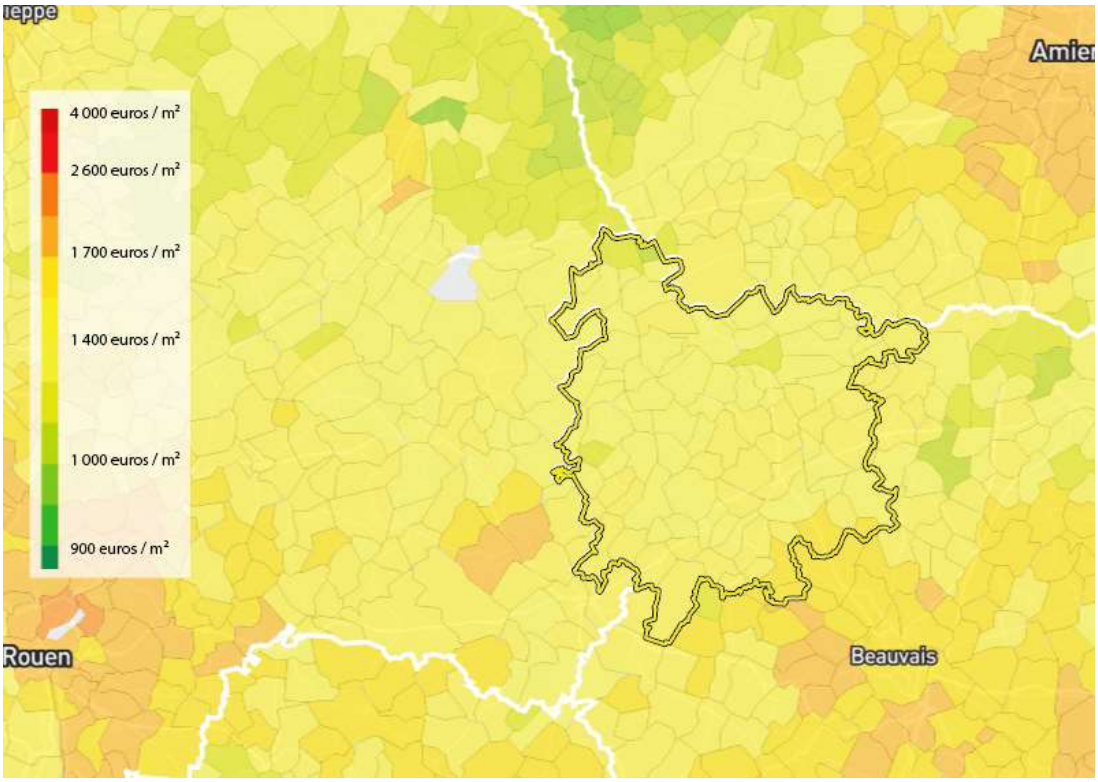
Territoires	Prix de vente moyen au m²		Loyer moyen m²
	appartement	maison	appartement
Oise	1982	1784	10
Hauts-de-France	**1834**	**1490**	**9**
France	**1987**	**1860**	**9**

Figure 164 – Marché de l'immobilier

Source : Estimations MeilleursAgents - 1er juin 2017 / Réalisation Groupe PLUiH

L'Oise se rapproche davantage des tendances nationales que de la tendance régionale :

- Le prix de vente moyen des appartements varie autour des 1980 euros du m² (net vendeur), + 70 euros au m² que la moyenne régionale,
- Le prix de vente moyen des maisons montre un écart encore plus important (300 euros du m²),
- Les prix de vente dans le parc ancien sont dégressifs depuis Beauvais et Amiens, ce qui explique des différences territoriales. Les prix pratiqués en Picardie Verte ne montrent pas les mêmes disparités que pour les loyers, ils oscillent autour des 1400 1500 euros du m².
- Les **loyers moyens portent sur 9 à 10 euros du m².** Des loyers moyens qui oscillent entre 7 € du m² pour le centre et le Nord du territoire, et qui augmentent pour atteindre 9 € / m² sur les parties Sud,

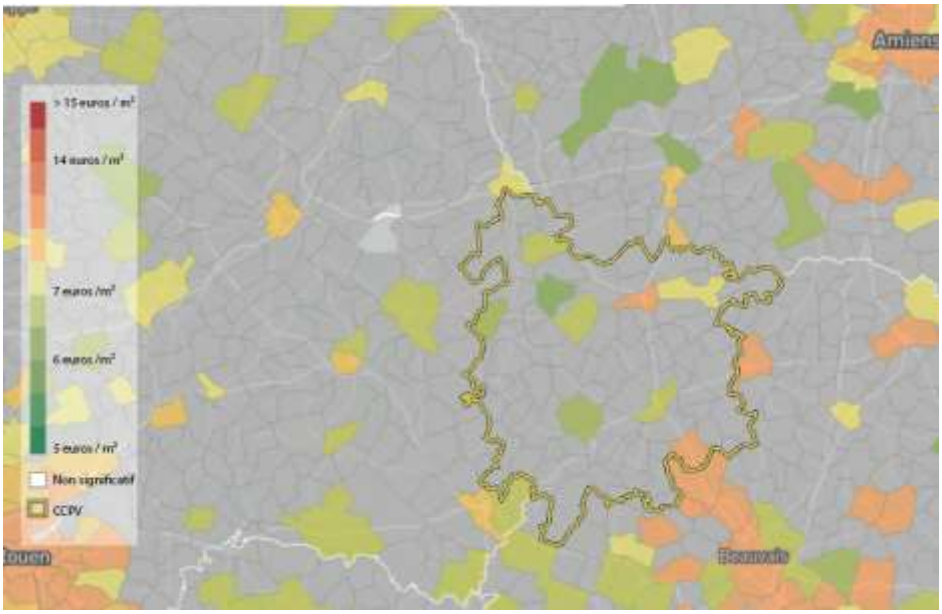


Carte 91 – Prix de vente des logements au m² (net vendeur) en 2017

Source : Estimations MeilleursAgents - 1er juin 2017 / Réalisation Groupe PLUiH

La répartition communale des **prix moyens des logements montre une certaine homogénéité au sein de la CCPV**. Les différences de prix varient plus fortement sur les franges des agglomérations voisines : Amiens où les prix sont globalement plus élevés sur toute l'agglomération (300 euros au m² de plus qu'en CCPV) et le Beauvaisis où les prix sont légèrement plus élevés qu'en Picardie Verte.

Cet écart assez faible avec le Beauvaisis constitue un enjeu pour la CCPV : **le territoire reste toujours plus attractif** avec des prix globalement moins élevés mais cette différence pourrait se réduire au fil des années.



Carte 92 – Prix moyen des loyers au m² en 2017

Source : Estimations MeilleursAgents - 1er juin 2017 / Réalisation Groupe PLUiH

	Studio	2 pièces	3 pièces	4 pièces et +	Tous type de bien
Villes de la Picardie Verte					
Feuquières	15,1 €	12,3 €	7,9 €	7,3 €	7,0 €
Formerie	15,1 €	7,9 €	7,9 €	6,1 €	6,7 €
Gerberoy	15,1 €	12,3 €	10,4 €	9,3 €	10,1 €
Marseille-en-Beauvaisis	15,1 €	9,0 €	7,8 €	7,2 €	7,1 €
Songeons	15,1 €	12,3 €	8,2 €	6,2 €	6,6 €
Morvillers	15,1 €	12,3 €	10,4 €	9,3 €	10,1 €
Territoires voisins					
Aumale	13,7 €	9,1 €	7,8 €	7,3 €	7,7 €
Crèvecœur-le-Grand	15,1 €	9,6 €	9,3 €	8,7 €	8,7 €
Beauvais	13,2 €	10,8 €	9,3 €	8,5 €	9,4 €

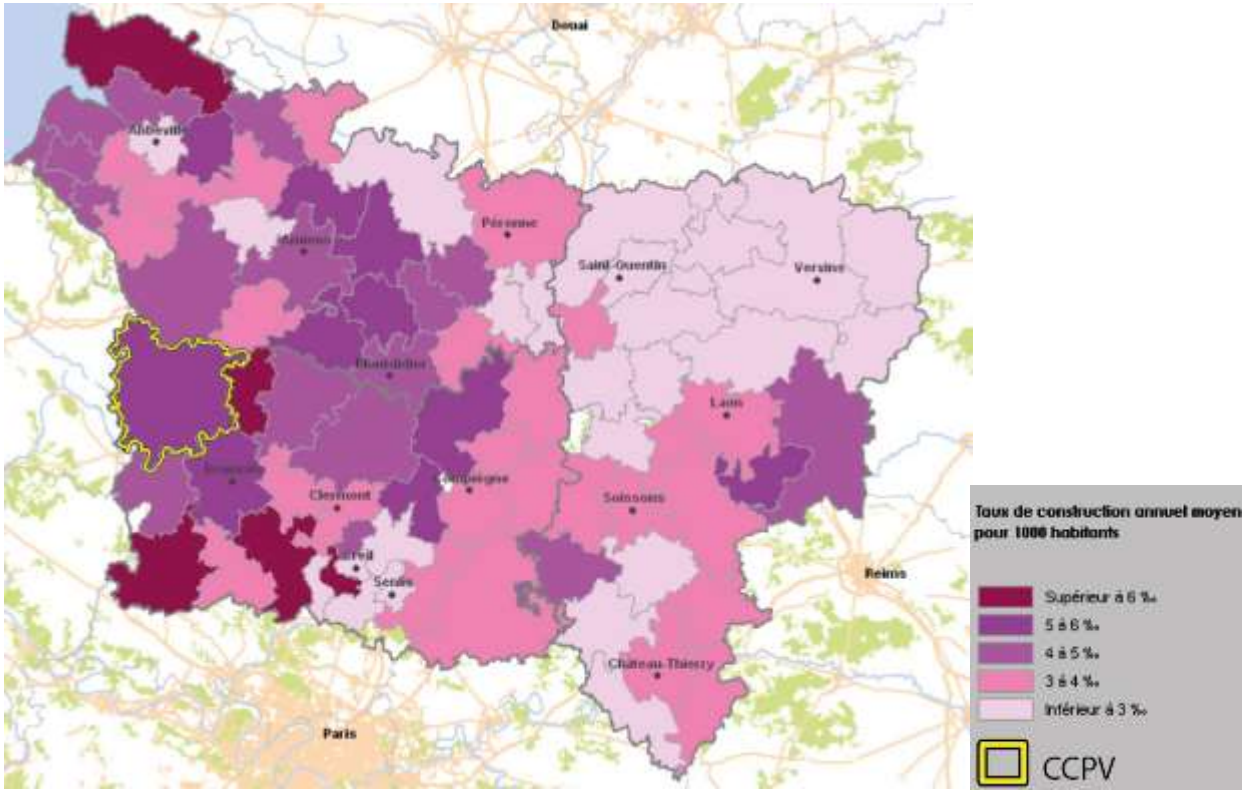
Figure 165 – Prix de l'immobilier à la location (loyer mensuel moyen au m²)

Source : Estimations MeilleursAgents - 1er juin 2017 / Réalisation Groupe PLUiH

Le prix des loyers montre des disparités importantes sur le territoire de la Picardie Verte : moins de 7 euros du m² à Songeons et Formerie alors que plus de 10 € à Morvillers et Gerberoy. Ceci traduit l'offre de logement locatif : une **offre orientée vers le tourisme et le patrimoine qui se valorise plutôt bien** tandis que des logements qui montrent **des loyers assez faibles pour les plus grandes tailles**.

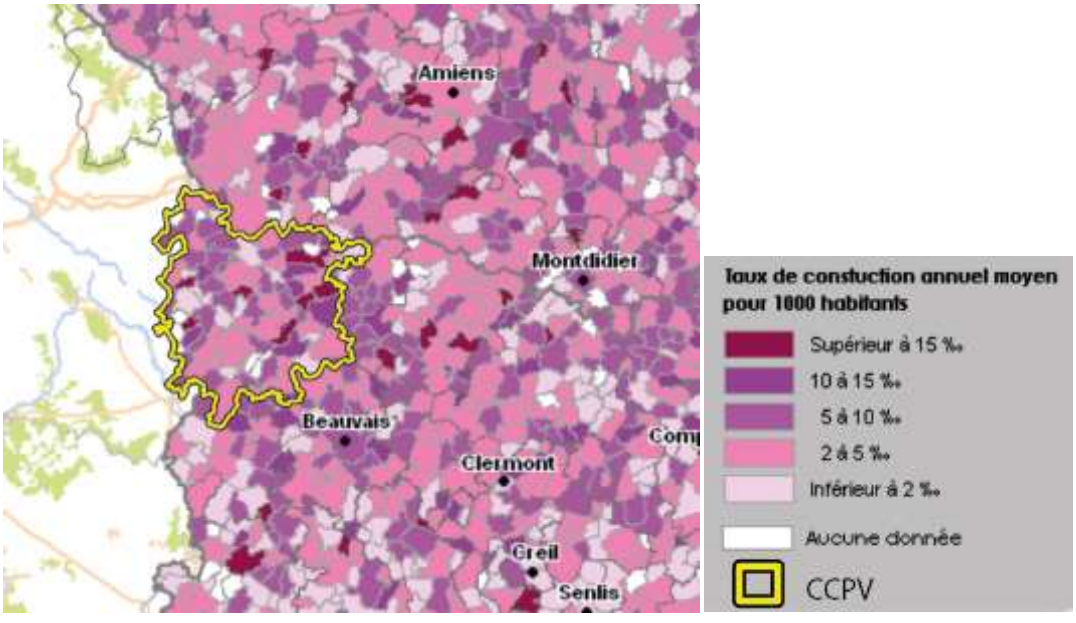
Plusieurs villes de la Picardie Verte parviennent à obtenir une moyenne des loyers plus importante que les pôles voisins (Aumale, Crèvecœur-le-Grand, Beauvais …) grâce à une meilleure valorisation financière des petites surfaces, notamment les 2 pièces.

7. La construction neuve



Carte 93 – La construction neuve entre 2008 et 2012

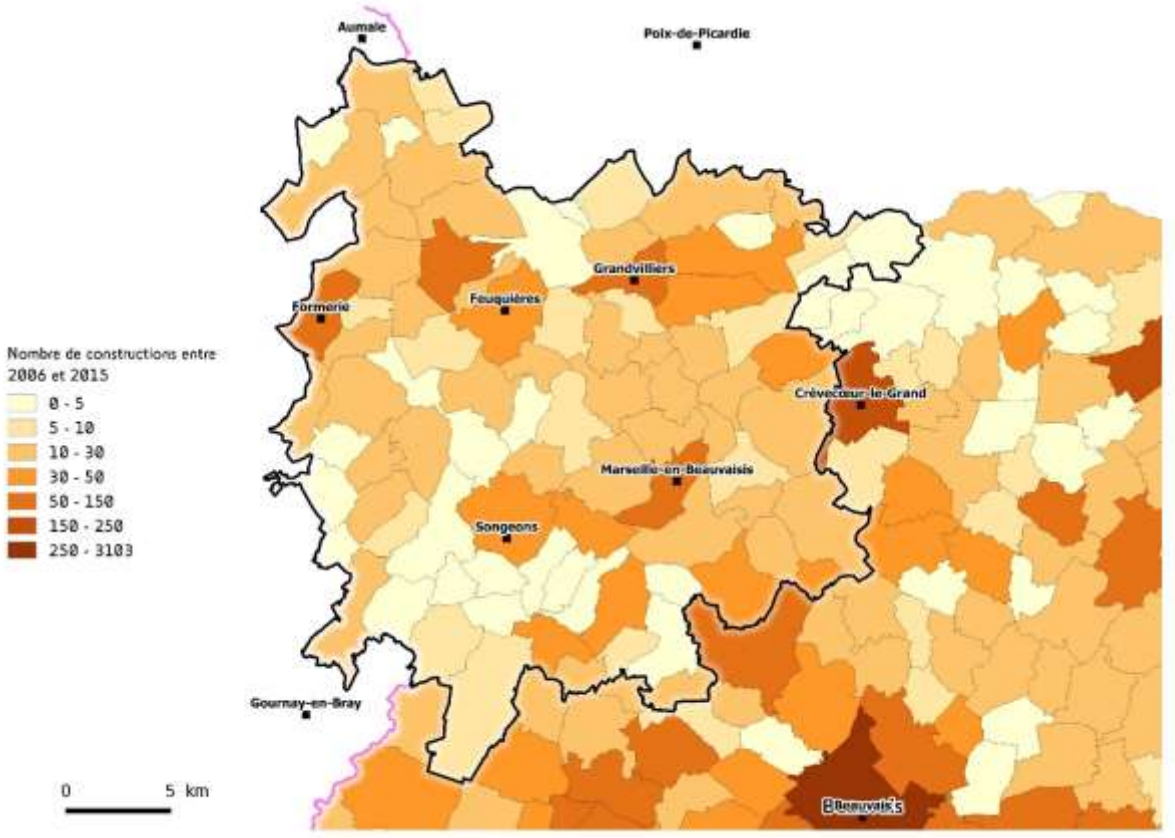
Source : DREAL Hauts-de-France, Atlas du Logement en Picardie Edition 2014.



Carte 94 – La construction neuve par communes entre 2008 et 2012

Source : DREAL Hauts-de-France, Atlas du Logement en Picardie Edition 2014.

L'Ouest des Hauts-de-France est le principal producteur de logements neufs lorsque comparé à son poids de population. **La Picardie Verte connaît un taux élevé atteignant les 5 % constructions par an pour 1000 habitants,** dans la tendance observée sur l'agglomération de Beauvais. L'essentiel de ce dynamise est porté par une poignée de communes situées dans le bassin de Formerie, de Feuquières et de Marseille-en-Beauvaisis.



Carte 95 – Nombre de logements commencés par communes entre 2006 et 2015

Source : Sit@del2 - Logements commencés par utilisation et par commune (2006-2015) / Réalisation Groupe PLUiH

Territoire	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Oise	2031	1968	1496	1144	1512	1514	1242	988	835	717
CCPV	184	194	137	108	143	128	105	63	38	37
Part	9,1%	9,9%	9,2%	9,4%	9,5%	8,5%	8,5%	6,4%	4,6%	5,2%

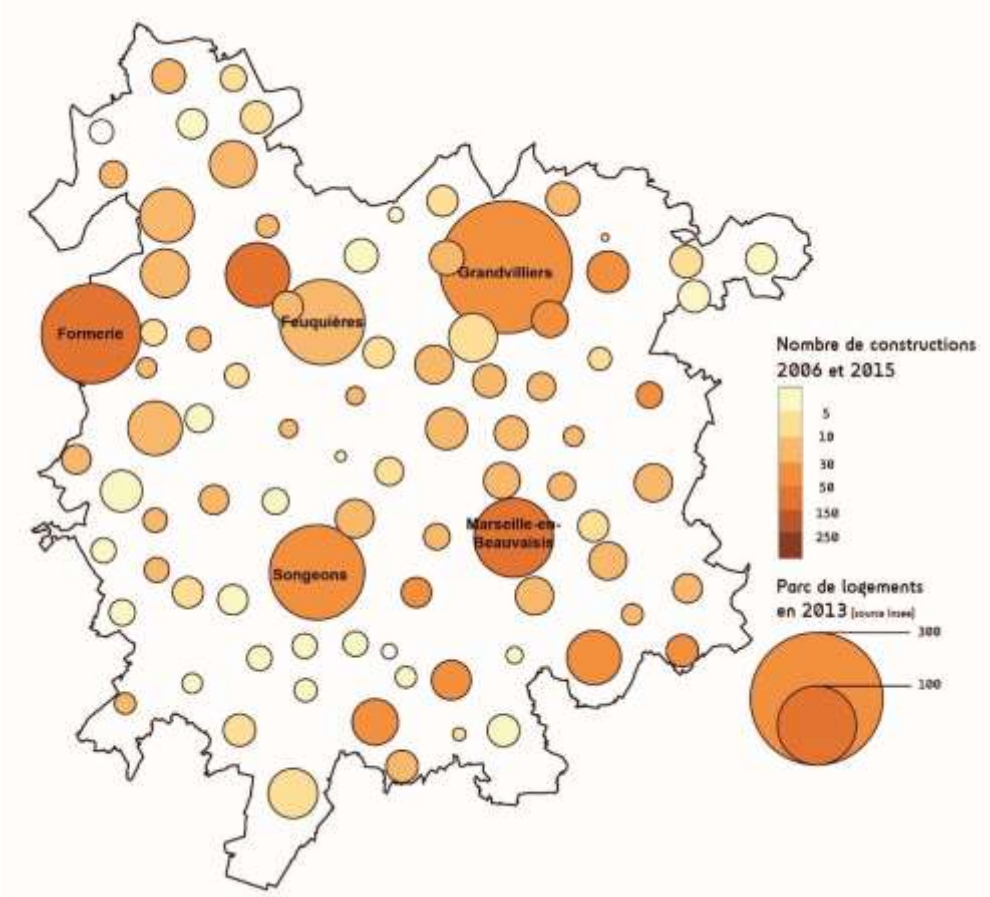
Figure 166 – Poids de la CCPV dans la production de nouvelles constructions dans l'Oise

Source : Sit@del2 - Logements commencés par utilisation et par commune (2006-2015) / Réalisation Groupe PLUiH

La **Picardie Verte produit en moyenne 113 logements par an depuis 10 ans** (moyenne estimée pour 2006-2015).

Elle connaît un **fort ralentissement depuis 2012**, la production a été divisée par 5 en l'espace de 10 ans pour ne représenter aujourd'hui que 37 nouvelles constructions. L'Oise connaît elle aussi cette baisse mais en plus faible proportion : - 64 % entre 2006 et 2015 alors que – 79 % pour la CCPV.

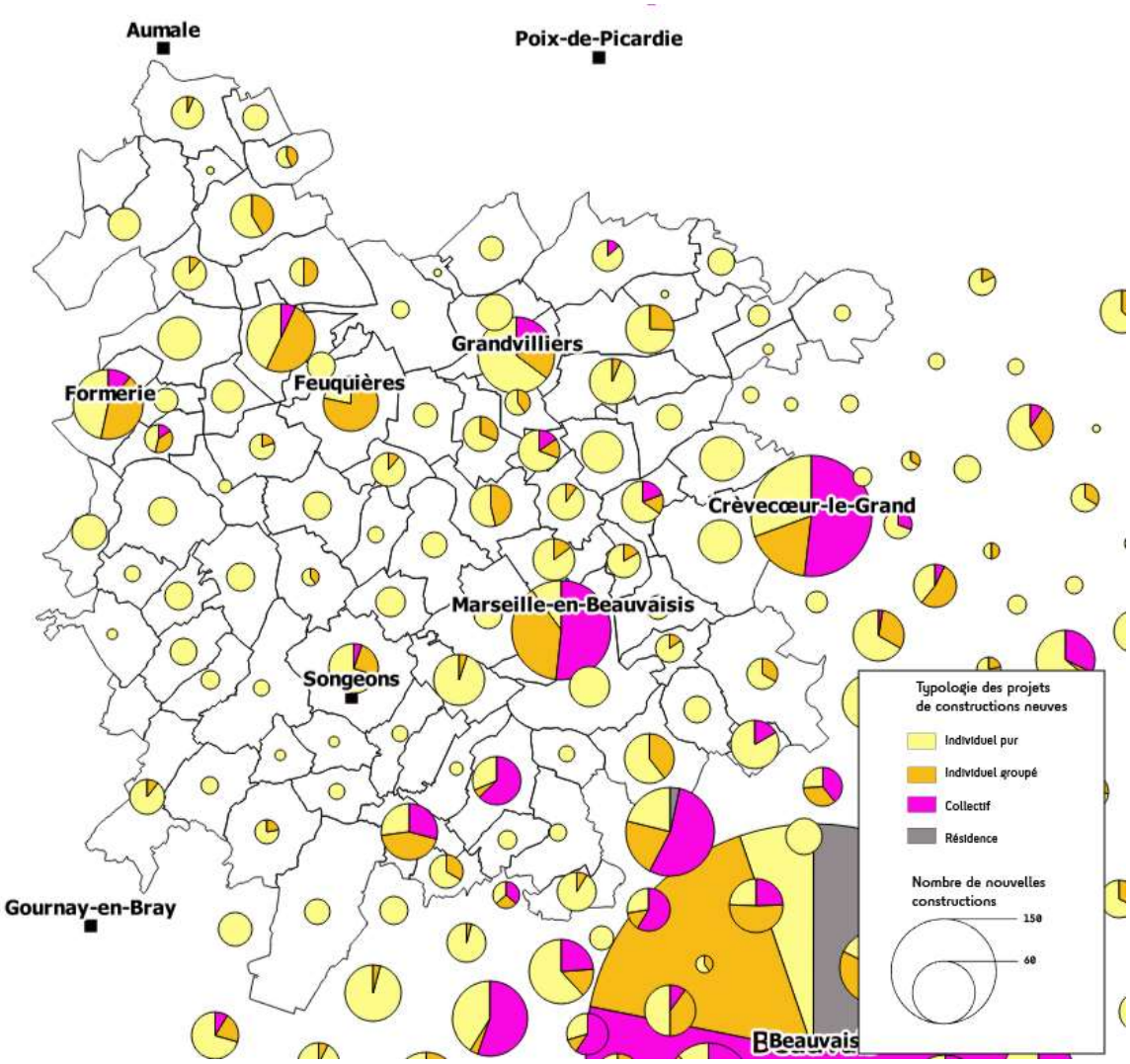
A l'échelle de la CCPV, trois communes n'ont pas eu une seule construction (Bazancourt, Saint-Valéry et Vrocourt) tandis **qu'1/4 de la production est assurée par seulement 4 communes** (Marseille-en-Beauvaisis 149 logements, Grandvilliers 88 logements, Formerie 75 logements, Moliens 72 logements).



Carte 96 – Poids de la construction neuve dans le parc de logements
Source : Sit@del2 - Logements commencés par utilisation et par commune (2006-2015) et Insee, RP 2013 / Réalisation Groupe PLUiH

La répartition de cette production neuve de logements comparée au poids communal du parc de logements permet d'identifier des territoires qui ont une création importante de nouvelles constructions.

Hormis des exemples sur les communes limitrophes aux principaux pôles de la CCPV, les villages n'ont pas connu un essor fulgurant par la construction neuve. **La CCPV compte un équivalent de 10 % de son parc actuel créé en l'espace de 10 ans.**



Carte 97 – Typologies des constructions neuves en Picardie Verte

Source : Sit@del2 - Logements commencés par utilisation et par commune (2006-2015) / Réalisation Groupe PLUiH

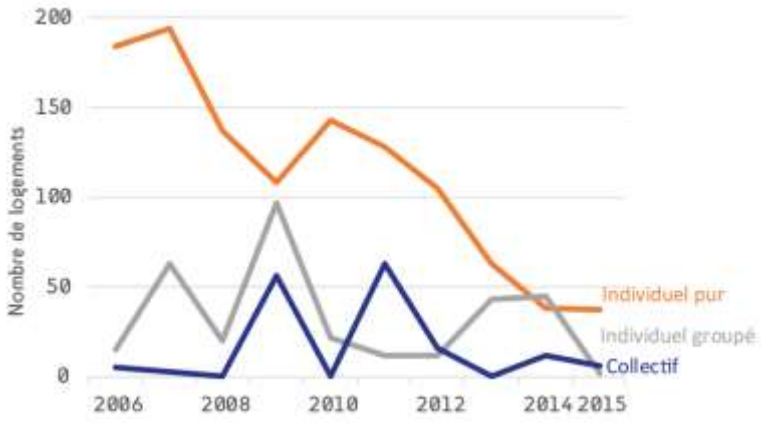


Figure 167 – Evolution de la production des logements neufs sur le territoire de la CCPV selon la typologie

Source : Sit@del2 - Logements commencés par utilisation et par commune (2006-2015) / Réalisation Groupe PLUiH

En quasi **10 ans (2006-2015), la CCPV a connu le lancement de 1 629 logements** déployés essentiellement par le logement individuel.

Le logement individuel pur



Photo 7 –Le logement individuel inonde le marché de l'immobilier depuis les années 1970 (cliché pris à Hécourt)
Source : Groupe PLUi-H, mars 2017

Il s'agit de constructions isolées sur leurs parcelles. Ce type de construction représente 70 % de la production totale de logements neufs avec principalement du pavillon d'au moins 5 pièces, soit 1 137 logements.

Ce type de produit répond à une demande mais ouvre quelques interrogations :

- La forte baisse de la production de logements neufs observée ci-avant est due à la chute de la production de logements individuels (purs et groupés),
- des ménages qui n'ont pas les moyens de s'offrir un pavillon, et préfèrent la même dimension mais sur des parcelles très petites,
- un mono-produit qui risque de créer des difficultés à la revente pour les ménages installés depuis les années 70 qui voudraient vendre leur logement à terme. Le risque de concurrence s'accroit.
- La disponibilité des terrains s'amenuise, l'optimisation des parcelles pour des raisons économiques peut parfois aboutir à des problématiques de vues entre voisins.

Le logement individuel groupé



Photo 8 – Un tissu bâti historiquement groupé à l'horizontale (ici Lavacquerie) Source : Groupe PLUiH, février 2017

Il s'agit d'un logement qui est accolé à un autre logement. Il se distingue du logement collectif dans la mesure où chaque logement possède sa propre entrée.

En Picardie Verte le logement groupé est plutôt accolé par un garage ou directement sur le pignon d'une autre construction. Sa production représente 20 % de la construction neuve, soit 331 constructions.

Ces logements intéressent la population sous les conditions de disposer d'une intimité dans le jardin et surtout d'une très bonne qualité acoustique.

Il présente des avantages notamment sur l'économie : moins de façades à rénover et un renforcement thermique dans la plupart des cas.

Le logement collectif




Photo 9 –Le logement collectif récent mais aussi dans les bourgs historiques (Songeons et Gerberoy)
Source : Groupe PLUiH, mars 2017

> Définition par le Code de la construction et de l'habitation (article R.111-18)
> Un bâtiment d'habitation collectif tout bâtiment dans lequel sont superposés, même partiellement, plus de deux logements distincts desservis par des parties communes bâties »

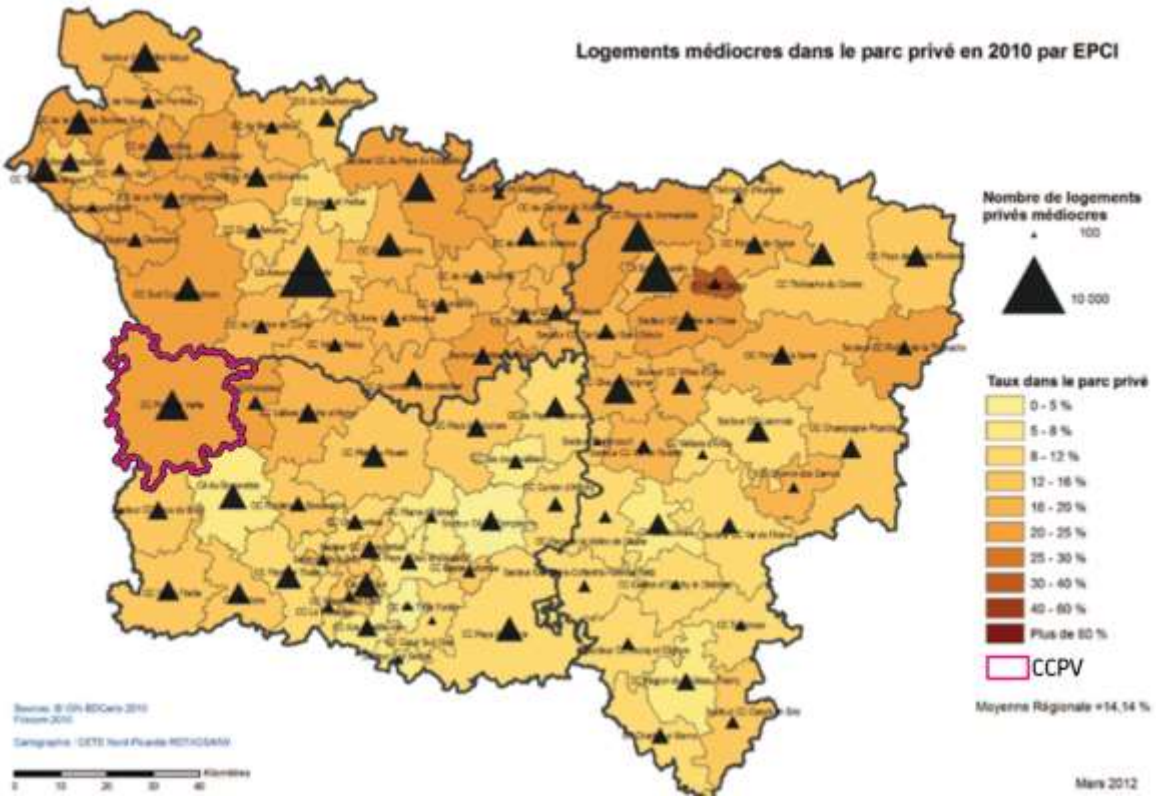
Du**, 9 % de la production de la CCPV sur cette période**, soit 161 logements. Même si le ratio est faible, on construit 1 logement collectif alors qu'au même moment 10 logements individuels isolés sur leurs parcelles sont bâtis. Cette production est essentiellement assurée par Marseille-en-Beauvaisis à travers son opération qui a généré au total 57 logements collectifs.

Ces logements font partie des produits utiles pour développer le parcours résidentiel des habitants. Ils nécessitent un traitement particulier sur le territoire :

- Les bailleurs sont de moins en **moins enclin à produire du logement en milieu rural** du fait de difficultés d'accéder au financement de l'Etat, davantage orienté sur les villes prioritaires comme Beauvais.
- Un **marché incertain sur le parc privé**. La plupart des logements collectifs sont produits par des bailleurs, les collectivités ou bien dans le cadre de réhabilitation d'anciennes bâtisses.
- Un **besoin de logements adaptés au contexte rural**. Les bailleurs sociaux et mairies rencontrés indiquent que le logement social individuel connaît un bon taux de remplissage contrairement à des logements collectifs des années 60 70 qui ne disposent pas de balcons, d'espaces extérieurs. La même demande se ressent sur le territoire, un logement en Picardie Verte nécessite à minima un espace extérieur.

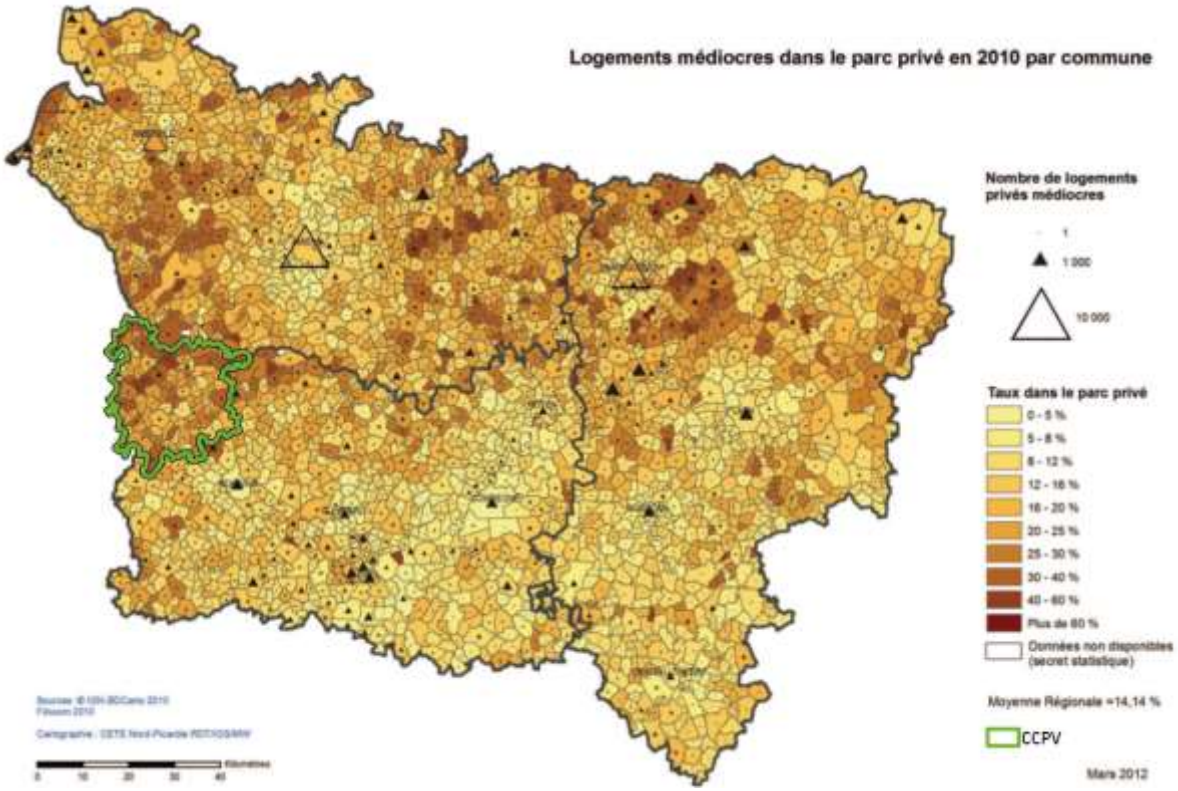
Pour rappel, le PLUi-H s'intègre au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui prévoit un objectif de logements à prix maîtrisés (destinés à la location ou à l'accession) principalement dans les bourgs principaux du territoire, ainsi que dans les bourgs secondaires et les pôles-relais. Ces derniers doivent à consacrer un minimum de 15% de leur production future à des logements à prix maîtrisés (un taux moindre peut être prévu pour les communes dont la part de logements à prix maîtrisés est supérieure à 10% du parc existant).

8. L'habitat médiocre



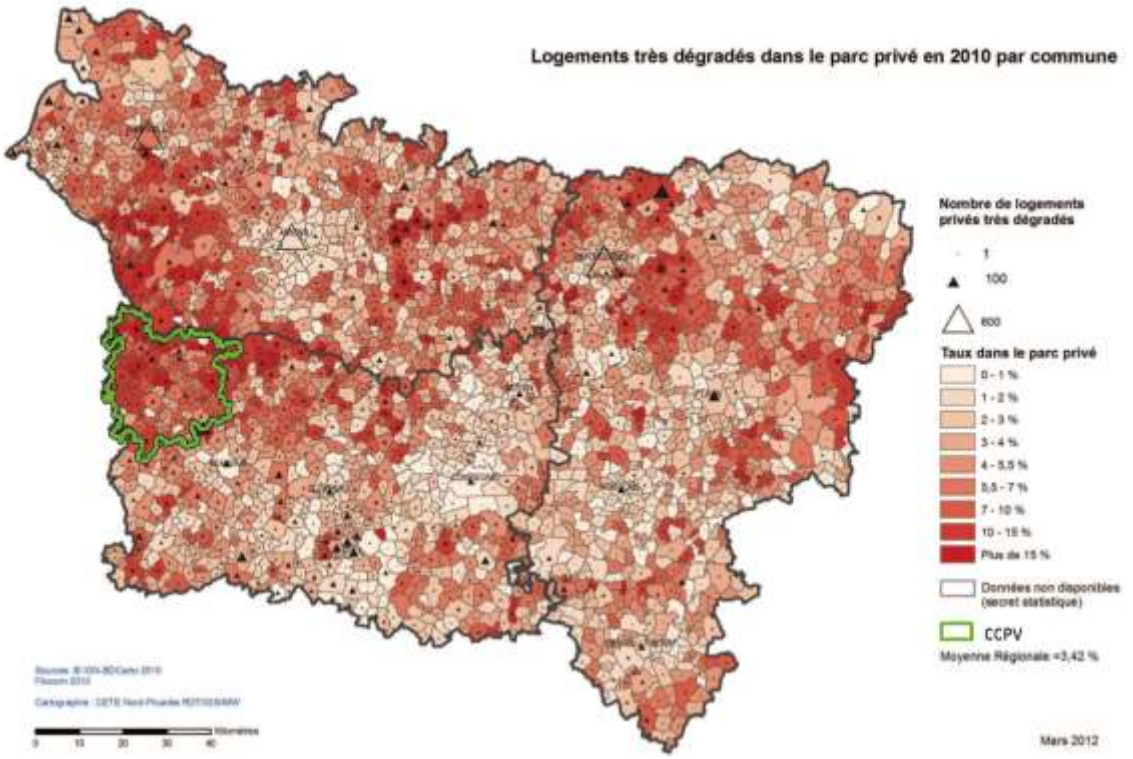
Carte 98 – Les logements médiocres en 2010 par EPCI

Source : CETE Nord Picardie - DRDT, Atlas de l'Habitat Médiocre en Picardie, 2010



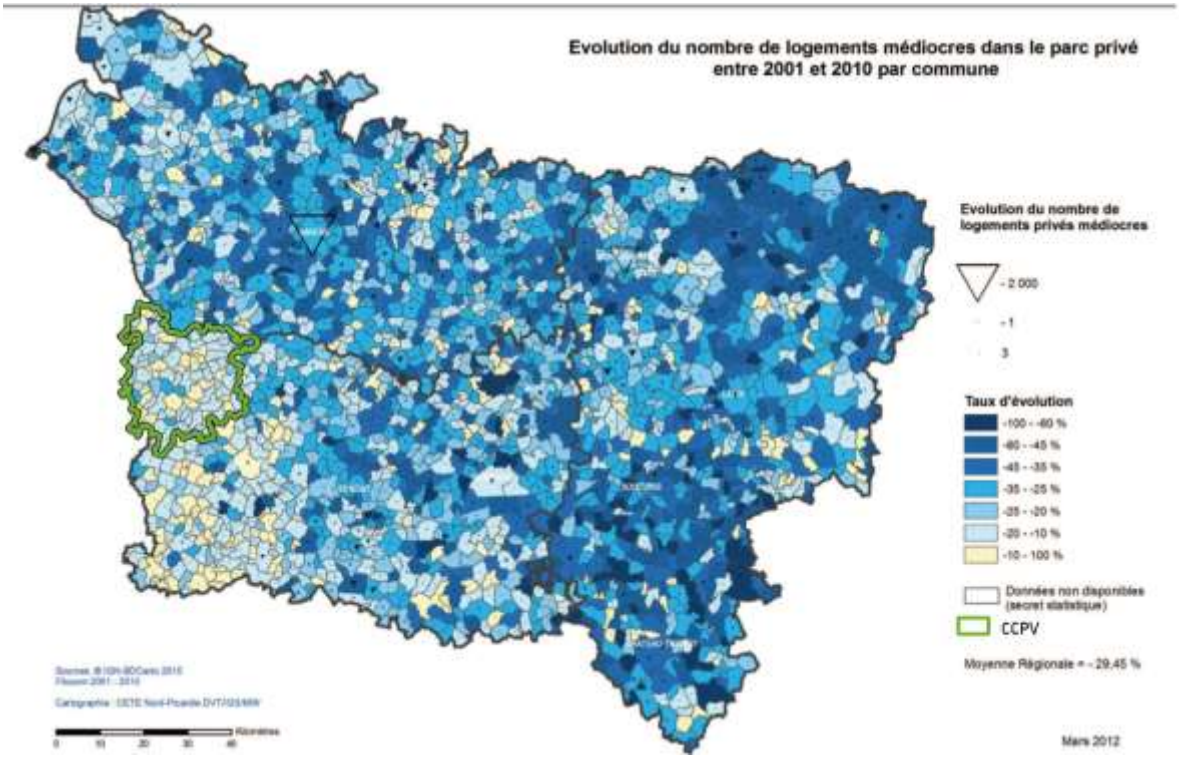
Carte 99 – Répartition à l'échelle communale des logements médiocres

Source : CETE Nord Picardie - DRDT, Atlas de l'Habitat Médiocre en Picardie, 2010



Carte 100 – Les logements très dégradés

Source : CETE Nord Picardie - DRDT, Atlas de l'Habitat Médiocre en Picardie, 2010



Carte 101 – Evolution de l'amélioration du parc des logements dégradés

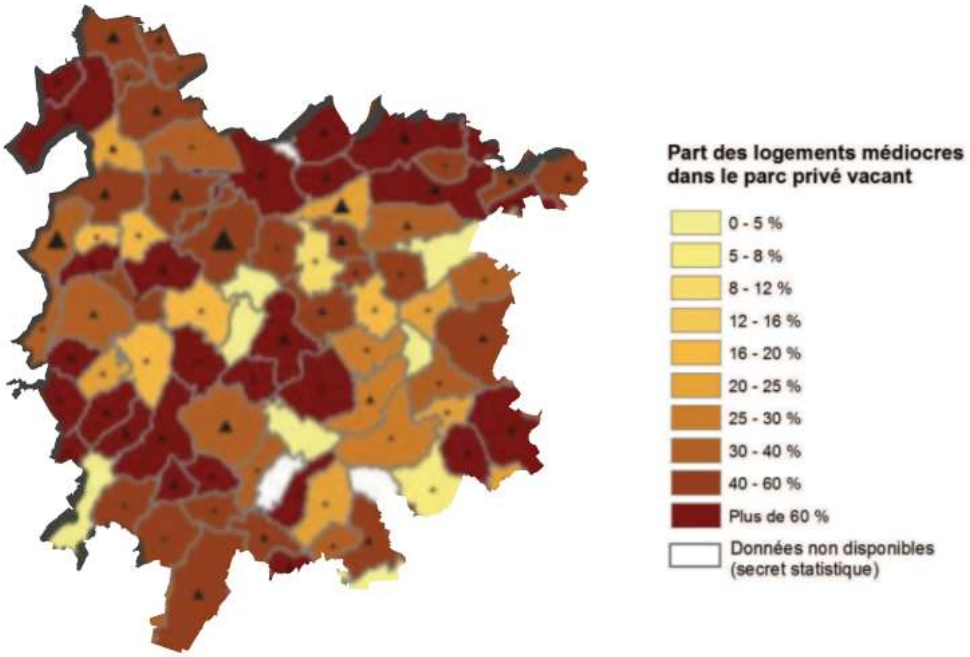
Source : CETE Nord Picardie - DRDT, Atlas de l'Habitat Médiocre en Picardie, 2010

La **Picardie comptait en 2010 plus de 100 000 logements médiocres, jugés indignes**. Le stock est en diminution mais de nombreux logements continuent de manquer d'éléments de base comme les WC ou d'une salle de bain ou d'une salle de douche.

La **CCPV figure parmi les territoires les plus concernés avec un logement privé sur 10 touché**. Les communes les plus concernées sont situées dans le secteur de Formerie, au Nord-Est (Secteur de Sommereux, La Vacquerie) et la vallée du Thérain.

Ces données permettent de caractériser le parc de logements de la Picardie Verte :

- Un **stock important de logements insalubres** qui risque de basculer dans le parc des logements vacants dans les prochaines années,
- Des **besoins de travaux importants**. Près de 380 résidences principales ne sont pas dotées d'une salle de bain/douche.
- Des données à relier au parc plutôt ancien des logements en Picardie Verte. Cela suppose que de nombreux logements n'ont pas été adaptés au besoin des ménages, qu'une **action sur le parc ancien est nécessaire**.
- La Picardie Verte figure parmi les territoires de l'Oise qui connaissent les plus forts taux communaux d'habitat privé très dégradé. La quasi intégralité des communes sont au-dessus de la moyenne régionale (3,42 % du parc privé en 2010) allant jusqu'à dépasser les 15 % du parc privé communal.
- L'évolution du parc des logements dégradés montre une nette amélioration à l'échelle régionale – 29 % entre 2001 et 2010. La Picardie Verte, avec la communauté de communes du Pays de Bray et la communauté de communes du Vexin-Theille, figurent parmi les territoires qui ont une résorption plutôt faible de l'habitat indigne. Ceci pose un réel problème quand le territoire, à l'image de la CCPV, comptabilise un taux élevé de logements médiocres.
- Signe positif, la réduction du parc à l'échelle régionale n'est pas liée à une démolition généralisée mais bien en la **réintégration des logements dans le circuit des logements classiques**. La démolition est la principale réponse aux logements très dégradés, l'action publique reste un moteur pour les logements en meilleur état (cf. graphique ci-après).



Carte 102 – Evolution de l'amélioration du parc des logements dégradés

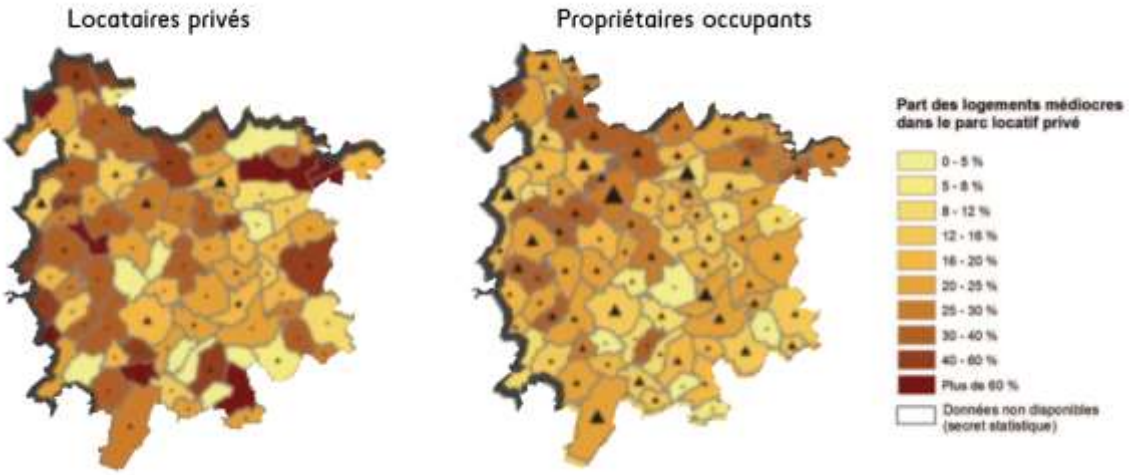
Source : CETE Nord Picardie - DRDT, Atlas de l'Habitat Médiocre en Picardie, 2010

La localisation exacte des logements médiocres est difficile à évaluer. Les rencontres avec les mairies n'ont pas ciblé de secteurs ou rues particulièrement vacants, ces habitats sont souvent dispersés dans la commune et dépendent davantage du devenir de l'occupant : un départ en maison de retraite, une succession longue … Les difficultés apparaissent au moment de trouver un nouvel occupant pour ces logements.

On remarque toutefois qu'une grande partie (près de 30 %) des logements médiocres sont déjà inhabités, ce qui est dans la tendance régionale. Dans la même période le Beauvaisis connait à l'inverse une grande partie de logements médiocres accueillant une population.

Le parc des résidences principales est peu concerné par les logements médiocres pour la partie la plus touristique de la Picardie Verte : vallée du Thérain, secteur de Gerberoy.

Senantes pour le Sud, le secteur de Grandvilliers (Sarcus, Hautbos, Saint-Deniscourt …) et Quincampoix-Fleury ont aujourd'hui plus de la moitié de leurs résidences secondaires reconnues comme logements médiocres.



Carte 103 – Le profil des occupants de logements médiocres

Source : CETE Nord Picardie - DRDT, Atlas de l'Habitat Médiocre en Picardie, 2010

Cette **part importante de logements médiocres concerne à la fois des locataires et des propriétaires en CCPV**. Les communes comptant de faibles taux de locatifs montrent toutefois des difficultés a proposer des logements locatifs de qualité. Côté pôles urbains, Formerie comptabilise près de 30 % de locataires éprouvant un mauvais équipement de son logement.

Les propriétaires les plus impactés sont principalement représentés le long d'un axe Nord / Feuquières . Vallée du Thérain. On y compte au moins 2 logements sur 10 de qualité médiocre.

L'installation de cadres est difficile sur cette partie du territoire, nombreux d'entre-eux, malgré un travail sur place, **ne trouvent pas un logement adapté à leurs attentes**.

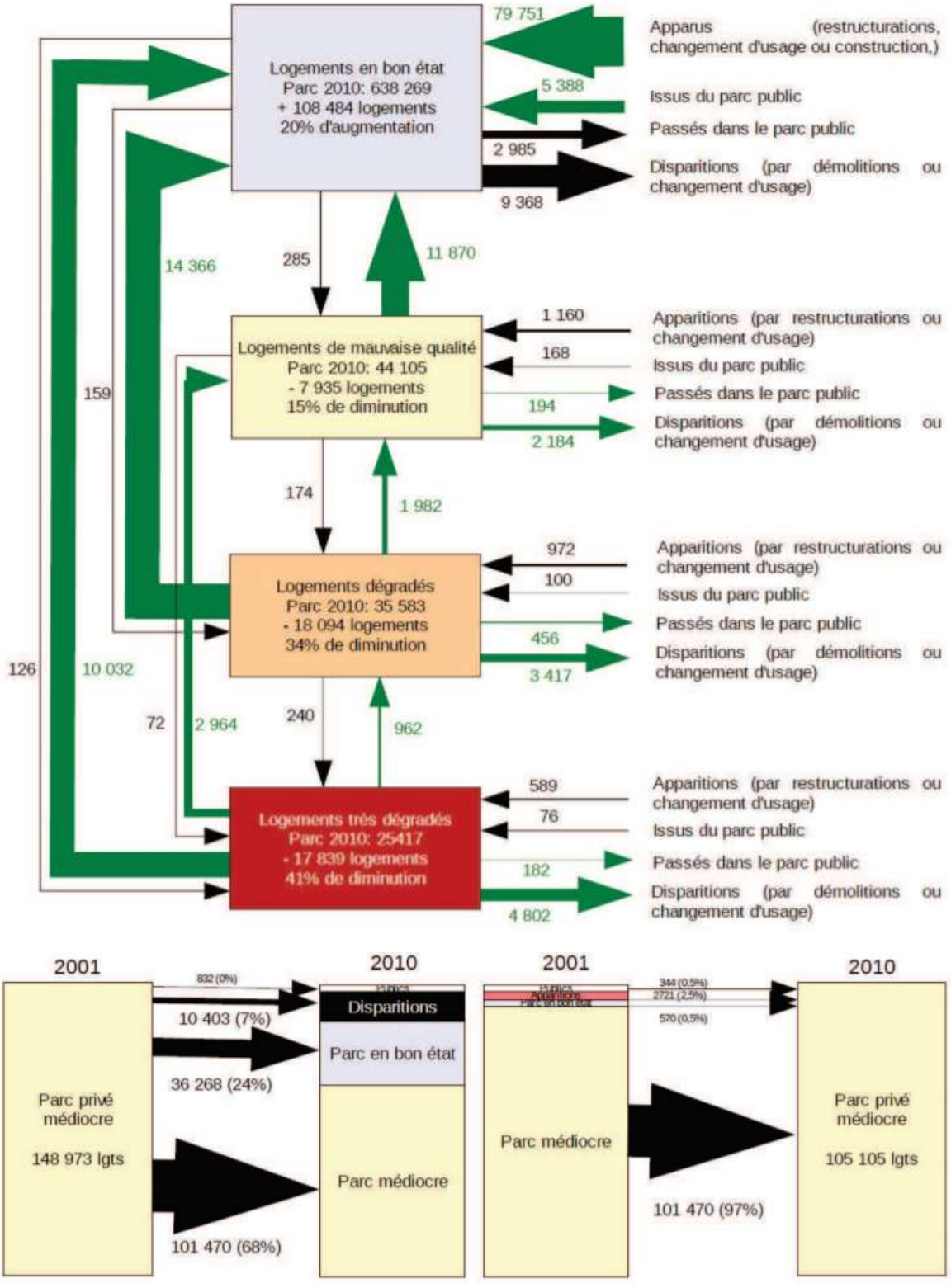


Figure 168 – Schéma logique des flux de l'habitat indigne en Picardie

Source : Sit@del2 - Logements commencés par utilisation et par commune (2006-2015) / Réalisation Groupe PLUiH

9. Sédentarisation des gens du voyage

Le département de l'Oise est en train de se doter d'un nouveau plan d'accueil des gens du voyage. La Picardie Verte n'est pas concernée par la loi imposant la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage pour les communes de plus de 5 000 habitants.

L'accueil est actuellement géré avec **8 sites**.

- deux aires de grand passage (150 caravanes) sur Beauvais et Liancourt,
- 6 aires de petites capacités (une vingtaine des caravanes) en dehors de la Picardie Verte, la plus proche étant à Beauvais.

Le **déploiement est jugé aujourd'hui insuffisant par rapport aux objectifs initiaux**, 4 aires de grand passage sont manquantes et 9 aires de petites capacités.

Tableau des aires d'accueil par collectivité

Commune ou EPCI compétent	Aire d'accueil (capacité en places)	date de délibération	Localisation
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	65	23/09/2004	**Beauvais** : EN SERVICE
Communauté de communes du Pays Noyonnais	30	----	**Noyon** - Le Marais de HEZ (AD82)
Thourotte	20	----	**Thourotte** - Non définie
Agglomération de la Région de Compiègne	75	29/06/04	**Jaux** : EN SERVICE
Communauté de Communes du Clermontois	25	----	**Clermont** - Entre deux Eaux (AR31)
Communauté Commune du Liancourtois – Vallée Dorée	20	----	**Laigneville** - Marais de Sailleville (B1893 à 1923)
Mouy	20	----	**Mouy** - Les Pointes (W1 à 10)
Communauté de Communes du Plateau Picard	20	30/06/05	**Saint Just en Chaussée** Le Pré des Fossés (AM 81-82-35-36)
Communauté d'Agglomération Creilloise	90	----	**Creil –** RD 1016 / RD 201 **Nogent sur Oise –** 2 sites à l'étude : Les Rochers, & Les Frères Perrault
Senlis	40	29/06/05	**Senlis** - Le Gué de Creil (135)
Pont Sainte Maxence	30	19/02/04	**Pont Sainte Maxence** - Fossé traversine (C103 à C106)
Crépy-en-Valois	30	17/09/04	**Crépy en Valois** - Le bas de la fontaine Vaudemanche (AS 65 AS 66)
Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne	40	30/06/2005	**Gouvieux** - La fosse aux Bouleaux (AO 95)
Méru	20	15/12/2008	**Méru** - Bois de Cresne (ZR n°54)»
Chambly	30	18/12/2008	**Chambly** - Le Sapin (ZH01 n°12)

Figure 169 – Répartition de l'accueil des gens du voyage dans l'Oise – les aires d'accueil

Source Schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans l'Oise (révision 2012)

Tableau des aires de grand passage par collectivité

Commune ou EPCI compétent	Grand Passage (capacité en places)	date de délibération	Localisation
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	100 à 200	23/09/2004	**Beauvais** : EN SERVICE
Agglomération de la Région de Compiègne	80 à 100	----	**Choisy au Bac –** La Bouche d'Oise à l'étude
Communauté de Communes du Clermontois	100 à 200	----	**Breuil-le-Sec** - Le petit Muid (ZA 18)
Communauté d'Agglomération Creilloise	100 à 200	----	**Creil –** Le Plessis Pommeraye
Senlis	Plus de 200	----	**Senlis –** La Corne de Bœuf (RN330/RD1324) : à l'étude
Méru	80 à 100	27/06/2005	**Méru** - La Croix Marie Vaux (NZ n°8 RD923)

Figure 170 – Répartition de l'accueil des gens du voyage dans l'Oise – les aires de grand passage

Source Schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans l'Oise (révision 2012)

La **Picardie Verte ne possède pas d'aires d'accueil des gens du voyage et ne porte pas de dispositif particulier visant à sédentariser ces populations**. 3 communes ont déclaré un ancrage territorial de familles issues des communautés des gens du voyage (cf. ci-après). Une grande partie des mairies n'ont pas réalisé de déclaration, d'autres familles pourraient donc être installées en Picardie Verte.

3 sites sont concernés : Escames, Morvillers et Senantes. Elles sont de tailles limitées et accueillent au total 4 familles et 21 personnes. Ces données restent faibles lorsque rapportées aux données départementales. Aujourd'hui une grande partie de l'accueil est porté par les villes de l'Oise.

Territoire	Sites	Familles	Personnes
Escames	1	1	4
Morvillers	1	2	11
Senantes	1	1	6
Oise	153	510	1883

Figure 171 – Répartition de l'ancrage territorial des 4 familles en picardie verte

Source Schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans l'Oise (révision 2012)

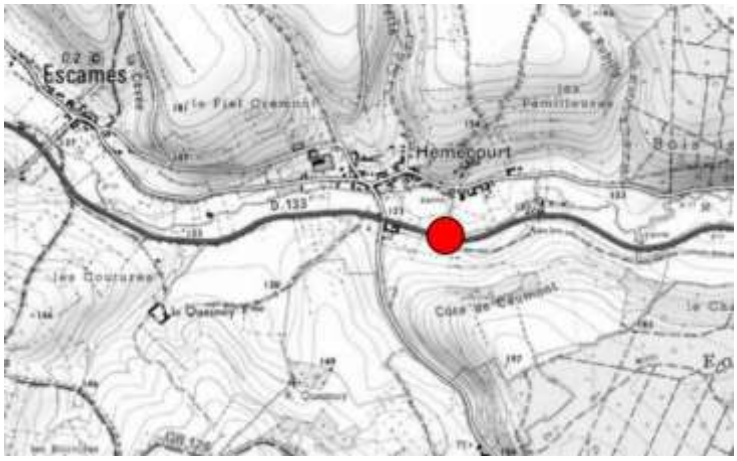


Figure 172 – Ancrage territorial des gens du voyage a Escames

Source Schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans l'Oise (révision 2012)

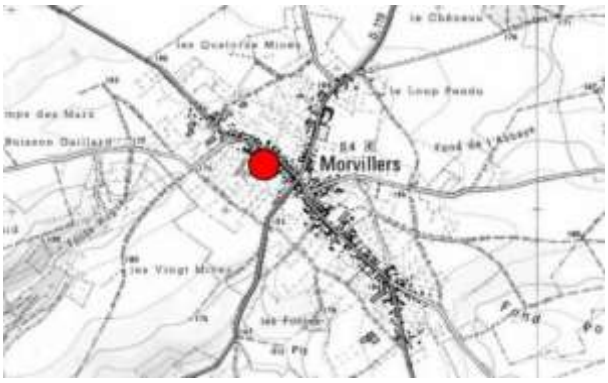


Figure 173 – Ancrage territorial des gens du voyage a Morvillers

Source Schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans l'Oise (révision 2012)

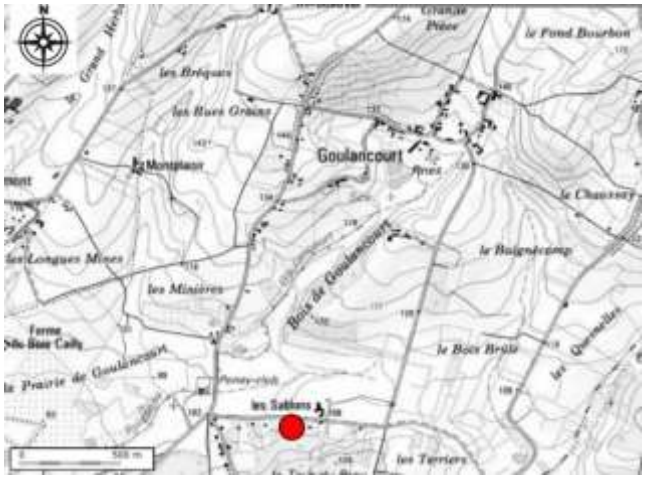


Figure 174 – Ancrage territorial des gens du voyage a Senantes

Source Schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans l'Oise (révision 2012)

Point d'étape avec les objectifs du SCoT

Pôles	Objectifs de construction neuve annuelle	Répartition future 2030
Niveau 1 Bourgs principaux	45	32 %
Niveau 2 Bourgs secondaires	16	11 %
Niveau 3 Pôles relais	16	11 %
Niveau 4 Villages	63	46 %
TOTAL CCPV	**140**	**100 %**

Tableau 25 : Objectifs de construction neuve annuelle

(Source : SCoT)

Le SCoT prévoit un total de 140 constructions neuves/an. Celles-ci devront être réparties prioritairement dans les villages (46%), dans les bourgs principaux (32%), puis dans les bourgs secondaires et les pôles relais (11%).

Le tableau ci-dessous présente quant à lui, des fourchettes de densités prévues pour la réalisation des constructions neuves. D'après les prévisions du SCoT, les bourgs secondaires et bourgs principaux connaitront une densité plus forte que les pôles relais et villages.

Pôles	Objectifs de densité (à l'hectare)
Niveau 1 Bourgs principaux	16 à 22
Niveau 2 Bourgs secondaires	14 à 18
Niveau 3 Pôles relais	12 à 16
Niveau 4 Villages	12 à 16

Tableau 26 – Objectif de densité selon le SCoT

(Source : SCoT)

Pôles	Population	Répartition actuelle
Niveau 1 Bourgs principaux	9 080	28 %
Niveau 2 Bourgs secondaires	3 051	9 %
Niveau 3 Pôles relais	2 008	6 %
Niveau 4 Villages	18 745	57 %
TOTAL CCPV	32 975 habitants	100 %

Tableau 27- Répartition de la population de la CCPV selon le SCoT

(Source : SCoT)

En 2014, le SCoT estimait que la répartition de population de la Picardie Verte était concentrée à 57% dans les villages, à 28% dans les bourgs principaux, puis dans les bourgs secondaires (9%) et dans les pôles relais (6%).

Le SCoT estimait la répartition des logements principalement dans les villages (56%), dans les bourg principaux (29%), dans les bourgs secondaires (8%), puis dans pôles relais (6%). Parallèlement à ce constat, la répartition des logements prévue pour 2030 s'élève à 46% dans les villages, soit 10% de moins que la répartition actuelle. Pour les bourgs principaux, les bourgs secondaires et pôles relais, la répartition prévue pour 2030 demeure plus conséquente que la répartition actuelle.

L'analyse révèle donc que le développement des villages est beaucoup plus rapide que prévu au détriment des bourgs principaux. Ce développement devra être encadré par le PLUi-H.

Pôles	Logements	Répartition actuelle	Répartition future 2030 SCOT
Niveau 1 Bourgs principaux	4 441	29 %	32 %
Niveau 2 Bourgs secondaires	1 253	8 %	11 %
Niveau 3 Pôles relais	937	6 %	11 %
Niveau 4 Villages	8 529	56 %	46 %
TOTAL CCPV	15 241		

Tableau 28- Répartition du logement selon le SCoT

(Source : SCoT)

Pôles	Logements	Répartition actuelle	Répartition future 2030 SCOT
Niveau 1 Bourgs principaux	45	12 %	32 %
Niveau 2 Bourgs secondaires	42	11 %	11 %
Niveau 3 Pôles relais	45	12 %	11 %
Niveau 4 Villages	247	65 %	46 %
TOTAL CCPV	379	100 %	100 %

Tableau 29 – Constructions neuves en Picardie Verte

(Source : Sitadel2)

Le tableau ci-dessus présente les chiffres de la construction neuve en Picardie Verte sur le pas de temps 2012-2015. Il confirme le constat émis précédemment : une surproduction de logements dans les villages (65% pour une répartition future estimée à 46%) au détriment des bourgs principaux.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres du logement vacant : La majorité de ceux-ci se localisent au sein des bourgs à 61%, dans les villages à 46%, dans les bourgs secondaire (7%), puis dans les pôles relais (6%). Une vigilance sera donc à prévoir particulièrement pour les bourgs et les villages.

L'élaboration du PLUi permettra de répartir efficacement les logements afin de trouver un équilibre pertinent entre la production de construction neuves et la remise sur le marché des logements vacants.

Pôles	Logements vacants	Répartition actuelle
Niveau 1 Bourgs principaux	498	61 %
Niveau 2 Bourgs secondaires	86	7 %
Niveau 3 Pôles relais	73	6 %
Niveau 4 Villages	559	46 %
TOTAL CCPV	1 222	100 %

Tableau 30 – Logements vacants en Picardie Verte
(Source : INSEE)

Synthèse du fonctionnement de l'habitat

La Picardie Verte cultive l'ambivalence d'un territoire rural aux portes de grandes agglomérations : des prix qui stagnent mais de moins en moins de disponibilité dans le parc bâti existant pour de nombreux villages.

Aujourd'hui les **pôles urbains historiques connaissent des signes de faiblesses** : un marché de l'habitat qui est plutôt en faveur des communes périphériques, une croissance des logements vacants, un marché du locatif qui répond de moins en moins aux demandes. Des indicateurs montrent que **certains de ces dysfonctionnements sont enclenchés**. La cohérence entre la production de logement sur du nouveau foncier et le soutien du parc de logements existant doit être trouvée pour éviter un accroissement de friches urbaines ou d'un marché de l'ancien qui s'essoufflerait.

La Picardie Verte est marquée à l'échelle régionale par **un stock important de logements ne correspondant plus aux standards d'aujourd'hui en matière sanitaire et de confort de vie**. Ceci combiné à une faible diminution ces dernières années de ce parc de logements tendent à générer des inquiétudes sur le devenir à la fois des habitants occupants déjà un logement médiocre, mais aussi les logements déjà médiocres (vont-ils repartir dans le parc des logements vacants ou à démolir ?).

Enjeu : Accompagner l'habitat dans les enjeux du XXIe siècle

- Anticiper les risques : présence d'associations des anciens et d'agriculteurs dans les décisions communales
- Construire « intelligemment » : respect des normes environnementales
- Où construire ? Etalement ou densification ? (une majorité de villages de moins de 300 habitants)
- Proposer une structure territoriale réfléchie selon des sites d'appuis pour la mutualisation des transports
- Favoriser la mutation de l'habitat traditionnel (changement de destination et réhabilitation/restauration) et définir de nouveaux usages (tourisme, habitat...)
- Encadrer les nouvelles constructions à travers une charte / nuancier pour sensibiliser sur l'architecture (définir des zones et à quelle échelle porte ce document ?)
- Développer des cohérences entre l'habitat en cœur de village et les constructions modernes en périphérie

Enjeu connexe : Prendre en compte le besoin de mobilité des habitants de la Picardie Verte

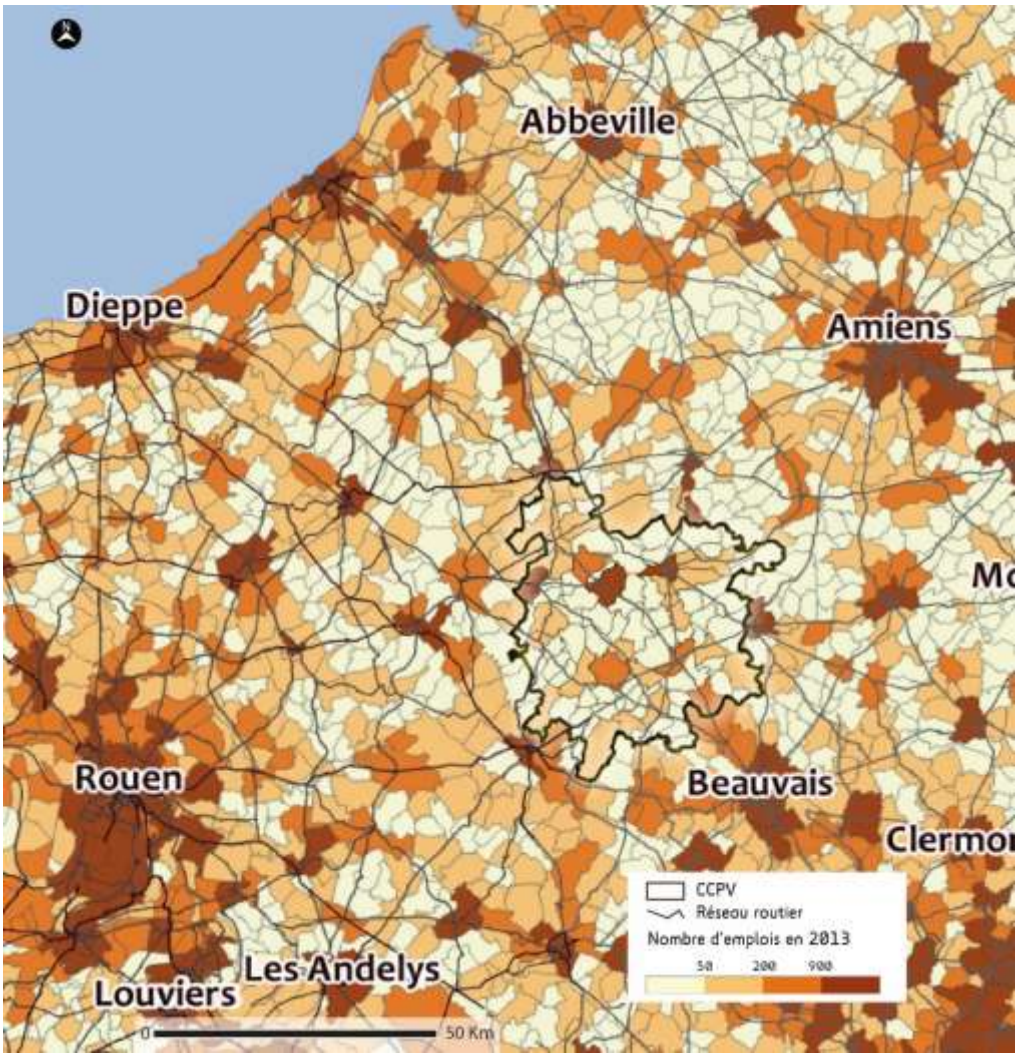
- Favoriser un développement urbain soucieux de l'offre existante des transports en commun
- Proposer une structure territoriale réfléchie selon des sites d'appuis pour la mutualisation des transports (multimodal, aires de covoiturage, possibilité d'avoir des déplacements partagés par grappes d'entreprises …)
- Prise en compte et prévision des impacts de la mobilité sur la santé
- Adaptation des aménagements aux modes doux (cycles, marche à pied …)
- Utilisation de la trame viaire existante pour redévelopper une offre de déplacements communaux (tours de villages) et intercommunaux (connexions des commues) pour identifier les liaisons douces les plus intéressantes
- Amélioration de la trame viaire
- Réfléchir sur l'avenir de l'automobile (aires de stationnement intégrant des bornes de recharge en électricité, aires de covoiturage, …)
- Sécuriser et aménagement des traversées de villages (passages d'engins agricoles, camions / besoin de sécurité des piétons)

Enjeu transversal : Renforcer le cadre de vie rural offert par l'urbanisme, l'architecture et les paysages

- Accompagner la densification de manière raisonnée
- Lutter contre la sanctuarisation et inversement au surdéveloppement des villages.

c. Les dynamiques économiques

10. Contexte local



Carte 104 – L'emploi en 2013

Source : Insee, RP 2013 / Réalisation Groupe PLUiH

La Picardie Verte est à la confluence entre **4 pôles d'emplois structurants** : à l'Ouest Rouen-Dieppe, à l'Est Amiens-Beauvais. Le territoire demeure un territoire d'emplois, profitant d'un réseau routier permettant aux entreprises de s'ouvrir sur le grand territoire.

Avec **8 937 emplois sur le territoire communautaire,** la Picardie Verte est la 11e intercommunalité en poids d'emplois à l'échelle du département. Elle représente ainsi **3,2 % de l'emploi à l'échelle de l'Oise**.

Les communes de la CCPV ont en moyenne 100 emplois chacune. La répartition est cependant contrastée, le trio Grandvilliers (1 782 emplois), Feuquières (1 548 emplois) et Formerie (1 224 emplois) propose la moitié de l'emploi tandis que deux communes ne comptaient pas d'emplois sur place en 2013 (Offoy et Villers-Vermont).

Ceci implique des besoins différenciés sur le territoire : les dépendances territoriales, la proximité entre le logement et l'emploi, les mobilités.



Figure 175 – Chiffres clés de l'emploi en 2013

Source : Insee, RP 2013 / Réalisation Groupe PLUiH

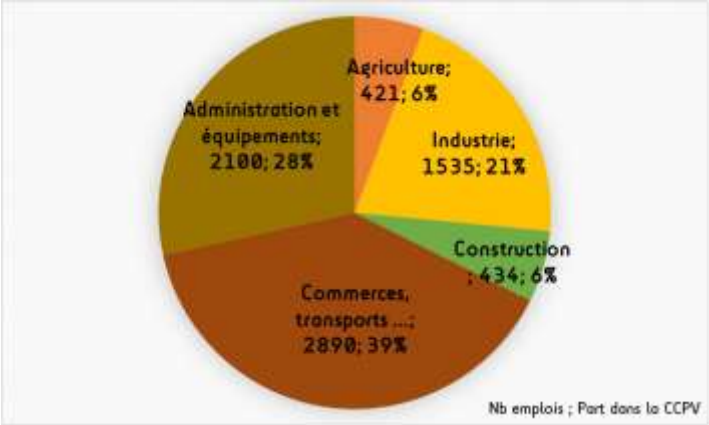


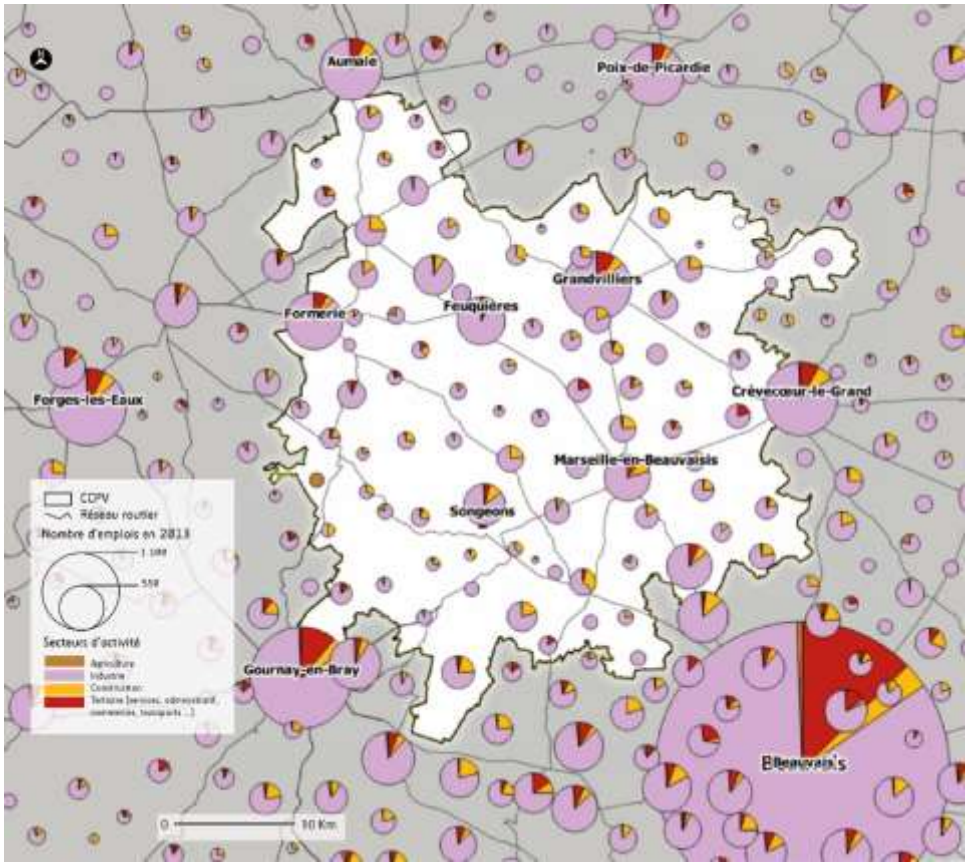
Figure 176 – Répartition de l'emploi salarié en 2013

Source : Insee, RP 2013 / Réalisation Groupe PLUiH

La répartition de l'emploi salarié montre une répartition 'classique' où les emplois tertiaires ont nettement été développés au cours du XXe siècle. Deux particularités se dégagent de cette répartition :

- Un **emploi agricole encore très présent** (6 % en CCPV alors que seulement 1,2 % au national). Il est en réalité encore plus important dans la réalité, plaçant la filière devant la construction et l'emploi industriel en tenant compte de l'emploi indirect généré, dont l'industrie agroalimentaire,
- Un **emploi industriel important**, il représente 2 emplois sur 10 (21 % en CCPV alors que 13 % pour la France).

11. Les particularités du territoire selon les activités



Carte 105 – Emploi et secteurs d'activités en 2013

Source : Insee, RP 2013 / Réalisation Groupe PLUiH

L'industrie tient une place importante dans la région. En Picardie Verte elle est représentée sous 3 facettes :

- **La continuité de la vallée de la Bresle** qui représente les savoir-faire en verrerie et flaconnage,
- **Les industries agro-alimentaires** avec le groupe Bigard en fer de lance qui est aujourd'hui le 1er distributeur français de viandes,
- **L'habillement** avec notamment les chaussettes Kindy à Moliens qui connaît actuellement comme de nombreuses entreprises françaises du textile des difficultés importantes.

Le commerce parvient à se maintenir dans le territoire avec la présence d'une **offre commerciale diversifiée** s'appuyant sur les commerces des centres-bourgs, les super et hypermarchés et les commerces de proximité. La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise cible Formerie et Grandvilliers comme des pôles commerciaux structurants du territoire, Feuquières et Marseille-en-Beauvaisis jouent plutôt un rôle de relai commercial.

L'installation d'un supermarché à Marseille-en-Beauvaisis a modifié les habitudes de consommation, captant davantage les habitants qui partaient consommer sur le Beauvaisis. A contrario le développement d'offres commerciales sur le territoire pourrait créer une concurrence territoriale qu'il faudrait limiter. A noter que la ville de Formerie a stoppé la résidentialisation des commerces en centre-bourg suite à la transformation de plusieurs boutiques autour de la place principale.

Les transports sont également bien représentés sur le territoire, ce qui paraît logique vu la position stratégique de la Picardie Verte. Ceci offre un contexte favorable pour les entreprises du transport et plus particulièrement celles orientées sur la logistique.

L'emploi agricole est étroitement lié aux types d'activité. La répartition de l'emploi agricole salarié met en évidence les pratiques différenciées sur le territoire, les terres de pâtures et les terres de cultures. Il faut nuancer ces données dans la mesure où le territoire compte encore beaucoup d'exploitations de petites tailles où l'exploitant n'est pas forcément salarié et où les regroupements masquent une activité bien plus importante.

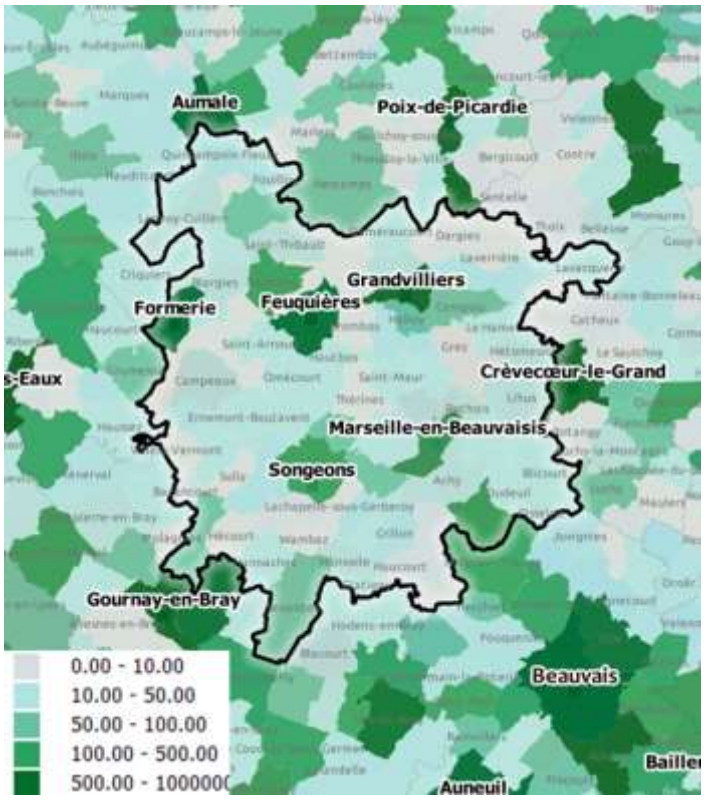
Les bourgs ruraux structurants du territoire, ainsi que Gournay, Aumale, Poix-de-Picardie et Crèvecœur-le-Grand pour les voisins, demeurent des sites d'appui pour l'emploi industriel (cf carte ci-après).

Une vigilance est nécessaire lorsque ces entreprises passent d'une direction familiale à une gouvernance actionnariale, l'attache au territoire étant un critère moins important pour certaines filières.

Le développement du siège social de la Saverglass en Picardie Verte est dans ce sens un élément très positif pour le territoire dans la mesure où l'entreprise assure à travers son projet le **maintien de son activité dans le territoire** pour les prochaines décennies. Au-delà de **l'attachement territorial** c'est aussi la **proximité aux grands axes routiers** qui permet aujourd'hui à ces entreprises de maintenir leurs activités dans le territoire.

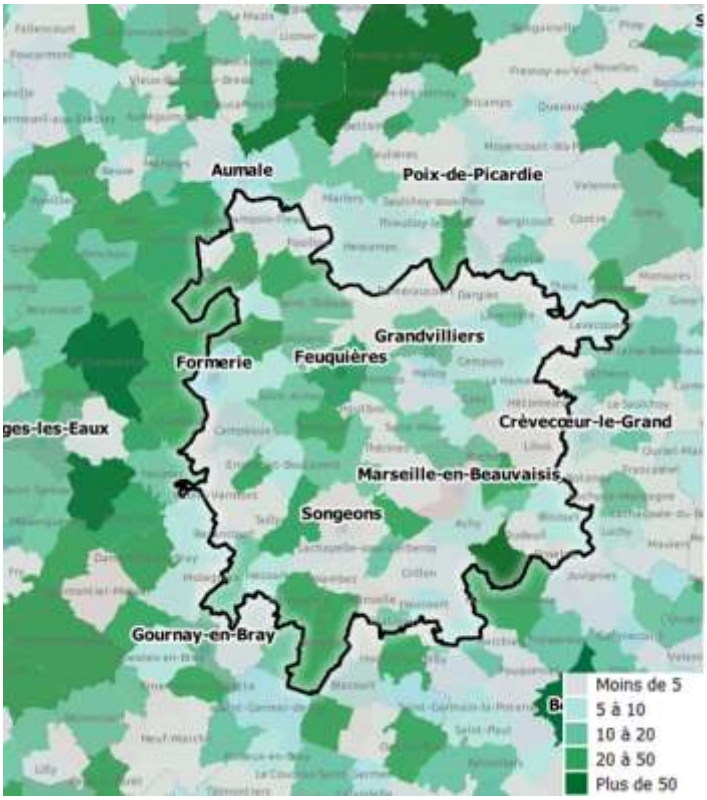


Figure 177 – 3 entreprises qui représentent les caractéristiques de l'emploi en CCPV : l'agroalimentaire, le textile et le verre



Carte 106 – L'emploi salarié industriel en 2013

Source : Insee, RP 2013 / Réalisation Géostudio 201



Carte 107 – L'emploi agricole (salarié et non salarié) en 2013

Source : Insee, RP 2013 / Réalisation Groupe PLUiH

12. L'aménagement économique

L'aménagement économique se base sur 3 Zones Communautaire d'Aménagement (ZCA) : La Voie Renette à Feuquières, la ZCA de Grandvilliers, et la ZCA de Formerie. Le territoire est encore en mesure de proposer des surfaces pour l'implantation de nouvelles structures ainsi que le déploiement d'entreprises existantes.

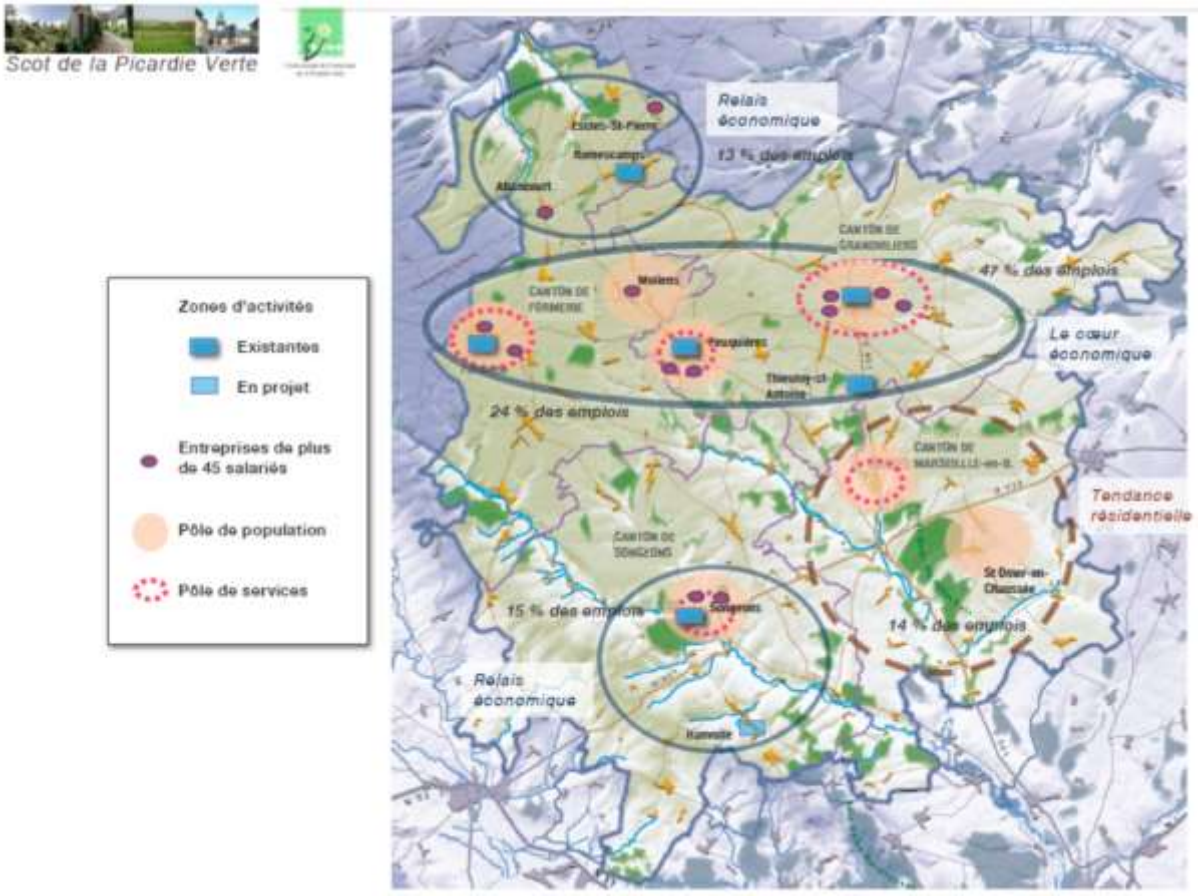
Les entretiens en commune et les ateliers visant à rencontrer les porteurs de projets et entrepreneurs ont mis en évidence le besoin de conserver des marges de manœuvre sur plusieurs sites. **L'industrie est une activité qui consomme de l'espace**, un projet d'extension porte rapidement sur plusieurs hectares. Des besoins ont été identifiés sur Formerie et Feuquières pour maintenir des projets d'extension envisagés par le passé.

Aujourd'hui les principales zones économiques ont une **disponibilité d'environ 45 % de leurs possibilités**.

Zone	Commune	Usage	Disponibilité en ha	Superficie en ha
ZCA de la Voie Renette	Feuquières	Mixte	0.09	4,22
ZI Chantereine	Grandvilliers	Industrie	13 (long terme)	33
Zone commerciale	Grandvilliers	Commerce	4 Pas de viabilisation	8
Réserve foncière	Songeons	Mixte	8	8
Réserve foncière	Grandvilliers	Industrie et artisanale	6,3	6,3
TOTAL	3 communes	4 usages	46	72,3

Figure 178 – Les zones à vocation économique en cours de commercialisation

Source : Insee, CCI, monographie intercommunale 2015



Carte 108 – Les Zones d'activités en Picardie Verte

Source : CCPV - SCoT de la Picardie Verte.

Au-delà de l'accueil simple activités économiques, des zones connaissent des complications dans leur déploiement liés à plusieurs facteurs cumulés pour certaines d'entre elles :

- La **proximité aux espaces naturels et agricoles**. La consommation d'espaces ou les activités peu compatibles avec les normes environnementales pourraient contraindre le développement de certaines entreprises.
- Les **difficultés d'accès et la nuisance générée sur les riverains**. Certains sites présentent aujourd'hui des limites pour l'accès à des engins lourds et encombrants. Les villages se sont rapprochés de sites, la question du devenir de zones économiques se pose aujourd'hui pour limiter les conflits d'usage,
- L'intégration paysagère. La **plupart des bâtiments imposants se sont implantés en entrée d'agglomération**. Le territoire dispose d'un potentiel touristique et d'une cadre de vie agréable qui nécessite une vigilance particulière sur les aménagements urbains et architecturaux qui jouent le rôle de vitrine des villages.
- La **valeur économique des terres et bâtiments.** Plusieurs communes connaissent des difficultés à soutenir l'activité économique face à des projets résidentiel avec une valeur du foncier plus avantageuse pour une vente en logement qu'en activité économique. Le recours à des zonages spécifiques dans les documents d'urbanisme et la protection de zones commerciales ont permis de réguler ces problématiques. L'enjeu continue d'exister.

D'autres éléments vont devenir nécessaire pour continuer à être attractifs :

- Maintenir les facilités de desserte au territoire, routière et ferroviaire,
- Conserver une diversité des possibilités d'implantations. L'offre tertiaire est peu développée sur le territoire, la question de l'entreprenariat des jeunes et le développement des pme tertiaires en milieu rural (espaces partagés, petites cellules de bureaux …) pourrait être abordée pour reconquérir des friches ou redynamiser des espaces proches des gares, donc développer une offre différente des zones d'activités qui sont davantage vouées à conserver un caractère artisanal ou commercial,
- Le **déploiement du numérique en haut débit** (cf. carte ci-après) dans un territoire qui connaît aujourd'hui certaines difficultés à diffuser un réseau de téléphonie mobile, de numérique efficace, dans l'intégralité du territoire.



Figure 179 – Feuquières, des interrogations sur les possibilités d'extension future (liens avec les continuités écologiques à approfondir)

Source : Insee, RP 2013 / Réalisation Groupe PLUiH



Figure 180 – Grandvilliers, une façade urbaine Sud dédiée à l'économie

Source : Insee, RP 2013 / Réalisation Groupe PLUiH

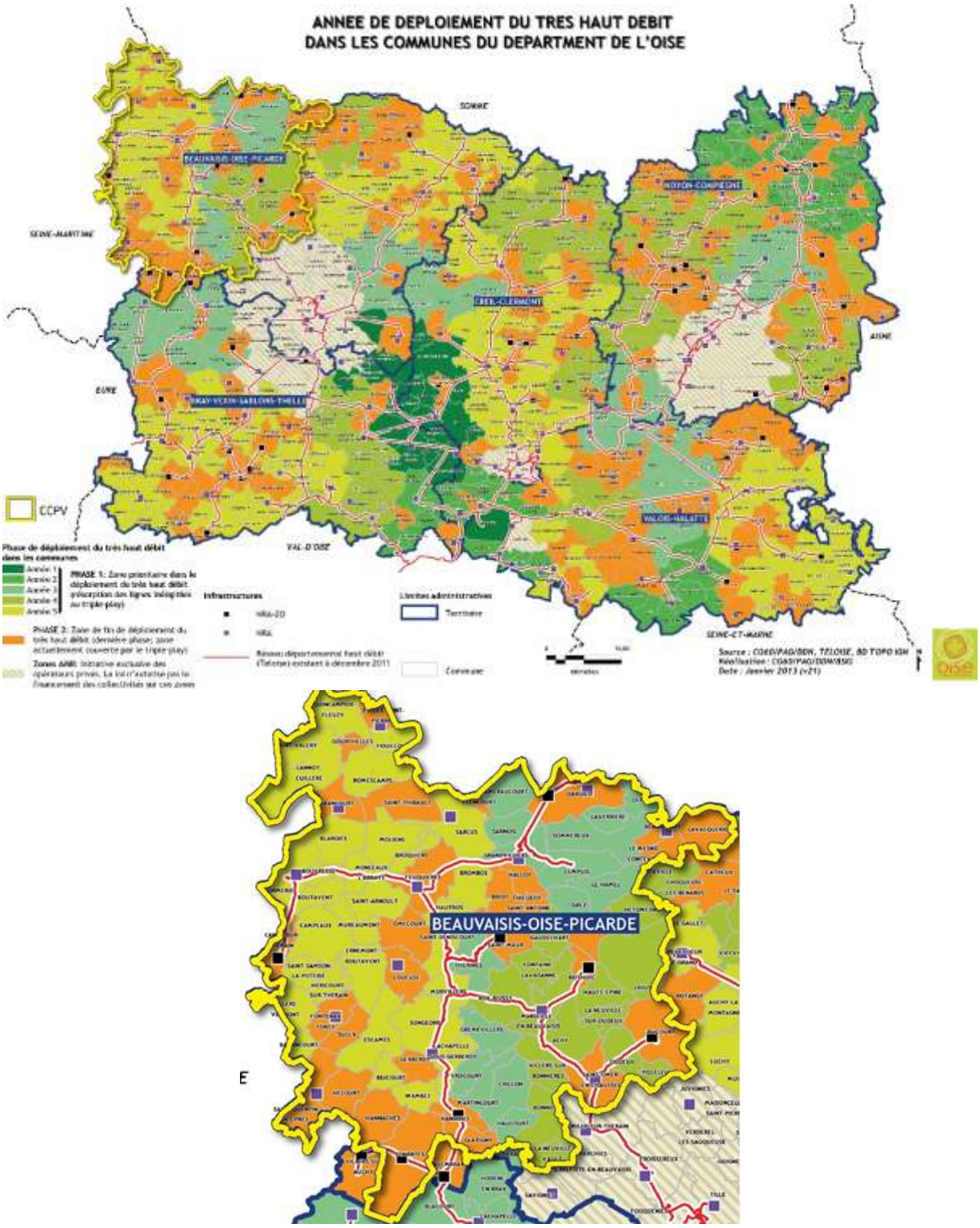


Figure 181 – Achy, une zone d'activité difficile d'accès (proximité Thérain, fragilité du pont …)

Source : Insee, RP 2013 / Réalisation Groupe PLUiH

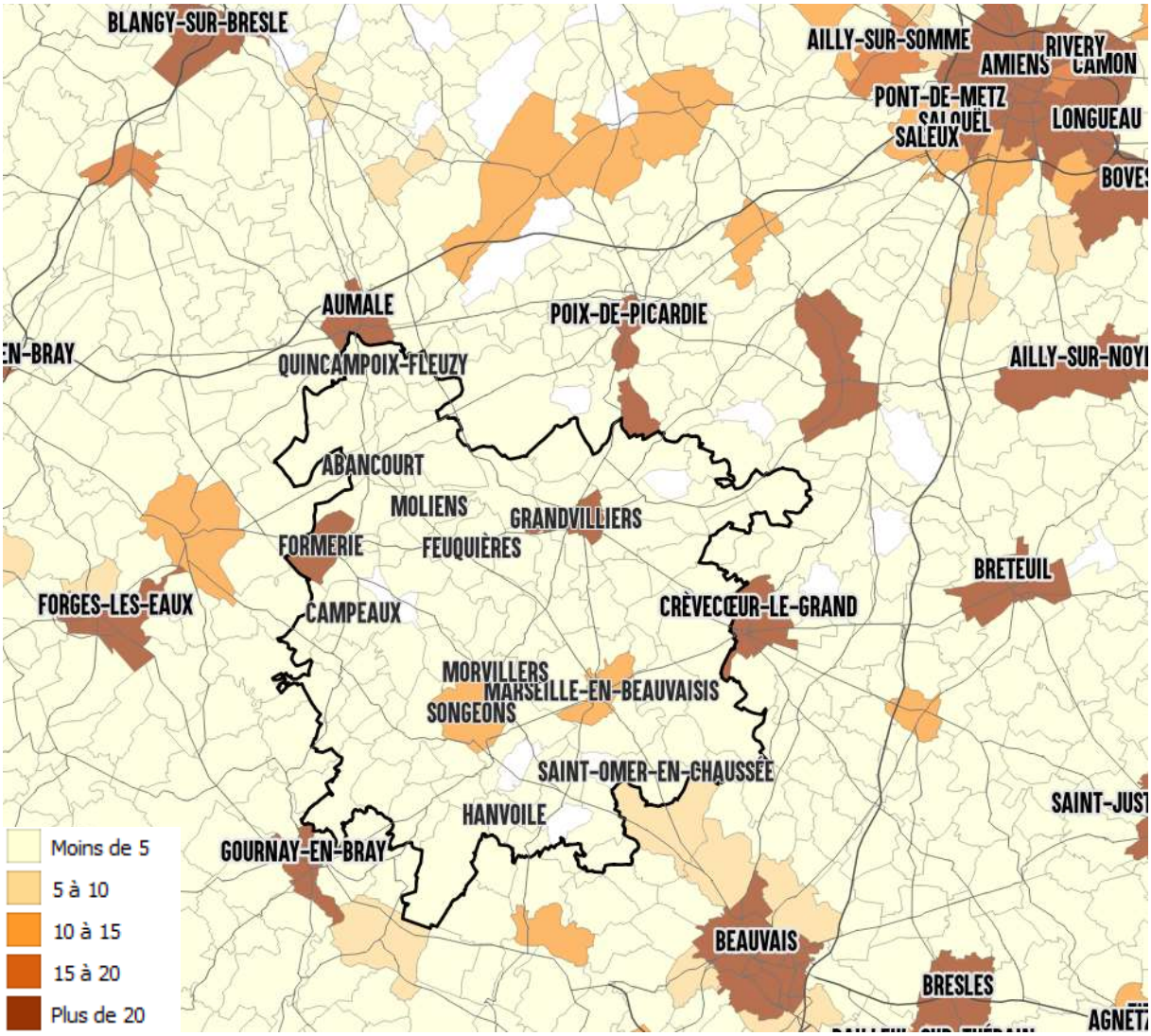


Figure 182 – Formerie, Un Plan local d'urbanisme qui protège les rez-de-chaussée commerciaux



Carte 109 – Le déploiement du numérique nécessaire aux entreprises mais aussi aux habitants

Source : CD Oise, 2013

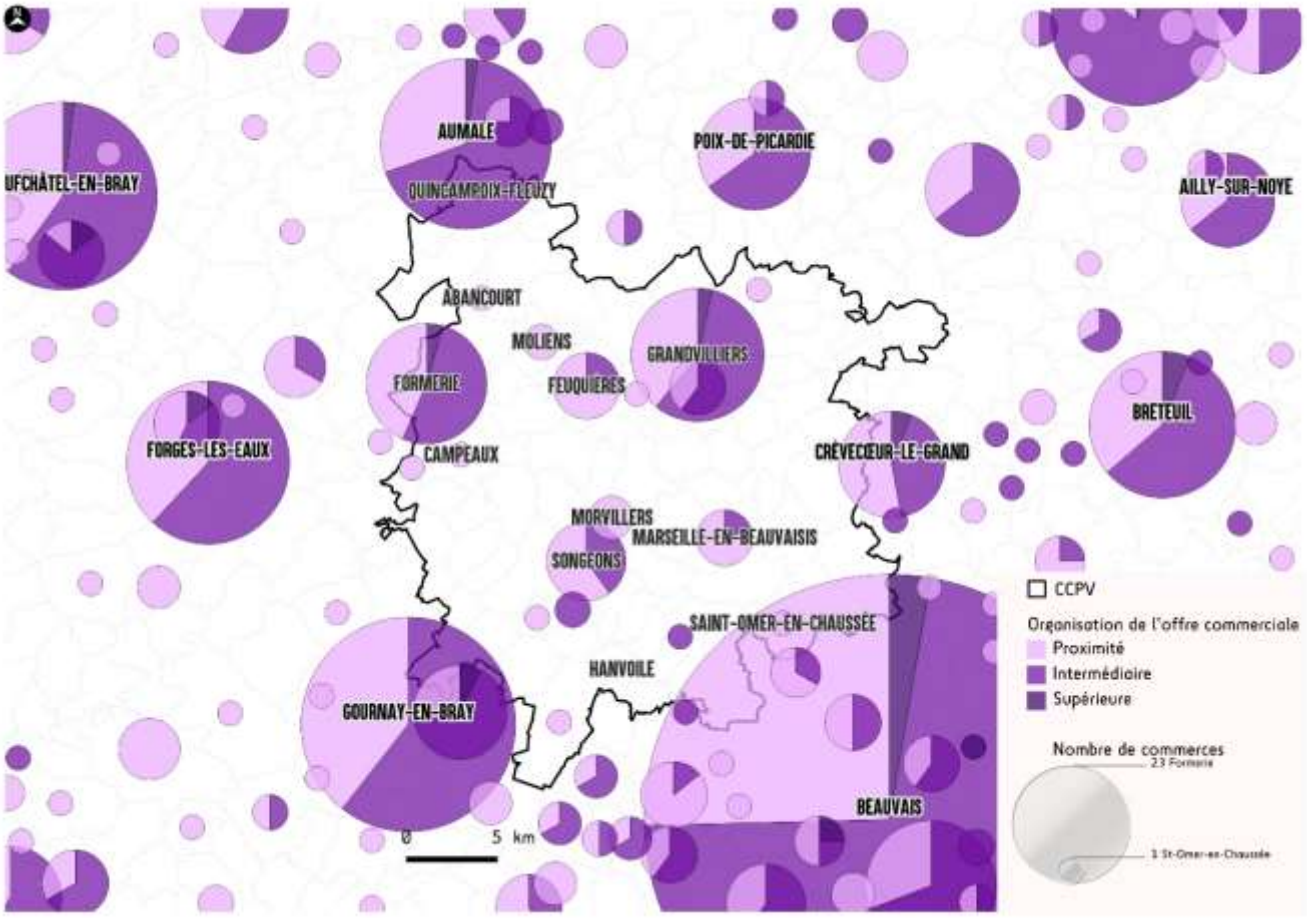


Carte 110 – Répartition des équipements en 2014 sur le territoire de la Picardie Verte

Sources : Insee BPE 2014

L'ensemble des équipements de la Picardie Verte parmi lesquels sont compris les services aux particuliers, le commerce, les transports, les structures destinées à l'enseignement, à la santé, aux sports, aux loisirs et à la culture, connaissent une répartition plutôt hétérogène sur le territoire. Ils sont principalement répartis entre les cinq bourgs principaux (Formerie, Feuquières, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis et Songeons). Les bourgs secondaires (Abancourt, Moliens, Saint-Omer-en-Chaussée) jouent toutefois un rôle intéressant dans l'apport d'équipements aux habitants de la Picardie Verte.

Le reste des communes, hormis certains pôles relais comme Hanvoile, Morvillers ou Campeaux, ne disposent pas ou très peu d'équipements structurants. Ils bénéficient toutefois de quelques équipements de proximité qui assurent l'approvisionnement des habitants en produits et services de premières nécessités. Les agglomérations extérieures sont également à prendre en compte dans l'organisation du territoire. Aumale, Poix-de-Picardie, Crèvecœur-le-Grand, Beauvais et Gournay-en-Bray sont tous des pôles d'importance, qui influent sur la Picardie Verte en créant une certaine concurrence.

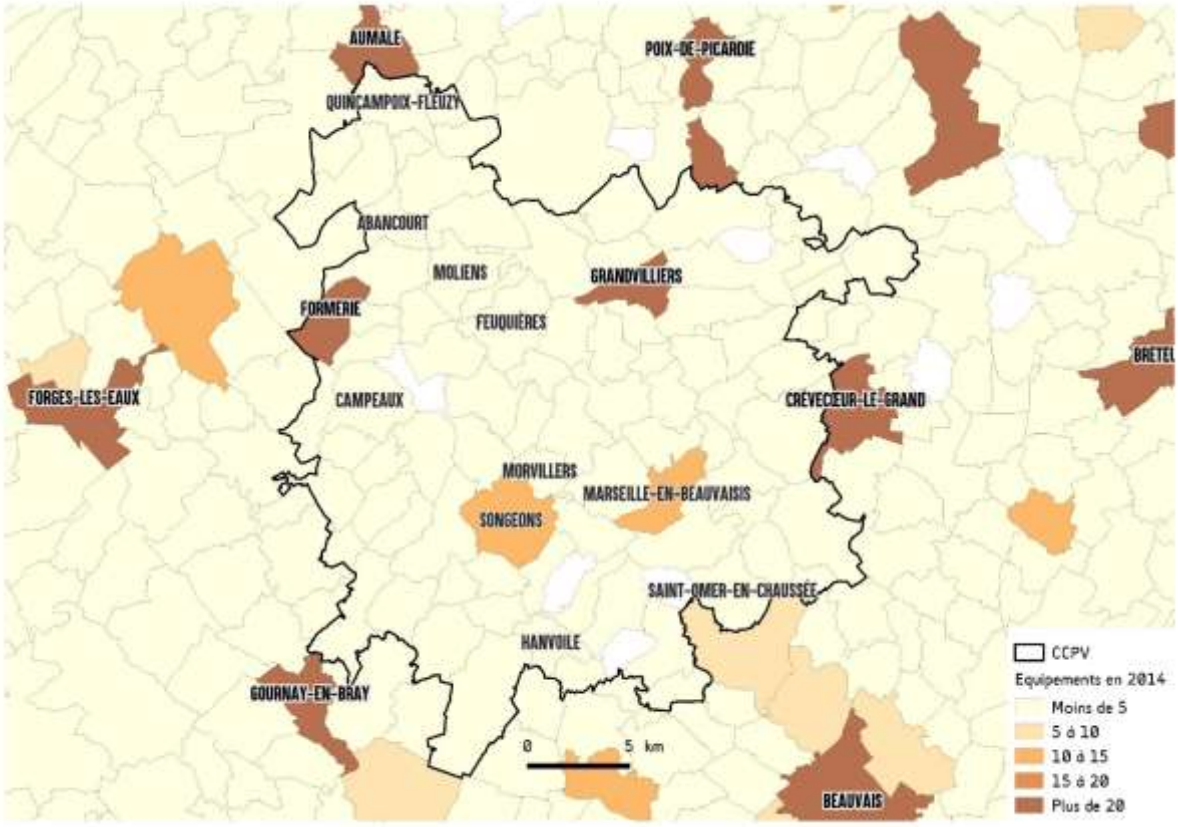


Carte 111 – L'offre commerciale en Picardie Verte
Source : Insee, BPE2014

Focus sur l'offre de santé en Picardie Verte

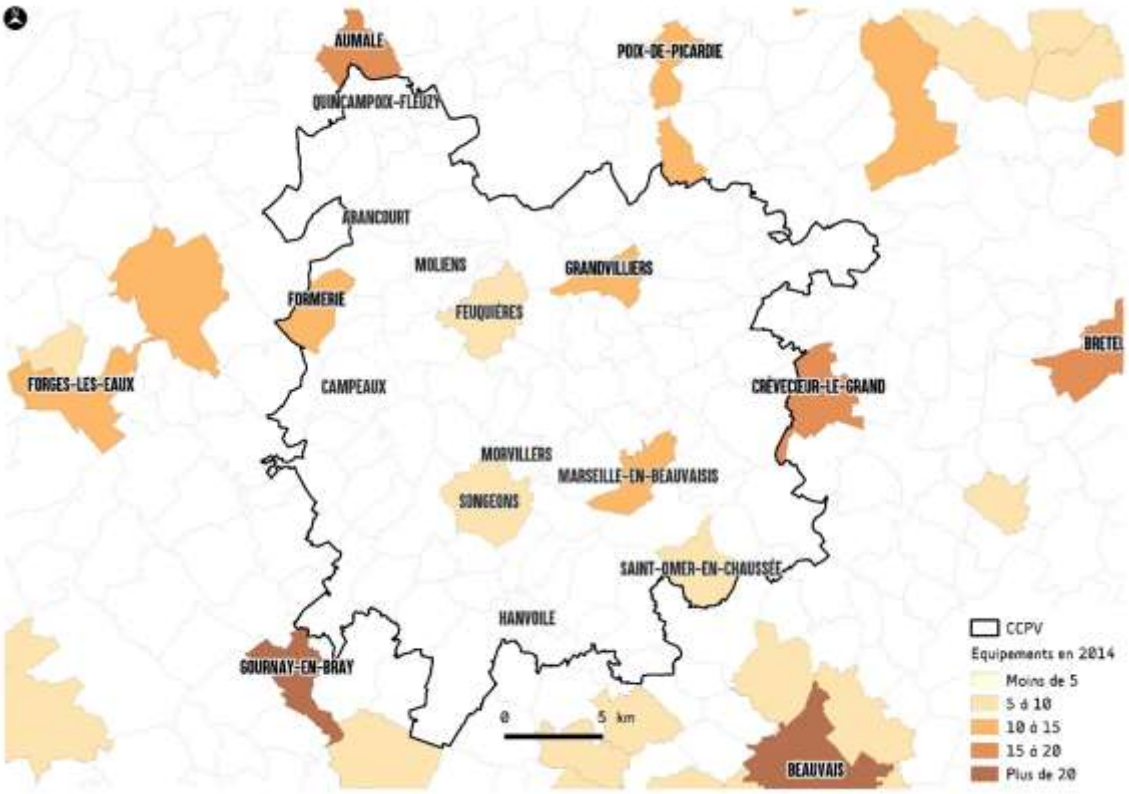
Il est pertinent de connaitre de l'offre de santé existante en un lieu donné. Elle fait souvent partie des critères phares dans le choix d'implantation des nouveaux ménages. L'offre de santé présente en Picardie Verte est globalement faible : seuls quatre des cinq bourg principaux (Formerie, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis et Songeons) sont bien équipés. Le reste des communes semblent peu équipés voire dépourvus de toute structure de santé. Là encore, les agglomérations extérieures (surtout celles limitrophes au territoire), exercent une certaine influence.

L'offre de médecins suit cette même tendance : L'ensemble des communes en sont démunies, hormis six d'entre elles, à savoir Formerie, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis, Feuquières, Songeons et Saint-Omer-en-Chaussée. L'offre existante est visiblement trop faible pour répondre aux besoins actuels des habitants du territoire.

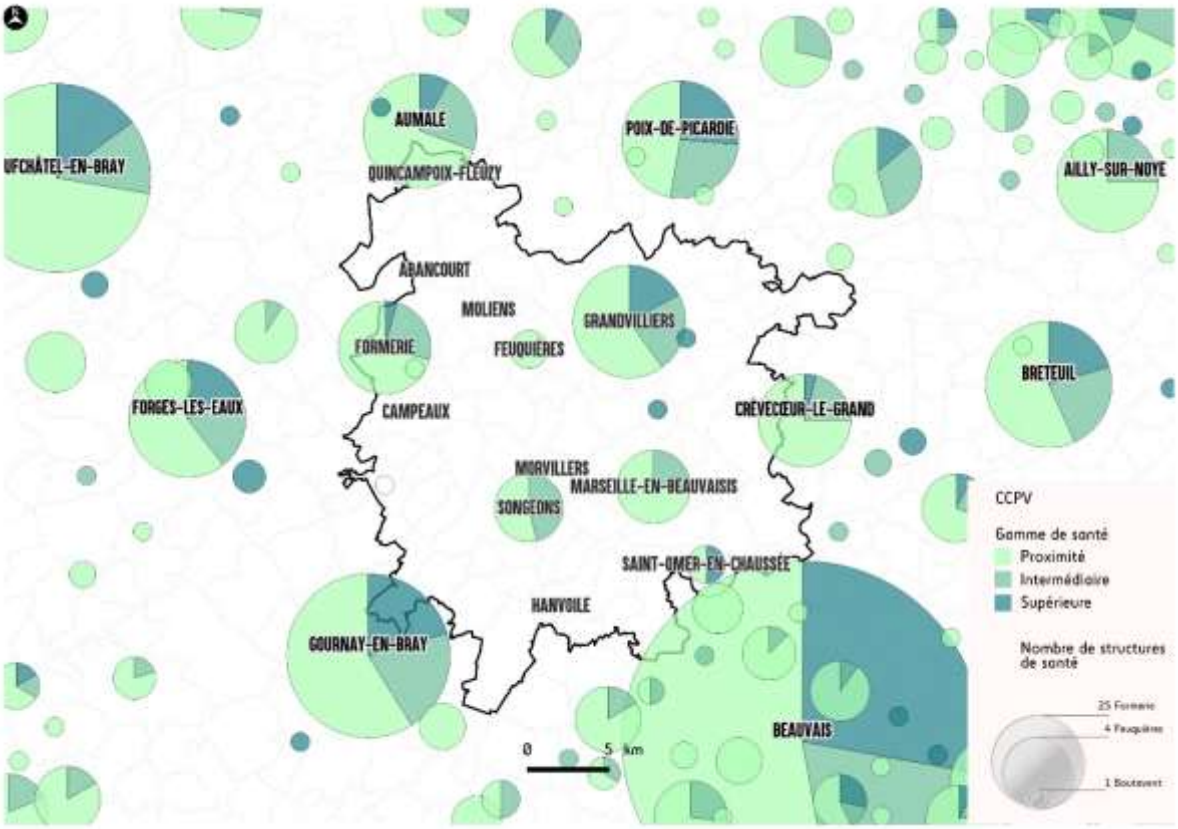


Carte 112 – L'offre de santé en Picardie Verte

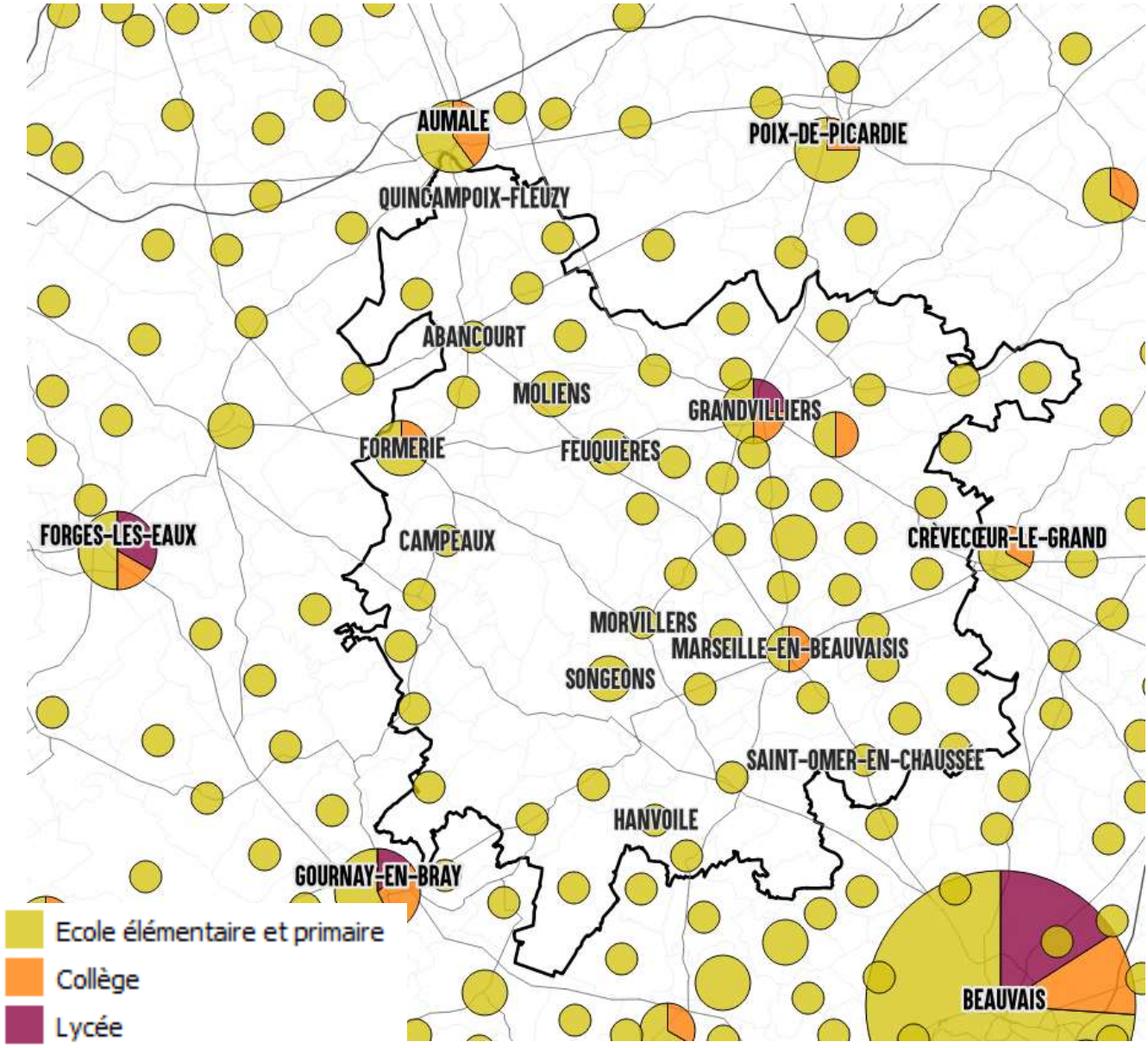
Source : Insee BPE 2014



Carte 113 – Répartition des médecins en Picardie Verte
Source : Insee BPE 2014



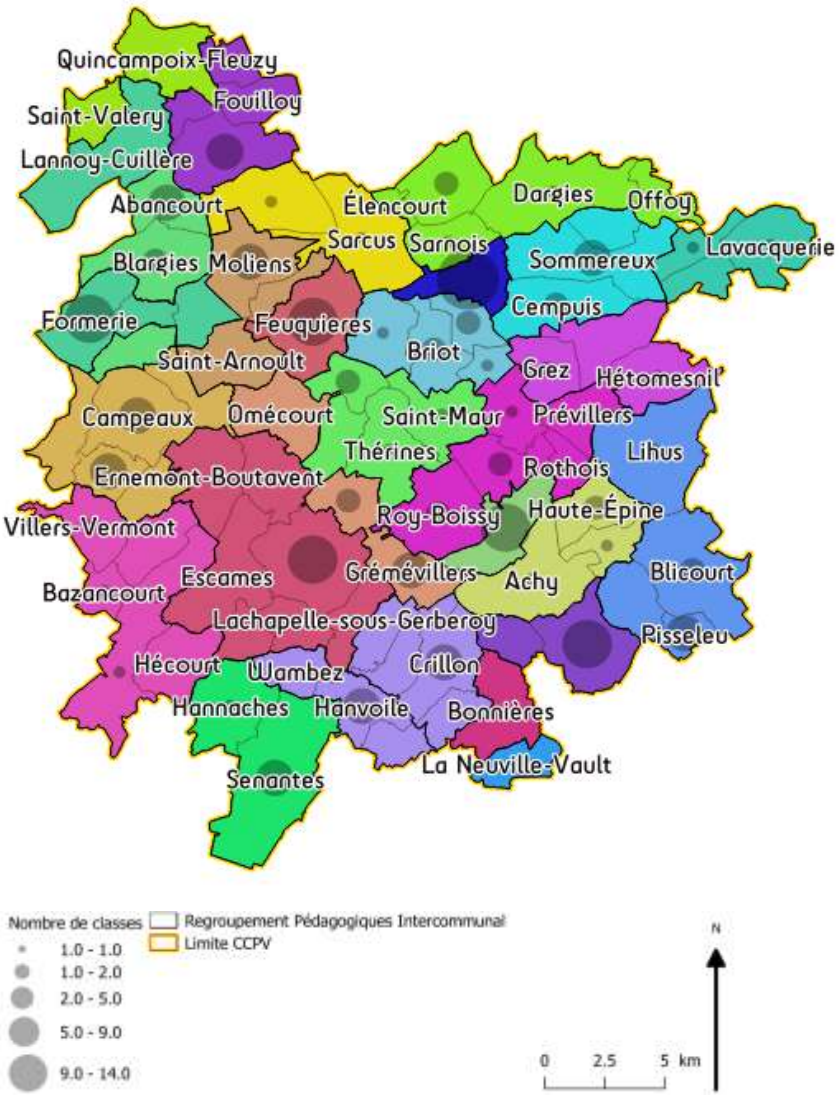
Carte 114 – Gamme de santé en Picardie Verte
Source : BPE2014



Carte 115 – Carte des équipements liés à l'enseignement

(Source : Insee, BPE 2014)

En Picardie Verte, 49 communes possèdent un équipement scolaire. Ceci signifie que 40 communes n'en sont pas dotées mais bénéficient des Regroupement Pédagogiques Intercommunaux (RPI) au nombre de 28. La carte ci-dessous présente le fonctionnement des RPI et les communes dotées d'une école. En moyenne, la Picardie Verte compte presque 2 classes par commune. Grandvilliers compte le plus de classes, 14 au total.



Carte 116 – RPI et classes de la Picardie Verte

La Picardie Verte compte 133 classes. Le tableau ci-dessous présente le détail du nombre de classe pas commune :

Communes	Nombre de classes
Formerie	7
Grandvilliers	14
Marseille-en-Beauvaisis	9
Songeons	8
Feuquières	6
Abancourt	4
Moliens	4

Saint-Omer-en-Chaussée	6
Gerberoy	0
Campeaux	3
Hanvoile	4
Morvillers	2
Quincampoix-Fleuzy	0
Achy	1
Bazancourt	1
Beaudéduit	1
Blargies	2
Blicourt	2
Bonnières	0
Boutavent	0
Bouvresse	0
Briot	2
Brombos	1
Broquiers	0
Buicourt	0
Canny-sur-Thérain	0
Cempuis	2
Crillon	4
Daméraucourt	2
Dargies	1
Élencourt	0
Ernemont-Boutavent	0
Escames	0
Escles-Saint-Pierre	0
Fontaine-Lavaganne	2
Fontenay-Torcy	0
Fouilloy	0
Gaudechart	1
Glatigny	0
Gourchelles	0
Grémévillers	4
Grez	1
Halloy	2
Hannaches	1
Le Hamel	0
Haucourt	0
Hautbos	2
Haute-Épine	2
Hécourt	0
Héricourt-sur-Thérain	0
Hétomesnil	1
Lachapelle-sous-Gerberoy	0

Lannoy-Cuillère	0
Lavacquerie	1
Laverrière	0
Lihus	1
Loueuse	0
Martincourt	0
Le Mesnil-Conteville	0
Monceaux-l'Abbaye	0
Mureaumont	0
La Neuville-sur-Oudeuil	1
La Neuville-Vault	0
Offoy	0
Omécourt	0
Oudeuil	0
Pisseleu	3
Prévillers	0
Romescamps	5
Rothois	1
Roy-Boissy	2
Saint-Arnoult	0
Saint-Deniscourt	0
Saint-Maur	1
Saint-Quentin-des-Prés	1
Saint-Samson-la-Poterie	3
Saint-Thibault	1
Saint-Valery	0
Sarcus	1
Sarnois	1
Senantes	3
Sommereux	3
Sully	0
Thérines	1
Thieuloy-Saint-Antoine	1
Villers-sur-Bonnières	0
Villers-Vermont	1
Vrocourt	0
Wambez	0
TOTAL	**133**

Tableau 31 – Nombre de classe par commune

(Source : CCPV)

i. Le profil des actifs et des entrepreneurs

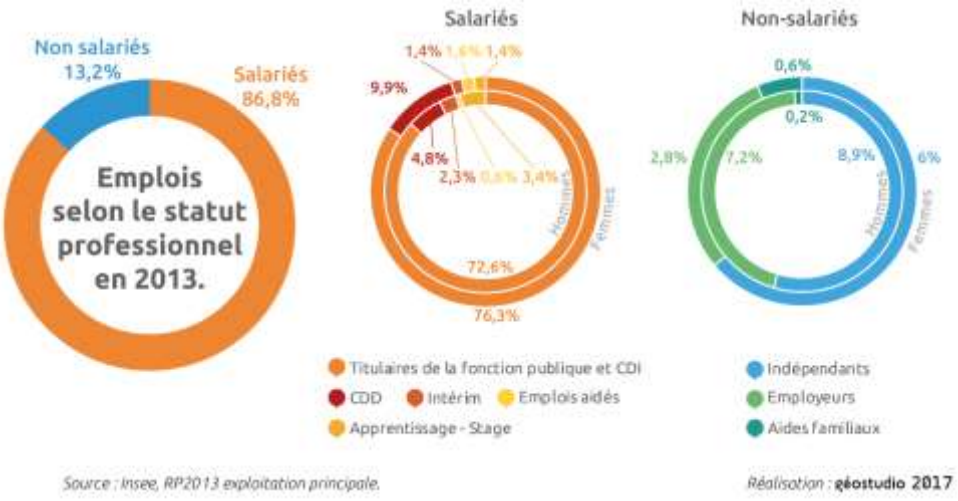


Figure 183 – Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2013

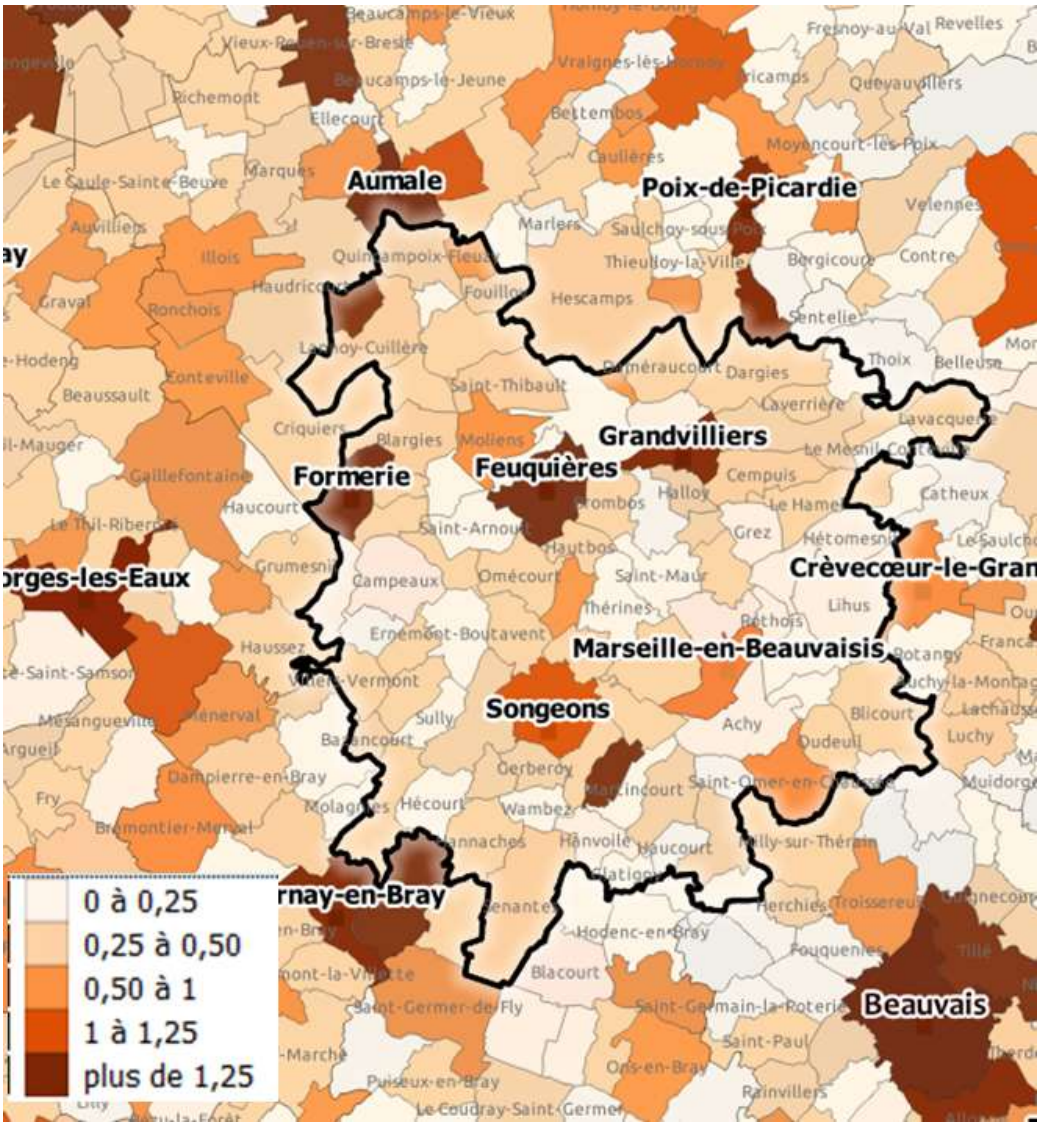
Source : Insee, RP 2013 / Réalisation Groupe PLUiH

Le territoire de la Picardie Verte est actif par l'emploi : 8 emplois sur 10 est salarié, les contrats courts sont peu développés sauf pour les femmes où 1 emploi salarié sur 10 concerne un CDD ou de l'intérim.

La communauté de communes **parvient à résister au profil des territoires dortoirs malgré sa position d'entre agglomérations**. La CCPV dispose d'une **réelle logique interne** en proposant de l'emploi et des interactions avec les territoires voisins.

8 900 emplois sont occupés sur le territoire et 13 300 personnes actives résident en Picardie Verte. Plusieurs communes possèdent plus d'emplois que de résidents actifs, l'exemple avec Feuquières qui loge 556 actifs et emploie 1548 personnes. Les pôles ruraux de la Picardie Verte jouissent tous de ce contexte favorable.

On observe que les villages périphériques qui ont accueilli de nouvelles populations ces dernières décennies n'ont pas spécialement développé l'emploi. Ils conservent leurs interactions avec les bourgs ruraux et renforcent leur dépendance territoriale (cf. carte ci-après). Ce constat se renforce sur le secteur entre Marseille-en-Beauvaisis et Crèvecœur-le-Grand.



Carte 117 – Indicateur de dépendance territoriale (rapport entre les emplois et les actifs en poste)

Source : Insee, RP 2013 / Réalisation Groupe PLUiH



Figure 184 – Synthèse des ateliers économie : la CCPV un territoire qui mêle emploi, habitat et art de vivre en milieu rural.

Réalisation Groupe PLUiH

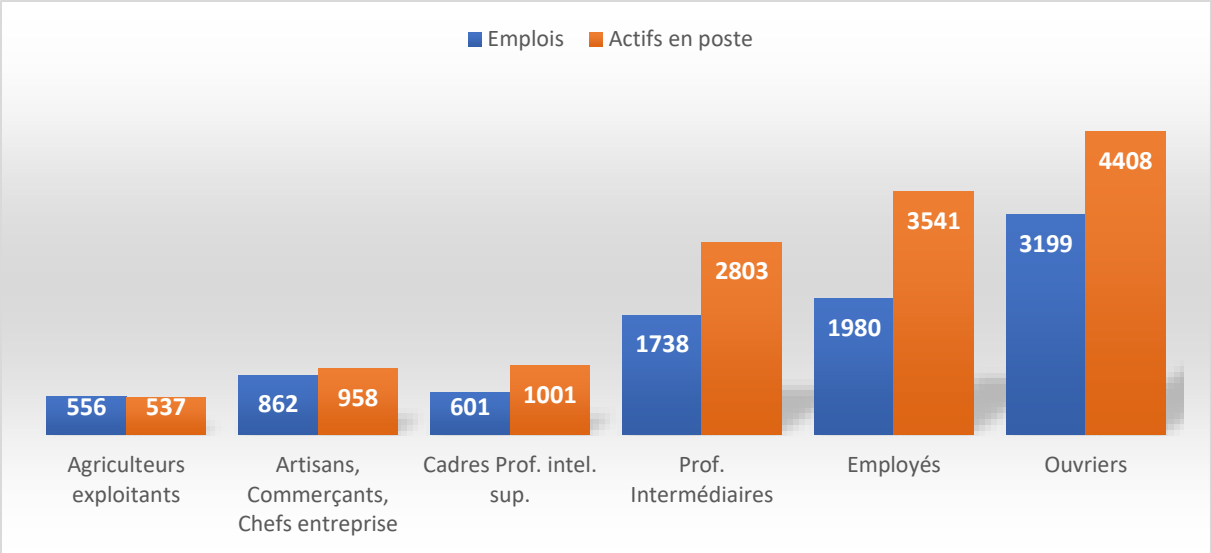


Figure 185 – Répartition des emplois et actifs en poste sur la CCPV en 2013.

Source : Insee, RP 2013 / Réalisation Groupe PLUiH

Le rapport entre les emplois et les actifs montrent les logiques territoriales :

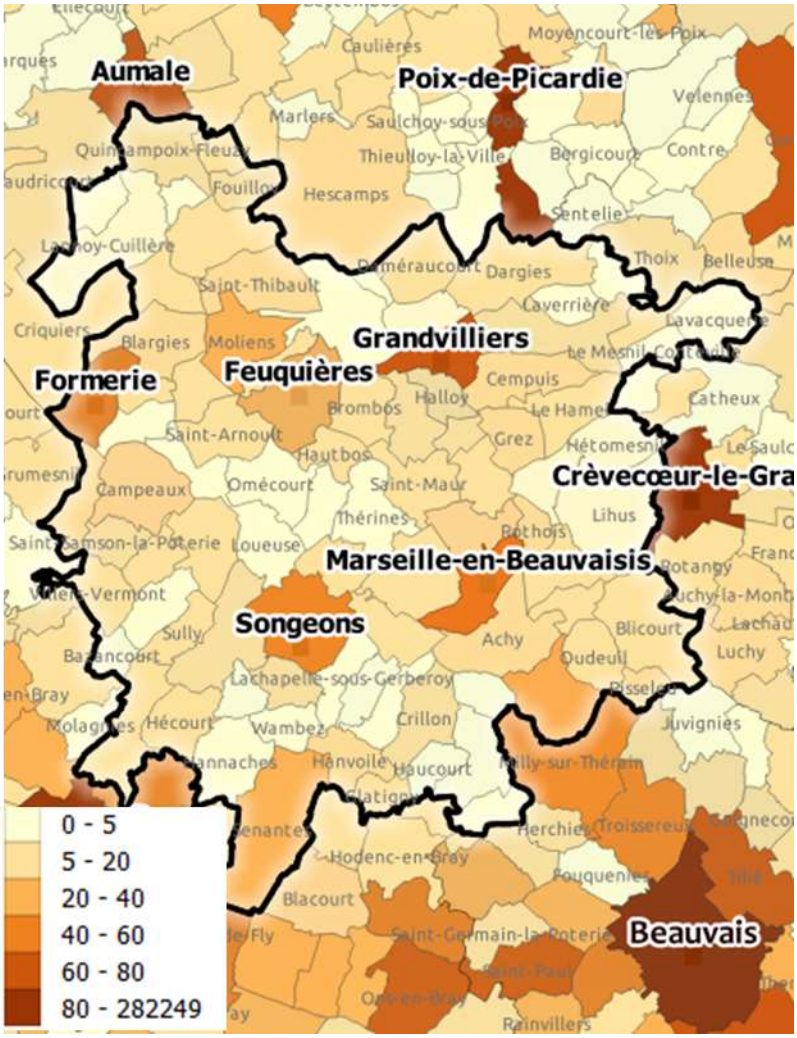
- Un **équilibre pour l'agriculture**, quelques déplacements quotidiens plutôt sur les communes situées dans les pourtours de la CCPV,
- Des **écarts qui se creusent pour les autres catégories socio-professionnelles.** Le territoire loge de plus en plus de professions intermédiaires et de cadres sans forcément augmenter à la même vitesse le nombre d'emplois. Ceci suppose une fuite des agglomérations voisines de populations actives désireuses d'avoir un cadre de vie différente quitte à passer un peu plus de temps dans les transports.
- Les catégories ayant une rémunération plus modestes, employés et ouvriers, font également partie des populations qui vont travailler en extérieur du territoire : 3 emplois ouvriers pour 4 résidants ouvriers et un ratio plus élevé pour les employés. L'augmentation du budget des ménages pour les transports montre que ces populations sont de plus en plus fragilisées au regard de leur dépendance à la voiture.



Figure 186 – Chômage des 15 – 64 ans

Source : Insee, RP 2013 / Réalisation Groupe PLUiH

Le taux de chômage des femmes était plus élevé en 2013, il continue dans cette tendance. Ceci est lié à la précarité de femmes qui ont un taux plus élevé de petits contrats de travail (CDD, intérim) et qui peuvent connaître des temps d'inactivité plus réguliers.



Carte 118 –Création d'entreprises entre 2009 et 2014

Source : Insee, Démographie des entreprises / Réalisation Groupe PLUiH

Les pôles ruraux demeurent des lieux qui attirent les entrepreneurs.

La branche du commerce, des transports et des services (aux entreprises et aux ménages) est la plus importante.

Compte tenu du développement de pôles voisins comme Crèvecœur-le-Grand, on peut supposer que l'amélioration de la desserte routière en direction de Beauvais permet à des pôles comme Marseille-en-Beauvaisis de rester dynamiques.

On dénombrait en 2015 près de **1191 d'entreprises sur le territoire.** L'industrie tient une place particulière (cf. partie de contextualisation). Pour autant l'agriculture et le commerce parviennent à peser un poids conséquent dans l'emploi généré grâce à un tissu développé de Petites et Moyennes Entreprises.



Figure 187 – Caractéristiques des établissements au 31 décembre 2013

Source : Insee, RP 2013 / Réalisation Groupe PLUiH

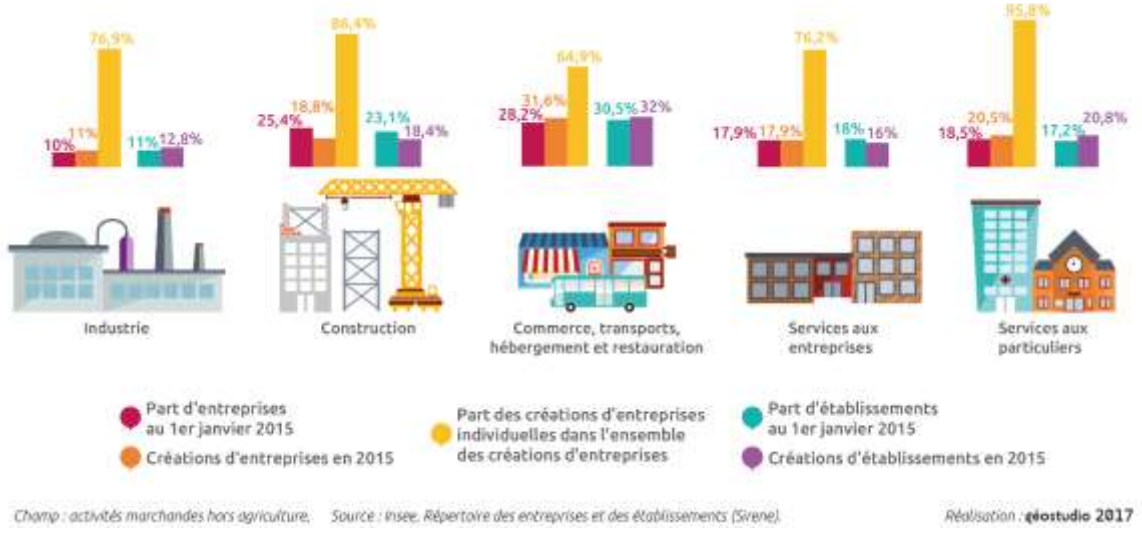


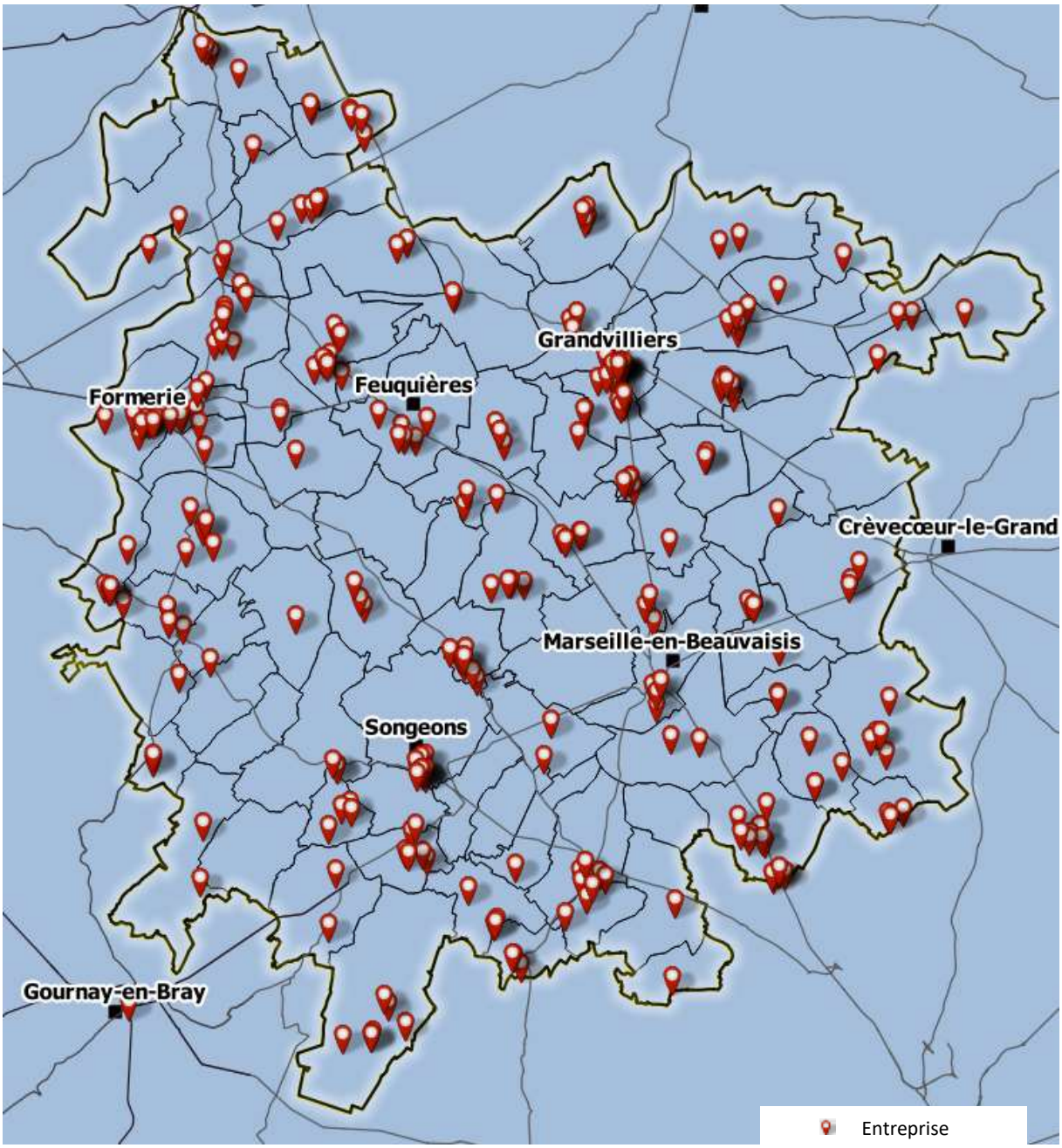
Figure 188 – Démographie des entreprises par secteur d'activité

Source : Insee, RP 2013 / Réalisation Groupe PLUiH

Au-delà du développement se posent des questions aujourd'hui sur le devenir de certains sites. 98 hectares de bâtiments industriels d'après l'IGN, des structures qui sont aujourd'hui affaiblies tandis que des entreprises comme Saverglass parviennent à se renforcer.

Le **risque lié à l'émergence de friches** est donc important dans la mesure où le bâtiment économique fait partie du paysage urbain de la Picardie Verte.

En parallèle une réflexion va être nécessaire pour envisager la constitution de grappes d'entreprises liées à ces sites emblématiques ou des renforcements de réseaux existants.



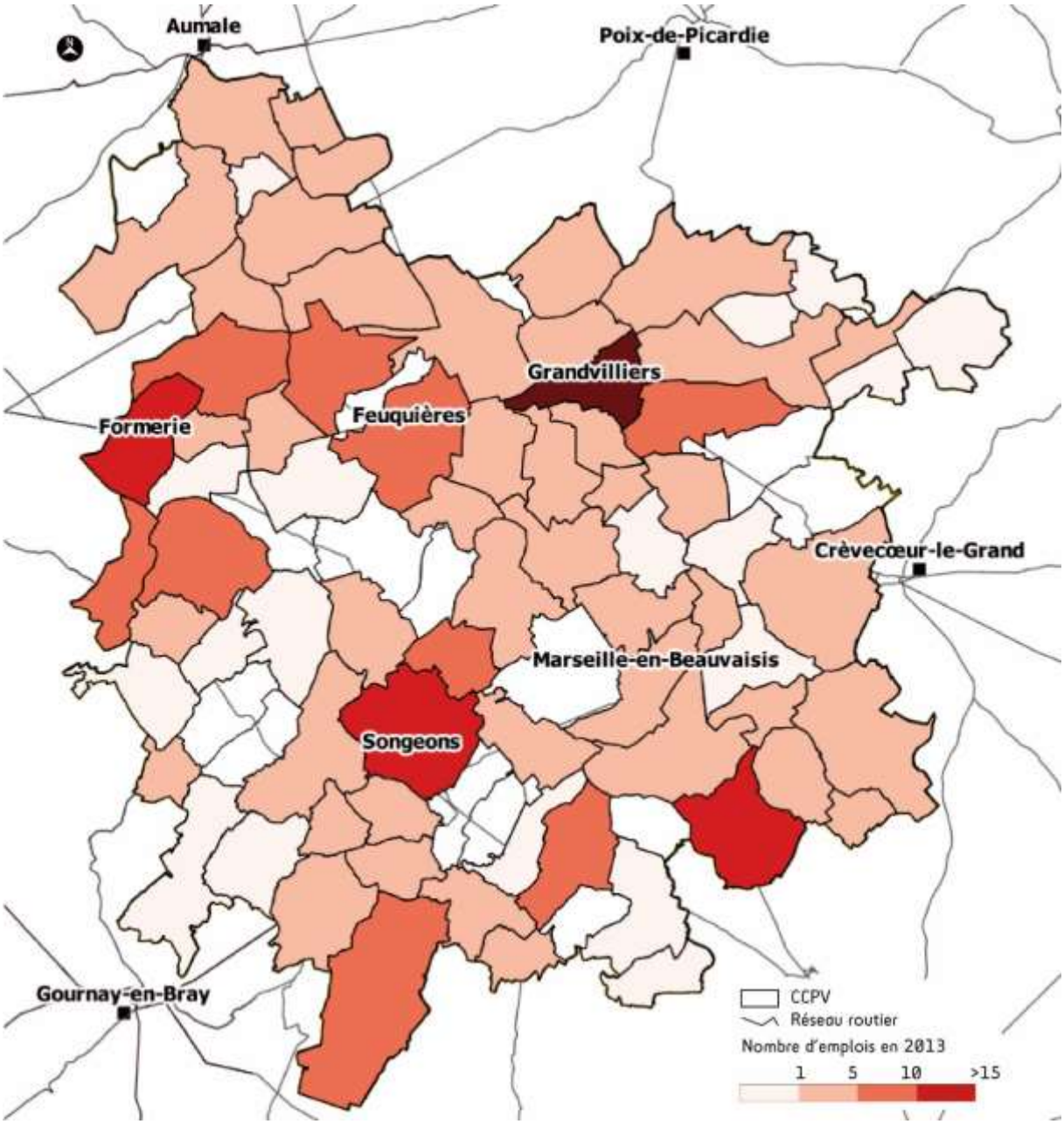
Carte 119 – Localisation des principales entreprises de la Picardie Verte

Source : Données fournies par la CCPV, issues du guide économie. Echantillon de 293 entreprises / Réalisation Groupe PLUiH

Un échantillon de quasi 300 entreprises a été étudié pour définir le profil des entrepreneurs de la Picardie Verte.

Ce **tissu est diffus sur le territoire** et particulièrement présent sur les bourgs de Formerie, Feuquières et Grandvilliers.

L'entreprenariat invisible est très présent en milieu rural : travail à domicile, en déplacements, … l'absence de vitrine ne limite pas l'action des entrepreneurs de la Picardie Verte.

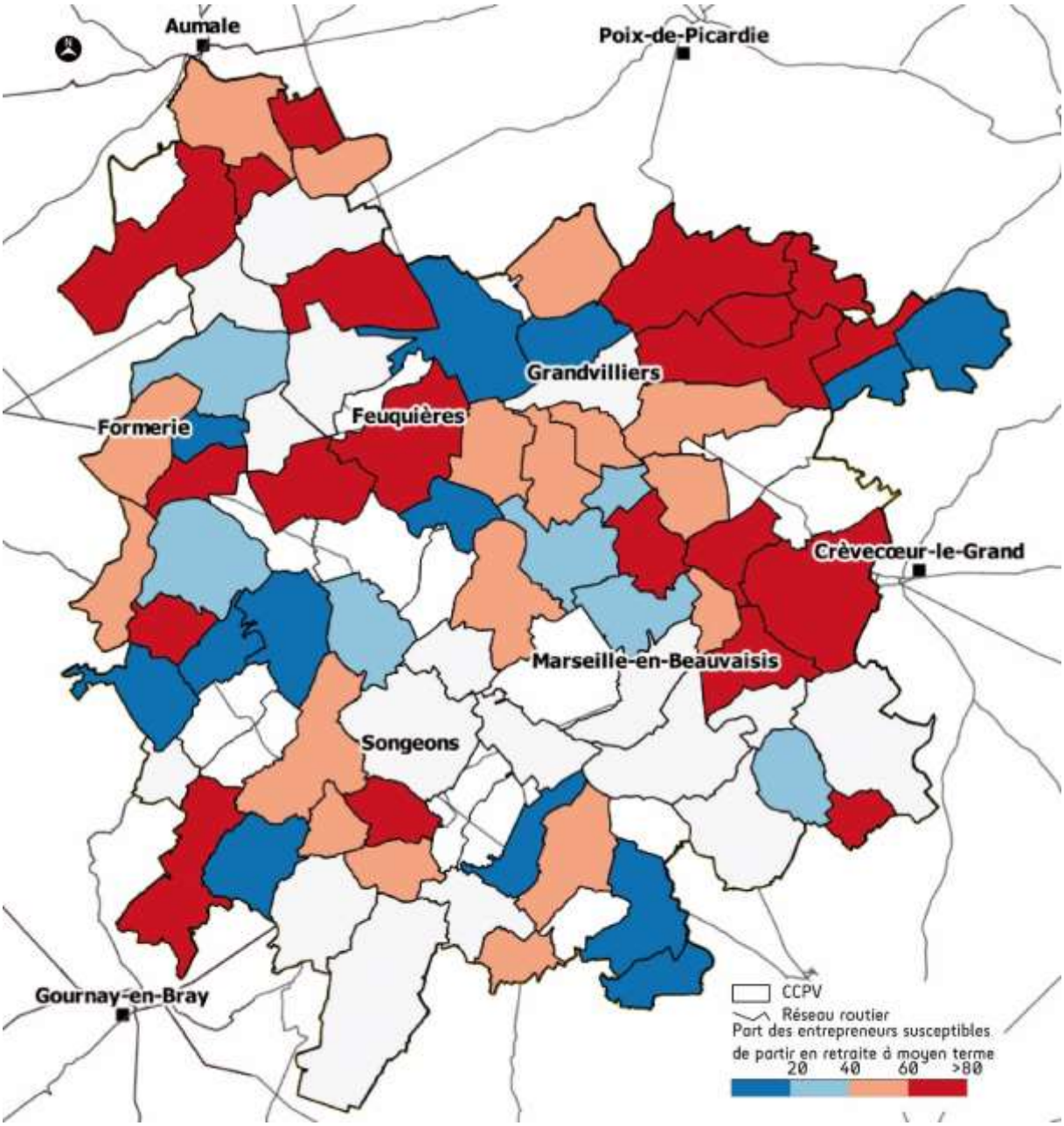


Carte 120 – Répartition communale des principales entreprises de la Picardie Verte

Source : Données fournies par la CCPV, issues du guide économie. Echantillon de 293 entreprises / Réalisation Groupe PLUiH

On remarque que le tissu d'entreprises se diffuse particulièrement **dans les villages proches de Formerie, Feuquières et Marseille en Beauvaisis**.

Il apparaît plus concentré autour de Songeons et Grandvilliers.

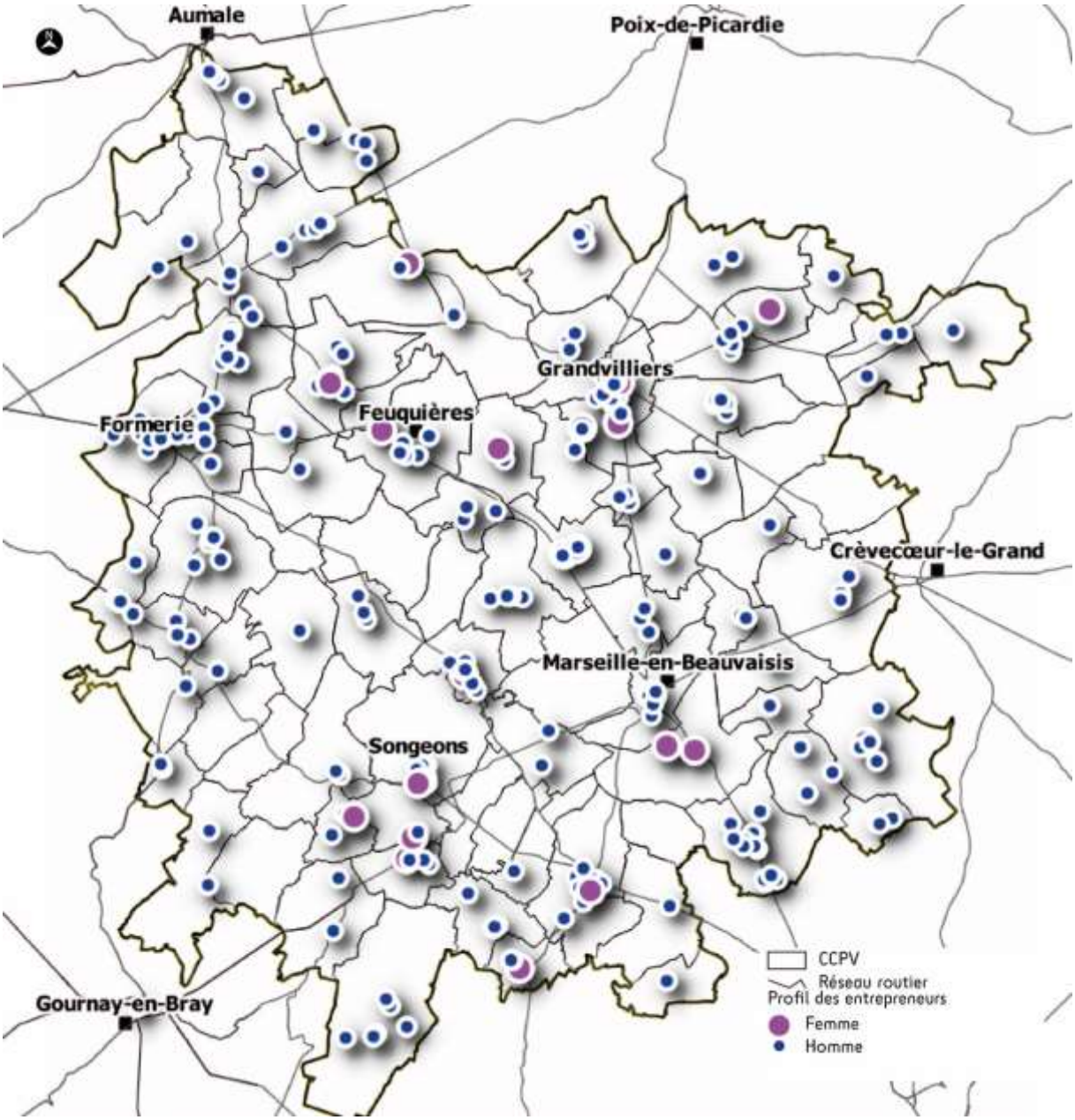


Carte 121 – Le besoin d'assurer les reprises d 'entreprises ainsi que les créations en Picardie Verte

Source : Données fournies par la CCPV, issues du guide économie. Echantillon de 293 entreprises / Réalisation Groupe PLUiH

Les **enjeux de transmission d'activité** se ressentent fortement sur le territoire. Beaucoup d'entreprises parviennent à trouver des repreneurs soit dans les employés déjà en place soit par un rachat de confrère.

Les secteurs de Feuquières et l'Est du territoire montre des taux de risque de départ en retraite plus important, nécessitant une réflexion sur l'accompagnement à apporter pour limiter la constitution de friches ou de communes dortoirs.



Carte 122 – Accompagner les jeunes et les femmes dans l'entreprenariat ?

Source : Données fournies par la CCPV, issues du guide économie. Echantillon de 293 entreprises / Réalisation Groupe PLUiH

L'**entreprenariat est principalement dominé par les hommes**, les femmes dirigeantes ne représentant qu'une dizaine d'entreprises de l'échantillon.

Les jeunes figurent aussi parmi les absents de ce profil.

Les difficultés liées à la création d'entreprise sont des freins considérables pour ces deux populations. L'accès à un local économiquement attractif arrive dans le second argument après les contraintes bancaires.

13. Le tourisme

La proximité à l'aéroport de Beauvais, la présence d'un des plus beaux villages de France et des parcours allant jusqu'au Tréport… autant d'**atouts que le territoire dispose** pour accueillir une activité plus structurée. Aujourd'hui le territoire dispose d'une offre davantage orientée pour le cadre de vie, hormis Gerberoy.

L'offre présente sur le territoire couvre :

- Le **tourisme sportif** avec les randonnées, les parcours équestres, les parcours VTT VTC (L'Oise Normande, les parcours à travers les plateaux et les vallées, les bois et larris…)

La filière équestre s'organise par le biais du Comité Départemental de Tourisme de l'Oise (source : http://www.cdte-oise.fr). La carte suivante présente l'itinéraire équestre existant en Picardie Verte ainsi que les points de chute possibles au long de cet itinéraire. D'autres itinéraires portant le nom d'Equi'Oise sont définis notamment aux abords de Grandvilliers et de Songeons. Cependant, ces itinéraires ne sont pas référencés au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) et ne sont pas balisés de façon pérenne.



Carte 123 – Itinéraire équestre en Picardie Verte et ses Vallées

Source : http://www.cdte-oise.fr

Plusieurs **circuits de randonnées cyclistes** sont bien identifiés sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte et sont recensés au PDIPR (source : www.oisetourisme.com).

- « Découverte de Gerberoy » au départ de Songeons pour une distance de 9.2 km.



Carte 124 – Parcours « à la Découverte de Gerberoy »
(Source : CCPV)

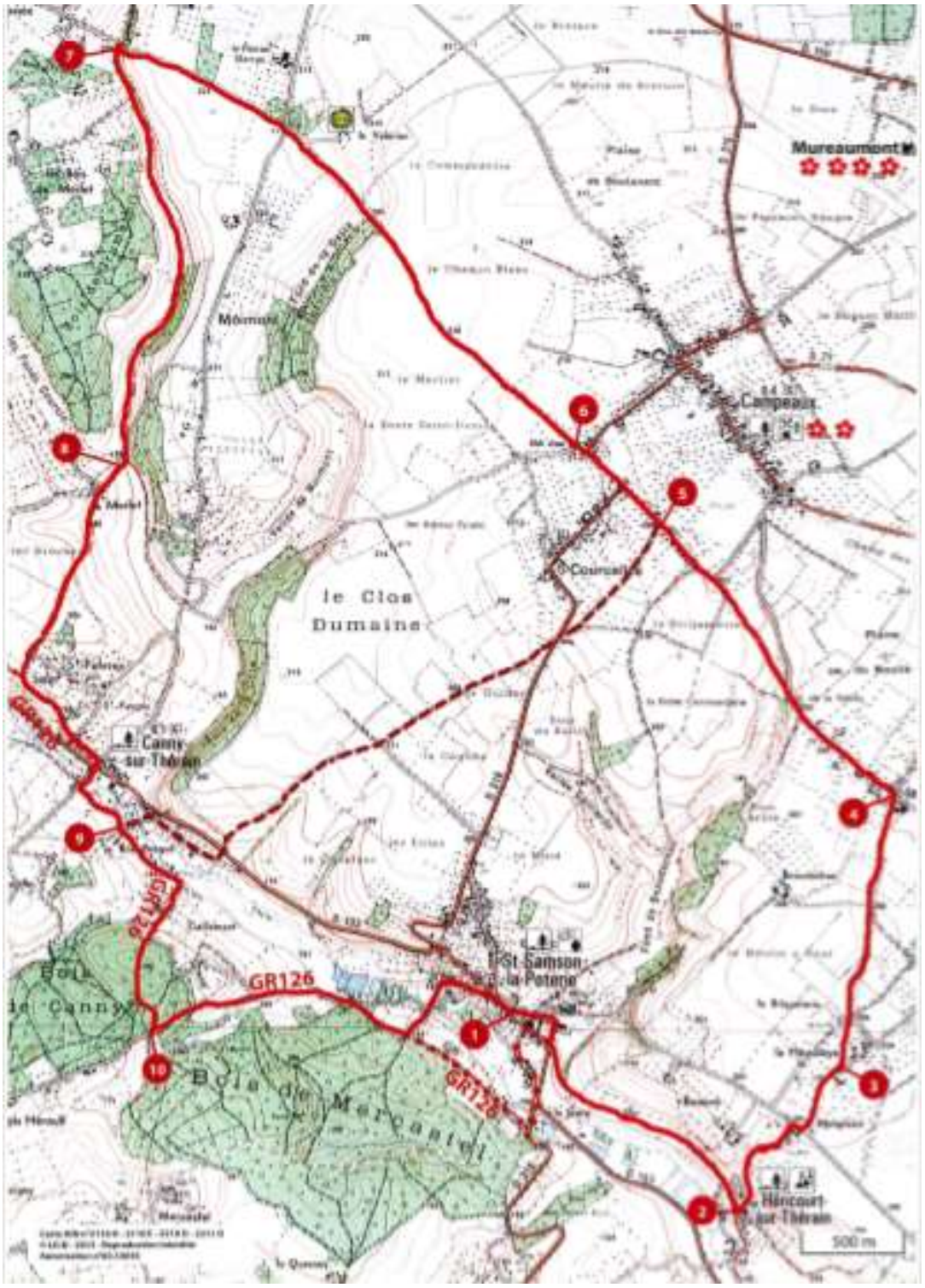
- « Chemin des ânes » au départ de Gerberoy pour une distance de 15 km.



Carte 125 – Parcours « Chemin des ânes »

(Source : CCPV)

- « Via Romana » au départ de Saint-Samson la Poterie pour une distance de 18.5km ou 13,5 km.



Carte 126 – Parcours « Via Romana »

(Source : CCPV)

- « Boucle des deux châteaux » au départ de Gerberoy pour une distance de 33km ou 25,5 km.



Carte 127 – Parcours « Boucle des deux châteaux »

(Source : CCPV)

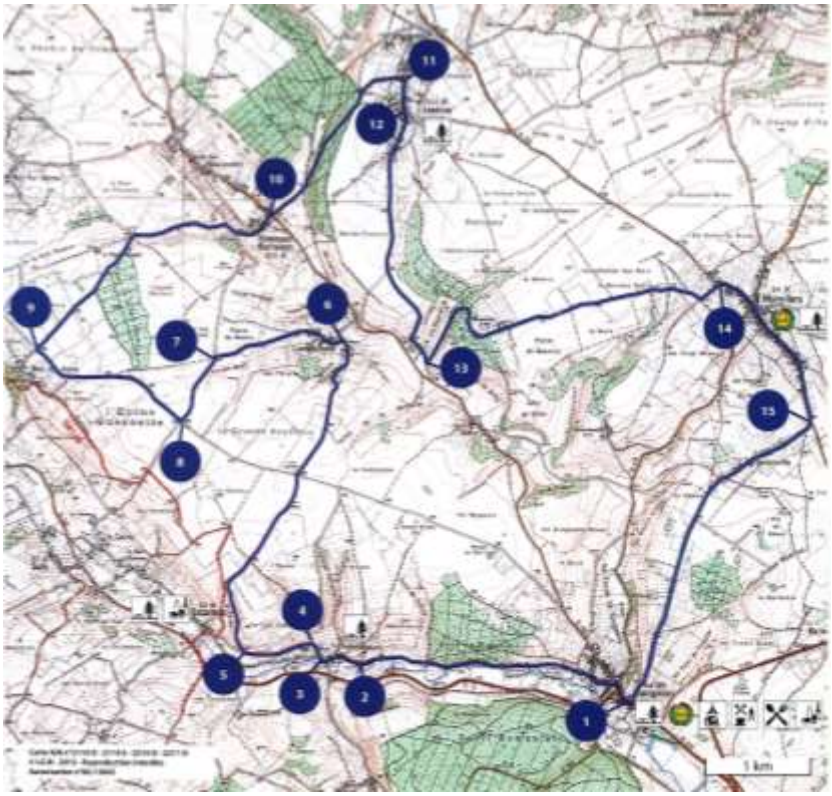
- « Par les bois de Monceaux et les hameaux de Saint Arnoult » au départ de Montceaux l'Abbaye pour une distance de 10km.



Carte 128 – Parcours « Par les bois de Monceaux »

(Source : CCPV)

- « Chemin de la Source » au départ de Senantes pour une distance de 13 km.
- Circuit 16 « La Picardie Verte » au départ de Grandvilliers pour 45.5 km.
- Circuit 18 « Sur la route du Lys de France et la rose de Picardie » au départ de Marseille-en-Beauvaisis pour une distance de 59 km.
- Circuit 25 « A travers plateau et vallée du Thérain » au départ de Songeons pour une distance de 30 km.



Carte 129 – Parcours « A travers plateau et vallée du Thérain »

(Source : CCPV)

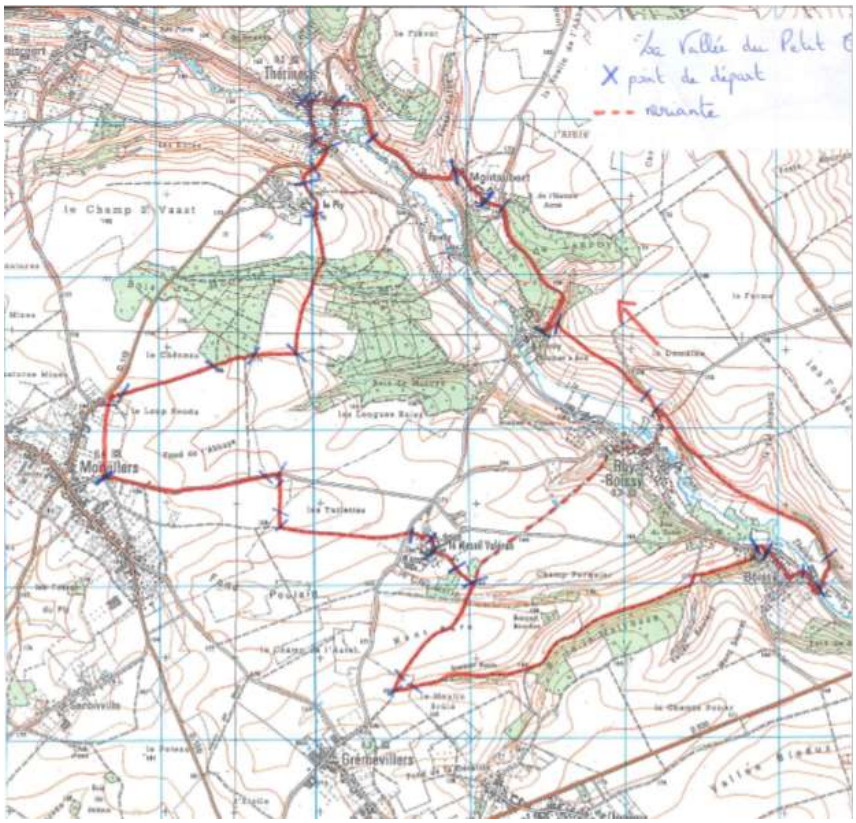
Peu de **promenades pédestres** sont identifiées. Il s'agit souvent de circuits identiques aux circuits cyclo touristiques (source : www.oisetourisme.com) :

- « Découverte de Gerberoy » au départ de Songeons pour une distance de 9.2 km
- « Chemin de la Source » au départ de Senantes pour une distance de 13 km
- « Via Romana » au départ de Saint-Samson-la-Poterie pour une distance de 17.3 km

> Les promenades équestres, cyclo touristiques et pédestres font l'objet de feuilles de route disponibles à l'office du tourisme de Picardie Verte localisé à Gerberoy.

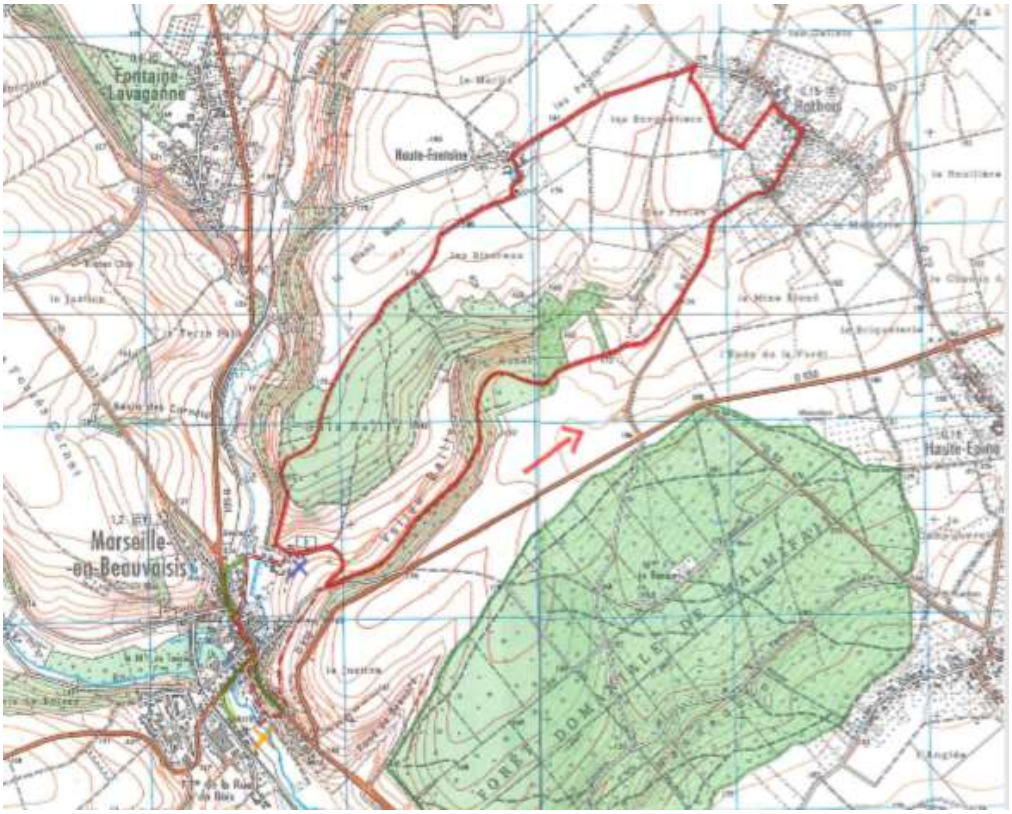
Quatre boucles de randonnées sont actuellement à l'étude par la CCPV. Ces dernières ne sont pas encore balisées ni inscrites au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) lors de l'écriture du diagnostic. Les cartographies ci-dessous précisent les itinéraires retenus :

La Vallée du Petit Thérain



Carte 130 – Projet du parcours « La Vallée du Petit Thérain »
(Source : CCPV)

La Vallée Bailly



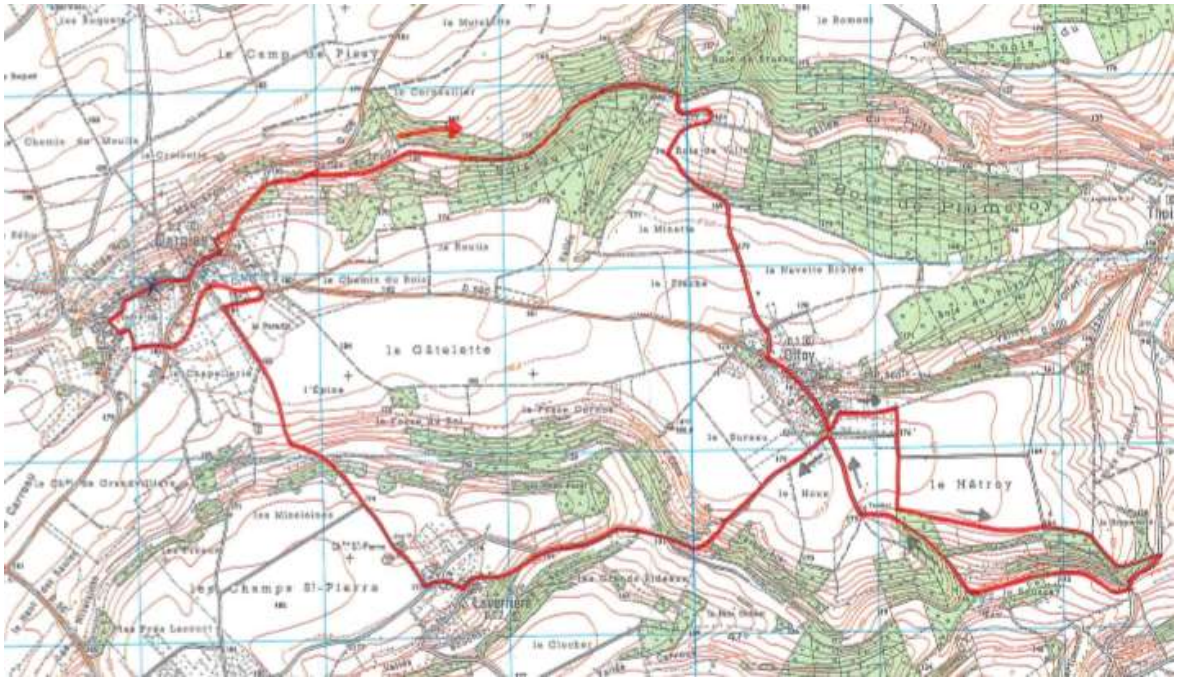
Carte 131 – Projet du parcours « la Vallée Bailly »
(Source : CCPV)

Les Terres Blanches



Carte 132 – Projet du parcours « les Terres Blanches »
(Source : CCPV)

Les Taissonnières



Carte 133 – Projet du parcours « les Taissonnières »
(Source : CCPV)

- Le **tourisme lié à la gastronomie** (vente à la ferme et produits du terroir sur Omécourt, à Grémévillers avec la fromagerie de la Chapelle Saint-Jean, Buicourt, Abancourt, Beaudéduit …)
- Le **tourisme lié à l'artisanat et l'économie**. Le territoire est dans la continuité de la vallée du verre et est en mesure de s'inscrire sur des boucles de valorisation du patrimoine industriel (les 3 miroitiers de Campeaux, l'usine Saverglass, l'Atelier de Gerberoy, l'Atelier de l'Erable à Hécourt, Usine Kindy, Ferme de découverte de pédagogie à Roy-Boissy, la fabrique de carrelage à Saint Samson-la-Poterie…)
- **Le tourisme lié au patrimoine traditionnel** (Village de Gerberoy, Ancien prieuré à Saint-Arnoult, Moulin Cleutin à Fontenay-Torcy, Eglise Notre-Dame à Le Hamel, Eglise Saint-Martin à Marseille-en-Beauvaisis, le cimetière militaire de Blargies, les Halles de Songeons, Marseille-en-Beauvaisis ou encore Crillon…)

La ville de Gerberoy constitue le pôle touristique du territoire. Elle organise depuis 1928 la fête des roses, l'évènement le plus important en nombre de touristes sur le territoire. Elle est également connue pour ses jardins remarquables aménagés XXème siècle par le peintre Henri Le SIDANER. L'enjeu aujourd'hui est d'affirmer le caractère patrimonial de ce village mais aussi d'avoir une réflexion plus large sur sa visibilité depuis les villages voisins et les logiques en matière de consommation et de déplacements.



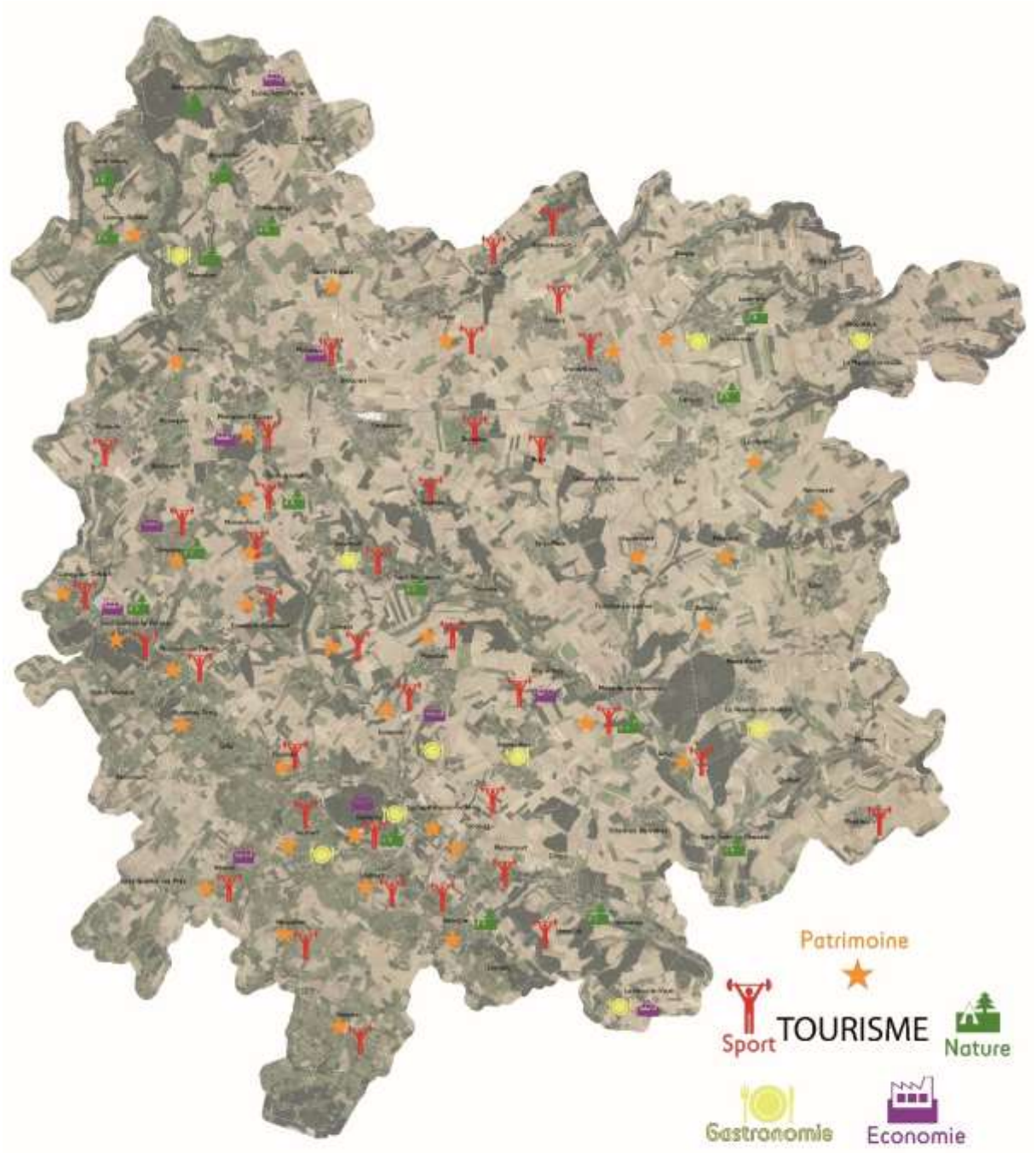
Figure 189 – Fête des roses à Gerberoy

Source : fetedesroses.org consulté en juin 2017

La Picardie Verte bénéficie également de la présence de quelques musées comme celui de la vie agricole et rural de l'Oise à Hétomesnil, et le moulin Cleutin situé près des sources du Thérain qu'il est possible de visiter à Fontenay-Torcy. Le projet du musée des Tramways à Vapeur et des chemins de fer secondaires français (MTVS) actuellement en cours aura pour objectif de reposer les 12 km de l'ex ligne SNCF allant jusqu'à Saint-Omer-en-Chaussée.

L'offre en hébergement touristique est très faible sur le territoire : 2 hôtels d'une capacité totale de 29 chambres (1 supplémentaire à venir) et 4 campings. Le reste de l'offre en hébergements repose sur un réseau de chambres d'hôtes créées dans d'anciennes fermes, des maisons imposantes ou dans des bâtiments à valeur patrimoniale. Des entreprises de Picardie Verte ont déjà témoigné de difficultés pour héberger les cadres de passage ainsi que pour la restauration.

La Normandie est la principale région qui apporte une consommation touristique du territoire, principalement pour de courts séjours le week-end.



Les informations présentes sur la carte sont issues d'un croisement entre plusieurs documents disponibles à l'office du tourisme, ainsi que Oise tourisme :

- le guide touristique de la Picardie Verte et de ses Vallées,
- les fiches balades et randonnées,
- l'Oise à vélo,
- carte touristique de l'Oise,
- Itinéraire de découverte La Picardie de René Gast aux éditions Ouest-France,

- Relais terroirs de Picardie - Réseau de commerçants de proximité (édition 2016)
- Association Picarde des Parcs&Jardins

Carte 134 – Les éléments supports du tourisme en Picardie Verte

Source : Collecte d'informations et réalisation par Géostudio 2017

14. L'activité agricole

1. Contexte

Le volet agricole du diagnostic territorial vise à comprendre l'apport de l'agriculture dans le territoire de la Picardie Verte, que ce soit de par l'occupation terrestre (pour rappel près de 90 % de la superficie du territoire) mais aussi dans la structuration du bâti et la charpente économique du territoire.

Cette photographie de l'agriculture est déclinée tout au long du document car l'agriculture, les mobilités et l'énergie figure parmi les thématiques les plus transversales. Elle se base sur des données, analyses des sites, rencontres des professionnels, de leurs représentants mais aussi de la vision des élus et habitants.

Les principales données mobilisées sont extraites :

- Du Recensement Général Agricole (RGA) couvrant trois périodes 1988, 2000 et 2010 Il s'agit de la seule source de données exhaustive concernant l'activité agricole sur un territoire. La mise à jour des chiffres tous les 10 ans permet d'évaluer la dynamique agricole.
- Des ateliers pour compléter l'information à travers une rencontre des exploitants et la collecte d'informations quantitatives et qualitatives d'une centaine d'exploitants du territoire.

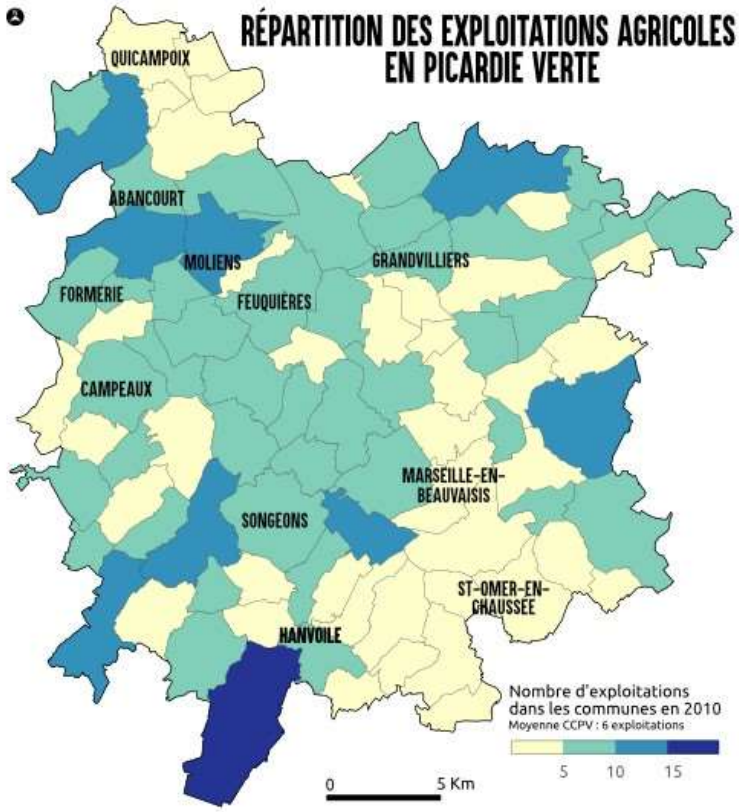




La Picardie Verte est un territoire éminemment rural couvert à 90% par l'agriculture. L'omniprésence de cette activité s'appuie sur les caractéristiques physiques du territoire comme la qualité des terres cultivables et les grands espaces disponibles proposés par la partie plateau du territoire. Au fil des siècles, l'activité agricole a façonné les paysages de la Picardie Verte tant sur le plan des paysages naturels (cultures, haies…) que sur le plan de l'organisation du bâti et de l'architecture (corps de ferme, bâtiments dédiés aux exploitations agricoles…).

Le bâti agricole traditionnel de la Picardie Verte est reconnaissable parmi tous : il est le plus souvent construit sur un plan carré. La maison d'habitation se situe tout en longueur, de plain-pied au fond d'un cour fermée. Plusieurs étables sont installées sur les côtés de la maison. Les granges sont hautes et situées sur rue avec peu d'ouverture. Celles qui existent sont larges et permettaient d'engranger les récoltes. De grandes portes cochères rythment les façades et facilitent l'accès aux engins agricoles. Généralement, les matériaux utilisés sont la brique, le bois, le torchis, la chaux et la craie blanche. (Source : L'âme des maisons du Nord et de Picardie ; Editions OUEST-FRANCE, 2008).

En 2010, la Communauté de Communes de la Picardie Verte comptait 560 exploitations agricoles. Certaines communes comme Senantes possèdent 23 exploitations agricoles.



Carte 135 – Répartition des exploitations agricoles en Picardie Verte.

Source : Géostudio

Des cartographies présentant la répartition des bâtiments d'élevages par commune, sont disponibles en annexes du présent document.

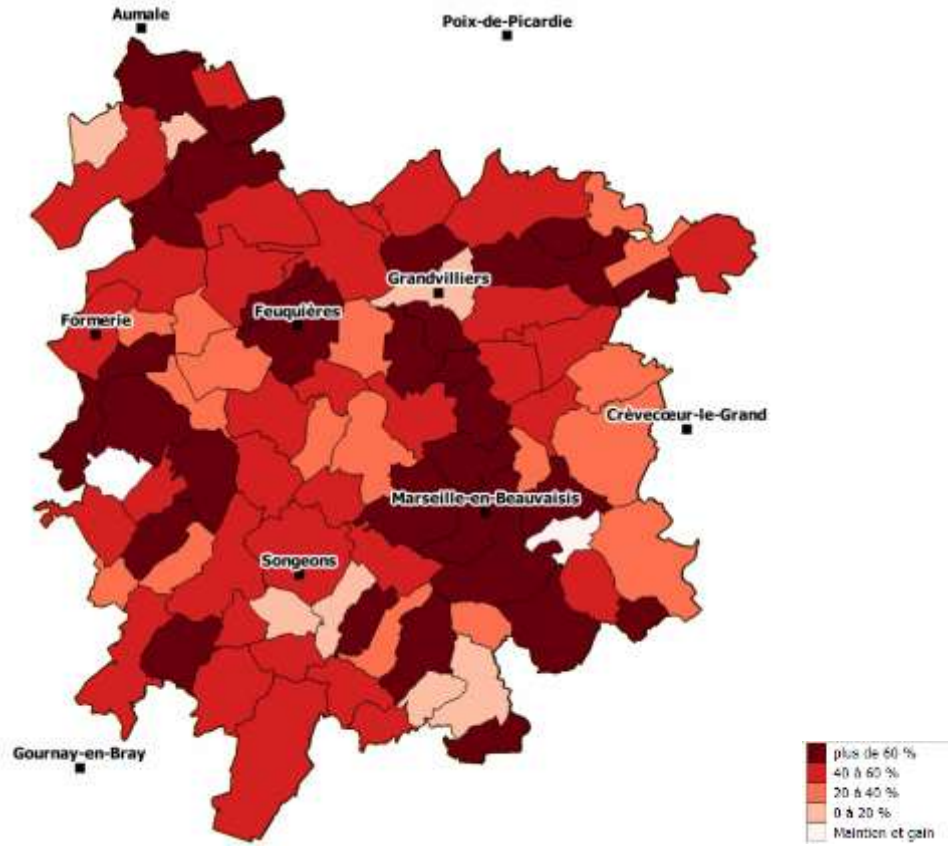
L'agriculture biologique

(Source : CCPV)

En 2015 dans l'Oise, 64 dossiers ont été déposés dont 29 en conversion (CAB) et 52 en maintien (MAB). Ceci représente 2,16 % du nombre total d'exploitants du département (2964). Il peut être spécifié qu'une exploitation peut avoir des parcelles engagées en conversion et/ou d'autres en maintien, avec des années de début d'engagement différentes.

Concernant la Picardie Verte, 24 exploitations sont engagées dans l'agriculture biologique partiellement ou totalement sur 17 communes dont voici la liste : Bazancourt, Blicourt, Bonnières, Buicourt, Escames, Grémévillers, Hannaches, Haucourt, Haute-Epine, Héricourt-sur-Thérain, La Neuville-sur-Oudeuil, Lannoy-Cuillère, Le Hamel, Oudeuil, Saint-Quentin-des-Prés, Saint-Thibault, et Senantes, parmi lesquelles on compte 8 exploitations en CAB (+ 4 à/c 2016 et + 1 à/c 2017) et 16 exploitations en MAB (+1 à/c 2016).

2. 1 exploitation sur 2 a disparu en l'espace de 20 ans



Carte 136 – Evolution de la disparition des exploitations dans les communes entre 1988 et 2010

Source : Agreste 2010 / Réalisation Groupe PLUiH

> On entend par exploitations agricole une « unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante » (source Agreste 2010).

Le nombre de l'ensemble des exploitations agricoles, toutes catégories confondues, suit une tendance à la baisse entre 2000 et 2010. Elle est moins marquée pour les exploitations de grandes cultures que pour la catégorie élevage et polyculture élevage qui connait de profondes difficultés.

On dénombre quand même une baisse de la moitié des exploitations en seulement 20 ans, une moyenne communale de 12 exploitants qui passe à 6 avec quelques particularités :

- Des communes parviennent à maintenir les effectifs d'exploitants sur cette période (Bonnières, Gerberoy, Gourchelles, Grandvilliers, Haucourt, La-Neuville-sous-Oudeuil) et même augmenter pour La-Neuville-sous-Oudeuil. Il s'agit principalement de communes qui comptaient déjà un faible tissu d'exploitants.
- Les communes les plus denses en nombre d'exploitations (20 à 40 sur le territoire communal) sont les plus impactées comme Senantes qui passe de 41 exploitations en 1988 à 23 en 2010.

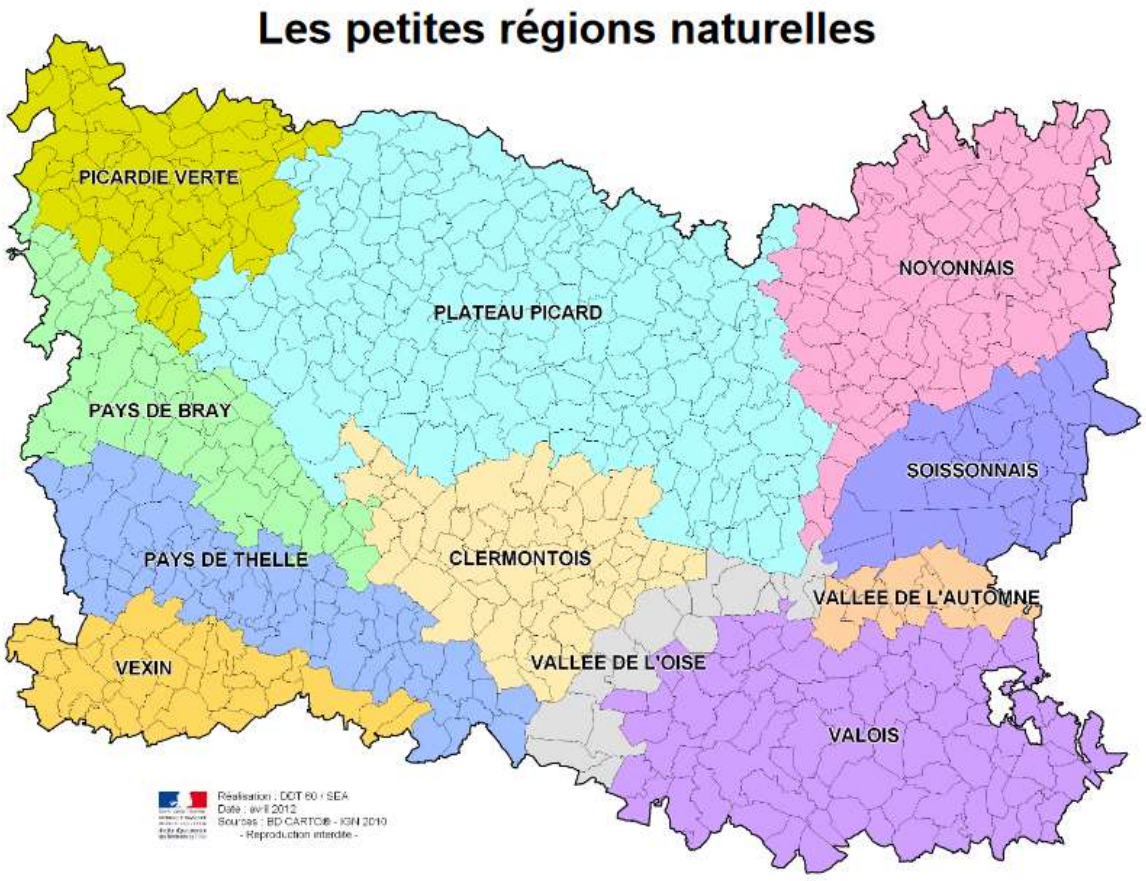
Cette mutation très rapide accentue les disparités territoriales :

- 11 des 89 communes comptent moins de 2 exploitations sur le territoire communal
- Les communes situées dans la petite région agricole 'Pays de Bray' (cf. carte ci-après) et dans l'axe Grandvilliers/Marseille-en-Beauvaisis tendent à voir une disparition importante des exploitants 'locaux'. Ceci induit des logiques de déplacements différentes, des mutations des pratiques agricoles à terme.

Les conséquences se ressentent fortement en Picardie Verte avec l'agrandissement des exploitations :

- **Changements de pratiques agricoles avec un développement de la culture** sur les parties les plus éloignées du siège,
- Par conséquence un **désintérêt plus fort de la haie**, devenue une contrainte pour l'exploitation des terres labourées,
- Des **besoins de stockage de matières premières** (silos) et de livraisons par la route.

La répartition des actifs salariés ou non agricoles montre que la Picardie Verte tend à être un territoire de transition où l'emploi est beaucoup plus présent sur les pourtours Ouest du territoire. Près de 1000 personnes travaillent en Picardie Verte dans l'agriculture.



Carte 137 – Les petites régions naturelles

Source : DDT 60, 2012

> Les régions agricoles et petites régions agricoles existent depuis 1946. L'Etat a cartographié le territoire français agricole selon des zones présentant des caractéristiques communes en créant la Région Agricole qui couvre un nombre entier de communes formant une zone d'agriculture homogène et la Petite Région Agricole (PRA) est constituée par le croisement du département et de la région agricole.

La CCPV accueille trois petites régions naturelles : qui se caractérisent par leurs sols, leurs climats et leurs systèmes de productions: la Picardie Verte, le Plateau Picard et le Pays de Bray. Les petites régions montrent des taux d'occupation agricoles assez importantes, dépassant souvent les 70 % du territoire.

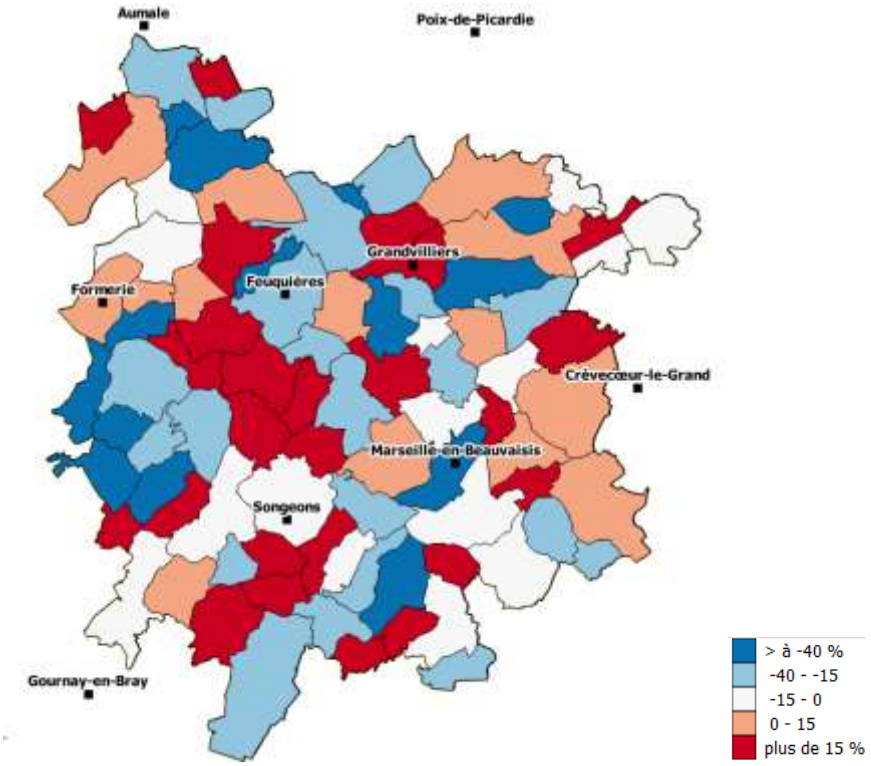
Noyonnais	72 714	41 271	57 %
Pays de Bray	41 485	26 335	63 %
Pays de Thelle	47 915	33 790	71 %
Picardie Verte	45 305	35 843	79 %
Plateau Picard	152 977	121 516	79 %
Soissonnais	35 959	9 809	27 %
Vallée de l'Automne	11 537	5 810	50 %
Vallée de l'Oise	19 941	3 314	17 %
Valois	80 836	50 565	63 %
Vexin	29 374	19 847	68 %

Source Agreste PGA 2010

Carte 138 – Le poids de l'agriculture dans les petites régions agricoles

Source : DDT 60, 2012

3. Un bouleversement dans la superficie agricole utilisée par les exploitants de la CCPV



Carte 139 – Evolution de la part de la SAU entre 1988 et 2010

Source : Agreste 2010 / Réalisation Groupe PLUi-H

La Superficie Agricole Utile correspond aux « superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole ». Il s'agit bien d'une référence à la superficie de l'exploitation et non des terres agricoles sur la commune (source Agreste 2010).

La modification du nombre d'exploitation s'accompagne de changements dans la superficie agricole utilisée :

- La superficie globale des exploitations du territoire a baissé de 2 200 ha entre 1988 et 2010
- Mais cette baisse ne concerne pas toutes les exploitations, l'Arc Formerie – Songeons – Gournay -en-Bray comprend les communes où les exploitations ont vu leur superficie de travail nettement s'agrandir. Pour exemple celle des exploitants de Bazancourt a quasiment doublé en 20 ans.

- En moyenne la superficie d'une exploitation en **Picardie Verte avoisine les 550** ha (572 ha en 1988, 547 ha en 2010).

Territoire	Superficie Agricole Utile (en ha)				Cheptel (nb)			Terres en herbe depuis plus de 6 ans (en ha)		
	1988	2010	Evolution	Equivalent de la superficie communale	1988	2010	Evolution	1988	2010	Evolution
CA du Beauvaisis	28000	28058	0%	61%	13535	9870	-27%	3948	2602	-34%
CC de l'Oise Picarde	39185	39593	1%	84%	18934	13936	-26%	2752	2173	-21%
CC de la Picardie Verte	50949	48722	-4%	77%	57023	44784	-21%	16057	9728	-39%
CC du Pays de Bray	16639	15098	-9%	62%	24255	14736	-39%	6665	4560	-32%

Figure 190 – Tableau comparatif du profil agricole de 4 intercommunalités

Source : Agreste, RGA2010 / Réalisation Groupe PLUiH

La comparaison avec les intercommunalités voisines permet de montrer les particularités du territoire au regard de son profil agricole :

- Une **communauté de communes parmi les plus agricoles du Sud de l'Oise** avec une superficie agricole utile (SAU) des exploitations qui représente l'équivalent du cumul du Pays de Bray et du Beauvaisis. Les communautés de communes ont toutes un profil agricole avec une SAU qui représente plus de la moitié de la superficie territoriale.
- Une **terre d'élevage** où la Picardie Verte présente un cheptel plus important que les 3 autres intercommunalités réunies. La baisse de la SAU n'est pas entamée sur le Beauvaisis et l'Oise Picarde mais les 4 EPCI voient une diminution d'au moins 20 % du cheptel en l'espace de 20 ans. La Picardie Verte compte la réduction de 12000 bêtes sur son territoire mais une diminution moins marquée qu'au Pays de Bray (-21 % contre – 39 %).
- - Une **disparition généralisée des prairies** avec près de 290 hectares enherbés qui disparaissent tous les ans en Picardie Verte depuis 20 ans.

Le tableau qui suit présente ces données à l'échelle des communes de la Picardie Verte. Elles sont a interpréter avec précaution compte tenu du secret statistique important.

Les principales évolutions à l'échelle communale :

- Le maintien du cheptel des exploitations de 30 % des communes,
- Idem pour les prairies dans au moins 10 % des communes de la Picardie Verte.

Territoire	Superficie Agricole Utile (en ha)			Cheptel (nombre)			Terres en herbe depuis plus de 6 ans (en ha)		
	1988	2010	Evolution	1988	2010	Evolution	1988	2010	Evolution
Abancourt	550	482	-68	695	410	-285	347	184	-163
Achy	682	581	-101	658	192	-466	125	77	-48
Bazancourt	511	964	453	1335	1607	272	202	312	110
Beaudéduit	654	849	195	380	382	2	113	114	1
Blargies	824	744	-80	1594	1207	-387	451	294	-157
Blicourt	1161	1275	114	394	250	-144	121	73	-48
Bonnières	194	194	0	177	244	67	37	62	25
Boutavent	293	146	-147	675	146	-529	127		-127
Bouvresse	519	591	72	953	861	-92	306	186	-120
Briot	303	143	-160	214	188	-26	87	31	-56
Brombos	717	773	56	750	622	-128	166	109	-57
Broquiers	231	48	-183	231	1	-230	106	8	-98
Buicourt	458	360	-98	680	660	-20	259	220	-39
Campeaux	786	531	-255	882	621	-261	338	154	-184
Canny-sur-Thérain	281	34	-247	365	61	-304	205	29	-176
Cempuis	460	163	-297	153	50	-103	73	18	-55
Crillon	649	346	-303	502	274	-228	198	99	-99
Daméraucourt	868	575	-293	621	357	-264	171	84	-87
Dargies	1060	1181	121	1361	865	-496	316	196	-120
Élencourt	181	81	-100	276	146	-130	57		-57
Ernemont-Boutavent	584	451	-133	712	528	-184	173	54	-119
Escames	941	817	-124	1514	1136	-378	495	338	-157
Escles-Saint-Pierre	205	249	44	402	424	22	86		-86
Feuquières	899	600	-299	711	329	-382	210	69	-141
Fontaine-Lavaganne	517	454	-63	364	174	-190	97		-97
Fontenay-Torcy	625	222	-403	1113	369	-744	428	86	-342
Formerie	545	566	21	818	653	-165	286	176	-110
Fouilloy	199	132	-67	379	284	-95	97	53	-44
Gaudechart	409	330	-79	237	172	-65	68	33	-35
Gerberoy	107	226	119	211	256	45			0
Glatigny	279	388	109	499	472	-27	136	155	19
Gourchelles	116	48	-68	272	74	-198	54	25	-29
Grandvilliers	583	707	124	170	114	-56	50	26	-24
Grémévillers	1413	1048	-365	1695	1301	-394	323	228	-95
Grez	814	935	121	778	970	192	194	127	-67
Halloy	342	238	-104	243	97	-146	46	30	-16
Hannaches	560	673	113	736	995	259	388	312	-76
Le Hamel	641	474	-167	461	213	-248	108	49	-59
Hanvoile	470	335	-135	447	230	-217	191	112	-79
Haucourt	284	344	60	132	214	82			0
Hautbos	561	434	-127	387	455	68	106	38	-68
Haute-Épine	439	499	60	399	473	74	41		-41
Hécourt	432	437	5	673	449	-224	252	128	-124
Héricourt-sur-Thérain	556	470	-86	751	620	-131	259	166	-93
Hétomesnil	464	580	116	151	153	2	48	39	-9

Territoire	Superficie Agricole Utile (en ha)			Cheptel (nombre)			Terres en herbe depuis plus de 6 ans (en ha)		
	1988	2010	Evolution	1988	2010	Evolution	1988	2010	Evolution
Lachapelle-sous-Gerberoy	303	445	142	282	333	51	67	32	-35
Lannoy-Cuillère	1228	1322	94	2100	1989	-111	553	464	-89
Lavacquerie	662	598	-64	507	495	-12	120	79	-41
Laverrière	273	105	-168	177	122	-55	41		-41
Lihus	1196	1314	118	975	945	-30	225	178	-47
Loueuse	863	1013	150	1501	1832	331	301	242	-59
Marseille-en-Beauvaisis	436	181	-255	81	0	-81	26		-26
Martincourt	371	240	-131	277	105	-172	84	41	-43
Le Mesnil-Conteville	621	564	-57	262	136	-126	50		-50
Moliens	775	912	137	1014	1177	163	370	245	-125
Monceaux-l'Abbaye	290	323	33	501	336	-165	126	128	2
Morvillers	716	930	214	772	696	-76	184	229	45
Mureaumont	528	749	221	679	842	163	197	159	-38
La Neuville-sur-Oudeuil	345	402	57	155	168	13	29	31	2
La Neuville-Vault	363	278	-85	456	276	-180	97		-97
Offoy	359	340	-19	460	303	-157	81	57	-24
Omécourt	910	1159	249	1163	1159	-4	312	209	-103
Oudeuil	462	390	-72	365	355	-10	100	62	-38
Pisseleu	588	471	-117	576	162	-414	43	24	-19
Prévillers	726	635	-91	647	507	-140	116	79	-37
Quincampoix-Fleuzy	320	211	-109	512	296	-216	225		-225
Romescamps	1013	439	-574	1108	321	-787	269	94	-175
Rothois	513	832	319	572	561	-11	82	51	-31
Roy-Boissy	703	794	91	639	415	-224	133	75	-58
Saint-Arnoult	540	686	146	793	445	-348	203	112	-91
Saint-Deniscourt	303	416	113	667	804	137	131	185	54
Saint-Maur	653	837	184	480	317	-163	100	96	-4
Saint-Omer-en-Chaussée	664	662	-2	289	291	2	82		-82
Saint-Quentin-des-Prés	1209	1118	-91	1322	1392	70	506	445	-61
Saint-Samson-la-Poterie	295	83	-212	671	96	-575	210		-210
Saint-Thibault	1107	1243	136	1142	796	-346	258	165	-93
Saint-Valery	333	536	203	860	973	113	191	186	-5
Sarcus	955	789	-166	658	240	-418	154	66	-88
Sarnois	700	854	154	467	365	-102	102	54	-48
Senantes	1533	1143	-390	2567	1496	-1071	995	596	-399
Sommereux	874	932	58	769	1006	237	183	121	-62
Songeons	707	661	-46	637	637	0	253	116	-137
Sully	251	365	114	461	527	66	167	196	29
Thérines	333	255	-78	369	157	-212	119	58	-61
Thieuloy-Saint-Antoine	232	231	-1	4	0	-4		0	0
Villers-sur-Bonnières	467	809	342	533	568	35	96	96	0
Villers-Vermont	413	226	-187	788	242	-546	292	102	-190
Vrocourt	168	153	-15	125	97	-28	50		-50
Wambez	281	358	77	489	505	16	193	161	-32

Figure 191 – Données communales sur l'agriculture en Picardie Verte

Source : Agreste, RGA2010 / Réalisation Groupe PLUiH

4. Une implantation du bâti générant des sensibilités sanitaires



Figure 192 – Des exploitations traditionnelles qui s'agrandissent (Hécourt)

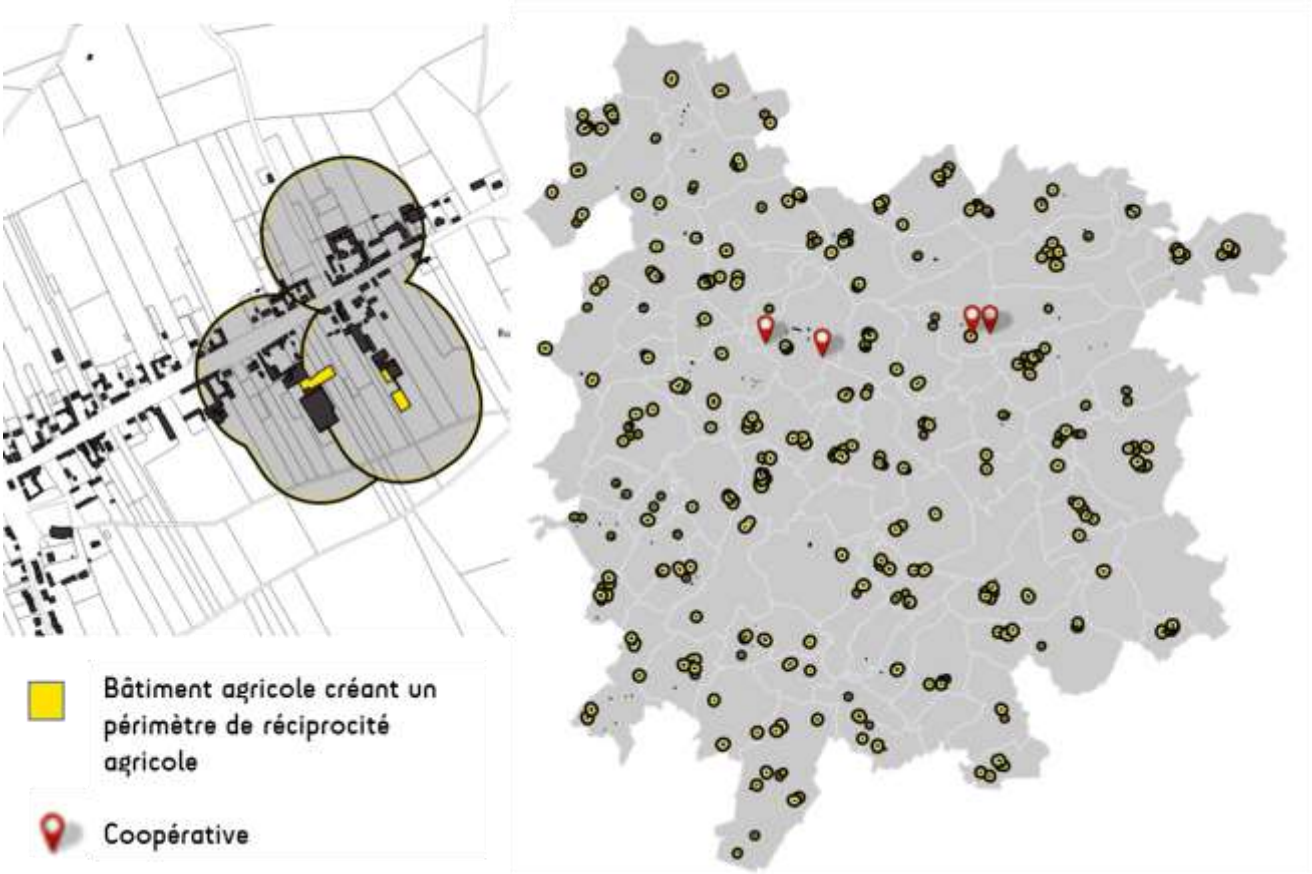
Source : Groupe PLUiH



Figure 193 – Les exploitations sortent des bourgs au XXe siècle (Hécourt)

Source : Groupe PLUiH

Le XXe siècle est une période charnière dans la professionnalisation de la filière agricole. Les techniques évoluent aussi rapidement que les réglementations. De nombreux exploitants agrandissent leurs exploitations soit en parvenant à étendre les bâtiments existants ou en s'écartant des bourgs.



Carte 140 – Les réciprocités agricoles

Source : DREAL Hauts de France,/ Réalisation Groupe PLUiH

Un site d'exploitation est un bâtiment ou regroupement de bâtiments ayant une vocation agricole (hébergement d'animaux, stockage de fourrage ou de matériel). Une même exploitation agricole peut disposer de deux sites d'exploitation, voire plus :

- Dans le cadre de transmissions, la reprise de terrains s'accompagne souvent du rachat des bâtiments agricoles de l'ancienne exploitation,
- Certaines exploitations, contraintes par l'urbanisation, gardent un site « historique » dans le village mais construisent un ou plusieurs bâtiments à l'extérieur sur un nouveau site présentant moins de contraintes.

On remarque en France le retour des populations urbaines dans des communes du profil de celles de la Picardie Verte. Cette revitalisation des espaces ruraux s'accompagne parfois de problématiques de voisinage : des populations acceptant difficilement les contraintes de certaines pratiques agricoles. L'Etat a instauré des périmètres de réciprocité agricole pour limiter la promiscuité entre les zones résidentielles et les sites agricoles pouvant constituer une gêne sanitaire. Ces périmètres sont réciproques. On dénombre 1 508 ha de superficies couvertes par une mesure de réciprocité sanitaire en Picardie Verte, soit 2,3 % du territoire communautaire.

2 bâtiments sur 10 sont concernés par une mesure de réciprocité sanitaire : 2304 bâtiments agricoles et 6 753 autres bâtiments présents dans un périmètre.

D'une manière générale, les exploitations agricoles doivent être protégées pour assurer leur pérennité dans les communes et leur permettre de remplir leurs fonctions économiques, sociales et environnementales. Des facilités d'extension, de modernisation ou même de délocalisation doivent être prévues.

L'article L111-3 du Code rural instaure le principe de réciprocité des distances. Ainsi, lorsque que la réglementation sanitaire, dont relève l'exploitation agricole (une réglementation départementale ou nationale), impose une distance d'éloignement vis à vis des constructions habituellement occupées par des tiers, la même distance d'éloignement s'applique aux nouvelles constructions vis à vis des bâtiments agricoles.

Les exploitations spécialisées en grandes cultures, viticulture, maraîchage, horticulture, etc. ne sont pas soumises à une réglementation sanitaire spécifique imposant des distances d'éloignement pour leurs bâtiments. En conséquence, le principe de réciprocité des distances prévues par l'article L111-3 du code rural ne peut être appliqué. Ces activités ne peuvent être réglementairement protégées mais, compte tenu des nuisances possibles à certaines périodes, il est nécessaire d'éviter une urbanisation trop rapprochée de ces exploitations.

Tous les bâtiments renfermant des animaux, à défaut d'être déclarés comme des installations classées, sont soumis au moins à la réglementation sanitaire départementale.

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) de l'Oise a été défini par un arrêté préfectoral le 03 janvier 1980 puis modifié en 1983 et 1985. Il précise selon les usages les distances minimales d'implantations de bâtiments par rapport aux zones occupées par des tiers et les zones de loisirs hors camping à la ferme.

Principales règles générales d'implantation d'après l'article 153.4 du Règlement Sanitaire Départemental de l'Oise :

Elevages concernés	Règle
Porcins à lisier	Min. 100 mètres
Equidés	Ecuries et Poneys clubs sont considérés comme élevages au-delà de 3 animaux sevrés
Volailles et lapins	Min. 25 mètres pour les élevages comptant plus de 50 animaux de plus de 30 jours Pour les animaux de plus de 30 jours : - min. 25 mètres pour les élevages de plus de 50 animaux - min. 50 mètres pour les élevages de plus de 500 animaux
Autres élevages	Min. 50 mètres pour les installations professionnelles

Le règlement sanitaire départemental figure parmi les réglementations qui conduisent à la disparition de bâtiments agricoles d'élevage dans les bourgs. Dans l'Oise, les établissements d'élevage et d'engraissage sont interdits sauf pour les établissements abritant moins de 500 volailles ou lapins.



Figure 194 – Protéger, permettre la transformation … une gestion des bâtiments agricoles compliquée

Source : Illustration d'un bâtiment agricole à Bouvresse / Réalisation Groupe PLUiH

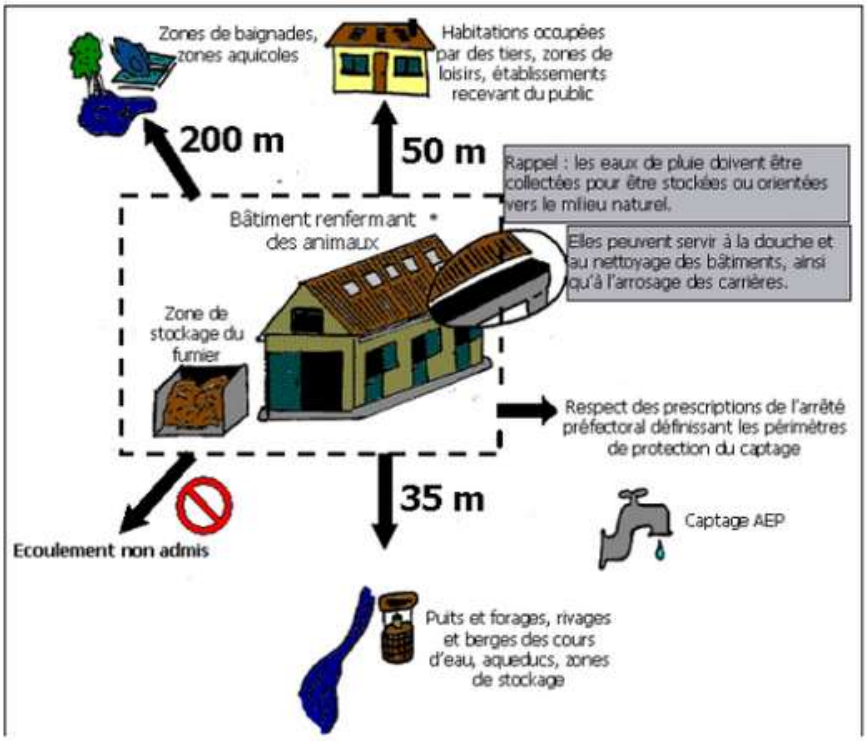
L'activité agricole figure parmi les activités qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients forts entraînant le **classement de l'exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**.

2101. Bovins (activité d'élevage, transit, vente, etc. de).
2102. Elevage, vente, transit etc. de porcs
2110. Elevage, transit, vente etc.de lapins
2111. Volailles, gibier à plumes (activité d'élevage, vente, etc. de), à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques.
2112. Couvoirs
2113. Elevage, vente, transit etc. d'animaux carnassiers à fourrure
2120. Elevage, vente, transit etc. de chiens
2130. Piscicultures
2140. Présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques
2150. Verminières
2160. Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable.
2170. Engrais, amendements et supports de culture (fabrication des) à partir de matières organiques, à l'exclusion des rubriques 2780 et 2781
2171. Dépôts de fumiers, engrais et supports de culture
2175. Dépôt d'engrais liquides
2180. Fabrication et dépôts de tabac

Animaux	Déclaration	Enregistrement	Autorisation
Vaches laitières	50 à 150	151 à 400	> à 400
Vaches allaitantes	> 100		
Veaux de boucherie, bovins à l'engraissement	50 à 400	401 à 800	> à 800
Porcs	50 à 450 équivalents animaux	450 équivalents animaux et Maximum d'emplacements : 2000 pour les porcs et 750 pour les truies	Plus de 2000 emplacements pour les porcs Plus de 750 d'emplacements pour les truies
Volailles	5 000 à 30 000 équivalents animaux	30 000 à 40 000 emplacements	Plus de 40 000 emplacements
Lapins	3 000 à 20 000 animaux sevrés		Plus de 20 000 animaux sevrés

Figure 195 – Classement ICPE des activités agricoles et principaux critères selon les animaux

Il existe des **distances minimales d'implantation des installations** par rapport aux immeubles habités par des tiers, zones de loisirs, établissements recevant du public et vis-à-vis des ressources en eau :



→***Bâtiment renfermant des animaux*** : tout logement renfermant des équidés (boxes, stalles, stabulations libres couvertes, abris ouverts en pâture).
→**Autres bâtiments** : stockage paille, fourrage, hangar matériel, carrière, manège… => pas de distance minimale (hormis celle conseillée par rapport au risque incendie).
→**Simple paddock** avec couvert végétal non dégradé⇒ pas concerné par la règle des 50 m.

- **RSD**

Il existe des **distances minimales d'épandage du fumier** par rapport aux immeubles habités par des tiers, zones de loisirs, établissements recevant du public et vis-à-vis des ressources en eau :

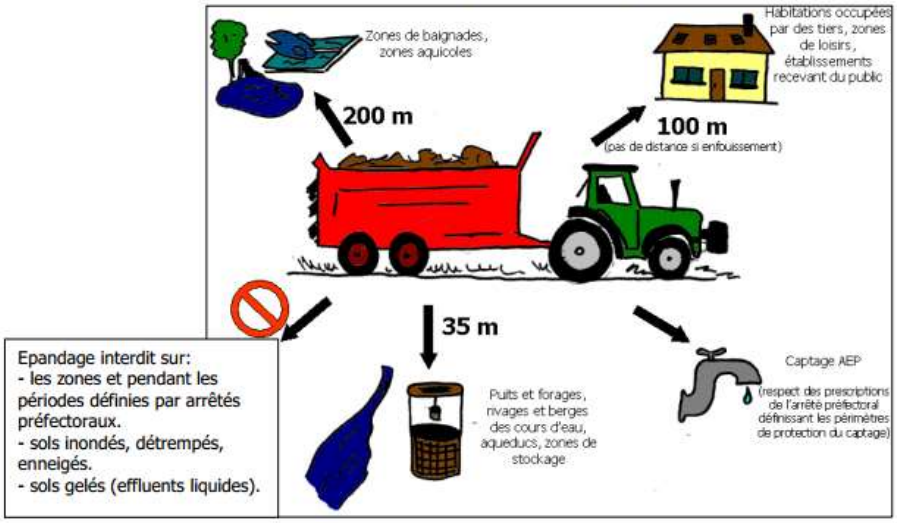


Figure 196 – Infographie des règles d'implantation des bâtiments

Source : Chambre d'Agriculture de l'Oise

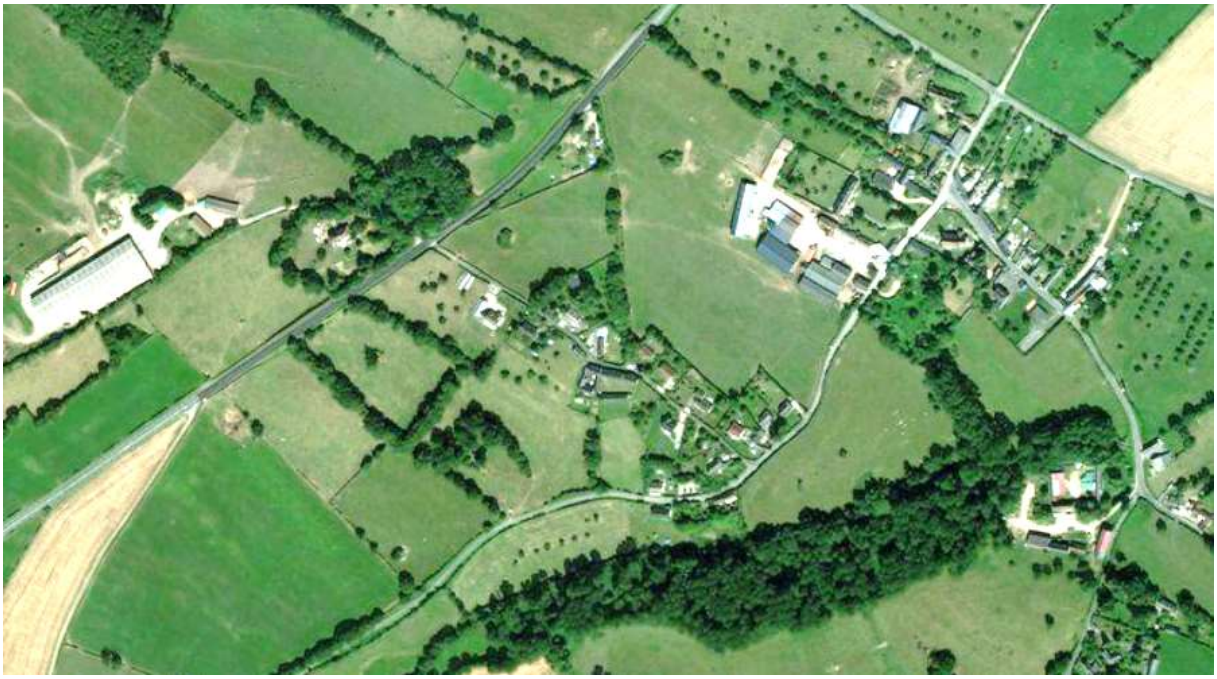


Figure 197 – Exemple de l'installation d'ICPE en dehors d'un bourg

Source : imagerie Microsoft 2017

Ces périmètres sanitaires permettent aujourd'hui de créer des zones d'écartement pour les bâtiments accueillant des usages incompatibles. Ces périmètres permettent aussi d'évaluer les secteurs de projets agricoles possibles.

Les exploitants connaissent globalement d'importantes difficultés à se projeter dans l'avenir compte tenu du contexte économique incertain dans lequel leurs activités se situent. Le PLUi-H est justement un document qui organise sur le long terme les possibilités de bâtir et de se développer. A ce titre il est préconisé de ne pas se limiter aux périmètres agricoles pour **favoriser de futurs développements et la poursuite de la modernisation agricole**.

Le **retrait de l'activité d'élevage des bourgs doit être pris en compte dans les politiques d'aménagement.** Les exploitants ont fait des efforts pour faciliter le développement résidentiel. Conserver des zones d'écartement plus fortes que les périmètres agricoles permettrait de maintenir ce principe d'aménagement. Pour exemple l'aide à la délocalisation des bâtiments agricoles d'élevage portait par exemple sur des reculs supérieurs à 150 mètres. Mais la situation au cas par cas est à privilégier aux mesures purement métriques. Les rares difficultés de voisinages rencontrées sont liées à des opérations de traitement des champs. En dehors de l'amélioration de la communication et une meilleure compréhension mutuelle des problématiques, le PLUi-H pourrait également traiter d'une thématique émergente : la prise en compte de la santé dans les critères de développement du territoire.

Les agrandissements et la construction de nouveaux bâtiments courant XXe siècle posent aujourd'hui des questions d'aménagement du territoire :

- **L'intégration paysagère difficile des bâtiments hors bourgs.** La volumétrie et l'aspect industriel des nouveaux bâtiments agricoles rend les bâtiments imposants dans le grand paysage. Une vigilance sur le respect de la pente, la relation avec les silhouettes villageoises et les bâtiments à valeur patrimoniale est à prévoir tout en pondérant avec les contraintes économiques liées à la construction de tels bâtiments.
- **Les aménagements de traversées d'agglomération souvent jugés contraignants par la profession.** Les agriculteurs pointent certains aménagements réalisés par les collectivités, mais aussi majoritairement le comportement des riverains qui, mal garés, gênent le passage des engins agricoles. Certains agriculteurs rencontrent des difficultés lorsque la sortie de leur exploitation débouche directement sur une route à forte circulation.

Les difficultés de voisinage sont mentionnées par plusieurs agriculteurs. Il s'agit majoritairement de difficultés et d'incompréhension avec les riverains, lors d'opération de traitements dans les champs. Ce problème pourrait probablement être atténué avec un meilleur dialogue et une meilleure communication envers le grand public. De façon plus ponctuelle, les difficultés peuvent se poser entre agriculteurs et collectivités, voire entre agriculteurs eux-mêmes.

Des problématiques de pression foncière. Dans ce secteur très rural, la pression foncière provient rarement des projets d'aménagement des collectivités, mais plutôt de la forte concurrence entre agriculteurs, la plupart d'entre eux souhaitant s'agrandir alors que peu de terrain est disponible.

S'y ajoute un problème de morcellement du parcellaire soulevé par plusieurs agriculteurs, qui rend le travail quotidien difficile, et exacerbe la concurrence entre agriculteurs : dès qu'un terrain se vend, plusieurs agriculteurs en sont voisins et se positionnent pour l'acquérir.

5. Un potentiel de développement

Une étude BMO réalisée à l'échelle de la région vise à identifier les projets et les besoins en main d'œuvre (source : Quels sont les besoins en main d'œuvre en agriculture et en agroalimentaire en Hauts-de-France en 2017 ? Chambre d'Agriculture).

Le département de l'Oise était le 3e département avec 17 000 projets mais le dernier pour le secteur agricole comprenant l'industrie agro-alimentaire.

	AGRICULTURE		SAU *		INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE		Population ayant un emploi *
	Nombre de projets	Nombre de projets pour 1000 ha de SAU	Ha		Nombre de projets	Nombre de projets pour 1000 emplois	
AISNE	4 140	8,2 /1000 ha	504 800	PAS DE CALAIS	1 344	2.8 /1000 emplois	490 400
NORD	2 240	6.1 /1000 ha	363 200	NORD	1 200	1.2 /1000 emplois	1 031 900
PAS DE CALAIS	2 003	4.3 /1000 ha	465 700	SOMME	625	2.9 /1000 emplois	215 500
SOMME	1 501	3.2 /1000 ha	470 700	AISNE	350	2 /1000 emplois	171 100
OISE	800	2.1 /1000 ha	376 400	OISE	232	0.8 /1000 emplois	273 800
Hauts-de-France	10 780	4.9 /1000 ha	2 180 800	Hauts-de-France	3 745	1.7 /1000 emplois	2 182 700

Figure 198 – Projets liés à l'agriculture

Source : enquête BMO2017, rapport départemental, traitement CA NPDC – Agreste - 2015

Enjeu : Accompagner les mutations du profil économique du territoire

1. Poursuite des activités de l'exploitation agricole

- Constituer des réserves foncières autour de bâtiments existants (pour aller au-delà des périmètres de réciprocité)
- Constituer des réserves foncières en cas de délocalisation des bâtiments agricoles (pour des constructions de futurs bâtiments nécessaires à l'exploitation)
- Créer de nouveaux bâtiments agricoles (hangar, liés à l'élevage…)
- Créer un logement en lien avec l'exploitation
- Identifier et permettre ce qui peut être mutualisé (exemple : silo, plateforme, hangar, aire de lavage)

2. Accompagnement de la transition économique de l'exploitation

- Permettre le changement de destination du bâti (en logement, gîte, activités, équipements …), en cours d'exploitation
- Accepter la transition paysagère liée à de nouvelles pratiques agricoles (déplacement de haies, …)
- Se diriger vers d'autres modes d'exploiter (bio, permaculture…)
- Identifier l'impact des changements de profil des agriculteurs (entreprise de moins en moins familiale, rapport à la terre différent, nouvelle génération d'agriculteurs …)

3. Aide des entreprises emblématiques et diversification de l'offre

- Maintien des entreprises et sites existants en conservant des possibilités d'agrandir et d'exploiter sans les contraintes de voisinage ou de pressions foncières
- Développer l'économie touristique et une offre de tertiaire basé sur des TPE PME

Enjeu connexe : Consolider une offre touristique

- Asseoir le rôle de Gerberoy comme étendard du tourisme en Picardie Verte
- Renforcer le potentiel touristique des pôles touristiques secondaires et des communes voisines à Gerberoy (itinéraires touristiques, commerces et équipements utiles pour les touristes) comme sites d'appuis
- Préserver l'aspect paysager : cônes de vues emblématiques, accès aux vues, questionnement nécessaire sur la place de l'éolien
- Développer les lieux dédiés aux festivités (mariages, évènements…)
- Diversifier l'offre d'hébergement et réfléchir sur le potentiel touristique de certains sites agricoles à valeur patrimoniale
- Définir les différentes formes de tourisme d'appui (tourisme agricole, industriel, traversée du territoire …)
- Offrir une diversité de circuits et de loisirs sur le territoire (voies romaines, circuits déjà existants, …)
- Protéger le patrimoine identitaire le plus stratégique
- Développer une signalétique propre à la Picardie Verte (avec l'ensemble des acteurs ainsi que les habitants)
- Mobiliser les habitants en tant qu'ambassadeurs du territoire en alternative au « tout internet »
- Etablir un balisage qui oriente vers d'autres sites

Enjeu transversal : Renforcer le cadre de vie rural offert par l'urbanisme, l'architecture et les paysages

- Accompagner la densification de manière raisonnée
- Lutter contre la sanctuarisation et inversement au surdéveloppement des villages.



ANNEXES



Synthèse des enjeux et hiérarchisation

Le tableau suivant récapitule les différents enjeux environnementaux avec leur sensibilité vis-à-vis d'un projet d'aménagement. La carte suivante présente les enjeux du territoire intercommunal.

Positive Nulle	Négligeable ou Très faible	Faible	Modérée	Forte	Majeure

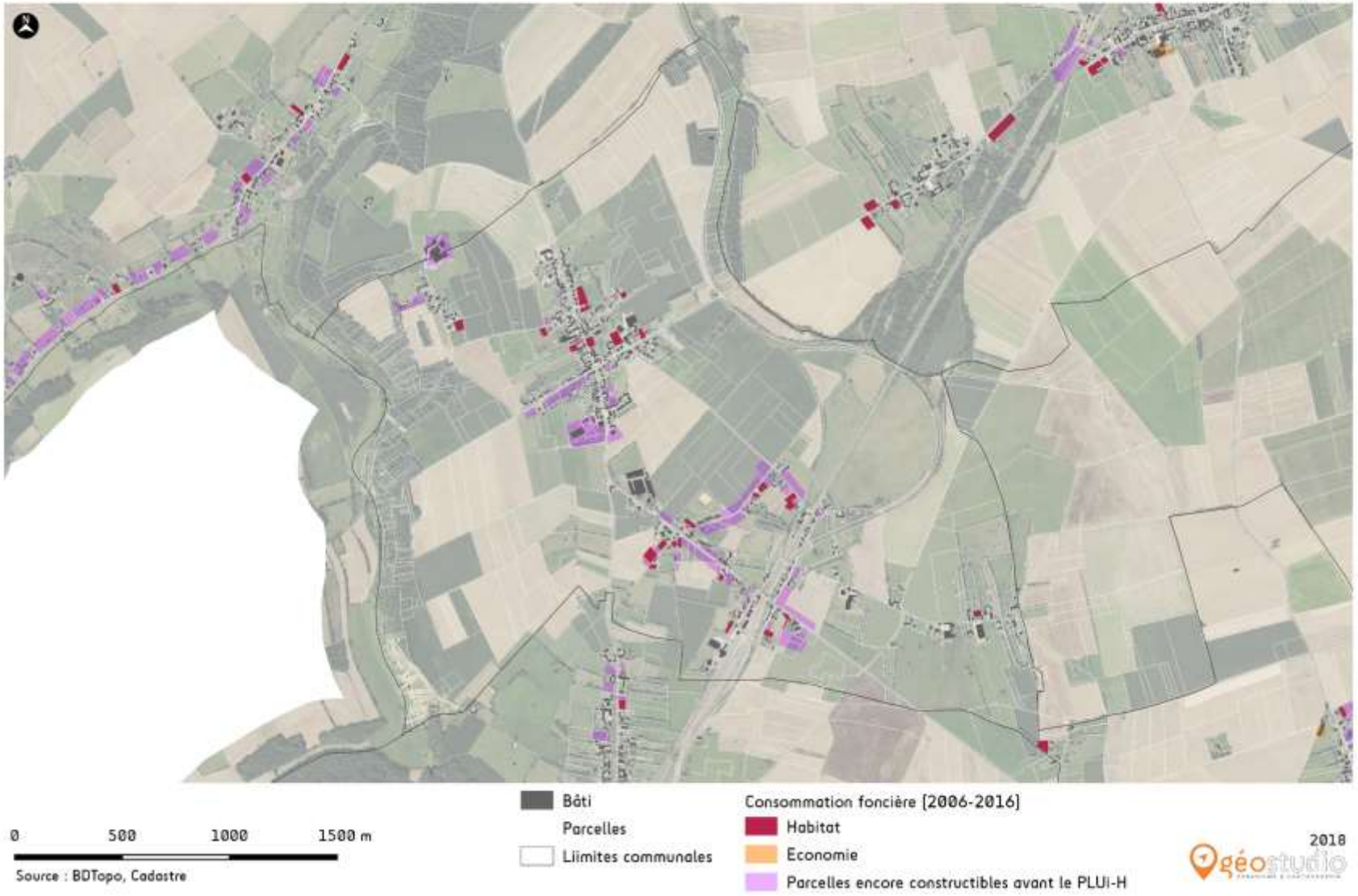
Thème	Enjeux	Sensibilité de l'enjeu	Détail et recommandations
Environnement physique	Réchauffement climatique	Majeure	La Communauté de Communes est marquée par la **problématique des inondations par ruissellements** liées à l'évolution de la pratique agricole (moins d'élevage donc moins de pâtures, moins de haies) mais également à l'évolution du climat (modification du régime des pluies) et à l'accroissement de l'imperméabilisation (voiries, trottoirs, domaine privé). Le cheminement des eaux pluviales ne devra pas être obstrué par de nouvelles constructions.
	Cheminement des eaux pluviales	Majeure	
	Continuité hydraulique des cours d'eau	Forte	Viennent ensuite les **enjeux liés à la biodiversité et aux corridors permettant les déplacements de la faune**. L'intercommunalité dispose de plusieurs cours d'eau dotés d'obstacles à la continuité écologique et au transport des sédiments (seuils de moulin notamment) nécessitant leur suppression. Les constructions nouvelles devront prendre en compte le maintien de la perméabilité des espaces bâtis au passage de la faune. Une réflexion pourra être apportée quant au maintien / développement de la biodiversité (faune/flore) au sein des villages.
Biodiversité et milieux naturels	Continuité écologique au sein des cours d'eau et des vallées	Forte	
	Continuité écologique au sein des plateaux	Forte	
	Présence d'espèces protégées	Forte	
	Plusieurs ZNIEFF inventoriées	Forte	
	Présence de larris Natura 2000 ou non	Forte	
	Présence de sites gérés par le CENP	Forte	
Ressources naturelles - Eau	Etat chimique et écologique des eaux souterraines	Modéré	La Communauté de Communes s'organise autour de plusieurs vallées : Thérain, Petit Thérain, Bresle. **La continuité écologique de ces cours d'eau est perturbée** par de nombreux ouvrages notamment sur le Thérain (effacement des ouvrages prévu). Elle dispose d'un captage d'alimentation en eau potable prioritaire Grenelle à Mesnil-Conteville. Des **problèmes de qualité de l'eau potable** existent au niveau de Songeons et Saint-Deniscourt et en règle générale pour les dépassements de seuil du déséthylatrazine. Cependant, le réseau de distribution de l'eau potable est adapté (problèmes de pression à la marge). Les nouvelles constructions devront prendre en compte le cheminement actuel des eaux et le préserver. Le maintien des prairies est une des solutions permettant de préserver une bonne qualité des eaux souterraines (infiltration lente)
	Etat quantitatif des eaux souterraines	Faible	
	Interconnexion des réseaux en eau potable	Modéré	
Ressources naturelles -Energie	Production / Consommation d'Energie	Forte	Au niveau du bâti, un travail devra être fait quant à **l'implantation du bâti (bio-climatisme)** et à **l'isolation énergétique du bâti ancien** afin de diminuer la consommation énergétique globale des bâtiments. Une réflexion devra également être menée quant aux déplacements fréquents et souvent relativement longs des habitants de la Communauté de Communes. La localisation du zonage correspondant aux espaces commerciaux découlera de cette réflexion.
	Implantation du bâti – Bio-climatisme	Forte	
	Production des énergies renouvelables	Faible	
Transports et mobilité	Place du vélo dans les déplacements quotidiens	Faible	Le territoire se structure autour d'un **important réseau routier secondaire** et l'accessibilité au territoire est aisée depuis les axes majeurs. Les lignes de bus se concentrent autour de Beauvais et les horaires sont peu adaptés à des usages quotidiens pour les travailleurs, renforçant ainsi le recours à la voiture. L'offre SNCF est correcte : deux lignes disponibles (Le Tréport-Beauvais et Rouen-Amiens), mais l'accessibilité est inégale sur le territoire. L'offre de transport scolaire est importante, permettant à tous de se rendre au collège/lycée. Des **chemins de randonnée** pédestre, équestre ou cyclotouristique, permettent la découverte du patrimoine
	Distances parcourues quotidiennement par les habitants (et modes de circulation)	Forte	
	Parcours pour le tourisme (boucles thématiques)	Forte	
	Circuits pédestres/équestres/cyclables	Modérée	

			historique, paysager et écologique local mais l'offre est insuffisamment structurée et peu visible. Une réflexion devra être menée quant à la limitation de l'impact des transports sur l'environnement, notamment du point de vu de la sécurité et des nuisances sonores.
Pollutions, nuisances, qualité des milieux – Qualité des eaux	Etat chimique et écologique des eaux souterraines	Forte	Les cours d'eau du territoire présentent un bon état global. Cependant, leur état chimique reste mauvais du fait de la présence de HAP. La continuité écologique de ces cours d'eau n'est pas respectée : nombreux obstacles à l'écoulement. La Picardie Verte se situe en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates. La masse d'eau souterraine est en grande partie dégradée par la présence de molécules phytosanitaires et de nitrates. Des **problèmes de qualité de l'eau potable** existent au niveau de Songeons et Saint-Deniscourt et en règle générale pour les dépassements de seuil du déséthylatrazine. Le territoire compte **peu de stations d'épuration**. La majeure partie du territoire dispose d'un assainissement non collectif aux normes à l'exception de quelques maisons (sources de pollution).
	Etat chimique et écologique des cours d'eau	Modérée	
	Conformité des systèmes d'assainissement (collectifs et non collectifs)	Très faible	
	Qualité des eaux rejetées au milieu naturel	Modérée	
Pollutions, nuisances, qualité des milieux – Gestion des déchets	Quantité des déchets produits	Faible	La thématique des **déchets** au sein de la Communauté de Communes n'apparait pas comme un enjeu « important ». Le tri des déchets peut être amélioré mais semble déjà efficace. Les nouveaux habitants devront être informés des conditions de tris en vigueur sur le territoire.
	Qualité du tri sélectif	Faible	
Pollutions, nuisances, qualité des milieux – Nuisances sonores	Nuisances liées à la RD901 (classement en catégorie 2 et 3 sur la CCPV)	Modérée	La **vitesse des véhicules au sein des bourgs** mais également le **nombre de véhicules sur les routes** de la Communauté de Communes doivent être pris en compte lors de la réflexion sur l'urbanisation future. Des solutions de ralentissement pour les véhicules peuvent être mises en place. Une réflexion sur la place du vélo dans les déplacements actuels et futurs doit être menée permettant à terme une diminution du nombre de véhicules motorisés sur les routes (nuisances et risques liés aux véhicules motorisés diminués).
	Nuisances liées aux véhicules en excès de vitesse	Modérée	
Pollutions, nuisances, qualité des milieux – Qualité de l'air	Qualité de l'air	Nulle	/
Pollutions, nuisances, qualité des milieux – Sites et sols pollués	Présence d'un site BASOL, de 3 sites potentiellement pollués et de 201 sites BASIAS sur le territoire intercommunal	Faible	Malgré le nombre conséquent de sites BASIAS recensés, les quelques sites potentiellement pollués et l'unique site BASOL, la **pollution des sols** n'apparait pas comme un enjeu fort. Les futures zones constructibles tiendront comptent de cette contrainte.
Pollutions, nuisances, qualité des milieux – Pollution lumineuse	Confort des usagers / riverains	Faible	La **pollution lumineuse** est présente sur le territoire de la Communauté de Communes par le biais de l'éclairage nocturne des bourgs mais également par l'existence de plusieurs parcs éoliens. Cet enjeu n'apparait pas comme un enjeu fort pour les futures zones urbanisées. Cependant, dans un souci d'économie d'énergie et de préservation de la biodiversité (respect des rythmes circadiens), une réflexion pourra être menée au cas par cas quant à l'utilité de cet éclairage.

Risques naturels et technologiques	Inondations par ruissellements des eaux pluviales lors de fortes pluies (manque de haies sur les plateaux, terres nues selon la saison)	Majeure	
	Inondations par débordement de cours d'eau (PPRi sur la Vallée du Thérain)	Faible	Le **risque d'inondation lié au débordement de cours d'eau** n'a pas été retenu comme un enjeu fort du fait notamment de l'existence du PPRi de la Vallée du Thérain amont et du Petit Thérain. En effet, ce document cadre d'ores et déjà les zones pouvant faire l'objet de constructions sans risque.
	Inondations par remontées de nappe phréatique	Modérée	Certaines zones du territoire sont soumises à des **inondations par remontées de nappes**. Cette contrainte sera prise en compte lors de la définition des zones ouvertes à l'urbanisation. Les zones concernées par cette problématique ne seront pas prioritaires à la construction. S'il s'avère qu'elles soient tout de même ouverte à la construction, des dispositions particulières seront mises en place (fondations adaptées, absence de cave).
	Aléas coulées de boue fort à très fort dans les zones les plus abruptes	Modérée	Les zones les plus abruptes du territoire intercommunal (versants) sont généralement sujettes aux **coulées de boue**. Cette contrainte sera prise en compte dans la définition des zones constructibles notamment en aval immédiat des zones définies avec un aléa coulées de boue fort.
	Présence de cavités souterraines anthropiques ou naturelles	Faible	Plusieurs **cavités** sont recensées sur le territoire intercommunal. Ces indices de cavités sont cartographiés par le BRGM et seront pris en compte lors du zonage (pas de construction au sein du périmètre de protection réglementaire).
Paysage	Protection des paysages remarquables et identitaires	Forte	Le territoire n'accueille que deux sites protégés alors que l'identité paysagère de la Picardie Verte est remarquable. Le patrimoine bâti et naturel est essentiel au maintien des identités locales. Les paysages sont variés et ont leurs propres caractéristiques qui diffèrent entre le Pays de Bray, les vallées du Thérain et Petit Thérain et le Plateau Picard. La présence de chemins permettant la découverte des paysages est importante. Les paysages agricoles, la végétation traditionnelle tout comme le bâti, son organisation comme sa forme sont bien préservés sur le territoire. Une dégradation des courtils et larris, la disparition des haies, des pâtures, et du patrimoine végétal représente une menace pour la qualité paysagère du territoire. La dynamique d'évolution des paysages est aisément lisible bien que les villages aient maintenu leurs formes traditionnelles… Une réflexion importante sur l'implantation des nouvelles constructions, notamment en entrée de ville, des éoliennes, des grandes infrastructures, des équipements soit être menée.
	Variété des paysages participant à un cadre de vie d'exception	Modérée	
	Une identité rurale affirmée	Majeure	
	Evolution des paysages	Majeure	

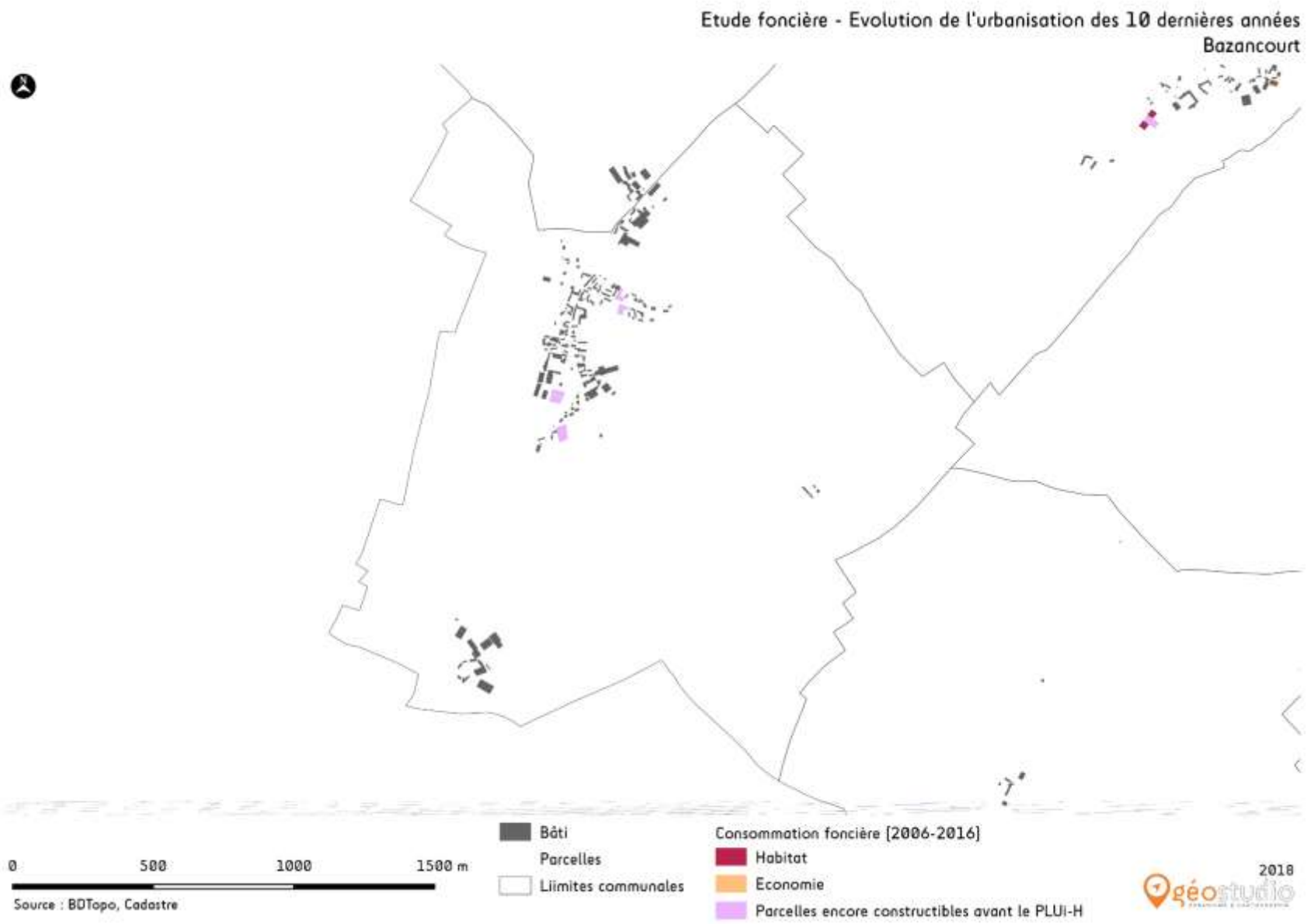
Etude foncière

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Abancourt



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Achy




Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Bazancourt
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géostudio

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Beaudéduit



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années

Blargies



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Blicourt



0 500 1000 1500 m

Source : BDTopo, Cadastre

Bâti
Parcelles
Limites communales

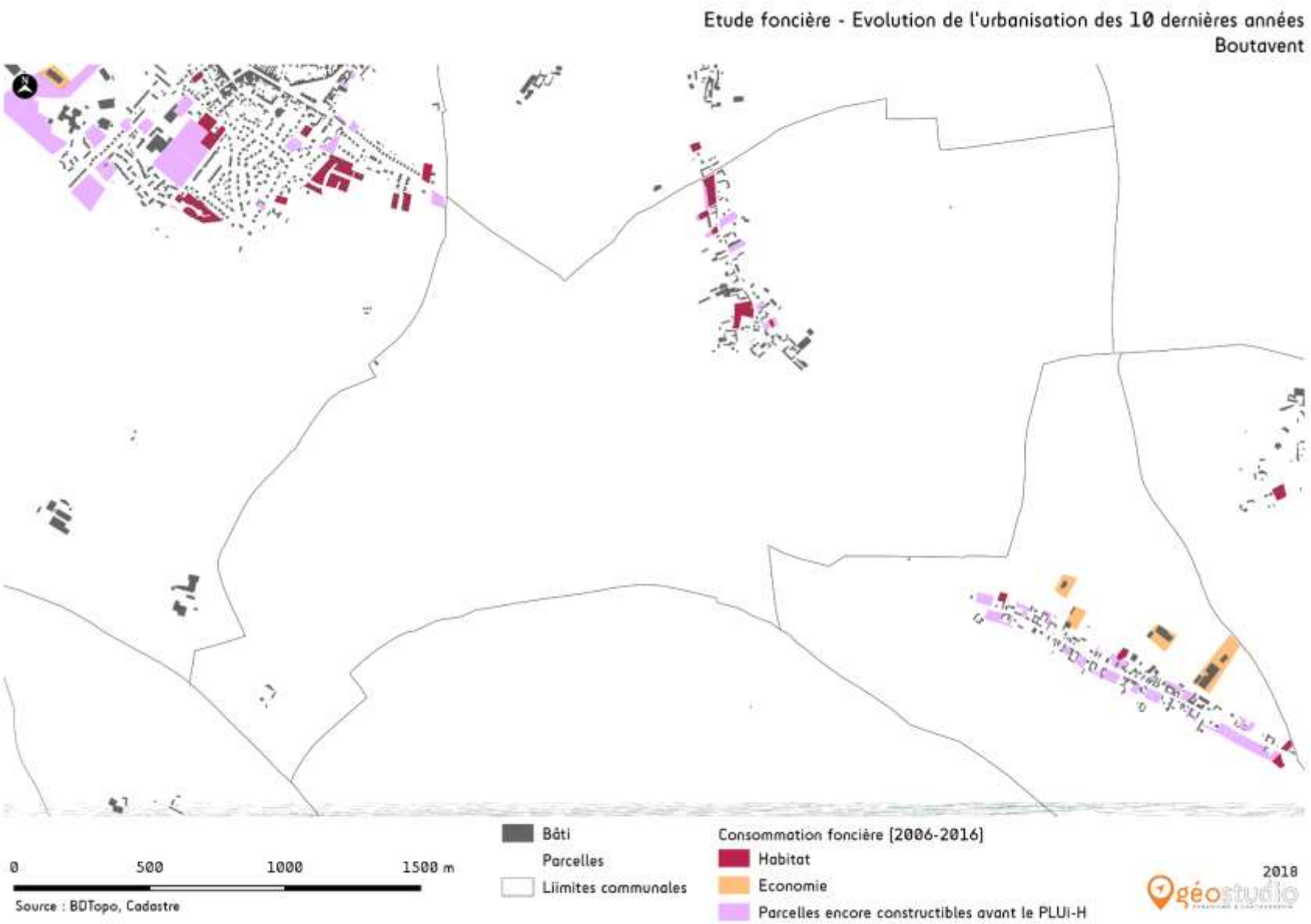
Consommation foncière [2006-2016]
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H

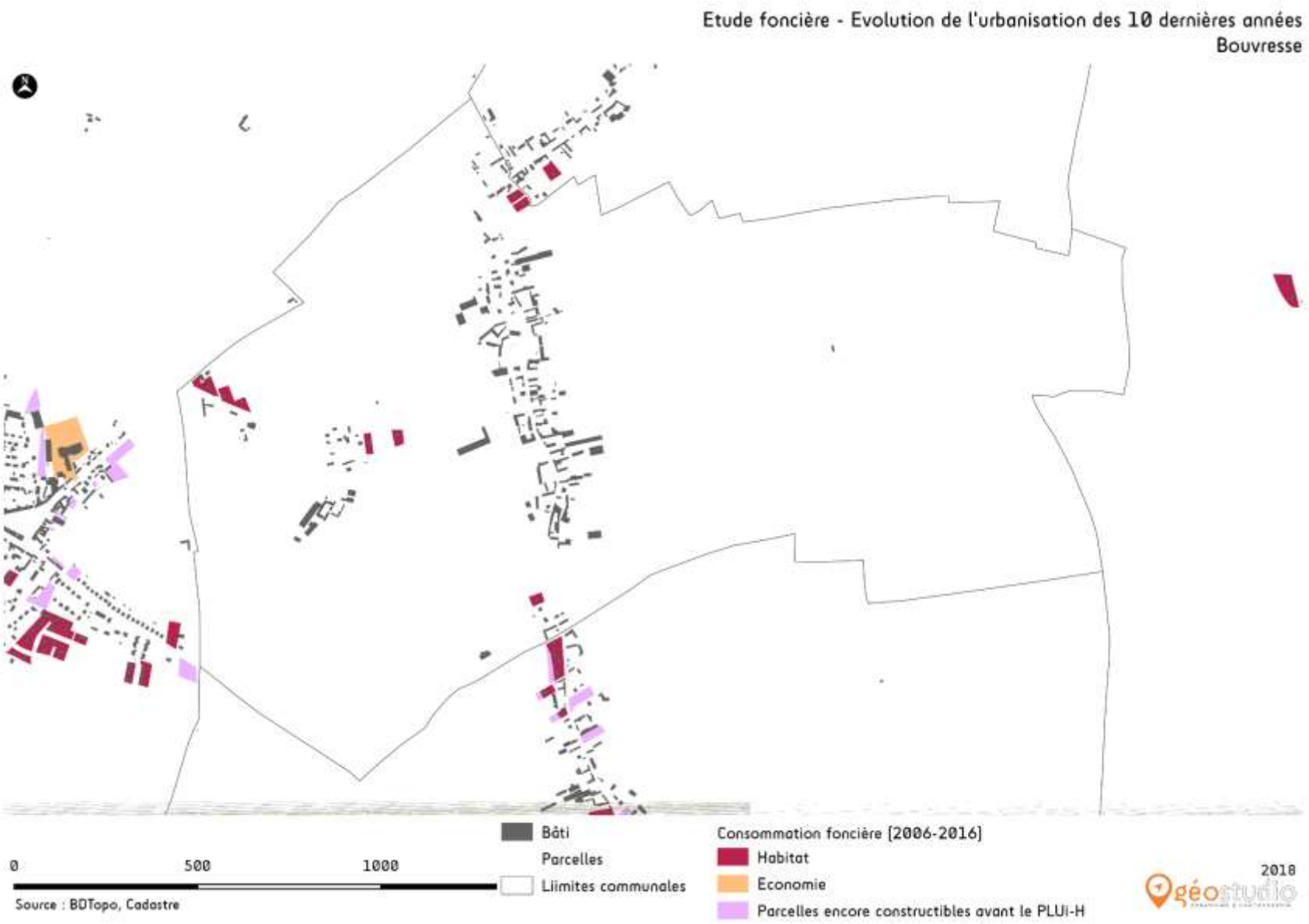
2018

géostudio

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Bonnières




Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Boutavent
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géostudio


Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Bouvresse
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière [2006-2016]
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
0
500
1000
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géoetudes

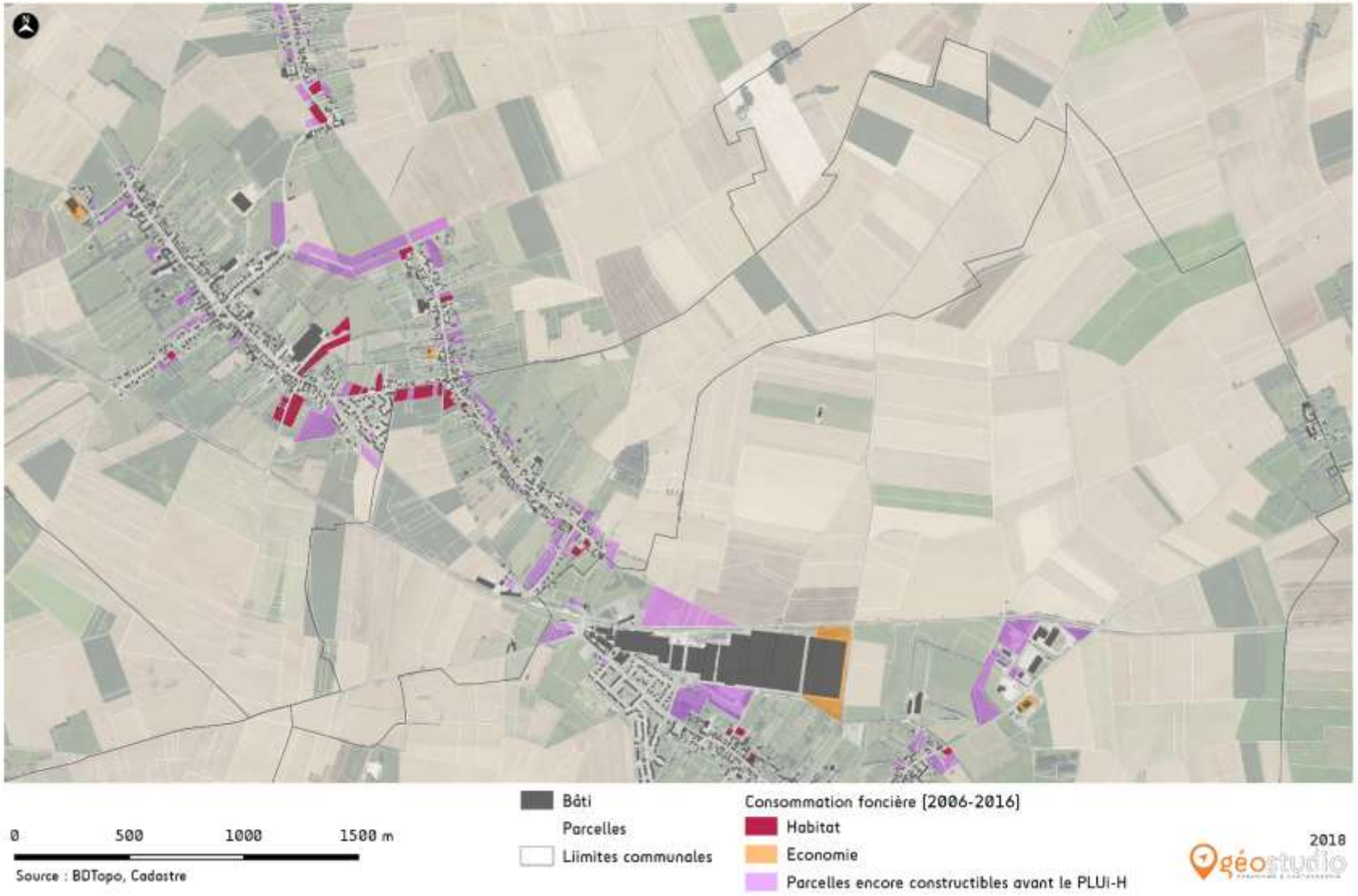
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Briot

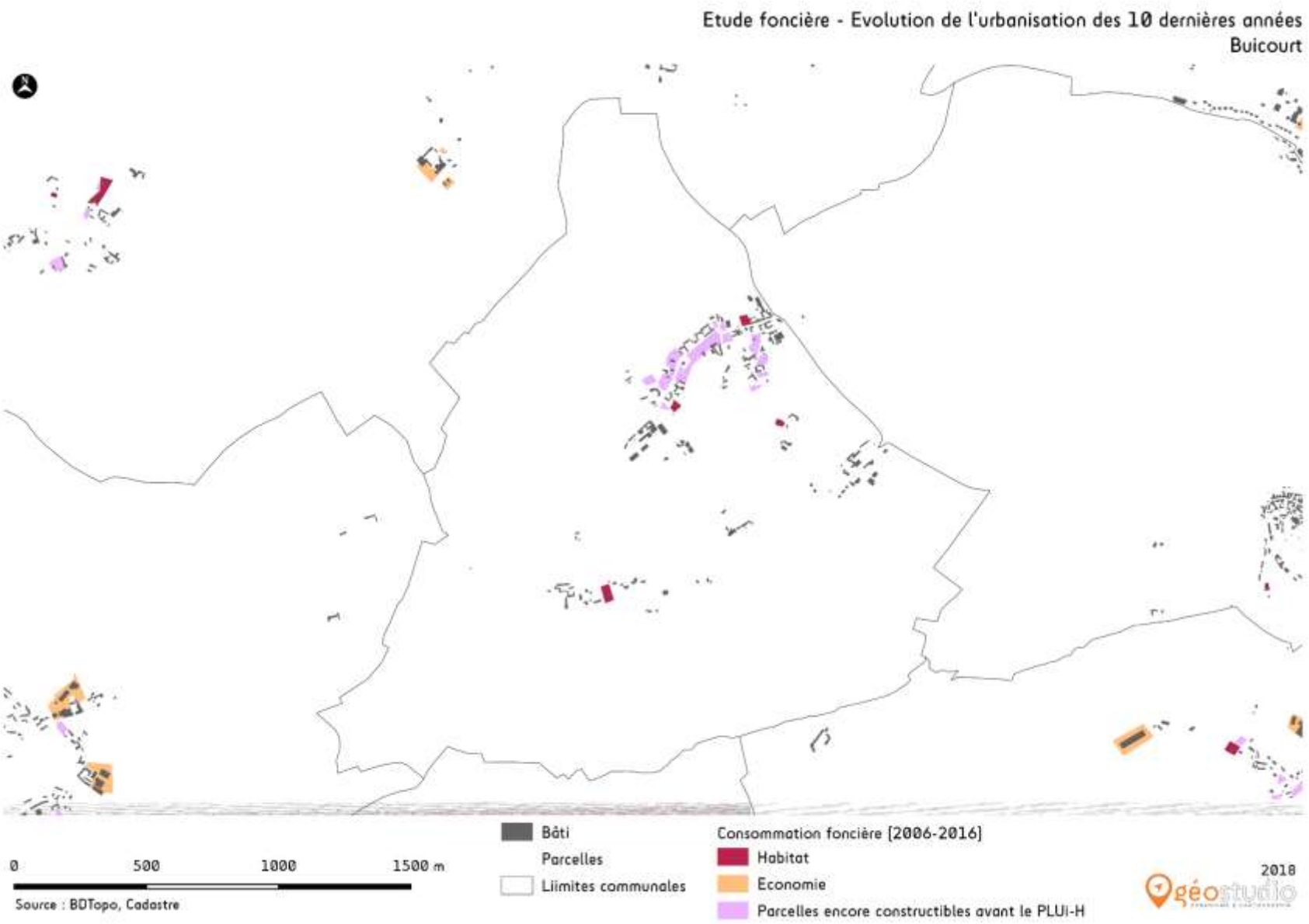


Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Brombos



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Broquiers

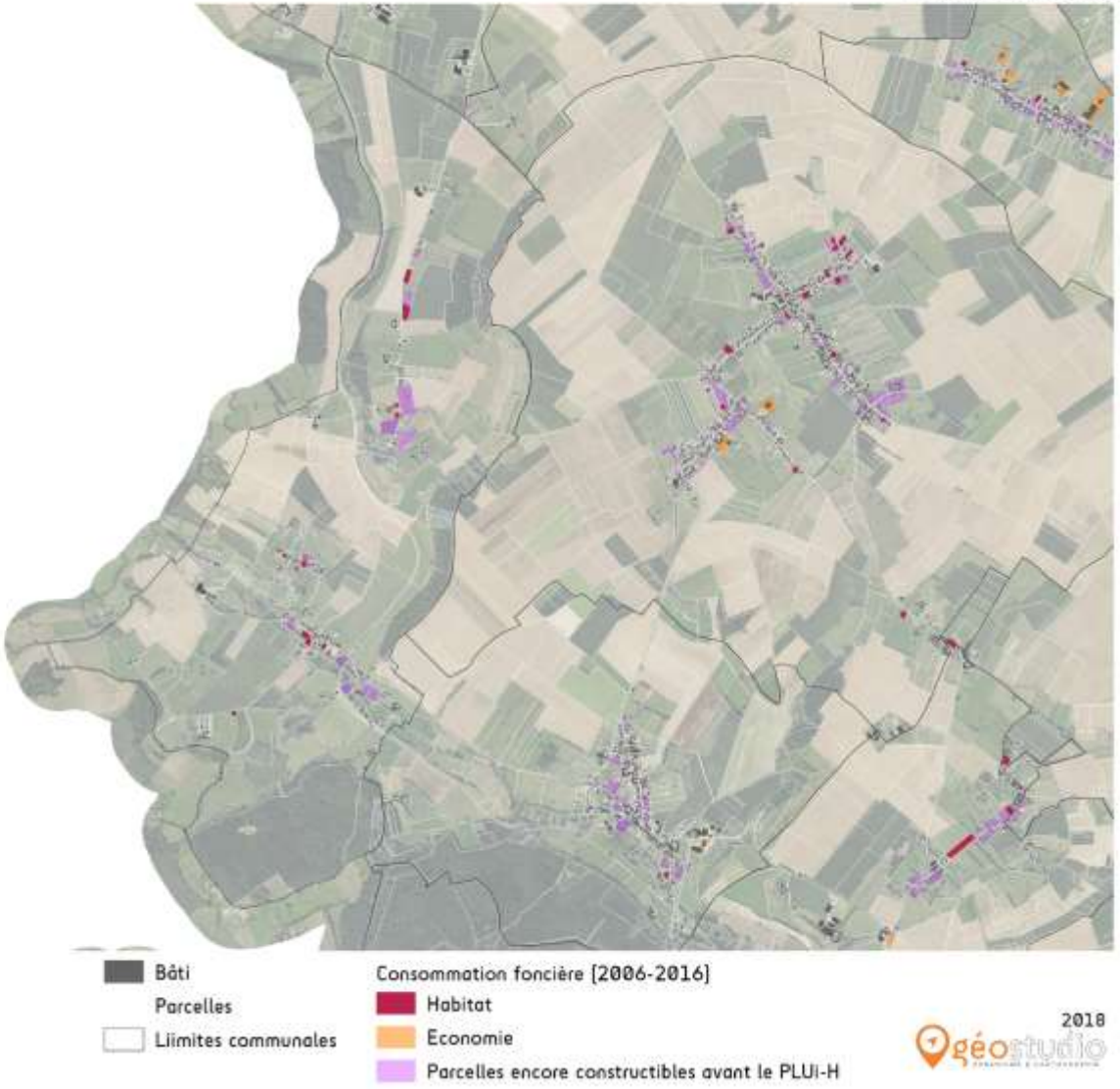



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Buicourt
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géostudio

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Campeaux



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Canny-sur-Thérain

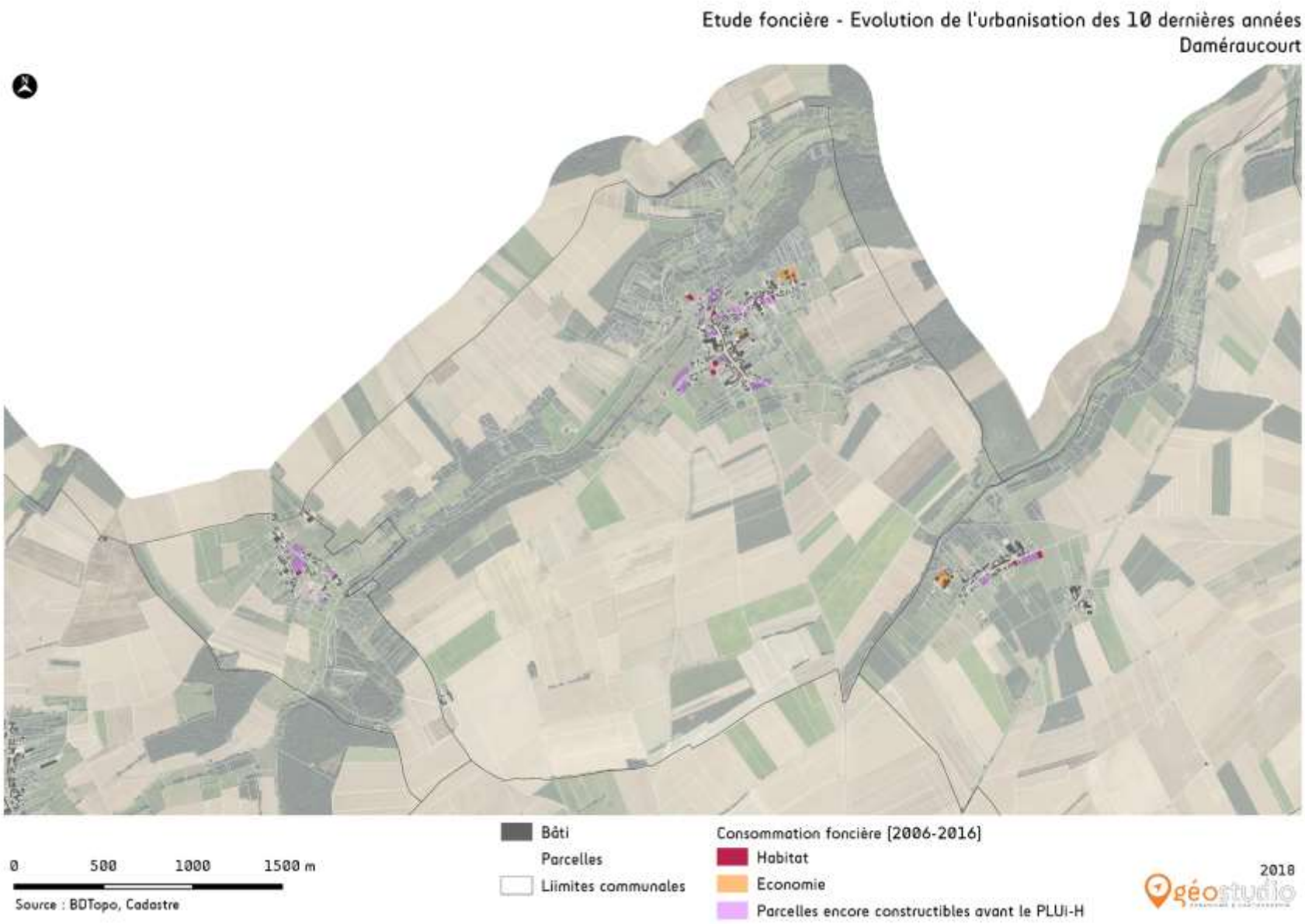


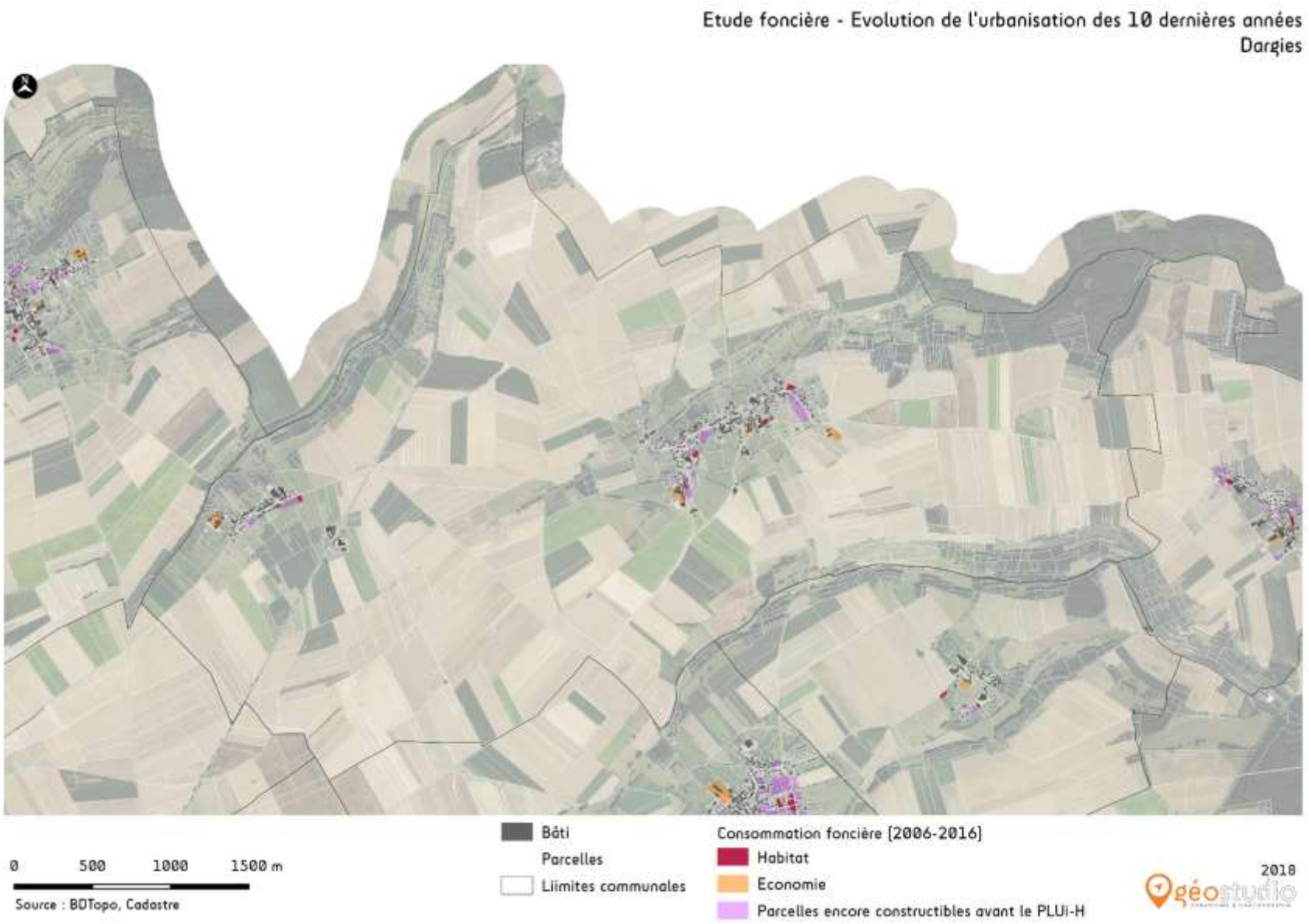
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Cempuis

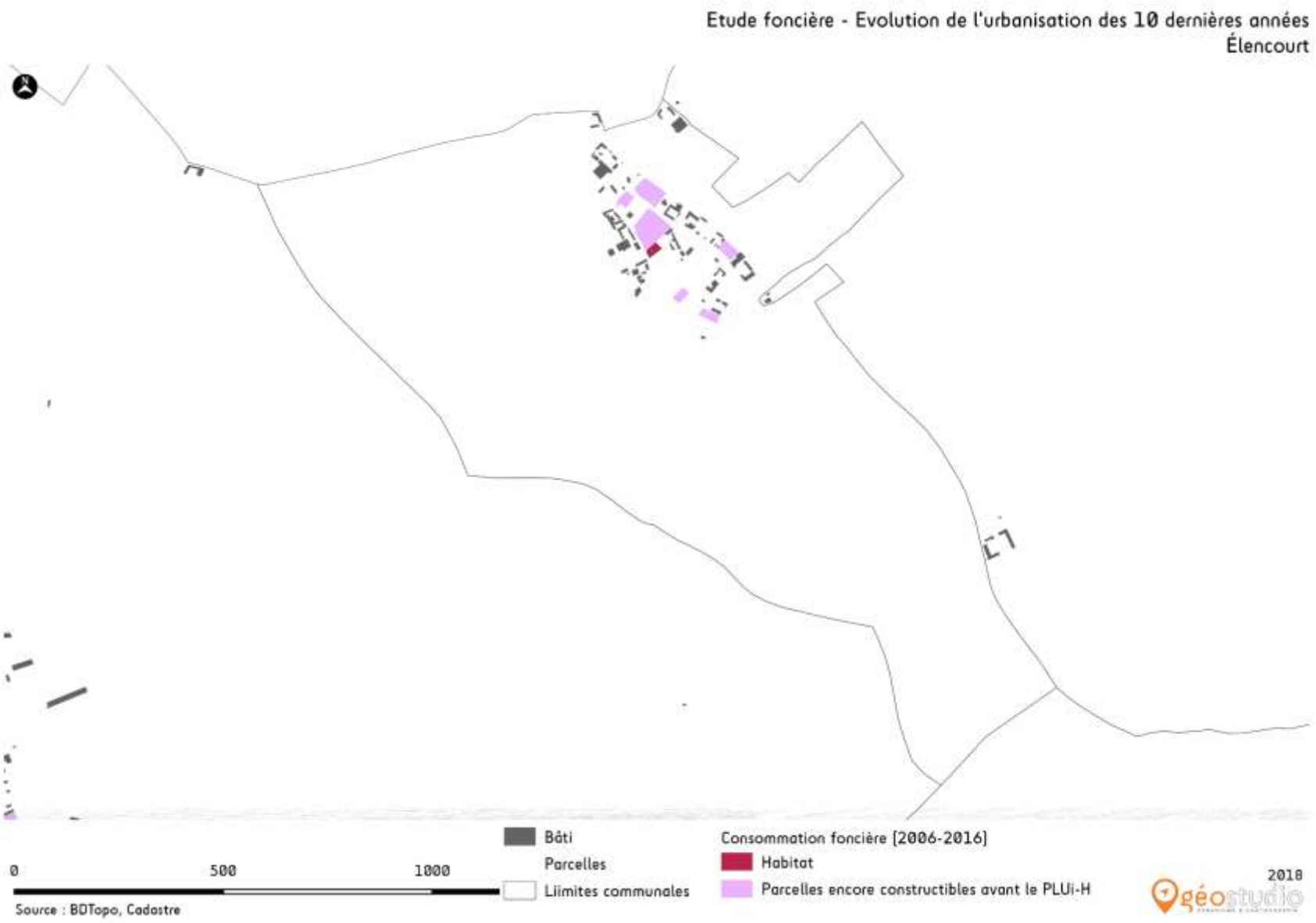


Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Crillon




Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Daméraucourt
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géostudio


Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Dargies
0 500 1000 1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géostudio

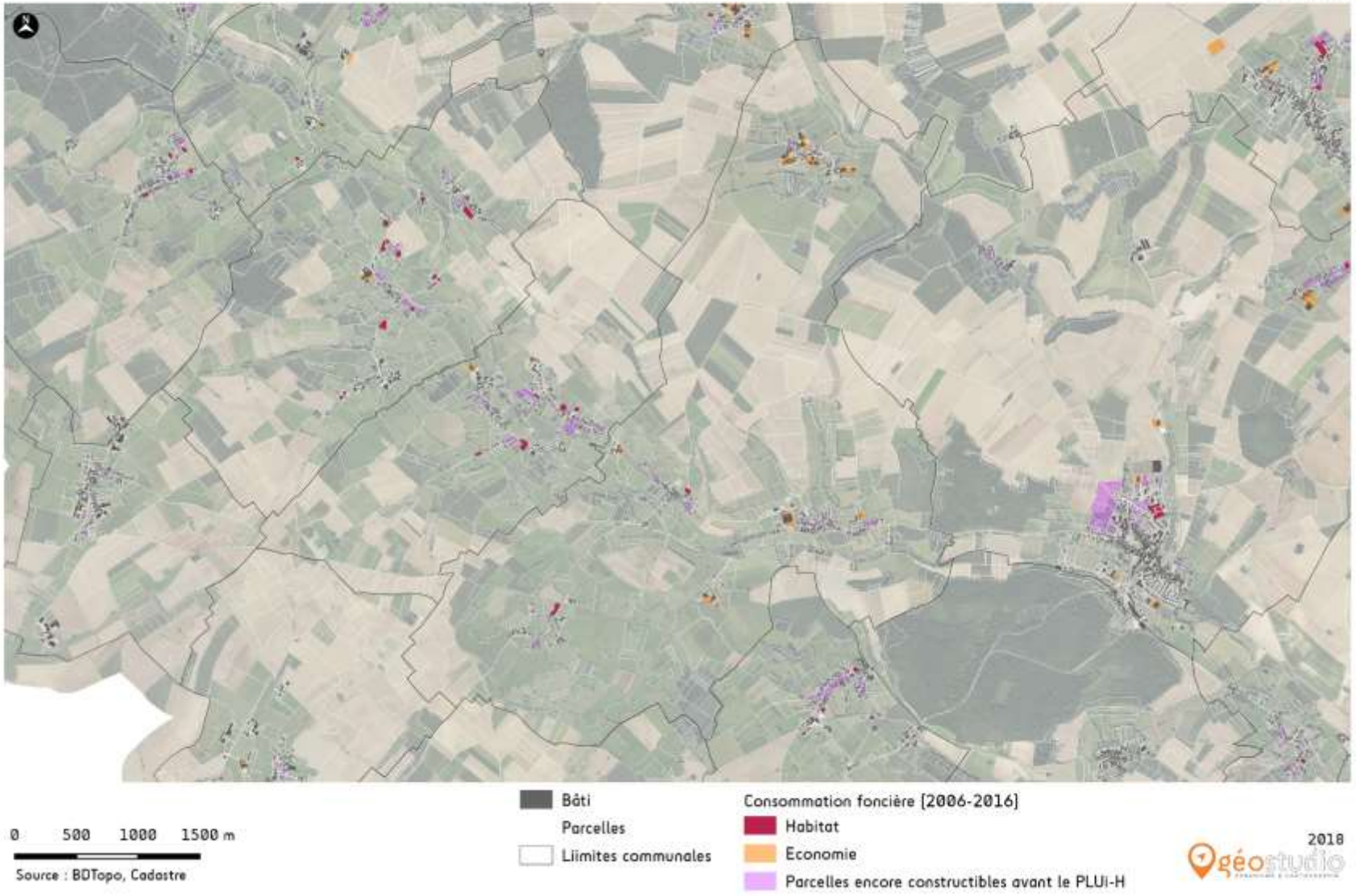

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Élencourt
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
0
500
1000
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géoétude

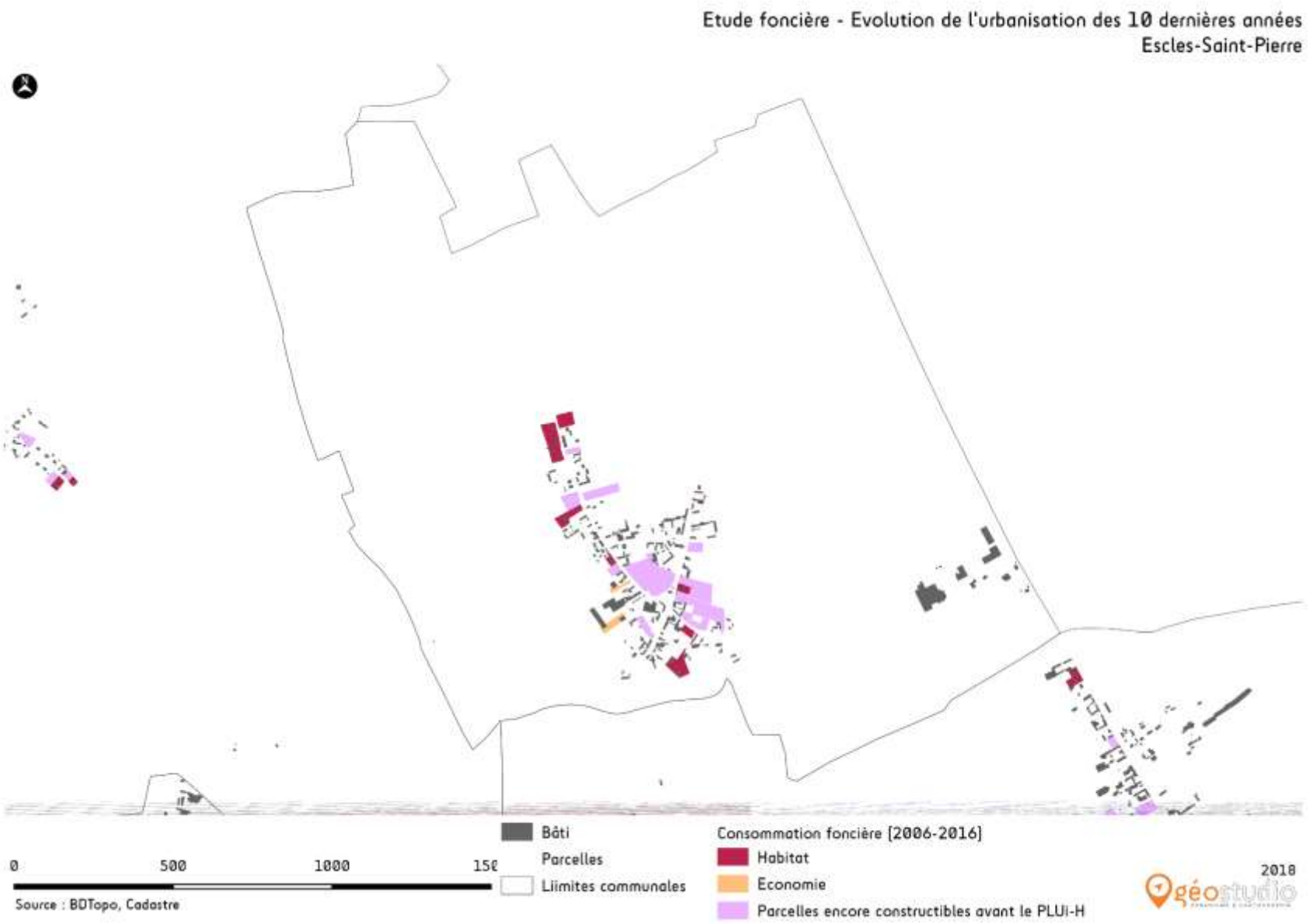
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Ernemont-Boutavent



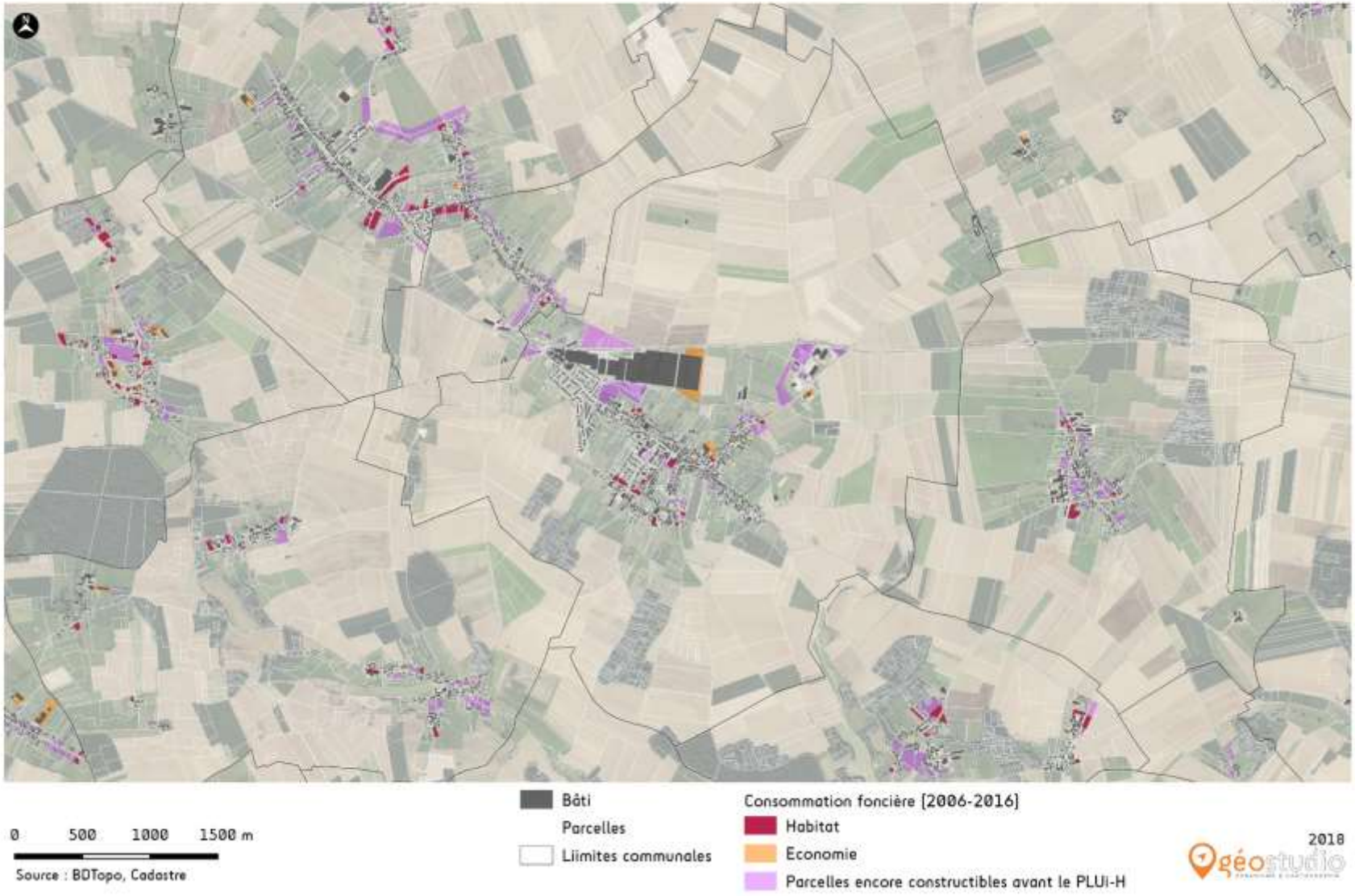
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années

Escames




Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Escles-Saint-Pierre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
0
500
1000
150
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

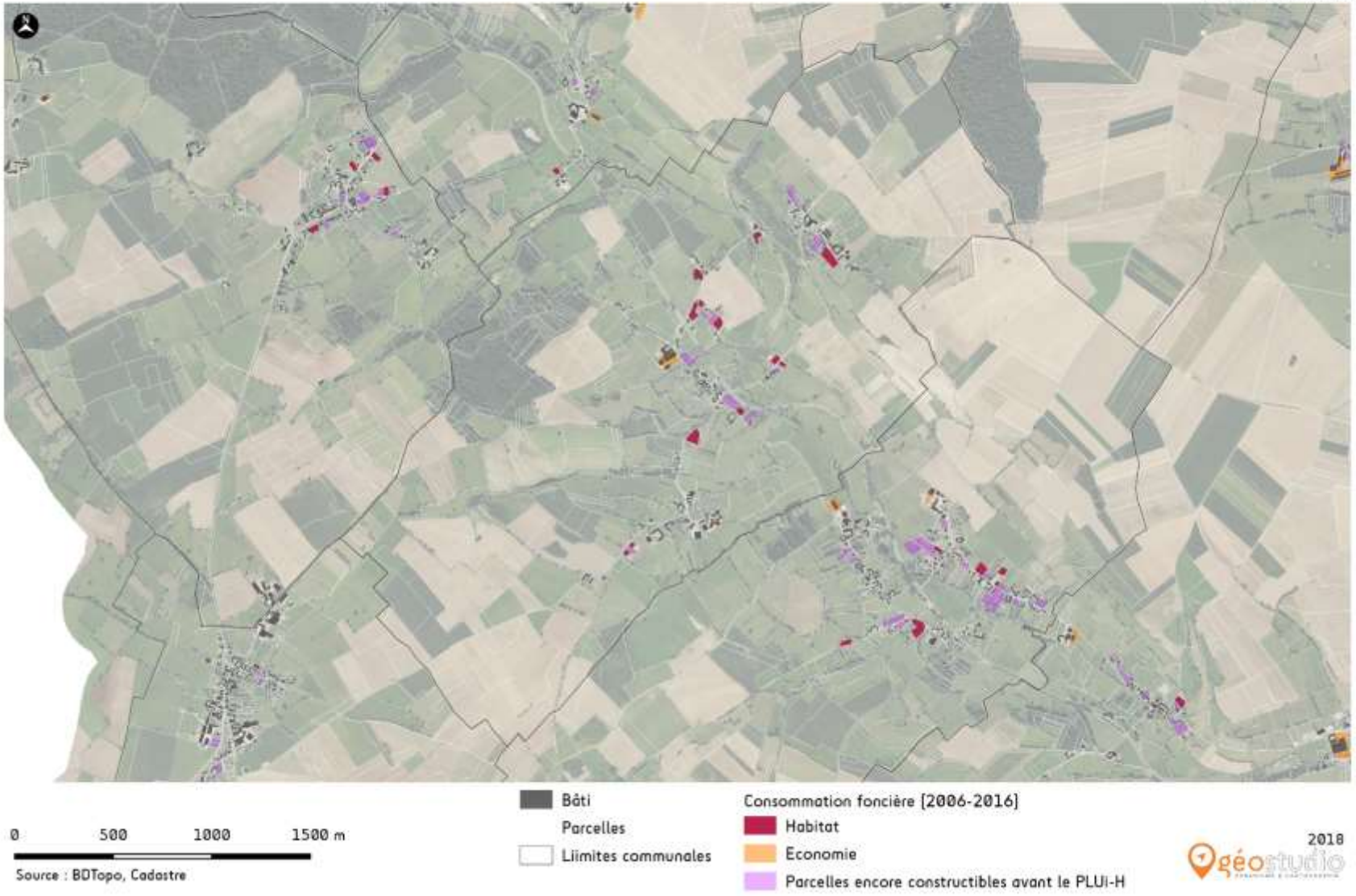
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Feuquières



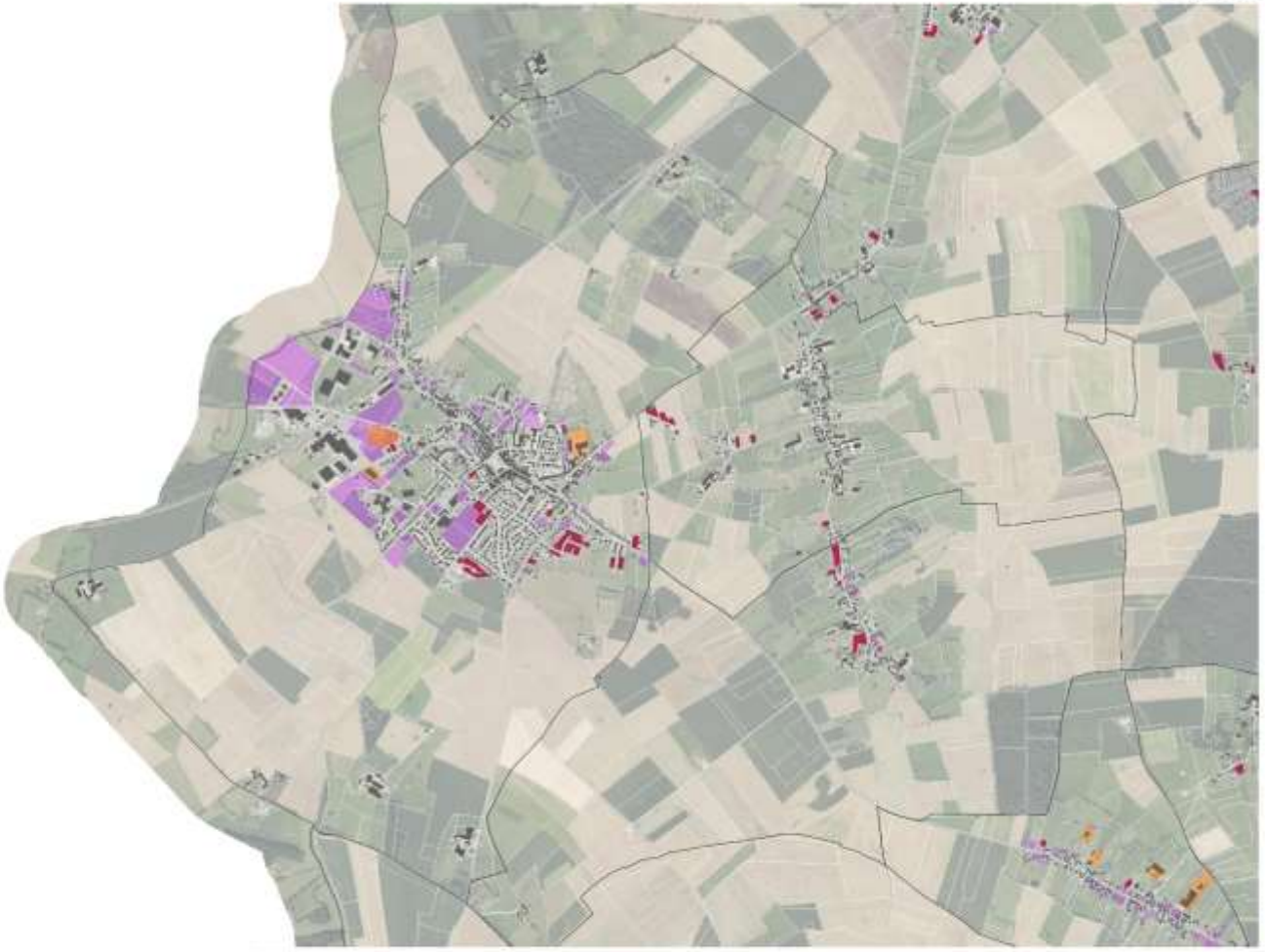
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Fontaine-Lavaganne

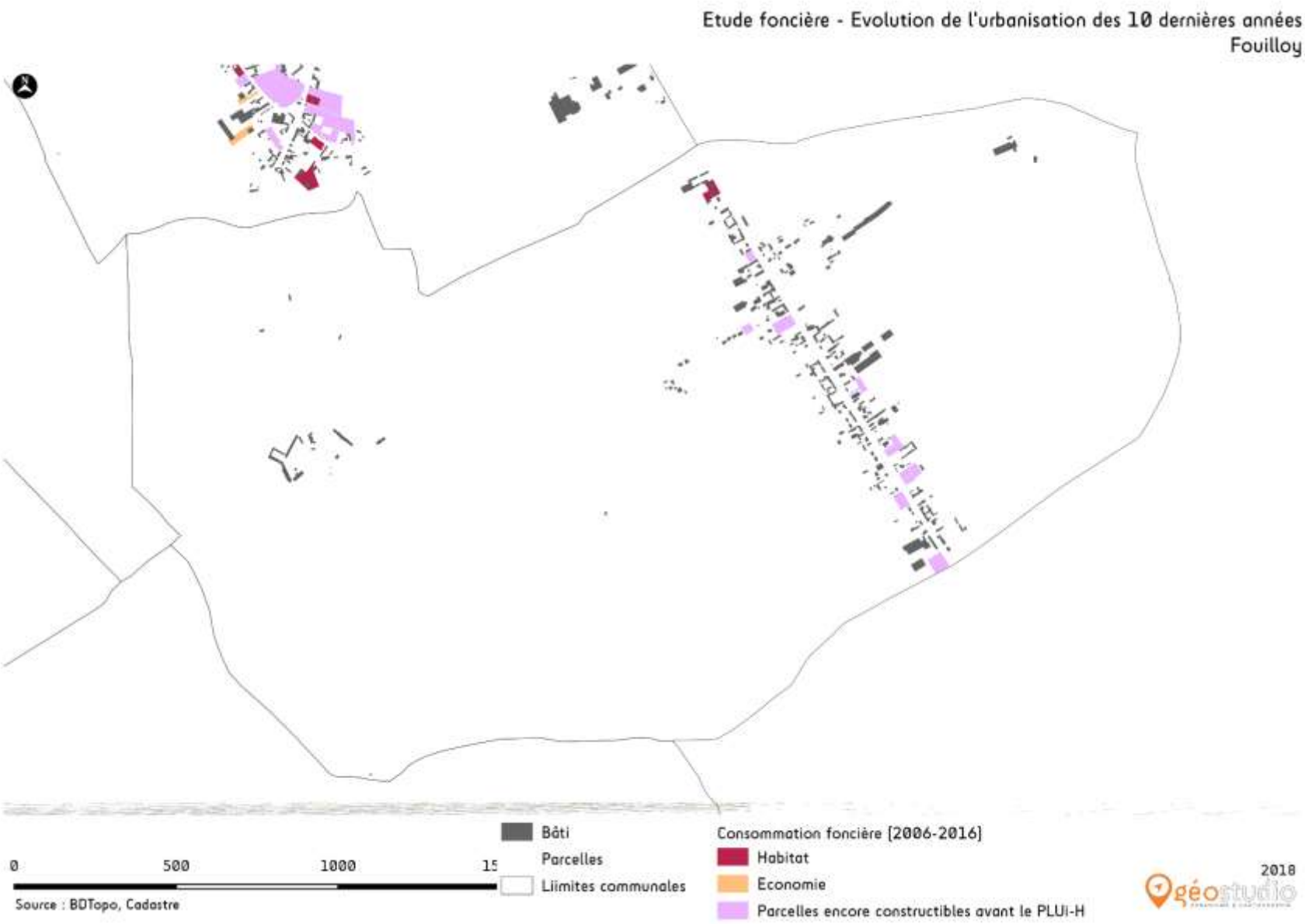


Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Fontenay-Torcy



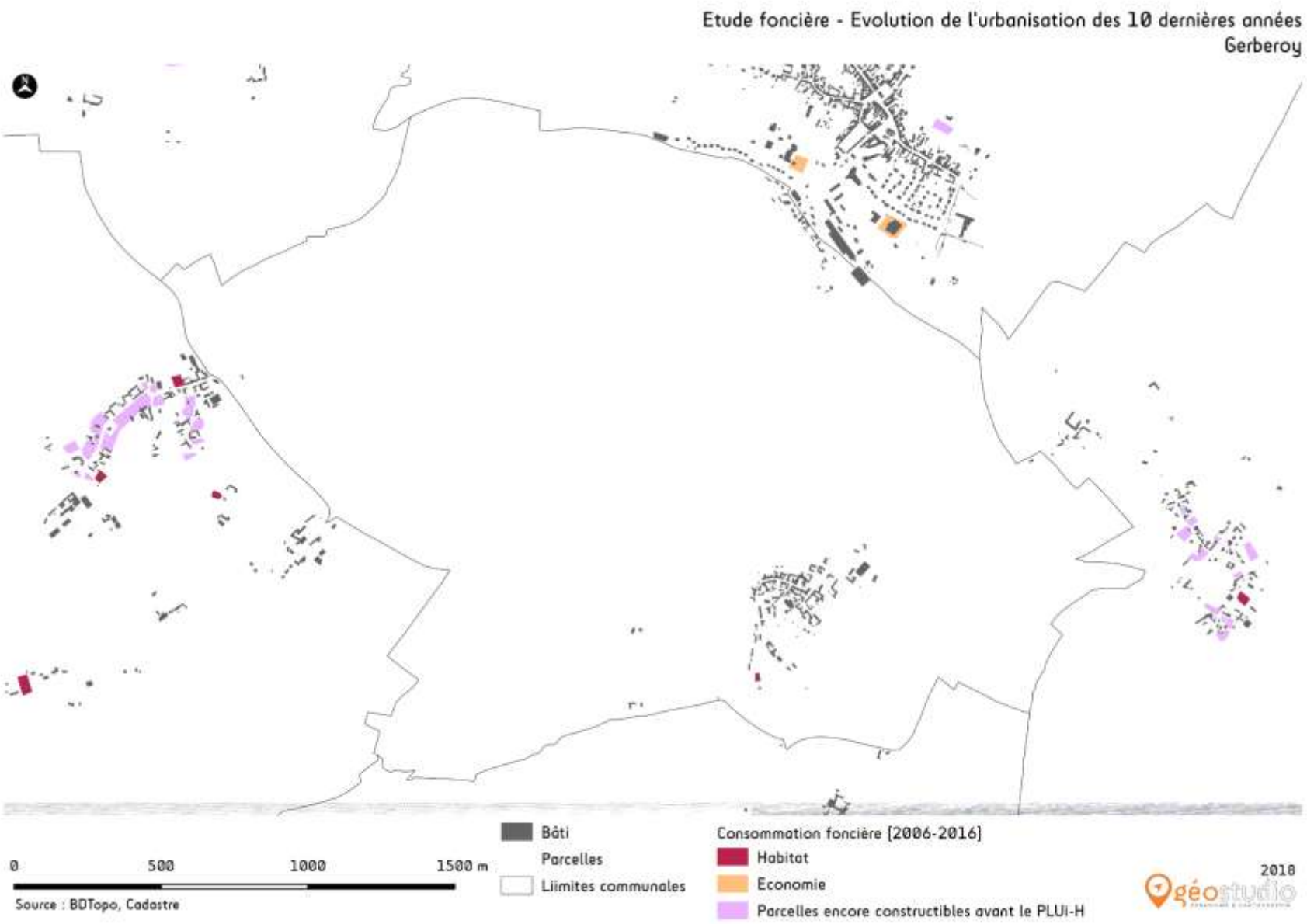
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Formerie

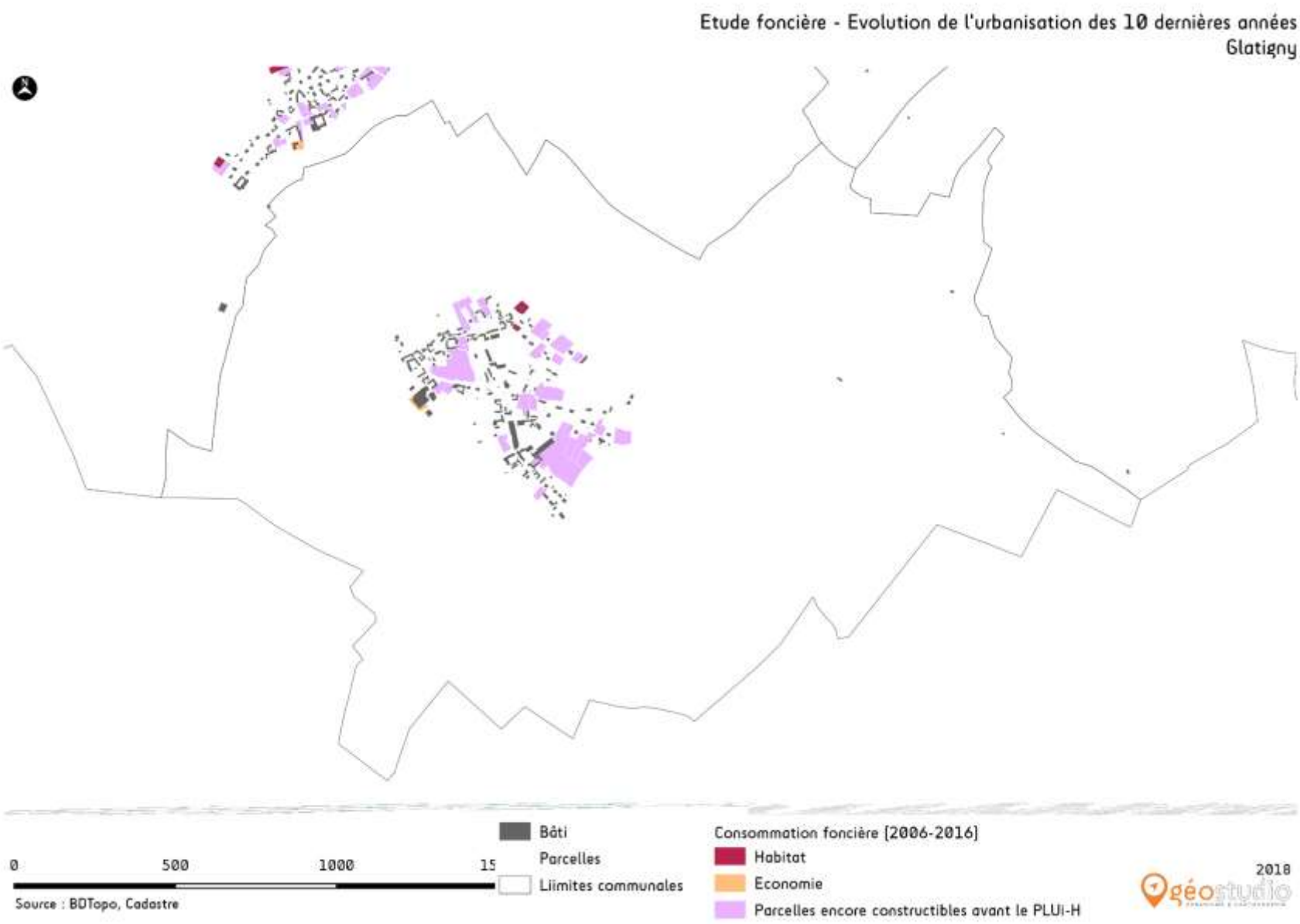


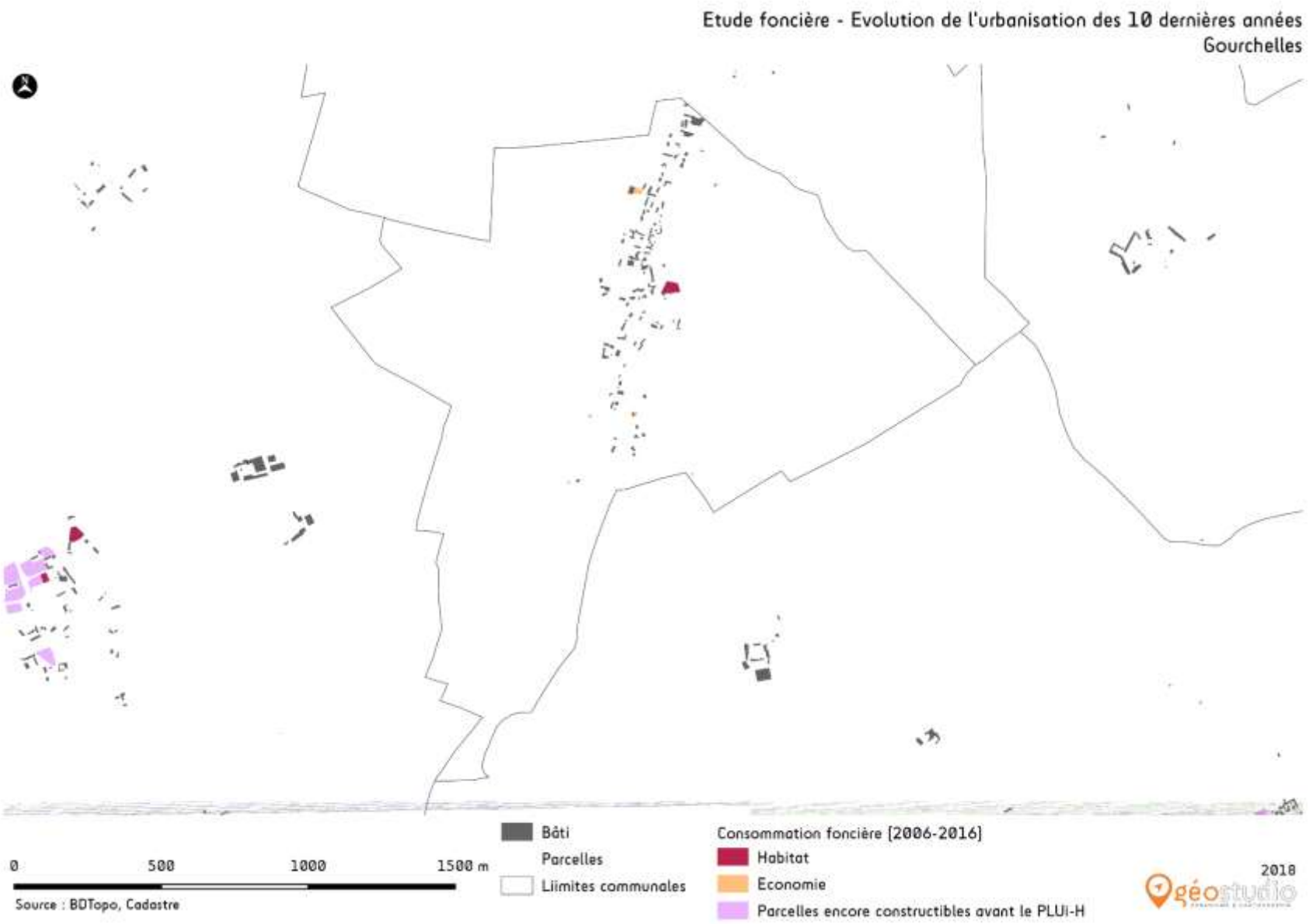

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Fouilloy
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
0
500
1000
15
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géoétude

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Gaudechart

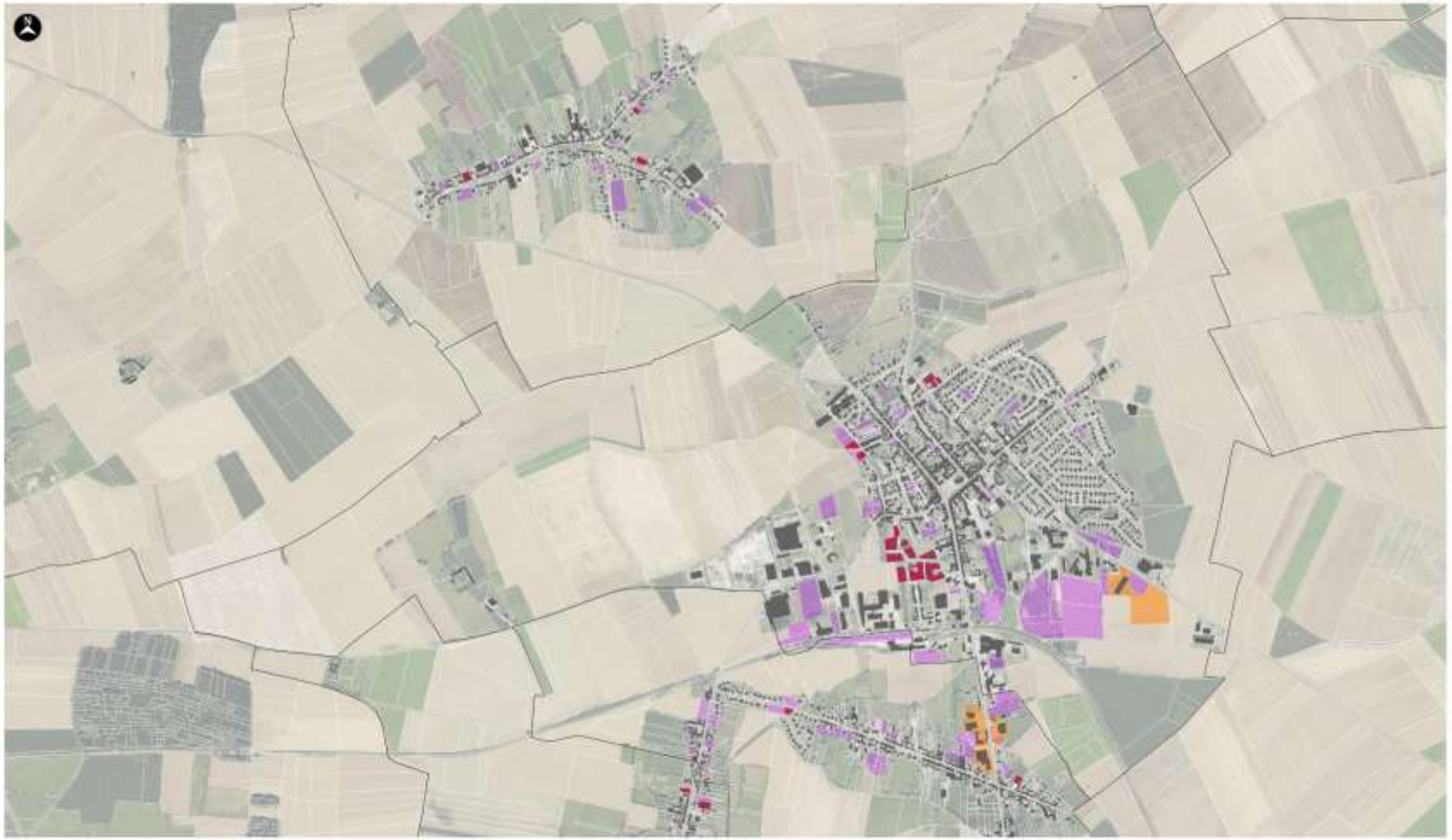



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Gerberoy
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géostudio


Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Glatigny
Bâti
Parcelles
Limites communales
0
500
1000
15
Source : BDTopo, Cadastre
Consommation foncière [2006-2016]
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géoétude


Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Gourchelles
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géostudio

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Grandvilliers



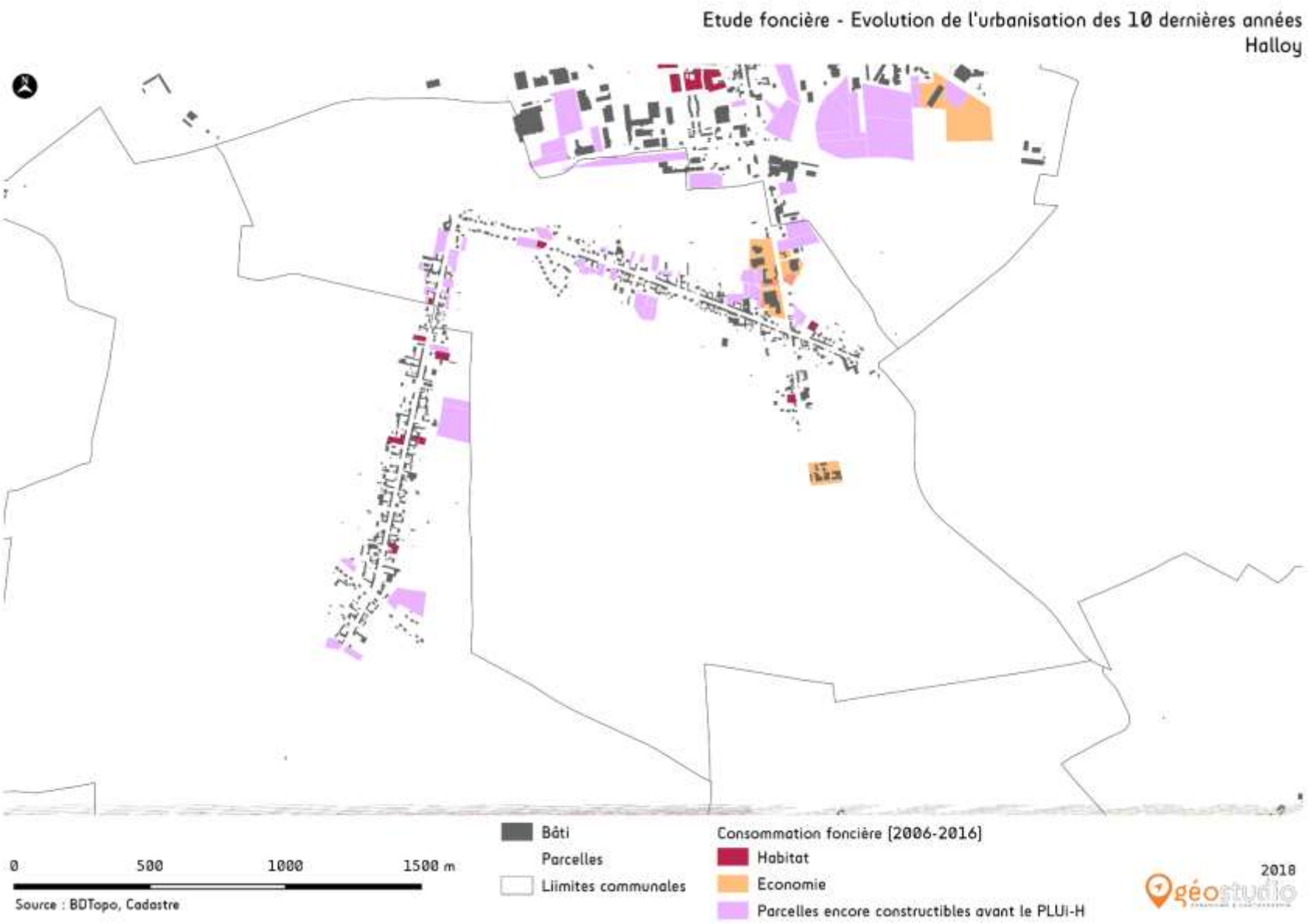
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Grémévillers



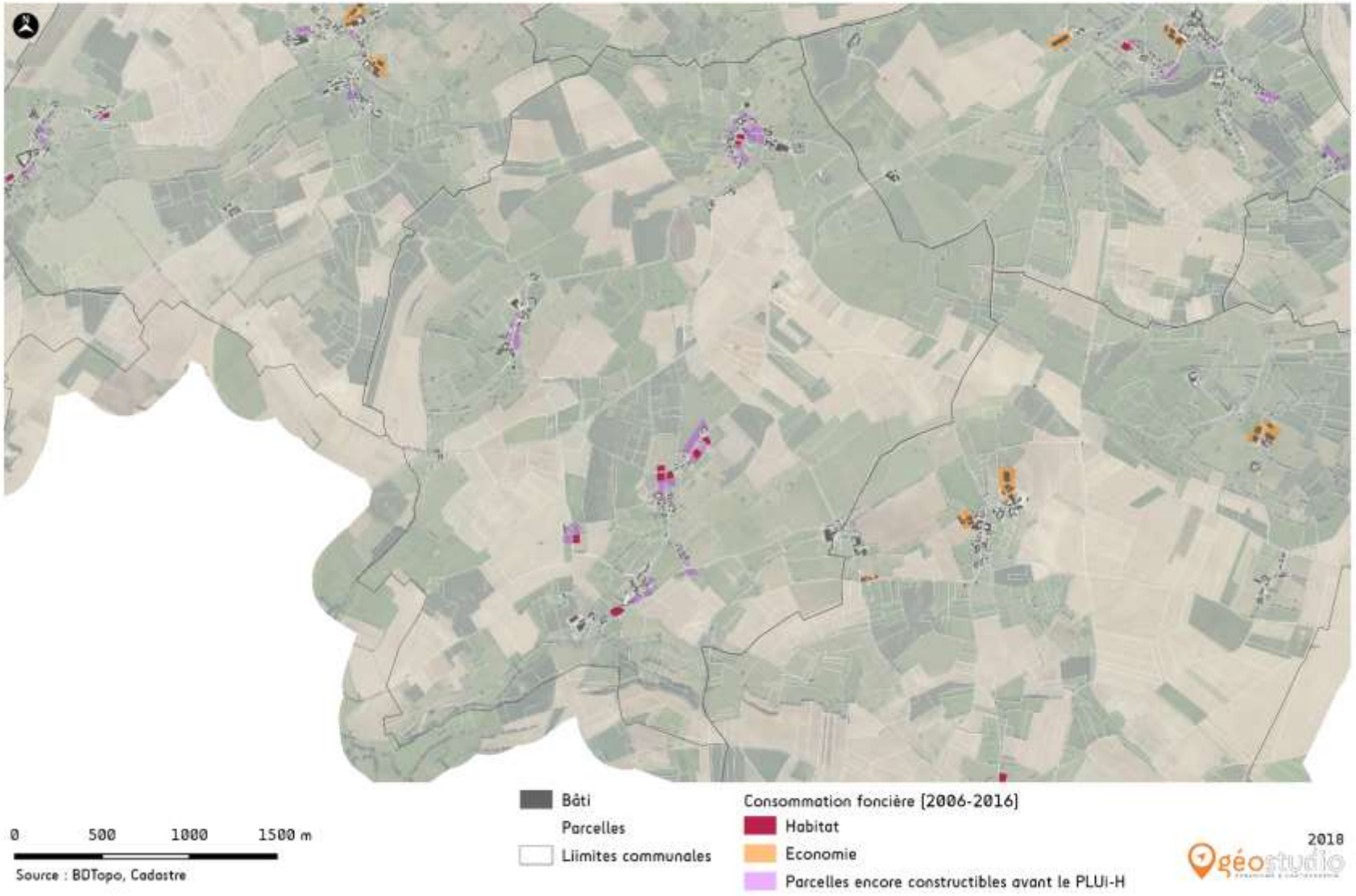
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années

Grez

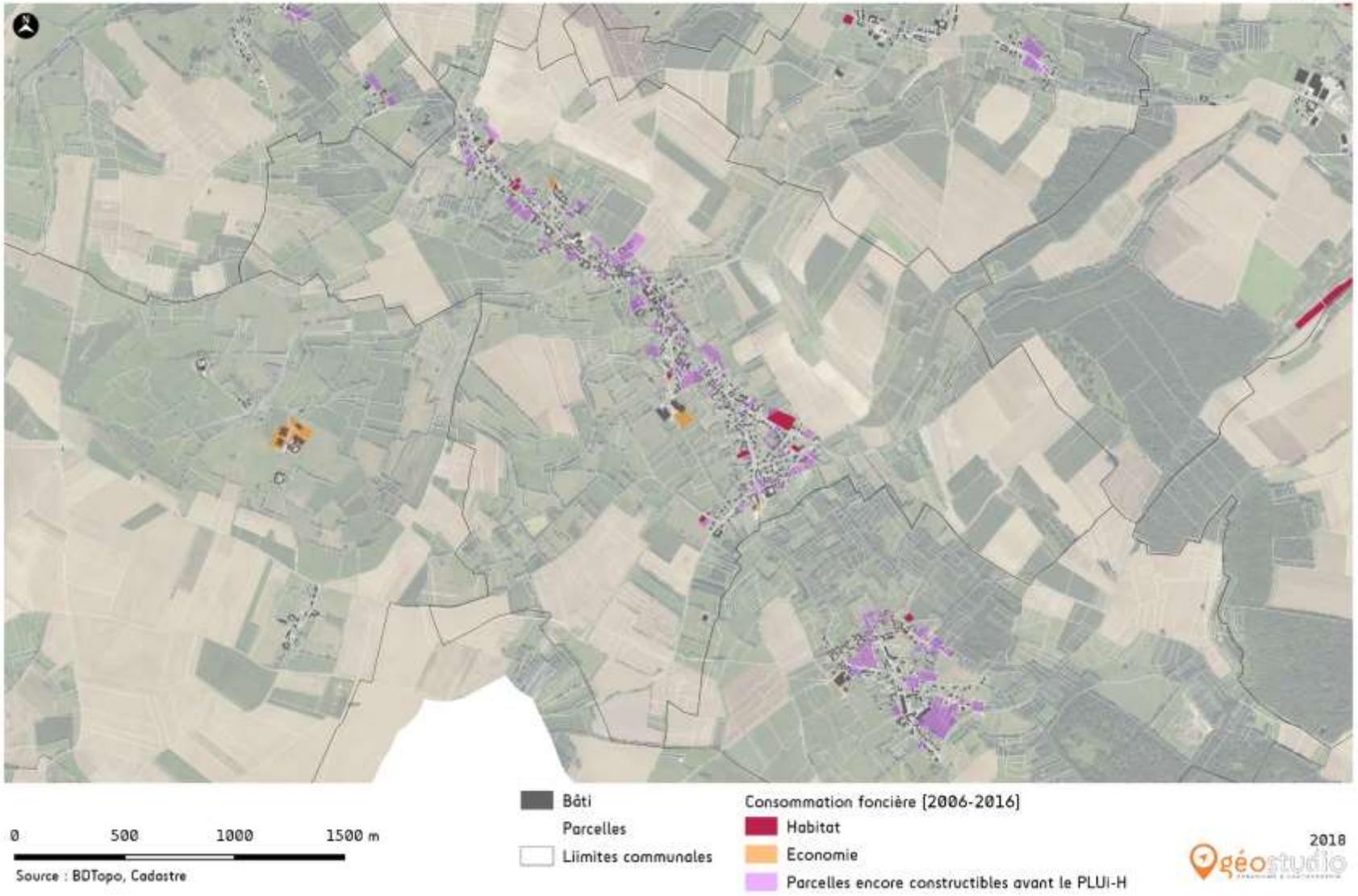


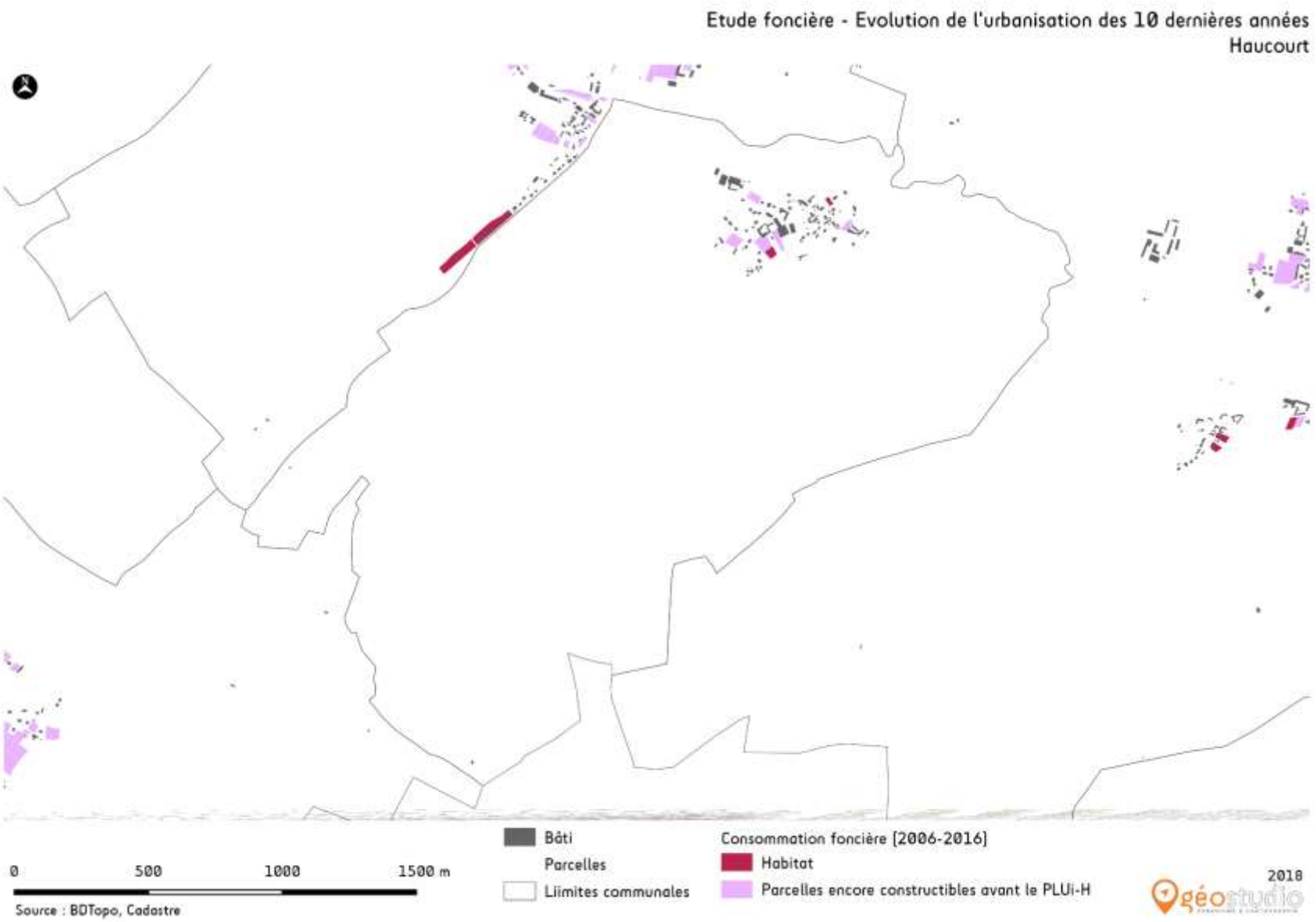

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Halloy
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géoetudes

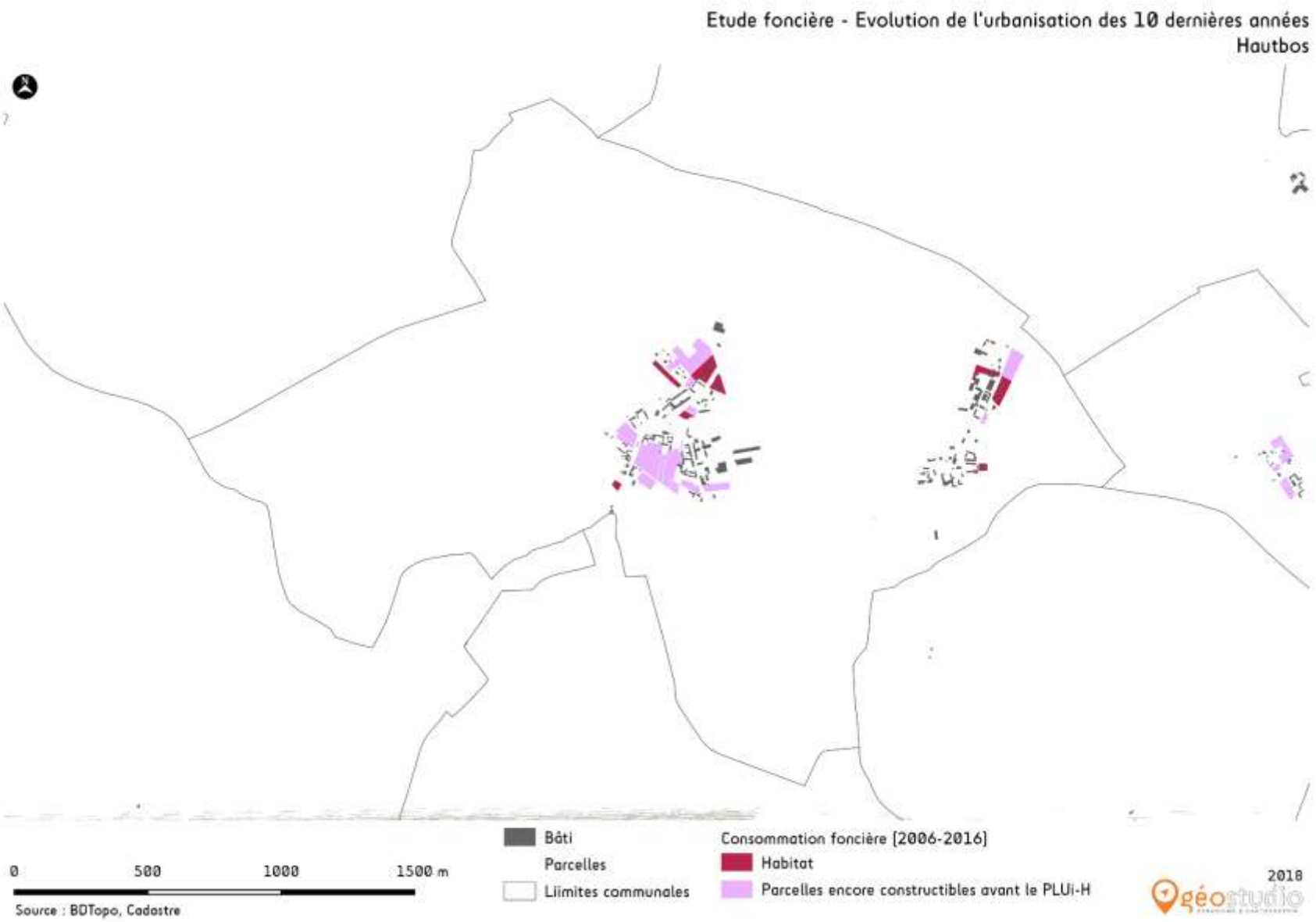
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Hannaches



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Hanvoile




Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Haucourt
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio


Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Hautbos
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géostudio

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Haute-Épine



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Hécourt

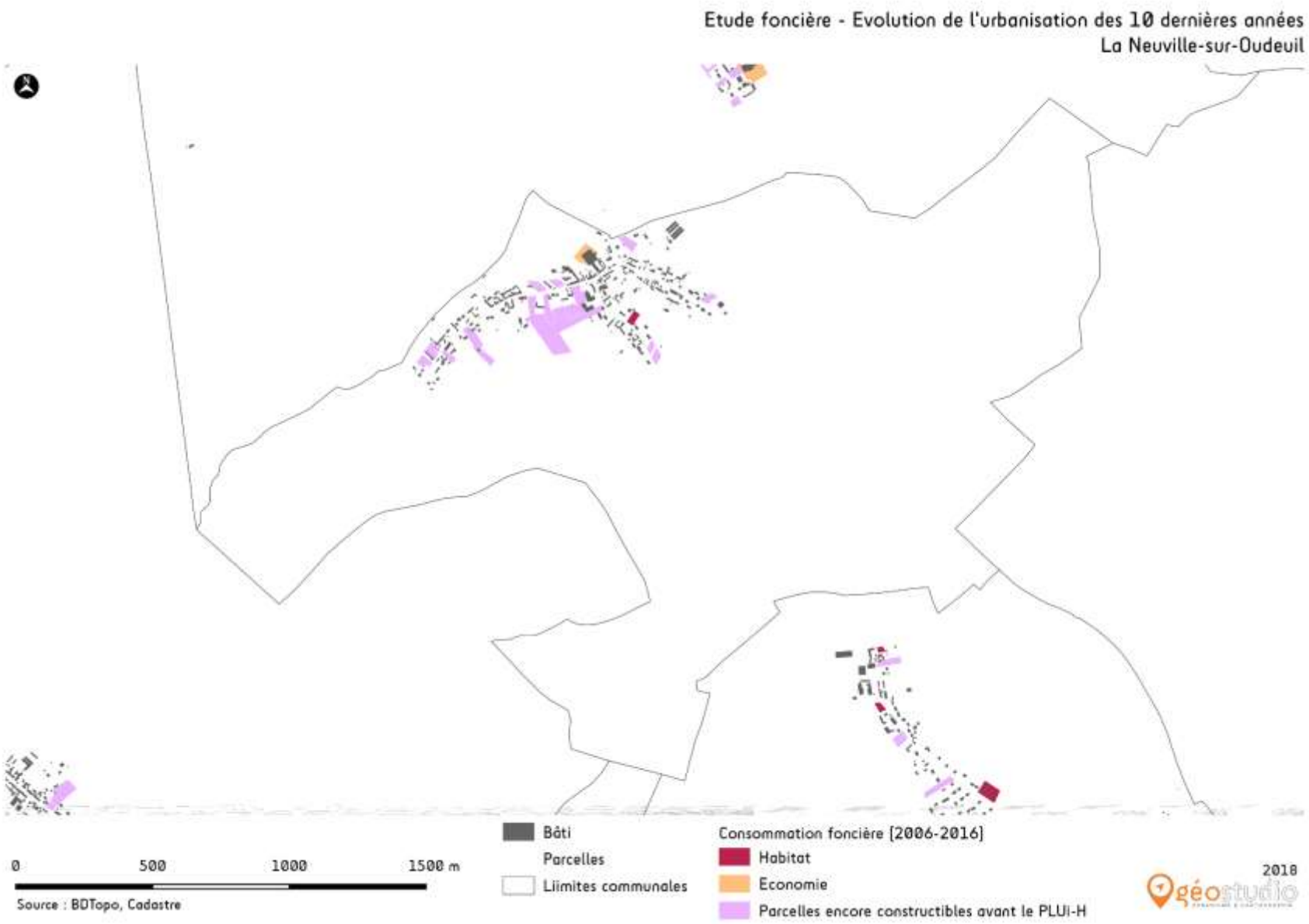


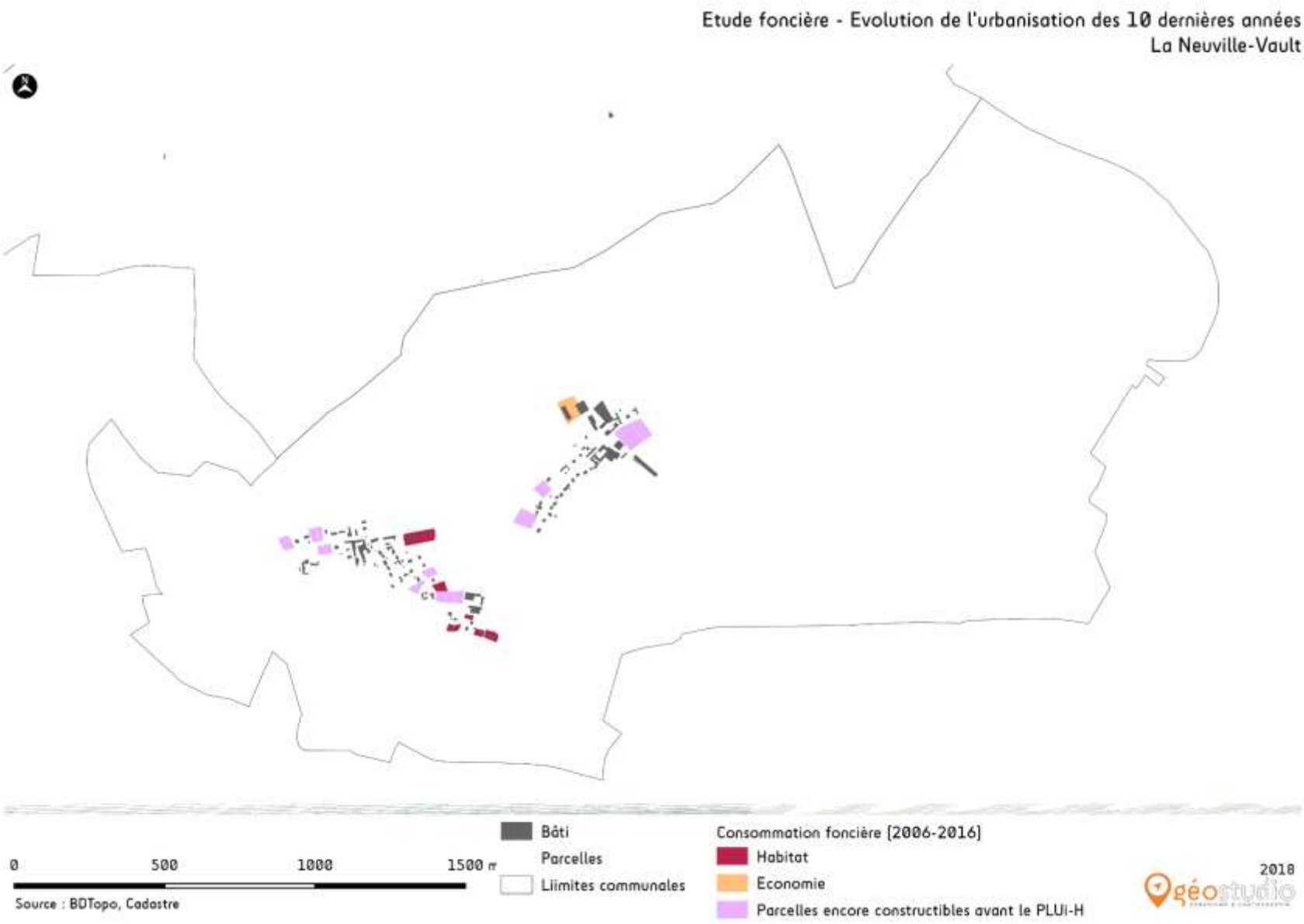
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Héricourt-sur-Thérain



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Hétomesnil




Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
La Neuville-sur-Oudeuil
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géostudio


Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
La Neuville-Vault
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géoetudes

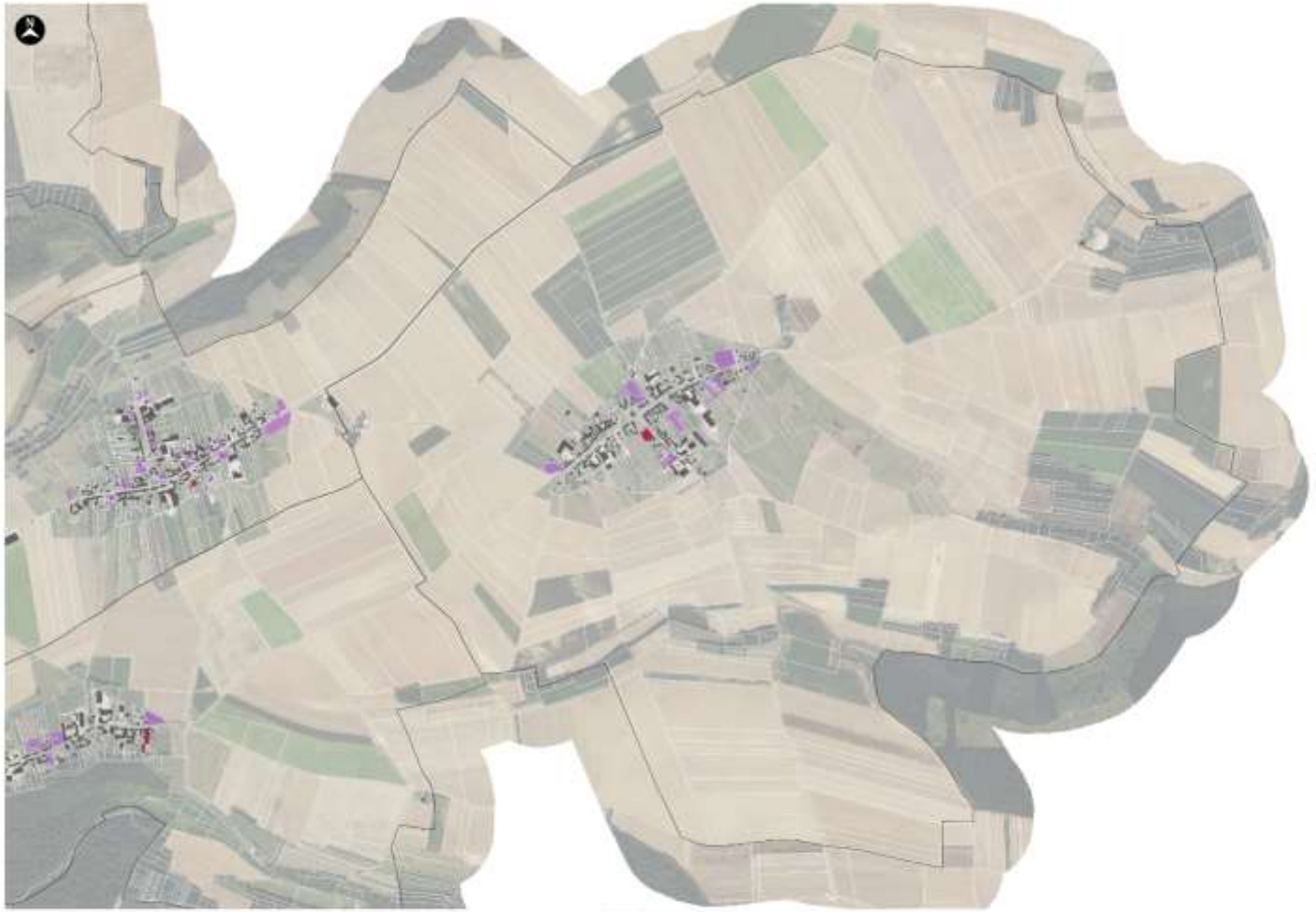
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Lachapelle-sous-Gerberoy

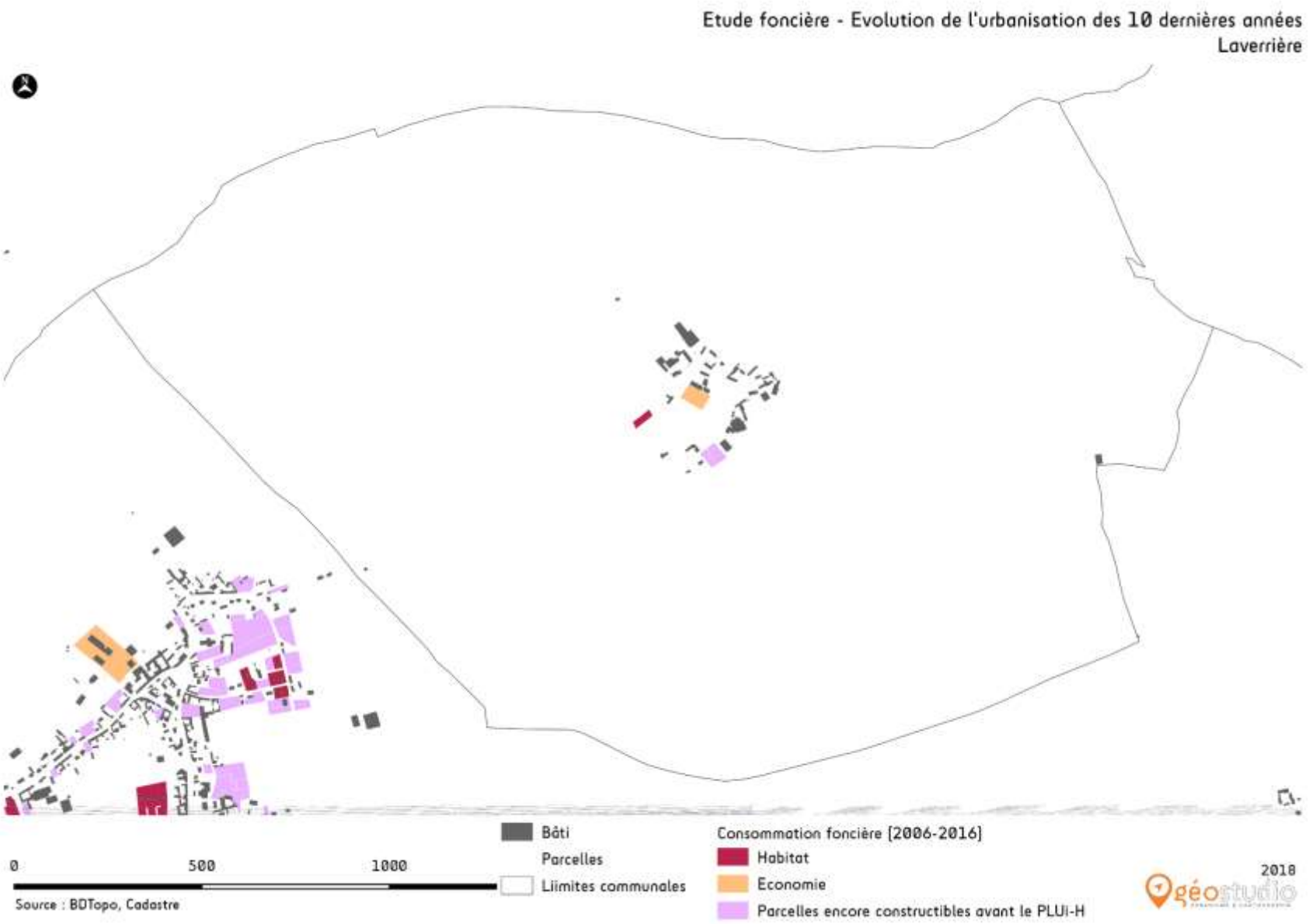


Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Lannoy-Cuillère

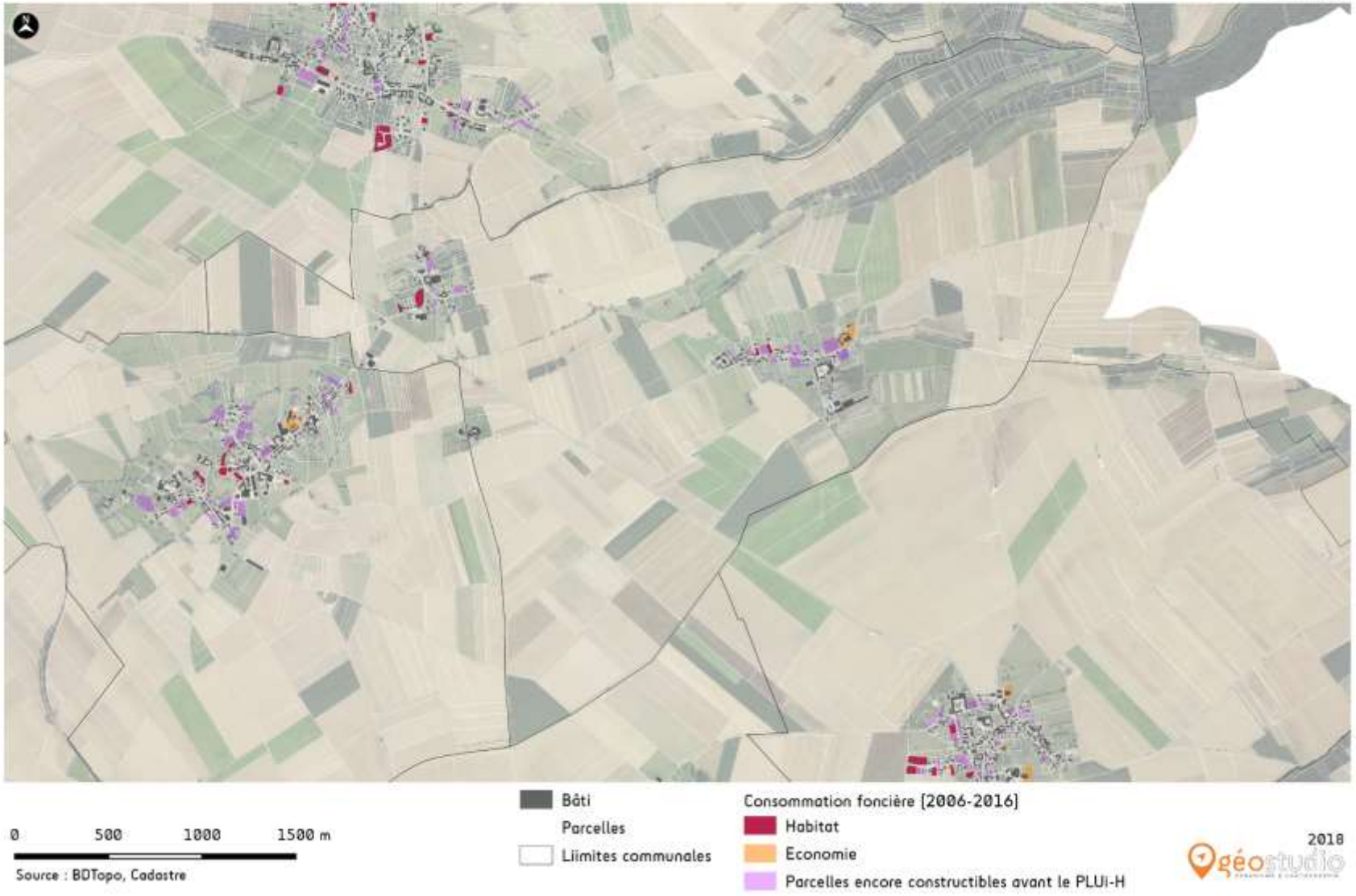


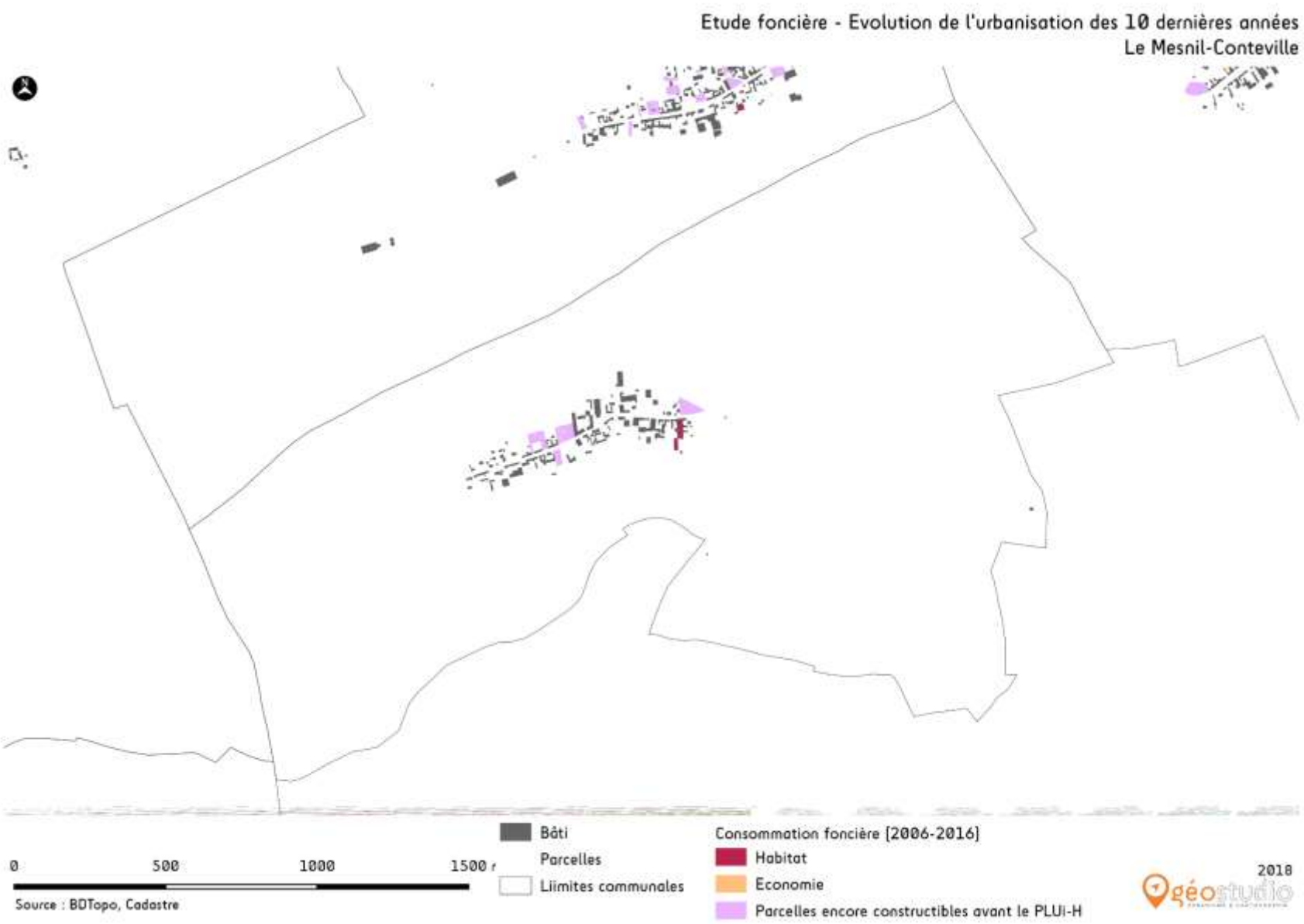
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Lavacquerie




Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Laverrière
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
0
500
1000
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géoetudes

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Le Hamel




Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Le Mesnil-Conteville
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Lihus



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années

Loueuse



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Marseille-en-Beauvaisis



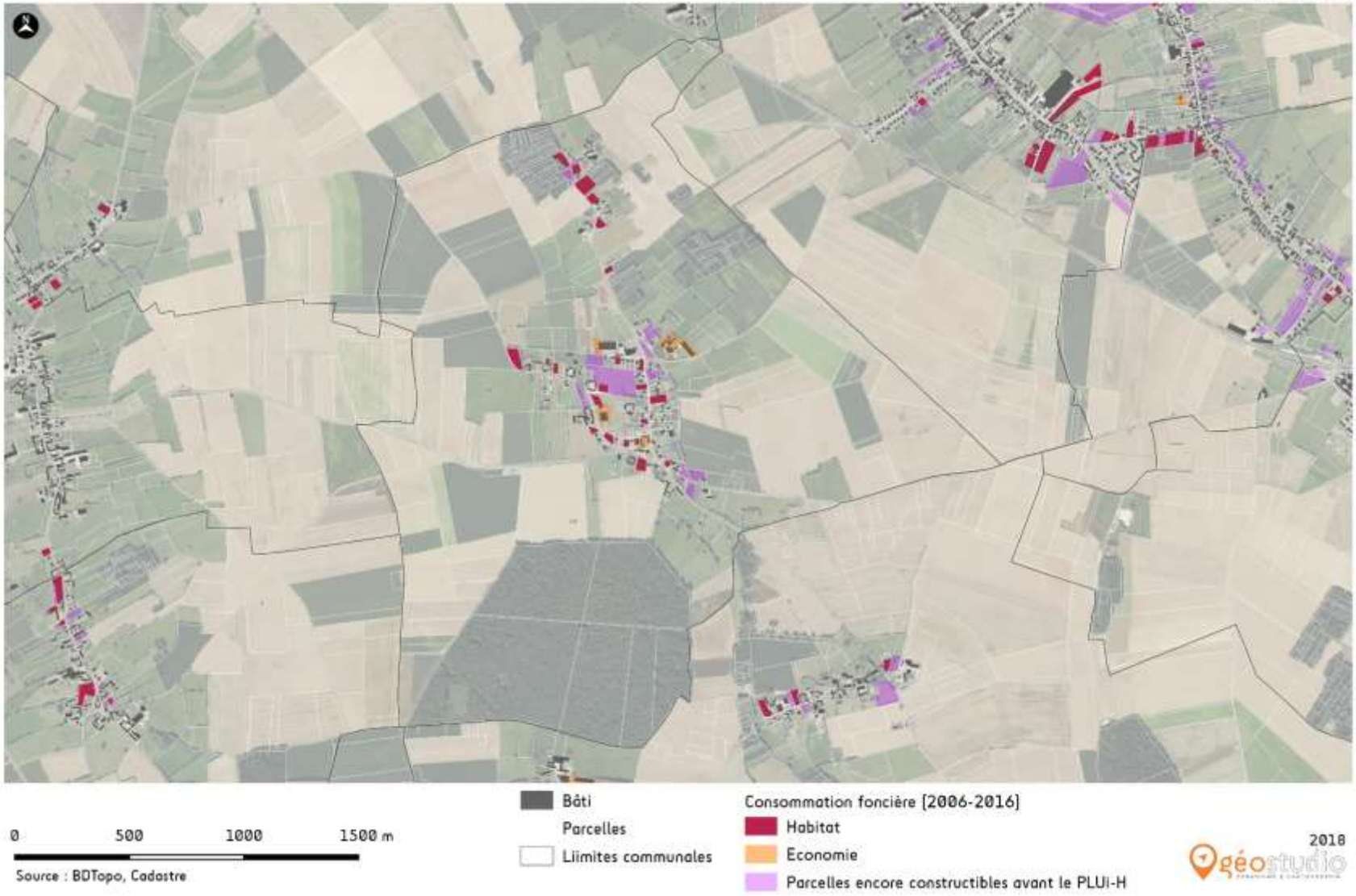
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Martincourt



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Moliens



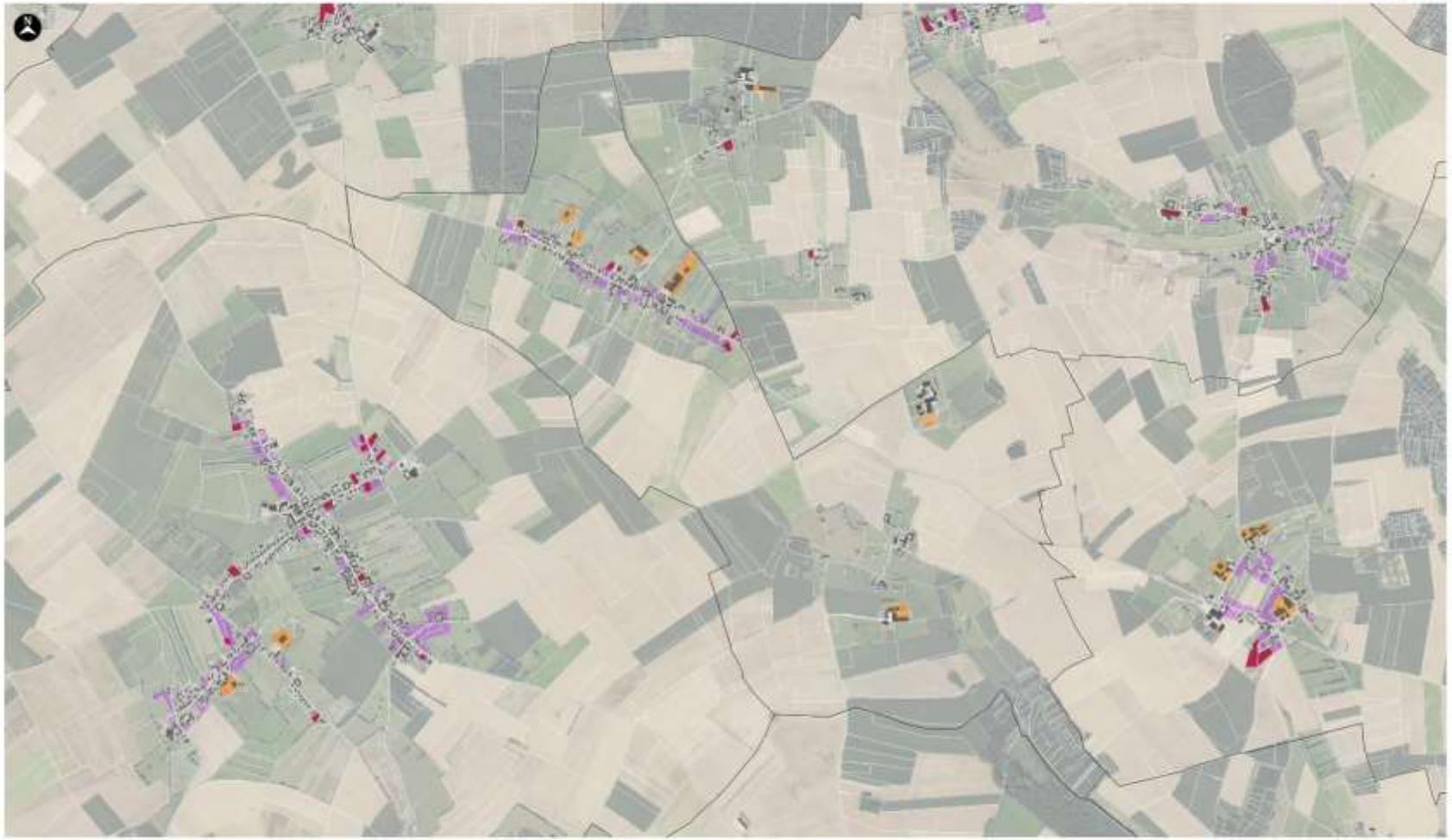
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Monceaux-l'Abbaye



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Morvillers



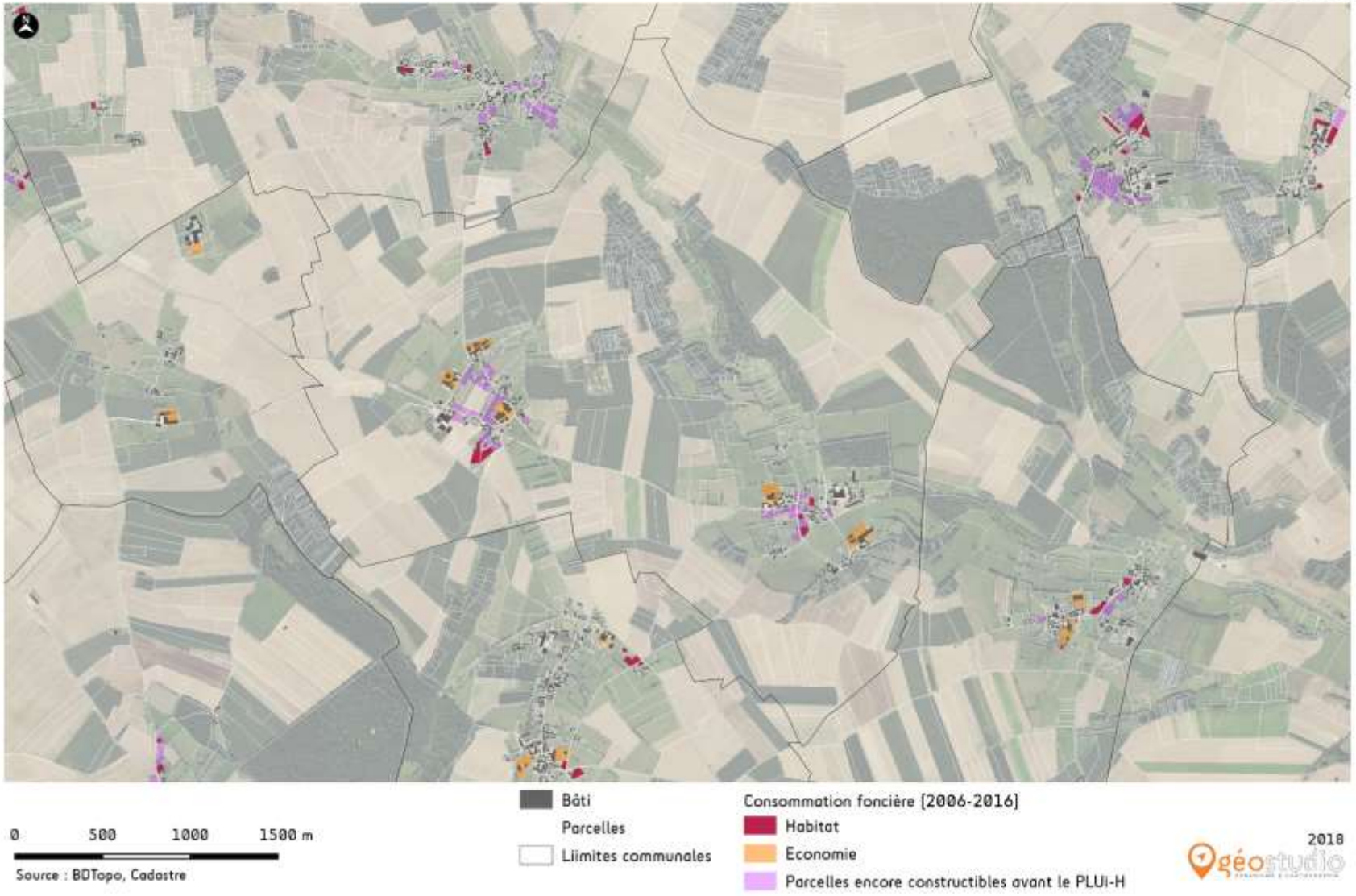
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Mureaumont



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Offoy

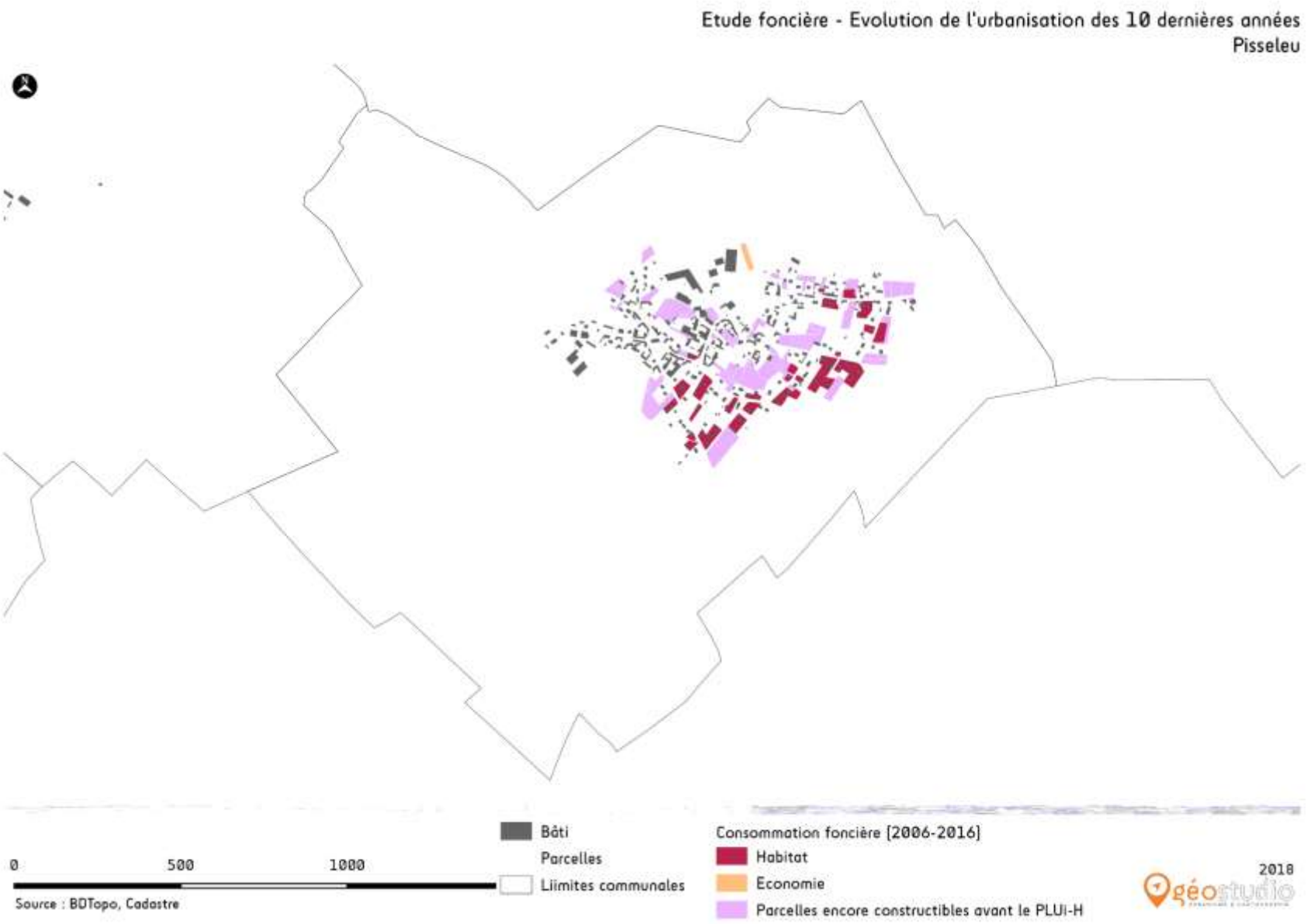


Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Omécourt



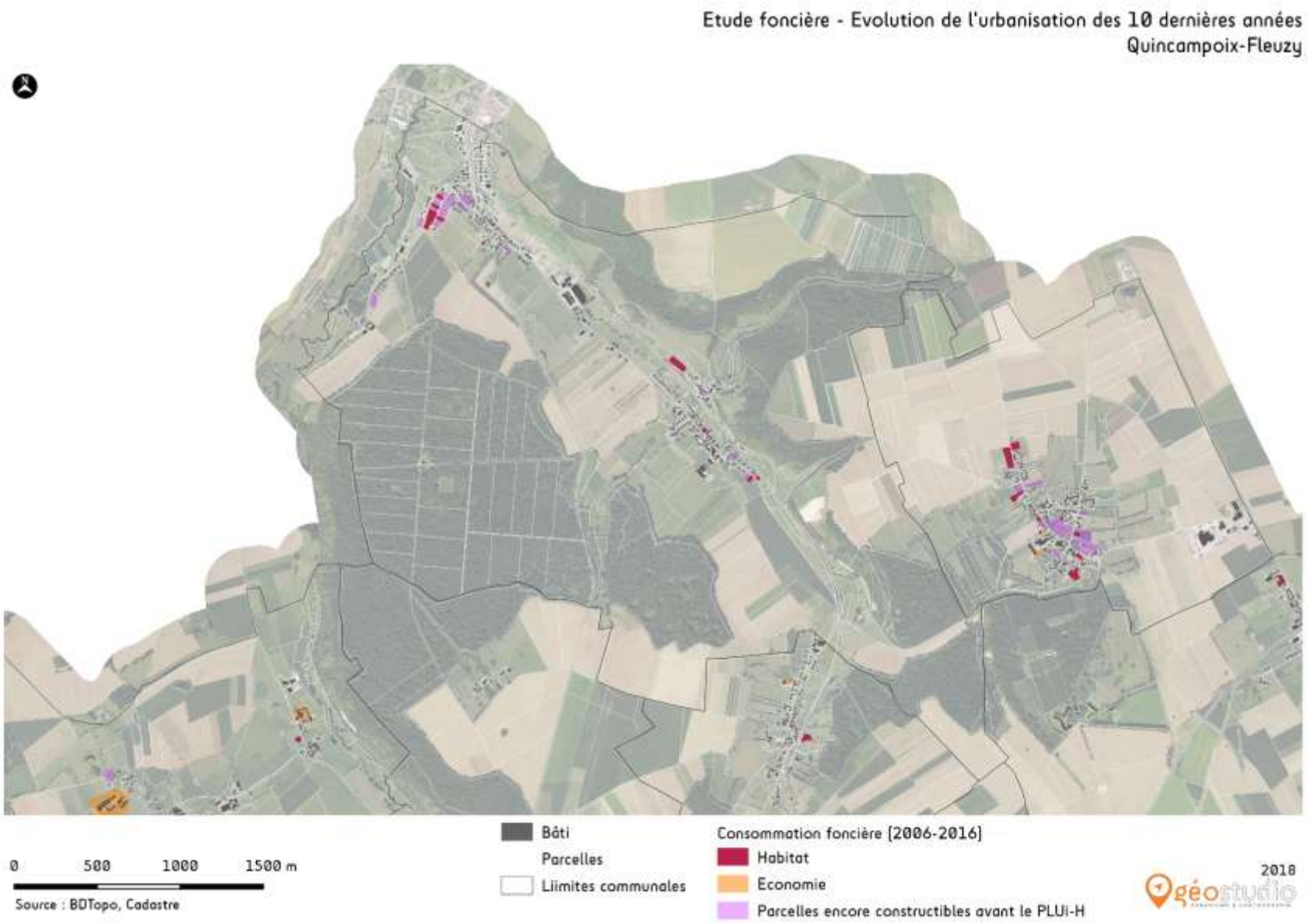
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Oudeuil




Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Pisseleu
0
500
1000
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géoétude

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Prévillers




Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Quincampoix-Fleuzy
0 500 1000 1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géostudio

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Romescamps



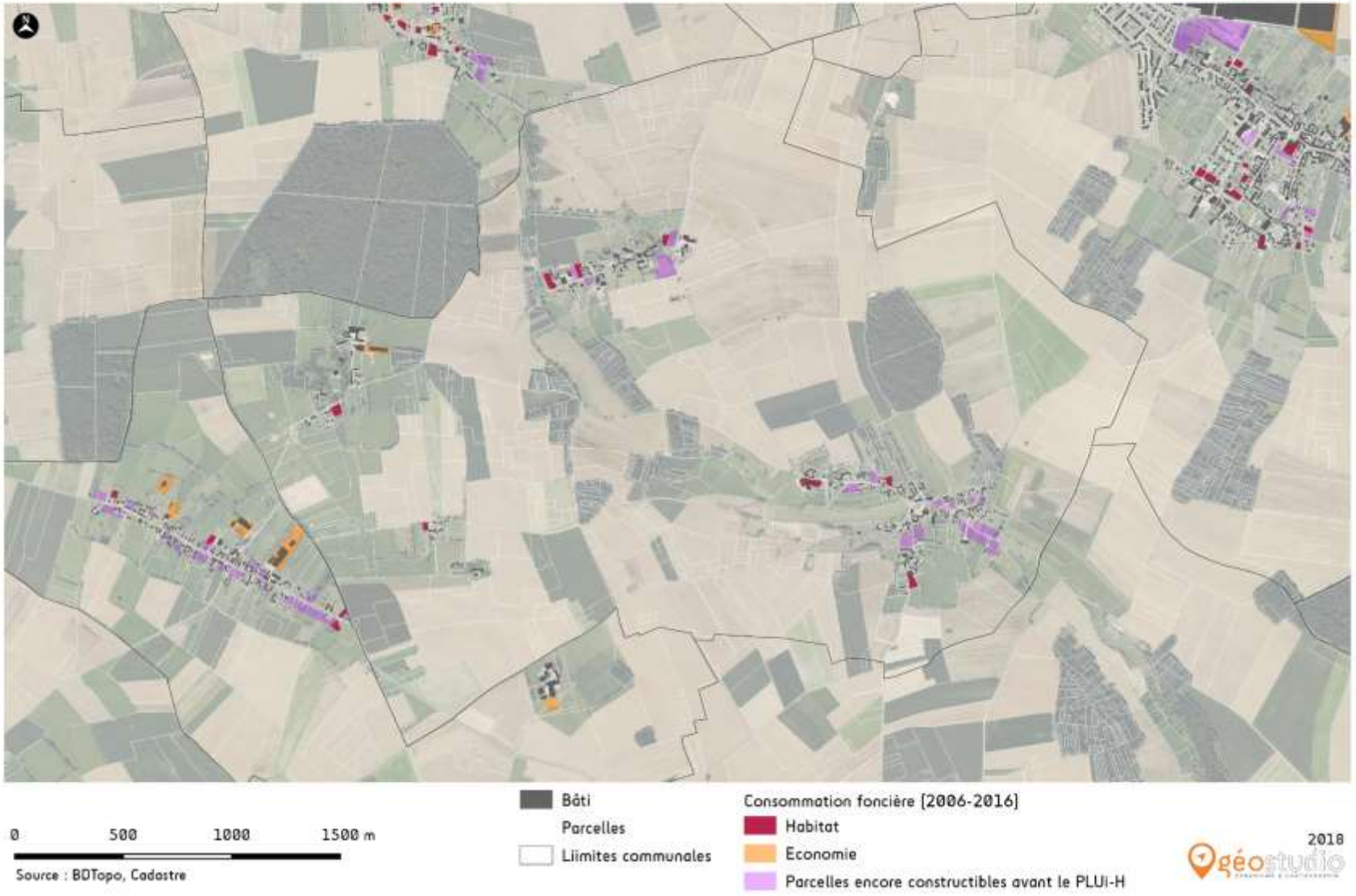
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Rothois



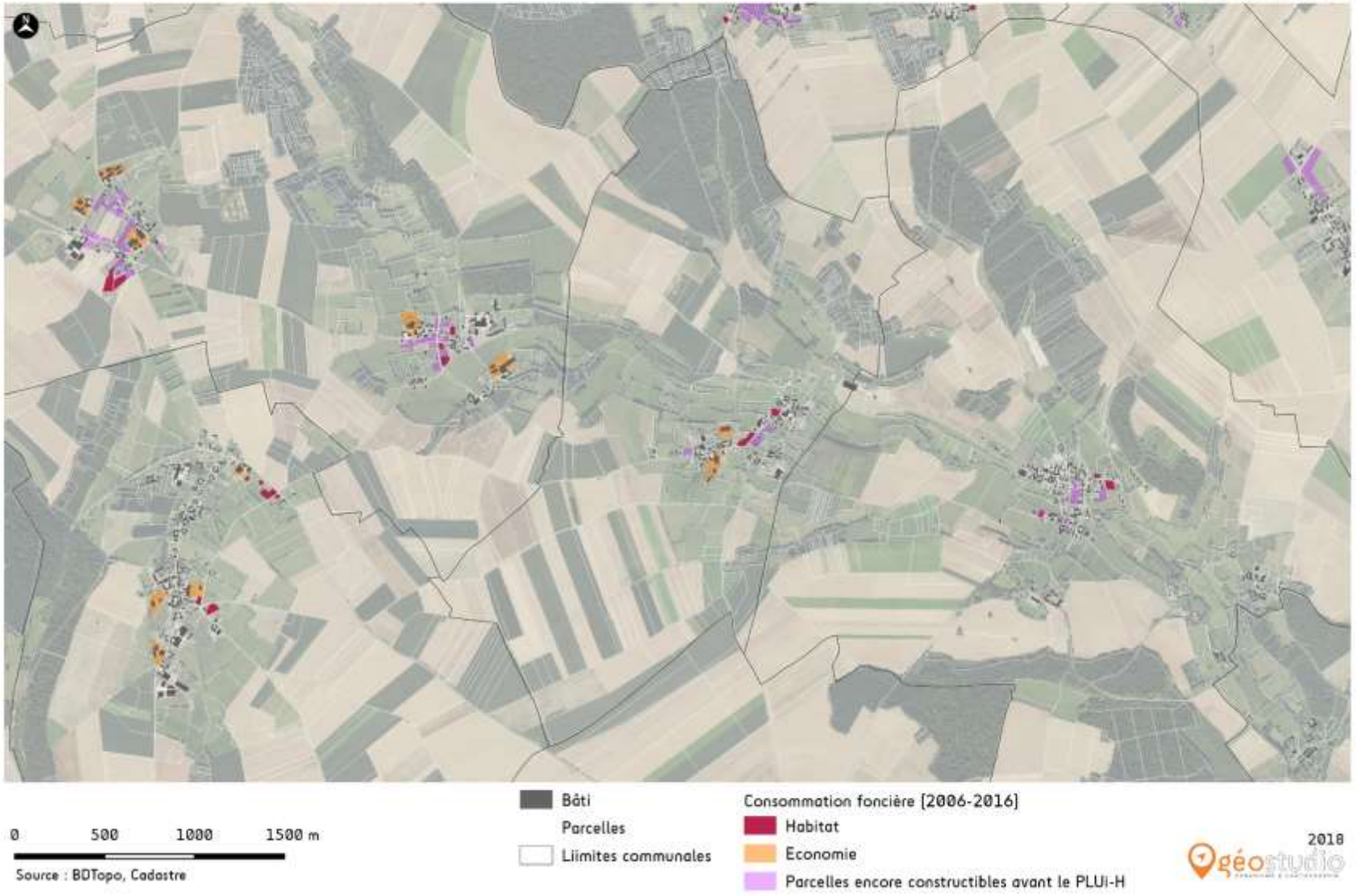
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Roy-Boissy



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Saint-Arnoult



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Saint-Deniscourt



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Saint-Maur

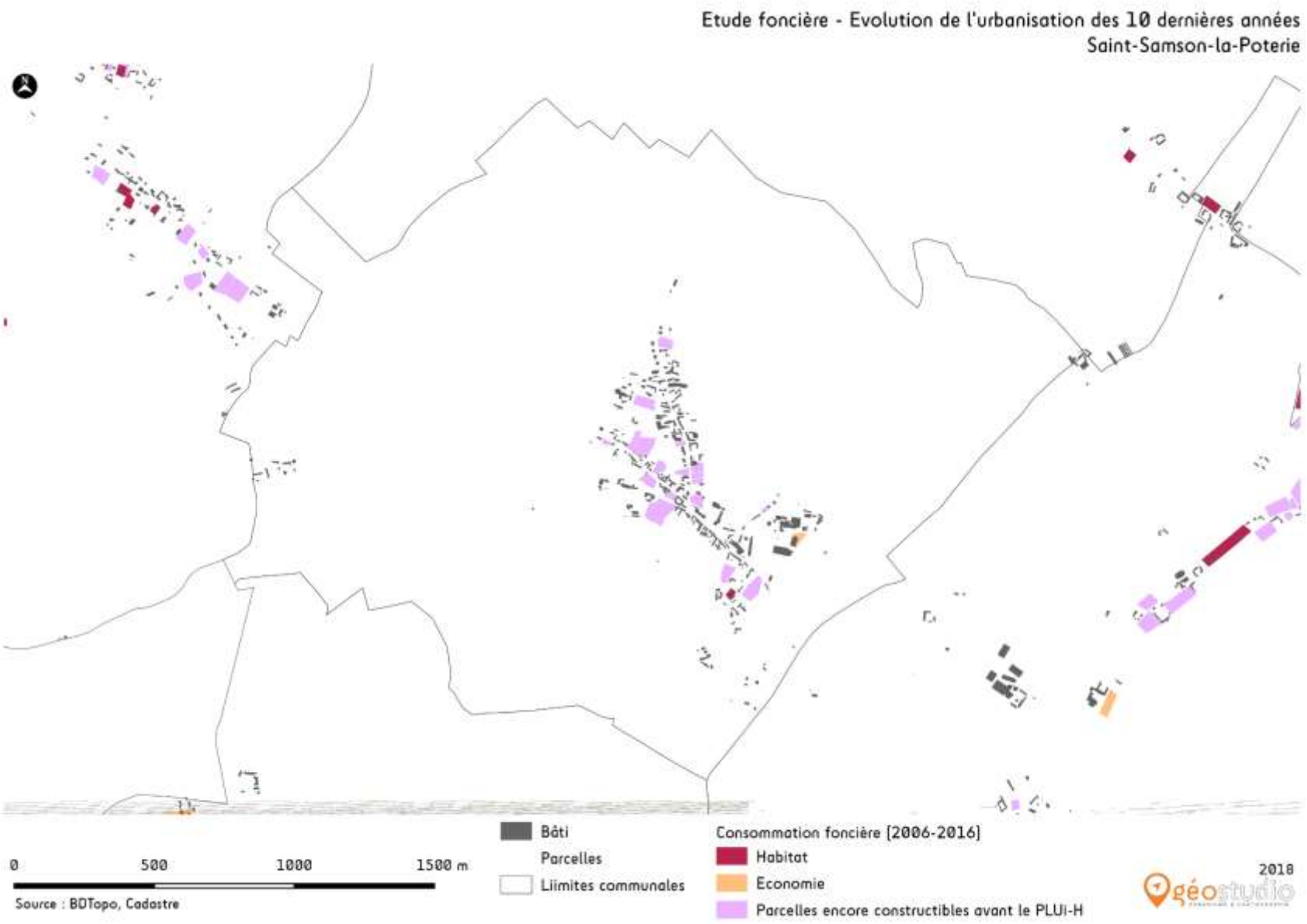


Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Saint-Omer-en-Chaussée



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Saint-Quentin-des-Prés




Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Saint-Samson-la-Poterie
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géostudio

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Saint-Thibault



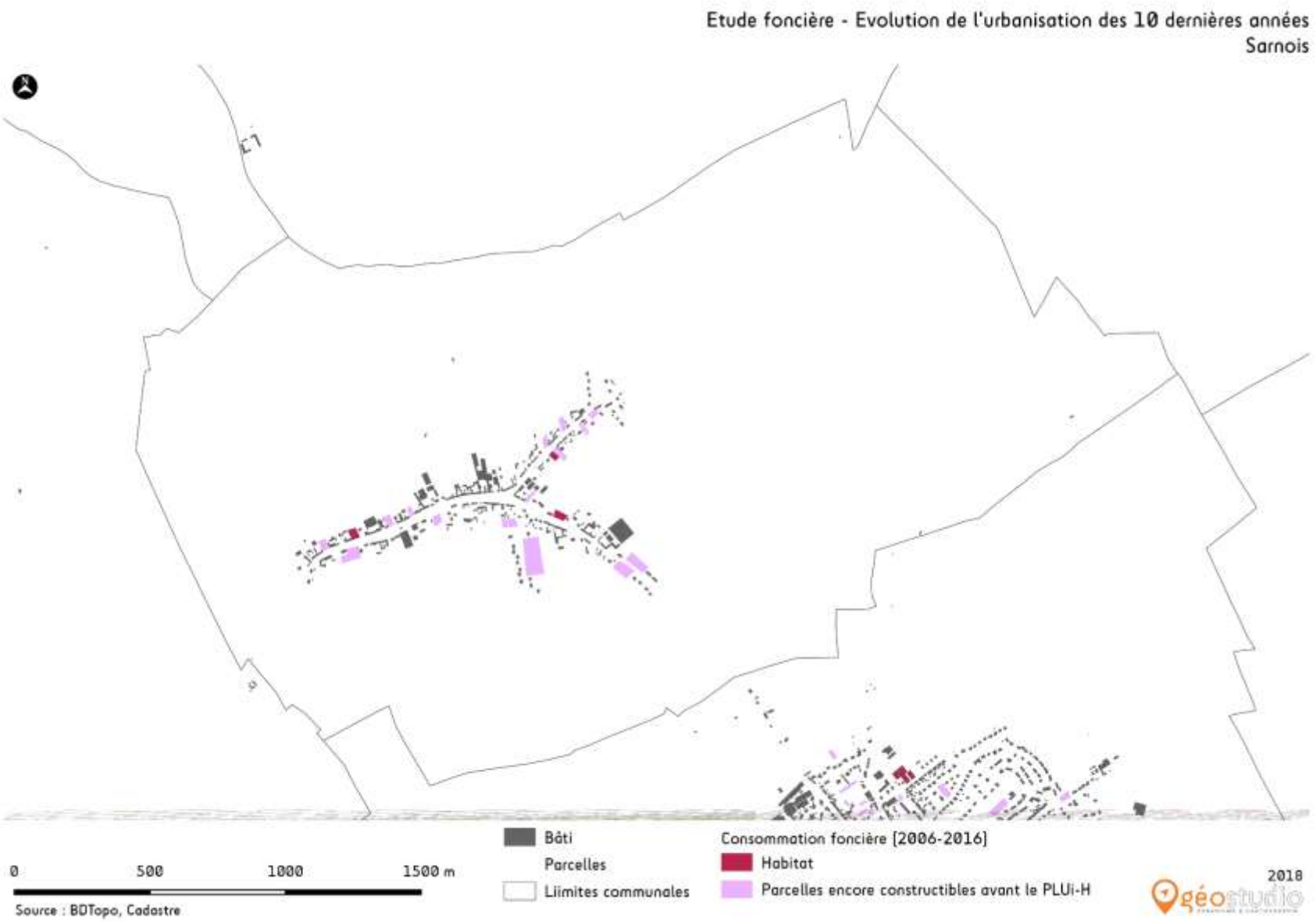
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Saint-Valery

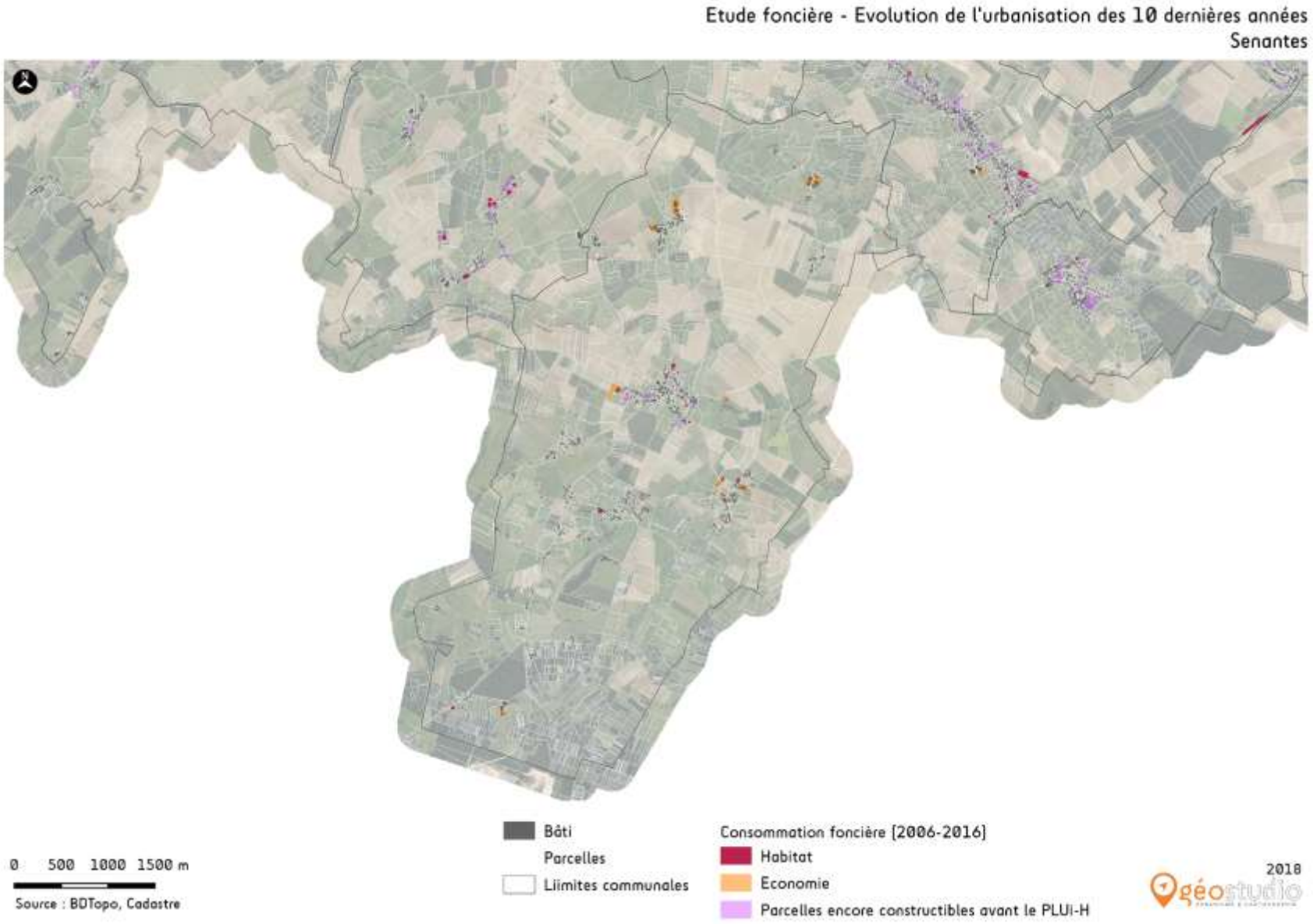


Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années

Sarcus




Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Sarnois
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

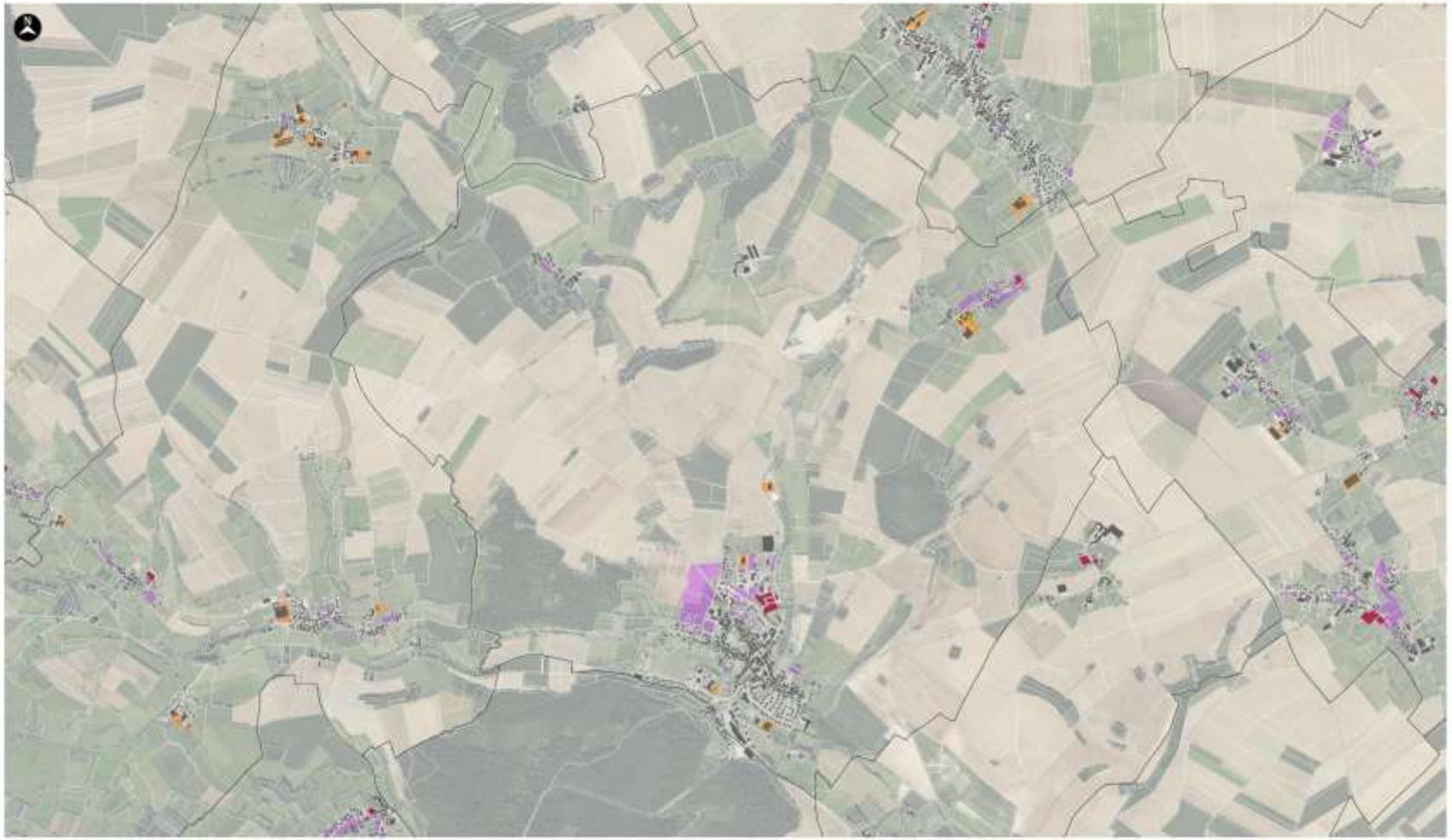

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Senantes
0 500 1000 1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
2018
géostudio

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années

Sommereux



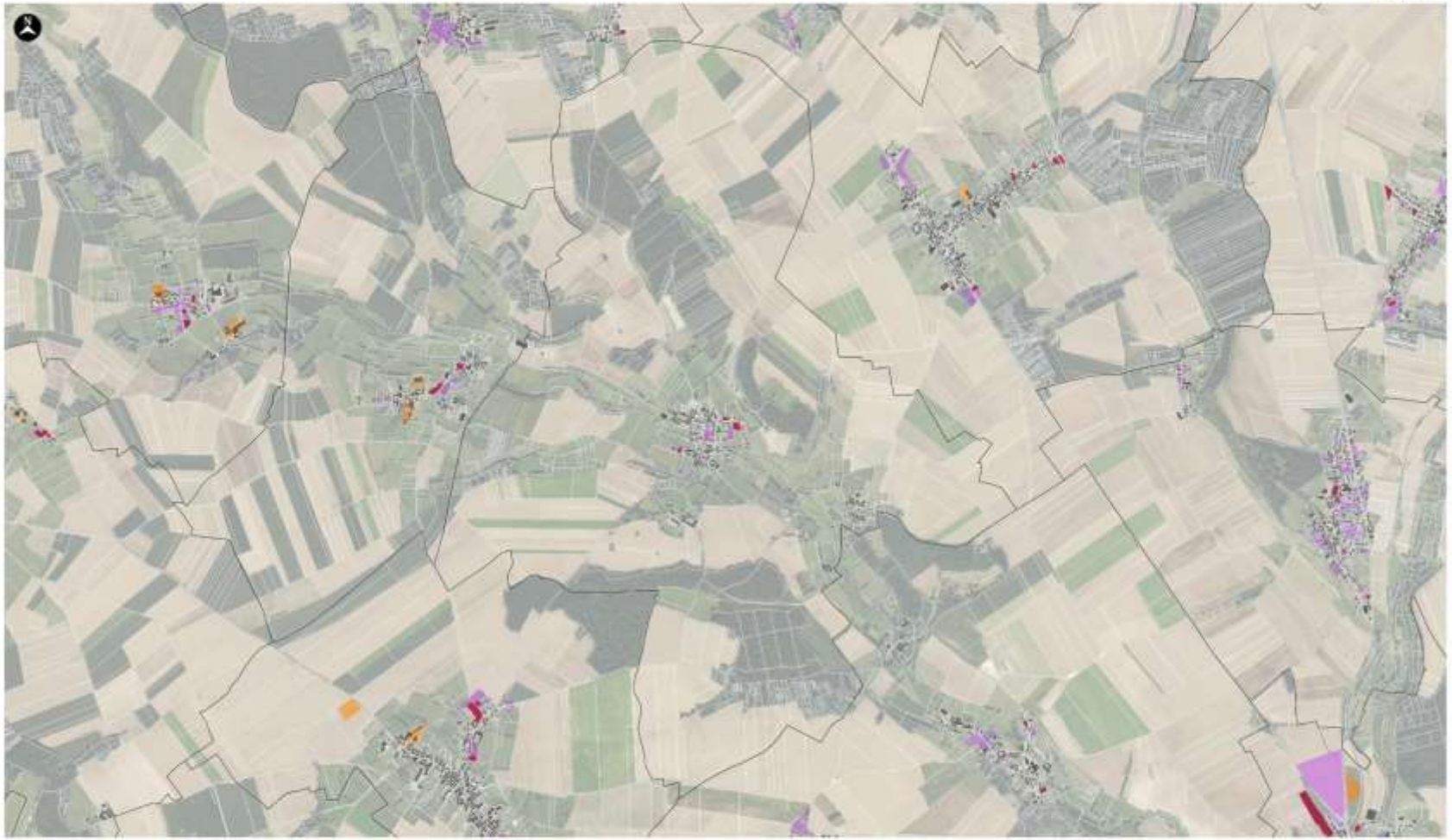
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Songeons

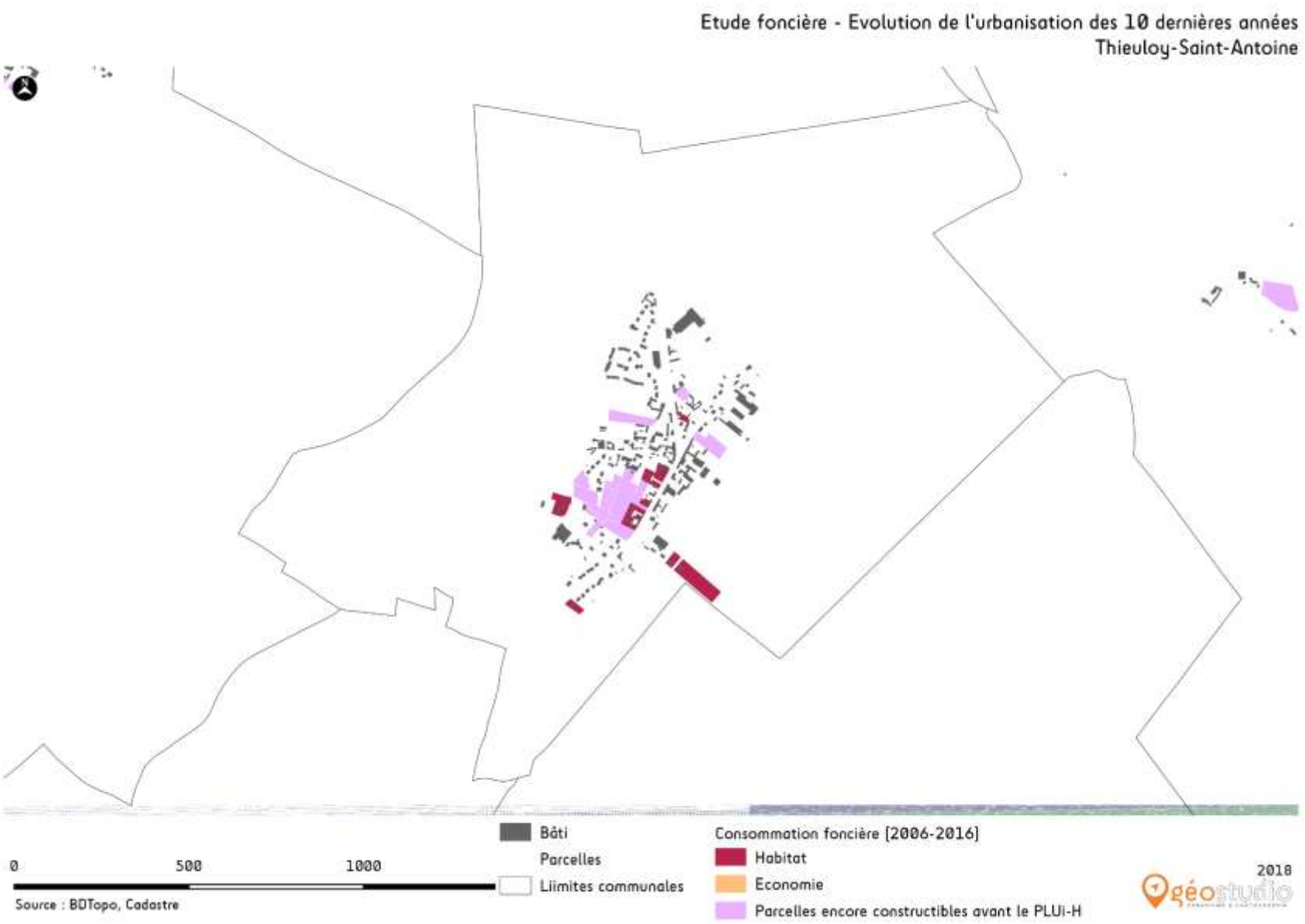


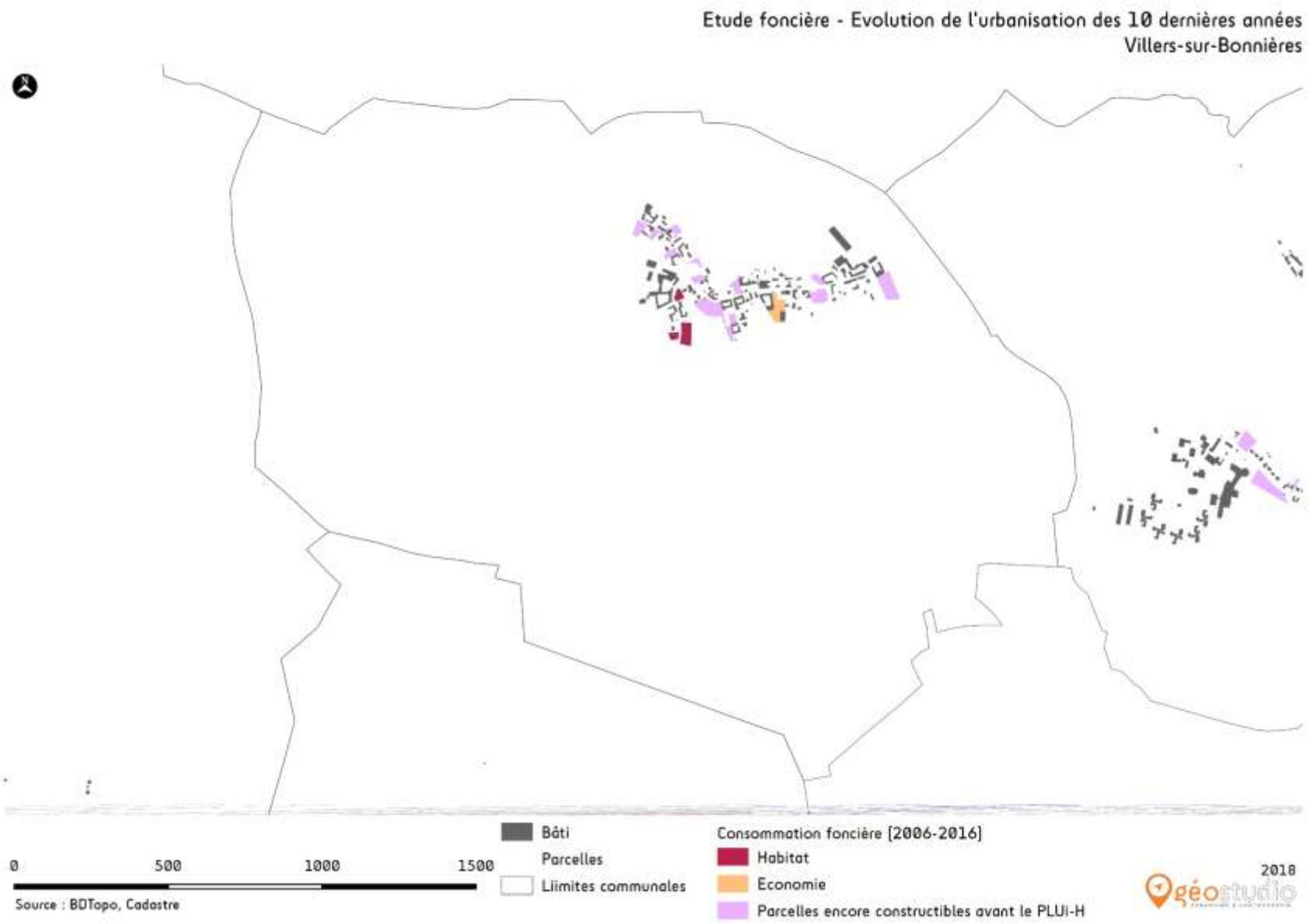
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Sully



Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Thérines



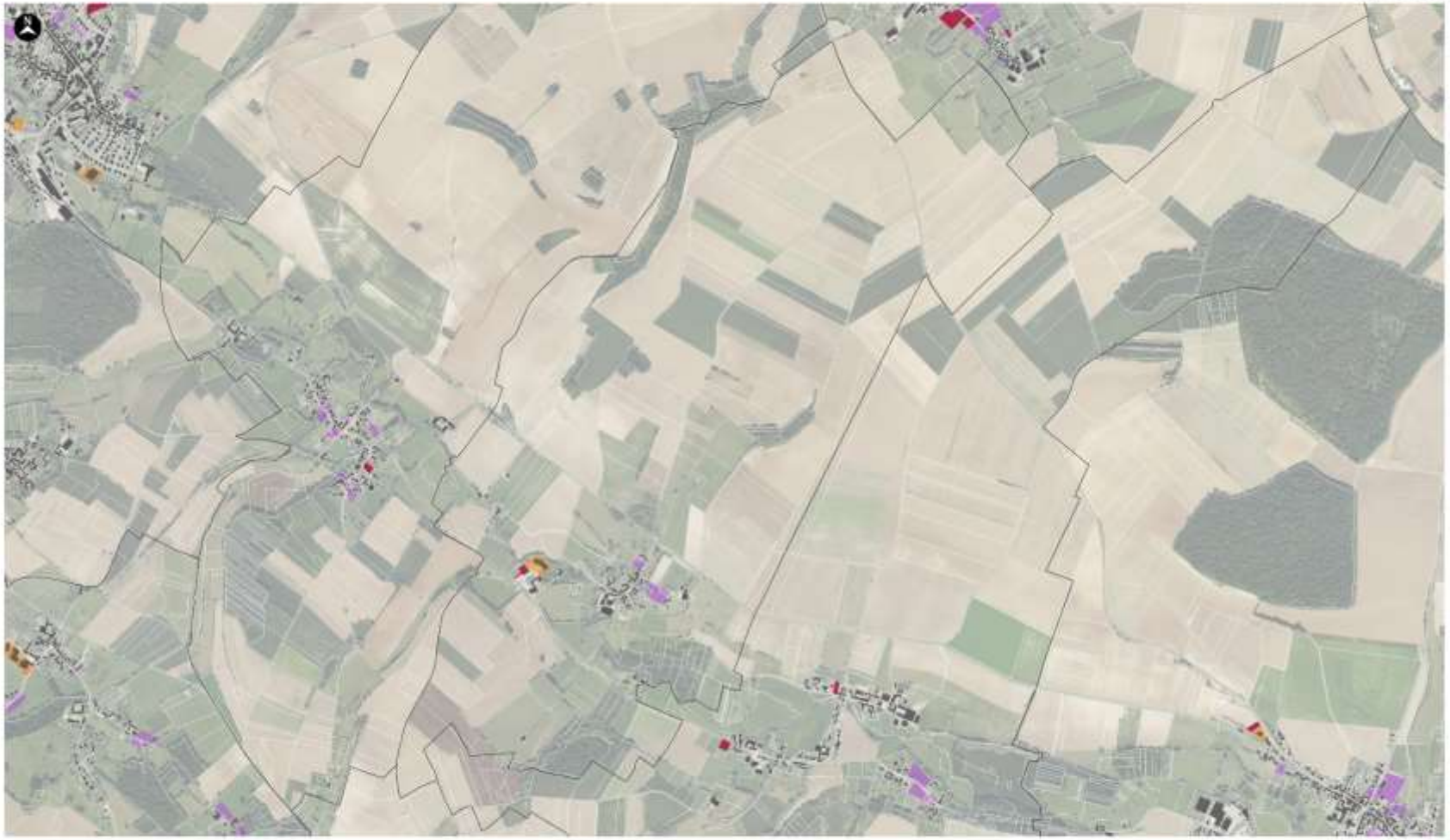

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Thieuloy-Saint-Antoine
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
0
500
1000
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

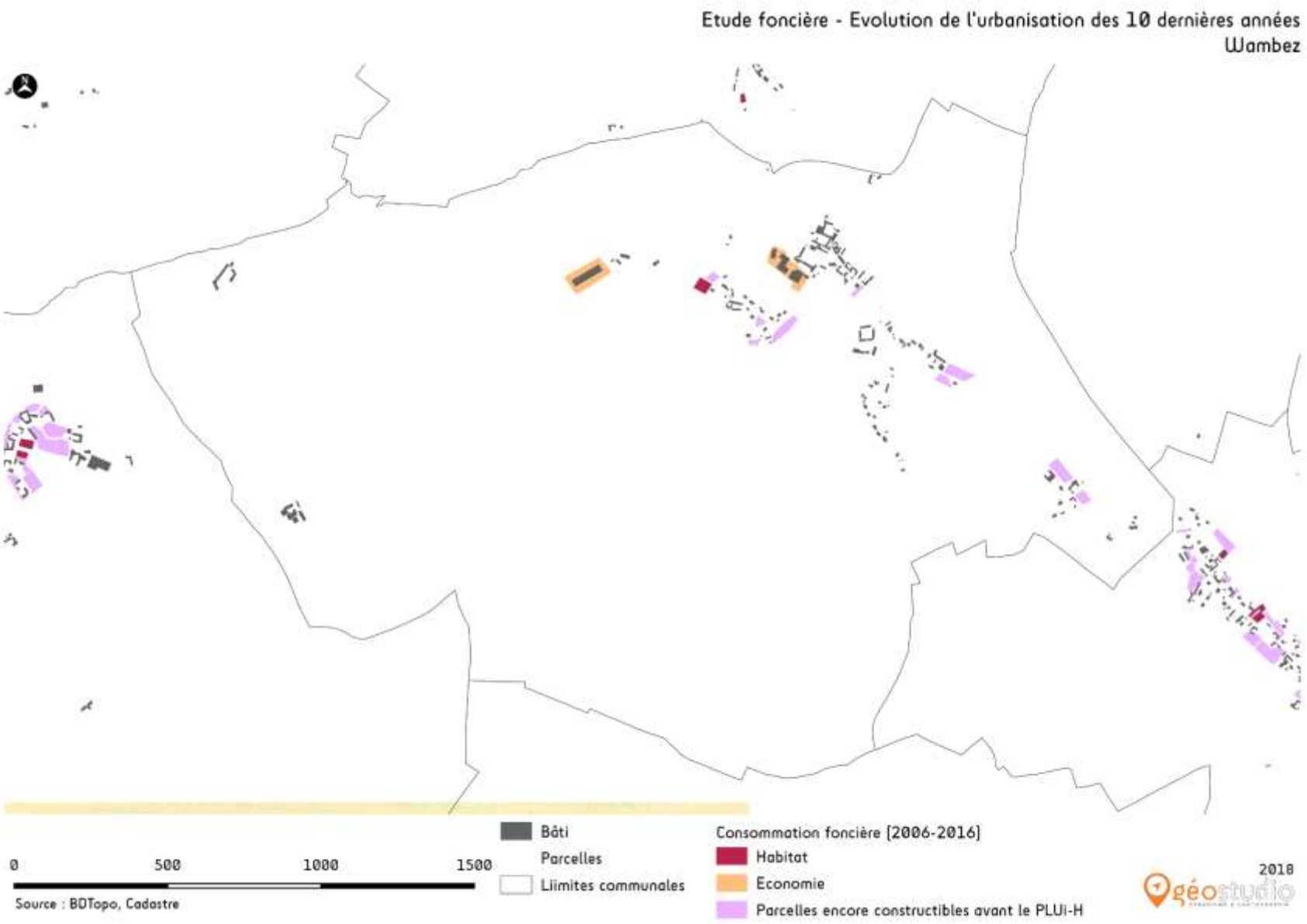

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Villers-sur-Bonnières
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière (2006-2016)
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
0
500
1000
1500
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Villers-Vermont



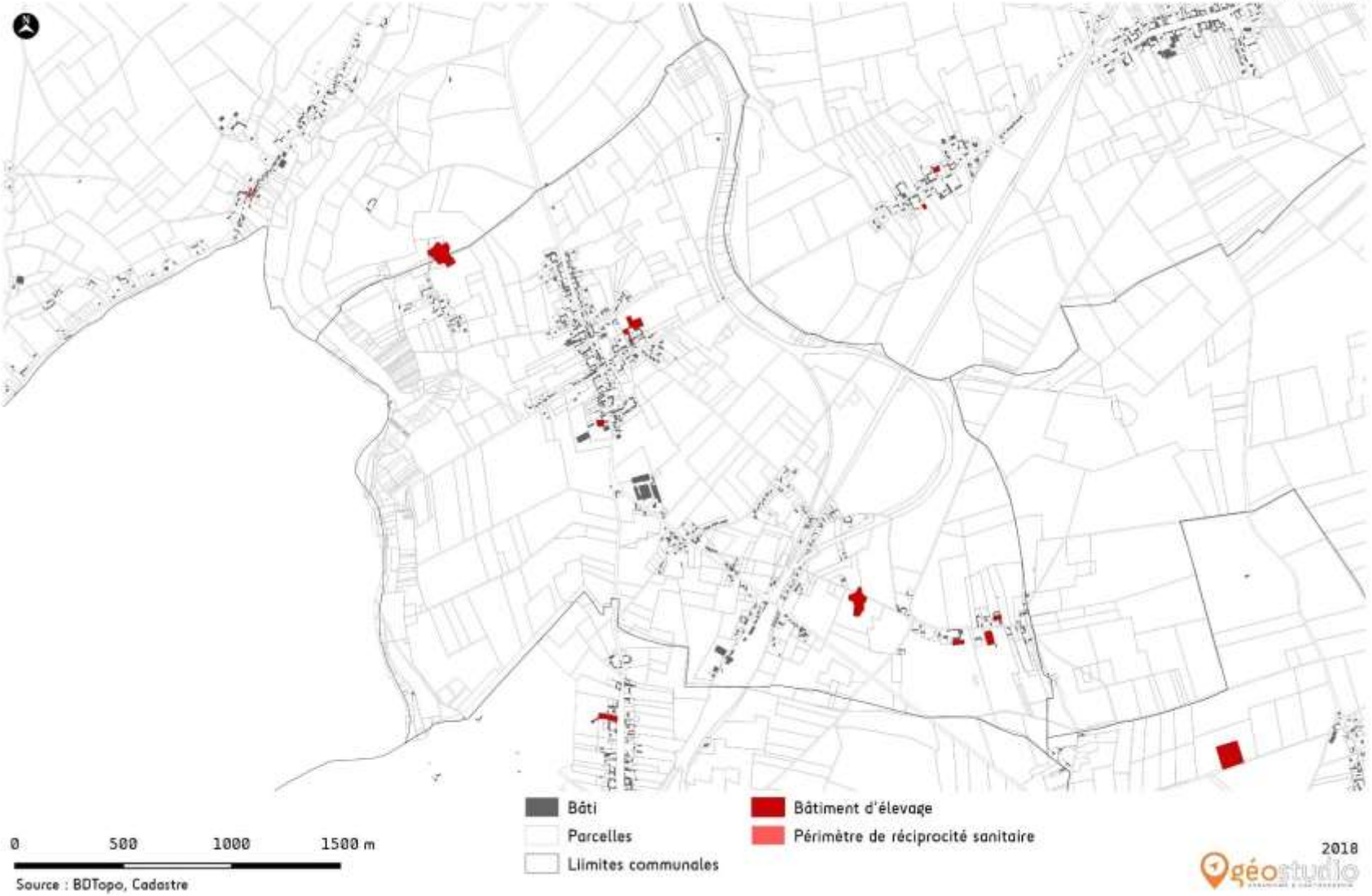
Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Vrocourt




Etude foncière - Evolution de l'urbanisation des 10 dernières années
Wambez
Bâti
Parcelles
Limites communales
Consommation foncière [2006-2016]
Habitat
Economie
Parcelles encore constructibles avant le PLUi-H
0
500
1000
1500
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

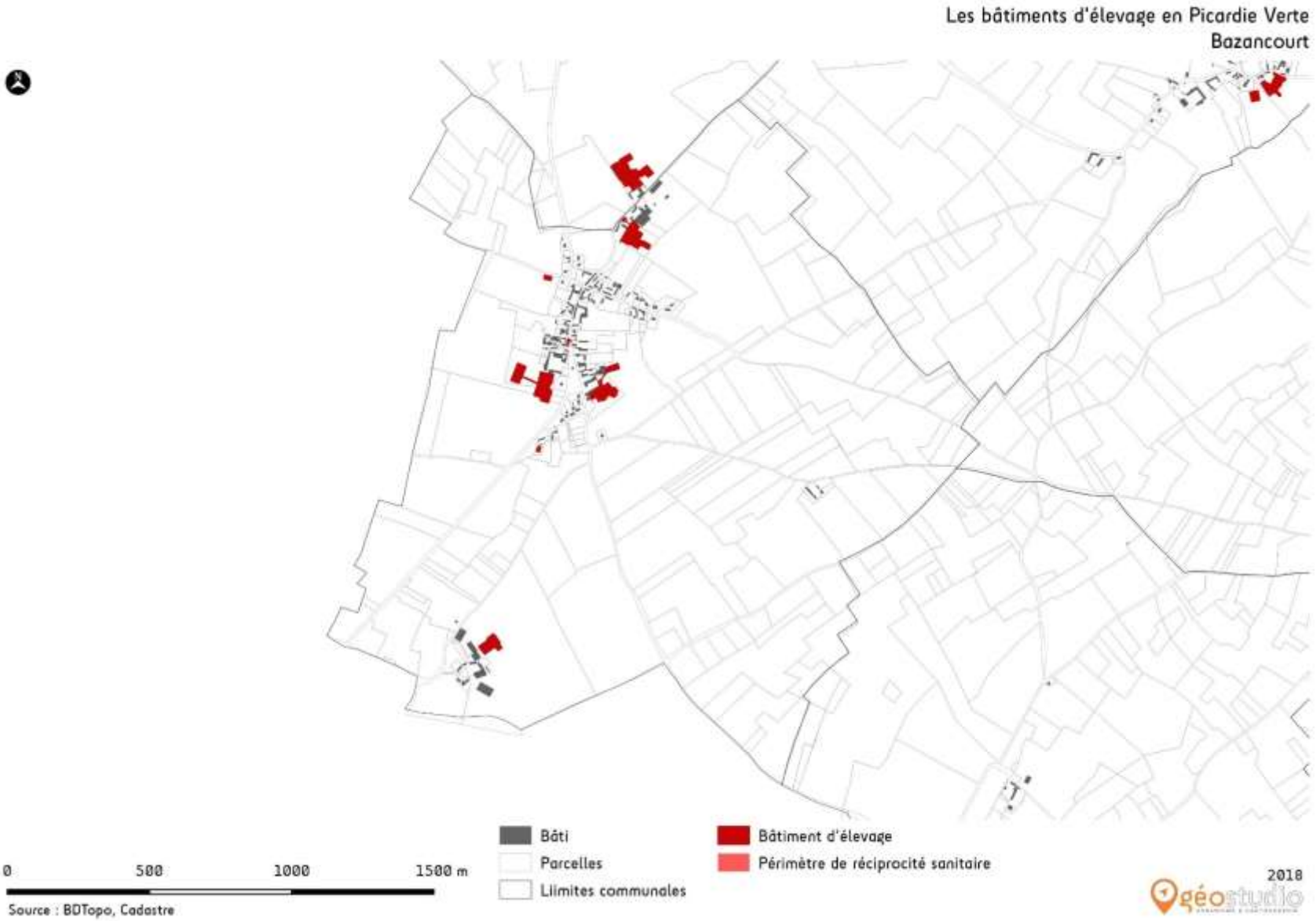
Localisation des bâtiments d’élevage

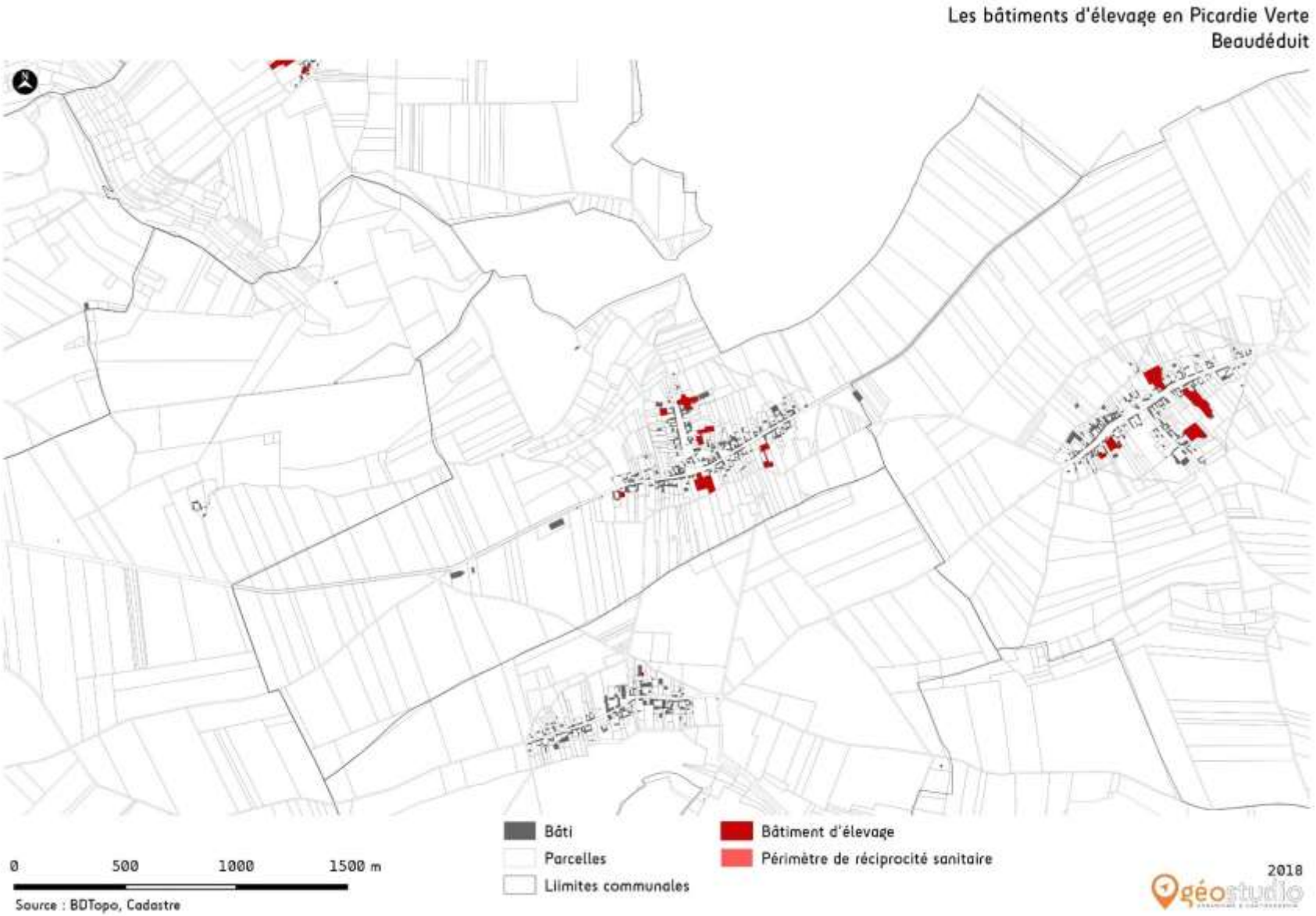
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Abancourt

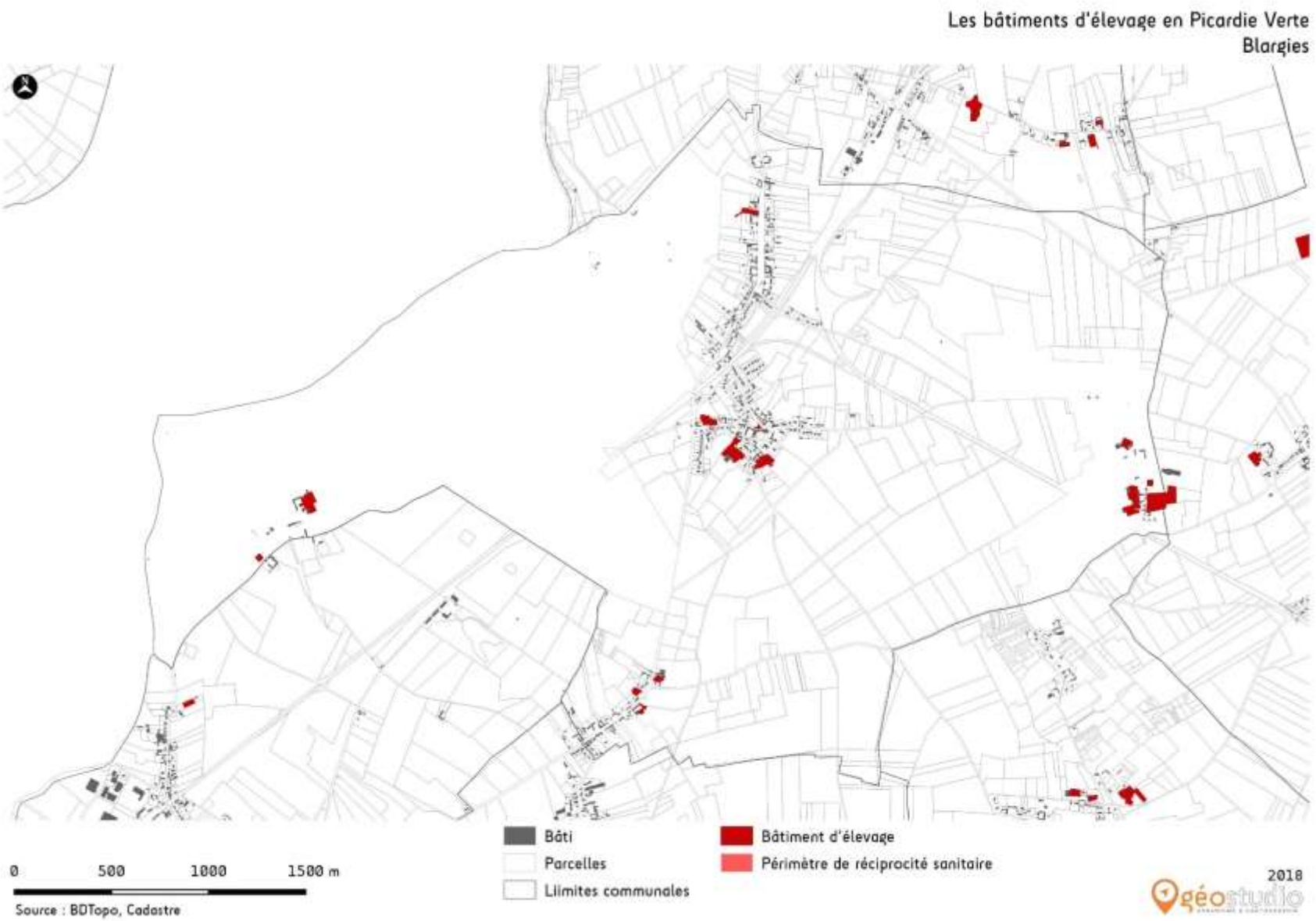


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Achy




Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Bazancourt
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géoetudes


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Beaudéduit
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Blargies
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

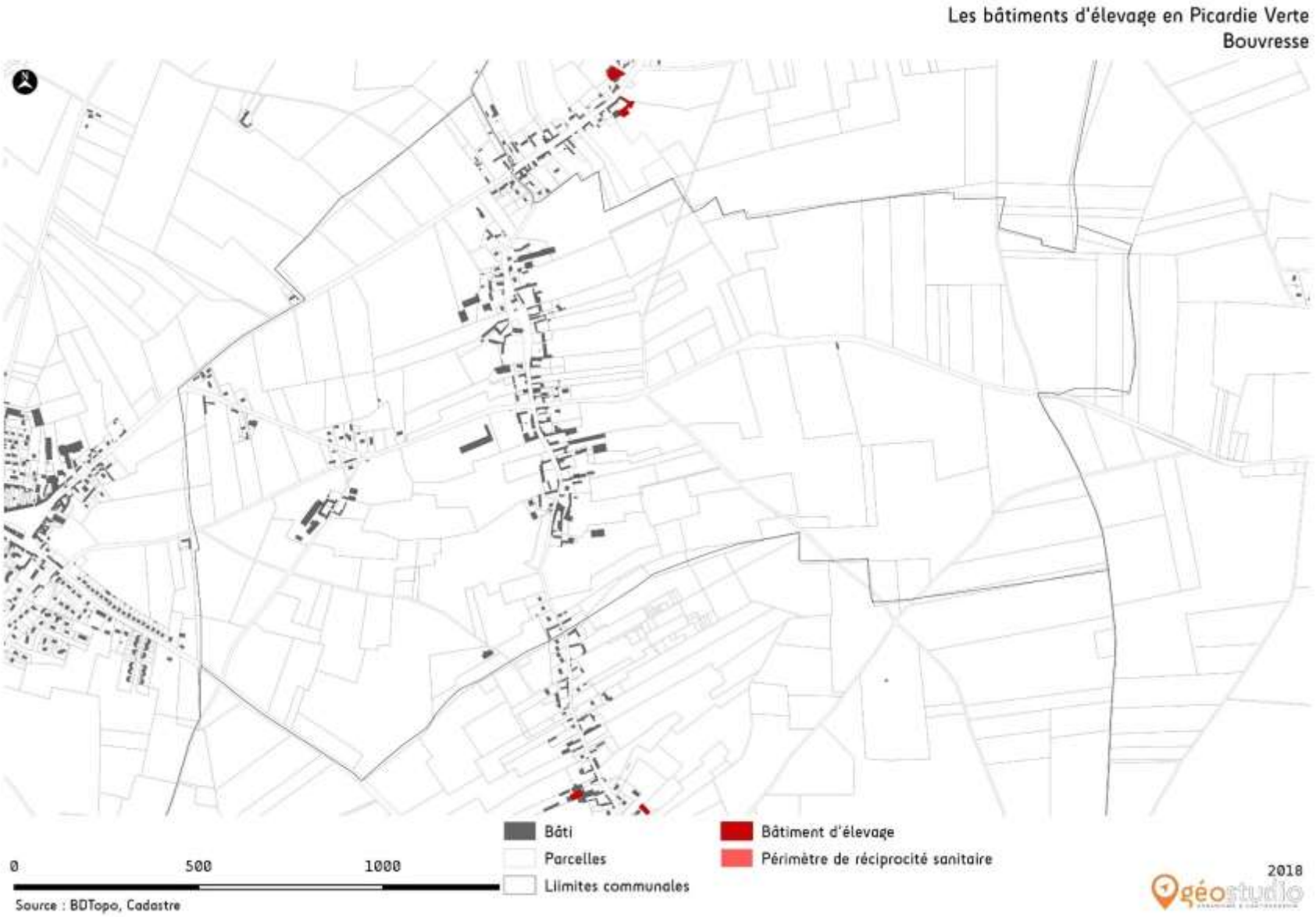
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Blicourt



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Bonnières




Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Boutavent
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

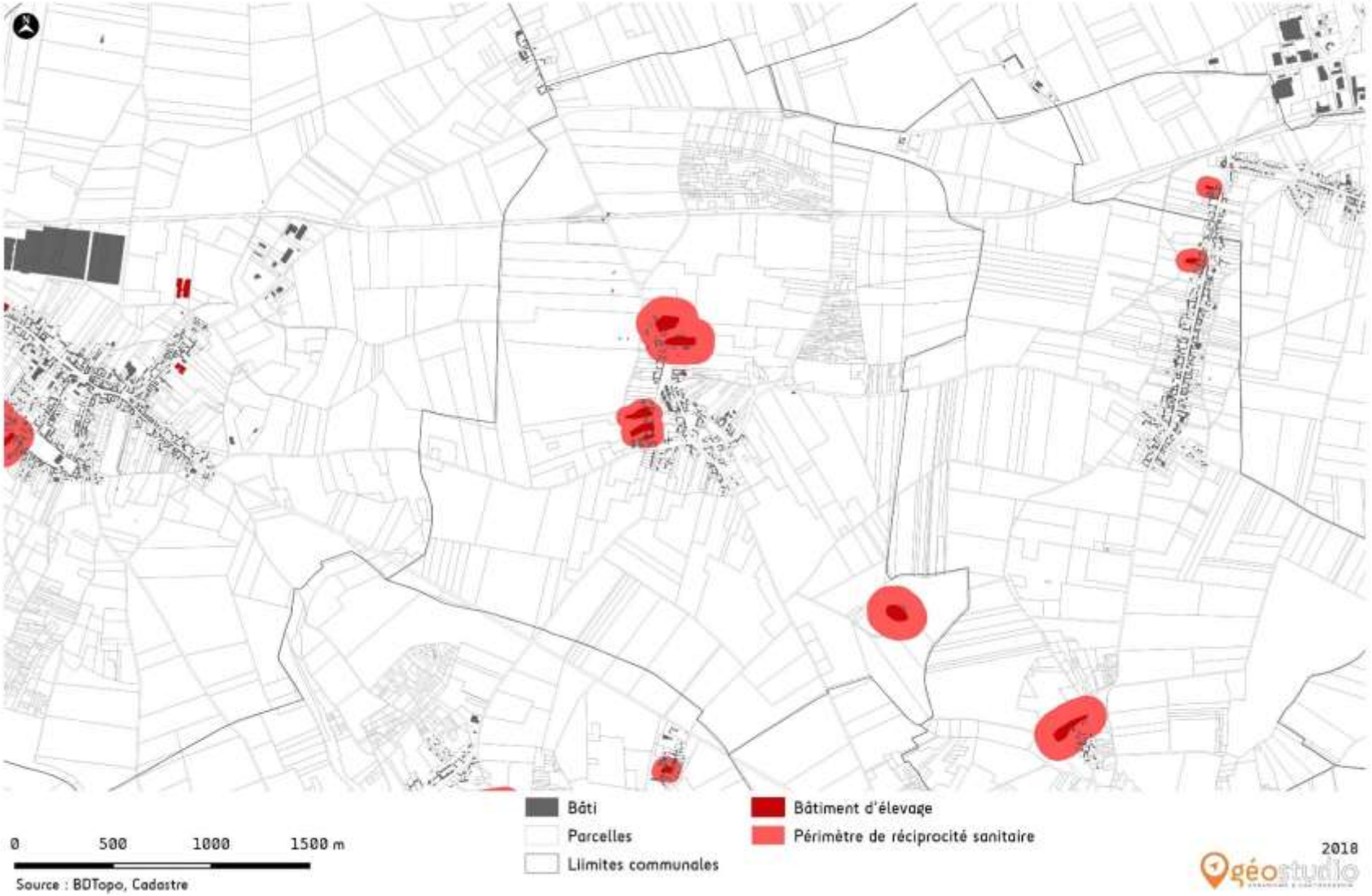

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Bouvresse
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

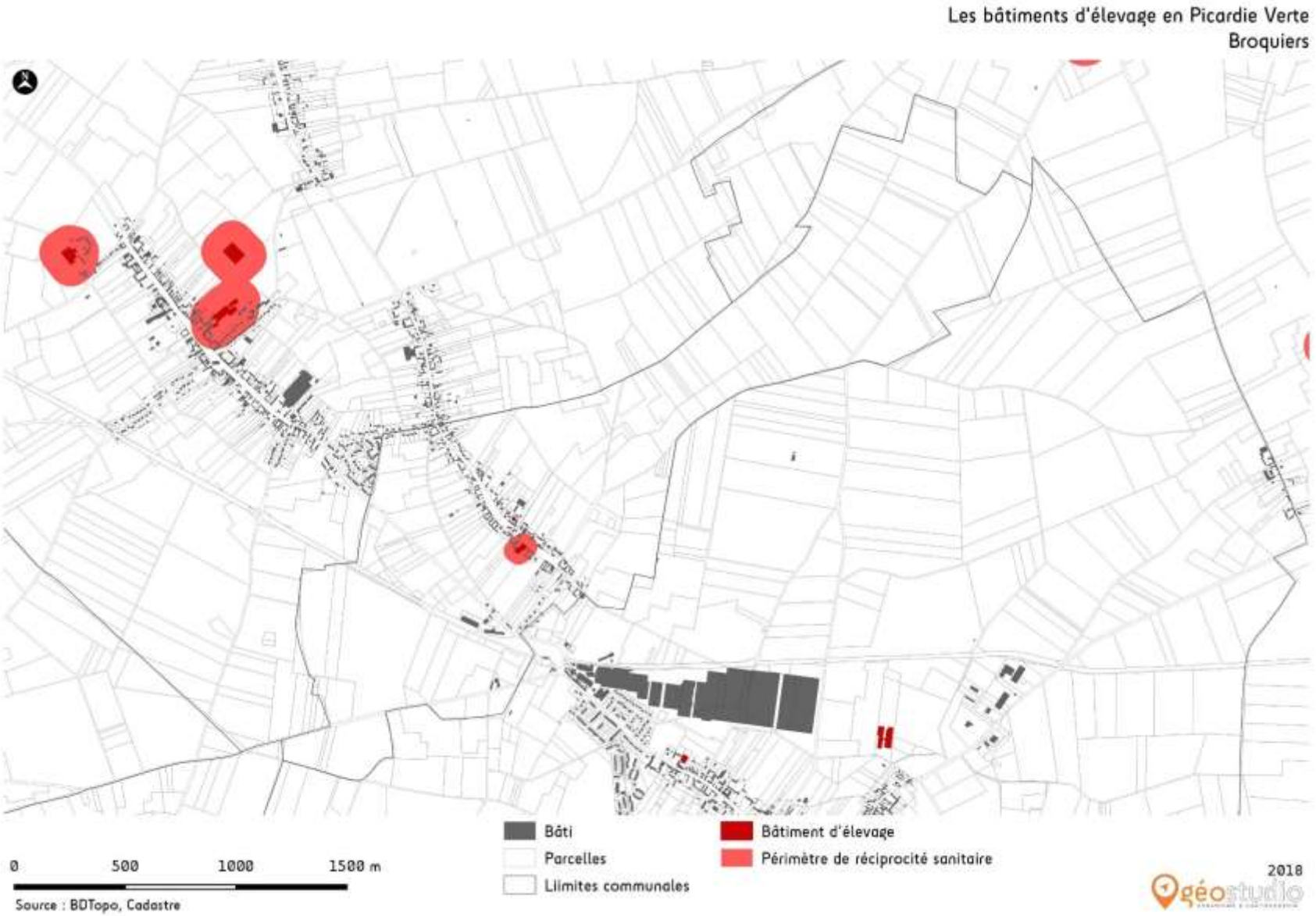
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte

Briot



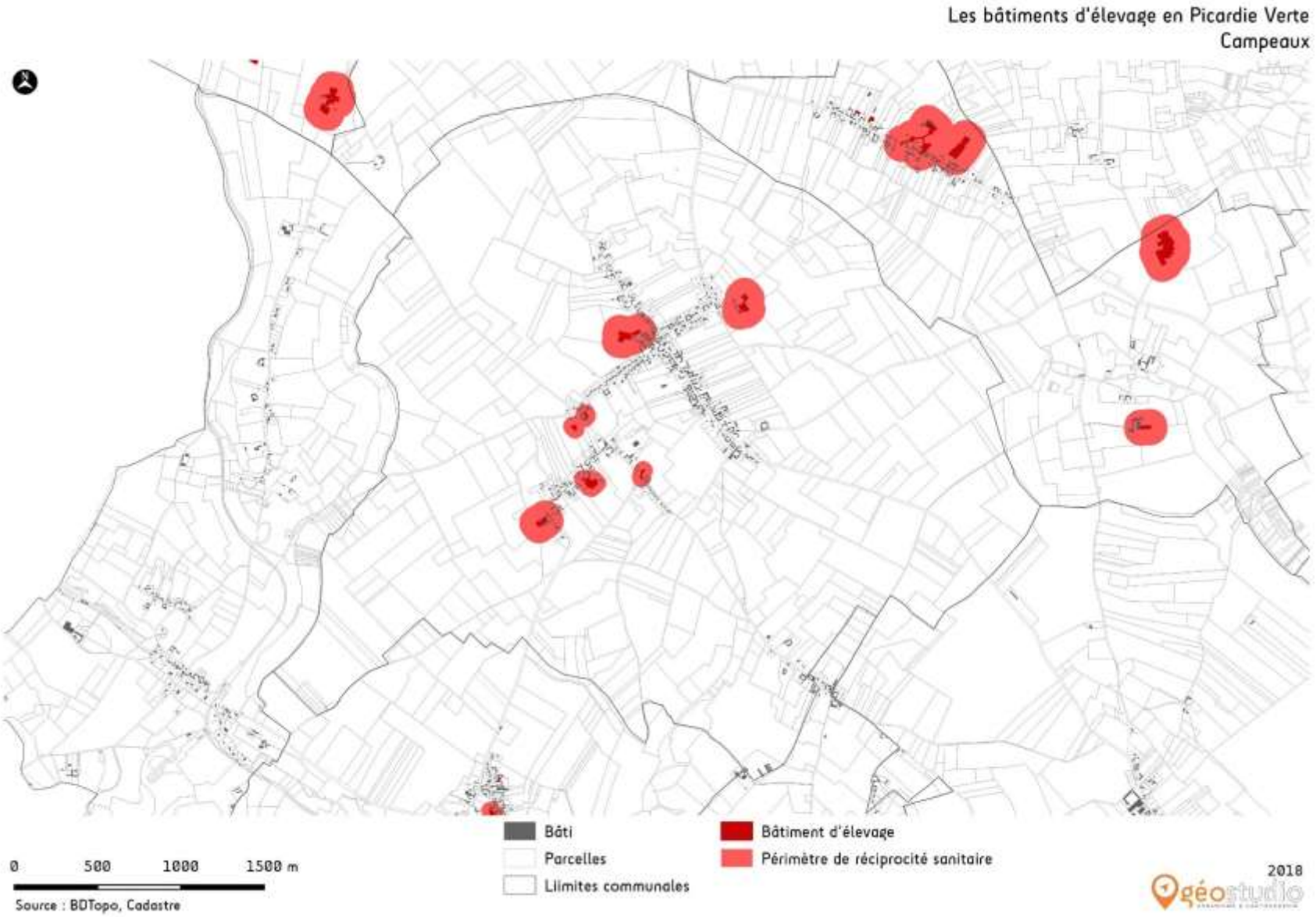
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Brombos




Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Broquiers
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géoetudes

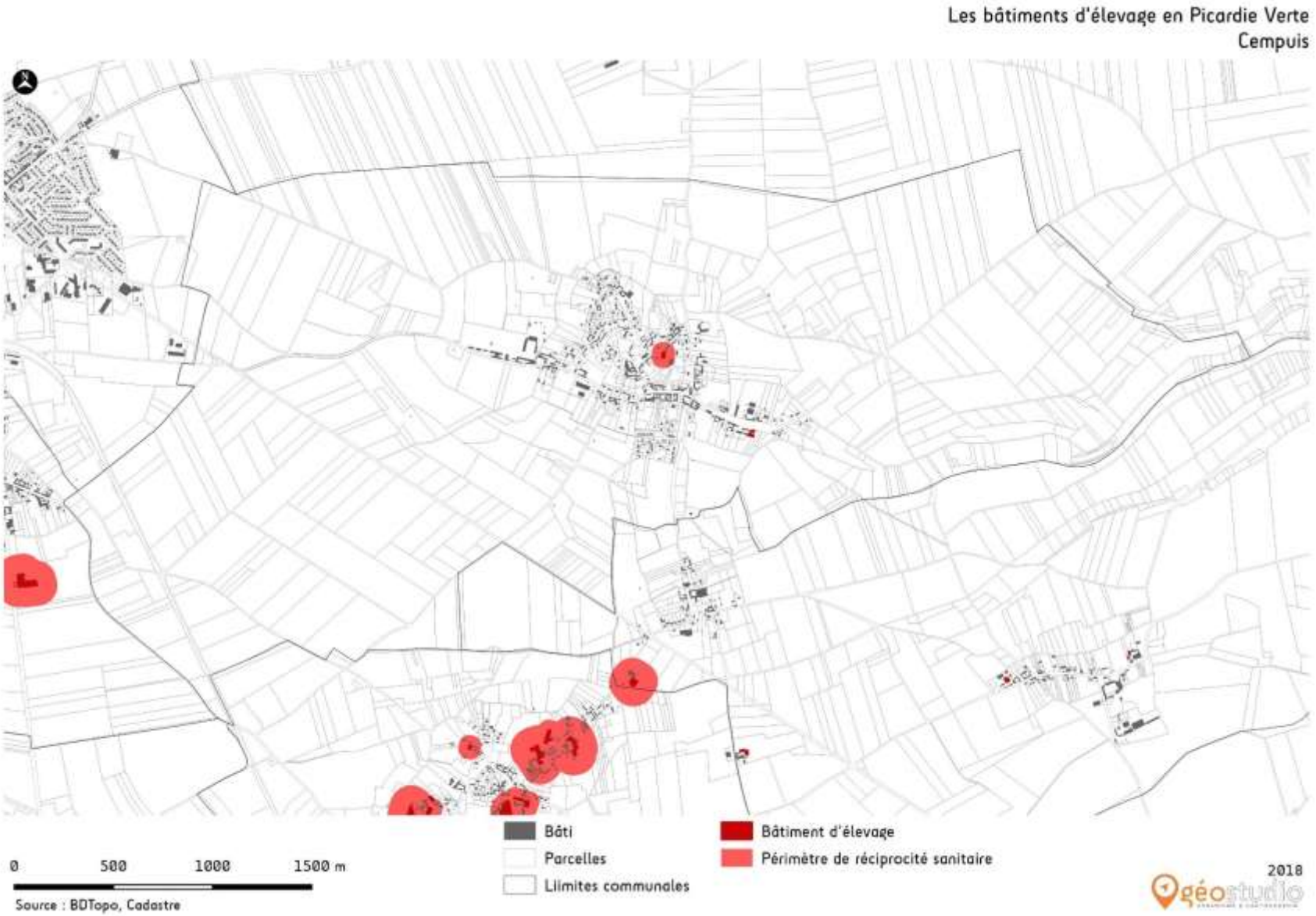
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Buicourt




Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Campeaux
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

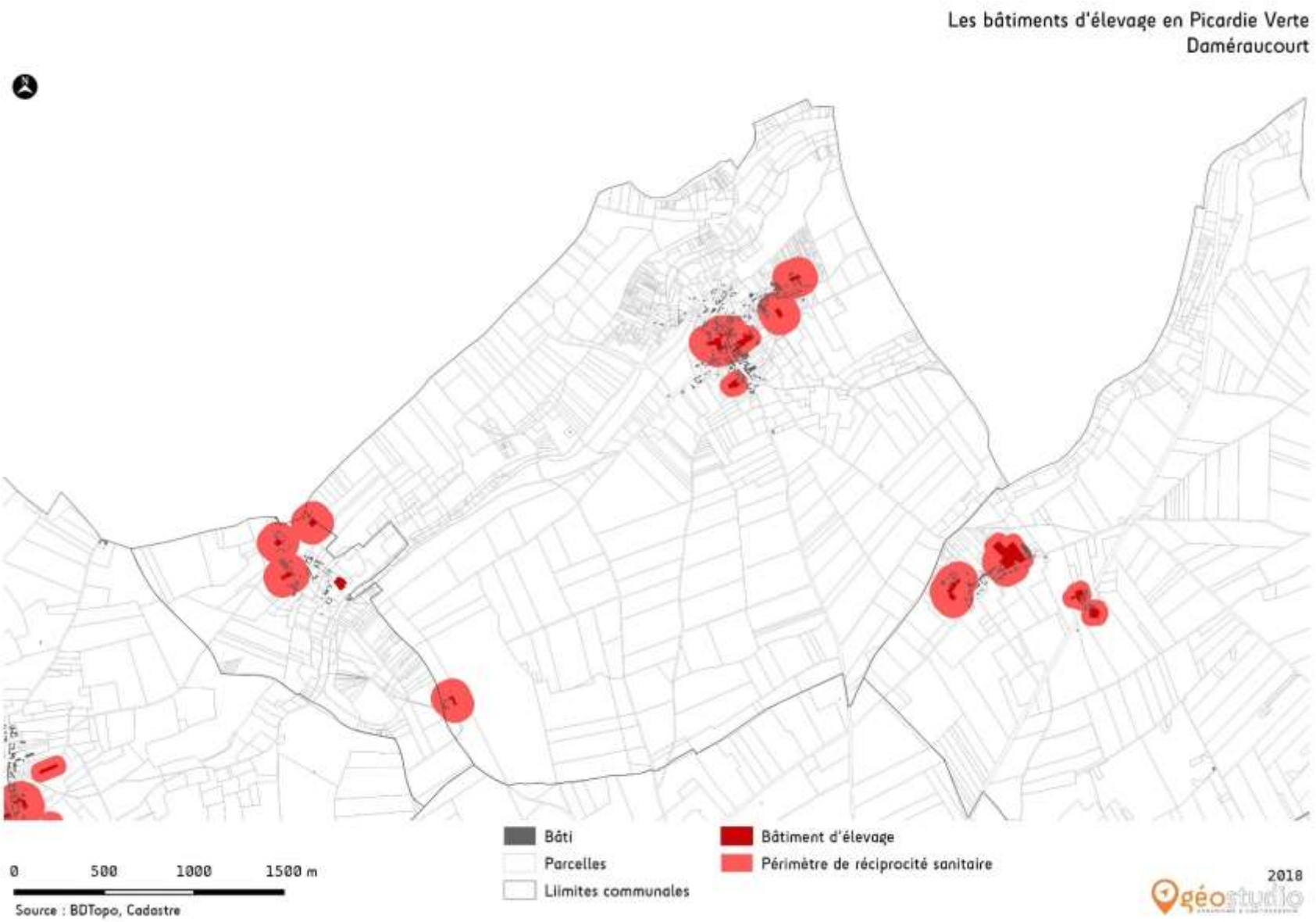
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Canny-sur-Thérain

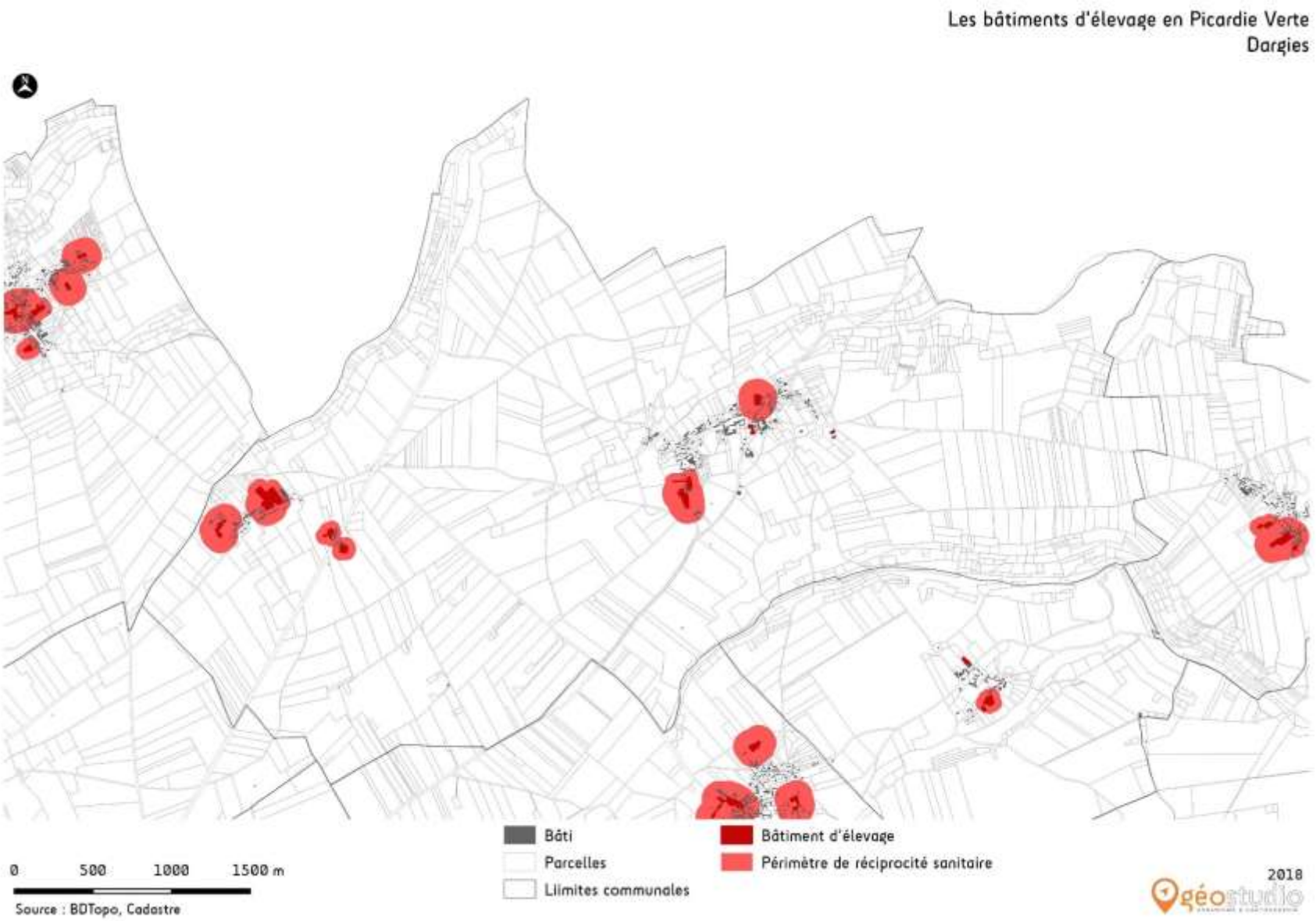



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Cempuis
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Crillon




Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Daméraucourt
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Dargies
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

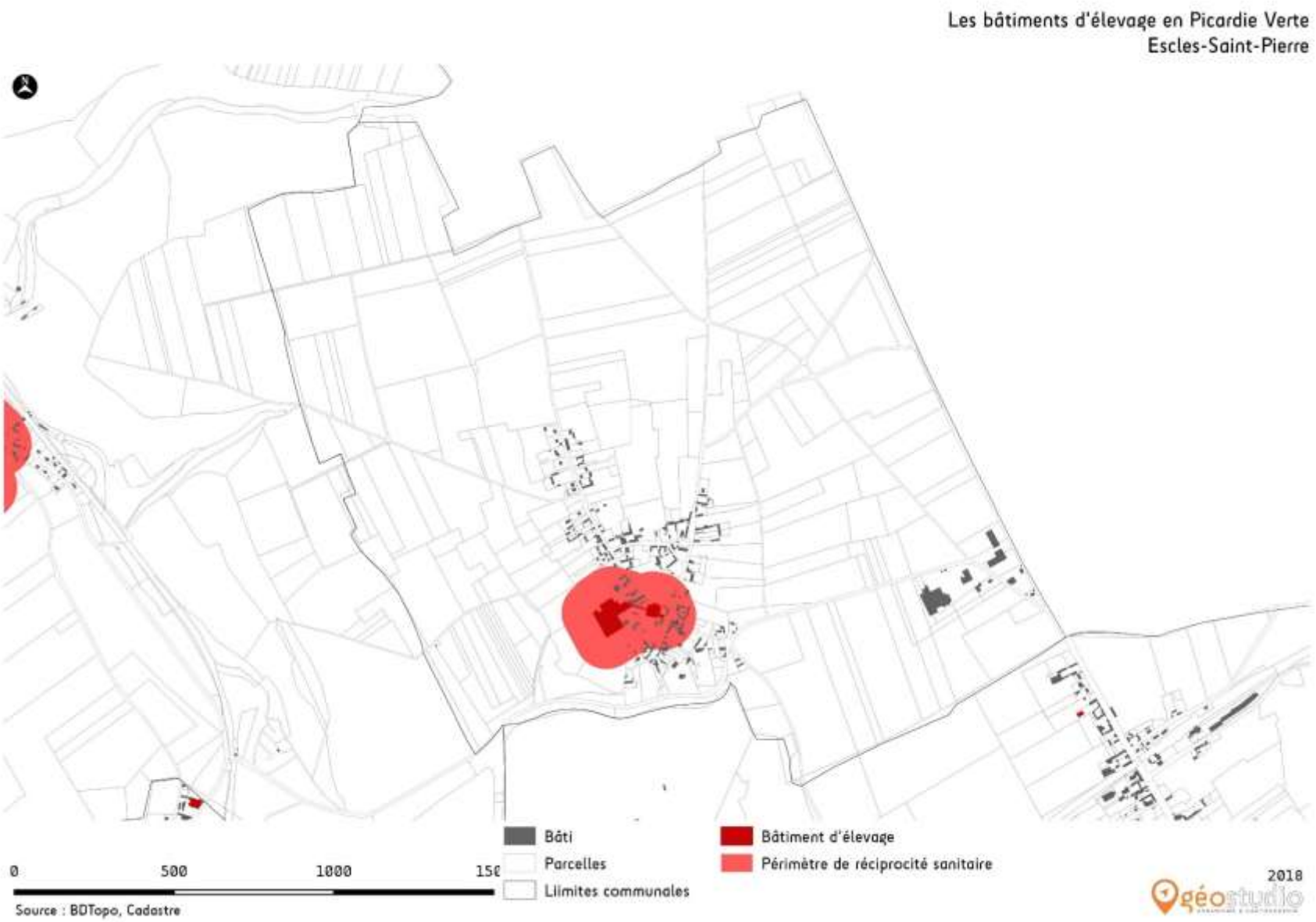

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Élencourt
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Ernemont-Boutavent

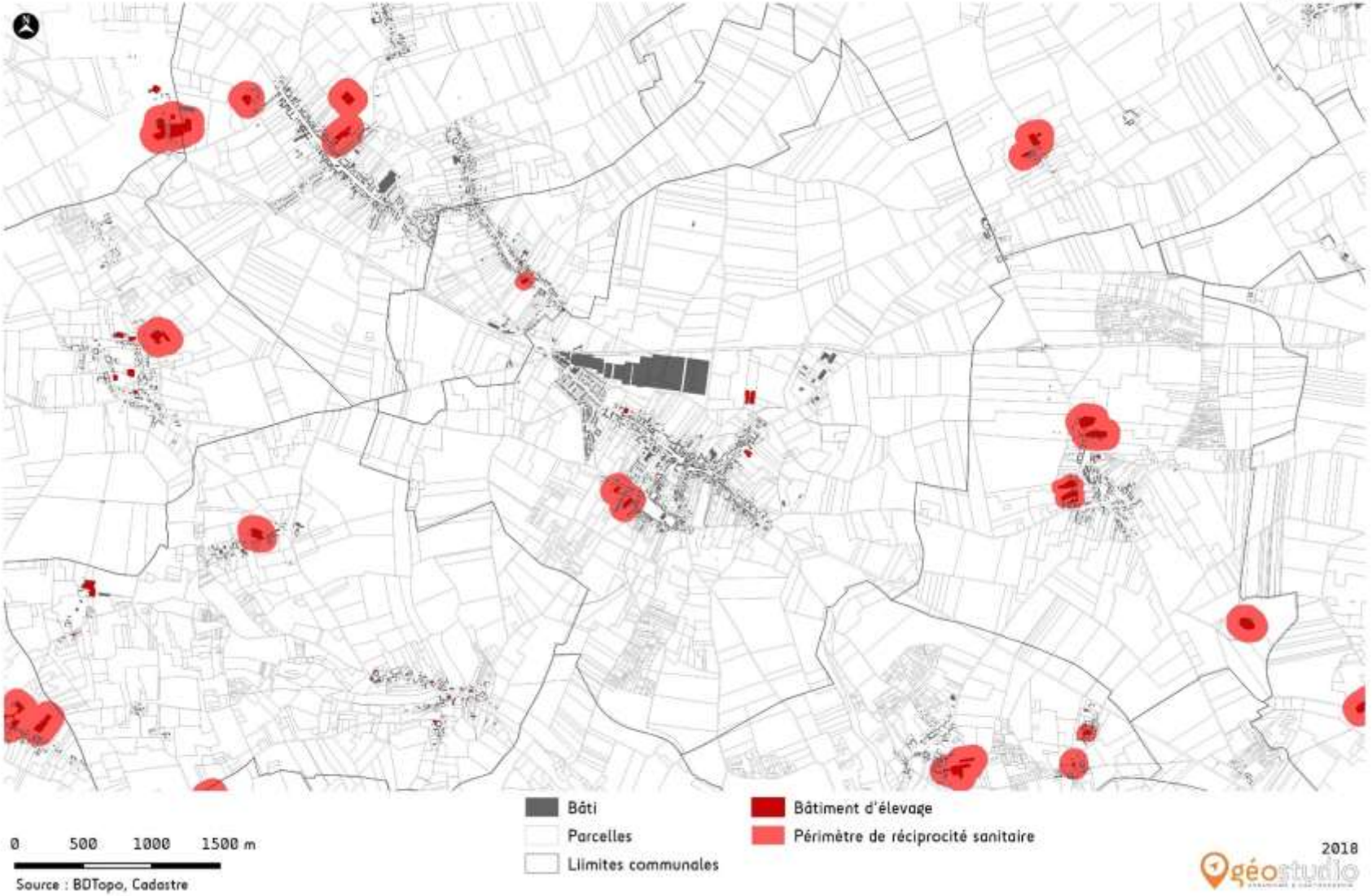


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Escames

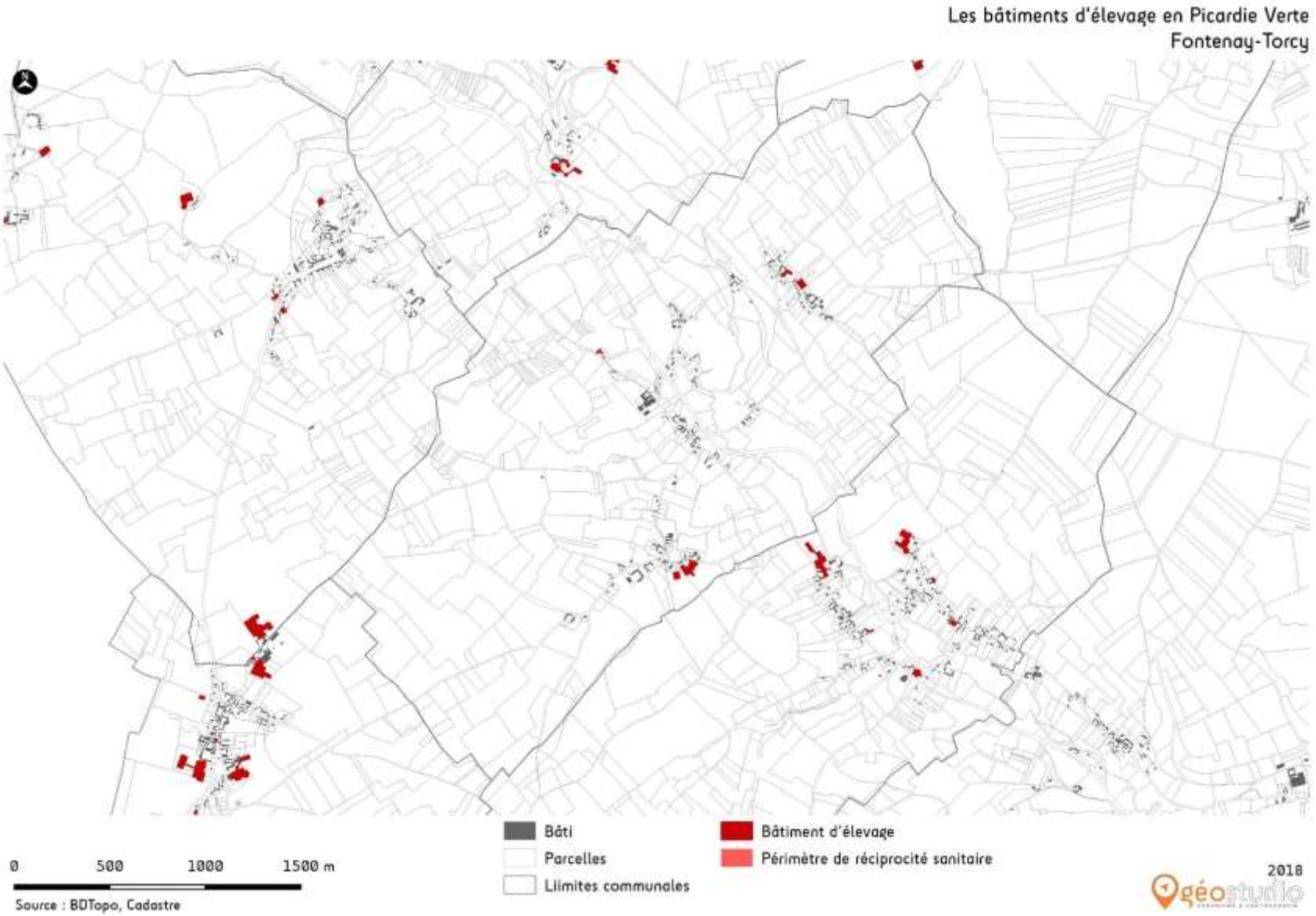



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Escles-Saint-Pierre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
150
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

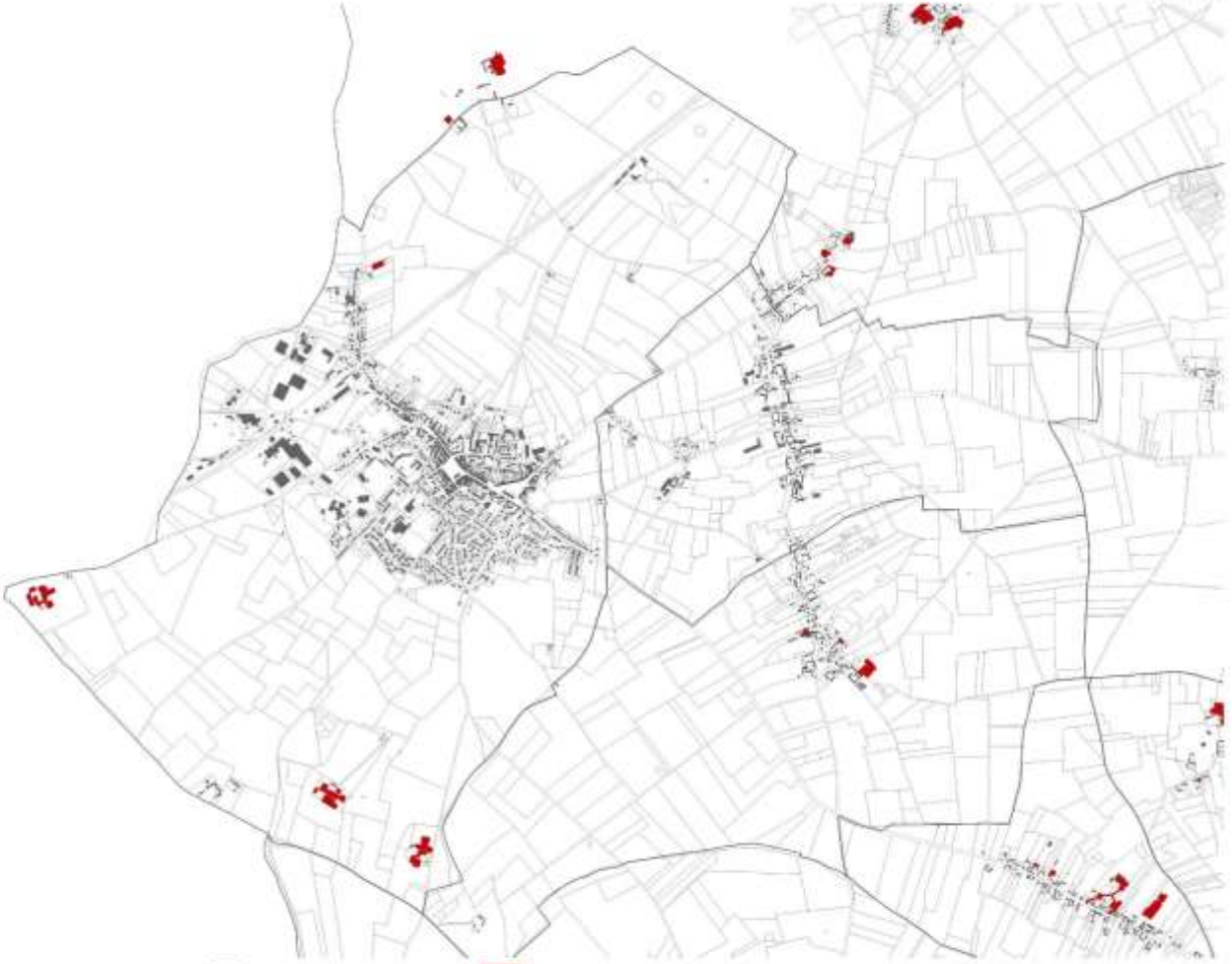
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Feuquières



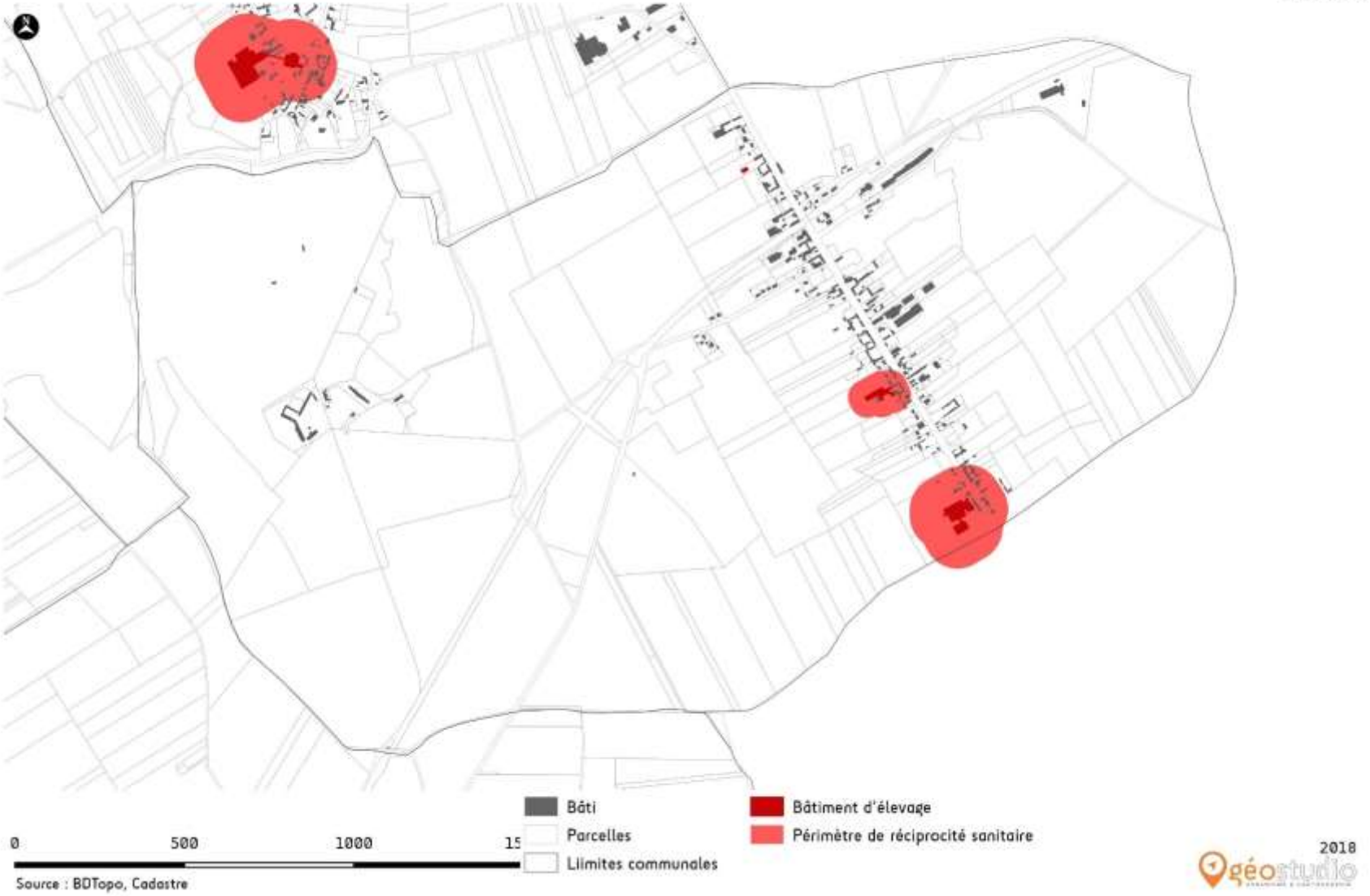

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Fontaine-Lavaganne
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Fontenay-Torcy
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Formerie

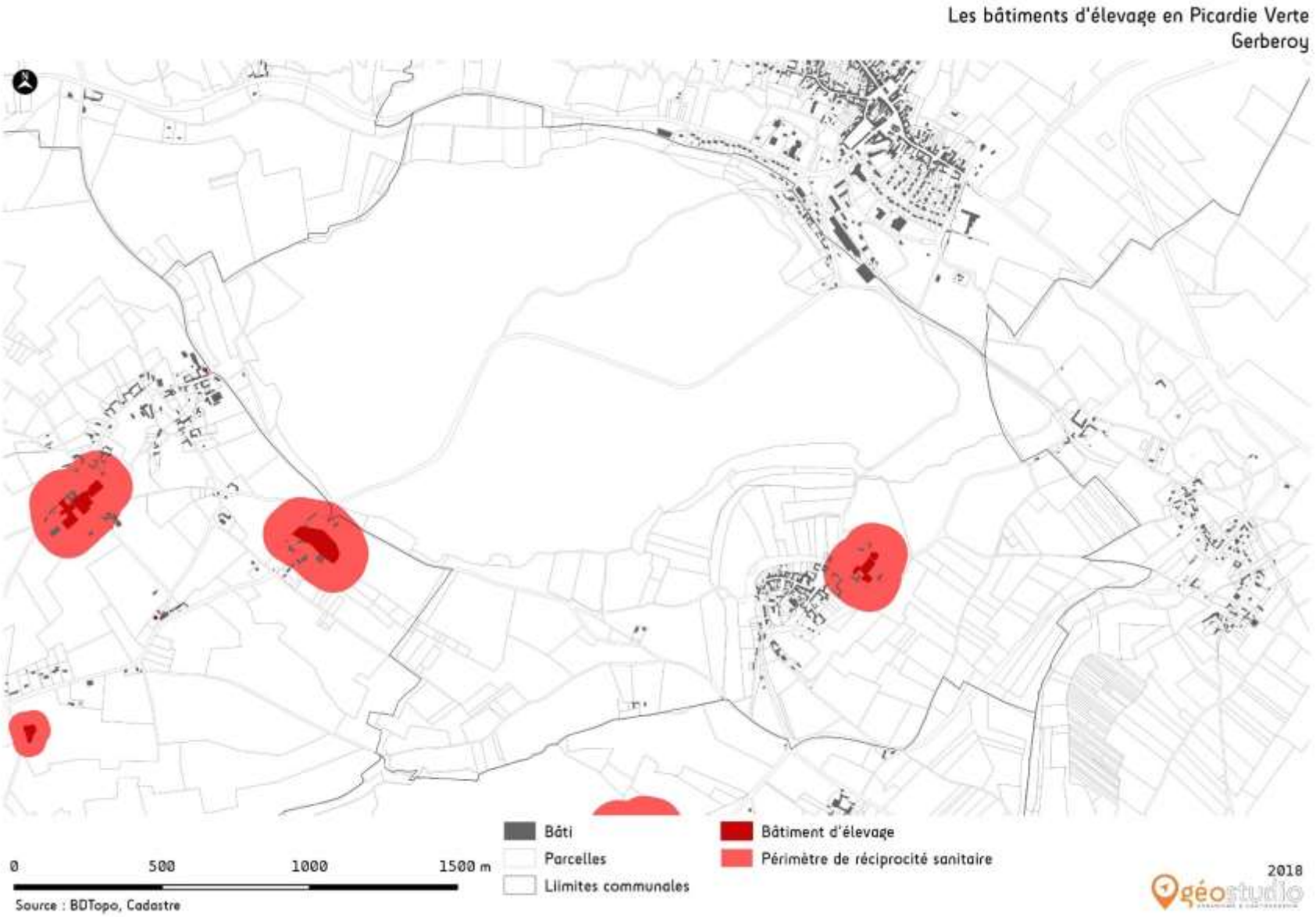


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Fouilloy

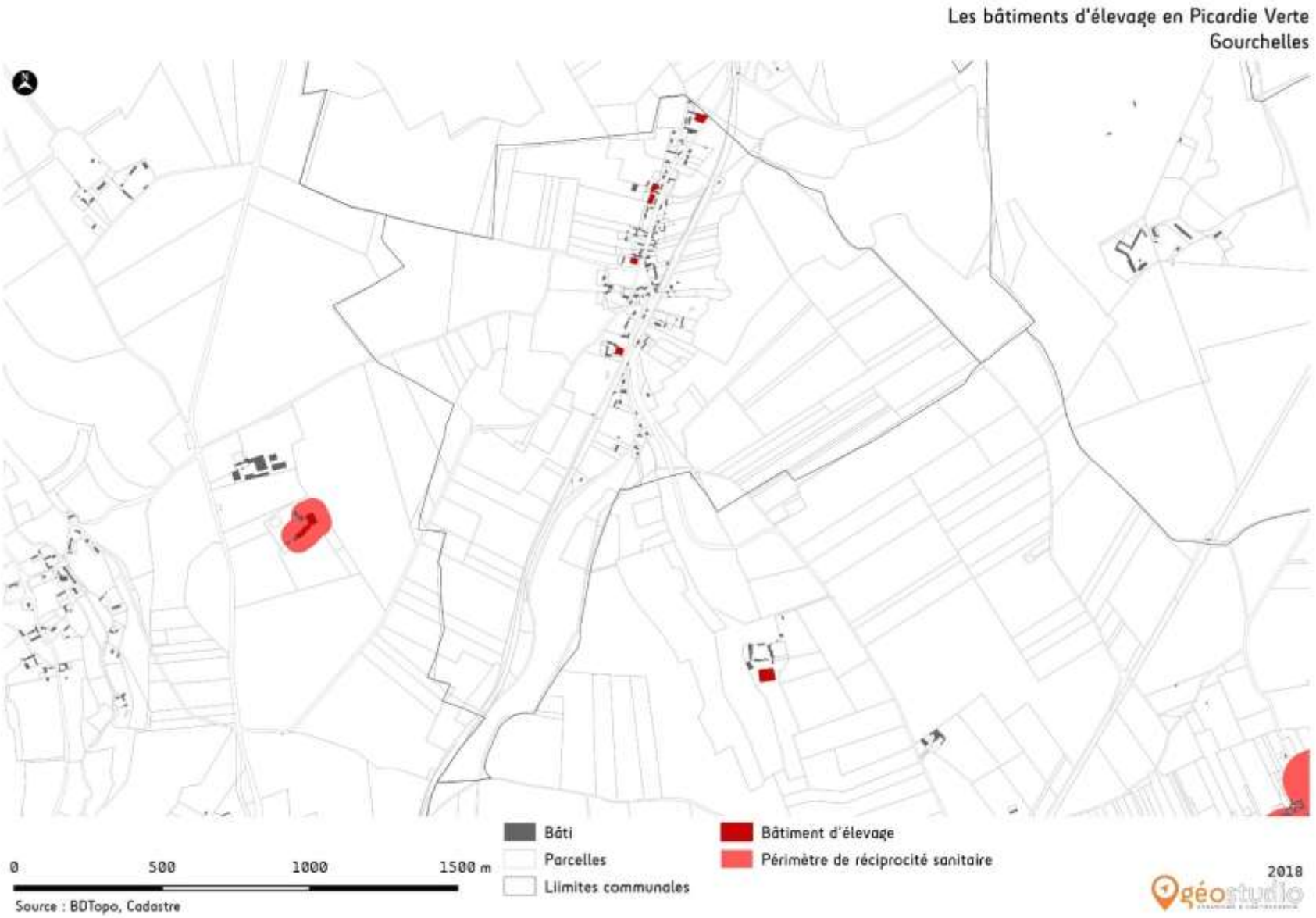


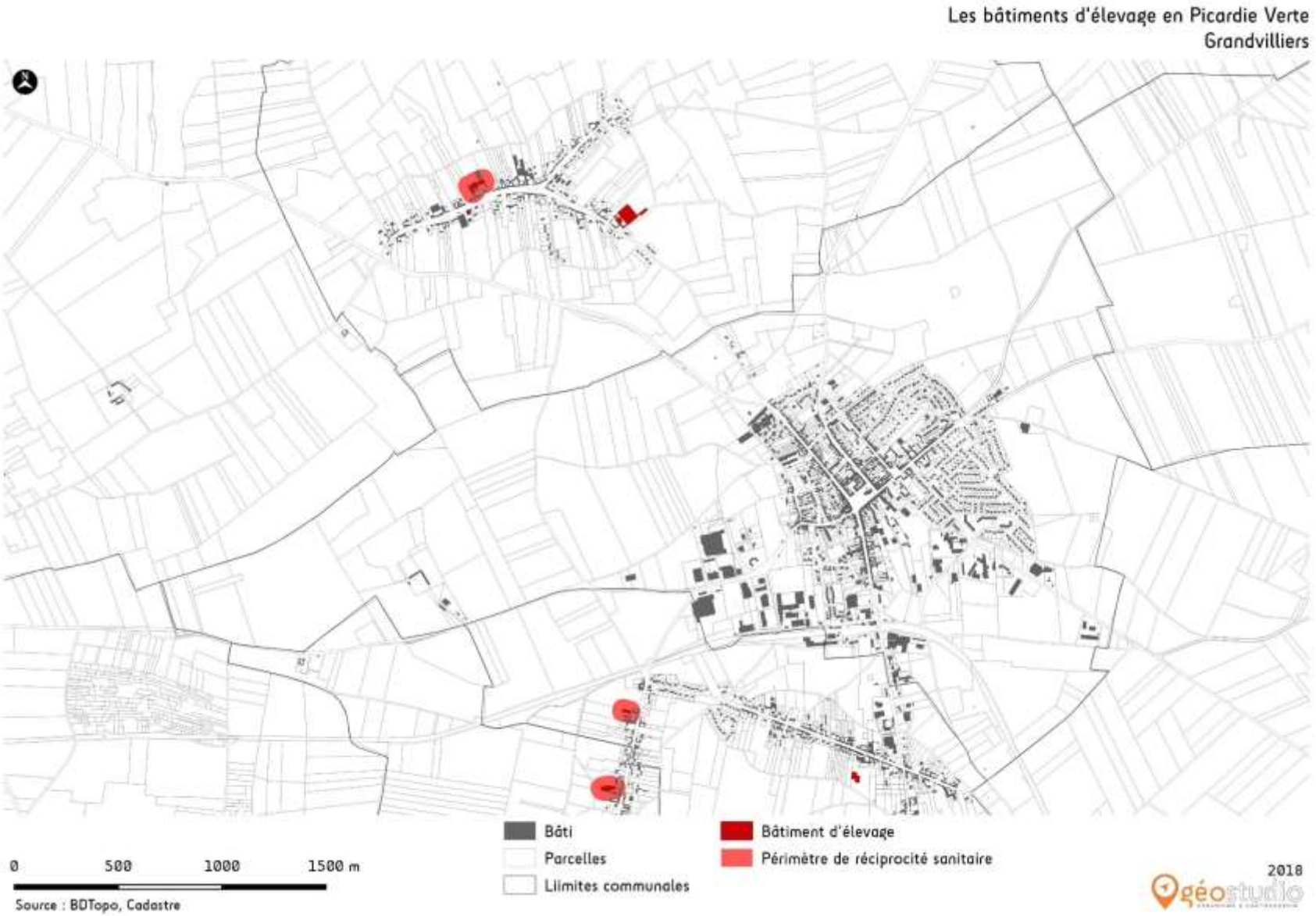
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Gaudechart

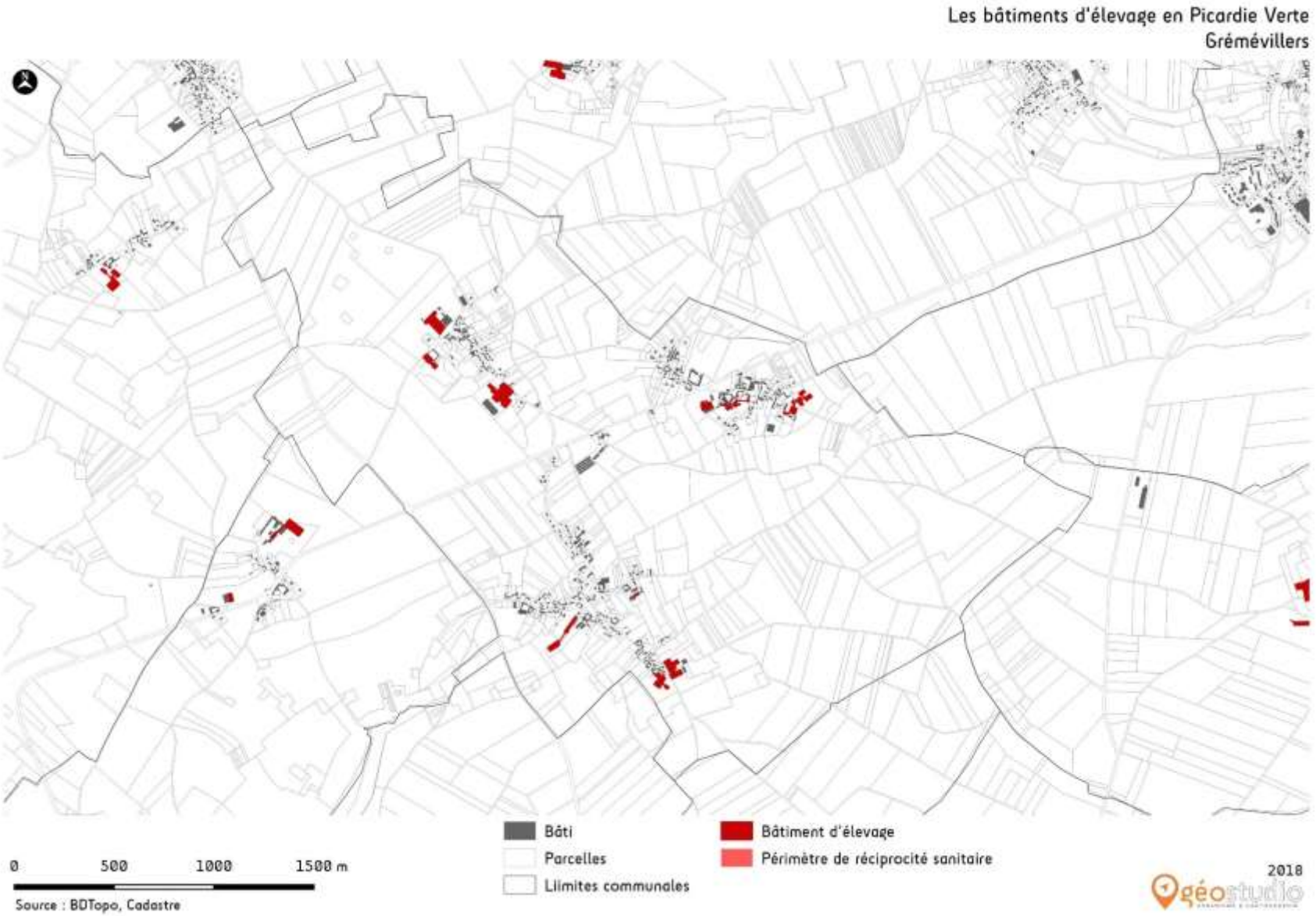



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Gerberoy
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

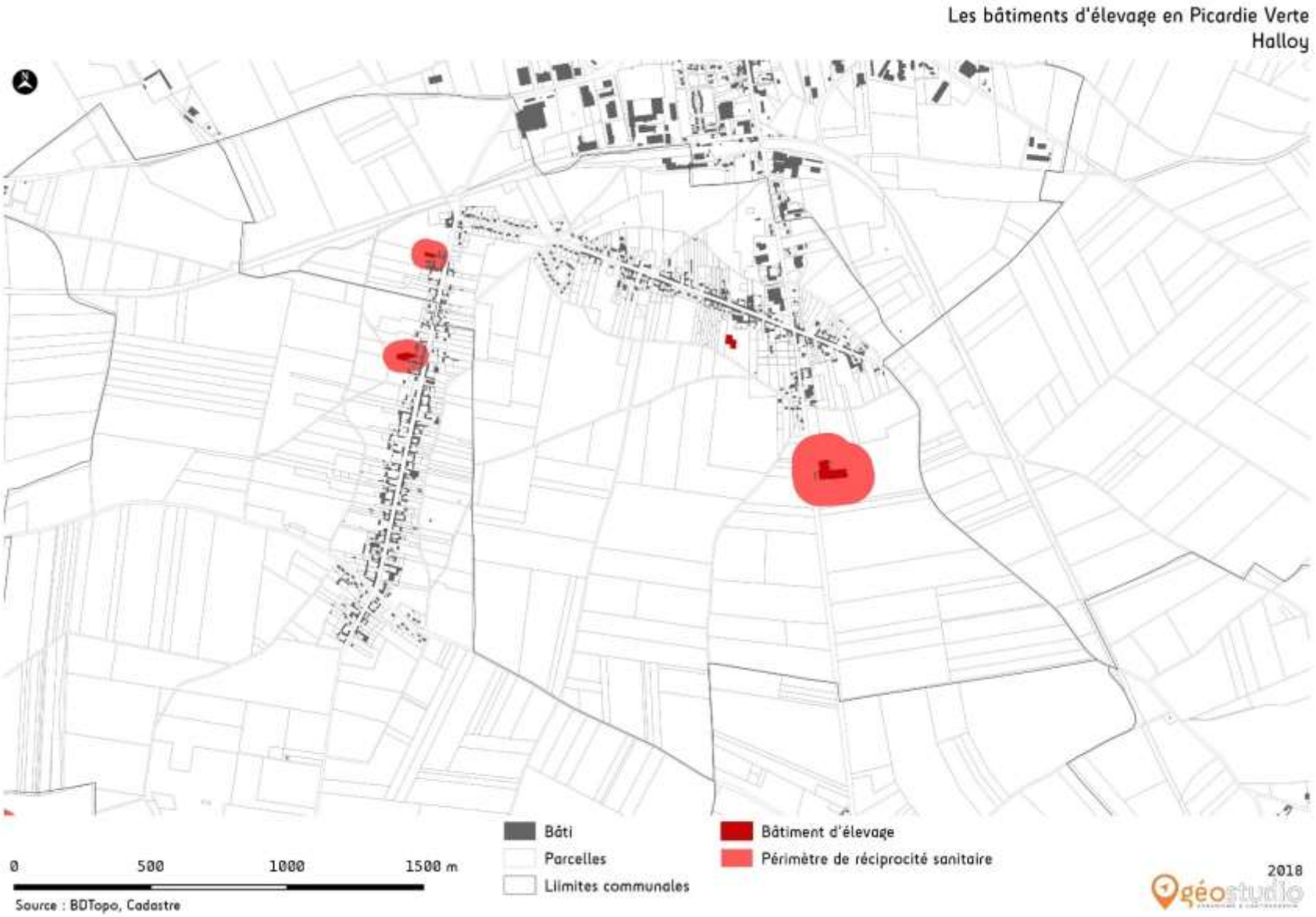

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Glatigny
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
15
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géoetudes

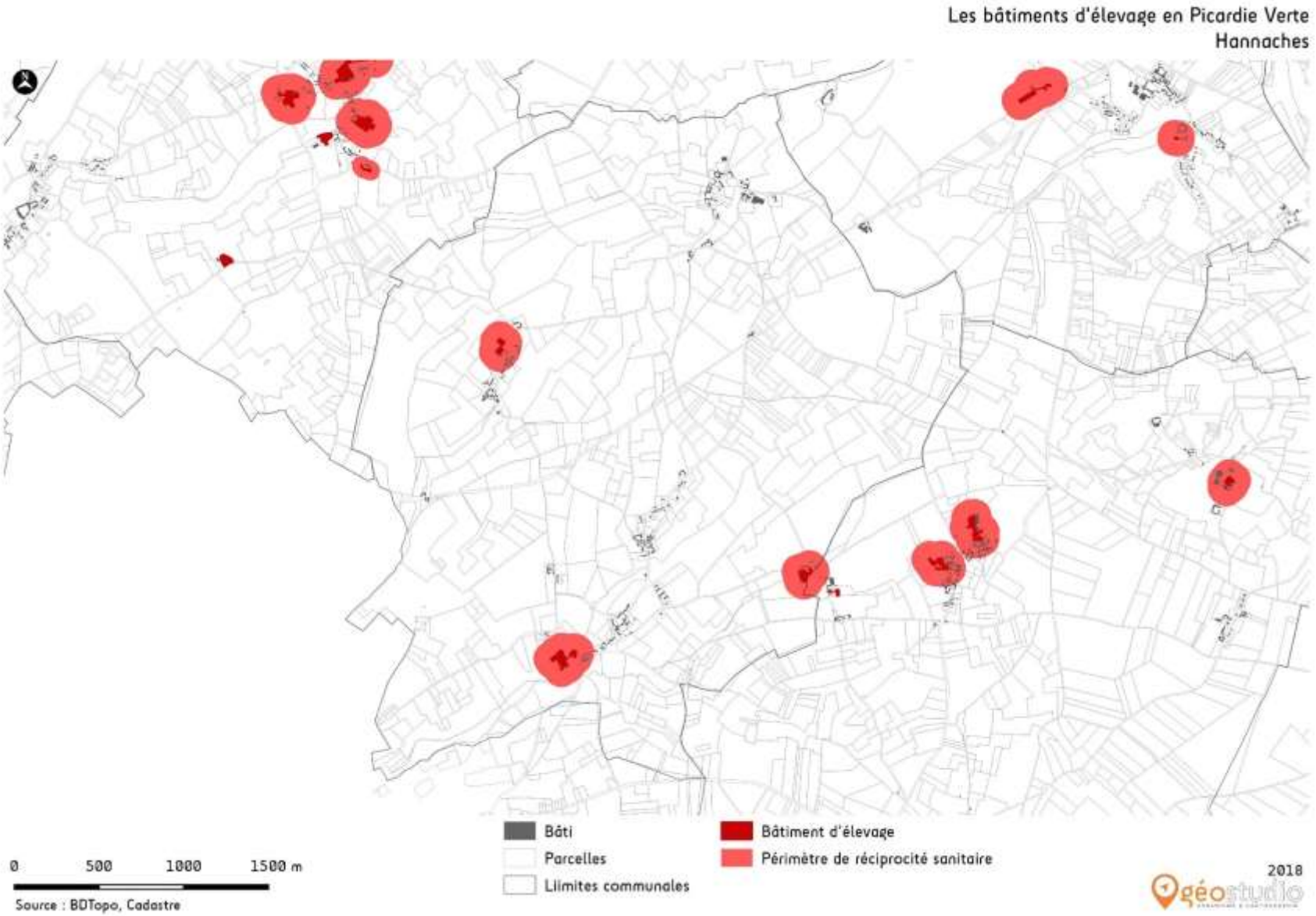

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Gourchelles
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Grandvilliers
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Grémévillers
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

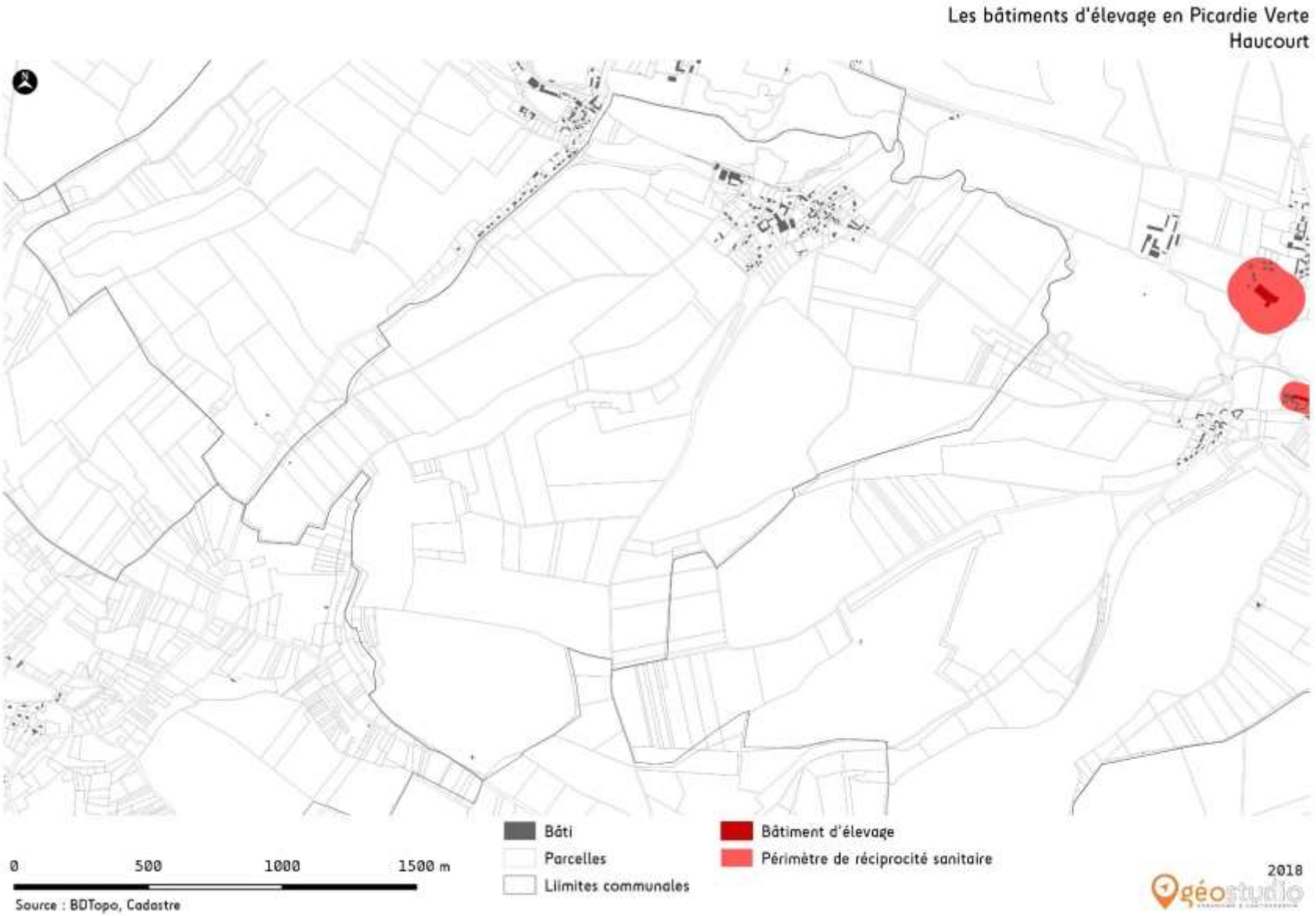

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Grez
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

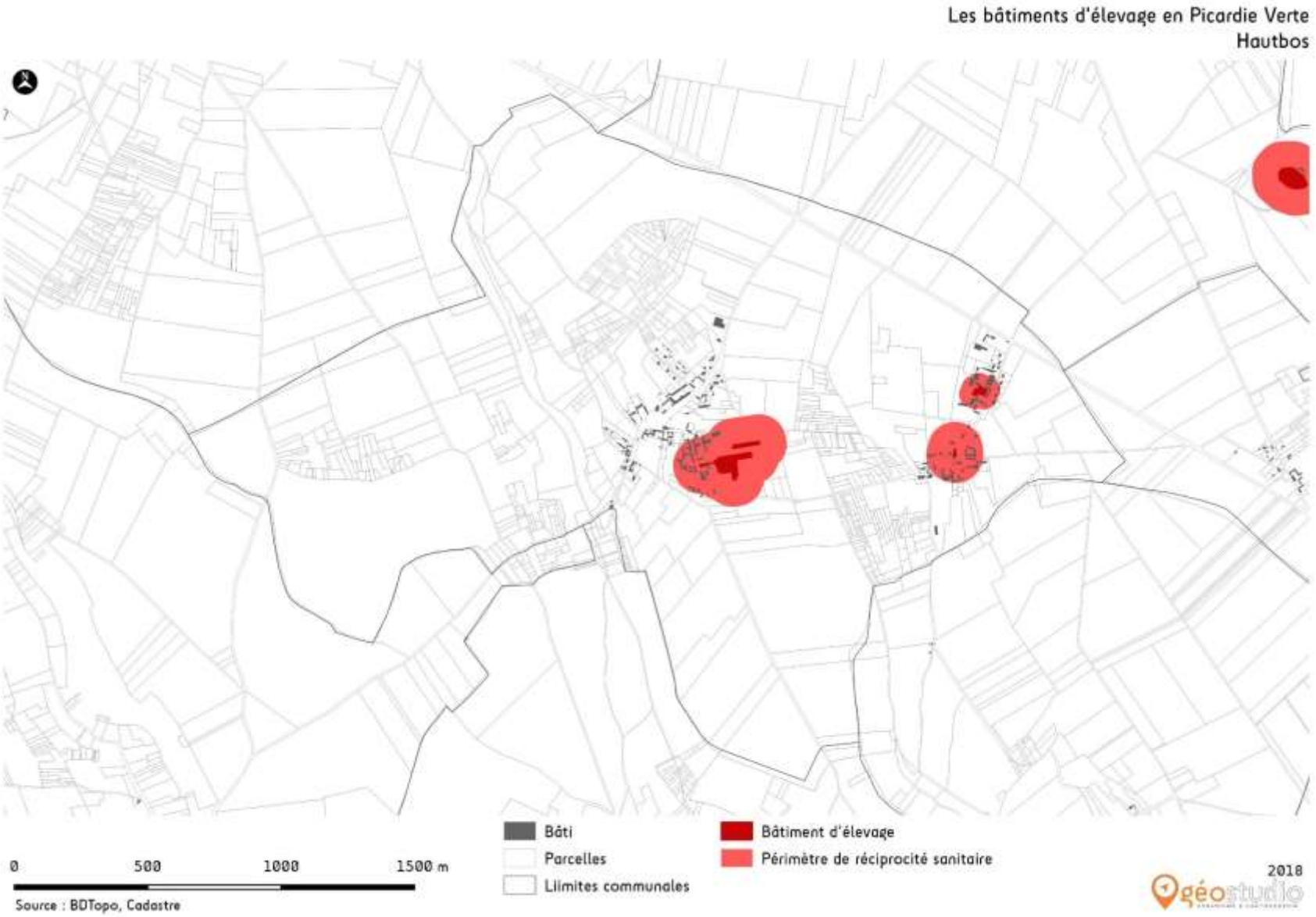

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Halloy
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Hannaches
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Hanvoile

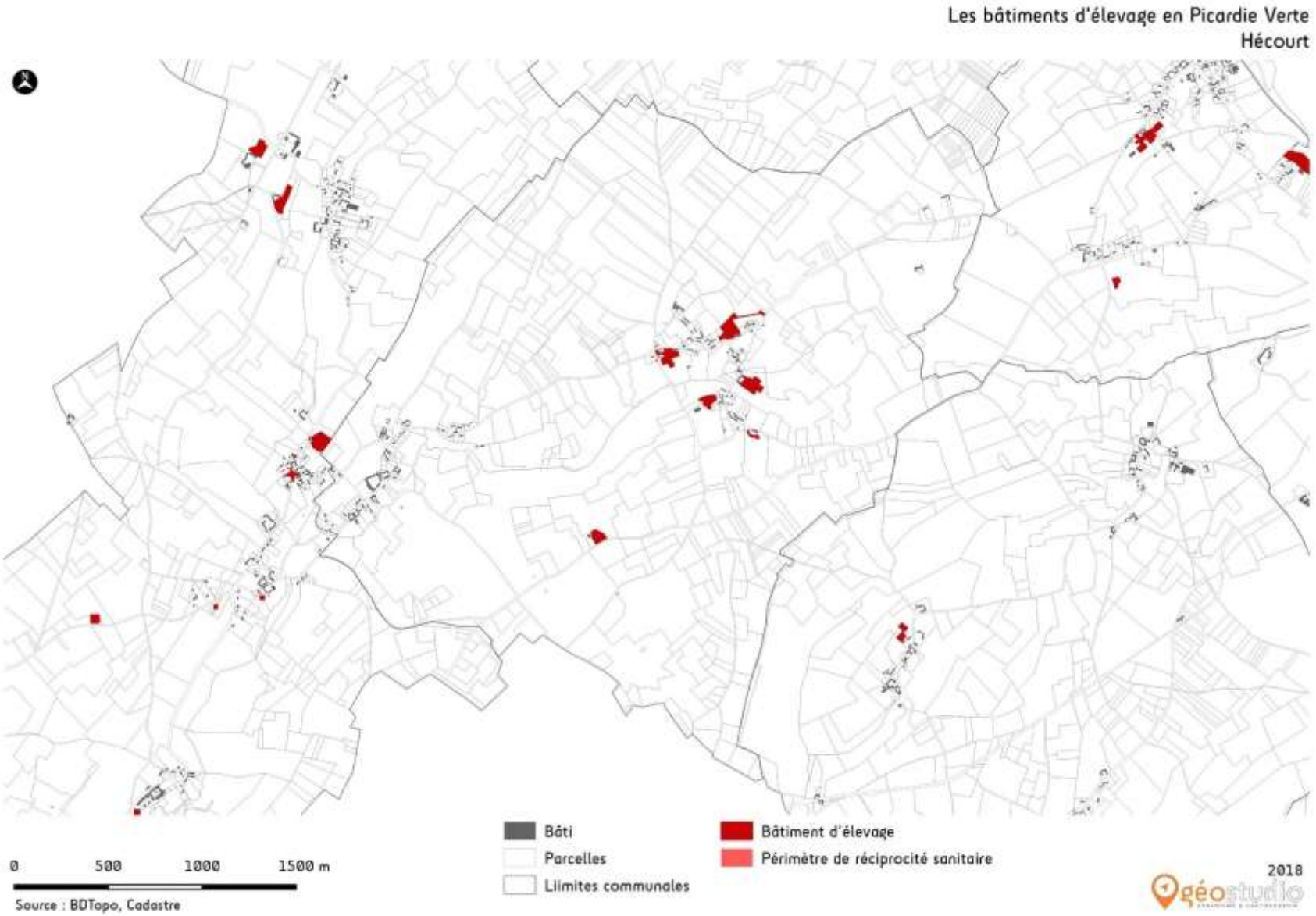



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Haucourt
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Hautbos
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Haute-Épine

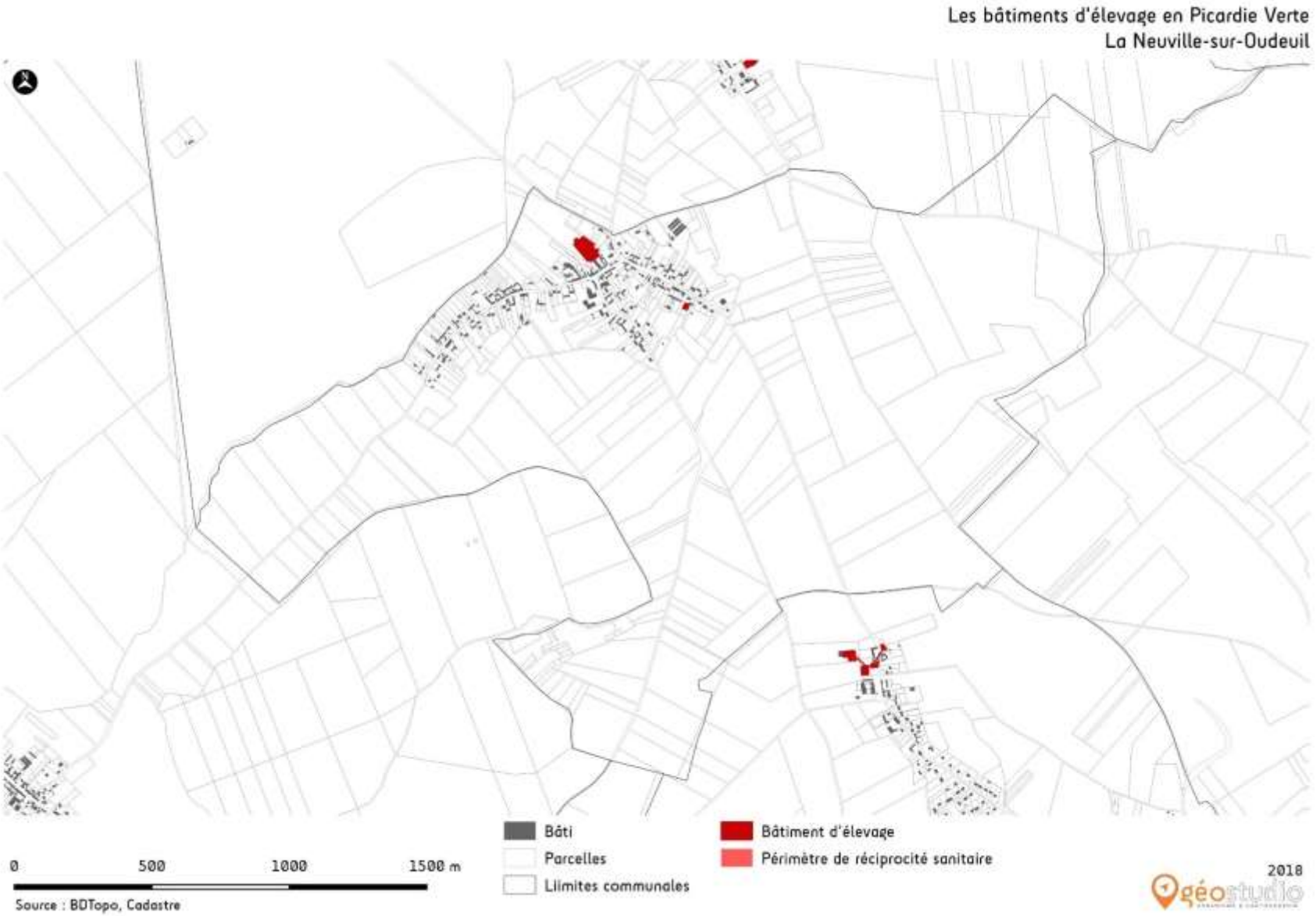



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Hécourt
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
2018
géostudio

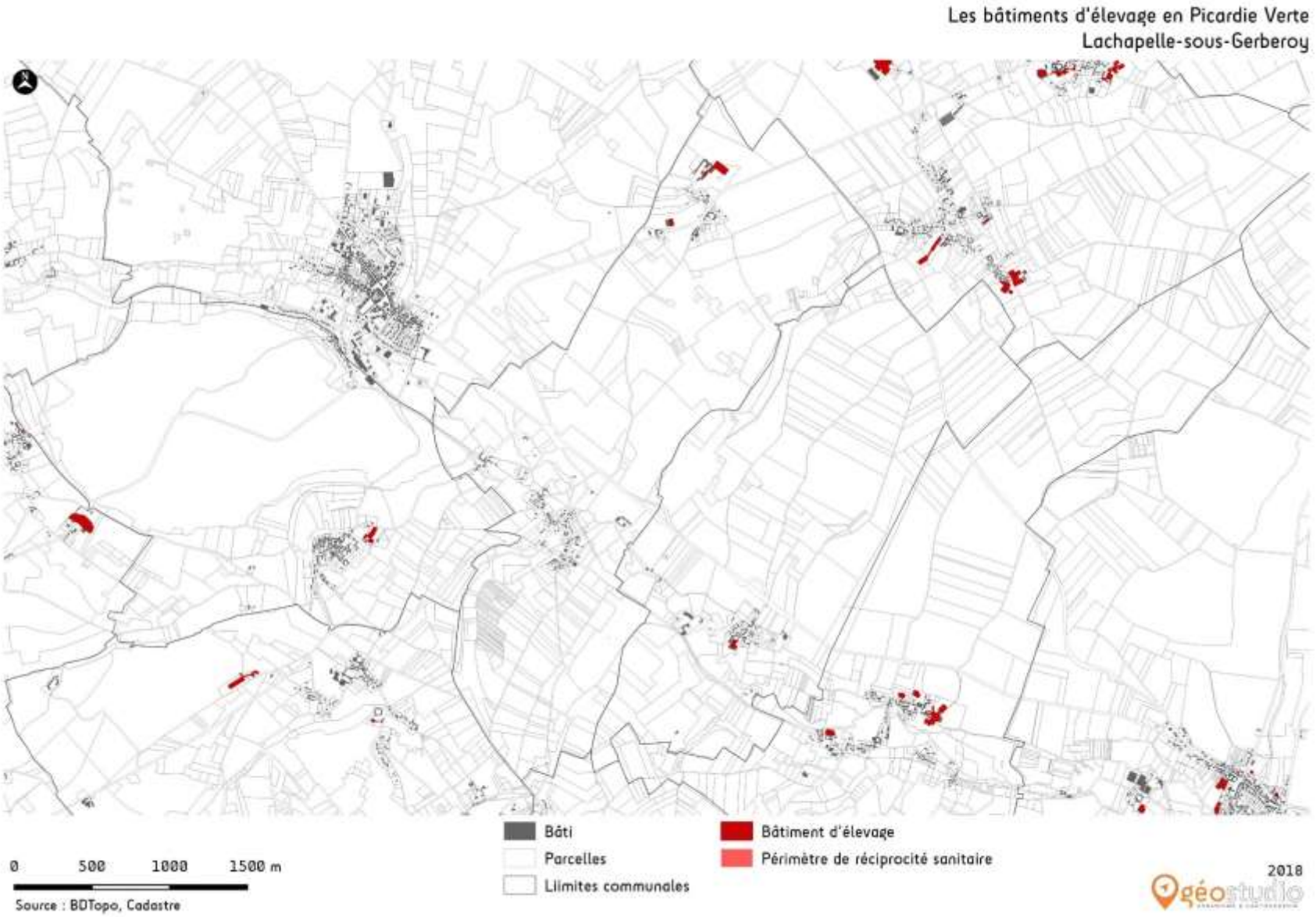

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Héricourt-sur-Thérain
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Hétomesnil




Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
La Neuville-sur-Oudeuil
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géoetudes


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
La Neuville-Vault
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Lachapelle-sous-Gerberoy
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0 500 1000 1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Lannoy-Cuillère



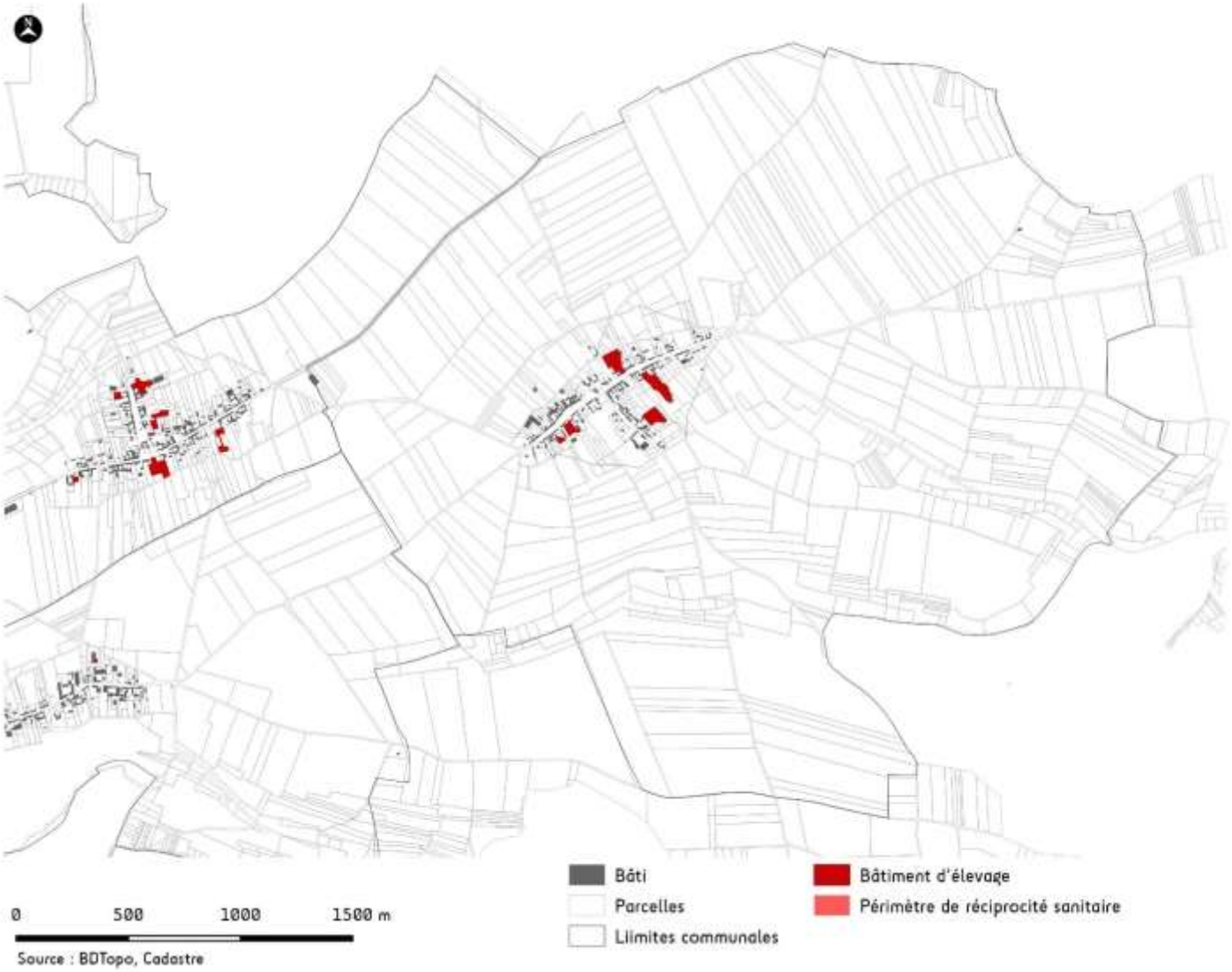
0 500 1000 1500 m

Source : BDTopo, Cadastre

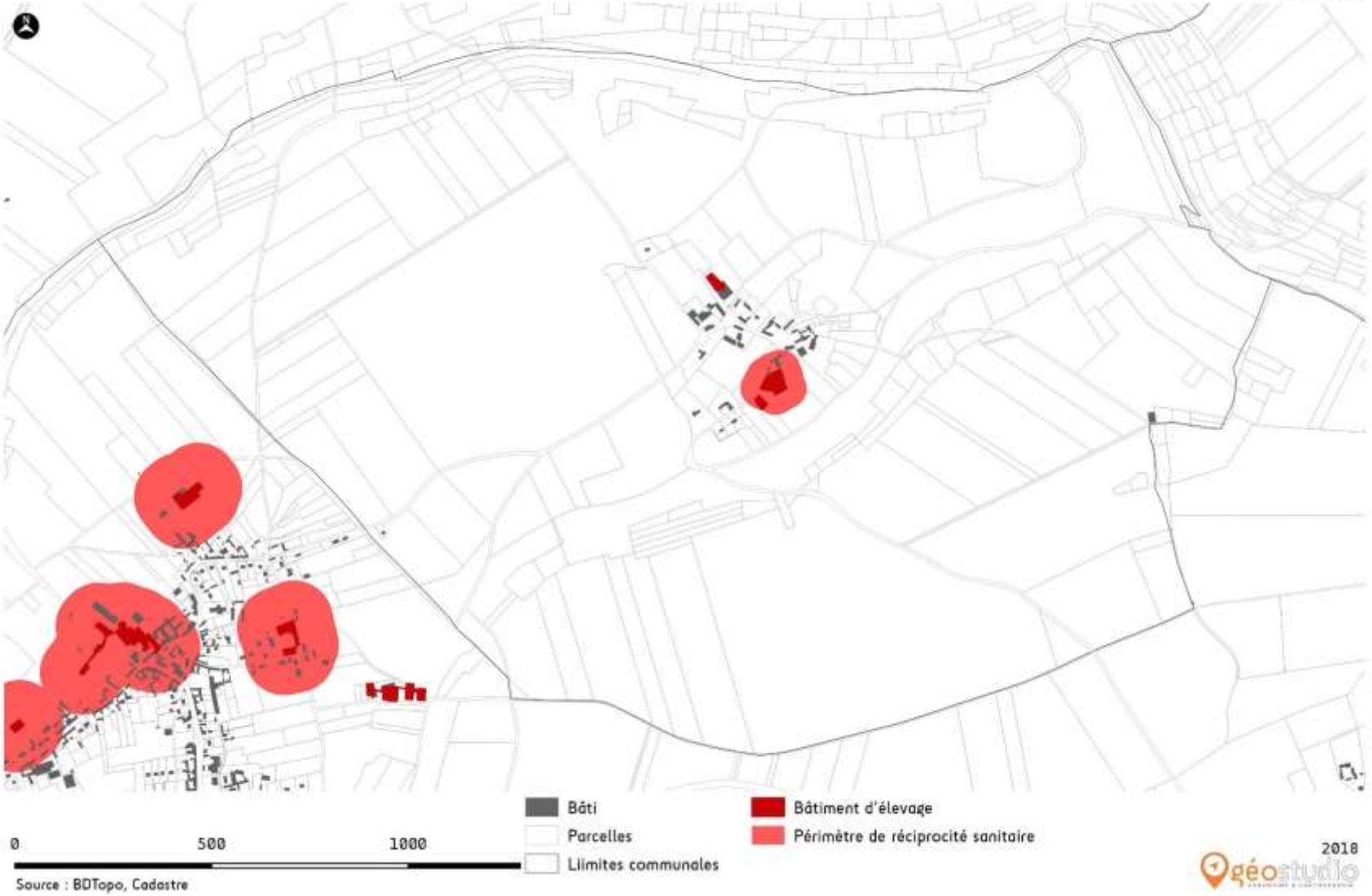
2018

géostudio

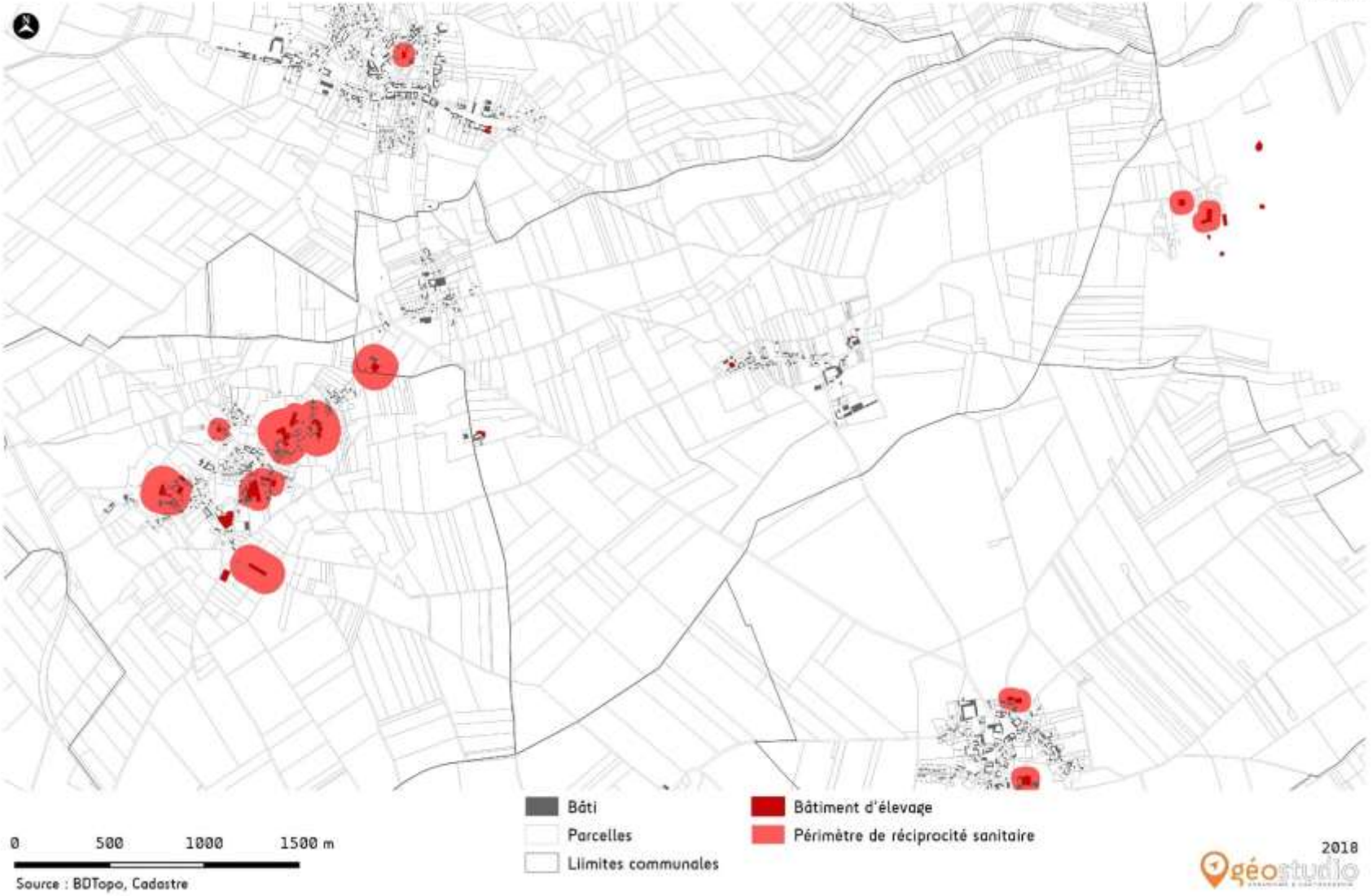
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Lavacquerie

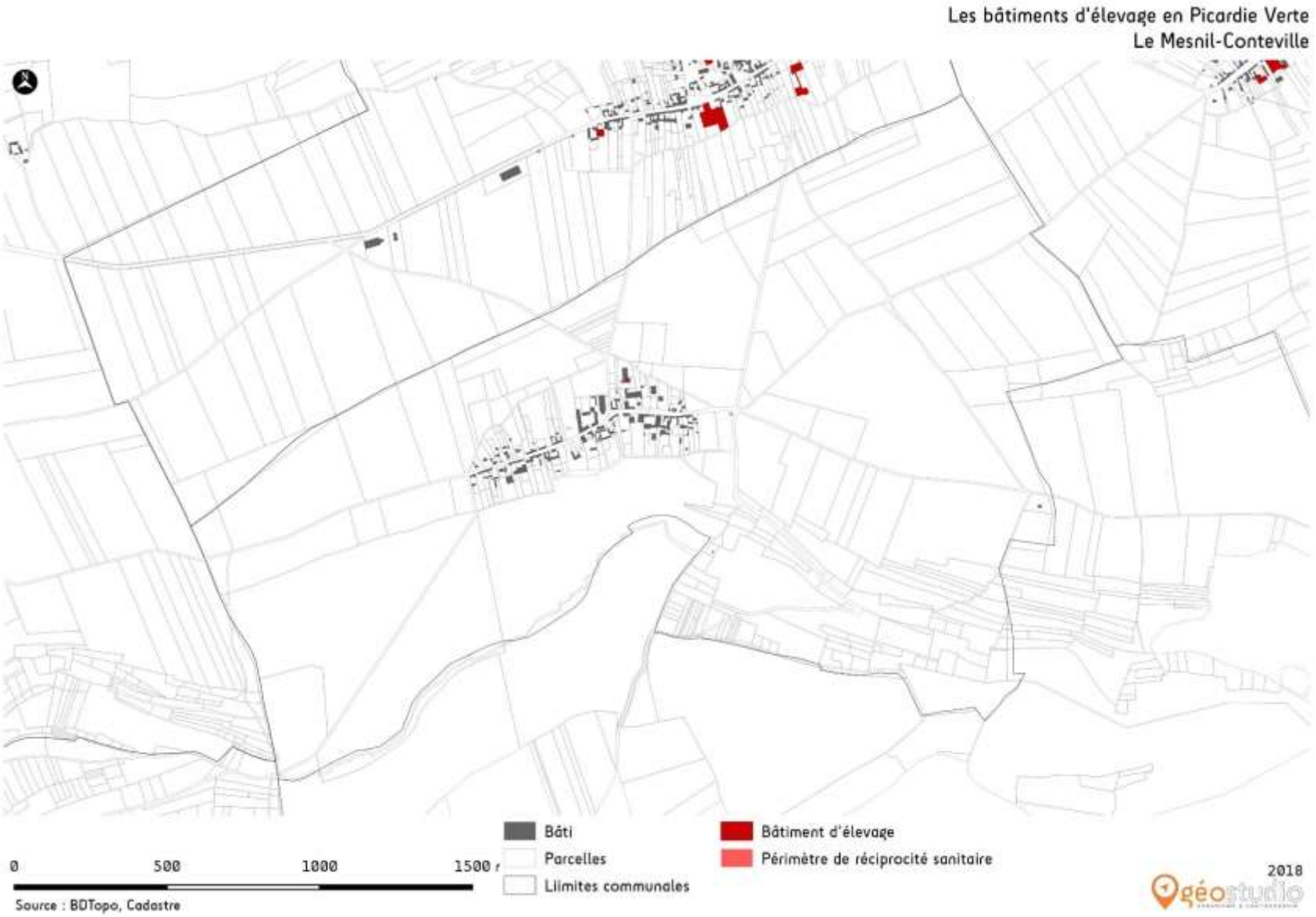


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Laverrière



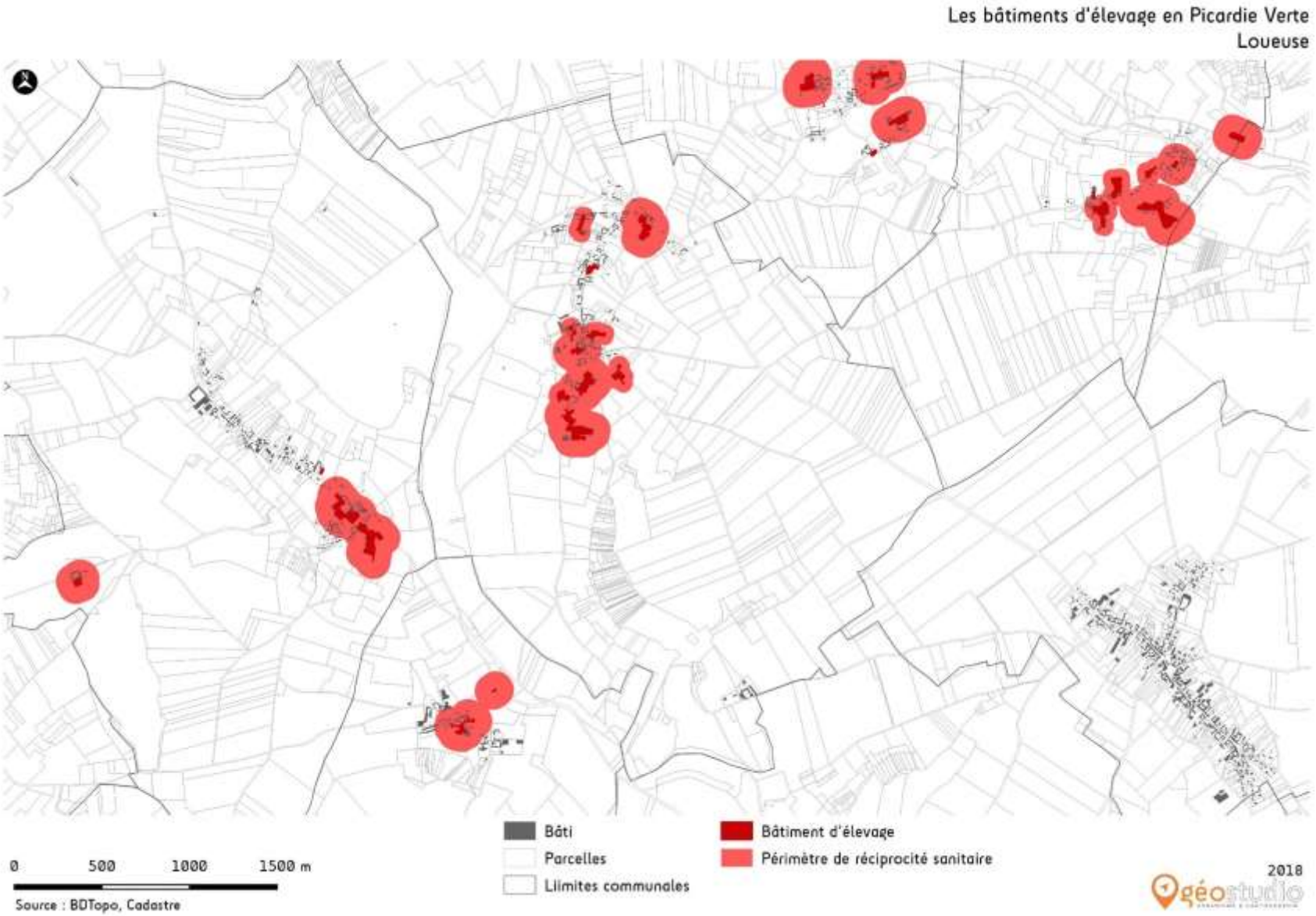
Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Le Hamel

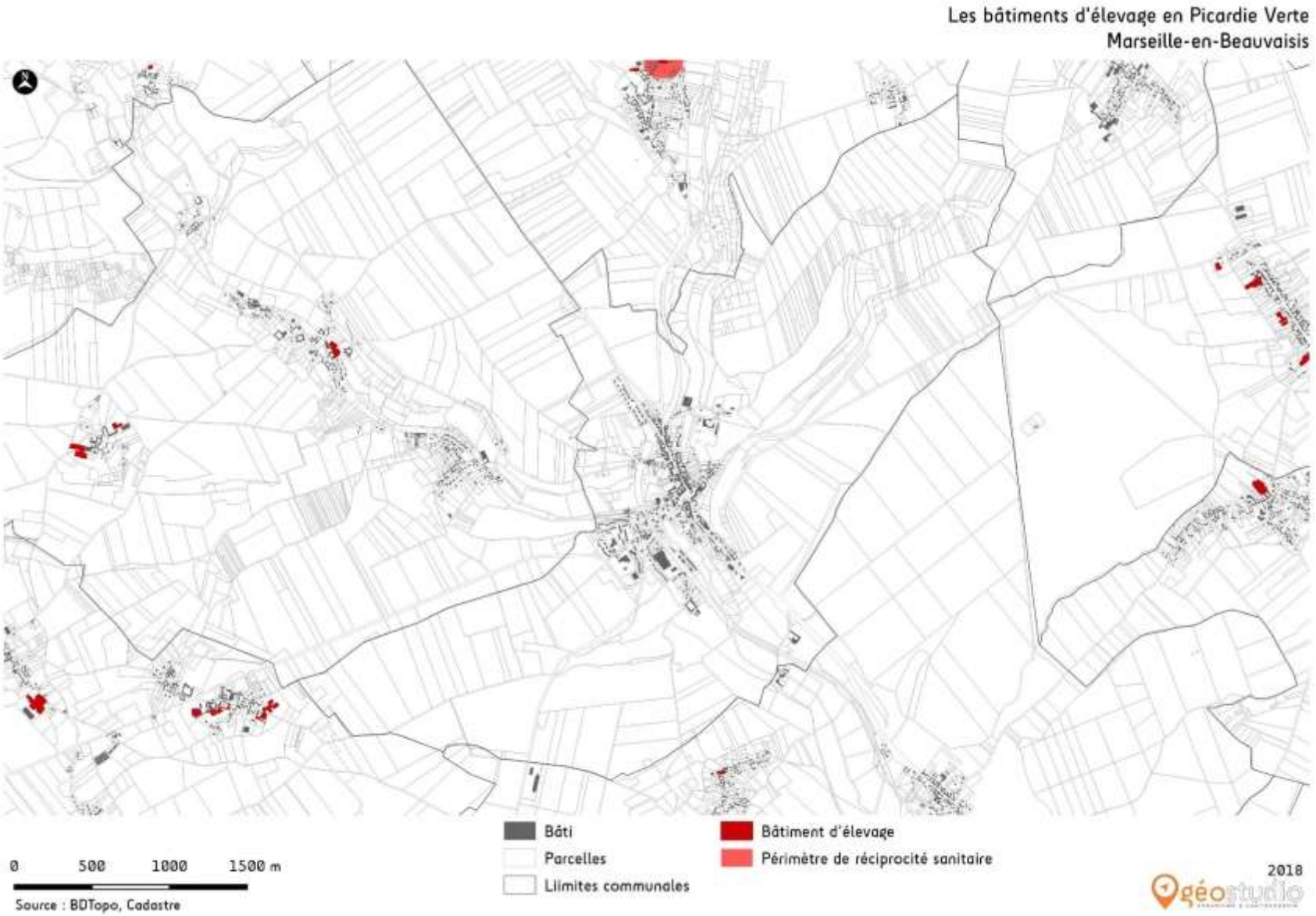



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Le Mesnil-Conteville
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Lihus




Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Loueuse
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Marseille-en-Beauvaisis
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Martincourt

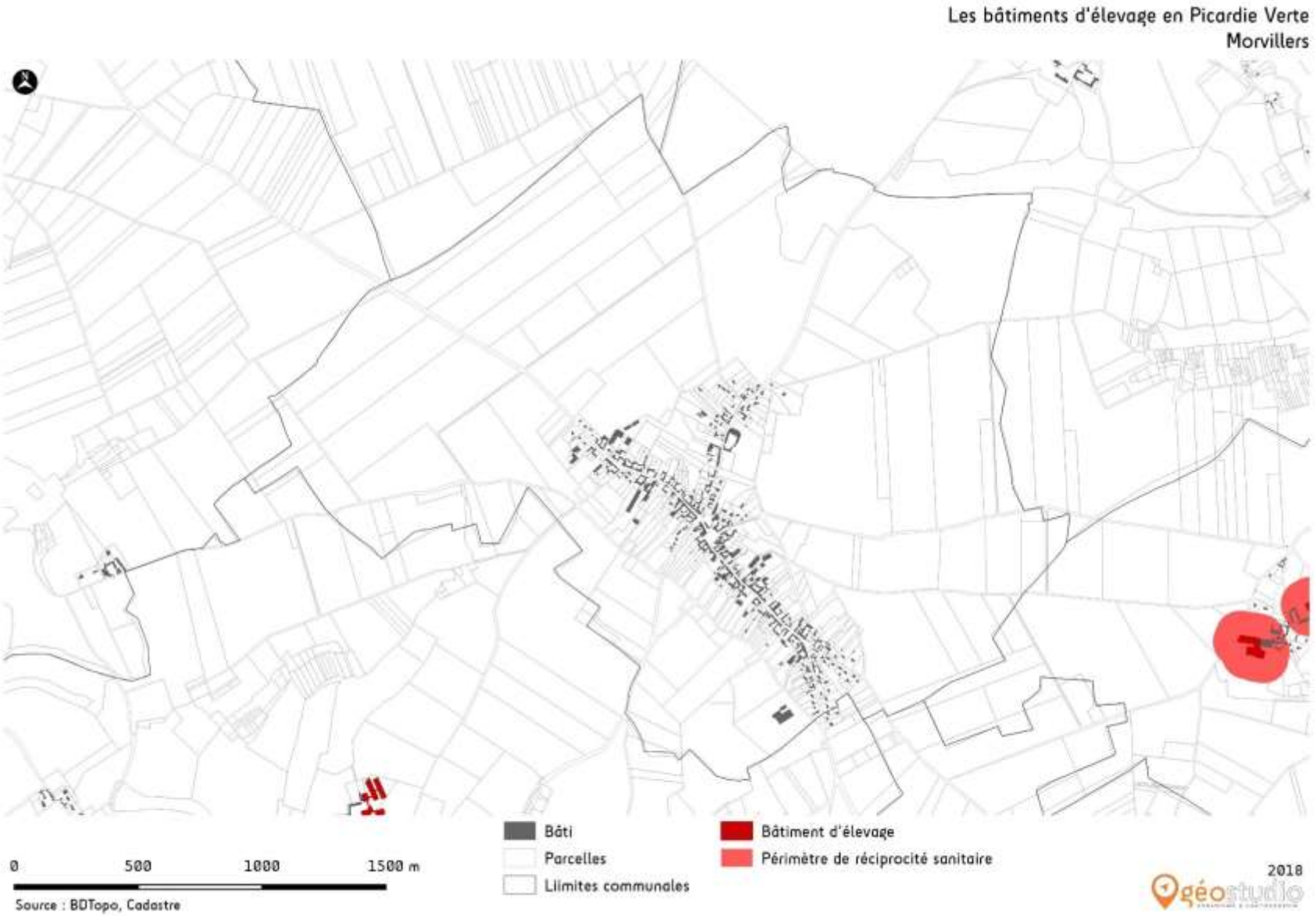


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Moliens



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Monceaux-l'Abbaye

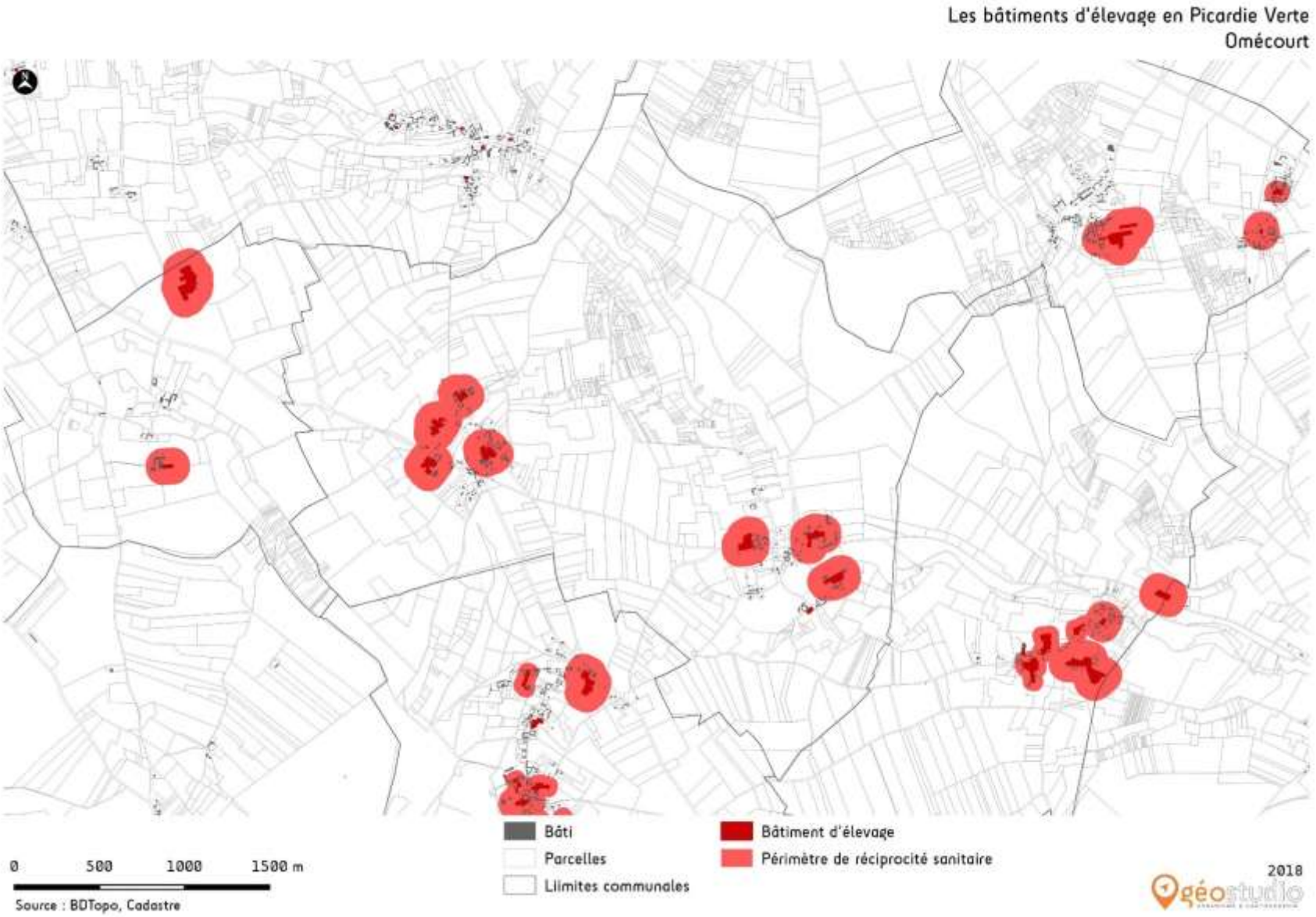


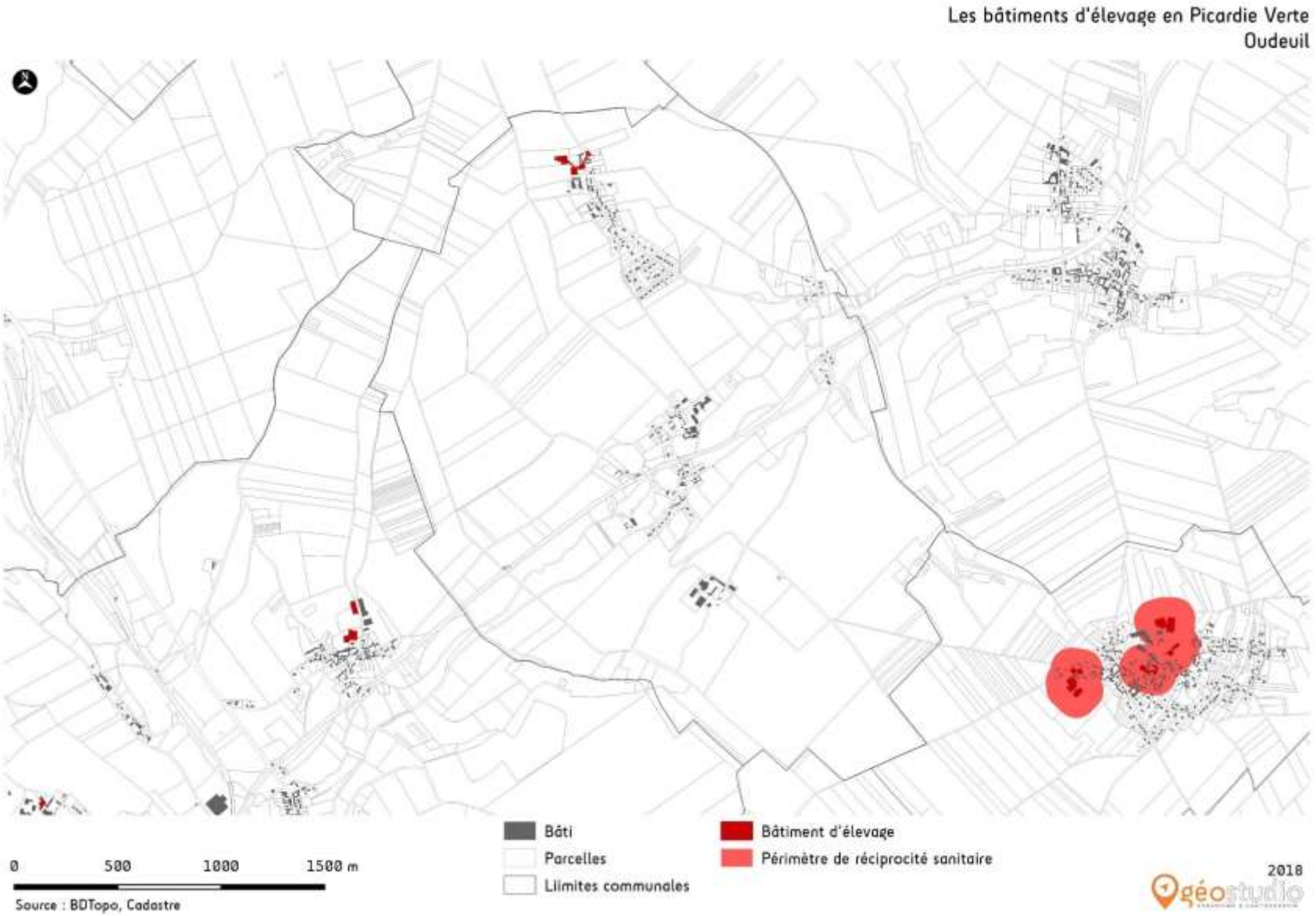

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Morvillers
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Mureaumont
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Offoy

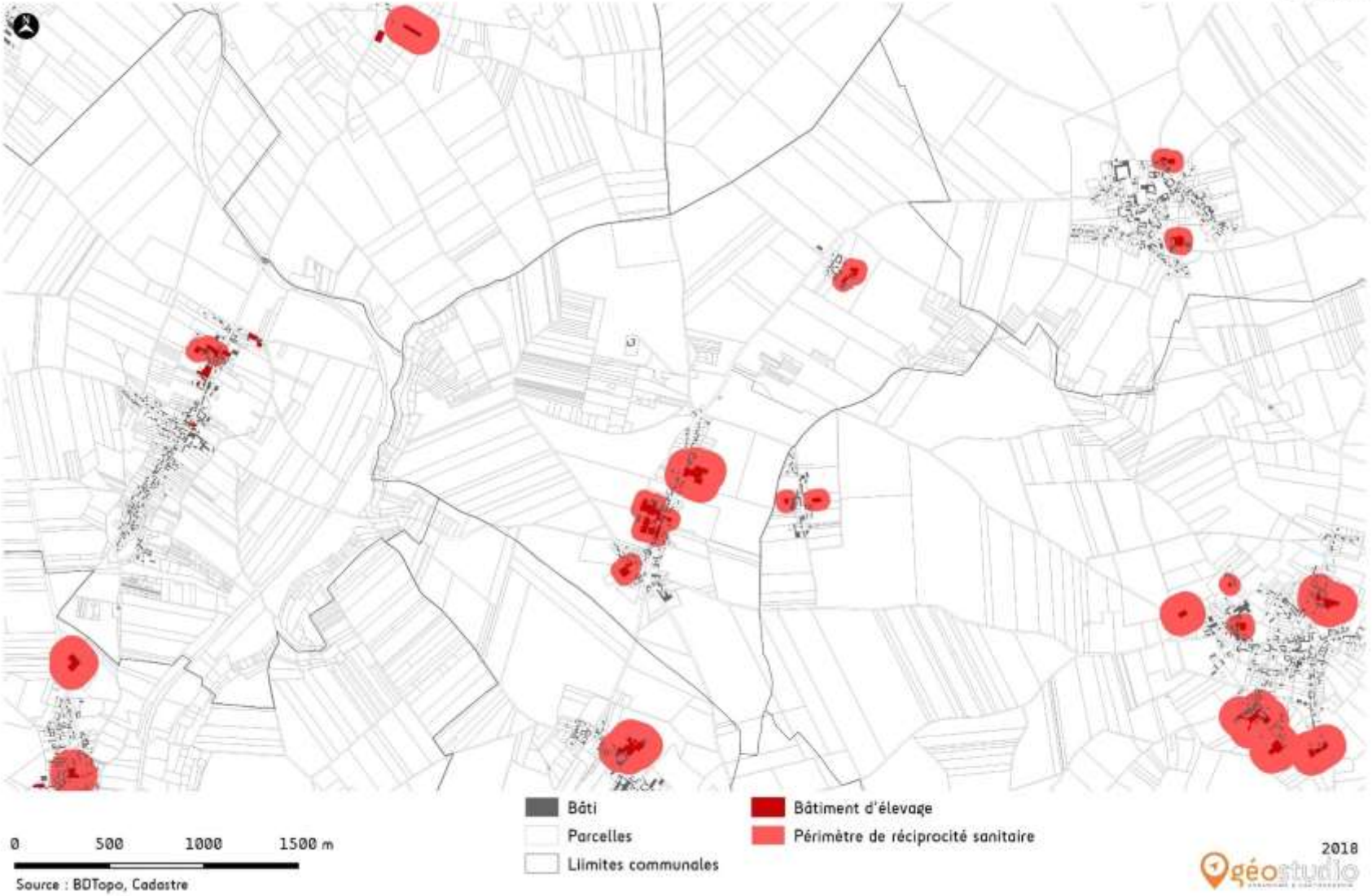


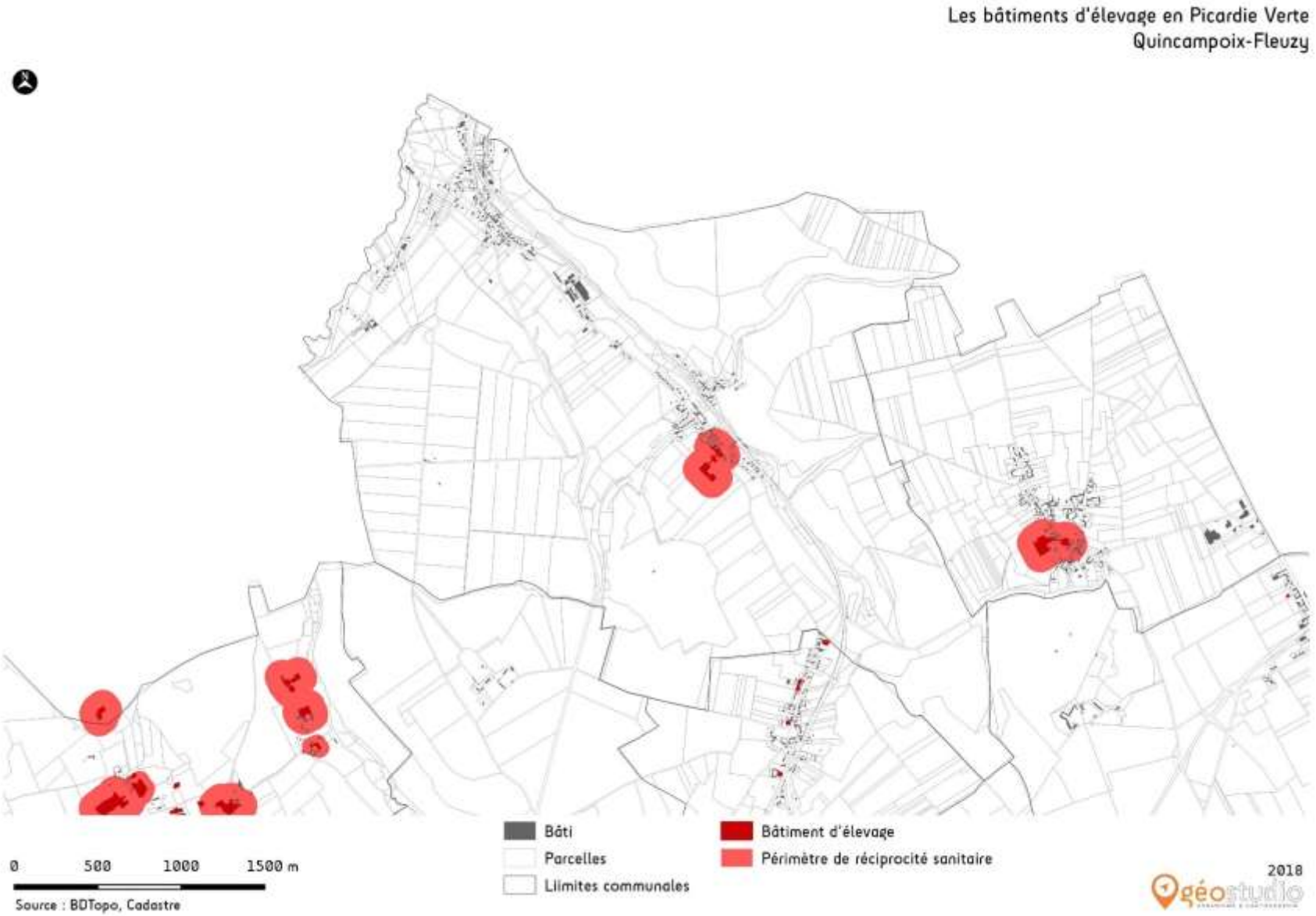

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Omécourt
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Oudeuil
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

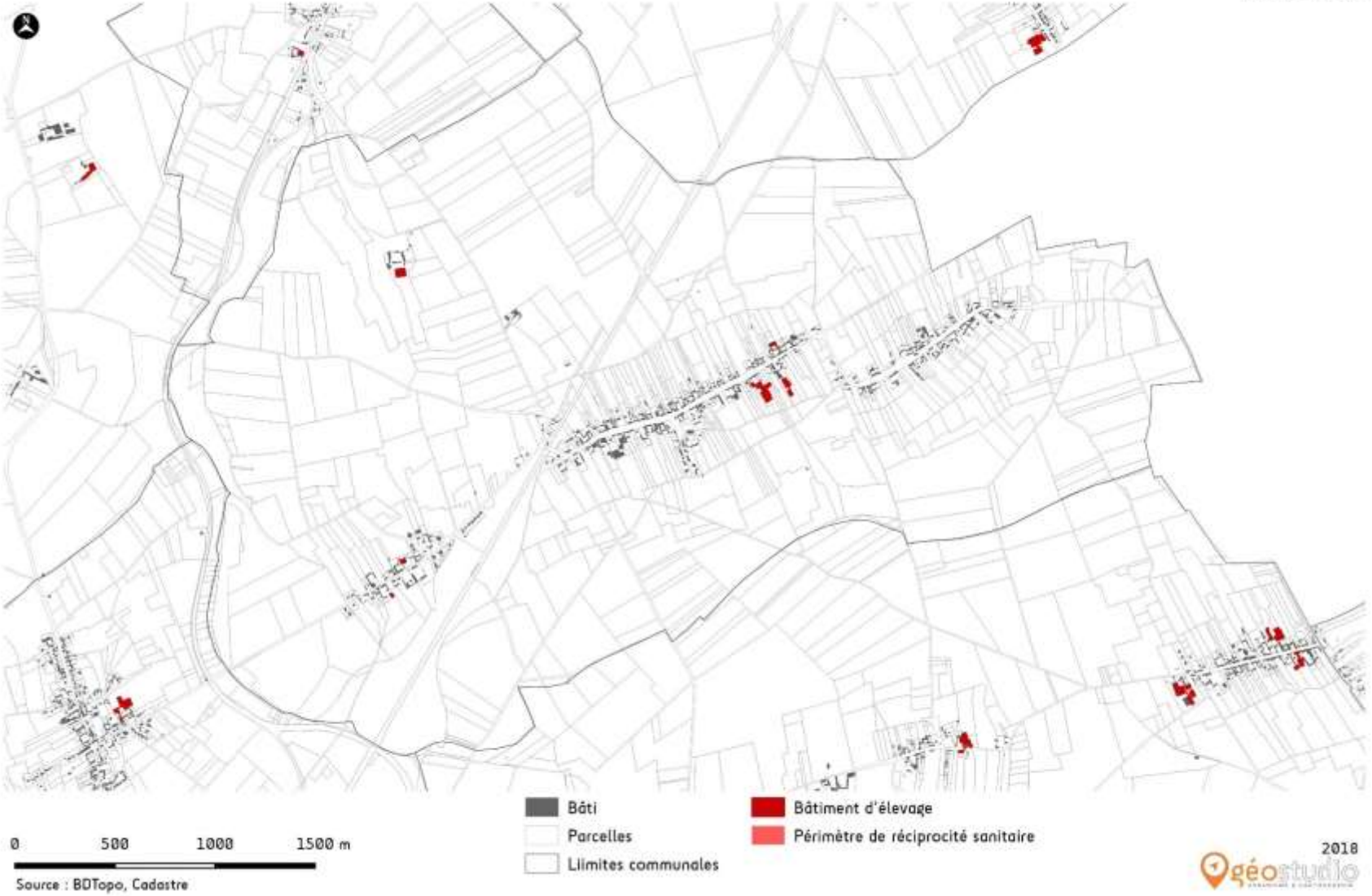

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Pisseleu
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Prévillers

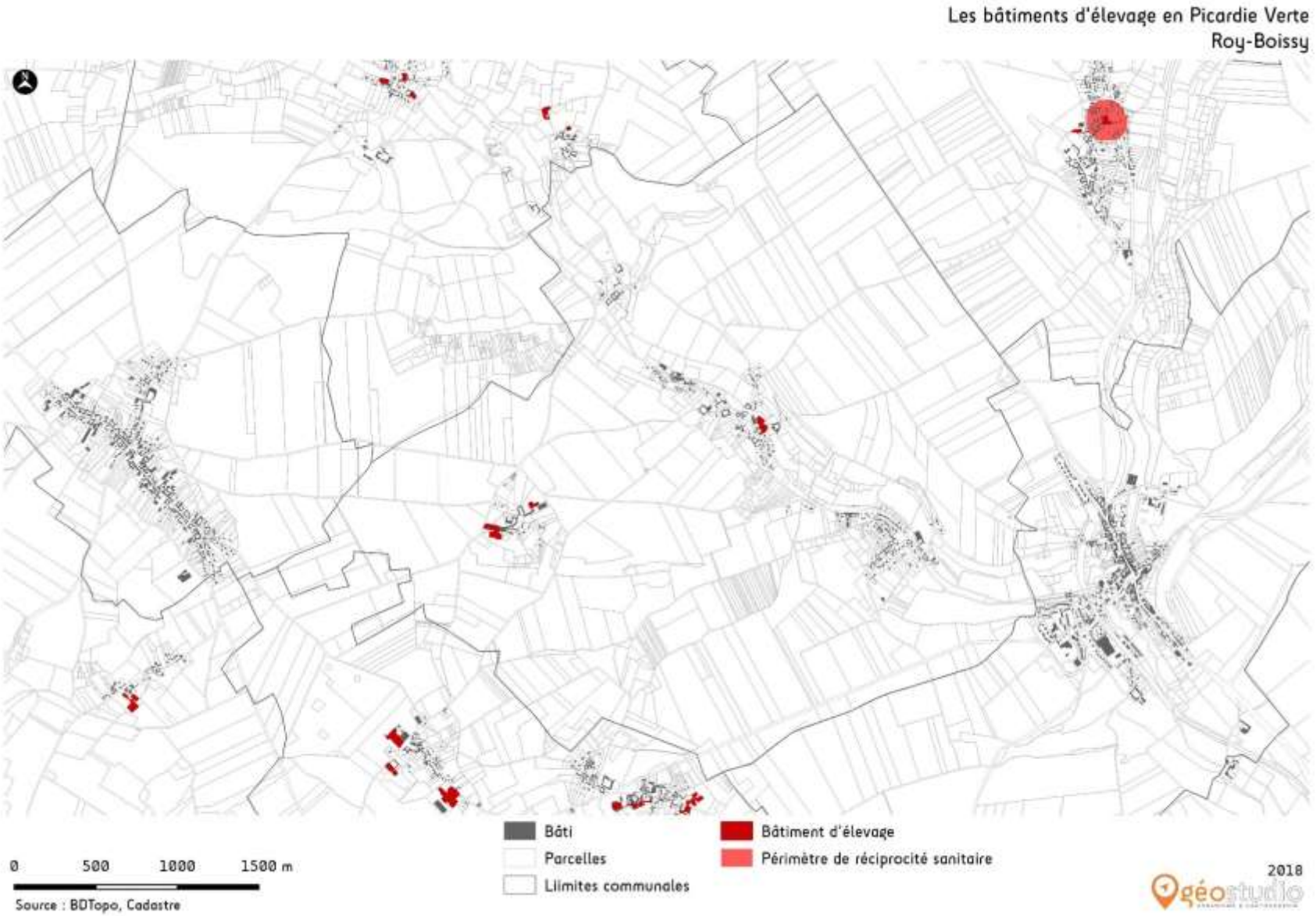



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Quincampoix-Fleuzy
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Romescamps



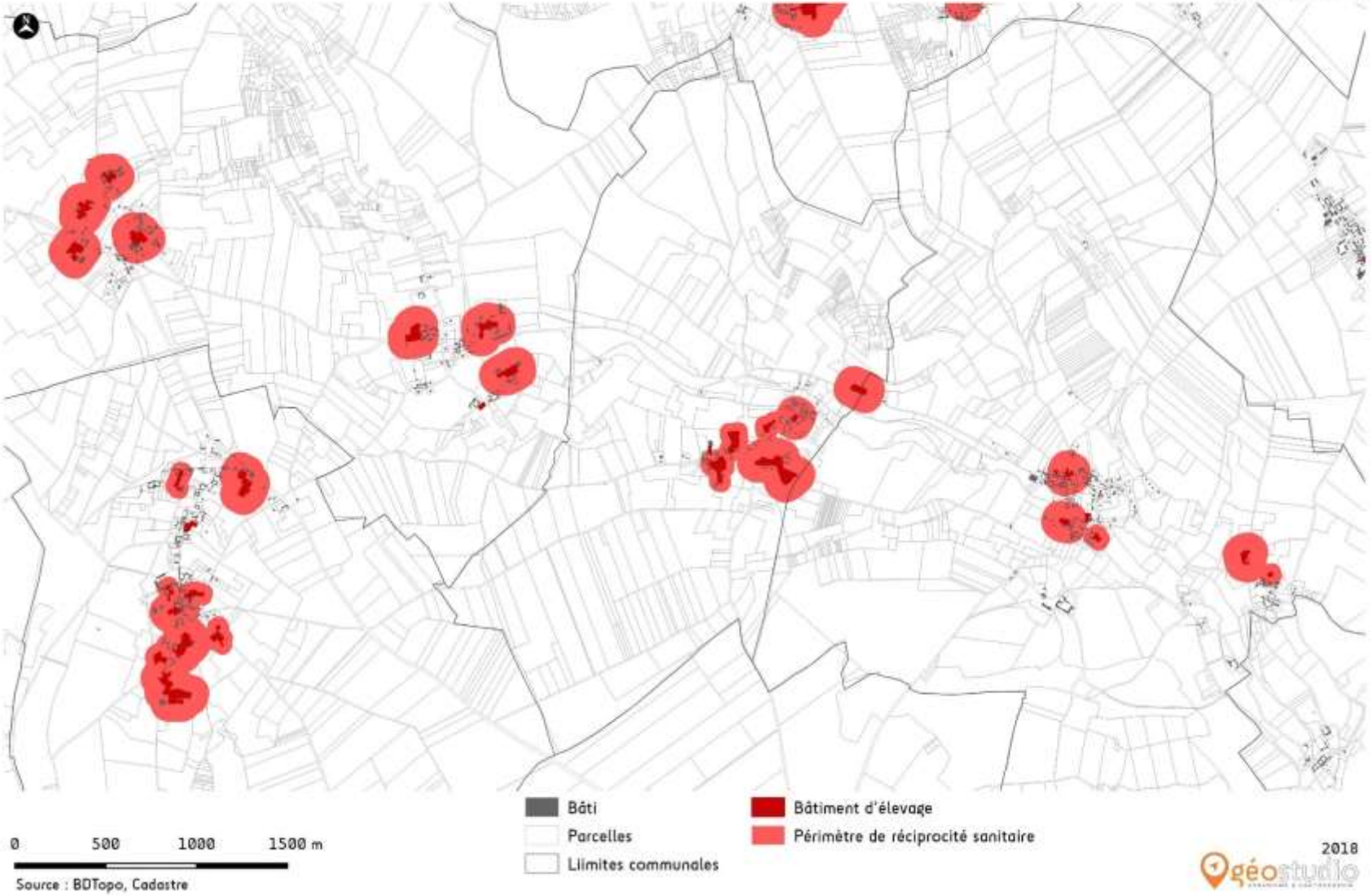

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Rothois
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

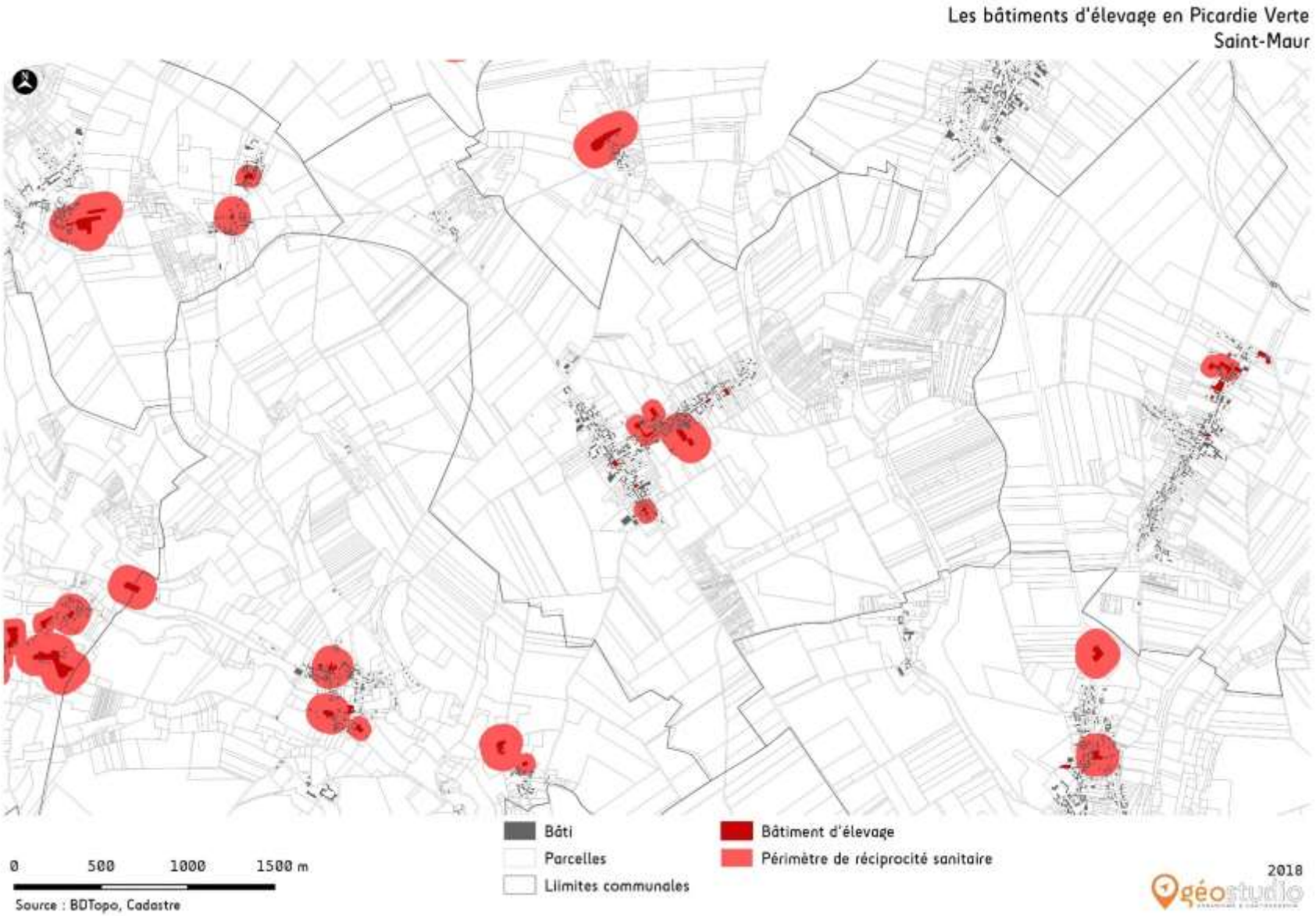

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Roy-Boissy
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Arnoult

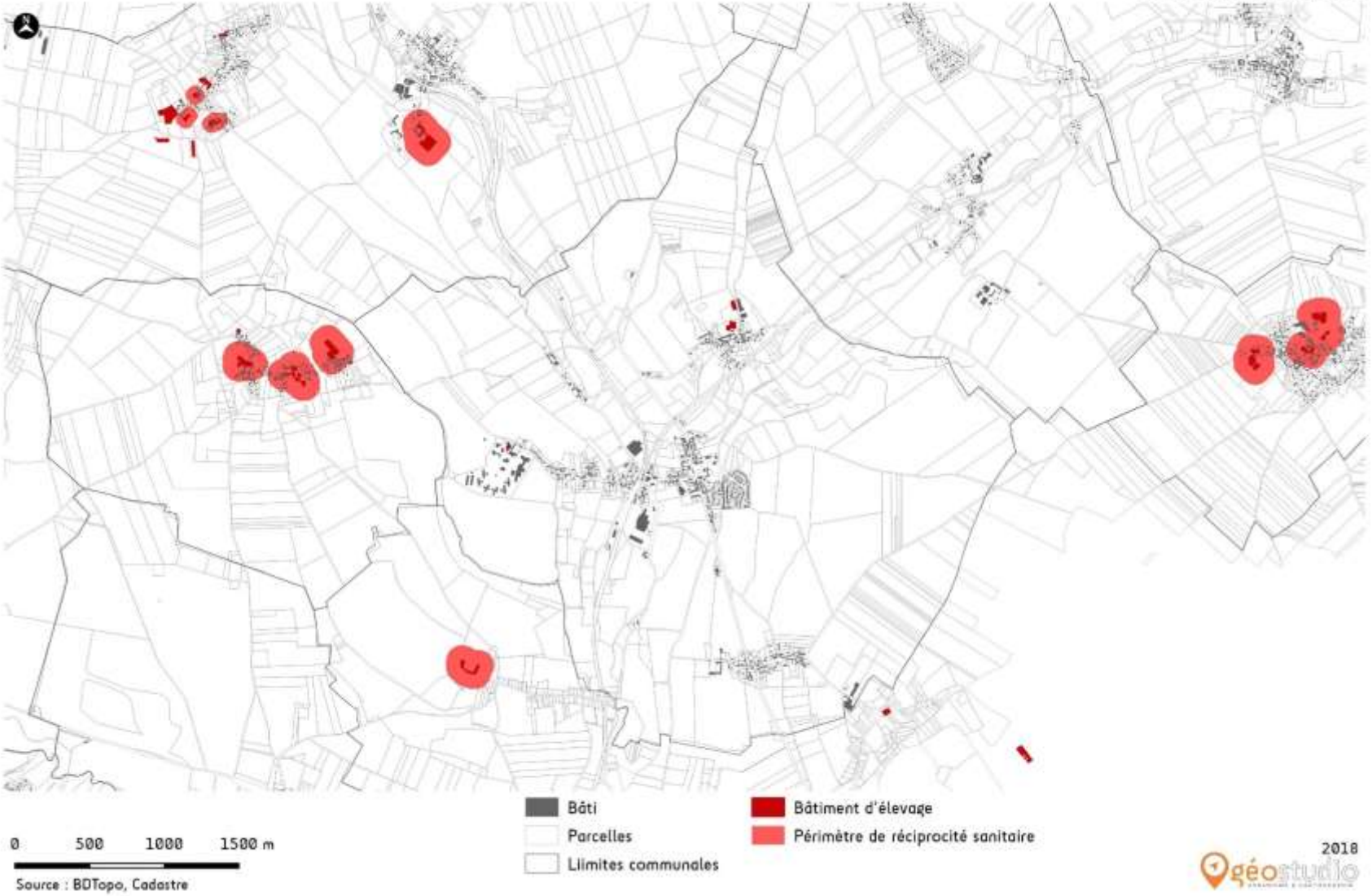


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Deniscourt




Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Maur
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Omer-en-Chaussée



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Quentin-des-Prés

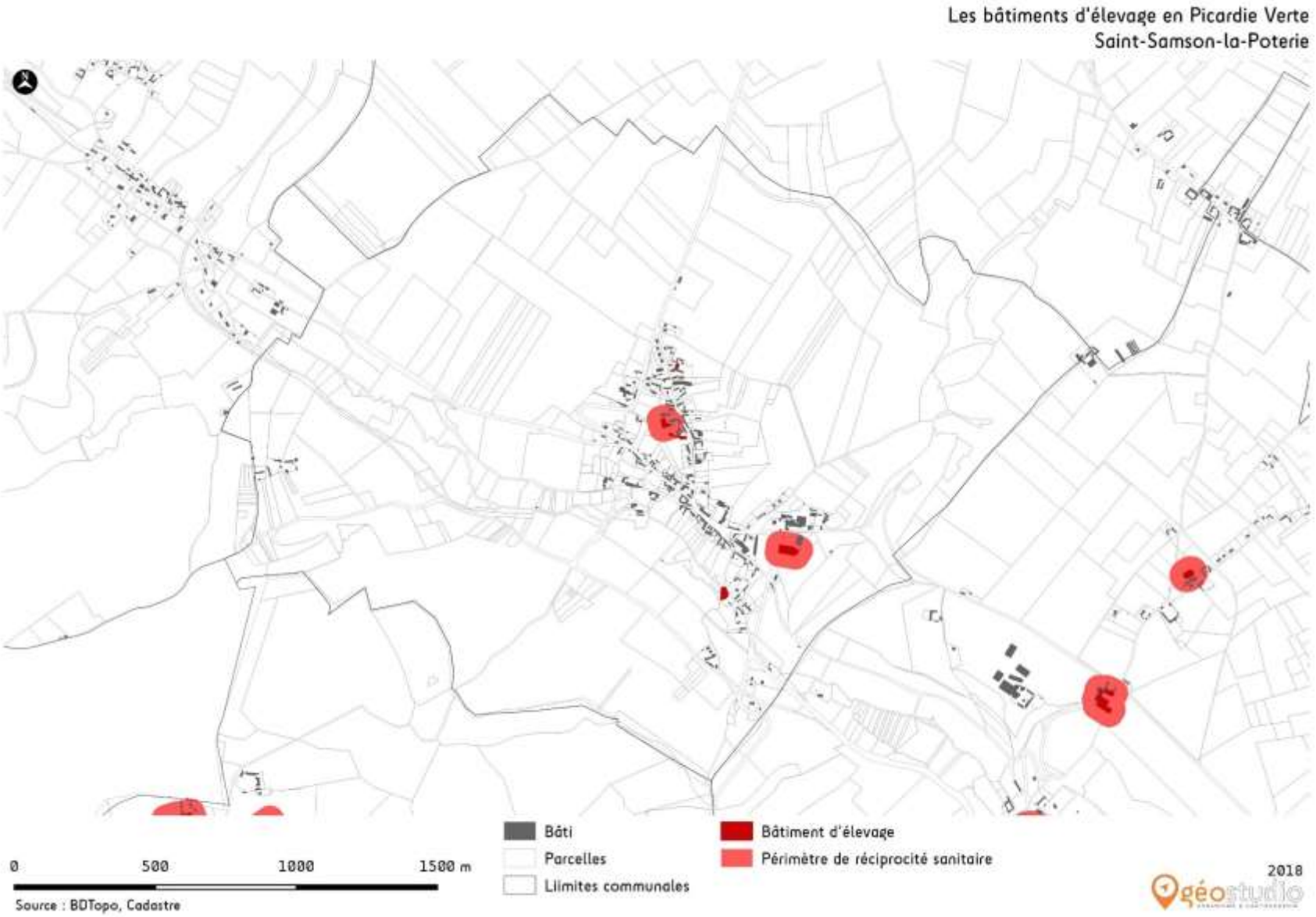


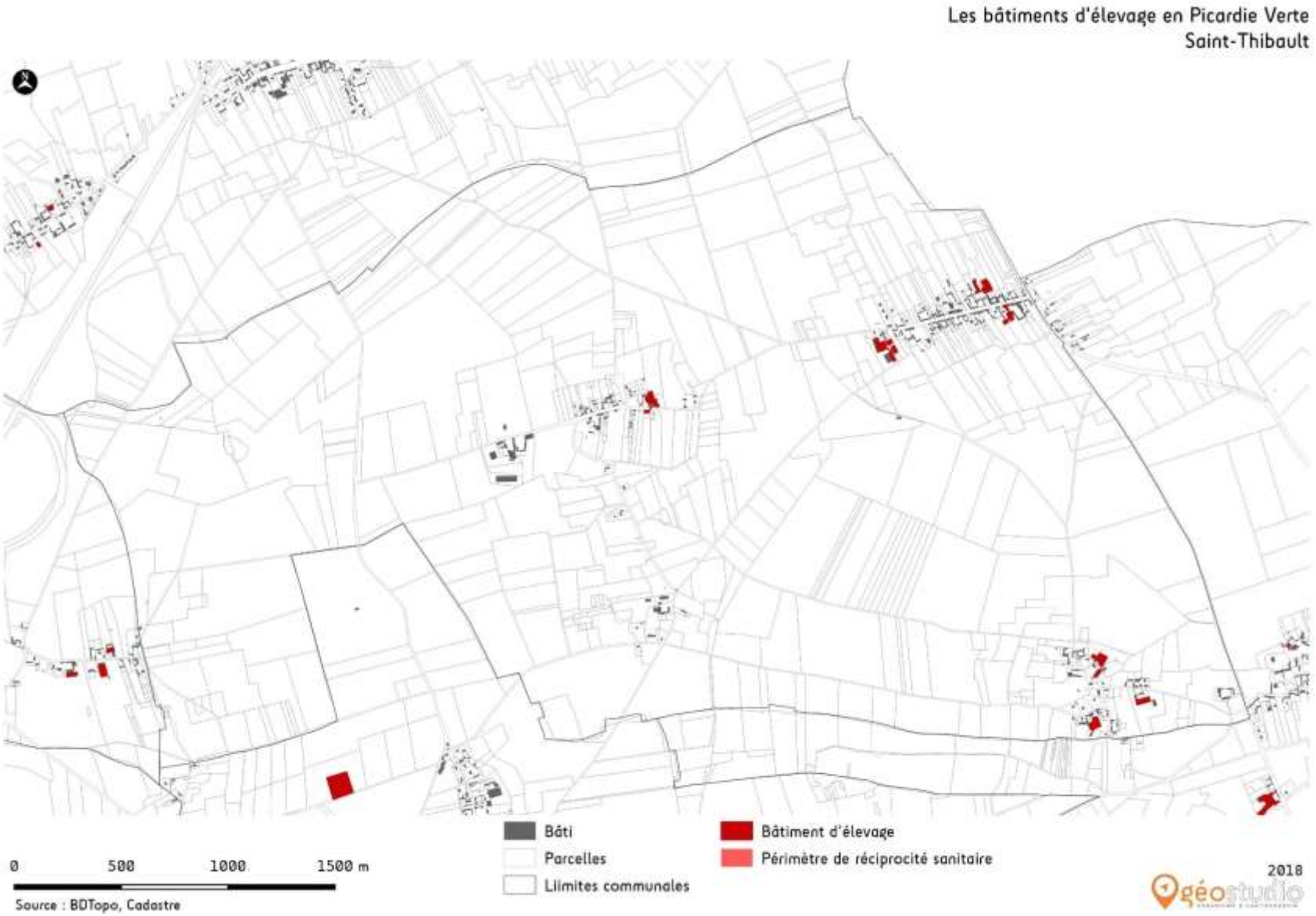
0 500 1000 1500 m

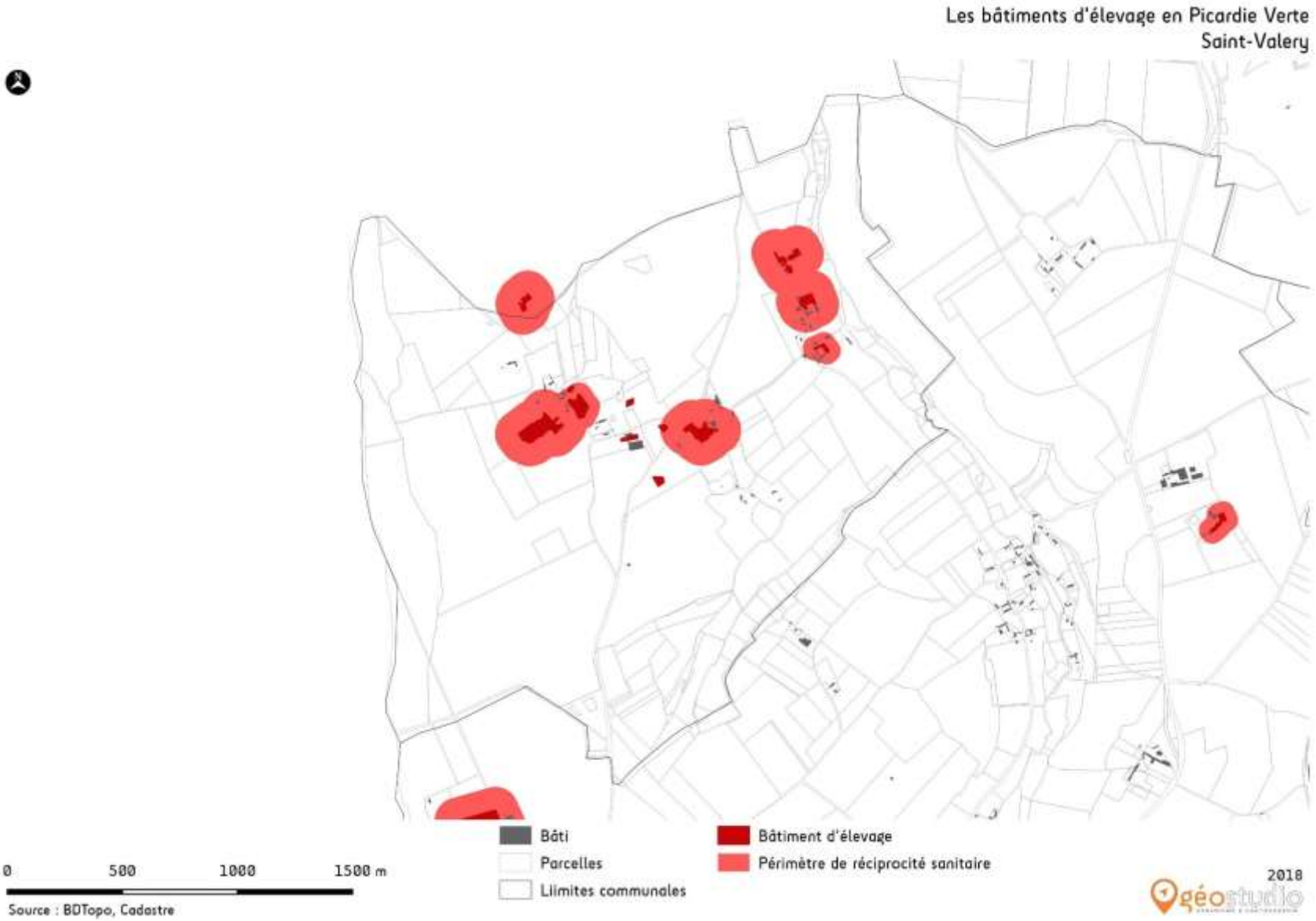
Source : BDTopo, Cadastre

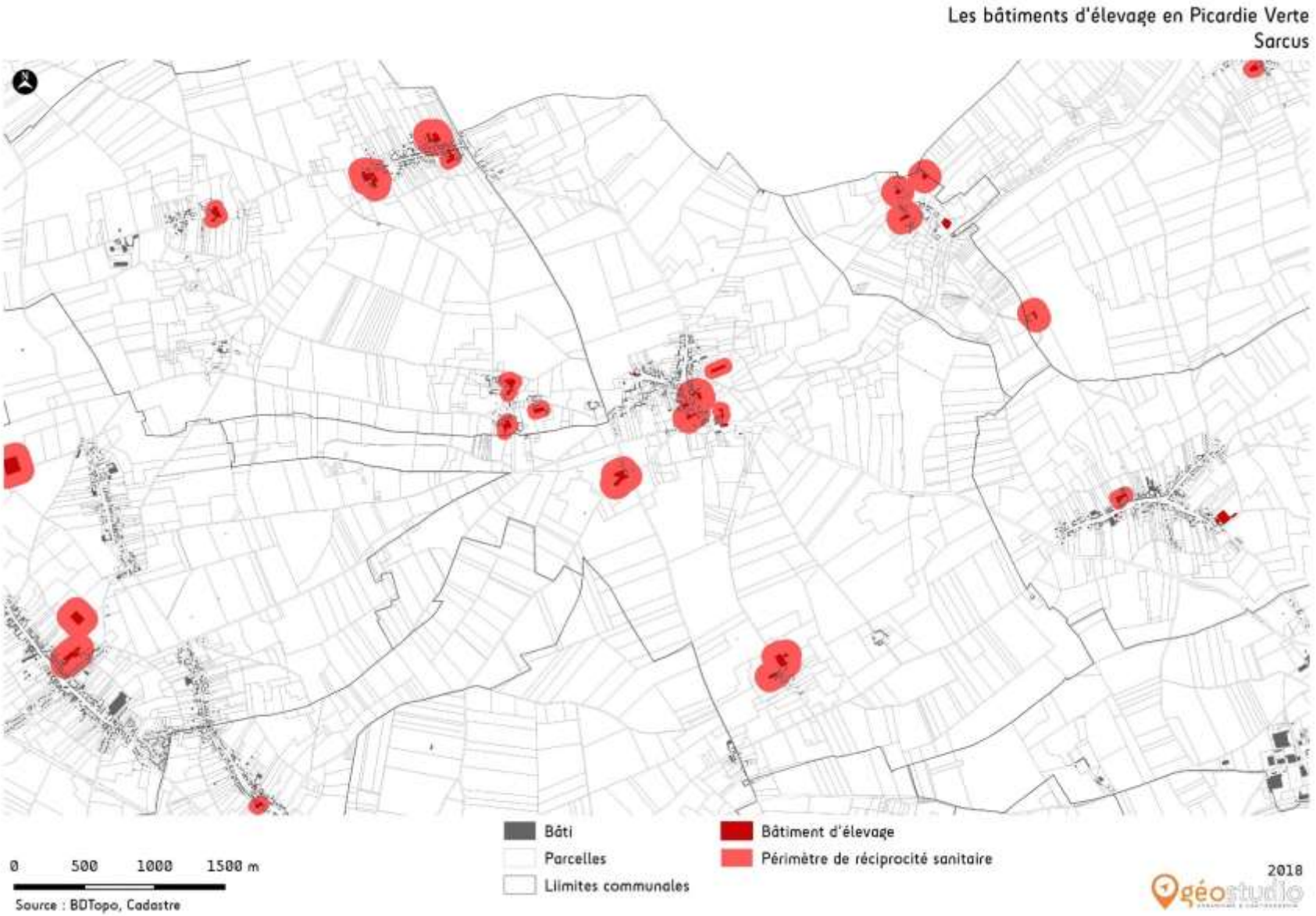
2018

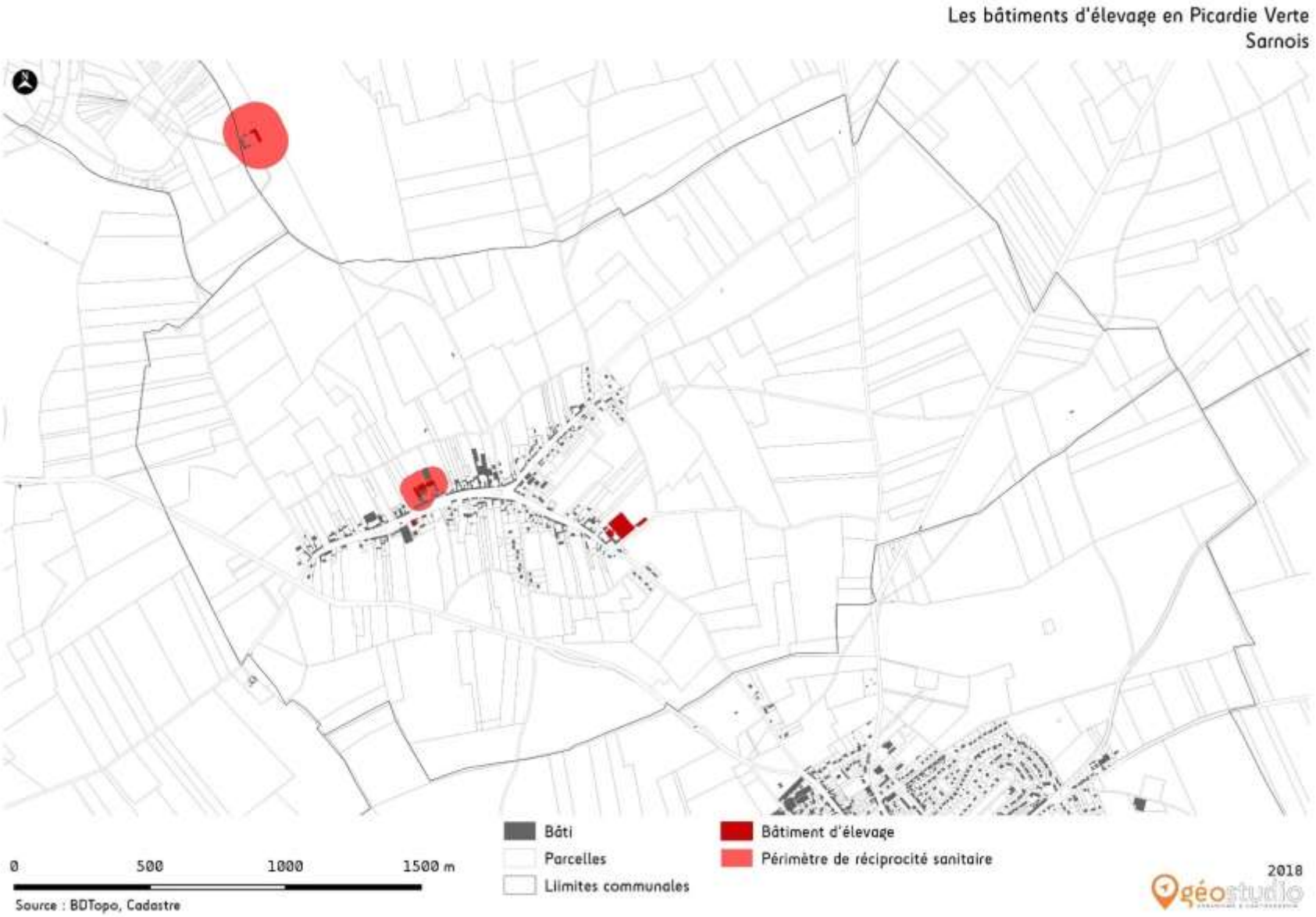
géostudio

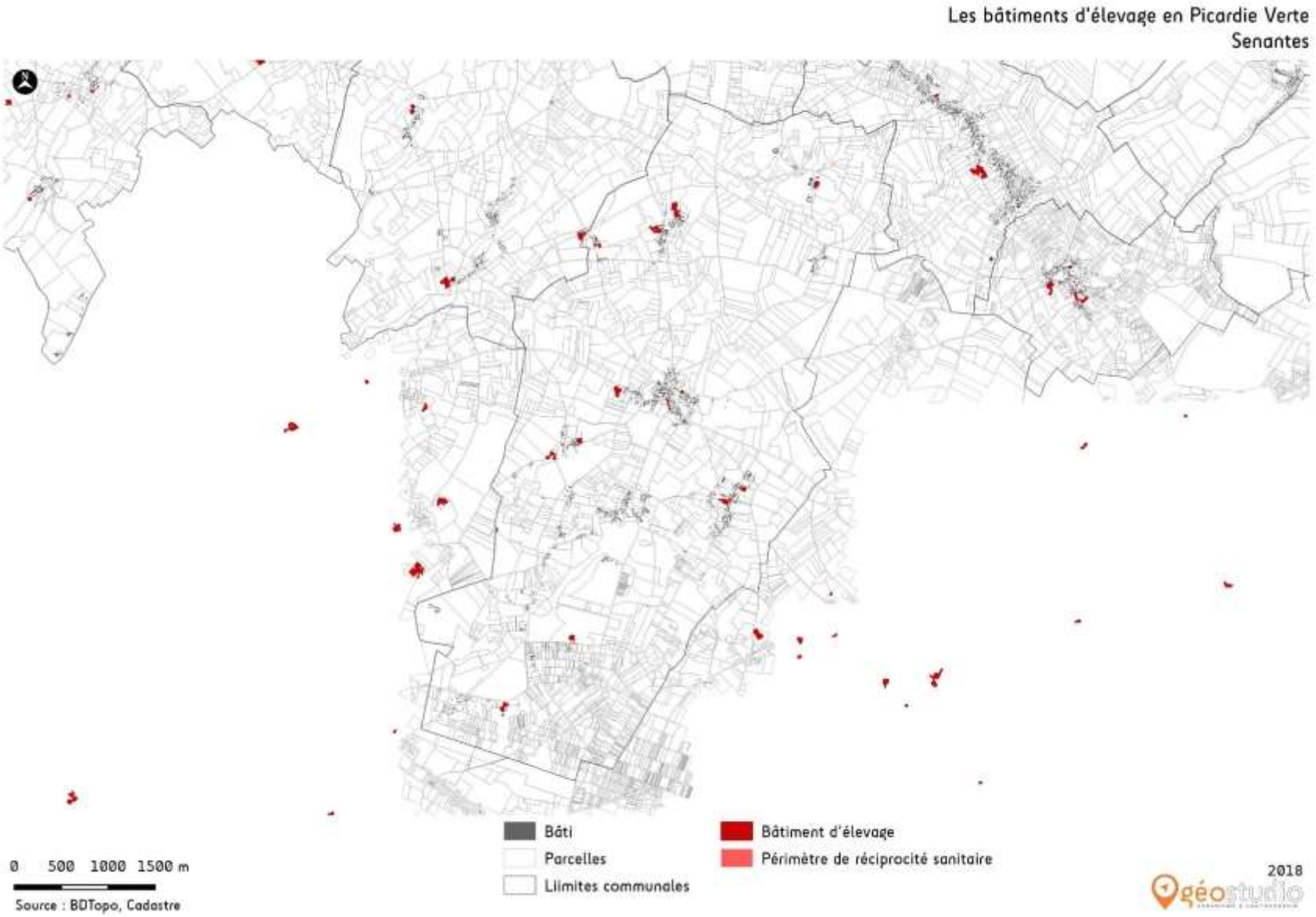

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Samson-la-Poterie
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
2018
géostudio

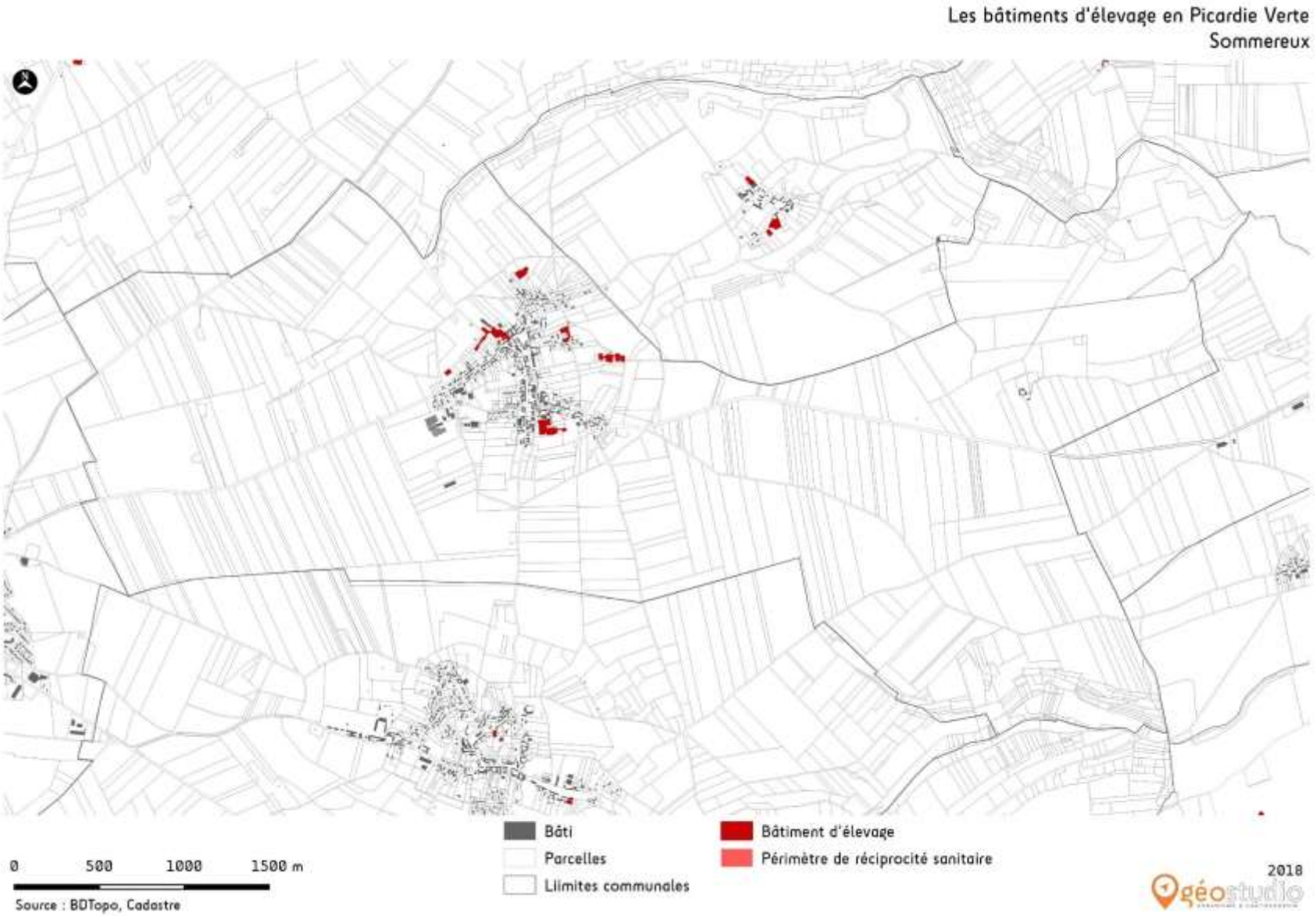

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Thibault
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

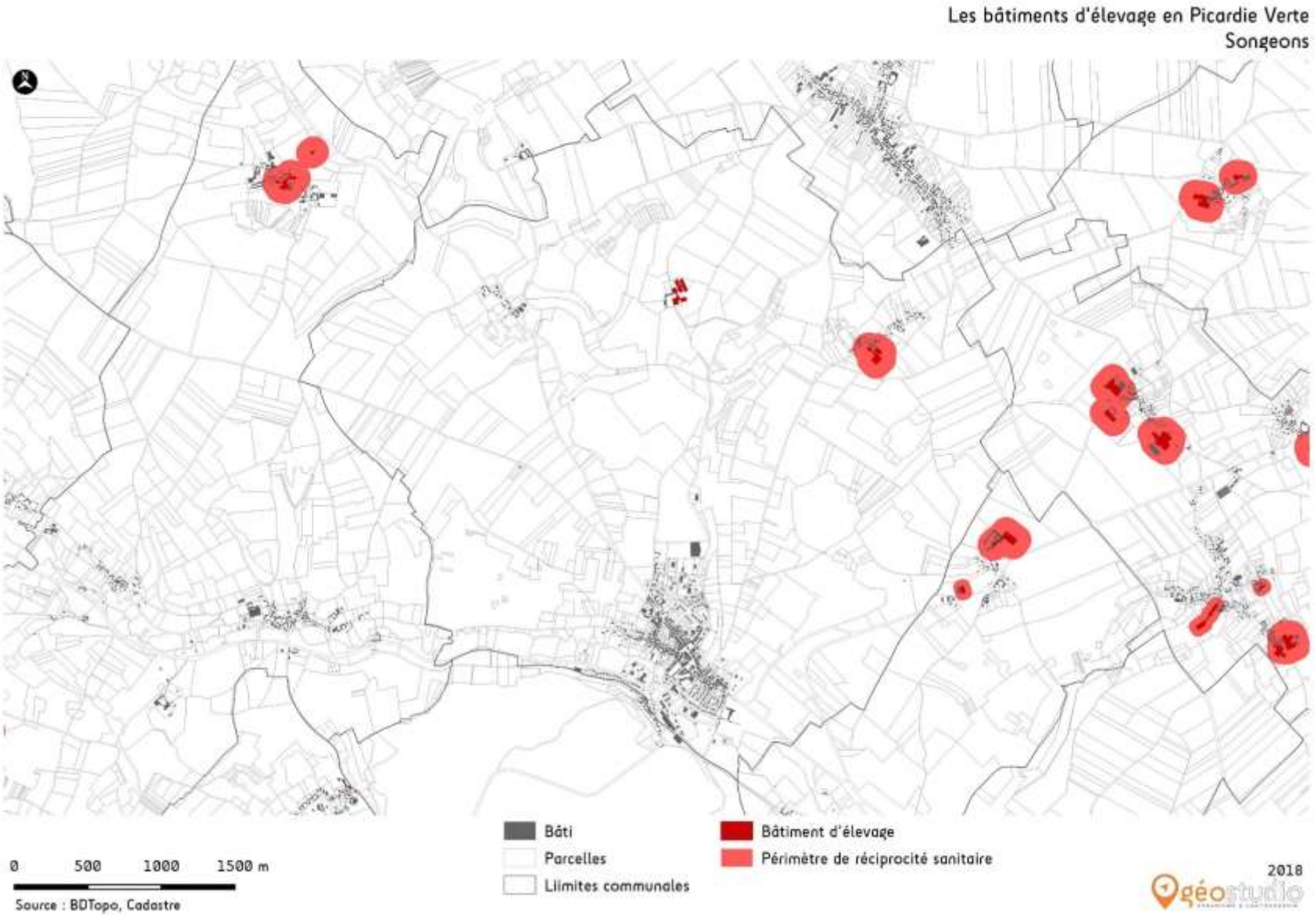

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Saint-Valery
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

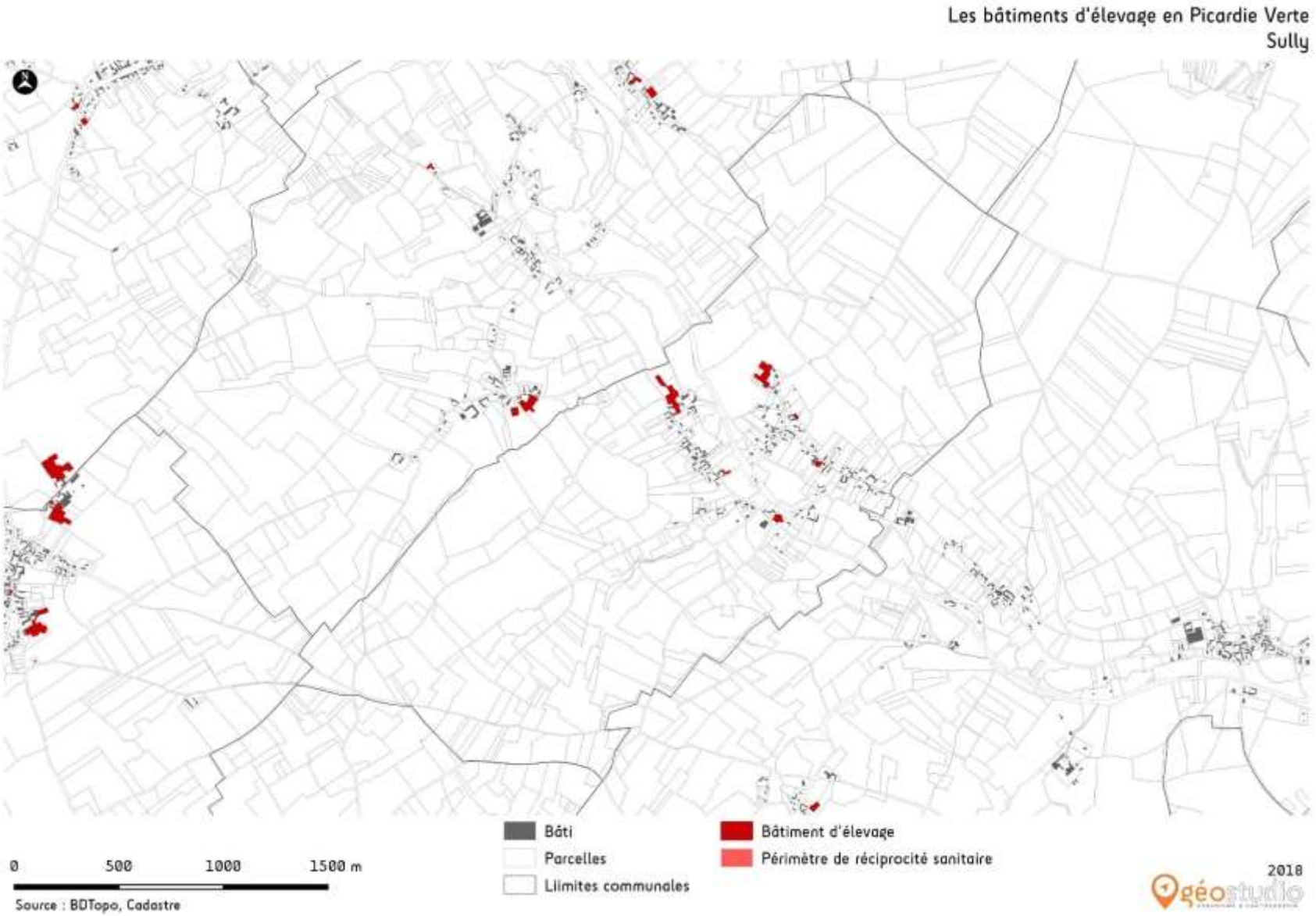

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Sarcus
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0 500 1000 1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Sarnois
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géoetudio


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Senantes
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0 500 1000 1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géoetudio

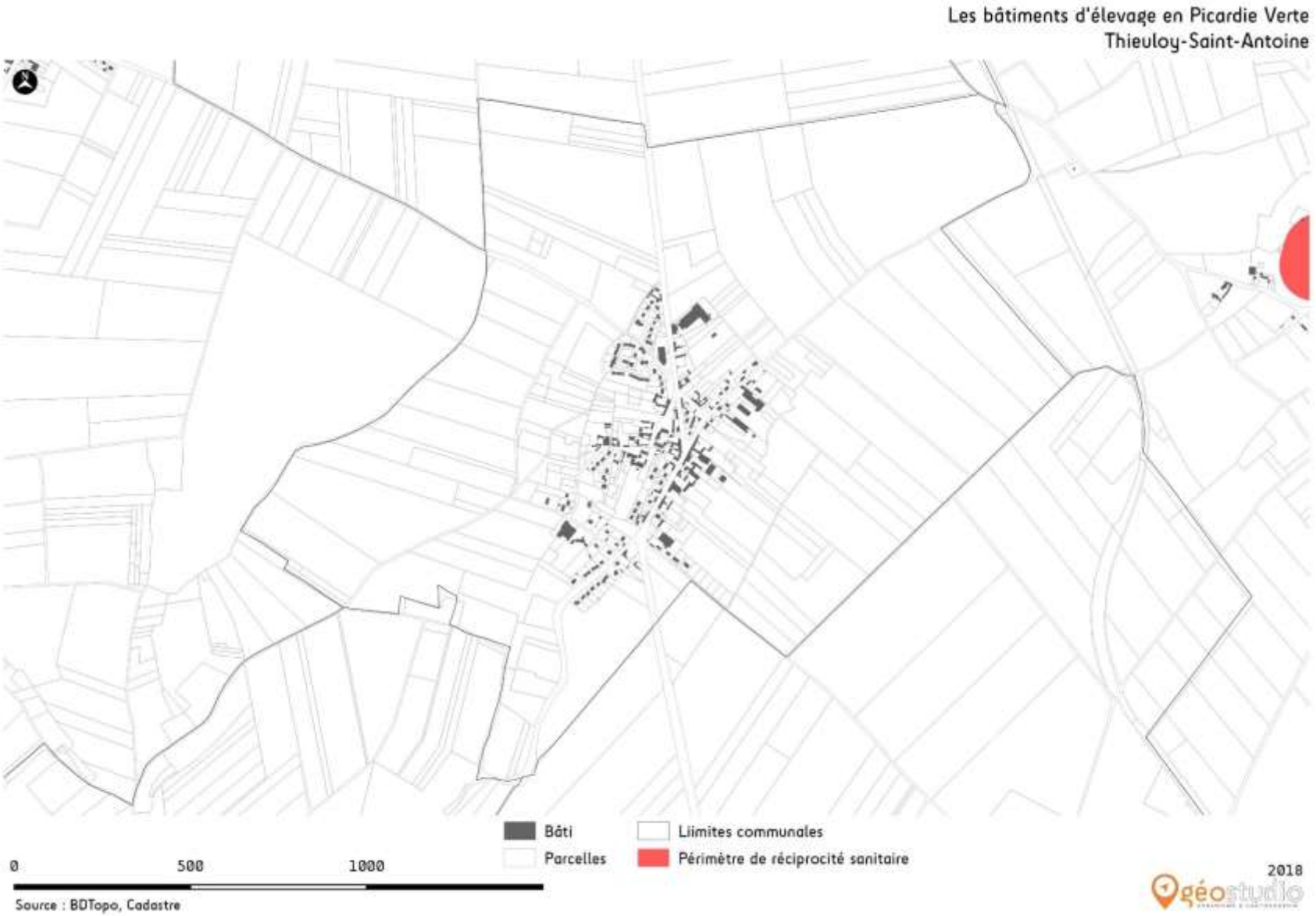

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Sommereux
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Songeons
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

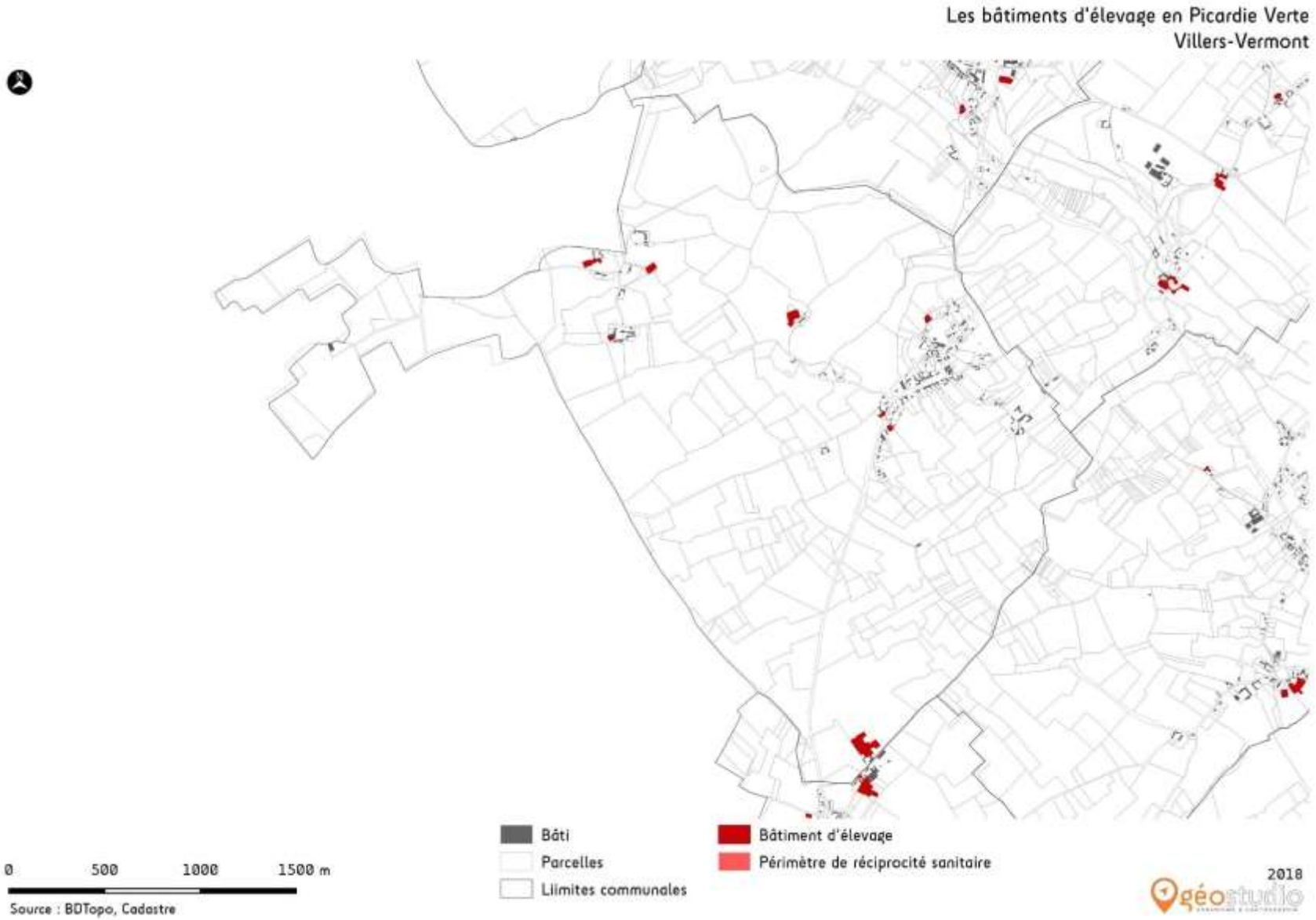

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Sully
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Thérines

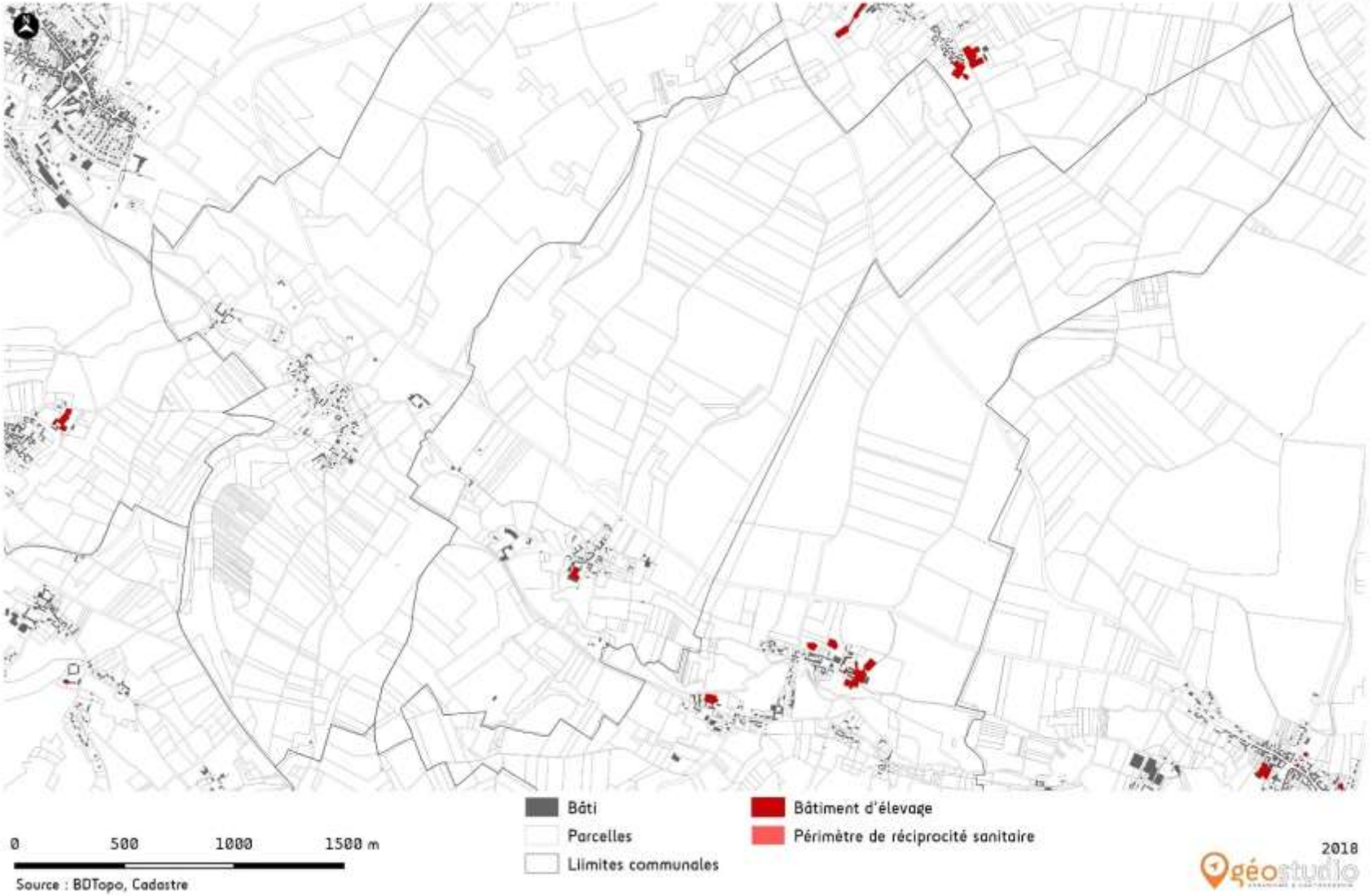



Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Thieuloy-Saint-Antoine
Bâti
Parcelles
Limites communales
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géoetudes


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Villers-sur-Bonnières
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio


Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Villers-Vermont
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500 m
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Vrocourt



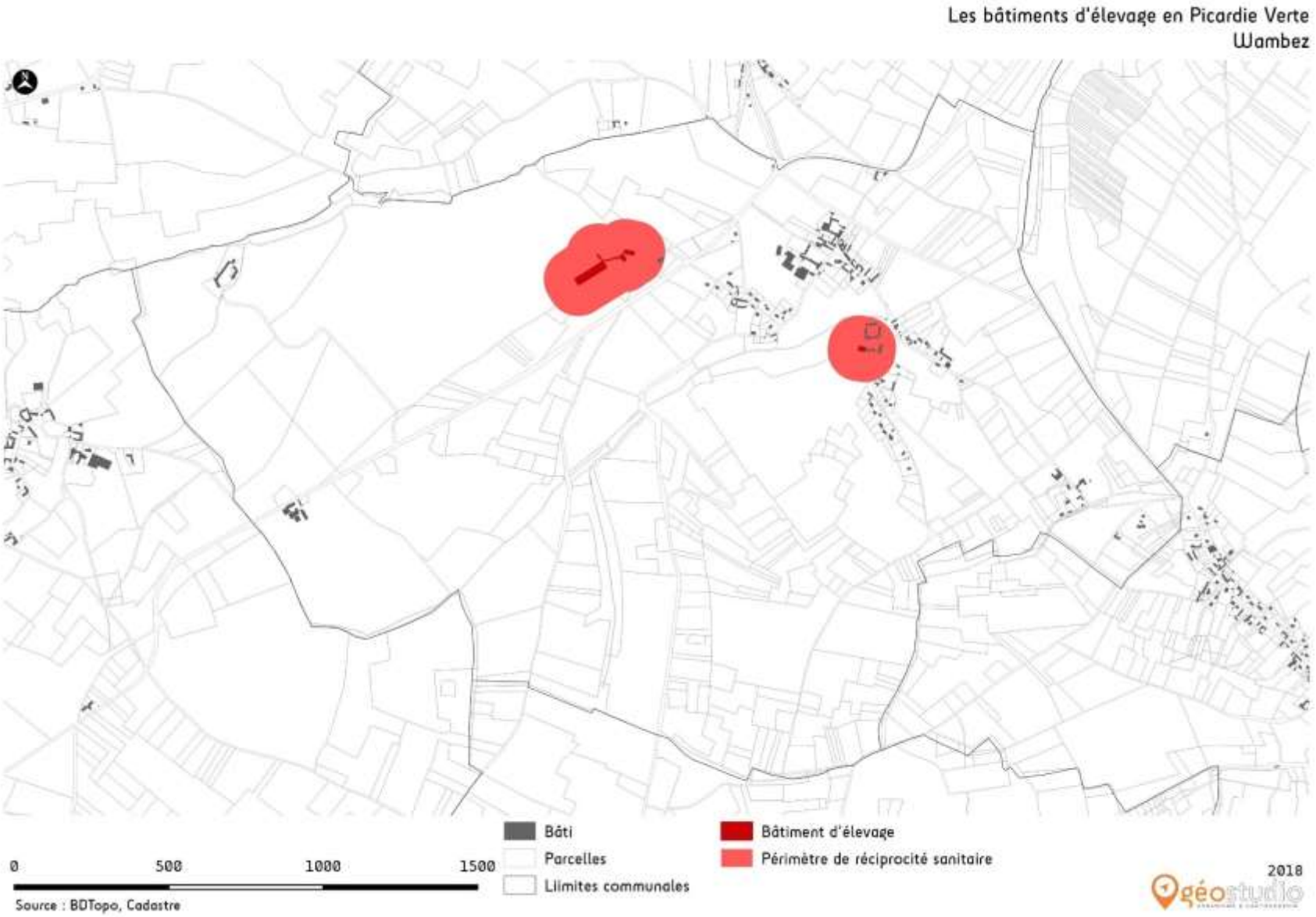

Les bâtiments d'élevage en Picardie Verte
Wambez
Bâti
Parcelles
Limites communales
Bâtiment d'élevage
Périmètre de réciprocité sanitaire
0
500
1000
1500
Source : BDTopo, Cadastre
2018
géostudio

Tableau 32 –Occupation moyenne des logements en 2013. Sources : Insee, RP2013

Territoire	Population		Logement		Occupation moyenne des logements		
	1999	2013	1999	2013	1999	2013	Evolution
Abancourt	567	639	271	289	2,1	2,3	0,2
Achy	288	399	133	172	2,2	2,4	0,2
Bazancourt	152	127	61	60	2,5	2,2	-0,3
Beaudéduit	169	203	86	93	2	2,2	0,2
Blargies	450	532	199	236	2,3	2,3	0
Blicourt	281	330	118	143	2,4	2,4	0
Bonnières	172	159	94	100	1,9	1,6	-0,3
Boutavent	76	97	37	53	2,1	1,9	-0,2
Bouvresse	164	180	65	76	2,6	2,4	-0,2
Briot	262	276	118	130	2,3	2,2	-0,1
Brombos	218	276	90	105	2,5	2,7	0,2
Broquiers	225	235	88	106	2,6	2,3	-0,3
Buicourt	146	139	60	66	2,5	2,2	-0,3
Campeaux	433	539	218	247	2	2,2	0,2
Canny-sur-Thérain	147	222	86	104	1,8	2,2	0,4
Campuis	383	520	164	214	2,4	2,5	0,1
Crillon	433	453	171	206	2,6	2,2	-0,4
Daméraucourt	166	227	83	101	2	2,3	0,3
Dargies	219	250	101	124	2,2	2,1	-0,1
Elencourt	45	56	25	25	1,8	2,3	0,5
Ernemont-Boutavent	154	194	88	99	1,8	2	0,2
Escames	208	215	108	116	2	1,9	-0,1
Escles-Saint-Pierre	120	146	63	71	2	2,1	0,1
Feuquières	1 550	1 512	629	716	2,5	2,2	-0,3
Fontaine-Lavaganne	299	493	139	198	2,2	2,5	0,3
Fontenay-Torcy	104	132	70	81	1,5	1,7	0,2
Formerie	2 170	2 097	974	1 115	2,3	1,9	-0,4
Fouilloy	194	200	93	103	2,1	2	-0,1
Gaudechart	283	353	121	154	2,4	2,3	-0,1
Gerberoy	111	90	76	81	1,5	1,2	-0,3
Glatigny	150	220	81	103	1,9	2,2	0,3
Gourchelles	119	130	59	62	2,1	2,1	0
Grandvilliers	2 893	3 000	1 262	1 425	2,3	2,2	-0,1
Grémévillers	355	443	156	198	2,3	2,3	0
Grez	205	268	94	124	2,2	2,2	0
Halloy	471	454	189	210	2,5	2,2	-0,3
Hannaches	129	159	67	81	2	2	0
Le Hamel	127	169	59	75	2,2	2,3	0,1
Hanvoile	502	611	213	264	2,4	2,4	0
Haucourt	128	141	49	57	2,7	2,5	-0,2
Hautbos	117	169	53	75	2,3	2,3	0
Haute-Epine	246	268	107	117	2,3	2,3	0
Hécourt	125	153	66	77	1,9	2	0,1
Héricourt-sur-Thérain	85	124	45	56	1,9	2,3	0,4
Hétomesnil	209	287	84	113	2,5	2,6	0,1
Lachapelle-sous-Gerberoy	141	150	67	73	2,2	2,1	-0,1
Lannoy-Cuillère	211	271	123	139	1,8	2	0,2
Lavacquerie	181	211	84	95	2,2	2,3	0,1
Laverrière	24	42	14	20	1,8	2,1	0,3
Lihus	309	400	150	179	2,1	2,3	0,2
Loueuse	133	145	64	70	2,1	2,1	0
Marseille-en-Beauvaisis	954	1 447	392	611	2,5	2,4	-0,1
Martincourt	113	142	53	63	2,2	2,3	0,1
Le Mesnil-Conteville	83	102	48	49	1,8	2,1	0,3
Moliens	942	1 096	401	482	2,4	2,3	-0,1
Monceaux-l'Abbaye	182	220	81	99	2,3	2,3	0
Morvillers	399	447	167	207	2,4	2,2	-0,2
Mureaumont	110	139	63	67	1,8	2,1	0,3
La Neuville-sur-Oudeuil	283	345	111	132	2,6	2,7	0,1
La Neuville-Vault	137	156	46	68	3	2,3	-0,7
Offoy	77	110	42	52	1,9	2,2	0,3
Omécourt	149	191	62	84	2,5	2,3	-0,2
Oudeuil	190	258	87	117	2,2	2,3	0,1
Pisseleu	336	452	116	171	2,9	2,7	-0,2
Prévillers	109	207	56	85	2	2,5	0,5
Quincampoix-Fleuzy	426	400	189	202	2,3	2	-0,3
Romescamps	482	575	223	250	2,2	2,3	0,1
Rothois	144	223	64	91	2,3	2,5	0,2
Roy-Boissy	266	347	137	166	2	2,1	0,1
Saint-Arnoult	172	198	96	111	1,8	1,8	0
Saint-Deniscourt	69	94	31	39	2,3	2,4	0,1
Saint-Maur	355	385	151	172	2,4	2,3	-0,1
Saint-Omer-en-Chaussée	1 056	1 294	408	470	2,6	2,8	0,2
Saint-Quentin-des-Prés	262	299	109	139	2,5	2,2	-0,3
Saint-Samson-la-Poterie	238	258	132	139	1,9	1,9	0
Saint-Thibault	198	307	99	129	2	2,4	0,4
Saint-Valery	39	63	20	22	2	2,9	0,9
Sarcus	260	272	120	127	2,2	2,2	0
Sarnois	235	336	107	139	2,2	2,5	0,3
Senantes	576	678	259	306	2,3	2,3	0
Sommereux	408	436	160	194	2,6	2,3	-0,3
Songeons	1 076	1 086	487	534	2,3	2,1	-0,2
Sully	139	162	82	92	1,7	1,8	0,1
Thérines	168	202	86	100	2	2,1	0,1
Thieuloy-Saint-Antoine	340	361	119	150	2,9	2,5	-0,4
Villers-sur-Bonnières	144	159	60	65	2,4	2,5	0,1
Villers-Vermont	120	127	71	84	1,7	1,6	-0,1
Vrocourt	42	37	23	25	1,9	1,5	-0,4
Wambez	123	156	59	65	2,1	2,4	0,3

TABLEAU 33 –EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE EN PICARDIE VERTE (1968-2013). Sources : Insee, RP2013

Territoire	Variation annuelle de la population (en % / an)			Population (nb d'habitants)						
	1968 à 2013	1999 à 2013	2008 à 2013	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Abancourt	0,46	0,86	-0,40	519	527	593	582	567	652	639
Achy	1,18	2,36	3,56	235	251	266	319	288	335	399
Bazancourt	0,14	-1,28	-0,62	119	121	119	120	152	131	127
Beaudéduit	-0,18	1,32	1,98	220	216	181	156	169	184	203
Blargies	0,59	1,20	1,70	408	463	451	455	450	489	532
Blicourt	0,85	1,15	0,81	225	237	234	271	281	317	330
Bonnières	0,16	-0,56	-0,25	148	125	132	171	172	161	159
Boutavent	0,17	1,76	7,05	90	66	74	81	76	69	97
Bouvresse	0,11	0,67	1,88	171	172	143	153	164	164	180
Briot	-0,09	0,37	-2,04	288	269	258	265	262	306	276
Brombos	0,79	1,70	2,50	194	193	183	188	218	244	276
Broquiers	0,53	0,31	1,05	185	190	186	218	225	223	235
Buicourt	0,38	-0,35	-0,14	117	105	107	127	146	140	139
Campeaux	0,29	1,58	0,38	474	444	386	432	433	529	539
Canny-sur-Thérain	0,49	2,99	2,63	178	118	125	123	147	195	222
Campuis	0,75	2,21	3,97	371	363	360	299	383	428	520
Crillon	0,14	0,32	0,77	425	424	420	440	433	436	453
Daméraucourt	0,25	2,26	1,00	203	163	171	186	166	216	227
Dargies	-0,20	0,95	0,65	274	247	242	217	219	242	250
Élencourt	0,04	1,57	0,73	55	36	33	36	45	54	56
Ernemont-Boutavent	0,11	1,66	0,31	185	162	149	140	154	191	194
Escames	0,42	0,24	1,06	178	184	182	183	208	204	215
Escles-Saint-Pierre	-0,09	1,41	0,70	152	144	117	115	120	141	146
Feuquières	0,45	-0,18	-0,80	1238	1524	1561	1397	1550	1574	1512
Fontaine-Lavaganne	1,03	3,64	3,60	311	307	287	316	299	413	493
Fontenay-Torcy	0,14	1,72	0,78	124	108	106	110	104	127	132
Formerie	0,16	-0,24	-0,23	1954	2075	2175	2179	2170	2121	2097
Fouilloy	-0,78	0,22	-0,40	284	255	206	177	194	204	200
Gaudechart	0,56	1,59	0,87	275	221	257	276	283	338	353
Gerberoy	-0,50	-1,49	-0,44	113	108	108	136	111	92	90
Glatigny	1,18	2,77	4,92	130	114	104	133	150	173	220
Gourchelles	-0,61	0,63	-0,30	171	128	140	121	119	132	130
Grandvilliers	0,54	0,26	-0,37	2350	2661	2690	2761	2893	3056	3000
Grémévillers	1,11	1,59	5,01	270	289	301	289	355	347	443
Grez	0,86	1,93	2,15	182	156	177	209	205	241	268
Halloy	0,64	-0,26	-0,26	340	351	353	395	471	460	454
Hannaches	-0,04	1,50	4,76	162	132	131	134	129	126	159
Hanvoile	0,99	1,41	0,70	392	384	407	432	502	590	611
Haucourt	1,84	0,69	-0,14	62	76	76	118	128	142	141
Hautbos	1,15	2,66	5,23	101	96	103	109	117	131	169
Haute-Épine	0,44	0,61	-1,77	220	171	167	179	246	293	268
Hécourt	0,18	1,45	0,53	141	114	103	111	125	149	153
Héricourt-sur-Thérain	0,82	2,73	2,06	86	74	79	73	85	112	124
Hétomesnil	0,30	2,29	6,75	251	215	175	182	209	207	287
La Neuville-sur-	1,08	1,43	2,03	213	237	273	270	283	312	345
La Neuville-Vault	2,15	0,93	0,52	60	73	71	108	137	152	156
Lachapelle-sous-	0,12	0,44	-1,77	142	119	112	134	141	164	150
Lannoy-Cuillère	-0,07	1,80	4,54	280	236	244	232	211	217	271
Lavacquerie	-0,05	1,10	-0,56	216	142	154	168	181	217	211
Laverrière	1,45	4,08	1,49	22	20	17	23	24	39	42
Le Hamel	0,44	2,06	-0,70	139	145	143	113	127	175	169
Le Mesnil-Conteville	-0,34	1,48	-1,14	119	109	104	86	83	108	102
Lihus	0,35	1,86	1,46	342	310	296	322	309	372	400
Loueuse	-0,53	0,62	-0,68	184	167	134	138	133	150	145
Marseille-en-	1,54	3,02	4,67	727	889	955	973	954	1152	1447
Martincourt	0,41	1,65	-0,96	118	105	115	108	113	149	142
Moliens	0,50	1,09	0,92	876	819	777	869	942	1047	1096
Monceaux-l'Abbaye	0,77	1,36	4,45	156	126	184	160	182	177	220
Morvillers	0,27	0,81	0,32	396	403	388	395	399	440	447
Mureaumont	0,00	1,69	-2,53	139	133	105	115	110	158	139
Offoy	0,19	2,58	1,52	101	102	76	78	77	102	110
Omécourt	0,60	1,79	4,27	146	151	141	142	149	155	191
Oudeuil	1,43	2,21	1,12	136	115	117	205	190	244	258
Pisseleu	2,22	2,14	1,87	168	169	188	269	336	412	452
Prévillers	1,54	4,69	5,82	104	84	102	116	109	156	207
Quincampoix-Fleuzy	0,53	-0,45	-0,44	315	318	377	414	426	409	400
Romescamps	0,32	1,27	1,64	499	457	406	439	482	530	575
Rothois	0,92	3,17	3,15	148	128	130	131	144	191	223
Roy-Boissy	0,98	1,92	0,47	224	227	249	273	266	339	347
Saint-Arnoult	-0,77	1,01	2,04	281	241	203	173	172	179	198
Saint-Deniscourt	1,37	2,23	1,10	51	51	50	46	69	89	94
Saint-Maur	0,34	0,58	-0,16	331	302	250	308	355	388	385
Saint-Omer-en-	1,51	1,46	-0,41	660	884	966	1092	1056	1321	1294
Saint-Quentin-des-	0,58	0,95	1,32	231	171	206	244	262	280	299
Saint-Samson-la-	-0,61	0,58	0,88	340	257	214	196	238	247	258
Saint-Thibault	0,51	3,18	3,46	244	215	212	176	198	259	307
Saint-Valery	0,51	3,48	2,38	50	61	69	58	39	56	63
Sarcus	-0,02	0,32	0,22	274	272	200	212	260	269	272
Sarnois	0,57	2,59	1,43	260	241	230	216	235	313	336
Senantes	0,94	1,17	0,30	445	411	400	508	576	668	678
Sommereux	0,44	0,48	2,10	358	333	338	322	408	393	436
Songeons	0,55	0,07	-0,45	850	780	837	883	1076	1111	1086
Sully	0,67	1,10	1,28	120	109	135	125	139	152	162
Thérines	0,45	1,33	1,66	165	160	152	155	168	186	202
Thieuloy-Saint-	1,94	0,43	1,57	152	188	242	311	340	334	361
Villers-sur-Bonnières	1,25	0,71	-0,74	91	89	94	113	144	165	159
Villers-Vermont	-0,46	0,41	2,00	156	117	113	108	120	115	127
Vrocourt	-0,17	-0,90	-1,55	40	31	30	33	42	40	37
Wambez	1,50	1,71	0,39	80	115	148	118	123	153	156

Tableau 34 – Age de la population dans les communes de la CCPV. Sources : Insee, RP2013

Territoire	Moins de 15 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus	Part des 60 ans et plus
Abancourt	139	106	119	120	120	36	24,27
Achy	94	52	91	79	60	23	20,80
Bazancourt	21	17	17	39	19	16	26,92
Beaudéduit	34	44	38	44	16	27	21,43
Blargies	108	98	100	98	78	50	24,01
Blicourt	69	56	63	84	41	17	17,35
Bonnières	27	20	24	47	28	14	26,54
Boutavent	14	26	9	15	20	14	34,88
Bouvresse	35	36	35	45	19	11	16,48
Briot	56	28	58	56	54	24	28,26
Brombos	73	39	62	43	45	15	21,51
Broquiers	40	43	48	47	34	24	24,58
Buicourt	33	13	31	32	18	12	21,13
Campeaux	114	90	115	92	77	51	23,75
Canny-sur-Thérain	52	46	48	39	29	8	16,52
Campuis	115	87	110	105	64	39	19,64
Crillon	85	83	95	97	64	29	20,36
Daméraucourt	43	34	45	43	40	22	27,15
Dargies	46	42	51	54	36	22	23,11
Élencourt	12	7	13	8	13	3	28,57
Ernemont-Boutavent	42	23	44	39	25	21	24,08
Escames	37	36	33	50	30	29	27,44
Escles-Saint-Pierre	40	18	28	28	23	10	22,78
Feuquières	322	290	266	329	188	117	20,17
Fontaine-Lavaganne	133	78	146	69	35	33	13,62
Fontenay-Torcy	23	15	31	30	29	5	25,60
Formerie	397	339	340	425	341	255	28,42
Fouilloy	40	29	41	36	34	21	27,18
Gaudechart	88	56	81	66	44	18	17,56
Gerberoy	16	9	17	17	20	12	35,16
Glatigny	45	44	62	40	20	9	12,95
Gourchelles	19	23	13	35	20	20	30,77
Grandvilliers	538	541	426	566	455	474	30,98
Grémévillers	98	78	115	69	55	28	18,69
Grez	64	43	65	57	28	13	15,19
Halloy	88	68	97	93	72	36	23,79
Hannaches	37	33	32	28	17	12	18,24
Hanvoile	135	97	149	132	67	31	16,08
Haucourt	31	26	30	34	17	3	14,18
Hautbos	43	27	38	30	22	9	17,95
Haute-Épine	55	42	59	49	46	17	23,51
Hécourt	27	32	27	31	22	14	23,53
Héricourt-sur-Thérain	31	20	35	22	9	7	12,60
Hétomesnil	83	42	61	51	28	22	17,42
La Neuville-sur-Oudeuil	84	47	77	73	49	15	18,43
La Neuville-Vault	32	32	27	43	13	9	14,10
Lachapelle-sous-	30	14	29	42	25	11	23,68
Lannoy-Cuillère	63	46	53	50	41	18	21,77
Lavacquerie	54	32	46	47	24	8	15,17
Laverrière	9	5	5	12	9	2	25,64
Le Hamel	39	29	31	38	13	19	18,93
Le Mesnil-Conteville	18	15	22	19	23	5	27,45
Lihus	89	60	95	80	49	29	19,40
Loueuse	23	23	22	34	26	17	29,66
Marseille-en-Beauvaisis	343	276	292	253	164	119	19,59
Martincourt	31	22	23	33	22	12	23,85
Moliens	249	220	240	195	129	63	17,54
Monceaux-l'Abbaye	55	40	42	39	28	16	20,01
Morvillers	92	79	94	103	45	35	17,78
Mureaumont	19	23	26	32	25	14	28,28
Offoy	25	20	27	7	25	5	27,52
Omécourt	42	37	49	25	31	7	19,90
Oudeuil	57	31	64	55	37	14	19,54
Pisseleu	109	96	103	77	52	14	14,64
Prévillers	65	24	55	34	18	11	14,29
Quincampoix-Fleuzy	62	57	60	82	95	45	34,99
Romescamps	144	100	106	106	73	46	20,70
Rothois	54	40	63	30	25	11	16,36
Roy-Boissy	75	62	67	66	50	28	22,49
Saint-Arnoult	33	32	29	37	42	25	33,80
Saint-Deniscourt	32	7	26	15	13	1	14,61
Saint-Maur	79	80	62	87	42	35	20,00
Saint-Omer-en-Chaussée	203	223	289	300	190	89	21,56
Saint-Quentin-des-Prés	57	53	57	76	37	19	18,73
Saint-Samson-la-Poterie	49	44	59	35	47	24	27,52
Saint-Thibault	72	49	56	62	49	19	22,15
Saint-Valery	11	13	10	16	10	4	21,54
Sarcus	62	35	55	52	40	29	25,09
Sarnois	78	49	78	62	34	33	20,06
Senantes	129	113	119	165	103	50	22,45
Sommereux	102	73	109	71	58	23	18,64
Songeons	195	171	156	216	175	173	32,09
Sully	29	20	29	35	32	18	30,82
Thérines	39	34	37	48	31	13	21,78
Thieuloy-Saint-Antoine	83	60	72	83	46	17	17,49
Villers-sur-Bonnières	38	21	38	45	14	4	11,25
Villers-Vermont	19	17	22	23	29	17	36,22
Vrocourt	5	1	4	12	9	7	42,11
Wambez	35	25	32	29	31	3	21,88

Tableau 35 – Evolution de la taille des ménages dans les communes de la CCPV. Sources : Insee, RP2013

Territoire	1968	1975	1982	1990	1999	2013
Abancourt	3,2	2,8	2,9	2,7	2,5	2,5
Achy	3,1	3,0	2,9	2,8	2,6	2,7
Bazancourt	3,6	3,2	3,4	2,8	2,9	2,3
Beaudéduit	3,4	3,5	2,9	2,4	2,4	2,6
Blargies	3,6	3,4	3,2	3,0	2,7	2,6
Blicourt	3,5	3,2	3,0	3,1	3,0	2,6
Bonnières	2,3	2,3	2,4	2,7	2,6	2,1
Boutavent	2,1	2,4	2,6	2,8	2,4	2,1
Bouvresse	3,8	4,1	3,3	3,0	3,0	2,8
Briot	3,2	3,2	2,9	2,8	2,6	2,5
Brombos	3,6	3,3	3,3	2,8	2,8	2,8
Broquiers	3,5	3,1	2,8	2,9	2,7	2,4
Buicourt	3,0	3,2	3,0	3,0	2,9	2,5
Campeaux	3,3	3,0	2,8	2,8	2,5	2,5
Canny-sur-Thérain	2,4	3,0	3,0	2,9	2,8	2,6
Cempuis	3,1	3,0	2,8	2,6	2,8	2,7
Crillon	3,2	3,2	3,1	3,1	2,9	2,6
Dameraucourt	2,9	3,0	2,8	3,0	2,5	2,5
Dargies	3,4	3,5	3,2	3,0	2,5	2,4
Elencourt	2,6	2,6	2,4	2,6	2,4	2,5
Ernemont-Boutavent	3,3	3,2	3,0	2,8	2,5	2,5
Escames	2,9	2,9	3,0	2,7	2,6	2,3
Escles-Saint-Pierre	3,1	2,9	2,9	2,8	2,5	2,7
Feuquières	4,3	3,5	3,1	2,8	2,7	2,4
Fontaine-Lavaganne	3,5	3,0	3,0	2,9	2,6	2,7
Fontenay-Torcy	2,5	2,8	2,9	2,6	2,3	2,5
Formerie	3,7	3,2	2,8	2,6	2,4	2,2
Fouilloy	3,3	3,2	2,7	2,5	2,6	2,4
Gaudechart	3,0	2,7	2,8	2,6	2,6	2,6
Gerberoy	3,1	2,9	2,5	2,5	2,4	2,0
Glatigny	3,0	2,9	2,6	2,7	2,6	2,6
Gourchelles	2,5	3,0	2,9	3,0	2,5	2,2
Grandvilliers	3,7	3,2	2,7	2,5	2,3	2,2
Grémévillers	3,4	3,2	2,9	2,8	2,8	2,6
Grez	2,7	2,7	2,7	3,1	2,5	2,5
Halloy	3,2	3,1	2,9	2,8	2,8	2,5
Hannaches	2,9	2,9	2,8	3,0	2,8	2,6
Hanvoile	3,4	3,3	3,1	2,9	2,8	2,6
Haucourt	4,0	3,2	3,0	3,4	3,2	2,8
Hautbos	3,2	2,8	2,6	2,9	2,7	2,7
Haute-Epine	2,7	3,0	2,8	2,7	2,8	2,6
Hécourt	2,9	3,0	2,8	2,8	2,6	2,4
Héricourt-sur-Thérain	2,5	3,4	3,2	2,9	2,3	2,6
Hétomesnil	3,2	3,7	2,9	3,1	3,0	2,8
La Neuville-sur-Oudeuil	4,3	3,6	3,4	3,1	2,9	2,7
La Neuville-Vault	4,9	3,8	3,1	3,3	3,2	2,7
Lachapelle-sous-Gerberoy	3,3	3,1	2,7	2,9	2,6	2,4
Lannoy-Cuillère	2,8	3,3	3,1	2,9	2,4	2,6
Lavacquerie	2,3	2,9	2,9	2,8	2,8	2,9
Laverrière	2,2	2,2	2,1	2,1	2,7	2,6
Le Hamel	3,8	3,4	3,4	3,1	3,0	2,6
Le Mesnil-Conteville	3,0	3,2	3,5	3,0	2,8	2,8
Lihus	2,9	2,9	2,7	2,8	2,4	2,7
Loueuse	3,3	3,6	3,4	2,9	2,8	2,4
Marseille-en-Beauvaisis	3,8	3,2	3,0	2,9	2,6	2,5
Martincourt	3,2	2,8	3,2	2,7	2,6	2,5
Moliens	3,1	3,0	2,8	2,8	2,6	2,5
Monceaux-l'Abbaye	3,2	3,8	3,8	3,2	3,0	2,6
Morvillers	3,5	3,4	3,2	3,1	2,8	2,5
Mureaumont	3,1	3,0	2,4	2,6	2,4	2,4
Offoy	3,2	3,2	2,6	3,0	2,8	2,9
Omécourt	4,1	3,8	3,4	3,6	3,0	2,7
Oudeuil	3,4	3,3	3,3	3,4	2,7	2,5
Pisseleu	3,3	3,1	3,4	3,5	3,4	2,9
Prévillers	2,5	2,7	2,9	3,1	2,4	2,9
Quincampoix-Fleuzy	3,0	3,0	2,9	2,7	2,6	2,3
Romescamps	3,0	3,1	2,8	2,7	2,7	2,6
Rothois	3,1	3,7	3,1	2,9	2,8	2,9
Roy-Boissy	3,2	2,9	3,0	2,9	2,7	2,6
Saint-Arnoult	3,5	3,9	3,2	3,0	2,5	2,3
Saint-Deniscourt	3,9	3,2	3,1	3,1	3,3	3,0
Saint-Maur	3,1	3,2	2,8	3,0	2,9	2,7
Saint-Omer-en-Chaussée	4,8	3,4	3,3	3,2	2,9	2,4
Saint-Quentin-des-Prés	2,5	3,0	2,9	2,9	3,0	2,6
Saint-Samson-la-Poterie	2,6	2,9	2,6	2,4	2,5	2,4
Saint-Thibault	3,1	3,6	3,5	3,2	3,0	2,8
Saint-Valery	4,7	3,8	4,1	3,6	2,6	3,0
Sarcus	2,9	2,8	2,7	2,6	2,8	2,7
Sarnois	3,1	3,4	3,3	2,8	2,9	2,7
Senantes	2,9	3,0	2,7	2,8	2,7	2,5
Sommereux	3,2	3,4	2,9	2,6	2,8	2,7
Songeons	2,8	2,7	2,7	2,4	2,4	2,2
Sully	2,7	2,5	2,5	2,4	2,5	2,4
Thérines	3,4	3,4	2,8	2,8	2,7	2,7
Thieuloy-Saint-Antoine	3,8	3,3	3,1	3,2	3,1	2,6
Villers-sur-Bonnières	3,6	3,3	2,8	3,1	3,1	3,0
Villers-Vermont	2,5	3,3	3,0	2,5	2,3	2,1
Vrocourt	2,2	2,4	2,0	2,8	2,5	1,8
Wambez	4,4	3,6	3,4	2,7	2,7	2,7

Tableau 36 – Répartition communale des maisons et appartements sur la CCPV. Sources : Insee, RP2013

Territoire	Logements	Maisons	Appartements	Part appartements
Abancourt	289	279	8	2,9%
Achy	172	169	3	1,7%
Bazancourt	60	60	0	0,0%
Beaudéduit	93	92	0	0,0%
Blargies	236	236	0	0,0%
Blicourt	143	139	3	2,0%
Bonnières	100	100	0	0,0%
Boutavent	53	52	0	0,0%
Bouvresse	76	72	3	3,9%
Briot	130	130	0	0,0%
Brombos	105	104	1	1,0%
Broquiers	106	106	0	0,0%
Buicourt	66	65	1	1,5%
Campeaux	247	241	3	1,2%
Canny-sur-Thérain	104	104	0	0,0%
Cempuis	214	209	2	1,0%
Crillon	206	201	5	2,5%
Daméraucourt	101	98	3	3,1%
Dargies	124	120	3	2,4%
Elencourt	25	25	0	0,0%
Ernemont-Boutavent	99	94	4	4,1%
Escames	116	111	5	4,3%
Escles-Saint-Pierre	71	69	1	1,3%
Feuquières	716	588	127	17,7%
Fontaine-Lavaganne	198	197	0	0,0%
Fontenay-Torcy	81	81	0	0,0%
Formerie	1115	855	206	18,5%
Fouilloy	103	102	0	0,0%
Gaudechart	154	144	10	6,5%
Gerberoy	81	75	6	7,4%
Glatigny	103	102	1	1,0%
Gourchelles	62	62	0	0,0%
Grandvilliers	1425	943	481	33,7%
Grémévillers	198	196	0	0,0%
Grez	124	121	0	0,0%
Halloy	210	199	10	4,8%
Hannaches	81	78	3	4,0%
Le Hamel	75	73	2	2,7%
Hanvoile	264	257	7	2,6%
Haucourt	57	57	0	0,0%
Hautbos	75	72	1	1,4%
Haute-Epine	117	117	0	0,0%
Hécourt	77	76	0	0,0%
Héricourt-sur-Thérain	56	56	0	0,0%
Hétomesnil	113	112	1	0,9%
Lachapelle-sous-Gerberoy	73	73	0	0,0%
Lannoy-Cuillère	139	136	2	1,4%
Lavacquerie	95	93	0	0,0%
Laverrière	20	17	3	16,0%
Lihus	179	179	0	0,0%
Loueuse	70	70	0	0,0%
Marseille-en-Beauvaisis	611	435	171	28,0%
Martincourt	63	62	0	0,0%
Le Mesnil-Conteville	49	46	2	4,1%
Moliens	482	447	30	6,3%
Monceaux-l'Abbaye	99	98	0	0,0%
Morvillers	207	200	6	3,0%
Mureaumont	67	67	0	0,0%
La Neuville-sur-Oudeuil	132	132	0	0,0%
La Neuville-Vault	68	64	4	5,9%
Offoy	52	52	0	0,0%
Omécourt	84	70	14	16,7%
Oudeuil	117	116	1	0,8%
Pisseleu	171	170	1	0,5%
Prévillers	85	79	5	5,4%
Quincampoix-Fleuzy	202	194	4	2,0%
Romescamps	250	230	18	7,2%
Rothois	91	84	5	5,8%
Roy-Boissy	166	163	2	1,2%
Saint-Arnoult	111	109	1	0,8%
Saint-Deniscourt	39	39	0	0,0%
Saint-Maur	172	170	0	0,0%
Saint-Omer-en-Chaussée	470	370	92	19,6%
Saint-Quentin-des-Prés	139	135	3	2,2%
Saint-Samson-la-Poterie	139	139	0	0,0%
Saint-Thibault	129	128	0	0,0%
Saint-Valery	22	20	0	0,0%
Sarcus	127	127	0	0,0%
Sarnois	139	135	3	2,2%
Senantes	306	302	1	0,3%
Sommereux	194	171	21	10,9%
Songeons	534	407	128	23,9%
Sully	92	88	4	4,4%
Therines	100	93	2	2,0%
Thieuloy-Saint-Antoine	150	144	3	2,1%
Villers-sur-Bonnières	65	65	0	0,0%
Villers-Vermont	84	83	0	0,0%
Vrocourt	25	25	0	0,0%
Wambez	65	65	0	0,0%

Tableau 37 – Répartition du parc de logements. Sources : Insee, RP2013

Territoire	Logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Part résidences secondaires	Part logements vacants
Formerie	1115	943	23	148	2,08%	13,3%
Escles-Saint-Pierre	71	54	8	9	11,75%	13,2%
Villers-sur-Bonnières	65	53	4	8	6,19%	12,4%
Laverrière	20	16	2	2	8,01%	12,0%
Thérines	100	76	13	11	13,00%	11,0%
Songeons	534	461	16	58	2,98%	10,8%
Lannoy-Cuillère	139	105	19	15	13,67%	10,8%
Feuquières	716	630	12	74	1,68%	10,3%
La Neuville-Vault	68	58	3	7	4,41%	10,3%
Fontenay-Torcy	81	54	19	8	23,51%	10,2%
Quincampoix-Fleuzy	202	175	7	20	3,52%	10,1%
Fouilloy	103	84	8	10	8,21%	10,0%
Sommereux	194	162	13	19	6,63%	9,9%
Halloy	210	185	5	20	2,38%	9,5%
Grandvilliers	1425	1277	15	133	1,07%	9,3%
Saint-Maur	172	144	12	16	6,97%	9,3%
Lihus	179	150	13	16	7,00%	9,2%
Sarcus	127	100	15	12	12,11%	9,1%
Crillon	206	174	14	19	6,55%	9,1%
Gerberoy	81	45	29	7	36,02%	8,7%
Villers-Vermont	84	61	16	7	18,73%	8,6%
Saint-Samson-la-Poterie	139	107	20	12	14,39%	8,6%
Hautbos	75	63	5	6	7,19%	8,6%
Morvillers	207	176	14	18	6,52%	8,5%
Abancourt	289	255	10	24	3,30%	8,4%
Roy-Boissy	166	134	18	14	10,72%	8,2%
Moliens	482	433	10	39	2,09%	8,2%
Wambez	65	58	3	5	4,06%	8,1%
Rothois	91	76	7	7	8,01%	8,0%
Gaudechart	154	136	6	12	3,90%	7,8%
Grez	124	106	8	10	6,37%	7,8%
Briot	130	109	11	10	8,46%	7,7%
Romescamps	250	219	12	19	4,80%	7,6%
Sully	92	68	17	7	18,43%	7,6%
Prévillers	85	72	6	6	7,57%	7,6%
Buicourt	66	55	6	5	8,92%	7,4%
Senantes	306	264	20	22	6,50%	7,3%
Omécourt	84	72	6	6	7,14%	7,1%
Bonnières	100	75	18	7	18,25%	7,1%
Dargies	124	105	11	9	8,55%	7,0%
Marseille-en-Beauvaisis	611	564	4	43	0,70%	7,0%
Gourchelles	62	58	0	4	0,00%	7,0%
Escames	116	95	13	8	11,21%	6,9%
Campeaux	247	215	15	17	6,07%	6,9%
Beaudéduit	93	78	8	6	9,08%	6,8%
Blargies	236	204	17	16	7,14%	6,7%
Héricourt-sur-Thérain	56	47	6	4	9,84%	6,6%
Bouvresse	76	65	6	5	7,78%	6,5%
Achy	172	150	11	11	6,40%	6,4%
Boutavent	53	46	3	3	6,31%	6,3%
Canny-sur-Thérain	104	86	12	6	11,35%	6,2%
Saint-Quentin-des-Prés	139	114	17	8	12,30%	5,8%
Lachapelle-sous-Gerberoy	73	63	6	4	8,20%	5,5%
Lavacquerie	95	73	17	5	17,61%	5,4%
Le Hamel	75	64	7	4	9,33%	5,3%
Hétomesnil	113	103	4	6	3,54%	5,3%
Fontaine-Lavaganne	198	179	8	10	4,23%	5,3%
Thieuloy-Saint-Antoine	150	138	4	8	2,87%	5,0%
Glatigny	103	83	14	5	13,96%	5,0%
Saint-Deniscourt	39	32	6	2	14,82%	4,9%
Cempuis	214	191	13	10	5,85%	4,9%
Broquiers	106	100	1	5	0,95%	4,7%
Monceaux-l'Abbaye	99	84	10	5	10,57%	4,7%
Oudeuil	117	104	7	5	6,25%	4,7%
Saint-Thibault	129	111	12	6	9,30%	4,7%
Saint-Valery	22	21	0	1	0,00%	4,5%
Martincourt	63	57	4	3	5,57%	4,5%
Bazancourt	60	55	3	3	4,44%	4,4%
Blicourt	143	125	11	6	8,04%	4,4%
Loueuse	70	60	7	3	10,12%	4,3%
Hanvoile	264	232	21	11	7,93%	4,2%
Ernemont-Boutavent	99	77	17	4	17,59%	4,1%
Saint-Omer-en-Chaussée	470	445	6	19	1,28%	4,0%
Hécourt	77	62	12	3	15,58%	3,9%
Hannaches	81	60	18	3	22,03%	3,9%
Offoy	52	38	12	2	22,92%	3,8%
Haucourt	57	51	4	2	7,02%	3,5%
Haute-Epine	117	102	11	4	9,40%	3,4%
Pisseleu	171	156	9	6	5,38%	3,4%
La Neuville-sur-Oudeuil	132	126	2	4	1,23%	3,1%
Saint-Arnoult	111	86	22	3	19,42%	3,1%
Mureaumont	67	58	6	2	9,14%	3,0%
Brombos	105	99	3	3	2,97%	3,0%
Daméraucourt	101	90	8	3	7,50%	2,8%
Grémévillers	198	171	24	3	12,22%	1,6%
Sarnois	139	125	13	1	9,49%	0,7%
Le Mesnil-Conteville	49	36	13	0	26,53%	0,0%
Vrocourt	25	20	5	0	19,65%	0,0%
Elencourt	25	22	3	0	12,00%	0,0%

Tableau 38 – Evolution de la répartition des logements selon le mode d'occupation principal. Sources : Insee, RP2013

Territoire	Résidences principales			Résidences secondaires			Logements vacants		
	1968	1990	2013	1968	1990	2013	1968	1990	2013
CCPV	7553	9387	13010	1084	1768	929	521	860	1157
Abancourt	166	214	255	7	35	10	8	7	24
Achy	81	113	150	30	13	11	4	5	11
Bazancourt	34	43	55	1	10	3	6	3	3
Beaudéduit	63	64	78	10	13	8	1	7	6
Blargies	130	151	204	8	24	17	11	16	16
Blicourt	67	87	125	10	21	11	1	6	6
Bonnières	54	61	75	31	32	18	2	1	7
Boutavent	31	29	46	1	3	3	1	3	3
Bouvresse	45	51	65	1	5	6	2	3	5
Briot	84	93	109	9	14	11	5	8	10
Brombos	53	66	99	10	13	3	3	5	3
Broquiers	54	73	100	9	3	1	3	5	5
Buicourt	35	42	55	6	13	6	1	6	5
Campeaux	134	154	215	15	46	15	14	14	17
Canny-sur-Thérain	49	43	86	9	29	12	8	2	6
Campuis	111	113	191	21	25	13	7	14	10
Crillon	131	144	174	16	19	14	13	13	19
Daméraucourt	57	62	90	12	14	8	4	6	3
Dargies	73	72	105	17	25	11	8	6	9
Elencourt	14	14	22	1	9	3	1	2	0
Ernemont-Boutavent	49	50	77	12	24	17	6	8	4
Escames	63	67	95	14	23	13	1	7	8
Escles-Saint-Pierre	47	41	54	12	20	8	1	4	9
Feuquières	354	502	630	28	31	12	23	50	74
Fontaine-Lavaganne	87	107	179	26	25	8	14	8	10
Fontenay-Torcy	43	42	54	13	18	19	1	7	8
Formerie	560	810	943	7	35	23	41	66	148
Fouilloy	77	69	84	2	13	8	2	6	10
Gaudechart	67	95	136	14	18	6	4	3	12
Gerberoy	35	55	45	41	16	29	1	7	7
Glatigny	38	49	83	16	30	14	4	0	5
Gourchelles	51	40	58	6	13	0	0	5	4
Grandvilliers	658	1016	1277	29	33	15	12	81	133
Grémévillers	85	103	171	24	40	24	12	7	3
Grez	58	68	106	2	14	8	3	19	10
Halloy	109	142	185	13	23	5	6	11	20
Hannaches	46	45	60	10	11	18	1	6	3
Le Hamel	38	37	64	6	17	7	4	3	4
Hanvoile	114	147	232	38	45	21	10	8	11
Haucourt	19	35	51	5	11	4	1	3	2
Hautbos	30	37	63	5	8	5	4	3	6
Haute-Epine	64	67	102	16	22	11	3	4	4
Hécourt	40	39	62	10	21	12	6	5	3
Héricourt-sur-Thérain	30	25	47	4	14	6	5	2	4
Hétomesnil	62	59	103	7	14	4	4	9	6
Lachapelle-sous-Gerberoy	36	47	63	8	15	6	4	4	4
Lannoy-Cuillère	85	79	105	12	32	19	3	9	15
Lavacquerie	61	59	73	12	21	17	2	5	5
Laverrière	9	11	16	1	0	2	0	0	2
Lihus	104	113	150	21	24	13	6	14	16
Loueuse	51	47	60	5	16	7	5	2	3
Marseille-en-Beauvaisis	226	321	564	32	23	4	20	33	43
Martincourt	33	40	57	6	8	4	2	3	3
Le Mesnil-Conteville	36	29	36	6	15	13	0	2	0
Moliens	266	311	433	19	26	10	7	17	39
Monceaux-l'Abbaye	39	49	84	7	23	10	2	4	5
Morvillers	114	127	176	8	16	14	8	10	18
Mureaumont	43	44	58	8	17	6	6	2	2
La Neuville-sur-Oudeuil	55	87	126	25	18	2	4	4	4
La Neuville-Vault	15	33	58	4	7	3	1	0	7
Offoy	32	26	38	6	11	12	0	6	2
Omécourt	37	40	72	3	13	6	5	3	6
Oudeuil	34	60	104	9	15	7	3	0	5
Pisseleu	51	76	156	13	21	9	6	6	6
Prévillers	32	38	72	0	5	6	0	11	6
Quincampoix-Fleuzy	107	151	175	9	24	7	6	8	20
Romescamps	150	160	219	7	27	12	10	20	19
Rothois	41	44	76	10	16	7	4	2	7
Roy-Boissy	70	93	134	12	30	18	9	9	14
Saint-Arnoult	69	57	86	10	33	22	6	7	3
Saint-Deniscourt	13	15	32	8	15	6	1	2	2
Saint-Maur	99	103	144	17	26	12	8	21	16
Saint-Omer-en-Chaussée	176	324	445	30	16	6	12	16	19
Saint-Quentin-des-Prés	68	83	114	7	19	17	3	5	8
Saint-Samson-la-Poterie	99	81	107	21	34	20	7	17	12
Saint-Thibault	69	55	111	11	30	12	10	14	6
Saint-Valery	13	16	21	3	3	0	2	0	1
Sarcus	95	82	100	14	24	15	20	16	12
Sarnois	78	76	125	13	12	13	6	9	1
Senantes	142	180	264	18	53	20	11	10	22
Sommereux	105	122	162	9	17	13	1	6	19
Songeons	261	334	461	27	47	16	22	67	58
Sully	41	52	68	21	29	17	2	1	7
Thérines	47	56	76	12	21	13	7	8	11
Thieuloy-Saint-Antoine	49	96	138	4	7	4	3	7	8
Villers-sur-Bonnières	25	36	53	14	11	4	2	5	8
Villers-Vermont	47	43	61	8	21	16	5	3	7
Vrocourt	14	12	20	3	10	5	3	1	0
Wambez	26	43	58	7	12	3	5	7	5

Tableau 39 – Occupation des résidences Principales.

Sources : Insee, RP2013

Territoire	Logement	Propriétaire	Locataire	Locataire HLM	Logé gratuitement
Abancourt	289	177	72	27	6
Achy	172	134	14	1	2
Bazancourt	60	43	9	1	3
Beaudéduit	93	72	7	0	0
Blargies	236	167	30	3	7
Blicourt	143	105	18	1	2
Bonnières	100	65	9	0	1
Boutavent	53	36	8	0	2
Bouvresse	76	49	14	0	2
Briot	130	99	9	1	1
Brombos	105	85	12	2	1
Broquiers	106	86	14	0	0
Buicourt	66	48	7	1	0
Campeaux	247	182	27	4	6
Canny-sur-Thérain	104	77	8	0	1
Campuis	214	178	9	1	3
Crillon	206	148	24	0	3
Daméraucourt	101	74	14	2	2
Dargies	124	94	9	0	2
Elencourt	25	22	0	0	0
Ernemont-Boutavent	99	66	10	1	1
Escames	116	75	19	0	1
Escles-Saint-Pierre	71	44	6	0	4
Feuquières	716	341	284	205	5
Fontaine-Lavaganne	198	154	22	0	3
Fontenay-Torcy	81	49	4	0	1
Formerie	1115	473	446	199	24
Fouilloy	103	71	9	0	4
Gaudechart	154	118	15	0	3
Gerberoy	81	36	9	0	0
Glatigny	103	73	11	0	0
Gourchelles	62	52	6	0	0
Grandvilliers	1425	562	687	404	28
Grémévillers	198	141	28	0	2
Grez	124	86	18	0	2
Halloy	210	159	23	0	3
Hannaches	81	46	14	0	0
Le Hamel	75	53	10	0	1
Hanvoile	264	193	38	1	1
Haucourt	57	50	1	0	0
Hautbos	75	54	8	0	1
Haute-Epine	117	85	14	10	3
Hécourt	77	52	10	0	0
Héricourt-sur-Thérain	56	40	5	0	2
Hétomesnil	113	89	14	0	0
Lachapelle-sous-Gerberoy	73	59	3	0	1
Lannoy-Cuillère	139	93	10	0	2
Lavacquerie	95	69	4	0	0
Laverrière	20	14	2	0	0
Lihus	179	138	10	0	2
Loueuse	70	54	6	1	0
Marseille-en-Beauvaisis	611	249	298	183	17
Martincourt	63	52	3	0	1
Le Mesnil-Conteville	49	32	2	0	2
Moliens	482	294	131	46	8
Monceaux-l'Abbaye	99	70	13	1	1
Morvillers	207	138	38	16	1
Mureaumont	67	52	7	0	0
La Neuville-sur-Oudeuil	132	113	13	0	1
La Neuville-Vault	68	52	5	0	1
Offoy	52	36	0	0	2
Omécourt	84	56	15	1	1
Oudeuil	117	94	9	1	1
Pisseleu	171	140	13	0	3
Prévillers	85	61	9	0	2
Quincampoix-Fleuzy	202	146	28	0	1
Romescamps	250	162	57	31	0
Rothois	91	66	9	0	1
Roy-Boissy	166	117	15	1	2
Saint-Arnoult	111	67	16	0	4
Saint-Deniscourt	39	30	2	0	0
Saint-Maur	172	109	33	19	3
Saint-Omer-en-Chaussée	470	276	163	61	6
Saint-Quentin-des-Prés	139	83	24	0	7
Saint-Samson-la-Poterie	139	92	12	1	3
Saint-Thibault	129	83	24	8	4
Saint-Valery	22	17	1	0	3
Sarcus	127	81	17	5	1
Sarnois	139	107	14	0	4
Senantes	306	236	24	4	4
Sommereux	194	130	29	7	3
Songeons	534	285	166	44	9
Sully	92	59	9	0	0
Thérines	100	67	8	0	1
Thieuloy-Saint-Antoine	150	94	42	28	2
Villers-sur-Bonnières	65	49	4	0	0
Villers-Vermont	84	54	6	0	1
Vrocourt	25	18	3	0	0
Wambez	65	53	4	0	1

Tableau 40 – Evolution de la construction neuve.

Sources : Sit@del2 - Logements commencés par utilisation et par commune (2006-2015) - données arrêtées à fin avril 2017 / Réalisation Groupe PLUiH

Territoire	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Abancourt	1	9	3	1	0	1	2	1	0	0
Achy	4	1	5	7	5	3	0	0	0	0
Bazancourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Beaudéduit	2	1	0	1	2	0	1	0	0	0
Blargies	2	2	0	1	6	8	4	5	1	0
Blicourt	1	6	0	0	3	1	3	1	0	0
Bonnières	1	0	0	0	2	1	0	1	0	0
Boutavent	2	2	0	4	0	3	0	0	2	0
Bouvresse	4	3	1	0	0	0	0	0	0	1
Briot	2	1	1	1	2	1	7	0	3	1
Brombos	0	2	0	2	2	1	1	0	1	0
Broquiers	1	2	4	2	2	1	0	0	0	0
Buicourt	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0
Campeaux	3	4	3	1	0	0	0	1	0	0
Canny-sur-Thérain	2	5	2	2	1	3	1	1	2	0
Campuis	2	4	0	1	11	10	2	1	1	0
Crillon	0	0	2	0	2	11	4	1	13	2
Daméraucourt	2	0	1	1	0	2	1	0	1	1
Dargies	1	2	0	4	1	2	3	0	2	0
Elencourt	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Ernemont-Boutavent	4	0	1	0	2	0	2	1	1	1
Escames	1	0	0	0	1	1	1	0	0	0
Escles-Saint-Pierre	1	1	4	1	1	0	0	0	0	2
Feuquières	3	1	4	32	1	2	0	0	1	2
Fontaine-Lavaganne	8	7	3	0	4	1	2	2	0	0
Fontenay-Torcy	0	1	2	0	3	3	1	1	0	0
Formerie	10	18	2	21	3	2	1	16	1	1
Fouilloy	5	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Gaudechart	7	3	2	2	4	1	0	0	1	0
Gerberoy	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Glatigny	5	8	3	1	1	0	0	0	0	0
Gourchelles	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grandvilliers	14	12	5	7	14	21	4	2	7	2
Grémévillers	4	9	4	0	6	0	7	4	2	3
Grez	3	4	2	4	4	4	4	1	0	0
Halloy	1	4	0	0	1	1	0	0	2	1
Hannaches	2	1	2	2	0	0	1	0	0	1
Le Hamel	4	0	1	0	1	1	1	2	0	0
Hanvoile	3	3	1	4	0	1	15	1	18	2
Haucourt	0	3	1	0	1	1	0	0	0	0
Hautbos	3	1	3	1	2	3	4	0	1	0
Haute-Epine	2	1	1	0	1	0	3	1	0	0
Hécourt	1	0	0	1	0	2	0	1	0	0
Héricourt-sur-Thérain	0	0	1	3	2	3	1	1	1	0
Hétomesnil	1	5	9	2	6	5	1	1	1	0
Lachapelle-sous-	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0
Lannoy-Cuillère	2	3	2	5	1	1	2	0	0	0
Lavacquerie	1	1	1	0	0	0	0	0	1	0
Laverrière	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Lihus	0	5	6	4	6	2	2	2	0	2
Loueuse	1	1	0	0	0	1	0	0	2	0
Marseille-en-Beauvaisis	3	19	4	87	0	36	0	0	0	0
Martincourt	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Le Mesnil-Conteville	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0
Moliens	2	16	6	4	8	16	0	13	4	3
Monceaux-l'Abbaye	1	2	4	2	1	1	3	2	0	0
Morvillers	6	1	0	0	0	4	2	0	1	0
Mureaumont	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
La Neuville-sur-Oudeuil	1	8	1	1	0	0	0	0	0	2
La Neuville-Vault	4	3	1	2	3	0	5	4	1	0
Offoy	3	1	1	2	1	2	1	0	0	0
Omécourt	1	1	1	2	0	3	0	3	0	1
Oudeuil	2	2	2	0	1	2	0	1	0	1
Pisseleu	5	5	4	2	3	3	4	4	0	6
Prévillers	6	6	7	3	3	0	1	0	0	0
Quincampoix-Fleuzy	2	0	4	0	2	3	0	4	0	1
Romescamps	3	7	4	6	2	3	1	0	1	2
Rothois	3	6	0	1	4	0	1	1	2	0
Roy-Boissy	1	3	0	1	3	2	1	1	1	0
Saint-Arnoult	0	2	0	2	3	2	1	0	0	0
Saint-Deniscourt	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0
Saint-Maur	2	6	3	2	0	1	1	10	1	0
Saint-Omer-en-Chaussée	9	5	2	2	1	0	1	1	16	1
Saint-Quentin-des-Prés	2	6	3	2	3	2	0	0	0	1
Saint-Samson-la-Poterie	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Thibault	1	0	3	0	5	1	1	0	0	1
Saint-Valery	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sarcus	1	2	1	0	0	0	1	0	0	0
Sarnois	3	3	7	4	1	1	1	1	0	0
Senantes	1	1	1	1	3	1	1	0	0	1
Sommereux	0	0	6	4	9	1	11	4	0	0
Songeons	10	6	5	0	2	6	5	1	0	2
Sully	2	0	0	0	1	0	3	0	0	0
Thérines	2	2	0	1	0	3	1	0	1	0
Thieuloy-Saint-Antoine	1	4	2	6	0	3	5	3	2	0
Villers-sur-Bonnières	0	1	0	2	1	0	0	0	0	0
Villers-Vermont	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Vrocourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Wambez	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0

SYNTHESE : PAYSAGES

Constat
La prédominance du caractère rural affirmé.
La grande diversité des ambiances et des formes urbaines.
Un cadre de vie d'exception
L'apparition d'éoliennes modifiant les paysages

Perspectives :
Disparition des pâtures et des haies les accompagnant
Disparition du courtil, des larris
Perte du caractère agricole par la transformation ou la disparition des fermes (mutation du bâti, notamment des grandes fermes, fermes-châteaux ou moulins)

Enjeux :
Préserver la qualité du paysage rural et notamment les liaisons entre paysage des bourgs et grands paysages agricoles, mais aussi présence forte du végétal en tant qu'élément constitutif de l'espace public
Maintenir/restaurer les milieux ouverts tels que les larris
Concentration des opérations d'urbanisme sur les dents creuses
Maintenir les grandes fermes, symboles de la vocation agricole du paysage, même si cela passe par un changement d'occupation
N'implanter les éoliennes que dans les paysages en mutation



ANNEXES



ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS D'AMENAGEMENT

Objectifs locaux environnementaux de référence (PER Picardie)

Stratégie régionale pour le patrimoine naturel de Picardie, 2008

La stratégie régionale pour le patrimoine naturel de Picardie en 2008 identifie 3 défis, 4 orientations et 18 projets opérationnels :

- Associer les picards à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel régional
- Renforcer et mutualiser la connaissance et les compétences, coordonner et évaluer les politiques en faveur de la biodiversité
- Prendre en compte le patrimoine naturel dans l'aménagement, le développement et la gestion des territoires picards
- Consolider la trame verte et bleue (réseau régional des espaces naturels)

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

En cours de définition, attendu pour 2013-2014

Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH), 2005

Les orientations régionales forestières, outre des objectifs de production, prennent en compte la biodiversité dans les modes de gestion :

- Développement des connaissances et de la gestion des niveaux de population de la grande faune sauvage (cervidés, sangliers…)
- Conservation, restauration, gestion des larris, du bocage, des talus et bandes enherbées,
- Conservation des zones humides naturelles et aménagement des zones artificielles,
- Réduction des nuisances dues aux espèces exogènes,
- Définition et inventaire des couloirs biologiques, maintien et restauration de leurs fonctionnalités.

Améliorer et diffuser les connaissances sur les espèces sauvages.

Agenda 21

Les actions 42 et 43 de l'Agenda 21 de l'Oise participent à la prévention, la gestion et la valorisation du patrimoine isarien. Par ailleurs, les actions 44 et 45 œuvrent à assurer la protection et la gestion des ressources en eau.

L'analyse de l'articulation avec les autres documents d'aménagement doit permettre d'apprécier les relations et la cohérence du PLU avec les autres documents d'urbanisme et plans et programmes également soumis à une procédure d'évaluation environnementale, dans les formes prévues par les décrets n°2005-608 et 613 du 27 mai 2005.

d. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Selon le **SDAGE Seine-Normandie**, les 2/3 Sud de la Communauté de Communes font partie de 3 unités hydrographiques différentes : l'unité hydrographique de la Bresle au Nord-Ouest (Sav. 7), l'unité hydrographique de l'Epte au Sud-Ouest (Sav. 13) et l'unité hydrographique du Thérain au Sud et en partie centrale (Sav. 14).

Selon le **SDAGE Artois-Picardie**, le 1/3 Nord du territoire intercommunal fait partie de la masse d'eau superficielle Selle/Somme (FRAR51).

Ces deux SDAGE définissent des défis/enjeux listés ici :

SDAGE Seine-Normandie	SDAGE Artois-Picardie
• Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques • Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques • Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants • Protéger et restaurer la mer et le littoral • Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future • Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides • Gestion de la rareté de la ressource en eau • Limiter et prévenir le risque d'inondation	• Maintenir et améliorer la biodiversité des milieux aquatiques • Garantir une eau potable en qualité et quantité satisfaisante • S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations • Protéger le milieu marin • Mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes avec le domaine de l'eau

Les **mesures préconisées** pour chacune de ces entités hydrographiques sont reportées ci-dessous.

Unité hydrographique du Thérain
Réduction des pollutions des collectivités • Réhabilitation du réseau pluvial • Reconstruction ou création de STEP (Station d'Epuration) avec traitement suffisant • Traitement des eaux usées au-delà de la directive ERU
Réduction des pollutions des industries • Maintien des performances de collecte ou de traitement des effluents • Prévention des pollutions accidentelles • Réduction des substances dangereuses et des pollutions hors substances dangereuses
Protection et restauration des milieux • Restauration hydromorphologique de cours d'eau • Restauration de la continuité écologique
Réduction des pollutions agricoles • Réduction des transferts de fertilisants • Réduction des apports de fertilisants et pesticides
Connaissance et gouvernance • Mise en place ou renforcement d'un SAGE • Mise en place d'outils de gestion concertée • Mesures de formations, conseil, sensibilisation ou animation • Etude globale et schéma directeur
Unité hydrographique de la Bresle
Gestion des déchets contribuant au bon état des eaux
Réduction des pollutions des collectivités • Réhabilitation du réseau pluvial • Réhabilitation du réseau d'eaux usées • Traitement des eaux usées au-delà de la directive ERU • Equiper une STEP d'un traitement suffisant
Réduction des pollutions des industries • Prévention des pollutions accidentelles
Réduction des pollutions agricoles • Réduction des transferts de fertilisants et d'intrants • Elaboration d'un programme d'action Erosion • Réduction des effluents issus d'une pisciculture • Réduction des apports de fertilisants et pesticides
Protection et restauration des milieux • Restauration hydromorphologique de cours d'eau • Restauration de la continuité écologique
Connaissance et gouvernance • Mise en place ou renforcement d'un SAGE • Etude transversale

Unité hydrographique de l'Epte
Gestion des déchets contribuant au bon état des eaux
Réduction des pollutions des collectivités • Réhabilitation du réseau pluvial • Réhabilitation du réseau d'assainissement • Equiper une STEP d'un traitement suffisant
Réduction des pollutions des industries • Maintien des performances de collecte ou de traitement des effluents • Réduction des pollutions hors substances dangereuses
Réduction des pollutions agricoles • Réduction des transferts de fertilisants • Elaboration d'un programme d'action Erosion • Réduction des apports de fertilisants et pesticides
Protection et restauration des milieux • Restauration hydromorphologique de cours d'eau • Restauration de la continuité écologique
Connaissance et gouvernance • Etude transversale • Mise en place d'outils de gestion concertée
Masse d'eau superficielle de la Selle/Somme
Agriculture • Elaborer un plan d'action sur une AAC (Aire d'Alimentation de Captage) • Limiter les apports en pesticides et fertilisants • Limiter les transferts de fertilisants et d'intrants, et l'érosion • Mettre en place des pratiques pérennes
Assainissement • Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif • Construire ou aménager un dispositif de stockage, de traitement ou de valorisation des boues d'épuration / matières de vidange • Equiper une STEP d'un traitement suffisant • Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales • Reconstruire ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées
Ressource • Mettre en place des pratiques pérennes • Mener une action découlant de l'arrêté de DUP (en périmètres de protection) • Elaborer un plan d'action sur une ou plusieurs AAC • Améliorer la qualité d'une usine de traitement pour l'alimentation en eau potable • Sécuriser l'accès et l'alimentation en eau potable
Industrie • Mesures de réduction des pollutions hors substances dangereuses • Mesures de réduction des substances dangereuses
Milieux aquatiques • Aménager ou supprimer des ouvrages • Schéma directeur ou étude globale • Restauration d'un cours d'eau • Entretien d'un cours d'eau

Les orientations du PLUi intègrent un certain nombre de mesures visant à la gestion de la ressource en eau ; celles-ci concernent des objectifs de préservation de la qualité de l'eau, de gestion de l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et de protection et mise en valeur des zones humides.

Compte tenu de ces objectifs, le PLUi tel qu'il est défini, est compatible avec les objectifs des SDAGE que sont « améliorer la qualité générale des eaux superficielles et souterraines » et « maintenir, préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques et les zones humides ».

e. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE RESEAU NATURA 2000

Protéger la diversité biologique est un objectif majeur des politiques environnementales mondiale, européenne ou française. Afin de répondre à ce défi, l'Union européenne a mis en place le réseau NATURA 2000. Rompant avec la tradition de protection stricte et figée des espaces et des espèces, l'approche proposée par la démarche NATURA 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales.

Aucune procédure d'autorisation nouvelle n'est créée. Mais les projets susceptibles d'affecter de façon notable les habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents dans un site NATURA 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

Aucun projet d'aménagement communal prévu au PLUi ne s'inscrit sur les zones NATURA 2000 recensées sur le territoire.

Le projet d'urbanisme de la Communauté de Communes Picardie Verte n'aura donc aucune incidence sur ces sites. Le PLUi s'inscrit donc bien en compatibilité avec les préconisations de la démarche NATURA 2000.

f. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PPRI DES VALLEES DU THERAIN AMONT ET DU PETIT THERAIN

Une partie des communes de la Communauté de Communes fait l'objet d'un PPRI prescrit et approuvé. Le zonage du PPRi est reporté au plan de zonage du PLUi.

Aucun des projets d'aménagement de la Communauté de Communes et de ses communes constitutives n'est situé au sein des limites du PPRi.

Le PLUi de la Communauté de Communes Picardie Verte s'inscrit donc bien en compatibilité avec le PPRi des vallées du Thérain amont et du Petit Thérain.

g. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PDEDMA

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés a pour objet d'orienter et de coordonner la gestion des déchets sur le territoire départemental.

Il concerne les déchets des ménages et ceux qui, comme les DIB, peuvent relever du fait de leur nature et de leur faible caractère polluant des mêmes installations, qu'ils soient ou non collectés par les communes, c'est-à-dire :

- les ordures ménagères : déchets produits par les ménages, • les encombrants (électroménager, meubles…),
- les déchets ménagers spéciaux : huiles moteur, peintures, solvants… • les déchets inertes, déblais, gravats provenant des travaux publics ou des particuliers,
- les déchets végétaux produits par les collectivités locales, les particuliers, les entreprises,
- les déchets industriels banals : déchets non toxiques générés par l'activité économique,
- les résidus d'épuration : boues de stations d'épuration, de production d'eau potable…

Les orientations du plan actualisé sont :

- la poursuite et l'amplification de l'effort de valorisation,
- la mise en place d'équipements de valorisation et de traitement des déchets ultimes ou incinérables,
- la prise en compte des partenaires extérieurs au département pour la gestion des déchets dans les zones périphériques du département,
- la maîtrise et l'harmonisation des coûts,
- la mise en place des mesures d'accompagnement et d'élargissement du plan :
    - amélioration de la prise en compte de déchets spécifiques (matières de vidange, déchets ménagers spéciaux…),
    - réhabilitation des décharges brutes,
    - promotion de la réduction à la source de la production de déchets,
    - coordination de l'information et de la communication,

- le suivi du plan et son actualisation en fonction de l'amélioration des connaissances des gisements, des flux et des coûts, des évolutions économiques et réglementaires…

Objectifs

Pour la valorisation matière, les objectifs du plan concernent le recyclage des ordures ménagères (verre, papier, carton, plastiques…) en pourcentage du poids des ordures ménagères était de 13,9 % en 1999, les objectifs fixés par le plan sont de 22 % en 2005 et 2010.

Concernant la valorisation organique, le recyclage des déchets verts et de la partie fermentescible des ordures ménagères en pourcentage du poids des ordures ménagères et des déchets verts était de 10,8 % en 1999, les objectifs fixés par le plan sont de 19 % en 2005 et 30 % en 2010.

Le projet d'aménagement porté par le PLU ne change pas les valeurs de déchets produits de manière sensible. On peut considérer que le PLU respecte le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilée (PDEDMA) approuvé le 11 septembre 1995.

h. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PREDD

Suite à une délibération en date du 27 octobre 2006, le Conseil régional de Picardie assure la coordination des opérations de mise en place du Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) dans le cadre de la révision des documents suivants :

- Le Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) élaboré en Picardie sous l'autorité du Préfet de Région et adopte le 1er février 1996 pour une durée de dix ans ;
- Le Plan Régional d'Elimination des Déchets à Risques d'Activités de Soins (PREDAS) approuvé également le 1er février 1996.

Les catégories de déchets prises en compte sont :

- Les déchets dangereux issus de l'industrie, des services, du commerce et de l'artisanat (DDA),
- Les déchets dangereux du BTP y compris les déchets d'amiante,
- Les déchets dangereux issus de l'activité agricole,
- Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) produits par les établissements de santé, les secteurs Libéraux, les patients en auto-traitements et les services vétérinaires,
- Les déchets dangereux, y compris les déchets à risque infectieux, produits par les centres de recherche et les établissements d'enseignement,
- Les déchets dangereux des ménages (DDM).

Sont exclus du champ d'étude les déchets explosifs ou radioactifs, qui font l'objet de plans de gestion spécifique.

Les orientations régionales retenues pour une meilleure gestion des déchets dangereux sont reprises ici. Chacune de ces orientations est associée à des objectifs à l'échéance 2020 :

Orientation n°1	Incitation à la réduction de la production de déchets dangereux et de leur nocivité
Objectifs	• promouvoir la réduction de la production de déchets dangereux : encourager une consommation responsable, l'emploi de produits moins toxiques, de produits éco-conçus, limiter la surconsommation • promouvoir et accompagner les démarches d'éco-conception, l'emploi des Meilleures Techniques Disponibles (BREF), mise en place des technologies propres et du zéro rejet • encourager une meilleure maitrise de la production de Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)
Orientation n°2	Optimisation de la collecte et de la prise en charge des flux diffus (des ménages, d'activités industrielles et artisanales et des DASRI)
Objectifs	• diagnostiquer l'offre de service de collecte des Déchets Dangereux Diffus des Ménages (DDDM) et des Activités industrielles et artisanales (DDDA) • optimiser la collecte des DDDM • optimiser la collecte des DDDA • optimiser la collecte des DDD produits par les établissements publics et d'enseignement • poursuivre les opérations collectives (de collecte ou non) des DDDA par branches d'activités

	• développer la collecte et le regroupement des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) diffus
Orientation n°3	Privilégier la valorisation (matière ou énergétique) et rationaliser le traitement
Objectifs	• accompagner la recherche, ainsi que le développement d'activités de valorisation • développer la valorisation énergétique et matière des DD suivants : huiles usées, solvants usés, autres déchets liquides et acides/bases • concertation et suivi des performances des installations de traitement des déchets dangereux
Orientation n°4	Incitation au transport multimodal des déchets dangereux (à impact environnemental moindre ou égal que celui du transport routier), prioritairement aux déchets parcourant de grandes distances
Objectifs	• sensibilisation au respect du principe de proximité • initier le développement du transport multimodal : incitation au transport multimodal à impact environnemental moindre ou égal à celui du transport routier seul

Le projet du PLUi de la Communauté de Communes Picardie Verte n'a que peu d'impact sur la production de déchets. Il n'est pas prévu de créer de site de stockage. Les terres agricoles, faibles en surfaces ne modifieront pas les possibilités de la filière de valorisation à mettre en place.

i. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES

Le **Schéma départemental des Carrières de l'Oise** a été approuvé par arrêté préfectoral du 14 octobre 2015.

Une carte du zonage permet de cibler les zones à enjeux.

Le zonage rouge couvre des enjeux non compensables ou très difficilement, c'est-à-dire dont la disparition ne pourrait être comblée par des mesures compensatoires. L'orientation retenue est l'évitement d'extraction de matériaux. Sont considérés comme présentant des enjeux forts et non compensables des habitats rares et fragiles d'espèces floristiques ou faunistiques concernés par des mesures de protection, des inventaires scientifiques ou autres démarches visant à signaler leur valeur patrimoniale.

Le zonage jaune dans lequel il faut prendre en compte de manière approfondie certains enjeux locaux lors de l'étude d'impact des projets. L'orientation retenue est la réduction et/ou la compensation des impacts. La remise en état doit garantir la qualité résiduelle du milieu dans le cadre des mesures de réduction mises en place sur site.

Le zonage violet correspond à la cartographie des interdits réglementaires d'exploitation de carrières. Il tient compte des documents de planification existants que sont les deux SDAGE Artois-Picardie et Seine-Normandie et les règlements des PPRi approuvés.

Deux carrières sont **en cours d'activité** sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte, représentées par une étoile sur la carte. Toutes deux exploitent la craie. La carrière Lefèbvre Francis est autorisée depuis avril 2011 pour une durée de 30 ans. La carrière Lucas-Baudmont bénéficie d'un arrêté de prolongation d'exploitation jusqu'en aout 2015.

En matière de réaménagement, la carrière Lucas-Baudmont prévoit un simple remblaiement tandis que celle de Lefèbvre Francis prévoit la reconstitution d'une forêt.

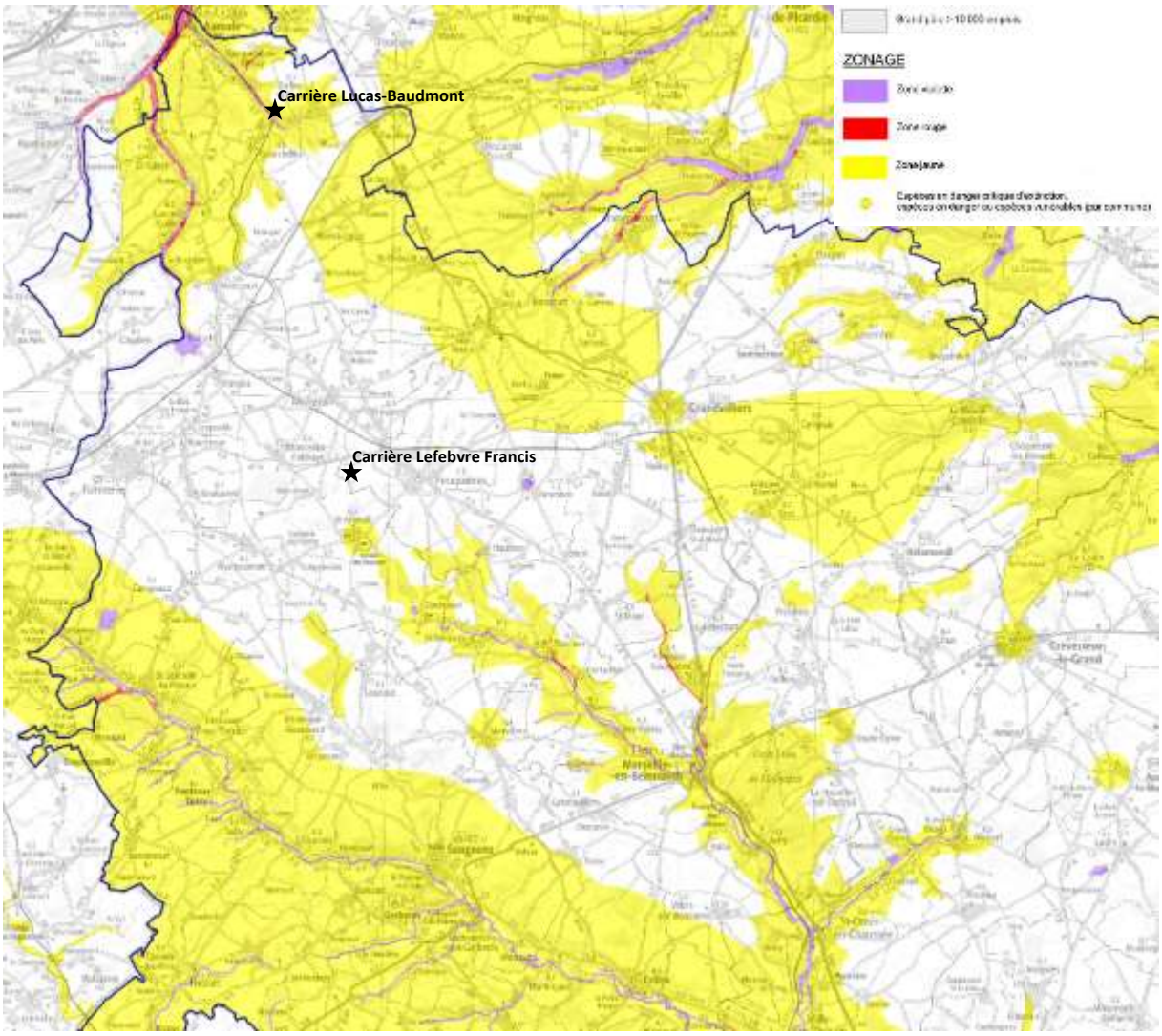


Figure 199 – Zonage lié au Schéma Départemental des Carrières
(Source : www.oise.gouv.fr)

L'activité et le réaménagement de ces deux carrières sont pris en compte dans le PLUi de la Communauté de Communes Picardie Verte

Le projet de PLUi respecte le Schéma Départemental des Carrières approuvé le 14 octobre 2015.

j. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE PROGRAMME D'ACTION POUR LA PROTECTION DES EAUX CONTRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES

Les parcelles identifiées dans ce cinquième plan ne sont pas identifiées comme pouvant changer de vocation. Les propriétaires sont tenus de respecter les orientations émises par le PAR.

Dans sa forme actuelle, le projet de PLU respecte le Programme d'action pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates approuvé par arrêté préfectoral du 28 mai 2014.

k. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC Le SCoT Picardie Verte

Le SCoT de la Picardie Verte a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 20 mars 2014.

Le PADD nous fournit divers objectifs recensés ci-dessous :

Objectif 1 : Proximité

- Préserver et développer l'agriculture
- Favoriser les conditions du maintien des activités existantes
- Développer des filières nouvelles
- Développer le réseau des zones d'activités
- Développer le tourisme
- Développer le commerce et l'artisanat

Objectif 2 : Qualité

- Améliorer la qualité environnementale
- Améliorer la qualité énergétique
- Améliorer la qualité paysagère
- Mettre en place une trame bleue et verte
- Améliorer la qualité résidentielle
- Améliorer la qualité des services
- Améliorer la qualité économique
- Enjeu des parcours de formation

Objectif 3 : Equilibre

- Favoriser l'équilibre habitat-emploi
- Favoriser l'équilibre entre les différents secteurs du territoire
- Favoriser l'équilibre entre les bourgs et les communes rurales
- Favoriser l'équilibre résidentiel
- Favoriser un équilibre rural
- Favoriser l'accessibilité et la mobilité
- Améliorer les conditions des grandes infrastructures

Le SCOT de la Picardie Verte a été approuvé le 21 février 2014.

Les pistes étudiées lors de la définition du projet visent la recherche d'équilibres globaux et débouchent sur des règles partagées à l'échelle des 89 communes, en gardant à l'esprit un développement maîtrisé du territoire communautaire.

i. Sur quels leviers de développement agir ? (Notion d'attractivité)

Les 89 communes du SCoT constituent un périmètre cohérent autour de quatre pôles urbains : Formerie, Grandvilliers, Marseille-en-Beauvaisis et Songeons. La poursuite d'actions communautaires à cette échelle confortera le rôle de la Communauté de Communes tant localement qu'au niveau régional.

Passer à 37 300 habitants à l'horizon 2030 est un objectif que le territoire pourra absorber en renforçant le niveau d'équipements et de services. Environ 2660 logements neufs seront alors nécessaires pour accueillir cette nouvelle population. Sur le plan économique, l'accueil d'activités et de commerces devra se faire principalement en appui des zones existantes pour accentuer la lisibilité du territoire. Les besoins fonciers sont estimés à environ 144 hectares (50 ha pour le développement économique et 94 ha pour le développement de l'habitat).

Tout secteur économique devra être développé afin de diversifier le tissu local et créer de nouveaux emplois.

Le projet d'aménagement de la commune respecte les objectifs de développement du SCoT.

ii. Quelle répartition définir pour structurer le territoire ? (Notion de hiérarchisation)

Tout le territoire doit proposer un développement modulé selon le niveau d'équipement local. Ainsi, les pôles structurants supporteront une grande part du développement, secondés par des espaces de développement complémentaires, puis plus modérément les autres communes rurales du territoire.

L'offre de logements sera diversifiée : en propriété, en location privée et aidée. Afin d'économiser l'espace, la densité de construction mixera pavillons, maisons de ville et petits collectifs.

Si l'accueil de ces nouveaux logements passe principalement par l'ouverture de zones naturelles à l'urbanisation, le renouvellement du parc existant en réduira d'autant la consommation, notamment sur les pôles urbains. Une telle structuration du territoire a pour ambition d'affirmer la vocation de chaque entité.

iii. Comment concilier cadre de vie et aménagement ? (Notion de préservation)

Au-delà des éléments naturels déjà protégés (milieux humides, boisements…), le SCoT conforte la diversité de la faune et de la flore. Chaque intervention ponctuelle ou aménagement d'ensemble devra intégrer une approche paysagère.

Selon l'ampleur, il sera recherché une qualité dans le traitement des espaces publics, l'intégration des constructions. Un regard devra également être porté sur les entrées sur le territoire communautaire.

Qu'elle soit liée à un espace naturel ou à une activité humaine, une protection est à instaurer afin de limiter l'exposition des populations (zone inondable …).

De la même façon, la recherche de solutions aux questions environnementales devra être poursuivie (gestion des déchets, qualité et approvisionnement en eau potable, gestion des eaux pluviales…). L'étalement urbain sera maîtrisé notamment en instituant des coupures d'urbanisation.

Les différents éléments de patrimoine identifiés à l'échelle régionale, départementale et locale ont été mis en évidence et protégés afin de conserver une perméabilité environnementale. Les risques ont été intégrés à la démarche d'élaboration du projet, et ce dernier tend à limiter les déplacements et la consommation d'espace et de ressources non-renouvelables.

Dans sa forme actuelle, le projet de PLUi de la Picardie Verte est totalement compatible avec le SCoT de la Picardie Verte approuvé le 21 février 2014.



REFERENCES



Liste des Figures

Figure 1 : Le projet du SCoT de la Picardie Verte s'articule autour de trois axes 4
Figure 2 - Les axes du Projet de Territoire 9
Figure 3 – Les principales étapes de la démarche du PLUi-H 10
Figure 4 – Carte des climats français 2
Figure 5 : Diagramme ombrothermique de Grandvilliers (1982-2012) 3
Figure 6 – Fréquence moyenne des orages à Beauvais entre 1981 et 2010 3
Figure 7 – Distribution annuelle des vents sur Beauvais-Tillé (période 2002-2016). 4
Figure 8 : Impact du réchauffement climatique en France 2000/2100. 4
Figure 9 – Coupe topographique entre Quincampoix-Fleuzy et Saint Omer en Chaussée 8
Figure 10 – Bocage sur la commune de Brombos 8
Figure 11 – Bocage sur la commune de Thérines 8
Figure 12 – Bocage sur la commune de Saint Deniscourt 8
Figure 13 – Bocage sur la commune de Blicourt 8
Figure 14 – Variation du niveau piézométrique de la Craie picarde entre 1970 et 2015 16
Figure 15 – Liste des ENS présents sur la Communauté de Communes 28
Figure 16 – Surface du territoire couverte par une entité liée au Patrimoine Naturel 39
Figure 17 - Répartition des principaux types de milieux sur le territoire de Communauté de communes 41
Figure 18 – Vallée de la Bresle 42
Figure 19 – Plateaux agricoles sous influence atlantique 42
Figure 20 – Plateaux agricoles parsemés de buttes 43
Figure 21 – Pelouses, un héritage du pastoralisme 44
Figure 22 – Pays de Bray, vaste territoire bocager au contact des bocages normands 45
Figure 23 : Liste des captages de la Communauté de Communes et dates de DUP 59
Figure 24 – Unités hydrographiques de la Communauté de Communes – SDAGE Seine-Normandie 66
Figure 25 – Qualité de la Bresle et ses affluents 66
Figure 26 – Qualité de l'Epte et ses affluents 67
Figure 27 – Qualité du Thérain et du Petit Thérain 68
Figure 28 – Limites du SAGE Vallée de la Bresle 70
Figure 29– Emissions de GES par secteur d'activités 76
Figure 30 – Objectifs d'efficacité carbone - énergies renouvelables 76
Figure 31 – Consommation d'énergie par secteur dans l'Oise et consommation d'énergie finale par source d'énergie 79
Figure 32 – Puissance éolienne installée 82
Figure 33 – Part du territoire selon son mode d'occupation 84
Figure 34 – Les sources de contamination de l'eau 85
Figure 35 – Un territoire marqué par l'occupation agricole et a contrario une faible couverture végétale 85
Figure 36 – Teneur en nitrates des cours d'eau en 2012 90
Figure 37 – Qualité des cours d'eau selon les teneurs en pesticides en 2011 91
Figure 38 – Etat chimique des masses d'eau souterraine 92
Figure 39 – Teneurs maximales en nitrates des eaux souterraines 93
Figure 40 – Qualité des eaux souterraines selon les teneurs en pesticides 94
Figure 41 – Types d'assainissement 97
Figure 42 – Plan des réseaux d'assainissement de Grandvilliers 101
Figure 43 – Carte des réseaux d'assainissement de Formerie (zone nord-est D) 101
Figure 44 – Carte des réseaux d'assainissement de Formerie (zone nord-ouest A) 102
Figure 45 – Carte des réseaux d'assainissement de Formerie (zone sud-est C) 102
Figure 46 – Carte des réseaux d'assainissement de Formerie (zone sud-ouest B) 103
Figure 47 – Localisation du centre de stockage des déchets non dangereux 104
Figure 48 – Tonnages reçus au centre de stockage des déchets non dangereux de Thieulloy l'Abbaye 105
Figure 49 – Evolution du ratio des déchets ménagers et assimilés (en kg/hab.) 105
Figure 50. Echelle de bruit. 107
Figure 51 – Synthèse de l'évolution de la qualité de l'air par polluant réglementé 112
Figure 52 – Contribution des secteurs d'activités aux émissions de 4 polluants atmosphériques réglementés 113
Figure 53 – Répartition des émissions de GES par secteur d'activité sur l'Agglomération du Beauvaisis 113
Figure 54 – Mesurer l'impact des aménagements lumineux 1
Figure 55 – Zonage sismique 11
Figure 56 – Communes exposées aux risques feux de forêt 11

Figure 57 - Allée plantée Source : Equipe PLUi-H 23
Figure 58 – Croquis de Gerberoy Source : DREAL..... 24
Figure 59 – Place de la mairie à Gerberoy Source : Equipe Plui-H..... 24
Figure 60 – Le château de Songeons Source : DREAL..... 25
Figure 61 – Croquis de l'organisation spatiale du château et de son parc source : DREAL 26
Figure 62 – le plateau picard source Equipe PLUiH 28
Figure 63 – la vallée du Thérain, (Vrocourt) source Equipe PLUiH 28
Figure 64 : la couture du Bray (Hécourt) source Equipe PLUiH 29
Figure 65 : Le Haut-Bray et ses bocages (Senantes) 29
Figure 66 – cartes de Cassini et d'Etat-Major (source : Géoportail) 31
Figure 67 – Château de Sarcus 32
Figure 68 – Fabrique de carrelages de Saint-Samson-la-Poterie 33
Figure 69 – Evolution du plateau agricole autour de Feuquières (source : Géoportail) 34
Figure 70 – Evolution du plateau agricole autour d'Hétomesnil (source : Géoportail) 34
Figure 71 – Evolution de la vallée du Thérain entre Haucourt et Bonnières (source : Géoportail) 35
Figure 72 – Evolution de la vallée du Petit Thérain entre Roy-Boissy et Marseille-en-Beauvaisis (source : Géoportail) 35
Figure 73 – Evolution du bourg de Morvillers (source : Géoportail) 36
Figure 74 – Evolution du bourg de Saint-Thibault (source : Géoportail) 36
Figure 75 – Prairies humides à Omécourt Figure 76 – Prairies humides à Hécourt source : Equipe PLUi-H 39
Figure 77 – Espaces agricoles ouverts offrant une vue dégagée à Blargies source : Equipe PLUi-H 39
Figure 78 – Le plateau picard à Hanvoile source : Equipe PLUi-H 39
Figure 79 – Espaces agricoles ouverts à Blicourt et Figure 80 – Espaces agricoles ouverts à Brombos source : Equipe PLUi-H 40
Figure 81 – Prairies pâturées à Loueuse Figure 82 – Tour de ville à Briot source : Equipe PLUi-H..... 40
Figure 83 – Le bois de Quémont à Achy source : Equipe PLUi-H..... 40
Figure 84 – Maillage bocager au droit d'Hécourt Figure 85 – Tour de ville de Rothois source : Equipe PLUi-H..... 41
Figure 86 – Haies et boisements sur les coteaux de Gourchelles source : Equipe PLUi-H..... 41
Figure 87 – Le Thérain à Bonnières Figure 88 – Le Petit Thérain à Thérines source : Equipe PLUi-H 42
Figure 89 – Le Petit Thérain à Thérines et le Thérain à Vrocourt source : Equipe PLUi-H 42
Figure 90 – Mare au droit de la mairie de Grez..... 43
Figure 91 – Mare dans le centre-bourg de Brombos..... 43
Figure 92 – Marre de l'église à Hautbos..... 43
Figure 93 – Mare de l'église à Loueuse et celle de Hautbos..... 43
Figure 94 – Trame bâtie d'Hanvoile source : Equipe PLUi-H, cadastre..... 44
Figure 95 – Trame bâtie de Grandvilliers source : Cadastre..... 45
Figure 96 – Mairie-école d'Achy..... 46
Figure 97 – Corps de ferme de 1887 à Achy..... 45
Figure 98 – Château d'Achy (en vis-à-vis avec la mairie)..... 46
Figure 99 – Matériaux traditionnels à Thérines et Ernemont-Boutavent..... 46
Figure 100 – Bâti ancien dans les centres-bourgs de Thérines et de Morvillers source : Equipe PLUi-H 47
Figure 101 – Place principale et vieilles rues de Gerberoy source : Equipe PLUi-H..... 49
Figure 102 – Périmètre de la ZPPAUP de Gerberoy source : DREAL Normandie - Carmen 50
Figure 103 – Application de la ZPPAUP dans le bourg de Gerberoy source : ZPPAUP Gerberoy..... 50
Figure 104 – Eglises d'Abancourt (en haut à gauche), de Briot (en haut à droite), de Senantes (en bas à gauche) et de Rothois (en bas à droite) source : Equipe PLUi-H 51
Figure 105 – Calvaires métalliques à Saint-Arnoult, Dargies et Grez (en haut), calvaires en pierre à Briot et Mureaumont et (en bas) et en bois au Hamel (en bas à droite) source : Equipe PLUi-H..... 52
Figure 106 – Chapelles à Ernemont-Boutavent, Moliens et Saint-Samson-la-Poterie et Monceaux-l'Abbaye (en ruines) source : Equipe PLUi-H..... 53
Figure 107 - Puits à Buicourt, Loueuse et St-Maur source : Equipe PLUi-H..... 53
Figure 108 – *Bâtiments à pompes à Hécourt et Brombos* source : Equipe PLUi-H 53
Figure 109 - Lavoirs à Hécourt, Hécourt-Haincourt, Omécourt et Saint-Deniscourt source : Equipe PLUi-H..... 54
Figure 110 - Moulins à La Chapelle-sous-Gerberoy, Thérines et Crillon source : Equipe PLUi-H..... 54
Figure 111 - Place plantée à Hétomesnil et Campeaux (en haut) et usoirs à Villers-Vermont et Abancourt (en bas) source : Equipe PLUi-H..... 55
Figure 112 - Halles de Songeons, Marseille-en-Beauvaisis et Gerberoy (en bas) source : Equipe PLUi-H..... 55
Figure 113 – Alignements d'arbres à Hétomesnil, Campeaux (en haut), Saint-Maur et Dargies (en bas)..... 56
Figure 114 – Alignements d'arbres de la RD901 et verger à Loueuse 56
Figure 115 - Courtil de Loueuse source : Equipe PLUi-H 57

Figure 116 - Sarnois et son courtil source : Equipe PLUi-H 58
Figure 117 - Coteau du Ménillet à Quincampoix-Fleuzy, du Thérain à Haucourt et du Petit-Thérain à Saint-Deniscourt source : Equipe PLUi-H 59
Figure 118 - Vue du plateau picard à Hanvoile source : Equipe PLUi-H 60
Figure 119 - Silhouette de l'église de Blargies dans le centre-bourg et silhouettes des villages d'Abancourt et Martaincourt source : Equipe PLUi-H 61
Figure 120 - Château d'eau dans le centre-bourg de Brombos, à Ernemont-Boutavent et au Hamel source : Equipe PLUi-H 61
Figure 121 - Eoliennes entre Blicourt et Haute-Epine source : Equipe PLUi-H 62
Figure 122 - Implantation de l'Inter Marché de Marseille-en-Beauvaisis et vues sur Saverglass et un lotissement à Feuquières source : Equipe PLUi-H 62
Figure 123 – Exemple de valorisation du patrimoine naturel en cœur de bourg à Brombos et Buicourt (en haut), Loueuse et Sarcus (en bas) source : Equipe PLUi-H 63
Figure 124 – Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail 68
Figure 125 – La position du territoire par rapport aux grands réseaux 69
Figure 126 – RD 901 à Gaudechart source : Equipe PluiH 70
Figure 127 – L'accessibilité aux autoroutes en 20 minutes 73
Figure 128 – Répartition des Grands Mobiles en Picardie 74
Figure 129 – L'influence des centres urbains autour du territoire 75
Figure 130 – temps de trajet indicatifs depuis les pôles de la Picardie Verte vers les territoires alentours 75
Figure 131 – Les flux d'actifs picards ayant un emploi en 2009 76
Figure 132 – Principales communes d'étude 81
Tableau 133 – Fréquentation des gares et points d'arrêts source : SNCF 85
Figure 134 – Gare SNCF d'Abancourt source : Equipe PLUiH 85
Figure 135 – Accessibilité aux gares d'Abancourt et de Grandvilliers (source : Géoportail) 86
Figure 136 – Accessibilité à pied à la gare d'Abancourt (source : Géoportail) 87
Figure 137 – Accessibilité à pied à la halte de Formerie (source : Géoportail) 87
Figure 138 – Accessibilité à pied à la halte de Feuquières-Broquiers (source : Géoportail) 88
Figure 139 – Accessibilité à pied à la gare de Grandvilliers (source : Géoportail) 89
Figure 140 – Accessibilité à pied à la halte de Marseille-en-Beauvaisis (source : Géoportail) 90
Figure 141 – Fréquentation des lignes de bus départementales 43 et 44/45 93
Figure 142 : covoiturage2-oise.fr, site de mise en relation pour le co-voiturage à l'échelle du département et plus... 94
Figure 143 – exemple de liaison peu fonctionnelle entre la zone d'activité de Grandvilliers et Petit Halloy (<1km) 96
Figure 144 – exemple de liaison peu fonctionnelle entre la halte SNCF de Marseille-en-Beauvaisis et Roy-Boissy (<2km) 96
Figure 145 – Evolution de la population et augmentation du nombre de logements entre 1968 et 2013 103
Figure 146 – Population municipale selon les tranches d'âges 110
Figure 147 – Desserrement des ménages, sources d'explications 115
Figure 148 – Les niveaux de vie selon le type de famille 116
Figure 149 – Evolution du parc de logements de la CCPV en 45 ans 122
Figure 150 – Organisation du parc de logements 122
Figure 151 – Analyse comparative du parc de logements en 2013 123
Figure 152 – Modes d'occupation des résidences principales de la CCPV 124
Figure 153 – Analyse comparative du poids des petits logements dans les résidences principales 125
Figure 154 – Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013 sur le territoire de la CCPV 126
Figure 155 – Répartition des résidences principales de la CCPV selon l'âge 126
Figure 156 – Evolution entre 1968 et 2013 du parc de logements selon l'usage principal 126
Figure 157 – Principales communes en tension sur les logements vacants sur la CCPV 129
Figure 158 – Les formes de logements vacants 129
Figure 159 – Analyse comparative des logements locatifs HLM en 2013 139
Figure 160 – Production du logement locatif social en Picardie Verte de 1953 à 2013 140
Figure 161 – Analyse comparative de la répartition des logements locatifs privés 141
Figure 162 – Evolutions récentes du prix de vente des logements dans l'Oise 142
Figure 163 – Comparaison de l'évolution des prix de vente de logements neufs et des mises en ventes de logements dans l'oise entre 1986 et 2014 143
Figure 164 – Marché de l'immobilier 143
Figure 165 – Prix de l'immobilier à la location (loyer mensuel moyen au m²) 145
Figure 166 – Poids de la CCPV dans la production de nouvelles constructions dans l'Oise 147
Figure 167 – Evolution de la production des logements neufs sur le territoire de la CCPV selon la typologie 149
Figure 168 – Schéma logique des flux de l'habitat indigne en Picardie 156
Figure 169 – Répartition de l'accueil des gens du voyage dans l'Oise – les aires d'accueil 157

Figure 170 – Répartition de l'accueil des gens du voyage dans l'Oise – les aires de grand passage 158
Figure 171 – Répartition de l'ancrage territorial des 4 familles en picardie verte 158
Figure 172 – Ancrage territorial des gens du voyage a Escames 159
Figure 173 – Ancrage territorial des gens du voyage a Morvillers 159
Figure 174 – Ancrage territorial des gens du voyage a Senantes 159
Figure 175 – Chiffres clés de l'emploi en 2013 165
Figure 176 – Répartition de l'emploi salarié en 2013 165
Figure 177 – 3 entreprises qui représentent les caractéristiques de l'emploi en CCPV : l'agroalimentaire, le textile et le verre 167
Figure 178 – Les zones à vocation économique en cours de commercialisation 169
Figure 179 – Feuquières, des interrogations sur les possibilités d'extension future (liens avec les continuités écologiques à approfondir) 170
Figure 180 – Grandvilliers, une façade urbaine Sud dédiée à l'économie 171
Figure 181 – Achy, une zone d'activité difficile d'accès (proximité Thérain, fragilité du pont …) 171
Figure 182 – Formerie, Un Plan local d'urbanisme qui protège les rez-de-chaussée commerciaux 171
Figure 183 – Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2013 181
Figure 184 – Synthèse des ateliers économie : la CCPV un territoire qui mêle emploi, habitat et art de vivre en milieu rural. 182
Figure 185 – Répartition des emplois et actifs en poste sur la CCPV en 2013. 183
Figure 186 – Chômage des 15 – 64 ans 183
Figure 187 – Caractéristiques des établissements au 31 décembre 2013 185
Figure 188 – Démographie des entreprises par secteur d'activité 185
Figure 189 – Fête des roses à Gerberoy 197
Figure 190 – Tableau comparatif du profil agricole de 4 intercommunalités 204
Figure 191 – Données communales sur l'agriculture en Picardie Verte 206
Figure 192 – Des exploitations traditionnelles qui s'agrandissent (Hécourt) 207
Figure 193 – Les exploitations sortent des bourgs au XXe siècle (Hécourt) 207
Figure 194 – Protéger, permettre la transformation … une gestion des bâtiments agricoles compliquée 209
Figure 195 – Classement ICPE des activités agricoles et principaux critères selon les animaux 210
Figure 196 – Infographie des règles d'implantation des bâtiments 211
Figure 197 – Exemple de l'installation d'ICPE en dehors d'un bourg 212
Figure 198 – Projets liés à l'agriculture 213
Figure 199 – Zonage lié au Schéma Départemental des Carrières 416

Liste des Tableaux

Tableau 1 - Présentation succincte des 89 communes de la Picardie Verte 8
Tableau 2 – Températures moyennes, minimales et maximales mensuelles de Grandvilliers (1982-2012). 4
Tableau 3 – Les habitats de la ZSC « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval » 20
Tableau 4 – Les habitats de la ZSC « Landes et forêts humides du Bas-Bray de l'Oise » 20
Tableau 5 – Les habitats de la ZSC « Vallée de la Bresle » 22
Tableau 6 – Les habitats de la ZSC « Réseau de coteaux et Vallée du bassin de la Selle » 22
Tableau 7 – Liste des ZNIEFF de type 1 sur la Communauté de Communes 26
Tableau 8 – Liste des ZNIEFF de type 2 sur la Communauté de Communes 26
Tableau 9 – Liste des frayères de la Communauté de Communes – Arrêté Préfectoral du 17.12.12 35
Tableau 10 – Nom des zones hydrographiques du territoire 58
Tableau 11 – Communes de situation des captages AEP et volumes prélevés 61
Tableau 12 – Etat de la masse d'eau superficielle « Selle/Somme » 70
Tableau 13 – Labels présents sur la Communauté de Communes Picardie Verte 87
Tableau 14 – Etat des cours d'eau de la Communauté de Communes Picardie Verte 89
Tableau 15 – Etat actuel des stations d'épuration 99
Tableau 16 – Les risques majeurs sur les communes de la Communauté de Communes Picardie Verte 5
Tableau 17 – Recensement des arrêtés de catastrophe naturelle liés à des inondations 16
Tableau 18. Les Installations Classées pour l'Environnement de la Communauté de Communes Picardie Verte. 19
Tableau 19: Territoire où vont étudier les élèves de Picardie Verte 82
Tableau 20 – Occupation moyenne des logements à l'échelle régionale 104
Tableau 21 – Déménagements dans les communes de Picardie verte. 108
Tableau 22 – Emménagements depuis les communes de Picardie verte. 108
Tableau 23 – Répartition de la population selon l'âge. 110
Tableau 24 – Evolution de la taille des ménages. 115
Tableau 25 : Objectifs de construction neuve annuelle 160
Tableau 26 – Objectif de densité selon le SCoT 160
Tableau 27- Répartition de la population de la CCPV selon le SCoT 161
Tableau 28- Répartition du logement selon le SCoT 161
Tableau 29 – Constructions neuves en Picardie Verte 162
Tableau 30 – Logements vacants en Picardie Verte 162
Tableau 31 – Nombre de classe par commune 180
Tableau 32 –Occupation moyenne des logements en 2013. Sources : Insee, RP2013 399
TABLEAU 33 –EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE EN PICARDIE VERTE (1968-2013). Sources : Insee, RP2013 400
Tableau 34 – Age de la population dans les communes de la CCPV. Sources : Insee, RP2013 401
Tableau 35 – Evolution de la taille des ménages dans les communes de la CCPV. Sources : Insee, RP2013 402
Tableau 36 – Répartition communale des maisons et appartements sur la CCPV. Sources : Insee, RP2013 403
Tableau 37 – Répartition du parc de logements. Sources : Insee, RP2013 404
Tableau 38 – Evolution de la répartition des logements selon le mode d'occupation principal. Sources : Insee, RP2013 ... 404
Tableau 39 – Occupation des résidences Principales. 406
Tableau 40 – Evolution de la construction neuve. 407

Liste des cartes

Carte 1 : La Picardie Verte dans l'Oise 0
Carte 2 : Les 89 communes de la Picardie Verte 1
Carte 3 : Etat actuel des documents d'urbanisme en Picardie Verte 3
Carte 4 : Armature territoriale de la Picardie Verte selon le SCoT 5
Carte 5 : Relief de la Communauté de Communes et de ses alentours 6
Carte 6 – Relief de la Communauté de Communes Picardie Verte 7
Carte 7 – La géologie de la Communauté de communes Picardie verte 10
Carte 8 : Répartition géographique de la biomasse microbienne des sols de France métropolitaine 11
Carte 9 – L'hydrographie de la Communauté de Communes 12
Carte 10 – Le contexte hydrogéologique 15
Carte 11 – Inventaires et protections du patrimoine naturel de la Communauté de communes 19
Carte 12 – Les zones d'inventaires de la Communauté de Communes Picardie Verte 24
Carte 13 – Localisation des ENS présents sur la Communauté de Communes 27
Carte 14 – Localisation des sites gérés par le CENP sur le territoire de la Communauté de Communes 29
Carte 15 – Les classements des cours d'eau de la Communauté de communes 33
Carte 16 – Carte des frayères 36
Carte 17 – Milieux potentiellement humides 37
Carte 18 – Synthèse du patrimoine naturel 38
Carte 19 – Ensemble du patrimoine naturel de la Communauté de Communes 39
Carte 20 – L'occupation du sol dans la Communauté de communes 40
Carte 21 - Nombre d'espèces d'oiseaux protégés recensés par commune 46
Carte 22 - Nombre de chiroptères recensés par commune 47
Carte 23 - Nombre d'espèces floristiques protégées recensé par commune 48
Carte 24 - Réseaux écologiques picards 50
Carte 25 - Continuités écologiques à préserver selon le SCOT Picardie Verte 51
Carte 26 – Localisation des obstacles à l'écoulement des eaux 52
Carte 27 – Localisation des continuités écologiques sur le territoire de la Communauté de Communes 53
Carte 28 - Trame Verte et Bleue et Continuités écologiques de la Picardie Verte 55
Carte 29 – Les bassins versants de la Communauté de Communes Picardie Verte 57
Carte 30 – Les points de captage d'eau potable de la Communauté de Communes Picardie Verte 59
Carte 31 – Limite de l'aire d'alimentation du captage de Mesnil-Conteville 60
Carte 32 – Réseau de distribution d'eau potable sur la Communauté de Communes de la Picardie Verte 62
Carte 33 – Périmètre des SDAGE et SAGE de la Communauté de Communes 64
Carte 34 – Limites du SAGE Somme et cours d'eau côtiers 72
Carte 35 – Consommation de surface à la commune 80
Carte 36 – L'occupation principale des sols 84
Carte 37 – Objectif d'état global des masses d'eau superficielles sur la Communauté de Communes Picardie Verte 88
Carte 38 - Localisation des stations d'épuration du territoire 97
Carte 39 – Présence d'un plan de zonage de l'assainissement eaux usées communal 100
Carte 40 – Classement sonore des infrastructures de transport 108
Carte 41 – Classement sonore des infrastructures de transport routier source : Préfecture Oise 109
Carte 42 – Les risques industriels sur la Communauté de Communes Picardie Verte 0
Carte 43 – Pollution lumineuse sur le territoire de la Communauté de Communes Picardie Verte 2
Carte 44 – Liste des communes dotées d'un DICRIM sur la Communauté de Communes Picardie Verte 5
Carte 45 – Communes concernées par le PPRi Vallée du Thérain amont et Petit Thérain 7
Carte 46 – Remontées de nappe sur la Communauté de Communes de la Picardie Verte 8
Carte 47 – Atlas des Zones de Ruissellements sur la Communauté de Communes Picardie Verte 9
Carte 48 - Axes de ruissellements potentiels modélisés depuis le modèle numérique de terrain 10
Carte 49 – Aléa retrait-gonflement des argiles 12
Carte 50 – Aléa coulées de boue 12
Carte 51 – Aléa glissement de terrain 13
Carte 52 – Localisation des cavités souterraines non minières 13
Carte 53 – Localisation des mouvements de terrain 14
Carte 54 – Enjeux liés aux risques naturels 17
Carte 55 – ICPE (autorisation ou enregistrement) sur la Communauté de Communes Picardie Verte 18
Carte 56 – Les sites protégés Source : atlas du patrimoine 22

Carte 57 – Les unités paysagères de la Communauté de Communes Picardie Verte 37
Carte 58 – Localisation des Monuments Historiques source : SCOT de la Picardie Verte 48
Carte 59 – Les axes de transport de la Communauté de Communes Picardie Verte 69
Carte 60 – Le trafic sur la Communauté de Communes Picardie Verte 71
Carte 61 – Flux domicile/travail sur la Communauté de Communes Picardie Verte 77
Tableau 62 – Répartition des modes de transport en fonction de la distance parcourue par les actifs entrants et sortants Source : GEOKIT 78
Carte 63 – flux internes globaux (entrants-sortants) sur le territoire Source : INSEE 79
Tableau 64 – Répartition des modes de transport en fonction de la distance parcourue par les actifs internes au territoire Source : GEOKIT 80
Carte 65 – Mobilité scolaire vers les communes de la Picardie Verte 80
Carte 66 – Mobilité scolaire depuis les communes de la Picardie Verte 82
Carte 67 – Voies SNCF sur la Communauté de Communes Picardie Verte 84
Carte 68 – Lignes de bus départementales sur la Communauté de Communes Picardie Verte 92
Carte 69 – signalétique et localisation des aires de covoiturage sur la Communauté de Communes Picardie Verte 94
Carte 70 – Les densités de population en 2013 100
Carte 71 – La CCPV à la confluence entre 4 pôles urbains 101
Carte 72 – Evolution de la population sur les 45 dernières années 101
Carte 73 – Population en 2013 en Picardie Verte 103
Carte 74 – Les dynamiques naturelles et migratoires composant l'évolution de la population 105
Carte 75 – Déménagements et emménagements en Picardie Verte 107
Carte 76 – Indicateur de jeunesse des territoires en 201 111
Carte 77 – Offre de santé. Structures pour les personnes âgées 113
Carte 78 –Taille moyenne des ménages en 2013 (grande échelle) 114
Carte 79 – Taille moyenne des ménages en 2013 (Loupe sur la CCPV) 114
Carte 80 – Les dépenses d'aide sociale des départements en 2010 (en euros par habitant) 116
Carte 81 – Revenu médian des ménages par communes 117
Carte 82 – Les enjeux du Plan Départemental de l'Habitat de l'Oise (PDH) 120
Carte 83 – Répartition communale du logement en 2013 123
Carte 84 - Part des moins de 3 pièces dans le parc des résidences principales 125
Carte 85 – Répartition du poids des résidences secondaires en 2013 Source : Insee, RP2013 / Réalisation Groupe PLUi-H 127
Carte 86 – Répartition du poids des logements vacants en 2013 128
Carte 87 – Consommation d'espaces liée à l'habitat selon les secteurs du SCoT 130
Carte 88 – Consommation d'espace liée à l'économie selon les secteurs du SCoT 131
Carte 89 – Répartition des logements locatifs aidés 139
Carte 90 – Répartition des logements sociaux et part dans les résidences principales 141
Carte 91 – Prix de vente des logements au m² (net vendeur) en 2017 144
Carte 92 – Prix moyen des loyers au m² en 2017 144
Carte 93 – La construction neuve entre 2008 et 2012 146
Carte 94 – La construction neuve par communes entre 2008 et 2012 146
Carte 95 – Nombre de logements commencés par communes entre 2006 et 2015 147
Carte 96 – Poids de la construction neuve dans le parc de logements 148
Carte 97 – Typologies des constructions neuves en Picardie Verte 149
Carte 98 – Les logements médiocres en 2010 par EPCI 152
Carte 99 – Répartition à l'échelle communale des logements médiocres 152
Carte 100 – Les logements très dégradés 153
Carte 101 – Evolution de l'amélioration du parc des logements dégradés 153
Carte 102 – Evolution de l'amélioration du parc des logements dégradés 154
Carte 103 – Le profil des occupants de logements médiocres 155
Carte 104 – L'emploi en 2013 164
Carte 105 – Emploi et secteurs d'activités en 2013 166
Carte 106 – L'emploi salarié industriel en 2013 168
Carte 107 – L'emploi agricole (salarié et non salarié) en 2013 168
Carte 108 – Les Zones d'activités en Picardie Verte 169
Carte 109 – Le déploiement du numérique nécessaire aux entreprises mais aussi aux habitants 172
Carte 110 – Répartition des équipements en 2014 sur le territoire de la Picardie Verte 173
Carte 111 – L'offre commerciale en Picardie Verte 174
Carte 112 – L'offre de santé en Picardie Verte 175
Carte 113 – Répartition des médecins en Picardie Verte 176

Carte 114 – Gamme de santé en Picardie Verte 176
Carte 115 – Carte des équipements liés à l'enseignement 177
Carte 117 – RPI et classes de la Picardie Verte 178
Carte 118 – Indicateur de dépendance territoriale (rapport entre les emplois et les actifs en poste) 182
Carte 119 –Création d'entreprises entre 2009 et 2014 184
Carte 120 – Localisation des principales entreprises de la Picardie Verte 186
Carte 121 – Répartition communale des principales entreprises de la Picardie Verte 187
Carte 122 – Le besoin d'assurer les reprises d 'entreprises ainsi que les créations en Picardie Verte 188
Carte 123 – Accompagner les jeunes et les femmes dans l'entreprenariat ? 189
Carte 124 – Itinéraire équestre en Picardie Verte et ses Vallées 190
Carte 125 – Parcours « à la Découverte de Gerberoy » 191
Carte 126 – Parcours « Chemin des ânes » 191
Carte 127 – Parcours « Via Romana » 192
Carte 128 – Parcours « Boucle des deux châteaux » 193
Carte 129 – Parcours « Par les bois de Monceaux » 193
Carte 130 – Parcours « A travers plateau et vallée du Thérain » 194
Carte 131 – Projet du parcours « La Vallée du Petit Thérain » 195
Carte 132 – Projet du parcours « la Vallée Bailly » 195
Carte 133 – Projet du parcours « les Terres Blanches » 196
Carte 134 – Projet du parcours « les Taissonnières » 196
Carte 135 – Les éléments supports du tourisme en Picardie Verte 198
Carte 136 – Répartition des exploitations agricoles en Picardie Verte. 200
Carte 137 – Evolution de la disparition des exploitations dans les communes entre 1988 et 2010 201
Carte 138 – Les petites régions naturelles 202
Carte 139 – Le poids de l'agriculture dans les petites régions agricoles 203
Carte 140 – Evolution de la part de la SAU entre 1988 et 2010 203
Carte 141 – Les réciprocités agricoles 208

Cartographie :

BDALTI 75, SANDRE, OSM, DREAL Hauts-de-France, DREAL Normandie, Infoterre, Atlas des risques de l'Oise 2007, AVEX, Google Earth, IGN Routes 500, MOS Picardie 2010, MOS Normandie 2009, Oise Mobilité, Open Data Oise, Gest'Eau, Agence de l'Eau Artois-Picardie, Agence de l'Eau Seine Normandie, CENP, Département de l'Oise, Cybergeo, Géopicardie.

Pour les photographies :

Equipe PLUi-H lors des rencontres communes (Géostudio, 2AD, Enviroscop)

Pour les autres documents :

Environnement physique	Climate-Data 2016
	http://www.infoclimat.fr/
	https://fr.windfinder.com/
	SRCAE Picardie
	https://www.geoportail.gouv.fr/
	https://www.gissol.fr/
	http://sigessn.brgm.fr/
Biodiversité et Milieux Naturels	INPN
	DREAL Hauts-de-France
	CENP
	https://www.geopicardie.fr/
	Schéma du Patrimoine Naturel – Diagnostic, Conseil Régional de Picardie – 2008
Ressources naturelles et leur gestion)	Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement
	SANDRE
	Cartélie – DDT60
	BNPE eaufrance, 2013
	SDAGE Seine-Normandie
	SDAGE Artois-Picardie
	SAGE Vallée de la Bresle
	http://www.eptb-bresle.com/
	SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers
	https://www.ameva.org/
	INRA
	PCET Oise
	https://picardie.ademe.fr/
	https://www.picardie.fr
	http://www.oise.fr/
	Atlas des mobilités domicile/travail – Oise-la-Vallée Agende d'Urbanisme
	http://www.covoiturage-picardie.fr/
	http://www.cdte-oise.fr
	www.oisetourisme.com
	http://www.inao.gouv.fr
Pollutions, nuisances et qualité des milieux	Atlas de l'eau en Picardie
	http://www.sinoe.org/
	Rapport annuel 2015 – TRINOVAL
	http://www.atmo-hdf.fr/
	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/le-plan-regional-sante-environnement-3-0
	http://www.observatoire.pcet-ademe.fr
	http://picardie.ademe.fr/domaines-dintervention/air/donnees-et-indicateurs
Risques naturels et technologiques	DDRM 60
	http://www.prim.net
	http://www.planseisme.fr
	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/
Paysage	https://www.cadastre.gouv.fr
	SCOT Picardie Verte
	https://www.geoportail.gouv.fr/
	ZPPAUP Gerberoy

Le PLUiH est réalisé avec le soutien financier
de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Oise

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Picardie Verte
Communauté de Communes

PLUiH de Picardie Verte

www.picardieverte.com
www.plui-picardie-verte.fr

3 rue de Grumesnil
60220 FORMERIE